



HAL
open science

Territorialité, durabilité : un seul enjeu ? Réflexion sur la mise en œuvre d'un développement territorial durable à partir d'un exemple : le Bassin potassique alsacien

François Besancenot

► To cite this version:

François Besancenot. Territorialité, durabilité : un seul enjeu ? Réflexion sur la mise en œuvre d'un développement territorial durable à partir d'un exemple : le Bassin potassique alsacien. Géographie. Ecole normale supérieure de lyon - ENS LYON, 2006. Français. NNT : . tel-00097780

HAL Id: tel-00097780

<https://theses.hal.science/tel-00097780>

Submitted on 22 Sep 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Centre de Biogéographie-Ecologie

FRE 2545 (ex UMR 8505)
CNRS/ENS-LSH

Territorialité, durabilité: un seul enjeu?

Réflexion sur la mise en œuvre d'un développement territorial durable à partir d'un exemple :
le Bassin potassique alsacien

Thèse pour l'obtention du doctorat en géographie

présentée le 7 mars 2006

par

François Besancenot

à

l'Ecole Normale Supérieure Lettres et Sciences-humaines

JURY

M. Paul ARNOULD, Professeur des Universités, E.N.S.-L.S.H.: Président
M. Stanislas WICHEREK, Directeur de Recherche C.N.R.S./E.N.S.-L.S.H.: Directeur
M. Jean-Paul AMAT, Professeur des Universités, Paris IV-Sorbonne: co-Directeur
M. Jacques BONNET, Professeur des Universités, Lyon-III : Rapporteur
M. Patrick PIGEON, Professeur des Universités, Chambéry : Rapporteur
Mme Elisabeth GAILLARDE-THANNBERGER, Ingénieur ADEME, Paris : Examineur

*« Tu crois pouvoir écraser cette chenille ?
Bien, c'est fait : ce n'est pas difficile.
Bien maintenant, refais la chenille... »*

Lanza del Vasto¹

¹ Cité par Théodore Monod, 2000, *Et si l'aventure humaine devait échouer*, Paris, Grasset, p 114.

Sommaire

SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	7
REMERCIEMENTS	13
AVANT-PROPOS.....	17
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	19
PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES	27
PREMIÈRE PARTIE: LE BASSIN POTASSIQUE ALSACIEN: D'UN PROJET DE TERRITOIRE À UN AUTRE	31
CHAPITRE 1: DU SEL AU TERRITOIRE	35
CHAPITRE 2: D'UN TERRITOIRE A L'AUTRE.....	115
DEUXIÈME PARTIE: LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SES OUTILS AU SERVICE DU TERRITOIRE	205
CHAPITRE 3: VERS UNE APPROCHE TERRITORIALE DE LA DURABILITE	209
CHAPITRE 4: UNE EVALUATION THEORIQUE DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE..	293
TROISIÈME PARTIE: DES INDICATEURS AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE DU BASSIN POTASSIQUE	359
CHAPITRE 5: IDENTIFICATION D'INDICATEURS DE DEVELOPPEMENT DURABLE POUR LE BASSIN POTASSIQUE	363
CHAPITRE 6: LA QUESTION DE LA TERRITORIALITE DANS L'AGENDA 21 LOCAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MULHOUSE SUD-ALSACE.....	405
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	445
BIBLIOGRAPHIE.....	451
GLOSSAIRE	493
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	513
INDEX	523
TABLE DES MATIÈRES	531

Sigles et abréviations²

A

A.D.A.: Agence de Développement d'Alsace

A.D.E.L.S. : Association pour la Démocratie et l'Éducation Locale et Sociale

A.D.E.M.E. : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

ADESION.: Association de développement de l'emploi, des services et de l'insertion

A.D.H.R. : Archives Départementales du Haut-Rhin

A.E.E. : Agence Européenne pour l'Environnement

A.E.R.M.: Agence de l'Eau Rhin Meuse

A.F.N.O.R. : Agence Française de Normalisation

A.F.S.A. : Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments

A.L.M.E.: Agence Locale de la Maîtrise de l'Énergie

A.N.D.G.D.G.A.R.D. : Association Nationale des Directeurs Généraux et Directeurs Généraux Adjoints des Régions et des Départements

APA. : Association haut-rhinoise d'aide aux personnes âgées

API: Accompagnement au projet et à l'initiative professionnelle

APRONA. : Association pour la protection de la nappe phréatique de la plaine d'Alsace

ARIENA : Association régionale pour l'initiation à l'environnement et à la nature en Alsace

A.R.P.E.: Agence Régionale pour l'Environnement

A.S.C.A. : Association Sportive des Cités Amélie

A.S.P.A.: Association de Surveillance et d'étude de la Pollution Atmosphérique en Alsace

A.T.T.A.C. : Association pour une Taxation des Transactions Financières pour l'Aide aux Citoyens

A.T.B.: Agglomération Trinationale de Bâle

A.U.R.M. : Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne

B

B.B.C.: Bernard Brunhes Consultant

B.R.G.M.: Bureau des Recherches Géologiques et Minières

C

C.A.F.: Caisse d'Allocations Familiales

² Les abréviations contenant des contractions de mots comme "EN" pour "environnement" dans "IFEN" ne possèdent pas de points entre deux initiales.

Sigles et abréviations 1F

C.A.H.R.: Comité d'Actions économiques du Haut-Rhin
C.A.M.S.A. : Communauté d'Agglomération de Mulhouse Sud-Alsace
C.A.P. : Certificat d'Aptitude Professionnel
C.C.B.P. : Communauté de Communes du Bassin potassique
C.C.E. Commission des Communautés Européennes
C.C.I.: Chambre de Commerce et d'Industrie
C.C.I.S.A.M.: Chambre de Commerce et d'Industrie du Sud-Alsace-Mulhouse
C.C.R.E.: Communauté des Conseils et Régions d'Europe
C.E.E. : Communauté Economique Européenne
CERDD : Centre de ressources du développement durable
C.E.R.T.U.: Centre d'Etude sur les Réseaux, les Transports et l'Urbanisme
C.F.D.D.: Commission Fédérale du Développement Durable
C.F.D.T. : Confédération Française Démocratique du Travail
C.F.S.M.D.D. : Comité Français pour le Sommet Mondial du Développement Durable
C.F.T.C.: Confédération Française des Travailleurs Chrétiens
C.G.T. : Confédération Générale du Travail
CG68: Conseil Général du Haut-Rhin
C.I.M.A.B. : Communauté d'Intérêt Moyenne Alsace-Bade
C.L.C.B.E.: Comité de Liaison des Comités de Bassin d'Emploi
C.L.U.: Centre de Loisirs Utiles
C.M.E.D. : Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement
C.N.U.E.D. : Commission des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement
C.P.A.U.: Conférence Permanente sur l'Environnement et l'Urbanisme
C.P.E.R.: Contrat de Plan Etat-Région
C.R.I.D.: Centre de Recherche et d'Information sur le Développement
C.S.A.: Conservatoire des Sites Alsaciens
CRISLA: Centre de Réflexion, d'Information et de Solidarité avec les peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine
C.S.P. : Conseil Supérieur de la Pêche
C.U.F. : Cités Unies de France

D

D.A.T.A.R.: Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
D.B.R.M.: Délégation de Bassin Rhin-Meuse
D.D.A.F.: Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
D.D.A.S.S.: Division Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
D.D.E.: Direction Départementale de l'Equipement
D.E.S.S. : Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées
D.N.A. : Dernières Nouvelles d'Alsace

D.P.E.I.R.: force Directrice-Pression-Etat-Impact-Réponse
D.P.L.G.: Diplômé Par Le Gouvernement (se dit à propos des architectes)
D.R.A.F.: Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
D.R.A.S.S.: Division Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales
D.R.I.R.E.: Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
DIREN. : Direction régionale de l'environnement
D2MIP: Développement Durable en Midi-Pyrénées

E

E.D.A.: Environnement et Développement Alternatif
E.D.F.: Electricité De France
E.H.E.S.S.: Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales
E.N.S.C.Mu.: Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Mulhouse
E.N.S.I.T.M.: Ecole Nationale Supérieure de l'Industrie Textile de Mulhouse
E.N.S.- L.S.H. : Ecole Normale Supérieure Lettres et Sciences humaines
E.T.D. : Entreprises Territoires et Développement

F

F.F.M.J.C.: Fédération Française des Maisons de Jeunes et de la Culture
F.M.C.U.: Fédération Mondiale des Cités Unies
F.N.A.U. : Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme
F.N.E. : Fonds National de l'Emploi
FNE: Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement
F.P.N.R.F.: Fédération des Parcs Nationaux et Régionaux de France
F.S.E. : Fonds Social Européen

G

G.D.F.: Gaz De France
GERPLAN: Plan de gestion de l'espace rural et périurbain
G.I.P.: Groupe d'Intérêt Public
G.P.V.: Grands Projets de Ville
G.S.E.C.: Groupe Sécurité et Ecologie Chimiques :

H

H.L.M. : Habitation à Loyer Modéré

I

I.A.U.R.I.F.: Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile de France

I.C.L.E.I.: International Council for Local Environment Initiative

I.D.D.: Indicateur de Développement Durable

I.D.H.: Indice de Développement Humain

I.G.N.: Institut Géographique National

I.N.S.E.E.: Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

IFEN.: Institut français de l'environnement

I.R.D.: Institut de la Recherche pour le Développement

J

J.O.: Journal Officiel

J.D.S.D.: Johannesburg Declaration of Sustainable Development

K

KCl: Chlorure de potassium (formule chimique)

K₂O: Oxyde de potassium (formule chimique)

L

L.O.A.D.D.T. : Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire

L.P.O.: Ligue pour la Protection des Oiseaux

M

MACEI: Ministère des affaires étrangères et du commerce international canadien

M.A.T.E. : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

M.D.P.A. : Mines De Potasse d'Alsace

M.E.D.D.: Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

M.E.L.T.T. : Ministère de l'Equipement, du Logement, des Transports et du Tourisme

MINEFI: Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

M.I.R.E.: Mission d'Insertion et de Retour à l'Emploi

N

N.U. : Nations Unies

O

O.C.D.E. : Organisation de Coopération et de Développement Economique

O.M.S.: Organisation Mondiale de la Santé

O.N.F.: Office Nationale des Forêts

O.N.G.: Organisation Non Gouvernementale

O.N.U.: Organisation des Nations Unies

ORCADES. : Organisation pour la Recherche, la Communication et l'Action en faveur d'un Développement Solidaire entre le Nord et le Sud

Orée: entreprises et collectivités partenaires pour l'environnement

O.R.E.E.: Organisme de Recherche sur l'Enfance et l'Environnement

O.U.V.D.D. : Observatoire Universitaire de la Ville et du Développement Durable

P

P.A.S.E. : Plan d'Action pour la Santé et l'Environnement

P.C.F. : Parti Communiste Français

P.C.R.R. : Plan Cadre pour la Reconversion et la Réindustrialisation

P.D.D.R.A.: Association des Pratiques du Développement Durable en Rhône-Alpes

P.D.U.: Plan de Déplacement Urbain

P.E.R.: Pression-Etat-Réponse

P.I.B.: Produit Intérieur Brut

PLIE : Plan local pluri-annuel pour l'insertion et l'emploi

P.L.U.: (urbanisme)

P.N.U.D.: Programme des Nations Unies pour le Développement

P.P.R.: Plan de Prévention des Risques (P.P.R.m: miniers)

P.R.M. : Pays de la Région Mulhousienne

P.S.A.: Peugeot Société Anonyme

R

R.D.A. : République Démocratique Allemande

R.F.F.: Réseau Ferré de France

S

S.A.F.E.R. : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
S.A.G.E.: Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCOT.: Schéma de cohérence territoriale
S.C.P.A. : Société Commerciale des Potasses d'Alsace
SECOIA: Sphère Eco Industrie d'Alsace
S.E.M.: Société d'Economie Mixte
S.E.R.M.: Société d'Equipe ment de la Région Mulhousienne
S.G.A.R. : Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
S.I.G.: Système d'Information Géographique
S.I.M.: Société Industrielle de Mulhouse
S.I.T.R.A.M.: Syndicat Intercommunal des Transports de l'Agglomération Mulhousienne
S.I.V.O.M.: Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples
S.N.C.F.: Société Nationale des Chemins de Fer
SODIV.: Société de diversification du Bassin potassique
S.R.U.: Solidarité et Renouveau Urbain

U

U.-E. : Union-Européenne
U.H.A.: Université de Haute Alsace
U.I.C.N. : Union Mondiale pour la Nature
U.N.: United Nations
U.R.S.S. : Union des Républiques Socialistes Soviétiques
U.N.E.S.C.O. : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (traduction française)

W

W.W.F.: Wilde World Foundation

Z

Z.A.C.: Zone d'Activité Prioritaire

4

4D: Dossiers et Débats pour le Développement Durable

Remerciements

Une thèse aussi solitaire qu'elle puisse paraître n'en demeure pas moins le résultat d'un travail collectif permettant de faire avancer à la fois l'esprit, la cœur mais aussi la main qui rédige. Pour ce qui relève de mon expérience, c'est avant tout une mission de recherche confiée à un seul qui a su attirer autour d'elle des personnes qui n'étaient pas nécessairement impliquées directement dans ce travail de recherche. Elles ont le plus souvent accepté de faire ce petit bout de chemin avec moi, souvent pour moi et au service de ce beau concept qu'est le développement durable.

Merci à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (A.D.E.M.E.) pour avoir financé ma thèse durant deux ans (oct. 2002-sept. 2004). Sans ce soutien financier, ce travail de recherche n'aurait certainement pas été achevé aujourd'hui.

Je tiens à remercier Stanislas Wicherek, Directeur de Recherche C.N.R.S. et directeur de thèse, pour son soutien de tous les instants. Par sa fidélité, sa fougue et sa chaleur légendaire, il a su m'épauler, m'orienter et susciter des rencontres décisives. Sa compréhension vis à vis de mes attentes, mes désillusions mais aussi mes rebondissements a permis d'instaurer entre nous un climat de confiance et d'amitié.

Merci à Jean-Paul Amat, Professeur à l'Université de Paris-IV-Sorbonne et co-directeur de thèse, pour m'avoir permis de surmonter certains obstacles de recherche, a priori insurmontables. Les précisions de ses corrections sont venues apporter plus de rigueur scientifique et académique à mon travail. Sa fidélité et sa sympathie n'ont, de plus, jamais manqué à nos rencontres et ce depuis la maîtrise à l'Université de Créteil Paris XII.

Que Paul Arnould, Professeur à l'Ecole Normale Supérieure Lettres et Sciences humaines (ENS-LSH), y voit là toute ma reconnaissance pour m'avoir encouragé à poursuivre puis à "boucler" cette thèse. Son exigence et sa rigueur scientifique m'ont permis d'approfondir mes recherches et mes résultats. Sa présence régulière au laboratoire Biogéo a aussi contribué à maintenir un climat rassurant et un encadrement riche de savoirs au sein de notre équipe de doctorants.

Je convie également Elisabeth Gaillarde-Thannberger, ingénieur à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (A.D.E.M.E.), à ces remerciements. Son implication dans le financement de cette thèse ainsi que la confiance qu'elle a su m'apporter m'ont permis d'avancer à peu près "normalement". La possibilité m'a aussi été offerte de prendre certaines libertés par rapport au sujet de départ.

Toute ma reconnaissance s'adresse aussi à Monsieur Jacques Bonnet, Professeur à l'Université Lyon III et à Monsieur Patrick Pigeon, Professeur à l'Université de Savoie pour avoir accepté d'être rapporteurs de thèse.

Je remercie Bertrand Sajaloli, Maître de Conférence à l'Université d'Orléans, à qui je dois, par son encadrement durant mon D.E.A., l'amorce de mon sujet de thèse ainsi que des rencontres importantes.

Je tiens à saluer la présence de mes amis doctorants, Marie Liégeois, Benoît Boutefeu, Clément Dodane ainsi que Marc-Jérôme Hassid pour le climat de sympathie et de convivialité qu'ils ont su instaurer au sein de notre laboratoire, mais aussi pour leur aide technique et leur soutien moral; en un mot, pour cette impression quotidienne de ne jamais se sentir seul! Merci également à Hervé Parmentier, dévoué et patient, qui avec Clément Dodane, ont su me former à des outils cartographiques indispensables; Corina Calugaru, Sylvianne Tabarly, Vincent Clément et Fabrice Grégoire pour leur gentillesse et leur disponibilité. Mais c'est aussi à Marie-Hélène Limongi, secrétaire de laboratoires à l'E.N.S.-L.S.H., à qui je dois le panache qu'il m'a fallu pour achever ce travail de longue haleine. Ses conseils, sa lucidité et surtout son amitié m'ont permis de retrouver foi dans mes recherches. Je tiens aussi à saluer l'aide apportée par Arnaud Plefrene dans la mise en page de ma thèse.

Je tiens à remercier Marc Galochet, Maître de Conférence à l'Université d'Aras et ancien membre de notre laboratoire, pour la gratuité de ses conseils, ses corrections ainsi que l'impression qu'il donne de ne jamais être dérangé!

Mon parcours de thésard ne s'est bien-entendu pas réduit à mon séjour lyonnais. Si j'ai pu mener une bonne partie de mes recherches dans le Bassin potassique alsacien, c'est bien grâce à Marie-France Josserand, ex-responsable du site éco-industriel SECOIA (Sphère Eco-Industrie d'Alsace), qui m'a donné la possibilité d'investiguer dans tout le Bassin potassique, rencontrer les personnes ressources et monter mon projet de recherche. A ces remerciements se joint tout le personnel de SECOIA. Il a su me réserver un accueil chaleureux lors de chacune des mes visites en Alsace. Que Céline Schump, co-responsable de SECOIA, Maurice Gardini, ingénieur M.D.P.A., Ginette Doll ainsi que Christianne Metzger, secrétaires, y trouvent là toute ma gratitude.

Je tiens à souligner l'importance d'une rencontre: celle de René Giovanetti, Directeur du Patrimoine et de l'Industrialisation aux M.D.P.A.. Son accueil sympathique au sein de son entreprise m'a permis de pousser plus loin mes recherches documentaires ainsi que mes entretiens. Il a contribué, grâce à un soutien logistique et financier inespéré, à la réalisation et à la réussite de l'enquête de juillet 2001. Son attention à mon égard m'a aussi permis d'être hébergé pendant plus de six mois à proximité du carreau Joseph-Else, mon lieu de travail. Je joins à ces remerciements Bernard Rolland, Président du Directoire aux M.D.P.A., pour son accueil, sa convivialité, son franc-parler et son soutien logistique et financier. Que Jean-Pierre Rulleau, Directeur de l'Environnement aux M.D.P.A. y trouve également tous mes égards pour ses précieuses informations et ses visites de terrain.

Inutile de dire que je garde de mon passage à la direction des M.D.P.A. un très bon souvenir. L'accueil qu'on a su me réserver, sans l'attente de résultats immédiats ni même de service en retour, m'ont permis de me sentir intégré. A ce titre, je tiens à saluer le dévouement et la gentillesse de Mesdames Liliane Schleicher, Monique Sedlegger, chargées de la communication aux M.D.P.A.; Evelyne Greiner, du service juridique ainsi qu'Anita Vogel et Daniel Loestcher, secrétaires de direction.

La réflexion que j'ai pu entamer sur les techniques de représentation spatiale des indicateurs de développement durable, a été facilitée par l'accueil d'Hélène Géroyannis, Ingénieur de Recherche au laboratoire "Téléanalyse, Espace et Société" (C.N.R.S./ U.M.R. 8557). Je tenais à saluer sa gentillesse, sa patience et sa disponibilité. Que Bertrand Julien-Lafferrière, ingénieur d'étude dans ce laboratoire mais aussi à Biogéo, y trouve aussi toute ma gratitude pour ses conseils informatiques et son sens de l'accueil.

C'est aussi vers la C.A.M.S.A que je me tourne pour reconnaître la qualité des conseils que j'ai pu recueillir. Merci à Carino Spicacci (ex-directeur de cabinet de la présidence de la C.C.B.P.), Adeline Blum et Elodie Thuet, tous trois chargés de mission à la C.A.M.S.A., pour leurs informations concernant le fonctionnement de la Communauté d'agglomération et de son Agenda 21 local.

Des rencontres plus distantes mais tout aussi enrichissantes m'ont permis d'avancer plus loin dans des réflexions à la fois conceptuelles et méthodologiques. Je tenais à remercier Françoise Rouxel, chargé d'étude au Centre d'Etude sur les Réseaux, les Transports et l'Urbanisme (C.E.R.T.U.), pour ses conseils méthodologiques décisifs dans l'application du développement durable au territoire; Marie-Laure Trémolo, ingénieur d'étude à l'Université Lyon II pour son accueil et ses conseils cartographiques; l'association 4D avec Nathalie Holec, pour les nombreux documents qu'elle a pu me fournir; Aurélien Boutaud, docteur en Sciences de l'environnement de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne, pour ses pistes de recherches et ses nombreuses orientations bibliographiques.

Que tous les mineurs et autres habitants du Bassin potassique croisés au hasard des chemins, qui m'ont aidé dans la connaissance du Bassin potassique, des M.D.P.A. ainsi que des gens du cru, y trouvent ici aussi toute ma sympathie.

Enfin, éternelles pensées à ma famille et à mes amis pour leur patience et leur confiance à l'égard d'un travail, dont on ne comprend pas toujours l'organisation ni l'issue. Merci à mon frère Xavier pour ses corrections et ses conseils rassurants... souvent percutants.

Avant-propos

La tâche fut longue et souvent hasardeuse, semée de doutes, parfois de désillusions. Une thèse est longue non par le poids qu'elle représente au moment de l'impression, mais par l'énergie dépensée en tâtonnements et en paris souvent perdus... parfois gagnés. La recherche, telle qu'elle m'a été donnée à vivre depuis le D.E.A., n'a pas été une simple mission, une simple commande, mais le résultat d'allers-retours permanents parfois jusqu'à la case départ pour tenter d'avancer toujours un peu, inexorablement. Puisse ce travail permettre un jour, je le souhaite, d'apporter quelque chose sinon à mes confrères, du moins à la grande famille des curieux.

Alors, à quoi bon finalement, si tout ce temps passé à chercher finit par nous faire douter du bien-fondé de son résultat? Qu'est-ce qui a pu motivé l'étudiant que je suis à m'engager dans une telle aventure ?

C'est certainement un mélange de rencontres mais aussi de conviction profonde qui m'a conforté dans ce choix. Lorsque s'est présentée l'opportunité de participer, au terme de mon année de D.E.A., à un programme de recherche (financé par l'A.D.E.M.E.) sur le redéploiement territorial du Bassin potassique alsacien, c'est d'abord la notion de développement durable, semblant d'écologie politique, qui a suscité chez moi une envie d'en découdre avec ce concept fascinant. Tenter de concilier, de la manière la plus harmonieuse qui soit, les domaines social, environnemental et économique me semblait aussi complexe que passionnant. L'ingénu que je suis, en quête de bien vivre à la fois dans son être et dans son environnement avait besoin d'en savoir plus. Je ne sais pas d'ailleurs d'où me vient ce besoin d'aller chercher meilleur ailleurs, mais rien que la possibilité qui nous est donnée d'œuvrer à une meilleure gestion des ressources et donc au maintien d'un certain "bien vivre" des générations qui nous succèderont, m'ont conduit à m'engager.

Je me suis souvent répété, durant ces quatre années, que ma "mission" était finalement bien vaine au regard d'autres formes d'engagements bien plus retentissantes, parce que plus proches des gens, du pouvoir ou des médias. Là est toute la question du choix d'un travail de recherche, quel qu'il soit. A la question "Quel type d'engagement dois-je choisir?" devait alors se substituer une seconde interrogation, cette fois plus retentissante: "Au bout du compte, pour quel type d'engagement suis-je fait?". J'ai alors compris que, quel que soit l'immédiateté de son impact sur la société, l'engagement demeure l'engagement. S'il est fait avec conviction et honnêteté, il finira un jour ou l'autre par prouver ses qualités quitte à ne servir qu'à une personne; l'essentiel finalement n'est-il pas qu'il serve bien? Choisir d'être chercheur, c'est donc accepter d'œuvrer dans la discrétion et parfois dans le parfait anonymat en sachant bien que c'est pour la "bonne cause" et que l'arbre finira bien, un jour ou l'autre, par porter ses fruits!

Alors, peut-être que pour ces raisons-là, et au-delà d'un seul intérêt intellectuel, une mission académique, une reconnaissance personnelle, un besoin pécuniaire ou encore une nécessité de formation, j'ai choisi de faire cette thèse.

Une autre raison a permis d'orienter le choix de cette thèse et de son sujet: le besoin de mieux comprendre une démarche de "mieux vivre en société" dans le but d'inspirer les missions dont j'aurai peut-être la charge au sein de collectivités locales ou territoriales.

Je tiens aussi à souligner que le seul sujet ne peut suffire à l'engagement. Un tel travail, plus individuel que collectif, ne saurait perdurer sans le soutien et le panache de certains. Sans faire l'apologie de mes "anges gardiens", l'accompagnement de mes "coaches" s'est révélé, comme dans le monde du sport, plus que salutaire. Sans eux, mon travail n'aurait pas connu l'aboutissement qu'il connaît aujourd'hui. On retrouve parmi eux mes directeurs de recherche, mes amis et ma famille.

Important aussi de rappeler l'importance que revêt dans mon travail la présence d'autres personnes impliquées dans un même projet. Ne me considérant pas comme un chercheur en manque d'isolement, mais plutôt comme quelqu'un foncièrement porté vers les autres, il n'a pas toujours été simple d'avancer, du simple fait que je n'avais pas l'impression de travailler "utilement"... à la limite de l'empoussièrement! De plus, les personnes avec qui j'ai eu le plaisir de travailler n'étaient pas impliquées au même titre que moi dans le projet. Le plus souvent, elles m'ont aidé sans pour autant prendre part pour leur propre compte à ce travail. Aussi, car j'ai besoin, pour être plus entreprenant et surtout plus passionné, de travail collectif et d'échanges, j'ai souvent eu du mal à trouver la solution à bon nombre de choix et de questions, et même souvent à me poser les bonnes questions tout simplement! Mon inclination à faire une thèse, au moment de la rédaction du programme de recherche, s'inscrivait dans la possibilité de faire partie d'une équipe de recherche, vouée à réfléchir sur les conditions favorables de mise en place d'un plan de développement durable dans le Bassin potassique. Ce programme n'a malheureusement pas eu de suite et c'est pour les raisons évoquées plus haut que malgré tout, j'ai décidé de m'engager!

Pour terminer, je tenais à évoquer la manière dont j'ai appréhendé mon sujet. Elle est bien entendu celle d'un étudiant en géographie, convaincu qu'un projet de société n'a de sens que s'il est spatialisé, voire, encore mieux, territorialisé. Une sensibilité aux relations humaines et aux sciences humaines mais aussi une démarche propre à une géographie plutôt sociale, m'ont tout naturellement conduit à traiter le développement durable sous l'angle, non du seul prisme économique et écologique, mais plutôt de l'espace humanisé. Ainsi, en faisant le choix de situer l'homme au cœur de ma problématique, j'ai aussi opté pour une démarche à la fois unanime et propre à ma discipline.

Introduction générale

Le territoire*³ semble a priori concernner tout le monde; certainement parce que le monde vit dedans et à ses dépend. On a récemment accusé le mal des "banlieues" françaises d'être la conséquence d'un désengagement de l'Etat vis à vis de problèmes purement territoriaux tels que l'insalubrité du logement, une absence trop fréquente de lieux de socialisation* (clubs, associations, présence d'éducateurs), une configuration des quartiers en "ghettos", une qualité discutable de l'environnement et du paysage* mais surtout des relations difficiles entre les territoires concernés et l'extérieur, c'est à dire les autres quartiers, les autres familles et les autres métiers. Aussi, les frustrations ou les revendications liées à l'aspiration à un certain "bien-vivre" en société ne relèveraient-elles pas d'enjeux exclusivement territoriaux ? Il semble que ce qu'on nomme "développement durable", notion encore jeune toujours en quête de maturité, veuille bien mettre un nom sur ce "bien vivre". Territorialité* et durabilité* ne feraient-elles pas finalement partie d'un même enjeu? Les Mines de Potasse d'Alsace (M.D.P.A.)* auraient contribué à territorialiser l'espace afin de construire un terrain favorable au bien-être social, avec en contrepartie la formation de salariés motivés. Aussi, un projet territorial de développement durable serait-il équivalent à un projet d'entreprise tel qu'il a été envisagé par les M.D.P.A. pendant près d'un siècle ?

Sur un plan plus pratique, la préoccupation sur le thème du développement durable est née d'une étude faisabilité des sites de reconversion du Bassin potassique* alsacien. Financée par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (A.D.E.M.E.), elle s'est achevée en 2002. Les enjeux de société inhérents à ce territoire singulier nous ont convaincus du choix d'une problématique de développement durable posée au sein de Communauté de Communes du Bassin potassique (C.C.B.P., intégrée depuis 2004 à la Communauté d'Agglomération de Mulhouse Sud-Alsace: C.A.M.S.A.), et de l'usage de la géographie pour y répondre.

Situé au nord de Mulhouse, au sud de la Plaine d'Alsace, à l'ouest du Rhin et à l'est du massif vosgien, étendu sur plus de 200 km² et exploité pendant près d'un siècle (1904-2002), le Bassin potassique a été bien plus qu'un espace minier. Considéré pendant près d'un siècle comme "l'Etat dans l'Etat", un territoire économiquement autonome, doté d'une identité minière prégnante, le Bassin potassique alsacien a su tirer profit, lorsque le projet de reconversion s'est fait jour, d'une situation géographique stratégique, entre France, Allemagne et Suisse, pour envisager autrement son développement*. Proche de la métropole bâloise, le bassin appartient à l'espace tri-national du Rhin Supérieur. De nombreuses instances de

³ L'astérisque (*) accolé à la droite d'un mot ou d'un groupe de mot indique la présence de ce dernier dans le glossaire. Il n'est présent qu'à la première évocation de ce mot ou de ce groupe de mots.

collaborations transfrontalières existent d'ailleurs et les migrations pendulaires confirment encore davantage la position transfrontalière du bassin.

C'est en 1994, que l'entreprise minière, M.D.P.A., a fait le choix, en accord avec la C.C.B.P., d'une reconversion* planifiée. Le projet d'une politique nouvelle de gestion durable du territoire a ainsi vu le jour. C'est l'héritage considérable, tant au niveau des paysages et du bâti industriel, de l'identité minière qu'à celui des milieux naturels, dont la gestion a été progressivement cédée à la communauté de communes*, qui a suscité une telle sensibilisation au maintien d'un cadre de vie hérité de la mine et au développement d'un certain bien-vivre. A l'échelle de l'Alsace, une cohérence identitaire ainsi que des enjeux convergents vers une reconversion minière réussie, semblent faire du Bassin potassique un territoire de projet* pertinent, en particulier dans la mise en place d'un Agenda 21 local*, charte politique de développement durable, énoncée point par point lors du Sommet de la Terre* à Rio en 1992 et destinée aux collectivités locales et territoriales.

Aussi, deux éléments semblent avoir contribué au choix par notre laboratoire d'une étude de faisabilité d'un plan de développement durable pour le Bassin potassique, aujourd'hui achevée, puis d'un programme de recherche sur ce même thème. Le bassin présente, d'une part, toute la problématique du passage d'un développement "précaire", illustrée par l'épuisement des ressources* minières et par tout ce qu'il induit d'activité et d'emploi mais aussi de dégradation de l'environnement, à un développement* que l'on souhaite plus durable. D'autre part, l'attente d'une reconversion réussie est réelle tant au niveau de l'élu que du simple citoyen. Aussi, il a semblé cohérent pour l'A.D.E.M.E. de se préoccuper du devenir d'un territoire qui ne s'auto-suffit plus économiquement et socialement. La maîtrise des énergies*, le souci de l'environnement* assorti d'un développement plus harmonieux du territoire concernent directement les préoccupations de l'agence. Il nous a donc semblé pertinent de profiter de cette situation pour revisiter l'Agenda 21 local.

Afin de justifier, dans ce travail de recherche, de la pertinence d'un tel site dans le choix d'un plan de développement durable, plusieurs partenaires ont été mis à contribution. Il s'agit de la C.C.B.P. puis de la C.A.M.S.A., des M.D.P.A., de l'A.D.E.M.E., ainsi que le Centre de Biogéographie-Ecologie de l'Ecole Normale Supérieure Lettres et Sciences humaines (E.N.S.-L.S.H., F.R.E. 25-45, CNRS) dont je fais partie.

Comment intégrer au mieux un projet de développement durable dans un territoire qui n'en a ni l'expérience ni la culture, mais aussi dans un contexte plus global où la notion même de durabilité demeure si floue ? Passer d'une histoire au développement "précaire" à un projet de développement plus durable ne s'improvise pas. Le concept ne se réduit pas à une recette toute faite, prête à l'emploi, capable de s'adapter à n'importe quels enjeux de territoire. Il se rapprocherait en revanche d'un concept à ériger aussi bien dans la globalité* que dans la localité*. Et puis, le territoire n'est-il pas trop complexe pour vouloir à tout prix rendre technique et exhaustif l'application en son sein de normes* de durabilité ? Aussi, à quels

mécanismes de territorialité se fier? Y a-t-il dans le territoire et dans le Bassin potassique en particulier, des leviers plus pertinents et plus efficaces que d'autres pour mener à bien une politique territoriale de développement durable?

Mais avant toute spéculation sur l'application de la durabilité à un territoire spécifique, qu'entend-on réellement par développement durable ? Comment rendre ce concept plus lisible et plus opérationnel ? Parmi les recherches achevées ou en cours sur le sujet, très peu sont parvenues à un accord unanime de principes et à une sensibilisation cohérente des acteurs de tous bords (territoire: localité, agglomération urbaine, région, nation, monde; milieu de l'entreprise; milieu associatif, syndical ou politique). Pourtant, le concept de développement durable, énoncé sous la forme d'une charte planétaire dans le Rapport Brundtland*, semble explicite : « *Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.* » (BRUNDTLAND, 1987). C'est d'ailleurs, cette définition "a-spatiale"* (GODARD, 1994), ou isolable de toute considération spatiale, qui a permis de décliner, lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992, les différents principes d'application du concept au territoire. Les grandes lignes figurent dans l'Agenda pour le 21^{ème} siècle dit "Agenda 21 local".

Depuis, on ne compte plus les conférences, rapports et réseaux qui jalonnent l'histoire encore très récente du développement durable. Les résultats, en particulier ceux des villes signataires de la Charte d'Aalborg*, sont pour le moins significatifs. Ils ont fait progresser la communication en diffusant les recommandations de l'Agenda 21 local. Mais pour des raisons politiques et méthodologiques, certaines collectivités* demeurent rétives. De plus, le bilan Agenda 21 local, engagé dans certaines d'entre elles, nous laisse, et en particulier en France, un bilan mitigé. Dix ans déjà nous séparent des premières signatures de la Charte d'Aalborg; des conférences internationales, nationales, régionales et locales se sont tenues, des réseaux de collaboration et d'échanges entre les collectivités concernées se sont constitués au fil du temps, des principes d'application et des méthodologies ont pu s'affiner et se mettre d'accord sur une pédagogie plus claire et plus convaincante. Peut-être par manque de chance, d'analyse ou d'expérience, la notion de développement durable demeure "floue" et le concept désespérément "mou" (CHASSANDE, 2002). Les élus, au tout premier plan de la politique territoriale, pressés par l'échéance électorale, accueillent difficilement un tel projet, trop compliqué et trop global à leurs yeux. La plupart voudraient tellement disposer d'une recette, toute faite, "prête à l'emploi". Certes, le tronc commun du Rapport Brundtland, connu et reconnu unanimement par les collectivités, séduit. Mais ses principes sont loin d'être en phase avec la culture et le mode d'organisation des acteurs* locaux. Tout le monde voudrait voir s'appliquer ces principes mais très rares sont ceux qui y parviennent. Il n'existe pas ou sous des formes édulcorées de principes d'organisation prédéfinis de développement durable.

Certains chercheurs se sont penchés sur les conventions et les normes à donner au développement territorial durable. Parmi eux, la géographe Cyria EMELIANOFF (1999) préconise un déchiffrement préalable du territoire. Elle analyse très justement le mode

organisationnel de la gouvernance* territoriale actuelle. Elle y distingue différentes formes de représentation de l'espace, répartis selon trois schèmes d'organisation: la pyramide (relations entre les différents échelons hiérarchiques du territoire), le réseau (relations de connexions horizontales entre les territoires) et la topologie (principe de proximité, à toutes les échelles, entre des lieux, des communes, des régions, des nations, des continents, qui ont une "frontière" commune). La durabilité ne peut alors s'envisager à la seule condition que ces trois modes d'organisation cohabitent. Malheureusement, dans la plupart des espaces étudiés, ces trois schèmes ne sont pas mis sur un même pied d'égalité. L'incohérence entre le système organisationnel de la gouvernance actuelle et les logiques topologiques à prendre en compte dans une politique de développement durable semblent expliquer le renoncement de certains. L'économiste Bertrand ZUINDEAU (2000), quant à lui, rend compte des problèmes d'externalités* territoriales: « *le modèle de développement durable est, en quelque sorte, marqué d'"incomplétude". S'il se limite à des règles internes, ne prenant pas en compte le, pourtant essentiel, "reste du monde", il restera insuffisant.* ». L'empreinte écologique* d'un territoire, par exemple, dépend des effets d'externalités territoriales. Cela concerne les territoires contigus, intra-territoriaux ou supra-territoriaux en référence au territoire d'étude.

Ainsi, le développement durable serait-il un concept trop vague pour en extraire des outils opérationnels ou trop normalisé pour respecter comme il se doit les aspirations de chacun ? Dès lors, quelle démarche suivre, et quelle serait dans ce cas la manière de la pérenniser ?

Le développement durable, s'il est territorialisé, se situerait entre une approche dite "Top-Down"* , dont les directives viennent du haut de l'échelle décisionnelle et une autre dite "Bottom-Up"* , qui viendrait du terrain, du vécu. La première approche ne pourrait se réaliser sans l'autre et inversement. Engager un projet de développement durable serait donc poser dans un premier temps les vraies questions qui ont trait à la durabilité et dans un deuxième temps voir en quoi les mesures qui en découlent sont envisageables à l'échelon d'une collectivité locale ou territoriale. Le "flou" véhiculé par la notion n'est pas exploitable et les normes*, les conventions*, jugées trop rigides ou trop figées, ne mettent pas le praticien en confiance. Il est en effet difficile d'envisager un projet au service du "bien-vivre" de l'homme et de la société (car il s'agit bien de cela) dans l'emprise de normes établies et figées. Le risque est qu'une vérité empêche la pensée de progresser et ne laisse plus de terrain au débat.

Aussi, le territoire serait-il trop complexe à cerner pour que le développement durable s'immisce aisément dans son organisation ? Ce nouveau paradigme* , faute de pouvoir être correctement compris, décortiqué voire normalisé, est-il condamné à demeurer parmi certains beaux titres de plaquette publicitaire ? Lequel des deux, développement durable ou territoire doit-il s'adapter aux principes organisationnels de l'un ou de l'autre ?

Pour rendre le développement durable exploitable tout en se laissant des marges de manœuvre suffisantes, l'objectif, en partant de ces questions, est d'envisager une démarche optimale. Par exemple, si des normes étaient admises et décidées, par le biais de quelle

gouvernance pourraient-elles être envisagées ? Est-ce d'ailleurs le seul paramètre à prendre en compte si l'on a le souci d'une durabilité aboutie ?

Légitimer un territoire de projet (pour un nouveau développement) comme le Bassin potassique alsacien, suppose une analyse territoriale de cet espace, circonscrit à ses douze communes minières. La période d'étude correspondra à la durée de vie des M.D.P.A., c'est à dire à peu près un siècle (de 1904 à la date de fermeture prévue pour 2008). L'intégration d'un projet de développement durable à un territoire qui n'en a ni l'expérience ni la culture se doit donc de respecter certaines étapes. Il est d'abord nécessaire, que le projet de territoire soit de développement durable ou non, de réunir tout ce qui concourt à son plein accomplissement. Cela suppose l'identification, pour un espace de projet réaliste, de ses composantes de territorialité. Afin de garantir au projet de développement territorial durable une faisabilité voire une pérennité, il s'agira d'identifier pour le Bassin potassique le degré mais aussi la qualité de territorialité de cet espace (**PREMIERE PARTIE**). C'est l'étude de son "maître d'œuvre", les M.D.P.A., à travers ses projets, ses réalisations socialisantes et le façonnement d'un véritable territoire minier, qui devrait nous permettre de sonder le niveau de territorialité du bassin (**Chapitre 1**). Ce développement social et territorial a cependant été contrarié par des forces centrifuges de décohésion. A celle-ci s'est ensuite substituée, avec l'expérience de la reconversion et donc du désengagement minier, une autre forme de mise en commun des intérêts de chacun. Voir, dans quelle mesure, le bassin a connu une transformation et comment ce territoire a été rendu favorable à un projet de développement durable permettra de compléter l'analyse de sa territorialité. L'étude des facteurs de développement et de fragilisation de ce territoire doit ainsi permettre de mieux saisir la faisabilité d'un projet de développement territorial, qu'il soit durable ou non d'ailleurs (**Chapitre 2**).

Une très bonne territorialité et donc un espace de projet pertinent ne garantissent pas force et valeur au projet. Aussi, le développement durable, pour être lisible et exploitable dans un espace pertinent de projet exige un éclaircissement sémantique et des conditions d'application territoriale et de pérennisation. Elles se feront par le biais d'outils et plus particulièrement d'une démarche diagnostique* (**SECONDE PARTIE**). Afin d'avancer dans la réalisation d'une démarche "optimisée" de développement durable, revenir sur la notion même de développement durable, comprendre pourquoi ce concept* demeure si imprécis, si souvent mal interprété, semblent prioritaires. Le but sera d'en reformuler les principes et les objectifs (**Chapitre 3**). Proposer aux collectivités locales et territoriales un développement durable plus lisible en est la suite logique. L'objectif final de cette partie est de proposer, en partant des principes et des objectifs de durabilité, une démarche théorique d'évaluation du développement durable, valable quel que soit le territoire d'étude (**Chapitre 4**).

Une fois le territoire d'étude et de projet d'un plan de développement durable identifié, l'éclaircissement, la synthèse ainsi que l'aspect opérationnel des principes et des objectifs de durabilité (valables quel que soit le territoire) obtenus, reste à confronter la théorie à la réalité

du terrain et donc inviter les acteurs à réfléchir sur les conditions de mise en place des Indicateurs de Développement Durable* (I.D.D.). Le diagnostic territorial de développement durable, s'il peut être élaboré, doit permettre de mettre l'évaluation au service de la territorialité du Bassin potassique, c'est à dire de proposer des indicateurs concourant à la préservation et au développement d'un certain "bien vivre" dans ce territoire. Il sera d'ailleurs proposé les façons de contourner certains obstacles à la prise en compte de cette territorialité dans l'Agenda 21 local du nouvel espace de projet (**TROISIEME PARTIE**). La confrontation des objectifs permanents de développement durable et d'évaluation avec les spécificités du bassin minier doit permettre de soulever les questions essentielles de sa durabilité. L'objectif est d'aboutir à l'énoncé des principaux champs d'application du développement durable dans cet espace, des I.D.D. et de ses sous-indicateurs correspondants; ces derniers étant bien entendu nécessaires à l'évaluation et donc au suivi de la durabilité territoriale (**Chapitre 5**). Parce que le développement durable doit être considéré dans une optique de préservation de la territorialité, que la construction et l'évaluation des I.D.D. soit opérationnelle ou non (eu égard aux résultats du chapitre 4), il convient de s'intéresser à la faisabilité de ces indicateurs en consultant l'instance pilote: la C.A.M.S.A.. Sera alors confirmée ou infirmée la nécessité, dans l'élaboration des I.D.D., d'une prise en compte de la territorialité de l'espace ou des espaces d'étude contenus dans l'espace de projet. Seront mis en lumière les obstacles plus ou moins légitimes à cette prise en compte et donc à la mise en place d'un véritable diagnostic territorial de développement durable (**Chapitre 6**) (Figure 1).

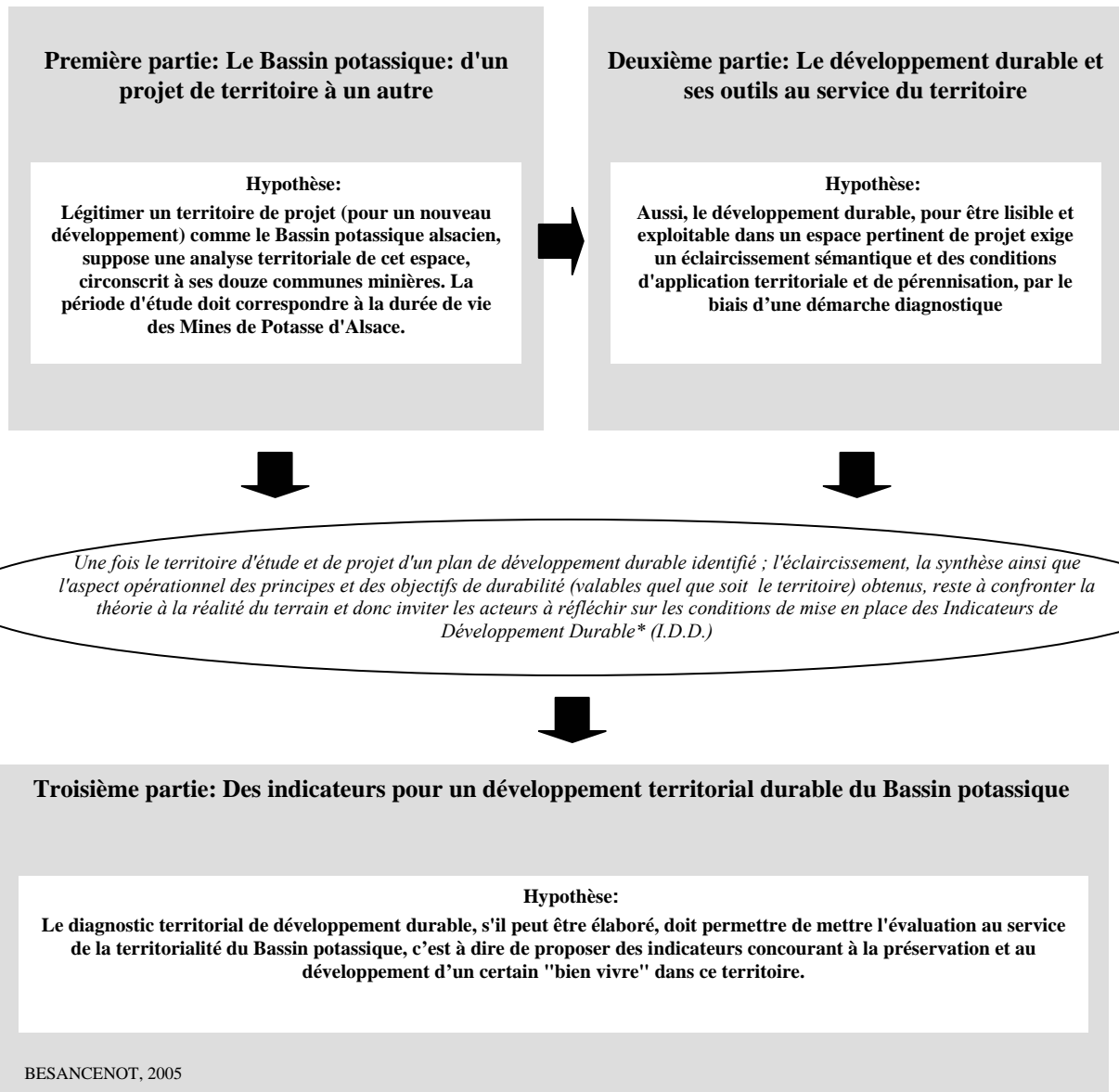


Figure 1: Démarche de thèse

Précisions méthodologiques

Ce complément à l'introduction peut paraître curieux. Une méthodologie se rédige en effet au moment de l'exposé d'objectifs précis, lorsque l'on recherche la manière de confirmer ou d'infirmer une hypothèse de recherche. En complétant par l'exposé des outils les grandes étapes de la thèse exposées précédemment, il s'agit d'apporter un peu de pédagogie. Tout d'abord une recherche bibliographique et "webographique" a permis d'en savoir plus sur le Bassin potassique et l'histoire des Mines de Potasse d'Alsace: à la fois sur le territoire en tant que tel, sur l'entreprise et son action territorialisante mais aussi sur une dimension plus générale qu'est la grande industrie paternaliste de la fin du XIX^{ème} et du début du XX^{ème} siècle. Ce premier outil a aussi permis de rechercher les fondements du développement durable, de par l'histoire de son parcours mais aussi de ses proches cousins que sont l'éco-développement, l'écologie, l'environnementalisme, etc; s'en est suivi l'étude de ses perceptions officielles ou non, ou encore de ses démarches d'application au territoire. Une lecture attentive de ce que les géographes entendent par "territoire" ainsi que des vocations multiples de la géographie ont permis de rapprocher deux notions: durabilité et territorialité. Des lectures concernant les démarches d'application du développement durable au territoire ont permis de mettre en place l'élément pivot de cette thèse: le diagnostic territorial de développement durable. La consultation des démarches capitalisées depuis l'officialisation en 1987 du concept de durabilité, via les associations, les ministères et autres organisations non gouvernementales, ont permis d'aller chercher des renseignements essentiels à la construction de notre démarche.

Ensuite, c'est la consultation des personnes impliquées directement ou indirectement dans le devenir du Bassin potassique (habitants, élus, membres d'associations, etc.), dans une perspective de développement durable, qui a permis de recueillir un certain nombre de perceptions et de représentations. L'enquête de juillet 2001, menée auprès d'un millier d'habitants, tous résidents du Bassin potassique, a permis de saisir où en était la construction du territoire de la potasse (chapitre 1: "Du sel au territoire"). Ces éléments d'enquête ont aussi été exploités dans le chapitre 2 ("D'un territoire à l'autre"). Ils ont permis de saisir les bouleversements sociaux, économiques, politiques et identitaires dus à la reconversion. Si la consultation de 2001 n'a pas été réitérée (quelques années plus tard), c'est pour deux raisons principales: ce moment semblait pertinent pour l'étude de la territorialité du Bassin potassique et le diagnostic territorial de développement durable devait convenir, à toutes les étapes de sa construction, à une seule et même époque. L'objectif de cette première partie de thèse était de prouver la réalité d'un territoire pertinent d'étude et de projet. Or, un certain nombre de facteurs permettait de vérifier l'attachement des habitants au bassin minier. La mine était toujours en activité, ce qui permettait de recueillir à la fois l'avis de mineurs encore en exercice

mais aussi, par voie de conséquence, le ressenti d'une communauté attachée à une réalité économique et sociale forgée par près d'un siècle d'exploitation de la potasse. L'espace de projet, représentée par la C.C.B.P., était, avant qu'Ensisheim ne s'en affranchisse (en 2001), parfaitement calqué sur le territoire d'étude, espace identitaire cohérent. Cela permettait de recueillir des avis rationnels sur la manière d'envisager la coopération de douze communes minières au sein d'un même projet de territoire. Ce sont aussi les élections municipales de 2001 qui ont permis de rendre d'autant plus pertinente cette consultation. Certains habitants interrogés étaient alors renseignés sur le nouveau programme municipal de chaque commune pour les six années à venir. Il était donc possible de recueillir des avis plus crédibles sur le devenir du Bassin potassique en tant qu'entité identitaire et politique. Enfin, pour rester cohérent avec les données de l'I.N.S.E.E. de 1999, concernant la population du Bassin potassique (bassins de vie, bassins d'emploi, unités urbaines, etc.), il était préférable de ne pas sonder les habitants trop longtemps après le recensement. Ainsi, la décision a été prise d'arrêter la consultation à cette période.

Cette enquête a aussi permis d'identifier les spécificités du Bassin potassique nécessaires à la formulation des problématiques de développement durable énoncées au chapitre 5 ("Identification des indicateurs de développement durable pour le Bassin potassique"). Dans un souci de cohérence, les perceptions et les représentations, ayant permis de justifier le choix du Bassin potassique comme territoire de projet d'un plan de développement durable (chapitres 1 et 2), sont les mêmes que celles qui ont permis d'identifier les spécificités territoriales. Toutes relèvent de l'enquête de 2001. Le choix d'un territoire pertinent de projet ainsi que les éléments du diagnostic sont donc simultanés. Le diagnostic a certes été réalisé à une époque qui n'est plus exactement celle d'aujourd'hui. Mais, l'essentiel, lorsque les moyens logistiques et financiers ne sont pas réunis pour renouveler une telle consultation, n'est-il pas de montrer la faisabilité d'une démarche ? Etant donné que la démarche diagnostique se doit d'être applicable à d'autres territoires et à d'autres périodes, le caractère fondamentalement actuel de l'expérience importe peu.

Néanmoins, deux enquêtes sont venues complétées la première. L'une a eu lieu en 2004 et a concerné un échantillon d'une trentaine de personnes. L'autre, menée en 2005, a permis d'interroger les maires des douze communes minières. L'objectif n'était pas de réactualiser toutes les réponses recueillies en 2001, mais d'"objectiver" certaines perceptions: notamment la crainte pour l'avenir des salariés des Mines, l'incertitude quant à la prise de relais des M.D.P.A. par la C.C.B.P., la certitude de voir la communauté de communes perdurer; en un mot tout ce qui était perçu et qui ne faisait pas forcément partie de la réalité. Ces rectifications, en soi, n'étaient pas indispensables à la démonstration. Toutefois, il a été jugé nécessaire, par une consultation réitérée de quelques habitants mais aussi de documents officiels, de donner plus d'objectivité aux spécificités territoriales et donc de rendre les problématiques de développement durable plus rationnelles (mentionnées au chapitre 5). Cela a aussi permis de vérifier l'actualité des perceptions et des représentations de 2001. L'enquête de 2005, auprès

des maires du Bassin potassique, n'était au départ pas destinée à objectiver les réponses de 2001, mais à leur demander leur avis sur le choix des I.D.D. (Indicateurs de Développement Durable) choisis à l'issu du diagnostic. Néanmoins, des avis et des idées ont pu être interceptés lors de la discussion. Ils ont aussi permis d'ajuster les réponses de 2001.

Première partie:

Le Bassin potassique alsacien: d'un projet de territoire à un autre

Introduction de partie.....	33
Chapitre 1: Du sel au territoire.....	35
Chapitre 2: D'un territoire à l'autre.....	115
Conclusion de partie.....	202

Introduction de partie

Proposer les termes d'un plan de développement durable pour le Bassin potassique ne serait-il pas poser le problème de sa territorialité, c'est à dire de sa sociabilité* et de la qualité d'appropriation de son espace ? Répondre à cette question supposerait de confirmer ou d'infirmer l'hypothèse suivante: la nécessité de défendre, au nom de son intégrité territoriale et d'un développement durable, ce que la fermeture annoncée des M.D.P.A. menace: une réalité sociale, culturelle, affective, un patrimoine* géographique, dans le but d'y asseoir un véritable projet de redéploiement territorial. Il s'agirait donc d'assurer le glissement progressif d'une entité forgée par un siècle d'exploitation minière à une autre qui, sans renier son passé potassique et son cortège de solidarités et d'agréments de vie, puise dans les modalités de la reconversion économique les atouts de son développement. L'enjeu est bien réel: transformer la cessation d'activités en instrument de revitalisation spatiale, s'appuyer sur la mémoire d'une industrie pour créer une dynamique sociale, profiter de l'effacement d'un lien organique pour susciter l'avènement d'un sentiment commun d'appartenance et l'apparition d'une entité spatiale autonome. Un projet de développement durable envisagé au sein du Bassin potassique reposerait donc sur une reconnaissance et une prise en charge de l'espace par ses habitants.

Dès lors il serait souhaitable que les éléments constitutifs de la territorialisation minière soient étudiés dans une perspective de développement de l'espace. En comprendre les expressions géographiques et les articulations sociales, en saisir les champs politiques d'application doit permettre, en dernière instance, l'élaboration d'un plan d'actions capable d'orienter la recherche des éléments constitutifs d'un plan de développement durable.

Mais identifier les critères de choix d'un territoire d'étude et de projet suscite plusieurs interrogations : le territoire est-il immuable ou se construit-il au fur et à mesure que s'édifie un projet de société ? Le territoire se construit-il avec le projet ? Le Bassin potassique était voué au départ à demeurer blessure à cicatrifier. Il a été récemment intégré à la C.A.M.S.A.. Ce mouvement permet alors de passer d'une image passéiste à une image dynamique. Malheureusement pour l'analyse, toutes les temporalités territoriales ne se superposent pas parfaitement. Il y a celle du bassin minier, celle des populations et de leur identité, celle de l'entité administrative C.A.M.S.A., celle de l'environnement et bien d'autres encore plus secondaires.

Il s'agira d'abord de justifier le choix de l'entrée sociale pour juger de la solidité d'une territorialité et ainsi évaluer sa pérennité dans un Bassin potassique, forgée par près de cent ans d'œuvres sociales. Ses origines, depuis le fonçage* des premiers puits, mais aussi l'histoire de la société minière qui s'ensuit, puis le désengagement minier avec à sa suite une véritable recomposition territoriale, doivent nous permettre de juger de l'"épaisseur" territoriale de cet

espace; en un mot, de dire si oui ou non cet espace a valeur de territoire de projet, en particulier pour l'accueil d'un plan de développement durable.

Chapitre 1 : Du sel au territoire

Introduction de chapitre.....	37
1 Paternalisme d'entreprise, socialisation et territorialisation.....	37
2 Les agents de territorialisation du Bassin potassique	46
3 Observer et comprendre la sociabilité minière.....	72
4 Des perceptions et des représentations pour mieux saisir la territorialité du Bassin potassique.....	94
Conclusion de chapitre.....	112

Première partie:

Le Bassin potassique alsacien: d'un projet de territoire à un autre

Introduction de chapitre

Pendant près d'un siècle, les M.D.P.A. ont structuré et organisé une société. Le développement industriel au service du sel de potassium (potasse*), concomitant au développement des cités minières et des œuvres sociales, a ainsi permis une territorialisation de type minier d'un espace qui allait devenir dès le début du XX^{ème} siècle, le Bassin potassique alsacien. "Du sel au territoire", l'entreprise minière semble avoir été l'artisan et le fédérateur essentiel d'un territoire et d'une société au service de l'activité minière. L'organisation sociale minière n'a d'ailleurs pas seulement concerné les personnes assujetties au travail à la mine, mais aussi toute une population vivant dans le bassin minier et dépendant étroitement des structures sociales des Mines.

Il s'agit de prouver en quoi les M.D.P.A. ont fondé et structuré, pendant près d'un siècle, une communauté à son service, de manière à montrer que l'activité minière s'est développée corrélativement au territoire qui lui a servi de support. Les raisons de cette socialisation nous seront données par le commentaire du paternalisme industriel et minier, amorcé dès la fin du XIX^{ème} siècle et par l'effet que cette méthode a pu produire sur le Bassin potassique, tant au niveau de sa socialisation que de sa territorialisation. L'analyse des perceptions et des représentations des habitants du Bassin permettra d'actualiser leur attachement au territoire minier. Ces renseignements confirmeront ou infirmeront certaines données historiques propres au bassin et, surtout, feront état, en particulier dans le chapitre 2, de ce qui reste au XXI^{ème} siècle de cette construction identitaire et territoriale.

1 Paternalisme d'entreprise, socialisation et territorialisation

Connaître le degré de territorialité d'un espace sous-entend la compréhension de sa mise en place: sa territorialisation, à commencer par la justification d'une étude sociale. Cela sous-entend un retour sur les fondements de cette territorialisation qui trouve naissance dans une politique sociale institutionnalisée, le paternalisme d'entreprise, mais aussi une socialisation particulière dont les manifestations sont longtemps restées l'apanage des seules cités minières. Le rappel de ce qui fait d'un espace un territoire et l'étude de la socialisation et de la sociabilité minières permettront de justifier du lien intrinsèque entre politique sociale de la mine et territorialisation d'un espace.

1.1 Pas de territoire sans société ni identité

Formuler l'hypothèse d'un paternalisme minier, moteur de territorialisation, passe nécessairement par un rappel de ce qui fait d'un espace un territoire. Sans cela les preuves qu'un espace occupé par une entreprise de type paternaliste devient territoire, ne peuvent être réunies.

Dans une perspective géographique, le territoire, « *qualifié par une appartenance juridique* » (GEORGE et VERGER, 2004) est avant tout délimité par ses frontières. Il est aussi pourvu d'une spécificité souvent culturelle : un territoire linguistique par exemple. L'intégration d'une dimension sociale et d'un sentiment conscient ou inconscient d'appropriation de l'espace par son occupant se retrouve dans la plupart des définitions géographiques du territoire. Il est « *un espace approprié, avec sentiment ou conscience d'appropriation [...] La notion de territoire est à la fois juridique, sociale et culturelle, et même affective. Le territoire implique toujours une appropriation de l'espace : il est donc autre chose que l'espace.* » (BRUNET, FERRAS et THERY, 1998).

On l'aura compris, le territoire ne se réduit pas à une simple entité juridique. Guy DI MEO (1998) renforce d'ailleurs cet aspect social en y intégrant deux composantes essentielles : « *l'espace social* » et « *l'espace vécu* ». Cette composante sociale du territoire s'articule autour de quatre grands principes jetant les bases de la notion de territoire. Pour l'auteur, le territoire sous-entend, au travers du prisme géographique, « *l'insertion de chaque sujet dans un groupe, voire dans plusieurs groupes sociaux de référence.* ». Il traduit ensuite « *un mode de découpage et de contrôle de l'espace garantissant la spécificité et la permanence, la reproduction des groupes humains qui l'occupent* ». Il constitue de plus « *un remarquable champ symbolique* » pour ses habitants, en « *valeur patrimoniale* » (DI MEO, 1998) entre autres. Enfin, le "temps long" prend aussi beaucoup d'importance dans la construction des territoires et donc dans la consolidation du territoire.

Pour le Dictionnaire de Géographie (BAUD, BOURGEAT et BRAS, 1995), le territoire représente « *[...] tout espace socialisé, approprié par ses habitants, quelle que soit sa taille. Ces derniers ont en effet une mémoire, une pratique et une représentation de cet espace. Un territoire est donc l'œuvre des hommes [...], on comprend de plus en plus le territoire comme un espace socialisé et approprié* » (GEORGE et VERGER, 2004).

Bien entendu, le territoire « *ne doit pas être non plus assimilé à une série d'espaces vécus, sans existence politique et administrative connue* ». Une administration structure et pérennise le territoire: « *ce sont par exemple les lois territoriales qui s'appliquent sur l'espace concerné [...]* » (BRUNET, FERRAS et THERY, 1998). Aussi, pour faire d'un espace un territoire, les composantes politiques, administratives et sociales doivent fonctionner de manière interdépendante et solidaire les unes des autres (Figure 2).

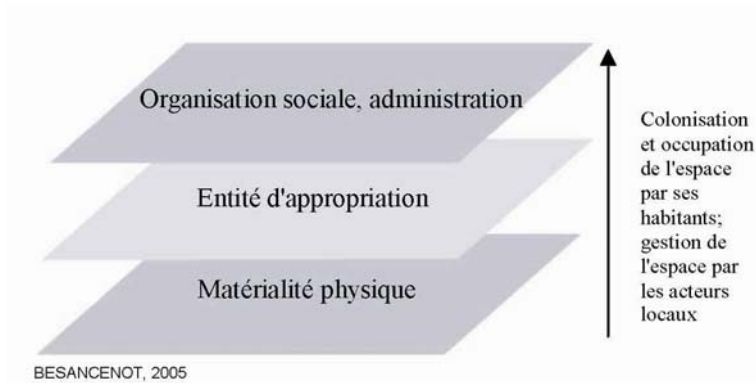


Figure 2: La formation de la territorialité sur le modèle de LE BERRE, 1995⁴

Ce bref rappel permet d'expliquer le choix d'un espace minier socialisé comme territoire d'étude* et de projet. Un territoire minier doit sa dimension territoriale profonde aux principes d'organisation sociale et territoriale miniers qui le fondent. Pour savoir si la socialisation industrielle ou minière a fondé ou non un territoire en tant que tel, fallait-il encore rappeler le sens géographique de territoire. Pour qu'il y ait territoire, il faut une socialisation des salariés et de leur famille respective sur l'espace de travail. Cette socialisation est « [...] le fait de développer des relations sociales, de former en un groupe social, en société [...] le fait de mettre sous un régime communautaire, collectif ». Elle désigne « les processus par lesquels les individus s'approprient les normes, valeurs et rôles qui régissent le fonctionnement de la vie en société. » (BLOCH, 1995). Ainsi, pour contribuer à une socialisation solide, l'entreprise se doit de développer la sociabilité de ses travailleurs, en l'occurrence, leur aptitude générale à vivre ensemble les relations publiques.

Aussi, cette socialisation se mesure au degré de sociabilité qu'elle génère, c'est à dire « l'aptitude à vivre en société » et le « principe de vivre entre personnes » (LE ROBERT, 2004). Il s'avère alors nécessaire d'étudier les caractères de la sociabilité minière afin de mieux saisir ses fondements et ses effets sur la territorialisation d'un bassin minier.

1.2 Découverte de la sociabilité minière

Il s'agit d'aborder brièvement la question de la sociabilité minière pour comprendre en quoi elle est préalable à la compréhension de la socialisation et de la territorialisation par l'entreprise minière. Les références bibliographiques, d'ordre historique ou sociologique, consacrées aux mineurs des XIX et XX^{èmes} siècles s'attachent généralement à l'étude des relations entre le travail à la mine et la culture sociale minière, entre la communauté et les pouvoirs syndicaux et politiques. Ces approches ont été en partie rapportées par les travaux multidisciplinaires anglo-saxons. Deux thèses sur les communautés minières s'y affrontent.

⁴ Les illustrations (cartes, figures et photos) sous lesquels la référence BESANCENOT est indiquée, ont été conçus par l'auteur de cette thèse. La référence n'est donc pas bibliographique. La date accolée correspond à la période d'exécution du document.

Pour les premiers, le mineur est considéré comme le type même de l'ouvrier prolétaire, c'est à dire une opposition marquée entre les mineurs, groupe solidaire regroupé autour de leur métier et leur syndicat et la société bourgeoise incarnée sur place par les grands patrons. Stuart MAC INTYRE (1982) se rallie d'ailleurs à cette idée dans son étude sur les mineurs au Pays de Galle jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Il parle d'une « *intégration sociale très forte, combinant la défense des intérêts avec la protection des mineurs, la représentation politique locale avec la sociabilité de l'esprit associatif [...]* ». Il ajoute que ces communautés minières se caractérisent par une étroite imbrication des pouvoirs du syndicat et du parti, et par le rejet unanime de l'extérieur de la part de toutes les catégories sociales, regroupées autour du noyau constitué par les mineurs. Alain TOURAINÉ (1966) apporte à son tour la même analyse, mais ajoute à ceci une différence contextuelle. Ses recherches se situent au moment de la mécanisation et du déclin économique de la mine. Ces derniers paramètres favorisent alors un retrait progressif du statut social du mineur et donc un renoncement à sa capacité de « *participation créatrice aux valeurs sociales et culturelles* », spécificité de l'ancienne culture minière définie comme « *système de signification attaché à l'expérience sociale et professionnelle vécue* ».

La seconde thèse, radicalement différente, considère le mineur comme représentatif de l'ouvrier déferent. Il se retrouve en quelque sorte intégré de manière passive dans les cadres patronaux et institutionnels de l'entreprise. Cette notion d'ouvrier déferent a été utilisée pour les cas « *d'industrialisation brutale et semi-rurale où était mise en œuvre une politique patronale d'embauche et d'organisation du travail centrée sur un groupe familial et fortement marquée par le paternalisme relayé par un réseau de sociétés à caractère religieux et contrôlé par les employeurs* » (DUBAR, GAYOT et HEDOUX, 1982). Ce principe de communauté déferente se retrouve aussi dans les cités minières. Elles furent, dès la fin du XIX^{ème} siècle, des terrains d'"expérimentation" où les compagnies s'exercèrent à la prise en charge du mineur "du berceau à la tombe" et à l'organisation minutieuse de l'espace, depuis le fond de la mine jusqu'au lieu d'habitation et aux jardins. L'univers de la houille y fait directement référence. Que ce soit durant les périodes de prospérité ou de récession, les rapports de force entre patronat et syndicat n'ont pourtant pas modifié en profondeur cette déférence ouvrière « *faite de dépendance, de passivité à l'égard des autorités et des notables locaux* » (DUBAR, GAYOT et HEDOUX, 1982). La structure de la sociabilité est restée identique, et ce malgré les nombreux bouleversements économiques que ce type d'industrie a connus.

Que l'on soutienne l'une ou l'autre thèse, la connaissance de la sociabilité minière est déterminante pour comprendre l'histoire de la mine et des mineurs au XX^{ème} siècle. Elle prend en considération la solidarité au fond de la mine, la dureté des rapports hiérarchiques avec la maîtrise, l'intimité et la cohabitation aussi bien dans les corons que dans les cités minières de type Bassin potassique (cité-jardin), les rapports avec les notables politiques et les leaders syndicaux ou associatifs, la fréquentation occasionnelle ou régulière (à la fosse ou dans la cité)

des ingénieurs, des enseignants, des médecins, des assistantes sociales, etc. Cette sociabilité minière n'existerait pas sans une politique industrielle paternaliste des plus zélées.

1.3 Le rôle du paternalisme dans la territorialisation de l'espace

La durée de l'exploitation minière couplée à sa situation géographique et l'ampleur de son activité (main d'œuvre, aménagements, étendue de l'exploitation, etc.) sont autant de facteurs responsables d'un niveau et d'un type de sociabilité minière et par conséquent d'un type de paternalisme industriel ou minier. Connaître le rôle du paternalisme d'entreprise dans la société minière et plus particulièrement la place des M.D.P.A. par rapport à certains modèles de paternalisme favorisera notamment la compréhension et donc l'interprétation des perceptions et les représentations des habitants du bassin, et par là même, son degré et territorialité.

La politique paternaliste, insufflée par la mine mais aussi par d'autres grandes entreprises à grand capital, a ses théoriciens et ses maîtres d'œuvre. Les raisons et les débuts du paternalisme social industriel permettront d'évaluer la teneur socialisante du paternalisme minier et en particulier celui des M.D.P.A..

1.3.1 Acceptations du paternalisme

Paternalisme familial et paternalisme d'entreprise sont deux notions intimement liées et qui, le plus souvent, s'auto-entretiennent, en particulier dans les grandes firmes de la première et seconde Révolution Industrielle*. Le paternalisme d'entreprise est avant tout affaire de famille. Il entend reproduire, à travers l'organisation sociale de l'entreprise, un "esprit de famille". Tout cela dans un but sinon philanthropique en tous les cas productiviste.

Le paternalisme représente « *la tendance à imposer un contrôle, une domination, sous couvert de protection* » (LE ROBERT, 2004). Plus précisément, il constituerait « *l'attitude d'un chef d'entreprise qui crée et contrôle des œuvres sociales destinées à des ouvriers ou employés par esprit de charité plutôt que de justice sociale* » (BORDAS, 1985). Le paternalisme a aussi sa formulation plus intimiste selon laquelle « *les rapports entre patrons et ouvriers doivent être régis par les règles de vie familiale, caractérisées par l'affection réciproque, l'autorité et le respect.* » (LAROUSSE, 1969). Cette définition se retrouve chez Sylvie SCHWEITZER (1993), pour qui le premier vocabulaire employé au XIX^{ème} siècle renvoie à la cellule familiale. Elle décrit l'entreprise comme une « *grande famille* », composée du père et de ses enfants. Cette métaphore se retrouve aujourd'hui encore dans certaines

entreprises. Dès lors, il serait incomplet d'interpréter cette image comme le désir des patrons à « *régner sans conteste, ni partage, à l'image des pères idéaux.* ». Même si la famille est présentée comme une structure de soumission des individus au « *père* », au « *maître* », elle est aussi, et cet aspect donne tout son sens à l'efficacité du paternalisme, un lieu d'initiation des individus aux comportements sociaux, un lieu d'apprentissage. « *Elle est ainsi une structure sociale, et même la seule familière aux sociétés d'Ancien Régime, y compris dans ses organisations économiques, les corporations.* » (SCHWEITZER, 1993).

Le vocable "paternalisme" est souvent mal connoté (BORDAS, 1985). La notion a été aussi bien mal que bien perçue au cours de l'épopée industrielle européenne, puis par la suite, extra-européenne. Cette perception péjorative évoque la dénonciation inlassable par les organisations ouvrières des interventions patronales jugées contre nature à l'encontre des classes : « *[...] sont récusées en bloc leurs initiatives (des patrons) qui mêlent les politiques de salaire, de logement, de distribution des biens de consommation, leurs caisses de prévoyance, de retraite et d'assurance, leurs clubs sportifs, hôpitaux.* » (SCHWEITZER, 1993).

Le paternalisme d'entreprise s'identifie plus volontiers aux grandes firmes, complètement absentes du paysage industriel européen avant la première Révolution Industrielle (première moitié du XIX^{ème} siècle pour l'Angleterre et seconde moitié du XIX^{ème} siècle pour la France, l'Allemagne et l'Italie). Certes, l'expression existait bien avant, mais nous situerons l'apparition du paternalisme d'entreprise de grande ampleur, dont il est ici question, au moment de cette grande Révolution Industrielle européenne.

1.3.2 Un intérêt économique sous couvert d'intention sociale

L'entreprise a-t-elle envisagé le paternalisme par seul souci de socialisation de ses travailleurs? Les œuvres sociales* ne sont en effet pas pensées dans un seul dessein philanthropique. Elles tendent à stimuler l'ouvrier, à le maintenir à l'usine et donc de le rendre plus "rentable". La Révolution Industrielle, outre le culte du productivisme et de la rentabilité à tout prix, va inculquer au patronat une attention toute particulière aux conditions de vie de ses ouvriers. La culture familiale et religieuse des patrons en est d'ailleurs souvent la cause première.

Le paternalisme recouvre une vision du rôle du travail ouvrier dans l'entreprise et donc un modèle de comportement, se rapportant à la « *théorie de dépendance et de protection* » (BIGAZZI, 1993). John Stuart MILL a d'ailleurs beaucoup critiqué la thèse selon laquelle les rapports entre le riche et le pauvre ne seraient qu'en partie des rapports de subordination, « *[...] ils auraient un caractère aimable, moral et sentimental [...] Le sort des pauvres et tout ce qui les touche comme classe devrait être réglé dans leur intérêt, mais non par eux-mêmes. Il ne faudrait pas les encourager à penser par eux-mêmes, à donner à leurs réflexions et à leur prévoyance une autorité dans le règlement de leur destinée. On suppose que le devoir des*

classes supérieures est de penser pour eux et de prendre la responsabilité de leur sort, comme le général et les officiers d'une armée sont responsables du sort des soldats qui la composent. » L'objectif est qu'en retour de cette tutelle paternaliste bienveillante, il s'instaure du côté de l'assisté, « *une déférence respectueuse et reconnaissante.* », et ainsi une efficacité productive optimale : « *[...] on ne lui demanderait rien d'autre que son travail de chaque jour, et d'être honnête et religieux. La morale et la religion lui seraient aussi fournies par son supérieur, qui aurait soin de la faire enseigner convenablement, et ferait ce qu'il faudrait en retour de son travail et de son attachement, le pupille fût convenablement nourri, vêtu, logé, pieusement instruit, et innocemment amusé.* » (MILL, 1889). Cette théorie de dépendance et de protection met parfaitement en évidence sinon les principes du moins les fondements du paternalisme d'entreprise inhérent à la Révolution Industrielle.

Quoi qu'il en soit, les fondements du paternalisme sont avant tout économiques. Un ouvrier bien soigné, bien nourri et diverté par ailleurs, travaillera avec d'autant plus de force et d'enthousiasme qu'un autre rétribué par son seul salaire. L'objectif est de retenir et de former à moindre coût une main d'œuvre solide et pérenne. Dans l'entreprise Michelin, comme dans bon nombre de grandes firmes paternalistes, le paternalisme a servi à produire et produire bien. Edouard Michelin le précise d'ailleurs très bien dans une brochure diffusée par son entreprise en 1927 : « *Nous sommes persuadés que notre Maison prospère à cause de ses œuvres sociales.* » (GUESLIN, 1993). Selon l'auteur, la motivation de base de l'action sociale de Michelin est la volonté de produire mieux. Cela rejoint la volonté des autres grandes firmes, non moins adeptes de cette politique. Les autres motivations, en revanche, comme le « *souci de moraliser la main d'œuvre au nom de convictions politiques ou religieuses, le souci de démontrer la performance de l'entreprise "libre" face à l'Etat providence [...]* » (GUESLIN, 1993), demeurent secondaires.

Jean-Claude DAUMAS (1993), nuance davantage le primat de l'économie sur les motivations paternalistes. A propos du paternalisme de la draperie elbeuvienne à la fin du XIX^{ème} siècle, l'hypothèse que le paternalisme a servi à fixer et à discipliner la main d'œuvre aux contraintes du travail ouvrier, est incontestable. Reste cependant à nuancer et préciser l'expression « *pour rendre compte à la fois de l'inégale diffusion du paternalisme et de la diversité de ses fondements au niveau de l'entreprise.* » (DAUMAS, 1993). Les deux objectifs principaux de la famille Blin⁵ demeurent fidèles à la motivation économique déjà évoquée: d'une part stabiliser le personnel et d'autre part réconcilier travail et capital. Qu'on le veuille ou non, la notion de capital insuffle chez ceux qui en bénéficient une culpabilité plus ou moins consciente et prégnante. La question qui est posée est de savoir jusqu'à quel point cette politique paternaliste a modifié en profondeur les sentiments et les comportements de leurs ouvriers.

⁵ Famille Blin, dirigeant de grandes usines de draperie à Elbeuf, à la fin du XIX^{ème} siècle.

Les motivations économiques rejoignent d'ailleurs celles du Directeur Général des Mines Domaniales de Potasse d'Alsace au début des années 1930, Pierre de Retz qui, afin de masquer ses motivations premières, déclarait: « *Lorsqu'une affaire fait des bénéfices importants, ses collaborateurs et au premier chef ses ouvriers, ont droit à une certaine participation à ses bénéfices.* » (BERTRAND et SCHOTT, 1989). C'est au contraire pour faire des bénéfices importants que le patron se doit de mieux s'occuper de ses ouvriers.

Aussi, l'efficacité du paternalisme, est, pour l'essentiel, la stabilisation de la main d'œuvre et parfois l'étouffement de la conscience ouvrière et des luttes revendicatives (DAUMAS, 1993). Ce dernier aspect ne rejoint pas la politique des M.D.P.A.. Il serait toutefois malhonnête d'attribuer au seul patronat la responsabilité de la socialisation des travailleurs. Un facteur déterminant a joué un rôle important dans cette socialisation. Si l'on prend modèle sur les draperies d'Elbeuf de la fin du XIX^{ème} siècle, c'est d'abord, la cristallisation d'une culture d'entreprise, organisée autour de « *l'exaltation du progrès technique, du culte de la qualité du produit et de la fierté d'être les premiers* » (DAUMAS, 1993), qui a largement contribué à la cohésion du personnel. Vient ensuite la transformation en profondeur des structures de l'industrie. Ce culte de la technique, facteur de cohésion sociale, rejoint celle de Michelin dans le Puits-de-Dôme et des M.D.P.A. dans le Haut-Rhin.

1.3.3 Une stratégie portée par des valeurs personnelles et familiales

Comme on a pu le voir chez Michelin, Saint-Gobain ou encore aux M.D.P.A., les contraintes économiques sont décisives dans la mise en œuvre du paternalisme. Le souci de voir se pérenniser une main d'œuvre sur place rentre directement en ligne de compte des contraintes économiques. L'exemple outre atlantique de l'industrialisation de la Mauricie au Québec l'illustre parfaitement. A la charnière du XIX et du XX^{ème} siècle, les dirigeants des grandes entreprises installées en Mauricie ont été les instigateurs de projets de villes modèles. Ces aménagements découleraient directement d'une « *volonté commune de prise en charge de l'organisation matérielle et culturelle d'une communauté dont ils assuraient, par le biais du travail en usine, la reproduction* » (BELLAVANCE, 1993).

La culture personnelle et familiale du patron a fortement orienté les stratégies paternalistes de l'entreprise. Elle a pris part au processus de gestion sociale du personnel. Les convictions politiques, sociales et religieuses ont très souvent permis de modeler ces stratégies paternalistes.

La famille Blin de la grande draperie elbeuvienne s'est inspirée de l'engagement collectif protestant des notables alsaciens pour entraîner un élan collectif en faveur du bien commun. Leur programme social n'aura cependant aucun fondement religieux explicite, « *ce qui*

tranche avec l'attitude de beaucoup de patrons de l'époque, catholiques ou protestants, et repose uniquement sur des considérations réalistes sur les transformations de la fabrique et de la condition ouvrière et sur les conditions d'implantation de leur établissement. » (DAUMAS, 1993).

Pour Michelin, en 1940, la *Revue des Deux Mondes*⁶ publie un article vantant les mérites du paternalisme, fondé sur des convictions patronales dissimulées après la mort d'Edouard Michelin : « *Au-delà du pneu triomphant, il pensait au bonheur de ses ouvriers. Il voulait, tout en respectant jalousement leur liberté, les rendre heureux et meilleurs. Ses créations humanitaires sont sorties de ce désir. » (GUESLIN, 1993).* La culture Michelin est, comme l'entreprise des Blin et les M.D.P.A., relativement laïcisée : la dimension spirituelle n'entre pas dans le cadre institutionnel de l'entreprise. Les références religieuses "micheliniennes" sont François d'Assise, Vincent de Paul, Jean Bosco. Il les vénère et les prendra en exemple pour leur piété mais aussi leur esprit d'organiseurs. Ainsi, ce que les patrons vont utiliser du catholicisme, « *ce sont l'exaltation de la famille chrétienne et l'implication des membres de la famille patronale dans les œuvres sociales de l'usine. »(GUESLIN, 1993).*

1.4 Quel type de paternalisme aux Mines de Potasse d'Alsace ?

La typologie des paternalismes d'entreprise proposés par certains sociologues nous permet de situer celui des M.D.P.A. et donc de savoir comment les œuvres sociales minières ont été mises en place puis développées.

Afin de procéder à un classement par type des différents paternalismes d'entreprise, des sociologues belges ont mis l'accent sur la différence entre patronage industriel, née des contingences de la croissance industrielle, et, le paternalisme moral, issu de la critique des économistes et des progressistes. Les Anglo-saxons et les Allemands « *analysent la succession du paternalism et du new-paternalism, ou de paternalism et protectirialism » (SCHWEITZER 1993).* Aux pays des totalitarismes, se succèdent les paternalismes organiciste, autoritaire puis libéral. La taille de l'entreprise intervient aussi. Les grandes entreprises connaîtraient davantage un paternalisme "formel", les petites entreprises un paternalisme "familial" et les ateliers artisanaux urbains, un paternalisme "fraternel".

Si l'on s'en réfère à la typologie de Duccio BIGAZZI, la socialisation par l'entreprise M.D.P.A., s'inscrirait davantage dans une politique de paternalisme "formel", "organiciste" propre au paternalisme classique: « *l'attention au loisir et la création d'institutions différenciées qui lui sont réservées [...] la prépondérance des mécanismes impersonnels de la hiérarchie sur le rapport personnel et exclusif avec le patron ; l'emphase donnée à la*

⁶ Cf. GUESLIN, 1993.

dimension de masse, avec l'extension de la structure de production de masse aux formes de la vie sociale. ». Ce paternalisme s'oppose au paternalisme libéral soucieux de nier « [...] la nécessité de tout conditionnement législatif de l'initiative privée et encore plus celle d'une intervention substitutive de l'Etat », donc sans bureaucratie étatique de gestion des œuvres sociales. Un élément clé du paternalisme libéral rejoint toutefois celui des M.D.P.A. dont l'objectif n'est ni d'« affaiblir l'individualité des travailleurs », ni « de faire perdre à chacun le sens de la personnalité typique de la masse » (BIGAZZI, 1993). On pourrait ajouter que le paternalisme des M.D.P.A. promouvait, tout comme Michelin mais de manière plus exagérée, un certain pragmatisme dans sa politique. A l'instar de Michelin, « les réalisations sociales s'accumulent les unes sur les autres, se juxtaposent [...] pour donner, à la fin des années 1920, un système paternaliste exalté, critiqué d'autres fois. » (GUESLIN, 1993). Ainsi, loin d'une idéologisation outrancière et d'un dogmatisme institutionnalisé, le système social des M.D.P.A., à l'instar de Michelin (mais dans une moindre mesure), appartiendrait au type pragmatique.

Aux M.D.P.A. tout comme dans de nombreuses autres entreprises industrielles ou minières à vocation socialisante, le paternalisme a plus ou moins directement concerné la population du Bassin potassique. Cette politique a d'ailleurs touché préférentiellement les travailleurs des mines ainsi que leur famille. N'oublions pas cependant que les œuvres sociales ont aussi beaucoup profité aux personnes non liées de près à la mine. Cette politique socialisante aura permis d'instaurer une conscience collective dans tout le bassin minier et donc d'édifier ainsi un territoire.

2 Les agents de territorialisation du Bassin potassique

L'activité minière et le paternalisme social insufflé par les M.D.P.A., mis à profit sur les bases d'une politique rigoureuse et fédératrice du territoire, auront connu, comme la majeure partie des entreprises de ce type, deux grandes périodes décisives: une ascension paternaliste, tout d'abord, au cours de laquelle la société minière a pris place, corrélativement à la demande accrue de main d'œuvre ; puis la longue période de désengagement, initiée dans les années 1960, où la qualité des structures sociales et le confort de travail s'améliorent, sans pour autant que s'étendent ces structures. Au cours de la première période en particulier, les M.D.P.A. semblent à l'origine de la naissance et de la transformation d'un territoire.

Aussi, deux réalités permettent de comprendre la territorialisation du Bassin potassique. On constate d'abord la réalité d'un espace minier, liée à l'étendue de l'exploitation de la potasse. On lit ensuite dans l'histoire du bassin, cinquante premières années de développement de l'entreprise minière et de ses structures sociales, gage d'appropriation de l'espace par ses

habitants. Comprendre la territorialisation du Bassin potassique passe en effet par la découverte de l'histoire minière, de l'ascension paternaliste au début du désengagement mais aussi par la connaissance des répercussions dans le paysage social du bassin. Ceci doit permettre de mieux saisir les éléments socialisants et territorialisants de l'espace minier.

2.1 Un gisement comme support

Préciser les éléments de construction et de cohésion du Bassin potassique commence par son référencement dans le temps et dans l'espace. L'entité géographique "Bassin potassique" trouverait un sens dans son histoire, d'abord technique puis culturelle et politique. L'emploi des deux mots "bassin" et "potassique", au tout début de l'histoire des Mines (Encart 1), fixe une fois pour toutes le support du territoire, c'est à dire les limites géographiques de l'espace que nous lui connaissons aujourd'hui.

Rappelons que le Bassin potassique n'aurait peut-être jamais vu le jour sans la pugnacité de nos trois célèbres pionniers de la potasse alsacienne : l'industriel Joseph Vogt, l'exploitante de ferme Amélie Zürcher et le brasseur et sourcier Jean-Baptiste Grisez au tout début du XX^{ème} siècle. Ils formèrent en 1904 un syndicat de forage nommé "Société Bonne Espérance". Afin de leur rendre hommage, les divers puits portent les noms des membres des familles Zürcher, Vogt et de la famille impériale allemande (BERTRAND et SCHOTT, 1989). « *L'appellation des puits reflète ainsi les débuts mouvementés de l'industrie potassique elle-même tributaire de la conjoncture alsacienne. L'enjeu est de taille pour qui sait combien l'attribution d'un nom à un puits signifie dans la profession honorer un personnage marquant ou la famille d'un pionnier.* » (WACKERMANN, 1989). Chacun des 18 puits forés avant la Première Guerre mondiale porta un prénom masculin ou féminin. Amélie Zürcher donna son nom à trois puits : Amélie I, II et III situés à Wittelsheim. Joseph Vogt donna le sien à l'un des puits du carreau Joseph-Else. Else vient du prénom d'Elise, sœur de Thérèse (épouse de Fernand Vogt, fils de Joseph) dont la contraction fut opérée lors de l'occupation allemande. La famille de ce dernier, directeur de la Société des Mines de Kali Sainte-Thérèse, de 1910 à 1923, donna son nom à trois puits : Fernand Est et Ouest à Wittenheim ; Thérèse, épouse de Fernand, à Ensisheim et Marie-Louise, fille de Fernand et Thérèse.

Les directeurs allemands ont aussi laissé leur marque : Max, en souvenir de Max Pohl, président du directoire de la Gewerkschaft Amélie à Wittelsheim ; Alex, du président du conseil d'administration de la Gewerkschaft Amélie dès 1910, Alex Von Pflaum.

Les puits Rodolphe I et II font référence au dernier baron de la commune de Bollwiller, décédé en 1616 et qui relevait directement de l'empereur d'Autriche.

Théodore à Wittenheim a ou été emprunté au père d'Amélie ou au premier directeur allemand de cette fosse.

Après la Première Guerre mondiale et dès 1945, la direction des Mines décidera de donner à ses puits des noms de communes : ce fut le cas de Ensisheim III, Ungersheim I et II, Blodelsheim I et II (inachevés), Berrwiller, Schoenensteinbach et Staffelfelden (WACKERMANN, 1989).

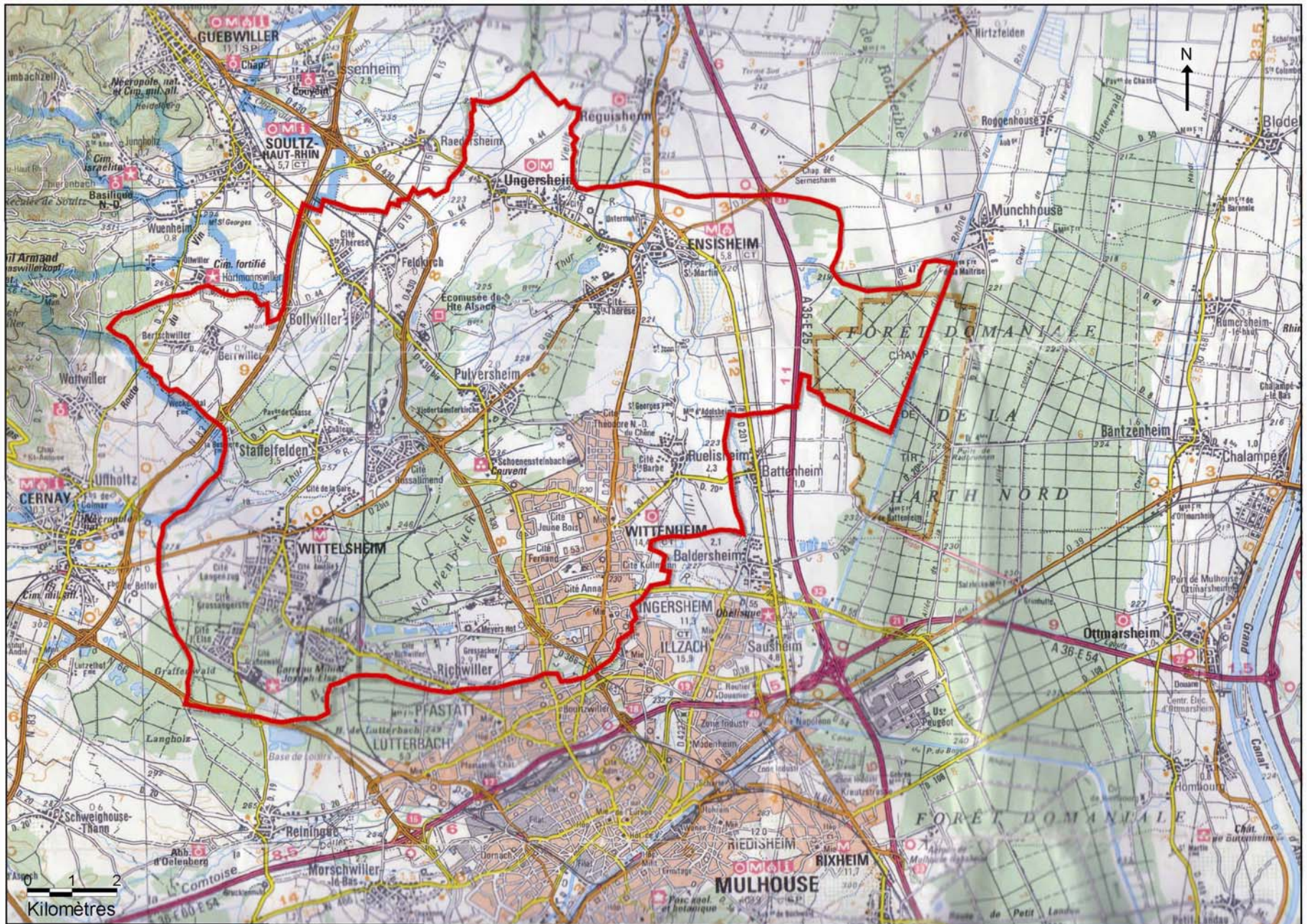
Encart 1: Naissance d'un bassin minier en Alsace

Première partie:

Le Bassin potassique alsacien: d'un projet de territoire à un autre

Le Bassin potassique se situe entre le piémont des Vosges à l'ouest et la vallée de la Harth à l'est. Il s'étend sur 22 000 ha et compte douze communes sur lesquelles se sont implantés les carreaux miniers ainsi que les cités qui les jouxtent (Carte 1).

Situation du Bassin potassique alsacien



Source: I.G.N., 2000 (carte au 100/1000 du secteur de Mulhouse)
Crédit: Biogeo/ ENS-LSH; Réalisation: François Besancenot, 2005

— Limites du Bassin potassique

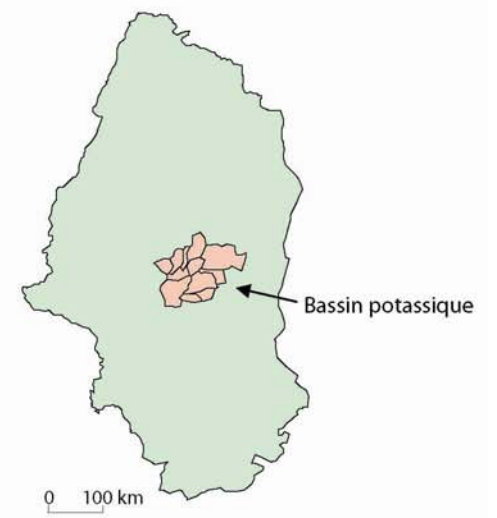
Europe



France des départements:
position du Bassin potassique



Département du Haut-Rhin: position du
Bassin potassique et de ses communes



Source: MAPINFO
Crédit: Biogeo/ ENS-LSH; Réalisation: François Besancenot, 2005

○ Localisation du Bassin potassique

Carte 1: Situation du Bassin potassique (localisation et topographie)⁷

⁷ Pour des raisons pratiques d'organisation de la bibliographie, les sources des cartes présentes dans cette thèse ne sont indiquées que sur chacune des cartes.

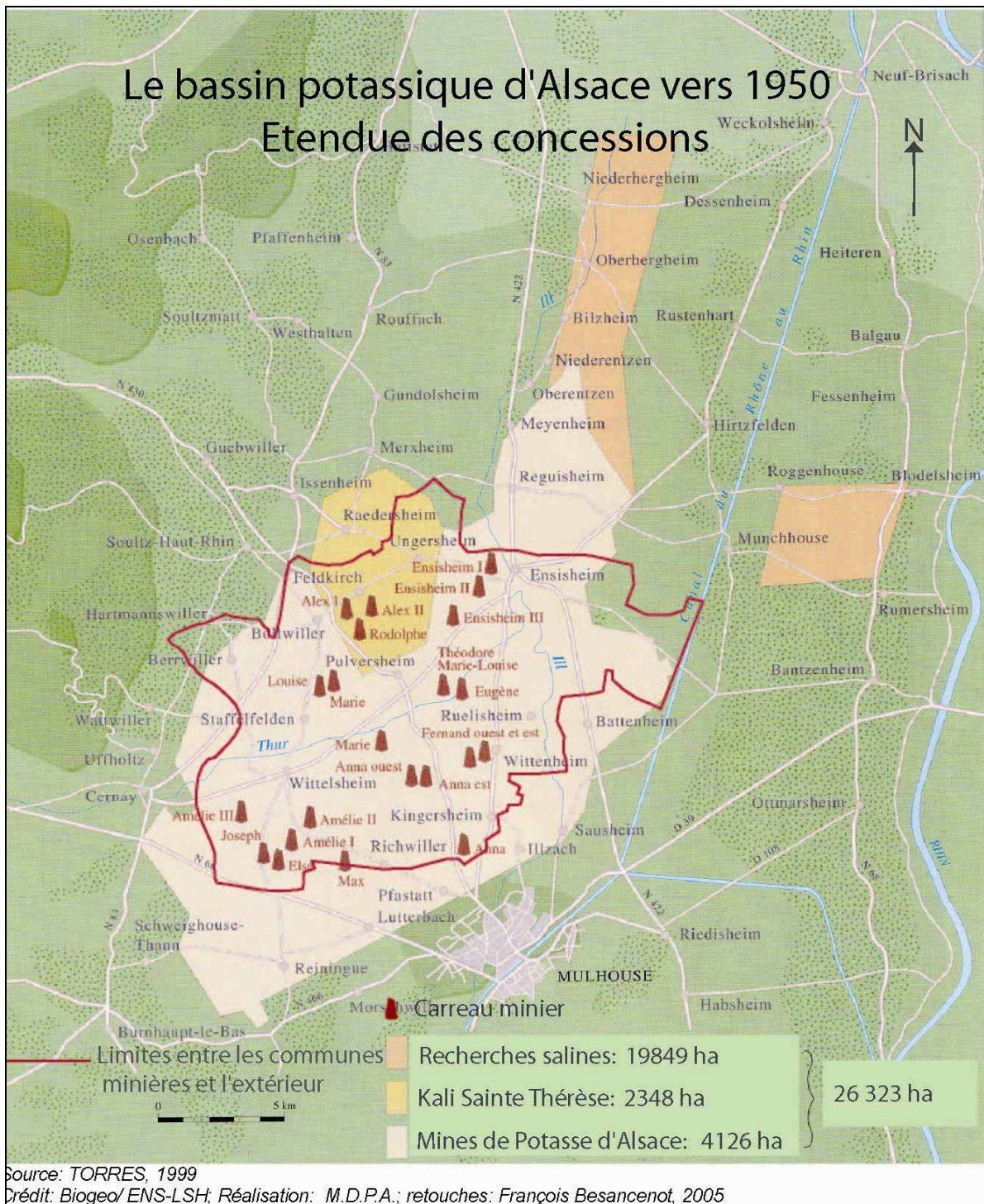
Première partie:

Le Bassin potassique alsacien: d'un projet de territoire à un autre



Carte 2: Les douze "communes minières"

C'est en réalité l'extension des galeries de mine qui détermine la superficie du bassin. De nombreux forages ont d'ailleurs permis de définir l'étendue du gisement. Cependant, le bassin demeure limité par ses frontières administratives: celles des douze communes minières (Carte 3).



Carte 3: Limites administratives et limites du gisement (exploité ou à exploiter)

Le choix du site s'explique par la présence à une profondeur moindre qu'au nord, de l'oligocène (tertiaire), dont le pendage des couches s'oriente vers le nord. Celles-ci sont situées à des profondeurs comprises entre 400 et 1100 mètres, avec une teneur en potasse variant de 15 à 20%. Celle-ci, d'origine sédimentaire est le résultat des dépôts successifs de chlorures de potassium et surtout de sodium, dus à l'évaporation d'eau de mer piégée au tertiaire dans le fossé d'effondrement alsacien.

A l'intérieur du périmètre du bassin, l'exploitation est encore techniquement rentable et humainement supportable. Ainsi, cette accessibilité relativement aisée aux couches de potasse a délimité une fois pour toute l'étendue du gisement exploitable. Pour mieux comprendre les conditions techniques d'exploitation de la potasse, la figure 3 dévoile les installations qui lui sont nécessaires (Figure 3). Les couches sont au nombre de deux : la couche supérieure (épaisseur de 1,6 mètres, profonde de en moyenne de 635 mètres, contenant 20 à 25% de potasse pure) et la couche inférieure (épaisse de 5 mètres maximum, profonde en moyenne de 700 mètres avec 15 à 20 % de potasse pure) (Carte 4).

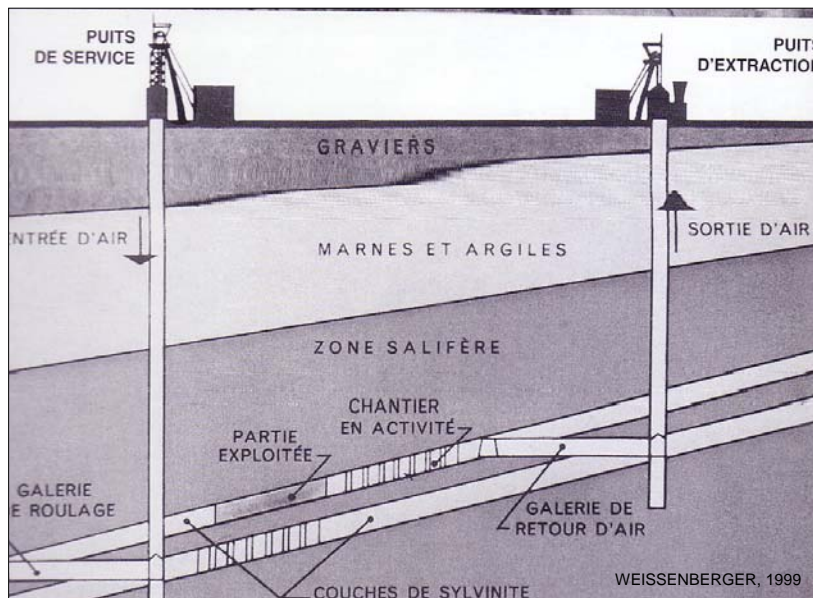
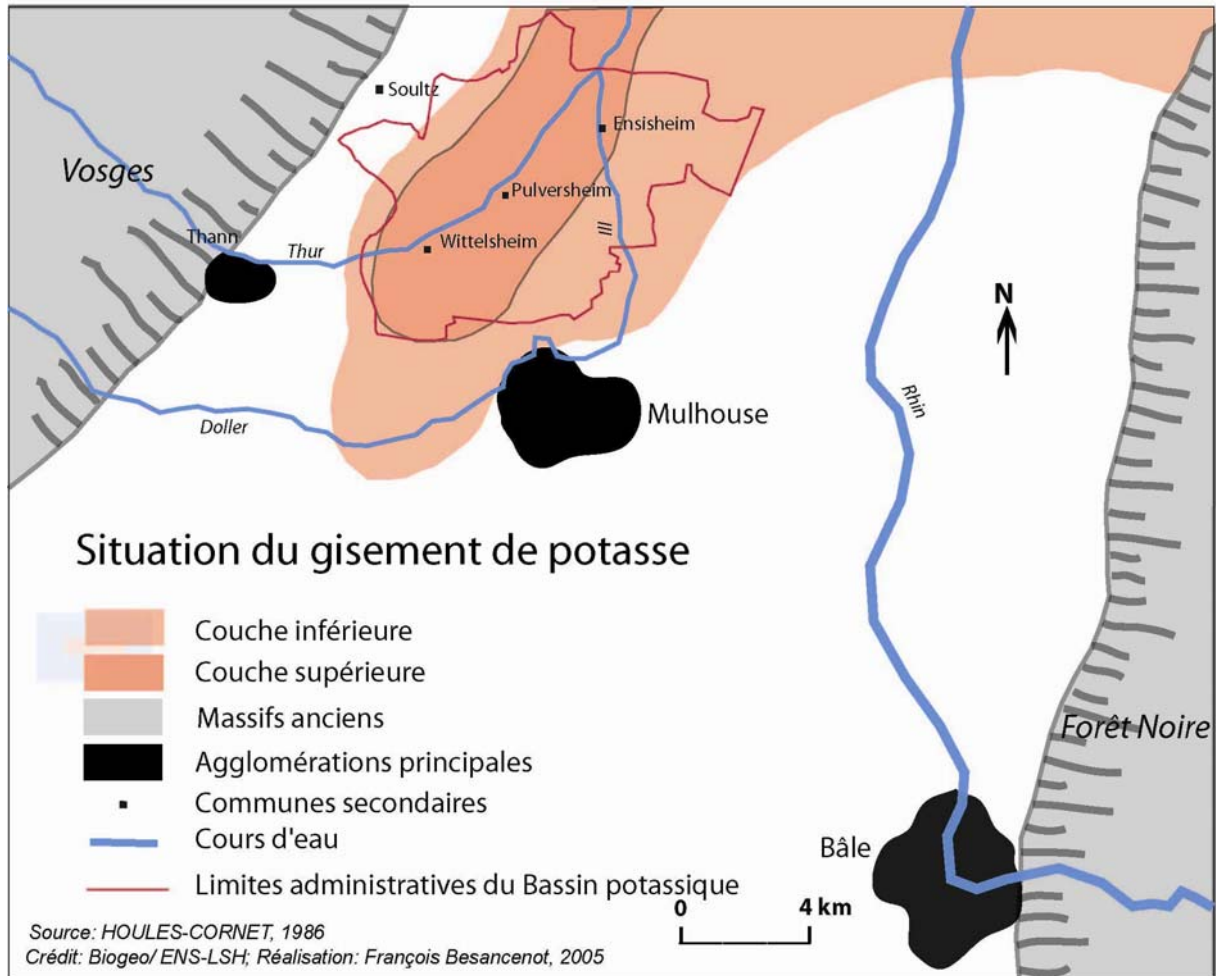


Figure 3: Système d'exploitation de la potasse



Carte 4: Vue partielle d'un gisement de potasse très étendu

Parce qu'elle permet de donner un premier élan de cohésion au territoire minier, la délimitation géographique est nécessaire au repérage et à la lisibilité de l'espace minier. Cette considération doit être néanmoins complétée d'une étude de ce qui fait l'essence même d'un territoire: l'appropriation spatiale par l'homme.

2.2 Maintenir la main d'œuvre à tout prix

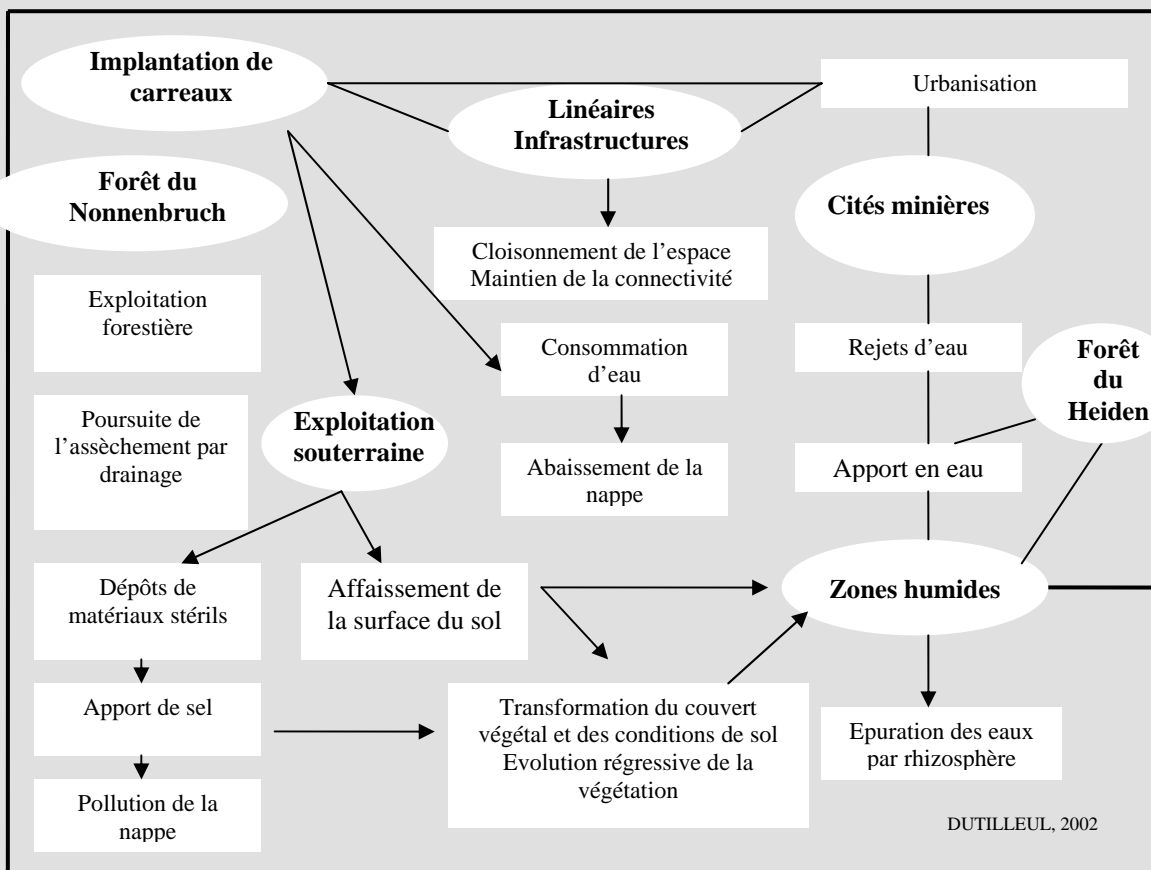
Le deuxième et indispensable agent de territorialisation minière est l'organisation de l'espace par son maître d'œuvre: les M.D.P.A.. Si la volonté de maintenir la main d'œuvre découle directement de stratégies patronales à finalité productiviste, personne ne nie l'œuvre accomplie par l'entreprise en matière de territorialisation. En l'occurrence, tout le confort des travailleurs de leur famille va être organisé par les Mines.

2.2.1 Les premières colonies

A la veille de la Première Guerre mondiale et en moins de 20 ans, le bassin change de forme. Il se métamorphose en un espace industriel quadrillé de sièges ou d'établissements, comportant des installations de fond (puits, chevalements, machines d'extractions, etc.) et de jour (moulins, fabriques, usines de traitement de sel brut, hangar de stockage, ateliers mécaniques et électriques, services administratifs). Aux installations extractives vont donc s'ajouter des cités ouvrières, appelées dans un premier temps "colonies", construites pour loger le personnel. Le paysage se complète de non bâtis d'importance: les terrils, rejets de sel et d'insolubles, les fossés, les forêts exploitées par les Mines. Toutes ces installations contribuent à la mise en place d'un système industriel minier (Encart 2).

« Chaque mine constitue une unité d'exploitation complète qui comprend des chantiers au fond et des installations de traitement au jour. Deux puits constituent les liaisons jour-fond: un puits d'entrée d'air "puits de service" pour la circulation du personnel et du matériel et un puits de sortie d'air "puits d'extraction" pour la remontée du minerai. Les installations en surface sont constituées d'un moulin à sel brut, d'un hangar de stockage, d'une chaufferie, de chevalements, de machines d'extraction, d'usines de traitement des sels extraits, d'ateliers, de vestiaires, de bureaux et d'une gare de chemin de fer inter-mine. »

La présence conjointe de carreaux miniers et de puits d'extraction à proximité constitue un système industriel. Le schéma ci-après présente l'ensemble des liens fonctionnels, écologiques, hydrologiques ou industriels qui soudent des entités disparates :



« Les cases rectangulaires correspondent aux résultats, aux conséquences des interactions entre ces entités. Dans ce système, trois grands types de flux complémentaires et indissociables unissent les différents éléments :

- les apports en eau constituent le principal vecteur de fonctionnement de l'écosystème. L'eau relie en effet l'ensemble des entités spatiales.
- Les nombreuses "corrélations techniques" conditionnent jusqu'à l'origine de la zone humide.
- La connectivité écologique des milieux forestiers et humides reste effective [...].

Ces flux matérialisent la forte et longue implication de l'activité industrielle dans l'aménagement et le fonctionnement du territoire de Wittelsheim. Pour chaque composante du paysage, il est facile d'identifier une origine industrielle [...]. Ils pointent également la complexité du fonctionnement du site par le nombre des liens et des éléments qui le constituent [...]. Ce fonctionnement consiste (...) globalement à extraire des ressources et à rejeter des déchets déposés en périphérie des puits d'extraction. »

SAJALOLI, THIRY, BESANCENOT et DUTILLEUL, 2002

Encart 2: Le système industriel minier : l'exemple du carreau Joseph-Else à Wittelsheim

Au lendemain de la Grande Guerre, le Bassin potassique représente une telle richesse pour la France, qu'il s'agit de le mettre pleinement et rapidement en valeur. Le développement rapide de la production pose de grands problèmes de main d'œuvre que seules les réserves locales ne permettent pas de résoudre. De plus, la pénibilité du travail au fond (certains chantiers dépassaient les 40°C) fait que les paysans locaux acceptent volontiers des postes de jour pour compléter leurs revenus mais refusaient la plupart du temps de descendre. Enfin, la concurrence des industries textiles et mécaniques de Mulhouse capte déjà une bonne partie de la main d'œuvre locale. Dès les années 1920, la main d'œuvre locale ne suffit plus, et, les Mines Domaniales de Potasse d'Alsace⁸ ainsi que la Société minière de Kali Sainte-Thérèse⁹ décident alors de recruter, au-delà du Haut-Rhin, une importante réserve de main d'œuvre, notamment en Pologne et Tchékoslovaquie entre 1925 et 1930. L'effectif minier, composé jusque là de mineur-paysans, est ainsi rejoint par plus de 3000 ouvriers essentiellement polonais. La Pologne fait, en effet, partie, comme l'Alsace-Lorraine, du Reich allemand. Cette main d'œuvre répond d'ailleurs facilement à la demande allemande, d'abord dans les mines de la Ruhr puis de l'Alsace ensuite. Ils représenteront jusqu'à un tiers de l'effectif des Mines de Potasse. Au total, l'effectif qui n'atteint pas 4500 salariés en 1919, s'élève en décembre 1930 à plus de 11000 ouvriers, employés et ingénieurs. C'est donc cette communauté croissante de travailleurs avec les Italiens et les Alsaciens (dont la résidence principale était trop éloignée de leur lieu de travail), qui incite les Mines à mettre en place leur propre politique du logement. Ainsi, une raison essentielle explique cette politique: la volonté de contenir et de maintenir la main d'œuvre proche des lieux d'extraction et de production.

De même, comme on peut l'observer voir sur le graphique ci-dessous (Figure 4), avec l'afflux de travailleurs dû au développement des Mines de potasse et de son activité induite, la population des douze communes minières croît à une allure fulgurante, en particulier après la Première et la Seconde Guerre mondiale. Les communes les plus touchées sont aussi les communes qui, durant cette période, accueillent le plus de résidents dans leur cités minières: c'est le cas de Wittelsheim (cités Joseph-Else, Graffenwald, Grassegert, Langenzug, Amélie I et II), comptant aujourd'hui 57% de résidents en cité minière; Wittenheim (cités Anna, Fernand, Jeune Bois, Sainte-Barbe) réunissant plus de 43% de sa population en cité; Kingersheim (cité Anna), dont 7,4% en cité; Staffelfelden (cités Rossalmend et Staffelfelden) dont 44,3% en cité; Ensisheim (cité Sainte-Thérèse) dont 27,9% en cité; Bollwiller (cités Sainte-Thérèse et Alex) dont 22,7% en cité. Une réserve est à émettre quant à la commune de Kingersheim, dont la croissance spectaculaire de l'après Seconde Guerre mondiale s'explique essentiellement par l'extension de l'agglomération mulhousienne, dont elle fait désormais partie. Wittenheim, en plus de l'apport de nombreux mineurs au sein de ses cités, a aussi été

⁸ Ancien nom des M.D.P.A. rebaptisé Mines de Potasse d'Alsace lors de son intégration à l'Entreprise Minière et Chimique (E.M.C.) en 1967.

⁹ Les Mines de Potasse d'Alsace, actuellement M.D.P.A., ont rassemblé jusqu'en 1976, la société privée des Mines de Kali-Sainte Thérèse ainsi que l'entreprise publique des Mines de Potasse d'Alsace. La société des Mines de Kali-Sainte-Thérèse passa sous la gestion des Mines de Potasse d'Alsace (entreprise publique) dès 1945.

touchée par ce phénomène. Les communes de Pulversheim (48% d'habitants en cité), Ungersheim (25,6% d'habitants en cité), Ruelisheim (35,4% d'habitants en cité), Feldkirch (16,4% d'habitants en cité) ont vu, pendant cette même période, du simple fait de la capacité d'accueil plus limitée de leurs cités minières, leur population augmenter mais moins significativement. La faible croissance de Berrwiller est assez parlante: aucune cité minière n'y a jamais été construite.

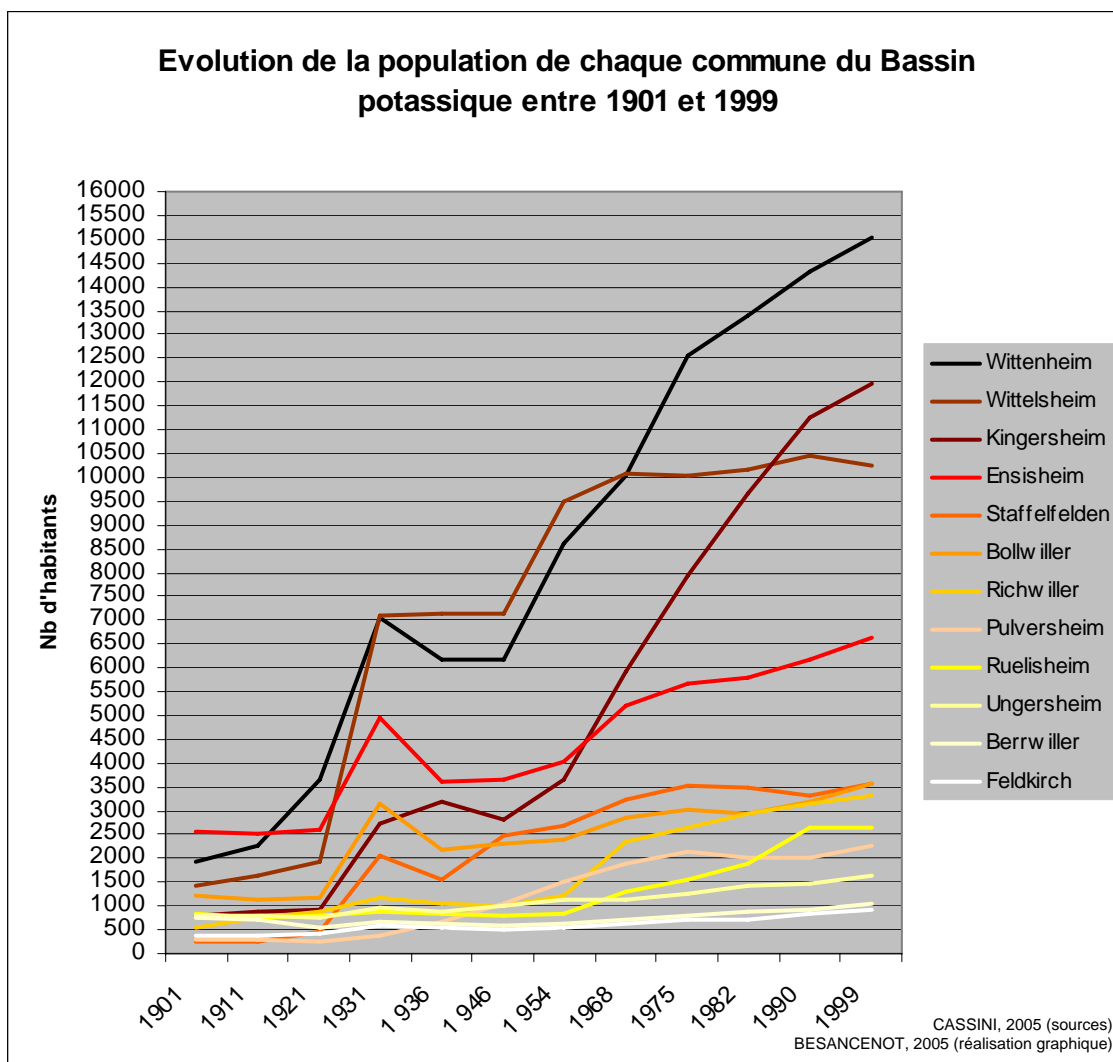


Figure 4: Une croissance démographique spectaculaire dans la plupart des communes du Bassin potassique, durant le XX^{ème} siècle

Comme on peut le souligner sur la série de cartes ci-après (Carte 5), l'évolution de l'occupation du sol dans le Bassin potassique est la conséquence directe du développement des Mines et de la croissance démographique qui l'accompagne.

Le développement de l'exploitation minière va non seulement établir des infrastructures directement au service de l'économie de l'entreprise (carreaux miniers, usines de traitement de la potasse, moyens de communication : routes et voies ferrées), mais aussi construire une multitude de cités pour ses travailleurs, avec les infrastructures qu'elles induisent.

Entre la carte de 1901 (carte d'Etat Major fournie par les Archives Départementales du Haut-Rhin) et celle de 2002 (carte I.G.N.), l'espace change énormément. Il voit apparaître en son sein : des cités minières concentrées sur la partie sud du Bassin (en particulier sur Wittenheim et Wittelsheim), s'étendre la surface de nombreuses communes et agglomérations (en particulier celles comprises aujourd'hui dans l'agglomération mulhousienne), de nombreuses routes, avec la disparition concomitante de certaines voies ferrées, notamment celles plus secondaires reliant certaines cités à des carreaux de mines après 1959.

Le contraste le plus spectaculaire est bien celui qui réside entre les cartes de 1901 et de 1939. Dès le fonçage des premiers puits en 1910 (Amélie I à Wittelsheim), l'occupation du sol se modifie très rapidement. Rappelons que, mis à part les puits de Schoenensteinbach, Staffelfelden et Berrwiller, les vingt autres ont été creusés avant 1939. C'est donc la période précédant la Seconde guerre mondiale qui voit le bassin changer le plus.

Après guerre, les constructions de cités se ralentissent. Rares sont les cités nouvellement créées, plus fréquent est l'agrandissement de cités déjà existantes. Cela s'explique en partie par le fait que, durant la seconde moitié du XX^{ème}, seuls trois nouveaux puits seront construits. Aussi, les résidences minières s'établiront préférentiellement à proximité des puits déjà existants ; les cités déjà construites (non loin des carreaux de mine) s'agrandiront donc au gré de l'apport de main d'œuvre.

Notons que le tassement de la croissance démographique des cités et des constructions qui s'ensuivent n'empêchent pas le centre-bourg de certaines communes de s'agrandir.

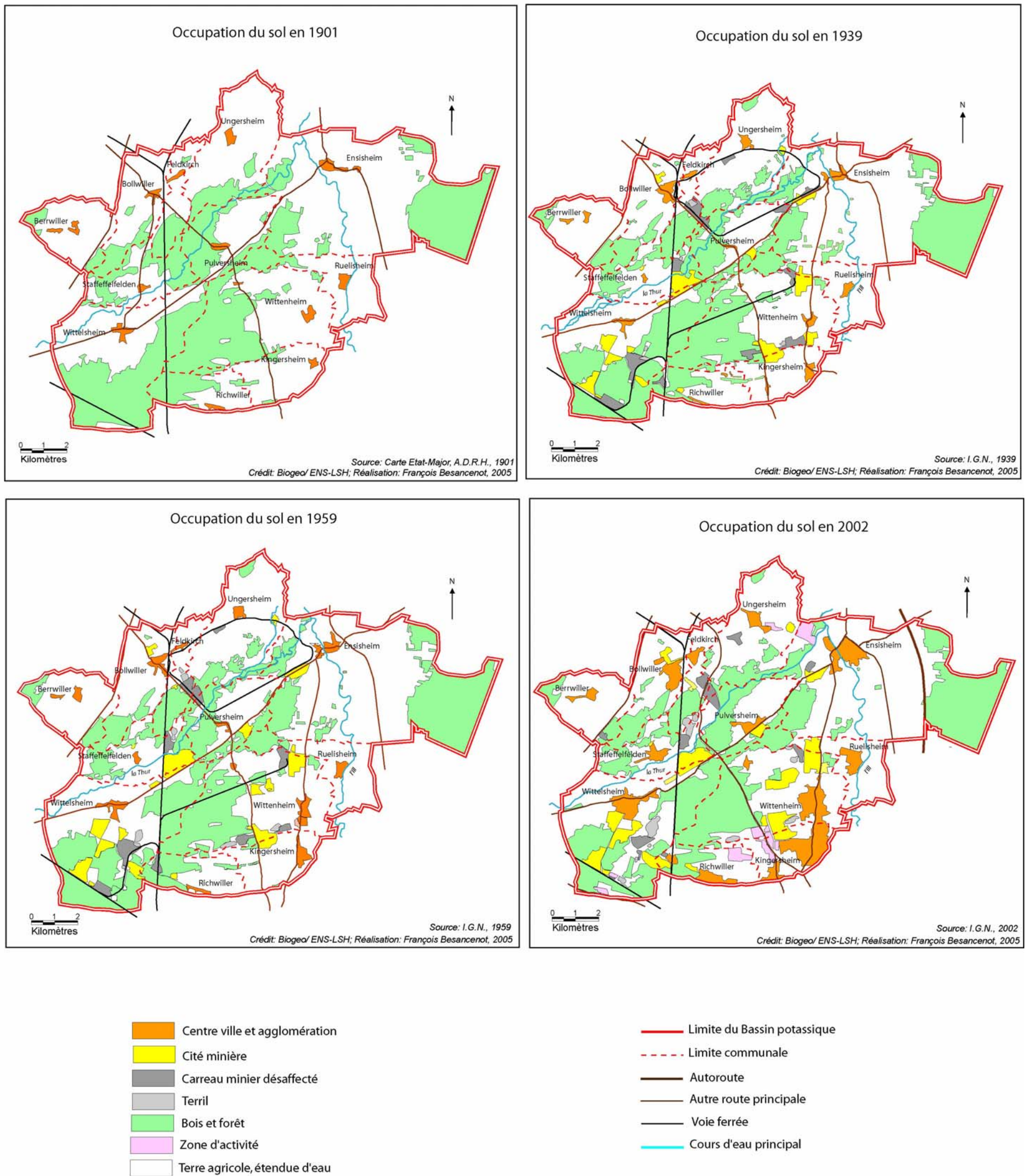
Sur la carte de 2002, certaines tâches mauves, correspondant à la présence de zones d'activités hors giron M.D.P.A., apparaissent de manière significative. A cette date, la reconversion est déjà bien engagée, et d'autres types d'entreprises viennent prendre le relais de la mono-activité M.D.P.A. qui s'efface progressivement.

Malgré le mitage par de nombreuses habitations et autres infrastructures minières, la forêt a su maintenir une superficie comparable à celle de 1901 (période pré-minière). Le bois a en effet été une ressource essentielle au maintien des galeries de mine. Aussi, cette forêt a été entretenue à cet effet jusqu'à l'abandon du bois (années 1960).

Première partie:

Le Bassin potassique alsacien: d'un projet de territoire à un autre

Evolution de l'occupation du sol du Bassin potassique avant et après exploitation minière



Carte 5: Un territoire transformé par les M.D.P.A. durant tout le XX^{ème} siècle

Première partie:

Le Bassin potassique alsacien: d'un projet de territoire à un autre

Un tel afflux de travailleurs fut plus simple à résoudre logiquement qu'humainement. Les ouvriers sont alors plutôt mal vus du monde rural, greffé à un paysage de culture vivrière parcimonieuse. Le malaise, que font subir les autochtones aux nouveaux ouvriers, est quotidien. Tellement que le paysan du coin, converti à l'exploitation minière, est rapidement banni de la communauté rurale. Les comportements protectionnistes se manifestent avec force : « *La société agricole et artisanale, encadrée par un système socio-politique et confessionnel très conservateur, jaloux de son autorité, prit conscience des menaces qui pesaient désormais sur la collectivité villageoise et le secteur tout entier entre Colmar et Mulhouse ; elle s'arma moralement et matériellement contre l'intrusion, qu'elle fût régionale ou étrangère.* » (WACKERMANN, 1989). Les vigneron voient aussi d'un très mauvais œil le départ des villageois vers la potasse, car la mine les prive d'une grande partie de leur main d'œuvre saisonnière, attirée par de plus gras salaires. Le nombre de convertis va alors croissant et certains petits paysans complètent leur revenu en acceptant de descendre au fond.

On relève ainsi deux premières raisons au regroupement de la société minière en colonies: d'une part la volonté de l'entreprise d'accueillir et de fixer la main d'œuvre souvent venue de très loin (Pologne, Italie) et d'autre part de placer, en évitant tout conflit durable, la société minière aux côtés de la population paysanne, jalouse de ses valeurs et de ses coutumes. Cette intégration sans assimilation a ainsi permis l'émergence de deux sociétés: celle de la cité et celle du village. La cité illustre d'ailleurs très bien cette volonté de fixer et de protéger la population minière.

2.2.2 Des cités pour les travailleurs

La conception des cités minières s'inscrit dans une tradition récente, inaugurée par la bourgeoisie industrielle de Mulhouse dès 1853. L'aménagement du modèle mulhousien de la cité ouvrière est inspiré du philanthropisme protestant de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle. Cet exemple sera repris et élargi par les premières sociétés allemandes avant 1918. Les caractéristiques essentielles de ces cités sont : « *une cité-jardin de type pavillonnaire formant un peu de milieu rural en pleine ville dans une atmosphère de quartier populaire.* » (WACKERMANN, 1989). Comme en Angleterre, le Haut-Rhin devient mondialement connu pour cette initiative qui fait encore référence aujourd'hui (Photo 1). Nous y reviendrons en 3.1 de ce chapitre.

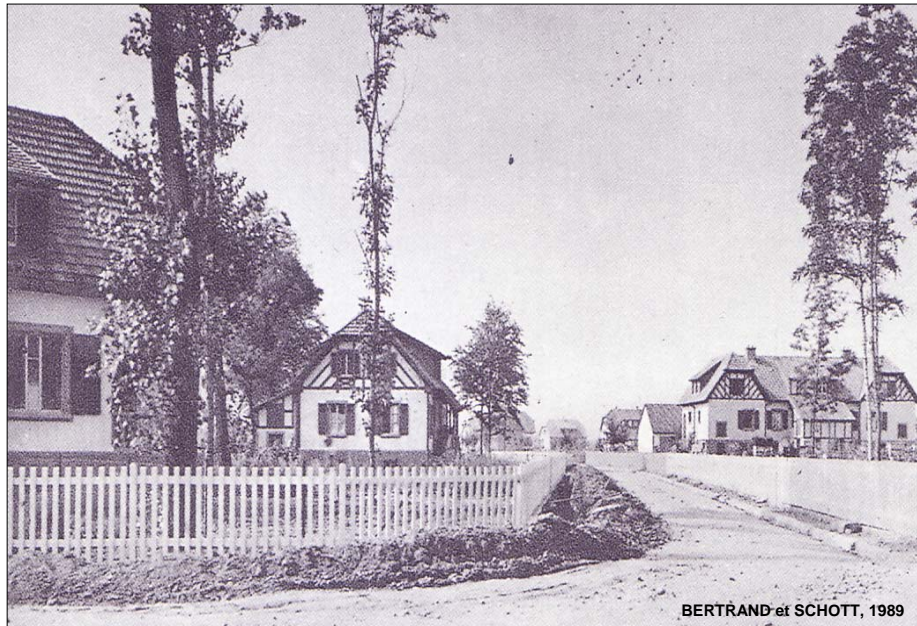


Photo 1: Une cité-jardin de type pavillonnaire caractéristique du Bassin potassique (cité Rossalmennd à Staffelfelden dans les années 1930). Les pavillons à deux ou quatre logements pour la plupart sont indépendants les uns des autres. Les alignements sont évités, les rues sont bordées d'arbres et les maisons, entourées d'un jardin de 4 à 5 ares sont suffisamment écartées pour que l'ombre de l'une ne nuise pas à l'environnement de l'autre. L'aspect "coron" est ainsi évité.

2.2.3 La sécurité avant tout

La politique sociale n'est pas née du simple souci de satisfaire des besoins existants. Elle répond avant tout à la nécessité de garantir la sécurité des travailleurs dans le but de les maintenir au fond. Dès les années 1920, les efforts de l'entreprise en matière d'accroissement de la capacité de production et de l'amélioration des méthodes de travail, sont très vite suivis de nouvelles mesures sécuritaires. En effet, bien trop d'accidents survenaient du fait d'une main d'œuvre insuffisamment expérimentée. D'ailleurs, la foi était un moyen, en particulier pour la communauté polonaise, de braver le risque encouru: « *Pendant plusieurs générations, les mineurs de fond polonais firent le signe de croix, chaque fois qu'ils s'engageaient dans la cage, comme pour avouer leur humilité et attirer sur eux la bienveillance divine.* » (RIETSCH, 2002). Dans chaque puits se dressait un petit autel dédié à la vierge Marie ou à Sainte Barbe, patronne des mineurs. Tous les métiers de la mine étaient concernés par cette vénération portée à la divinité, car face au danger, toutes les protections sont bonnes à prendre (Photo 2).

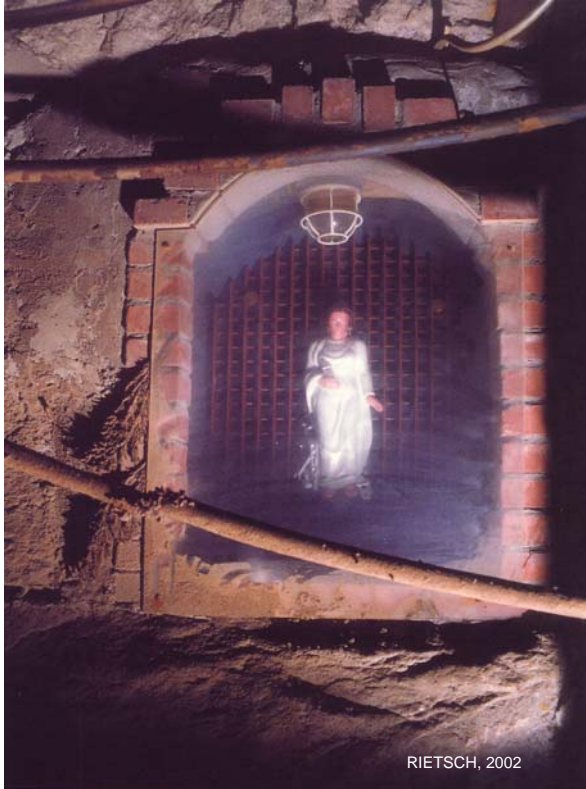


Photo 2 : Sainte-Barbe, protectrice et patronne des mineurs (galerie de mine dans le Bassin potassique). Placée au dessus d'un autel dressé en son honneur, Sainte-Barbe, patronne des mineurs, des sapeurs pompiers et des artificiers garantissait, sinon une protection, en tous les cas une présence rassurante. En effet, comme le marin, le mineur risque sa vie au fond et son retour après une journée de travail harassante n'est jamais garanti. « *Cette communauté d'angoisse a probablement soutenu la ferveur religieuse dans le Bassin potassique* » (RIETSCH, 2002). Précisons que l'attachement commun aux Alsaciens de souche et aux immigrés Polonais et Italiens a sans doute contribué à rapprocher au jour comme au fond ces populations.

Les premières statistiques sur le nombre de vie qu'a coûté l'exploitation et le fonçage des nombreux puits ne sont apparues qu'en 1919. Environ 20 mineurs chaque année seront victimes de leur besogne. Les raisons sont multiples : coups de grisou, éboulement, coups de mur, « [...] signe que la technique minière n'est pas encore au point ou que les mouvements de terrain d'une force prodigieuse se jouent des charpentes de bois qui craquent comme des allumettes. » (RIETSCH, 2002).

Les statistiques concernant le pourcentage du nombre des victimes par rapport au nombre total d'ouvriers employés durant la période 1919-1930 témoignent des progrès opérés (Figure 5).

Nombre de morts par accident par rapport au nombre total d'ouvriers entre 1919 et 1930

-	1919-23 -----	0,38%
-	1920-24 -----	0,29%
-	1921-25 -----	0,29%
-	1922-26 -----	0,26%
-	1923-27 -----	0,29%
-	1924-28 -----	0,23%
-	1925-29 -----	0,19%
-	1926-30 -----	0,20%

d'ANDON et DOUFFIAGUES, 1948

Figure 5: Des progrès en matière de sécurité entre 1919 et 1930

Aussi, l'ensemble des mesures d'assistance et de prévoyance, imposées par les lois et règlements, voit le jour dès l'amorce de cette sensibilisation à la sécurité. Les premiers services sociaux mis en place sont : les caisses de malades, les assurances d'invalidité et de vieillesse, la caisse minière de secours, la corporation N°1 (assurances accidents) et enfin la caisse autonome de retraite (pour les ouvriers-mineurs venant des départements autres que le Haut-Rhin, le Bas-Rhin et la Moselle).

2.2.4 Une politique sociale intéressée?

Pierre de Retz, directeur des Mines Domaniales de 1921 à 1937, principal instigateur de la politique du logement social, considère que la création des colonies (qui deviendront des cités) s'inscrit au budget de l'entreprise comme une participation du personnel aux bénéfices de l'entreprise. En parvenant à faire la synthèse entre la politique de logement amorcée durant la période allemande (décisive en ce qui concerne le développement ultérieur), et, la tradition sociale du patronat haut-rhinois depuis le XIX^{ème} siècle et les grands courants sociaux de l'époque, notamment celui des hygiénistes, il a permis le maintien durable de sa main d'œuvre (Encart 3).

Discours de Pierre de Retz, premier directeur général des Mines de Potasse, sur la participation des ouvriers aux bénéfices de l'entreprise au début des années 1930 :

« Lorsqu'une affaire fait des bénéfices importants, ses collaborateurs et au premier chef ses ouvriers, ont droit à une certaine participation à ses bénéfices.

Les essais malheureux de partage des bénéfices en numéraires entre les intéressés m'ont amené à penser que la meilleure forme de participation aux bénéfices était le développement des œuvres sociales, d'autant que les assurances sociales légales fonctionnant en Alsace, laissent encore beaucoup de lacunes à combler.

Il doit être possible de faire comprendre ainsi aux ouvriers et aux employés qu'on s'intéresse à eux et qu'on a cœur d'améliorer leur sort. L'application de ce principe peut rendre les rapports réciproques plus confiants et plus cordiaux.

En agissant ainsi, nous nous sommes gardés de l'idée que nous pourrions compter sur la reconnaissance de qui que ce soit. Si nous l'avions oublié, les syndicats de toutes couleurs étaient là pour nous le rappeler.

Nous avons seulement pensé que nous améliorions les conditions de vie et d'hygiène d'une foule de braves gens très travailleurs, mais par la force des choses, pas aussi heureux, que nous le souhaiterions.

C'est pour répondre à ces préoccupations, que nous avons fait des maisons coquettes, que nous avons mis dans les cités des écoles, des églises, des salles de fêtes, que nous avons multiplié les œuvres d'hygiène de toute nature et que nous avons créé des coopératives, des sociétés de sport, de musique, des chorales et des assurances. »

BERTRAND et SCHOTT, 1989

Encart 3 : La raison d'être des œuvres sociales, selon la direction des Mines

Bien avant d'être philanthropique, la politique sociale, insufflée par l'entreprise, n'est pas exsangue d'un certain intéressement économique. Dite de "Réforme Sociale", cette politique se développe, au début des années 1930, au fur et à mesure que les cités progressent. Faute de moyens, cette politique ne sera pas appliquée dans l'immédiat (Encart 4).

Politique de Réforme Sociale et des Œuvres d'Utilité

« Le niveau de la qualité des équipements socio-culturels offerts par les Mines aux familles ouvrières n'est certes pas désintéressé, bien au contraire ».

Les principaux objectifs (tous ne sont pas avoués- plusieurs d'entre eux le sont) de cette politique de réforme sociale pourraient être les suivants :

- La moralisation de la classe ouvrière
- La fixation complète de la mère au foyer et à un espace proche, prévu et planifié
- Assurer pour les villages, des activités sociétales traditionnelles minières
- Synchroniser les comportements de travail-résidence : hygiène, privatisation, tempérance, ordre, prévoyance, coopération, paix domestique, paix sociale
- Donner aux ouvriers une sécurité villageoise dans un milieu industriel parfaitement intégré à l'environnement rural
- Appliquer des thèses anciennes du patronat de Mulhouse dans les domaines des coopératives de consommation, de l'épargne, des assurances ouvrières, de l'hygiène sociale.

« Tous les aspects de la vie résidentielle des villages ont été traités par les concepteurs dans leur ensemble et ont trouvé une solution dans le cadre d'une politique d'œuvres sociales des Mines. Toutes les œuvres sociales seront financées par les Mines : l'enseignement, l'hygiène, la prévoyance, les dispensaires, les écoles, les coopératives, les salles de fêtes, les cantines. ».

HITTER, 1989

Encart 4: Une démarche méthodique de socialisation

Si l'époque l'avait autorisé, cette stratégie de maintien de la main d'œuvre perfectionnée par Pierre de Retz, aurait étrangement ressemblé à une stratégie de développement durable! Cette volonté de faire participer les travailleurs aux bénéfices de l'entreprise en leur permettant, dans le but de fixer la main d'œuvre, d'accéder à un certain confort et donc à un certain "bien-vivre", constitue finalement un projet de cercle vertueux entre les systèmes économique et social. Si ce début de XX^{ème} siècle n'a pas encore clairement pris conscience des préjudices de la grande industrie sur l'environnement, le souci de sa préservation n'a pas été occulté pour autant: en témoigne l'attachement des Mines au paysage de ses cités. Précisons que les Mines, en ce début de siècle, mettent en place les conditions propices à la territorialisation à long terme de l'espace. L'espoir que des générations successives de mineurs permettent aux M.D.P.A. de maintenir leur production et leur développement, masque en quelque sorte la fatalité d'un épuisement prochain des réserves de potasse économiquement rentables. La politique d'œuvres sociales couplée à une rentabilité économique permettrait donc, a priori, un développement durable du bassin mais à l'horizon d'un siècle à peine.

Les Mines ne sont cependant pas les seules responsables de la socialisation du bassin et par là même de sa construction territoriale. Les résidents parmi lesquels des familles de mineurs issues de l'immigration, comme les Italiens et surtout les Polonais, vont contribuer à renforcer la socialisation des cités et du bassin mais aussi à marquer de leur empreinte l'identité du territoire minier.

2.3 L'influence durable de la communauté polonaise

Les mines ont organisé l'arrivée et l'intégration de communautés étrangères dans le Bassin potassique. Leurs desseins d'intégration ne se répètent d'ailleurs pas. Avec l'entreprise minière, la communauté polonaise, grâce à son organisation domestique, sa culture, sa religion, son folklore et son influence sur les autres communautés, a largement œuvré à la structuration sociale des cités minières et, par ce biais, du Bassin potassique dans sa globalité. Malgré les difficultés, dans les premiers temps, à s'intégrer, elle a su être un facteur essentiel de socialisation mais aussi un ferment essentiel d'identité minière.

2.3.1 Une immigration encouragée mais une intégration difficile

Le début des années 1920 est une période très difficile pour les M.D.P.A.. C'est la tourmente des problèmes d'embauche. Les détournements de fonds, les scandales, les licenciements massifs, le chômage partiel, la baisse des salaires et la politique répressive de l'année 1921, ont terriblement terni l'image des Mines, et par-là même, dissuadé les éventuels candidats à l'embauche. Ainsi, les deux entreprises, Mines Domaniales de Potasse d'Alsace et la Société minière de Kali-Sainte Thérèse doivent faire appel à une main d'œuvre extérieure, « *car la population locale connaît désormais trop bien le climat social malsain et les conditions de travail pénibles* » (TINELLI, 1999). La direction décide alors de faire appel à la main d'œuvre étrangère, car les conditions ne sont pas réunies pour maintenir les travailleurs alsaciens. Cet argument ne s'oppose pas à celui de recruter parmi les étrangers pour compléter la main d'œuvre minière, du simple fait de la concurrence industrielle mulhousienne. En effet, ces industries répondent mieux, aux yeux des Alsaciens, à un confort de travail, chose que les Mines de Potasse ne garantissent plus.

Dans un premier temps, les Mines font venir de la main d'œuvre italienne, réfugiée de la dictature mussolinienne ou qui habitaient la région. Très peu de données statistiques de l'époque d'immigration ont été fournies. Il est donc difficile de connaître la proportion d'immigrés de chaque communauté. Cependant, sans que les chiffres ne soient là pour le démontrer, la proportion d'immigrés italiens fut infime par rapport à la vague polonaise. Pour cette raison, la population du Bassin potassique fut davantage influencée par les Polonais que par les Italiens, dont la capacité d'assimilation était beaucoup plus aisée.

Suite au Traité de Versailles, un accord d'immigration fut signé entre la France et la Pologne. Plus de 600 000 travailleurs et leur famille vont être attirés par les grandes régions industrielles du pays: le Nord, la Lorraine et la Haute-Alsace. L'afflux de Polonais fit doubler la population du bassin entre 1921 et 1931, passant de 14500 à 32000 habitants, dont 39% d'étrangers, principalement des Polonais (WACKERMANN, 1989).

C'est la crise des années 1930 qui provoque l'arrêt total de toute immigration et des licenciements massifs de mineurs Polonais, à l'indifférence générale de leurs confrères

français. Après 1945, de nombreux Polonais quitteront le Bassin potassique cette fois pour des raisons politiques avec ou sans volonté de retour.

La communauté polonaise du Bassin potassique resta longtemps isolée. Après sa sélection, l'ouvrier polonais s'engageait par contrat individuel à rembourser aux Mines les frais de voyage. Les Mines accordaient également à l'ouvrier et sa famille des crédits pour l'achat de leur mobilier. Ainsi, une fois arrivée, les familles polonaises extrêmement pauvres étaient dépendantes financièrement de la direction des Mines.

Cette communauté avait le sens aigu de l'appartenance nationale et tenait sinon à le revendiquer, en tous les cas à la préserver, afin de conserver ses repères culturels, nécessaires à leur identité. Aussi, le besoin d'assimilation ne se fit pas ressentir car "l'exil" devait être provisoire. La majorité espérait, après avoir réuni suffisamment d'argent, rentrer en Pologne. Aussi, l'identité culturelle resta longtemps solide et organisée. Leur patriotisme était directement relié à la religion catholique, aux traditions folkloriques ou confessionnelles de leur groupe d'origine. La langue locale mit du temps à intégrer les foyers polonais qui ne se fréquentaient quasiment qu'entre eux. On conserva les coutumes, gastronomiques, vestimentaires, récréatives et festives. La religion, très présente et garante de valeurs protectrices de l'extérieur, avait même donné aux Polonais du bassin minier, la particularité de rester indifférent aux appels communistes de l'après-guerre. La mine accentua d'ailleurs la ferveur religieuse : *« l'exil, le danger, les racines polonaises ravivèrent dans ces communautés d'immigrés les besoins de la pratique confessionnelle, plus qu'ailleurs dans le bassin [...] »* (WACKERMANN, 1989).

L'intégration des Polonais ne se fit pas sans mal. Entre les autochtones, qui méprisaient *a priori* le mineur, pauvre de surcroît et parlant difficilement leur langue, et, les institutions religieuses et sociales, qui n'intervenaient pas pour enrayer ce comportement xénophobe, les Polonais n'avaient plus qu'à compter sur le temps pour calmer les animosités. Il faudra attendre l'après Seconde Guerre mondiale pour que la communauté polonaise soit enfin acceptée, ceci *« favorisé par la prospérité générale de l'économie française, l'éducation scolaire, le scoutisme, la promotion sociale, la participation aux luttes ouvrières et la vie syndicale »* (TORRES, 1999). C'est après mai 1968, que les rapports entre Polonais et autochtones se détendent peu à peu. Nombreux sont ceux qui se détachent de la hiérarchie catholique devenue trop rigide. Beaucoup se séparent des structures sociales polonaises (chorales, groupes folkloriques et autres associations). La pratique religieuse devient beaucoup plus individuelle.

2.3.2 Une identité qui déteint

La proportion très importante de Polonais par rapport au reste de la population du bassin n'a pas laissé les autres communautés indifférentes. Non seulement les Polonais ont influencé

culturellement les Alsaciens de souche, mais encore, les descendances polonaises vont occuper une place de plus en plus importante dans la société minière, inculquant consciemment et inconsciemment des valeurs bien à eux (culture ancestrale, pratique religieuse et expression ethnique sous toutes ses formes). L'influence culturelle et identitaire des Polonais s'est amplifiée après la Seconde Guerre mondiale, moment où les Mines atteignent l'apogée de leur puissance économique et de leur pouvoir socialisant.

2.4 L'apogée de la construction territoriale au lendemain de la Seconde Guerre mondiale

C'est après 1945 que les Mines intensifient la structuration sociale et territoriale. La valorisation du métier de mineur par la création du statut du mineur, la création de l'école de Pulversheim, l'intense mécanisation du fond et les difficultés que rencontrent les industries mulhousiennes vont rendre les Mines d'autant plus attractives. Désormais, de plus en plus de candidats se présentent au concours de l'École des mines, des circuits de ramassage s'étendent encore davantage. A l'époque, seule la moitié du personnel vit dans le bassin minier. Aussi, l'emprise de la mine sur le bassin sera renforcée par la construction de 1200 logements supplémentaires : « *en 1955, les logements des mines représentent 70% du parc résidentiel du bassin potassique et abritent 25000 habitants, soit près de 70% de la population totale du bassin.* » (ROTH, 1998). C'est en 1957 que l'effectif M.D.P.A. atteint son maximum avec 13000 travailleurs. Dès lors, ce nombre ne cessera de diminuer sous l'effet de la modernisation, des installations techniques et des fermetures progressives. Il n'empêche que la production de potasse, malgré la diminution de main d'œuvre, atteindra son apogée, un peu après, durant les années 1960.

1869	Recherche d'eau par M. G. Dollfus, gros industriel mulhousien qui décèle la présence de sel gemme dans le sous-sol du fossé rhénan.
1904	Les recherches menées dans l'espoir de découvrir du pétrole et du charbon: aboutissent à la découverte de sel gemme à 358 m et de deux couches de potasse à 627m et 649m de profondeur lors du sondage de Wittelsheim.
1908	L'exploitation de la potasse apparaît rentable et la "Société Minière Amélie" ouvre un premier puits d'extraction, tout en procédant à de nombreux forages pour délimiter l'extension du gisement. Il s'étend sur 200 km ² et représente 340 millions de tonnes de réserves (5% des ressources mondiales).
1919	Les biens allemands deviennent les Mines Domaniales de Potasse d'Alsace.
Années 1960	Apogée avec 11 millions de tonnes de produits bruts et 10 000 emplois.
2004	Fermeture programmée (en 1994) du dernier puits
DUTILLEUL, 2002	

Figure 6: Les grandes étapes de l'industrialisation du Bassin potassique

L'exposé de tous les éléments de territorialisation du bassin nous conduit donc à analyser leurs effets dans la vie quotidienne des mineurs et de leur famille. Si certains indices nous ont déjà été donnés, il reste cependant à organiser le commentaire en décrivant les formes prises par cette sociabilité.

3 Observer et comprendre la sociabilité minière

La politique sociale des M.D.P.A. a concerné directement ou indirectement une grande partie de la population du Bassin potassique. Elle a touché préférentiellement les travailleurs des mines et leur famille, même si les structures ont aussi profité aux personnes non liées directement à la mine. De près ou de loin, la majorité des habitants du bassin a été mise au service de l'entreprise minière. C'est le paternalisme minier, par le biais de ses œuvres sociales, du logement et des autres services qui a permis cela. Il est d'ailleurs de bon ton de plaisanter sur cette exception minière : *« l'enfant qui naît dans la potasse, va fréquenter l'école de la potasse, respirant l'air de la potasse ; les habitants se rendent à l'église de la potasse consacrée à Notre-Dame de la Potasse ; après le travail, les mineurs vont au bistrot de la potasse ; ils participent aux sociétés culturelles et aux cliques de musique de la potasse ; et tout le monde finit par être enterré au cimetière de la potasse. »* (WACKERMANN, 1989).

De cette politique sociale, élément territorialement structurant du bassin, découle la construction des cités, creuset de plusieurs formes de sociabilité d'ordre professionnel,

domestique, organisées et religieuses et toutes interdépendantes La vie à la cité minière en porte d'ailleurs un témoignage très parlant.

3.1 La cité, point d'observation de la sociabilité

C'est dans la cité minière que s'accomplissent les rencontres et les échanges au sein des groupes mineurs et de leur famille. Cette socialisation ne serait pas sans les dynamiques de sociabilité qui permettent aux résidents de vivre ensemble. Aussi, il est important de rappeler de quelle manière cette sociabilité minière a vu le jour et d'expliquer la mise en place des cités ainsi que leurs caractéristiques architecturales, paysagères, sanitaires et socialisantes.

3.1.1 Socialiser "ex-nihilo"

Longtemps désignées sous le nom de "colonies", elles se distinguent du noyau urbain dit "le village". On retrouve les colonies sous deux acceptations: l'une sociologique : « *unité résidentielle conçue exclusivement pour les agents miniers* » et l'autre urbanistique : « *un lotissement rationnel, autonome et unitaire évoquant aussi la conquête d'un territoire vierge* » (JONAS, 1978). La colonie est encore « *l'unité résidentielle tournée vers son unité de travail* » (WACKERMANN, 1989). Les cités se situent de fait à proximité immédiate du carreau minier, ce qui rend l'organisation urbaine du bassin minier très originale. Ainsi, ces résidences se fondent parfois dans un paysage de terrils (Photo 3 à Photo 6). Une même cité peut donc s'étendre sur plusieurs communes. Cela ne posera d'ailleurs aucun problème de gestion tant que la mine maintiendra son activité. Mais dès sa fermeture, la ville sera chargée de contenir et de gérer un espace à la fois excentré et très vaste (du fait du caractère très aéré des cités).

Il est intéressant de constater le peu de droit de regard que les municipalités ont eu sur la construction et l'aménagement des cités. Cependant, la conjonction d'intérêts particuliers ou communaux a certainement joué un rôle limitatif dans l'utilisation de certaines parcelles, même si ces contraintes apparaissent bien dérisoires face au pouvoir des Mines.

Première partie:

Le Bassin potassique alsacien: d'un projet de territoire à un autre



Photo 3: L'étroite proximité cité-puits (Cité Fernand-Anna à Wittenheim). Le parc immobilier M.D.P.A. constitue un véritable tissu urbain. Le cadre, hérité d'une vieille synergie entre le vignoble et la plaine, la forêt et les parcelles agricoles, couplé à la présence des cités et ces carreaux miniers, propose un paysage mêlant des éléments industriels, résidentiels et agricoles. La cité minière, construite à proximité du carreau de mine rend plus aisés les déplacements des mineurs. De cette manière, le territoire potassique s'isole du village centre.



Photo 4: La proximité cité/terril (cité Anna, Wittenheim). Le cliché, pris au centre de la cité, met en évidence la proximité immédiate du carreau de mine. Le système cité-mine est ici bien présent. Ce paysage participe alors à la construction des perceptions et des représentations du résident. Appelé par certains enfants "colline magique", le terril fait partie intégrante du territoire minier... et de la cité.



Photo 5: Un paysage minier typique: la cité et le terril sur fond montagnard (cité Théodore et terril Eugène, Wittenheim). Le paysage est ici organisé selon plusieurs plans: l'espace agricole, la cité, le terril et le massif vosgien. Le système cité-mine est bien visible. La cité d'origine se situe derrière les maisons neuves du second plan. La disposition paysagère, ayant précédé la construction de ces pavillons, était de toute façon identique. Le terril est jusqu'à aujourd'hui resté un repère symbolique pour bon nombre de résidents, y compris les non-mineurs.



Photo 6: Une cité sur fond de carreau minier (cité et carreau Amélie I, Wittelsheim). Cette ancienne voie ferrée, d'acheminement de la potasse, aujourd'hui hors d'usage, longe quelques maisons d'employés et fait le lien entre la cité Amélie I et le carreau de mine Amélie II. Le système minier est ici représenté par trois composantes M.D.P.A.: le transport, l'habitation et l'exploitation.

L'appellation "colonie" remonterait à l'annexion allemande (MAISON DU MINEUR ET DE LA POTASSE, 1988), avant la Première Guerre mondiale, et jusqu'aux années 1950 où le vocable "cité" l'a progressivement supplantée. « *L'occupation humaine du territoire se pose en terme de "conquête" des richesses naturelles. En ce sens, le terme "colonie", aujourd'hui désuet, fait clairement référence à un comportement pionnier sur le site* » (HITTER, 1989). La colonie devient progressivement village ouvrier. Ainsi le monde ouvrier vient s'opposer au monde de la ville centre.

De 1906 à 1918, près de 300 logements sont construits autour de chaque carreau minier avec une cantine et une villa pour le directeur. Même si « *la localisation caractéristique des cités à proximité des puits les déconnectait des vieux centres villageois [...] cette situation était rendue possible par le fait que tous les services de la vie courante, des commerces aux services administratifs, en passant par les écoles et les services de soin, étaient disponibles sur place au cœur de la cité.* » (WACKERMANN, 1989). Entre 1919 et 1928, les effectifs doublent. Il faut alors construire des logements en conséquence pour accueillir les mineurs et leurs familles, d'autant que l'Etat a autorisé l'apport de main d'œuvre étrangère à condition qu'un accueil leur soit garanti. De plus, pour fixer la main d'œuvre, il est indispensable de mettre à sa disposition des logements convenables proches des lieux de travail. Ainsi vont s'édifier une quinzaine de cités minières totalisant, pour une population totale de quelque 23 000 habitants, près de 6000 logements construits pour l'essentiel après la Seconde Guerre mondiale. Leur configuration permet d'éventuels agrandissements ou aménagements substantiels : « *Les cités, allemandes et françaises furent d'abord construites pour être agrandies au fur et à mesure des besoins, dans une perspective de cinq siècles, ce qui explique actuellement l'existence de vastes espaces verts entre chaque cité.* » (WACKERMANN, 1989). Elles se trouvent à moins de dix minutes à pieds des lieux de production. Leur nombre est fonction de ce principe : chaque fosse ou groupe de puits dispose de sa ou ses cité(s). Elles sont l'aboutissement du processus, englobant, dans le cadre d'un véritable village, les colonies.

La croissance démographique du bassin minier entraîne une extension des cités, dont le développement s'accélère au début des années 1930. C'est durant cette courte période que les modèles et les styles sont mis au point. Les rythmes de vie se concrétisent et les bases sont jetées pour l'organisation du fonctionnement des cités à l'intérieur des communes et à l'extérieur du village. On peut distinguer trois périodes décisives (WACKERMANN, 1989) :

- la période allemande dont les premiers travaux débutent en 1914 avec 181 logements et 119 lits pour ouvriers célibataires;
- la période transitoire de 1919 à 1924 où les projets élaborés à l'époque allemande se poursuivent (373 logements et 460 lits pour célibataires);
- la période française de 1925 à 1930, celle du "boom" qui fit surgir 2946 logements et 82 lits pour célibataires.

En 1931, les cités couvrent 343 ha ; elles sont dotées de 55 km de routes, 84 km de conduites d'eau, 147 000 km de canalisations diverses. Bien que les combats de la libération en janvier et février 1945 aient provoqué la destruction de 112 maisons et endommagé 70% d'entre elles, les réparations et reconstructions ont lieu très vite. Ainsi, en 1947, sont recensés plus de 7500 logements occupés par les mineurs et leurs familles.

Situées à l'écart de l'agglomération communale, au milieu des champs et des bois, tout en investissant le territoire communal, la cité minière a dû rapidement s'équiper de structures lui garantissant une certaine indépendance économique et sociale. Le fait que chaque cité génère un style de vie autonome rapproche davantage le mineur du métier de marin que de n'importe quel autre (MAISON DU MINEUR ET DE LA POTASSE, 1988).

3.1.2 Les composantes socialisantes de la cité

La cité se compose d'une église ou d'une chapelle, d'écoles, d'une salle de fêtes, de magasins de ventes, d'une cantine, d'une maison de jeunes, d'un terrain de sport, d'un établissement de bain et douches et d'une résidence sociale conduite par une assistante sociale, d'une infirmière et d'une monitrice d'enseignement ménager. Toute la mine se met donc au service du mineur jusque chez lui, dans ses loisirs et ses besoins (Encart 5).

« Dans les années cinquante, la cité Graffenwald, faisant partie de la commune de Wittelsheim, comptait 2200 habitants.

Quatre médecins, un dentiste, deux pharmaciens, une sage-femme, tous de Wittelsheim, ainsi qu'un pavillon de santé sur place, avec une assistante sociale et une infirmière, étaient à la disposition de la population de la cité.

Les enfants de Graffenwald étaient accueillis en maternelle, puis en primaire (filles et garçons) dans la cité ou au cours complémentaire à Wittelsheim. Dans la proche cité Langenzug fonctionnait une école d'enseignement ménager.

Les élèves fréquentant les lycées et écoles de Mulhouse, empruntaient les cars des M.D.P.A..

Les services religieux sont toujours célébrés soit en l'église de la cité pour les catholiques, soit à la cité Amélie I pour les protestants.

Les bains-douches étaient ouverts, place Langevin, le vendredi après-midi et le samedi toute la journée.

De nombreuses sociétés sportives et culturelles (A.S.C.A., Gymnastique, Skimines, Harmonie des Mines, Amis des Vosges, M.J.C., Chorale, etc.) s'activaient dans la cité et dans les colonies.

La cité Graffenwald était également bien desservie sur le plan commercial par la coopérative des M.D.P.A. près de la gare S.N.C.F., le marché le vendredi matin, sur place, et le jeudi matin à Wittelsheim, les nombreux commerçants installés à la périphérie livrant à domicile.

La salle des fêtes, commune avec Amélie, servait aussi de cadre aux trois représentations cinématographiques hebdomadaires. »

Enfin, les communications par fer (soit vers Mulhouse, soit vers Sewen-Krüth) ou par autobus (vers Mulhouse ou Cernay) étaient nombreuses.

MAISON DU MINEUR ET DE LA POTASSE, 1990

Encart 5: Toute la mine au service de la population à la cité Graffenwald

Ces structures se déclinent de la manière suivante (GAZETTE DES MINES DE POTASSE, 1954):

On trouve tout d'abord des services sociaux fixes:

- **Eglises et chapelles** : l'Alsace étant restée sous le régime du concordat après 1918 et afin de subvenir aux besoins culturels de ses habitants, le bassin minier devient très rapidement le terrain propice à la construction d'églises. En 1929, est édifiée, dans la cité de la mine Théodore, une église placée sous l'invocation de Sainte Barbe, patronne des mineurs (Photo 7). Les chapelles, plus modestes sont installées dans des maisons. En aparté, les prêtres et les pasteurs protestants seront payés par la mine.
- **Ecoles** : l'originalité de la société minière est aussi dans le fait que les mines construisent elles-mêmes leurs écoles ou aident les communes à construire leurs propres écoles (Photo 8).
- **Enseignement ménager** : ces enseignements ont lieu dans les centres médico-sociaux. L'enseignement se partage entre les cours de coupe, de couture et de cuisine. La souplesse des horaires permet notamment aux jeunes filles travaillant déjà en usine d'y participer. Pour accentuer l'effort consenti en faveur de l'enseignement ménager, les Mines ont encore construit le Centre d'apprentissage féminin de Wittelsheim, géré par l'enseignement technique. Ce centre dispensant des cours de coupe, couture et arts ménagers, prépare au C.A.P. (Certificat d'Aptitude Professionnel) en trois ans.
- **Salles de fêtes** : elles sont gérées et exploitées par un comité des fêtes, dont les membres sont choisis parmi le personnel. Les salles permettent des réunions de tous ordres, et, en particulier, des représentations théâtrales et cinématographiques ainsi que des bals (Photo 9).
- **Coopératives** : réservées aux familles de mineurs, elles y trouvent toute l'alimentation générale et des articles d'utilité domestique les plus usuels, à des prix très étudiés. Des ristournes proportionnelles au montant des achats sont réservées aux "clients" en fin d'exercice conformément aux obligations statutaires de la société.
- **Cantines** : chaque division possède une cantine où le personnel peut prendre ses repas à prix modéré. L'exploitation de ces cantines est confiée sous contrat à des personnes privées.
- **Maisons de jeunes** : subventionnées par les Mines, elles fonctionnent sous l'autorité d'un directeur payé par la F.F.M.J.C. (Fédération Française des Maisons de Jeunes et de la Culture). Les activités proposées sont artistiques, culturelles et récréatives.
- **Terrains de sport** : proportionnés à l'importance de la population des cités, ils comportent une aire pour le football, une piste d'athlétisme, le plus souvent aussi un terrain de basket ainsi que des emplacements aménagés pour l'entraînement athlétique. Ils sont mis à la disposition des sociétés sportives constituées librement par le personnel sous forme d'associations privées, subventionnées par le Comité d'Entreprise.

- **Bains-douches** : depuis la deuxième guerre, les cités en sont équipées. Ces bains-douches indépendants sont mis à la disposition des habitants moyennant un prix très modéré.
- **Musique** : l'Harmonie des Mines Domaniales de Potasse d'Alsace créée en 1928 est composée de musiciens amateurs recrutés parmi le personnel des Mines. De son côté, le Section des Clairons et Tambours du corps des sapeurs pompiers des M.D.P.A., composée également d'ouvriers mineurs, fait tout autant rayonner la culture des Mines grâce aux nombreux prix qu'elles ont pu remporter.



Photo 7: La première église du Bassin potassique (cité Sainte Barbe, Staffelfelden). Imaginée et construite par Georges Debut, architecte D.P.L.G. des M.D.P.A., elle fut consacrée à Sainte-Barbe, patronne des mineurs, le 1er décembre 1929. « Dès qu'une cité se construit, elle [l'église] se hérissé d'un clocher, témoin de son authenticité et de sa vie propre. Placée aussitôt sous la protection divine, elle participe activement à la liturgie annuelle de l'Eglise, à la vie festive qu'elle tient à démarquer du voisinage pour affirmer son originalité » (WACKERMANN, 1989).

Première partie:

Le Bassin potassique alsacien: d'un projet de territoire à un autre



Photo 8: Des écoles spacieuses et claires (école maternelle Fernand, cité Fernand, Wittenheim). Ces écoles offrent en particulier une hauteur de plafond qui assure un volume d'air important à chaque élève (BERTRAND et SCHOTT, 1989). C'est le conseil municipal et non les M.D.P.A. qui décidait de l'emplacement du bâtiment. Si l'arrivée de main d'œuvre entraînait la nécessité de construire d'autres écoles, les MD.P.A. s'engageaient à financer pour moitié les installations et la rétribution du personnel enseignant (WACKERMANN, 1989).



Photo 9: Une salle des fêtes (cité Fernand, Wittenheim). Longue de 72 mètres et large de 15 mètres, la salle de la cité Fernand a une capacité de plus de 700 places assises. La plupart de ces structures récréatives, au même titre que d'autres établissements culturels et sportifs comme les M.J.C., survivront à la cessation de l'activité minière, mettant ainsi en exergue leur rôle d'intérêt public ainsi qu'un certain engagement citoyen.

Les actions et les services collectifs peuvent aussi être mobiles :

- **Centres médico-sociaux** : ce sont les centres où s'exerce pour l'essentiel l'activité du service social. Ils sont installés au cœur de chacune des principales cités minières. Grâce à cette décentralisation, le personnel de ces résidences sociales est placé en contact permanent avec les populations auprès desquelles il est appelé à exercer son action et dont il partage le rythme de vie quotidien. Les assistantes sociales sont polyvalentes lorsqu'il s'agit de s'occuper des populations minières habitant les cités. Ainsi, elles essaient de répondre à l'ensemble des besoins de la famille. Elle est donc à la fois assistante de l'entreprise et assistante des services départementaux. Ces assistantes sont spécialisées lorsqu'elles s'occupent des populations minières hors de la cité. Cette spécialisation limite ainsi son action aux problèmes relevant de l'entreprise. Son rôle est donc médical (soins à domicile ou au centre médico-social), social (permanences, visites à domicile, attribution de secours d'urgence, démarches pour le compte de l'ouvrier ou de sa famille, à l'intérieur de l'entreprise auprès des différents services, des administrations, des caisses de sécurité sociale, de grands organismes d'entraides comme la croix rouge), d'animer (participation des enfants aux colonies de vacances), de placer les enfants déficients dans les colonies sanitaires, de gérer une bibliothèque de loisirs et enfin d'assurer les diverses liaisons avec les familles et le service médical.
- **Colonies de vacances** : elles sont chaque année organisées par les Mines pour les enfants de son personnel dans les trois centres qu'elles ont équipés dans le Doubs, l'Ain et la Côte d'Or (Photo 10). Hormis leurs propres centres, les enfants peuvent se rendre dans les colonies d'accueil, au bord de la mer et en montagne. Dans ce cas, elles versent une allocation de vacances aux organismes qui reçoivent des enfants de mineurs dans leurs colonies.
- **Publications périodiques** : la "Gazette des Mines de Potasse" et plus tard "Potasse Magazine" dès 1946, revue bimestrielle bilingue (français et alsacien) permet de faire le lien entre les différents membres du personnel; la revue "Potasse" propose un choix d'articles techniques destinés entre autres au monde agricole et enfin le "Bulletin de l'Amicale des anciens élèves de l'Ecole Technique et Pratique des Mines de Mulhouse" est d'abord un lien entre d'anciens camarades d'école.
- **Arbres de Noël** : chaque année les comités d'Etablissement organise dans les salles de fêtes ou les écoles une distribution de jouets et de friandises pour les enfants du personnel et une attribution d'un petit don en espèce pour les retraités.
- **Fêtes du travail** : la Fête de travail a lieu chaque année au mois d'octobre. Ainsi, les salariés ayant accompli 25, 30 ou 40 années consécutives dans l'entreprise se voient remettre un diplôme d'honneur et une gratification des Mines de Potasse. Cet honneur est souvent simultanément à la remise de la Médaille du Travail ou de la Médaille des Mines.

- **Organismes d'entraide** : un certain nombre d'organismes d'entraide ont été créés par le personnel et encouragés par l'administration des Mines de Potasse. Leur utilité est de se prémunir des difficultés passagères toujours possibles de la vie familiale pour compléter dans certains cas les prestations versées par la Sécurité Sociale :
 - o Société Mutualiste des Employés et Ingénieurs (mutuelle financée par les cotisations de ses membres et un versement égal des Mines qui verse des prestations complémentaires à celle de la Sécurité Sociale minière : près de 80% des ingénieurs et employés en font partie).
 - o Caisses de secours ouvrières : institution sociale très bien enracinée dans la société minière et essentiellement alimentée par des cotisations du personnel. Elles interviennent pour aider les ouvriers dans le besoin à la suite d'une interruption de travail.



Photo 10: Des installations de vacances en plein air. Les moniteurs de la colonie prennent ici la pause devant l'entrée d'un camp de vacances dans les Vosges. La dureté du travail mais aussi les avantages et les privilèges induits contribuent à sa fierté, mais aussi à son attachement au travail. Ainsi, on est mineur à vie mais aussi partout, comme en témoigne l'écriteau d'entrée de cette colonie : "Les potasses partout". Les deux dessins (massette et pointerolle) sont, depuis le Moyen-Age, l'emblème des mineurs allemands.

Services collectifs fixes	Services collectifs mobiles	Services périodiques
-Eglises et chapelles -Ecoles -Salles de fêtes -Coopératives -Cantines -Maisons de jeunes -Terrains de sport -Bains-douches -Enseignement ménager -Harmonie des Mines BESANCENOT, 2001	-Centres médico-sociaux -Organismes d'entraide : - Société Mutualiste des employés et Ingénieurs -Caisses de secours ouvrières	-Colonies de vacances -Publications périodiques -Arbres de Noël -Fêtes du travail

Figure 7: Un éventail étendu de services collectifs miniers

N'oublions pas que le personnel, à l'apogée du système social minier, est de plus en plus impliqué dans la gestion des œuvres sociales, notamment dans le cadre de l'institution nouvelle des comités d'entreprise. A travers les trois formes de gestion qui s'imposent à eux: gestion directe, participation à la gestion en contrôle de gestion, le comité d'entreprise ou les comités d'établissement gèrent ainsi directement les fonds destinés à soutenir les activités sportives et de loisirs du personnel, les arbres de Noël, les organismes d'entraide, etc. Ils participent à la gestion de la Société coopérative, de l'Association de Colonies de vacances, du Foyer du personnel, des Comités de fêtes et contrôlent la gestion de la Société Mutualiste d'entreprise et des Centres d'Apprentissage. Certaines de ces œuvres comme les fonds d'entraide sont le fait du personnel lui-même. Dans le cas d'une gestion en association, c'est le personnel qui en est le responsable, les Mines se contentant de soutenir l'œuvre par subvention en espèce ou en nature.

Ces services trouvent leur originalité, certes, dans la qualité de leur encadrement et la taille de leurs structures, mais surtout, dans leur l'avant-gardisme. Dans les années 1930, lorsque les œuvres sociales des mines s'étendent à toutes les cités, aucune autre corporation d'ouvriers n'a accès à tous ces services.

Aussi, les Mines mettent en évidence une organisation variée et très développée sur le plan social. Tous les employés collaborent harmonieusement pour rendre solide et efficace le réseau d'œuvres sociales.

3.1.3 Un certain confort de logement ouvrier

Le Directeur Général Pierre de Retz fait le choix, dès les années 1930, d'une architecture individuelle régionaliste variée, qui se démarque explicitement des corons miniers du nord de la France, jugés comme de véritables "casernes" (Figure 8, Photo 11 et Photo 12). « *Le principe de construction a été d'assurer un logement sain, pratique, en évitant le plus possible*

Première partie:

Le Bassin potassique alsacien: d'un projet de territoire à un autre

la promiscuité. Nous avons cherché à écarter les maisons le plus possible les unes des autres, à les isoler dans leur jardin. Cette conception est certainement coûteuse. [...] Les Mines domaniales ont préféré donner très largement l'air et la lumière et n'ont pas reculé davantage les frais supplémentaires pour donner à leur personnel l'impression du home »¹⁰



Figure 8: Une idée du confort de la cité dans le Bassin potassique (maison à deux logements). Cette peinture extraite d'un article de Stephan JONAS (1978) met en évidence les couleurs, l'espace, l'environnement végétal ainsi qu'une architecture bien spécifique aux cités dans le Bassin potassique. L'architecture associe l'originalité du bassin et la tradition alsacienne (ici: pan de toit coupé et faux colombages).

¹⁰ D'après une brochure illustrée des Mines Domaniales de Potasse d'Alsace de 1930.

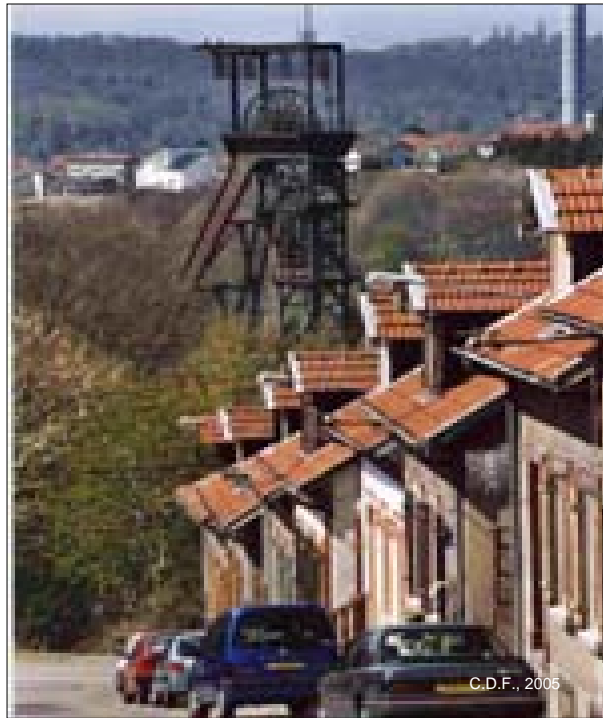


Photo 11: L'aspect coron (Puits Saint-Charles à Petite Rosselle, Lorraine). Dans cette région de houillères, les habitations de mineurs forment des alignements contigus et réguliers. L'espace semble rentabilisé au maximum. La dispersion du bâti n'existe pas. L'environnement de ces quartiers est surtout minéral.



Photo 12: L'aspect cité-jardin (cité Sainte-Thérèse, Ungersheim). Pierre de Retz, directeur des Mines de 1921 à 1937, à l'initiative des cités-jardins refusa de reproduire, selon lui, les tristes coron des houillères du Nord. L'idée est ainsi de proposer à chaque famille de mineur une maison avec jardin, lui permettant ainsi de cultiver un petit potager, élever des poules et des lapins et de s'épanouir dans un cadre de vie sécurisant (RIETSCH, 2002). Les pavillons ont le plus souvent un toit alsacien typique, reprenant fréquemment des éléments de faux colombage et de mansarde coutumière. Ils associent des composantes de la maison rurale alsacienne et des cottages anglais, ils permettent de favoriser des relations de voisinage correctes, sans problèmes, d'éviter la promiscuité et l'évolution de la taudisation de l'habitation; enfin, ils symbolisent « *la recherche d'un ordre moral de type rural et le souci d'éviter, même par l'organisation paysagère, toute impression ou expression de paupérisation* » (WACKERMANN, 1989).

Les mines planifient et font réaliser toute une série de constructions de très bonne qualité et louées à des tarifs plus que raisonnables. Elles possèdent leur propre maître d'œuvre et, en plus des bâtiments d'habitation, font construire tout ce qui relève des services collectifs vus précédemment (écoles et enseignements ménagers, cantines, salles des fêtes, etc.).

Les cités-jardins proposent des maisons équipées chacune d'une étable-poulailler, d'un enclos grillagé, d'un clapier en béton armé, installés dans un écrin de verdure de 3 à 6 ares destiné au potager. Le niveau de confort de ces logements est des plus exceptionnels dès les années 1920. D'après le géographe Richard KLEINSCHMAGER (2000), ce niveau de confort répondait au souci de fixer une main d'œuvre qui aurait pu être portée vers d'autres sites industriels proches de Thann, Guebwiller et surtout Mulhouse. Globalement, les maisons mono- ou bi-familiales proposaient l'électricité, la canalisation des eaux, un w.c. intérieur, de vastes pièces, une buanderie aménagée. De plus la typologie des maisons exprime la volonté de rester fidèle à l'architecture locale (toits à pans coupés, colombages apparents, polychromie) et de rompre avec la monotonie des maisons ouvrières par une diversification des genres. Cette recherche d'un cadre riant pour la résidence devait trancher avec la grisaille des mines et des usines.

La hiérarchie d'entreprise se reproduit aussi dans les cités. On trouve des cités ouvrières, des cités d'employés ou de porions ainsi que des cités d'ingénieurs. Les ouvriers célibataires sont logés dans des genres d'habitation-hôtel. Le personnel des activités induites par les mines (gendarmes, instituteurs) n'est pas non plus oublié. On y trouve une dizaine de maisons-types réparties de la manière suivante:

- la maison d'ingénieur, inspirée du chalet campagnard rhénan, de 170 à 190 m², 6 chambres, salon, salle à manger, bureau, cuisine et salle de bain, garage, chaufferie et jardinier mis à disposition gratuitement (Photo 13) ;
- la maison individuelle d'employé disposant d'une pièce de plus par rapport à celle de l'ouvrier (Photo 14) ;
- la maison d'employé à deux logements;
- la maison d'ouvrier à deux logements (Photo 15) ;
- la maison d'ouvriers à quatre logements (Photo 16) ;
- la maison pour ouvriers célibataires;



Photo 13: Une maison d'ingénieur (cité Rossalmend, Staffelfelden). Située à proximité directe de carreau de mine, afin de permettre à l'ingénieur d'intervenir, s'il y a lieu, le plus rapidement possible, sa maison se démarque des autres logements par son confort exceptionnel et le soin pris à son entretien; mais aussi par son espace intérieur (170 à 190 m²) et extérieur (près d'un hectare de terrain).



Photo 14: Une maison individuelle d'employé (cité Amélie I, Wittelsheim). Ce type de maison, en préfabriqué, construit au lendemain de la Seconde Guerre mondiale n'est pas très répandu dans le Bassin potassique. Il a au moins l'avantage de ne pas être mitoyen, comme cela peut être le cas de la majorité des logements d'ouvriers et d'employés des cités.



Photo 15: Une maison d'ouvrier à deux logements (cité Rossalmend, Staffelfelden). On observe ici une configuration typique des cités. Pour bien différencier les deux logements d'un même bâtiment, chacun des voisins a pris le soin de peindre à son goût la partie qu'il occupe. Comparativement aux lotissements de même gabarit construits actuellement, le jardin est assez grand (4 à 6 ares).



Photo 16: Maison d'ouvrier à quatre logements (Cité Joseph-Else, Wittelsheim). Cet immeuble, typique du Bassin potassique, associe l'originalité de ce territoire et la tradition alsacienne. On retrouve sur l'aile droite l'usage de faux colombages ainsi qu'en façade des pans de toit coupés.

C'est le pavillon familial qui l'emporte. Il est entouré d'un jardin de 4 à 5 ares, donnant sur la rue avec un toit alsacien typique. Il associe des éléments de la maison rurale alsacienne et le

cottage anglais. Il permet, par l'espace dont il dispose, l'aisance des relations entre voisinages. Par le respect mutuel et la tenue de son logement, il combine à la fois le bon vivre de la maison rurale et la propreté de la ville : « *la cité respire le bien-être et la joie de vivre aux yeux de ses promoteurs* » (WACKERMANN, 1989). Le projet initial a donc, en partie, tenu ses promesses en matière de bien-être résidentiel. Il convient aussi d'insister sur la variété des styles de maison et de cités, en particulier des toitures et des façades. L'organisation paysagère est faite de telle manière que rien ne semble rigide et austère pour ne pas renouveler l'expérience des corons du Nord. Les rues sont incurvées, les alignements droits sont coupés, les maisons possédant un recul suffisant, les rues sont bordées d'arbres et les espaces verts évitent la monotonie. Le village-dortoir a su être évité. Et c'est de ce lieu de vie au quotidien et non exclusivement de sommeil que peut prendre corps une palette très étendue de modes de vie en société, de sociabilités minières.

3.2 La sociabilité sous plusieurs formes

Pour mieux saisir les formes de sociabilité pratiquées dans le Bassin potassique, un classement peut être proposé. Ces formes de sociabilité ont été analysées par Claude DUBAR, Gérard GAYOT et Jacques HEDOUX (1982) dans leur étude concernant la sociabilité minière et le changement social dans un bassin houiller du Pas-de-Calais. Ils définissent la sociabilité comme « *le type d'activités justifiant le groupement des individus et le mode d'organisation lié à ces pratiques communes* ». Quatre grandes catégories de sociabilité ici nous intéressent: les formes professionnelles, les formes domestiques, les formes organisées et enfin les formes religieuses et politiques. Elles sont intimement liées et interagissent étroitement.

3.2.1 A la mine

Le fait de sociabilité, agent cristallisant de l'identité minière, provient du métier même de mineur. La pénibilité du travail noue des liens de solidarité très forts entre ouvriers (Photo 17). Une température avoisinant les 40°C en moyenne (gradient thermique de 1°C tous les 30 m environ) malgré des systèmes d'aération perfectionnés, mais aussi la dangerosité des effondrements, des coups de grisou. Autant de facteurs de solidarité et de camaraderie, nécessaires à l'effort, face à une menace minérale ou technique permanente. Cet aspect est d'ailleurs clairement évoqué mais très durement décrit par l'écrivain et ancien mineur M.D.P.A., Henry KELLER (1976). L'ouvrier du fond y est considéré un « *homme-cloporte qui gratte du sel à 900 mètres de fond [...] Une souffrance mesurable en degrés centigrades, en température sèche, en litres de sueur transpirés, en nombre d'écorchures sur la peau où la potasse pénètre comme un acide, comme une langue de feu.* » (KELLER, 1976). Cet aspect redoutable du travail au fond s'explique aussi par la charge symbolique du travail sous terre

« en raison des exigences du travail posté ou encore l'âpreté des relations inter-humaines au fond qui renvoie à une forme de solidarité quasi clanique, véritable ciment de l'esprit mineur, quel que soit par ailleurs le niveau hiérarchique. » (KELLER, 1976).



Photo 17 : Mineurs à l'époque du "tout manuel" (années 1920). Jusqu'à la Seconde guerre mondiale, le travail au fond se fera essentiellement à la main (aussi bien l'extraction du minerai que les soubassements en bois tels qu'on peut les observer sur la photo). La pelle surnommée "Dr Loeffel" (la cuillère) constituera le principal outil du mineur. Le port du casque ne sera obligatoire qu'après guerre. Le plus souvent, les mineurs portaient des casquettes, des bérets et des calottes découpées dans des chapeaux de femme.

L'esprit de solidarité s'explique aussi par le mode d'apprentissage du mineur. C'est la reconnaissance d'un savoir-faire qui établit une confiance mutuelle entre mineurs. D'ailleurs l'enseignement que dispensent les Mines pour l'accession à la maîtrise repose, pour une large part, sur la reconnaissance de ce savoir-faire.

La cohésion du groupe s'explique aussi par une transmission intergénérationnelle du métier, surtout entre la première et la deuxième génération et « dont la forme dérivée apparaît au travers de l'attachement au bassin des jeunes générations. » (SAISON D'ALSACE, 1986). Celle-ci a eu tendance, dès les nouvelles embauches des années 1980 et après quinze ans environ de récession, à se déliter. La maîtrise de ces années-là partait en retraite sans avoir pu encadrer et accompagner les nouvelles recrues.

Pour ce qui est du rôle des syndicats, leurs délégués entretiennent une relation très particulière et privilégiée avec la direction des Mines. Il concrétise encore davantage l'esprit de solidarité d'abord assuré par les mineurs entre eux. Le syndicat sert bien entendu

d'intermédiaire indispensable entre, "le Château"¹¹ et les mineurs ainsi que les ingénieurs côtoyant de près les mineurs.

On peut se donner d'insister sur l'opposition fond/jour. Pour ceux qui "grattent" le sel, le mineur "véritable" est celui du fond. Cette expression s'est néanmoins étendue à l'ensemble des employés de l'entreprise minière, qu'ils soient du jour ou du fond. C'est d'ailleurs au lendemain de la Seconde Guerre mondiale que le statut du mineur revint à tous les employés de la mine. Malgré tout, le mineur reste le mineur, et, sur place la corporation ne s'y trompe pas. Il y a le mineur de fond, le vrai, celui qui prend tous les risques, et, le mineur du jour qui, selon ceux du fond, ne répond pas aux mêmes qualités physiques et morales.

Les mineurs du jour et les mineurs du fond font partie de deux mondes qui se côtoient sans se rencontrer, « *qui s'ignorent quand ils ne se méprisent pas* » (SAISON D'ALSACE, 1986). Pour ceux du jour, seul l'argent pouvait motiver les mineurs à descendre, étant donné les conditions inhumaines de travail (effort physique intense dans une atmosphère caniculaire et souvent pauvre en oxygène, risques d'accidents, courants d'air permanent dans les couloirs d'aération, obscurité, bruit des machines, etc.). Les témoignages reçus sont plutôt élogieux à l'égard du travail de fond. Par le passé, les conditions étaient très difficiles et sans commune mesure avec les dernières années d'activité (jusqu'en 2002). Néanmoins, les mineurs retiendront essentiellement l'esprit fraternel du fond, quasi absent au jour. Les mineurs du fond montrent souvent du doigt la jalousie de ceux du jour, qui ne leur pardonnent pas de gagner plus d'argent. Ils reconnaissent néanmoins les souffrances qu'ils endurent.

La hiérarchie est souvent mal perçue. Les deux personnages les plus considérés de la mine, sont le chef porion, le sous-chef porion ainsi que le porion directement sous ses ordres. Les petits surveillants journaliers étaient selon l'expression d'Henry KELLER (1976) « *d'une race inférieure* ». Ce dernier évoque assez durement dans quelles conditions d'abaissement moral parfois, certains subordonnés au porion travaillaient. Après plusieurs années passées au fond, certains mineurs étaient encore accablés d'injures par le chef qui en faisait les boucs émissaires du groupe. L'auteur raconte : « *Officiellement pour une équipe ne dépassant pas la dizaine, il y avait deux chefs. [...] Chacun cachait une âme de chef, à laquelle il sacrifiait sa propre sueur. Placé avec un jeune, non seulement il obligeait ce dernier à suivre sa cadence, mais il s'astreignait lui-même à un rendement exténuant* » (KELLER, 1976). Parmi les quelques témoignages recueillis, la plupart d'entre eux ne regrettent rien.

« *Une fois qu'un gars est au fond, il devient méconnaissable, ce n'est plus un homme ! Nous pensions comme eux. Faute de mieux nous (les mineurs) en tirions une espèce d'orgueil. Tous les jours, nous nous transformions en monstres nus, crevant de chaud [...] s'épuisant à la tâche. Nous parlions peu de nos peines, nous en taisions l'essentiel, peut-être étions-nous rassurés, voire satisfaits d'être à ce point identiques, embarqués dans la même galère.* »

¹¹ Expression employée par les mineurs pour désigner le siège des M.D.P.A. à Mulhouse jusqu'en 1994, date de départ de la direction pour Wittelsheim.

(KELLER, 1976). Cet esprit, pourtant propre à la mine, se retrouvait dans la vie de la cité. La hiérarchie, l'autorité parfois mêlée d'animosité virile ne s'y retrouvait pas. Il y subsistait en revanche et solidement ancrée, la camaraderie minière.

3.2.2 A la maison

Les formes domestiques « résultent des rapports familiaux et des fréquentations de voisinage qui ont lieu dans le logement ou dans la cité minière. Généralement informelles, elles ont un caractère purement privé » (DUBAR, GAYOT, HEDOUX, 1982). Ce qui revient le plus souvent dans les témoignages écrits ou parlés, c'est cet esprit d'entraide, propre au travail au fond, qui n'a jamais failli à la vie de la cité (Encart 6).

Les relations dans la cité sont directement liées « à l'organisation du travail, aux relations d'atelier, de bureau, de chantier, et aux multiples groupements notamment syndicaux, nécessités par la structure professionnelle [...] Ce sont les solidarités de travail qui ont structuré l'ensemble de la vie relationnelle, débordant le cadre strict du lieu de travail. C'est aussi un mode d'inscription particulier de la relation entre le travail et le hors-travail, pour lequel la vie quotidienne, celle des cités, est totalement dominée par l'ombre portée par la mine. C'est enfin une tradition qu'engagent la nature même du travail, son mode d'apprentissage, l'héritage et la transmission familiale d'un savoir-faire, l'histoire de ses luttes aussi. »

SAISON D'ALSACE, 1986

Encart 6: Les réflexes du métier au sein de la cité

Ce sont les relations de voisinage qui se sont toujours imposées. Comme l'illustrent si bien les témoignages, la vie de la cité reproduisait l'esprit d'entraide propre à l'activité du fond : « Surtout, on était comme une grande famille : je sais qu'on a été élevé avec des voisins. On a pratiquement été élevé comme frères et sœurs avec ses voisins, on partageait tout. Ils venaient chez nous, on allait chez eux. Quand maman accouchait, la voisine aidait [...]. C'était très familial. On partageait. On avait moins d'activités qu'aujourd'hui, donc on restait à la maison. » (DUBAR, GAYOT, HEDOUX, 1982). Ces quelques remarques résument en peu de mots l'esprit de la cité minière, encore présent aujourd'hui. Selon de nombreux habitants des cités, cet esprit a perdu de sa superbe : la spontanéité relationnelle n'est plus ce qu'elle était.

Les caractéristiques de la vie domestique ouvrière se retrouvent dans la maison du mineur : « la cuisine comme pièce centrale, une vie de famille moins tournée vers l'intimité que chez les bourgeois, des relations électives proches du domicile » (SAISON D'ALSACE, 1986). L'espace de la femme était donc limité à un espace essentiellement de foyer et de rue. Le rôle social de la femme était, et l'est parfois encore aujourd'hui, réduit à la recherche d'une vie émotive la plus efficace possible : « Lorsque la femme du mineur s'informe sur la mine, sur les conditions de travail, au point d'en connaître tous les détails, c'est toujours à travers le prisme affectif de l'époux. » (SAISON D'ALSACE, 1986). On associe le ménage du mineur à

Première partie:

Le Bassin potassique alsacien: d'un projet de territoire à un autre

deux groupes complémentaires, le "psychogroupe" de la communauté avec les femmes et le "sociogroupe" du monde du travail avec les hommes. La symbiose entre les deux se réalise avec l'éducation des enfants. Le père participe à la vie de la communauté familiale beaucoup plus que dans d'autres groupes sociaux et son métier occupe de manière indiscutable une position centrale (Encart 7).

Programme de la journée dans une famille de mineur

Le mari travaille au poste du matin.

- Lever : 4 h 30
- Lever du reste de la famille : 7 h 15
- Ménage, course, visite, préparation du repas : 8 h - 12 h
- Repas : 12 h. Le fils qui est à la mine va travailler
- Moment de détente : 12 – 13 h, café, jeu avec le fils qui va à l'école après. « *Mon heure, je ne fais rien du tout* »
- Retour du mari. Repas : 13 h 15
- La cuisine est rangée : 15 h
- Raccourage, repassage, bricolage, sortie : 15 h - 17 h
- Retour à la cuisine : 17 h-18 h, préparation du dîner. Goûter.
- Dîner du mari et du fils scolarisé : 19 h
- Dîner du fils qui rentre de la mine : 21 h
- Après le dernier repas, la journée est finie. La vaisselle est laissée pour le lendemain.

SAISON D'ALSACE, 1986

Encart 7: La mine au cœur de l'organisation familiale

La famille du mineur a l'impression de faire partie de l'élite. Non seulement le salaire du mari, plus élevé que tout autre emploi de même catégorie, mais aussi les avantages matériels inhérents au statut du mineur suscitent toujours la jalousie: « *J'avais toujours l'impression qu'on était favorisés, déjà intellectuellement parce qu'on avait plus de matériel par rapport à nos copines. Et puis, j'étais très étonnée quand après je lisais des livres sur les mines de charbon. Moi, je croyais faire partie d'une élite, vis-à-vis des autres personnes, on faisait plutôt partie des gens intellectuellement pauvres, d'un certain clan, et c'est pas du tout ça. Alors après j'étais déçue, je me suis dit c'est pas la vérité, c'est pas possible.* » (SAISON D'ALSACE, 1986).

Le besoin de partager, de défendre ses intérêts et de construire des projets ensemble, inhérent à l'esprit de solidarité minier, mais aussi le besoin des femmes de se retrouver pour s'extraire du milieu clos du foyer, a conduit ces familles à fonder des associations et des clubs, soutenus financièrement par la Mine.

3.2.3 En formation organisée

Les formes organisées concernent la sociabilité formelle (ou vie associative). Celles-ci sont publiques et déclarées. Ces associations sont de natures diverses : ludiques, sportives, musicales, culturelles ou d'entraide. Elles visent parfois des catégories spécifiques de la population : jeunes, minorités ethniques, femmes, travailleurs. Ils se dirigent vers les différentes associations mais aussi les organisations syndicales (C.F.D.T., C.F.T.C., C.G.T., etc.). Les revendications syndicales concernent non seulement le travail du mineur mais aussi l'aménagement des conditions de vie des familles (logement, avantages sociaux). Pour ce qui est de la vie sociale et associative, nous nous reporterons au 3.1.2 de ce chapitre.

3.2.4 A l'église

Les formes religieuses sont aussi appelées sociabilité idéologique. Il s'agit des pouvoirs institutionnels paroissiaux ainsi que des activités à la base des mouvements à caractère confessionnel (action catholique, cercles). La dévotion minière est certainement moins marquée qu'autrefois mais demeure un des facteurs de cohésion sociale propre au territoire minier. Ce thème est intéressant parce qu'il permet de rassembler non seulement les familles de mineur (c'est à dire à la cité) mais aussi ces derniers et les personnes extérieures à la cité, même si l'église ou la chapelle appartient aux Mines. Cette dévotion atténue les discriminations. La pratique religieuse a pris de l'importance pour deux raisons essentielles : l'angoisse face au danger encouru par le travailleur du fond et la pratique religieuse propre aux communautés catholiques et protestantes (Italiens et Polonais surtout). Avec l'appui des communautés polonaises et italiennes plus pieuses que les locaux, la religion occupe dès leur arrivée une place centrale. Chaque cité est restée attachée à son église ou sa chapelle, son presbytère, son curé, ses salles d'œuvre, sa vie associative confessionnelle participant à la formation d'une identité fondée sur deux particularités complémentaires : *« l'esprit de la cité et l'appartenance à la commune, le tout baigné par l'ambiance de la potasse. »* (WACKERMANN, 1989). Cette dualité a contribué avec force et ténacité à l'ancrage d'une identité minière. La religion a cependant perdu ce rôle socialisant, qu'elle détenait pourtant d'une main de fer. Seuls les Polonais maintiennent aujourd'hui ce rôle prépondérant de l'église dans leur cité.

Aussi, l'importance de la vie sociale, liée pour une grande part, de manière directe ou indirecte, au travail, a été particulièrement structurante de la réalité du territoire minier. Non seulement le travail mais aussi les œuvres sociales, tous deux insufflés par les Mines, demeurent les principaux éléments structurants du territoire minier. Les cités minières et la mise en place d'équipements nombreux en sont la preuve la plus tangible.

Ainsi rien de l'argent de la potasse ne semble échapper aux structures sociales et donc au territoire. De plus, en isolant l'individu, en mettant des frontières autour de la cité minière, on conditionne l'être dès son enfance. Il devient indirectement lui aussi une sorte de "produit manufacturé" de la potasse. Ses occupations et ses projets demeurent internes au monde de la potasse. Il ne peut penser consciemment ou inconsciemment qu'à travers ce produit que ses pères sont descendus chercher au prix de leur vie le plus souvent. S'arrêter à l'influence des œuvres sociales minières sur l'individu et la communauté ne suffit pas, car le temps passe, et avec le désengagement minier, l'espace est beaucoup moins qu'avant "entretenu" socialement par les M.D.P.A.. Aussi, une actualisation des perceptions et des représentations des habitants est nécessaire pour savoir où en est en 2001 (à la veille de la cessation complète de l'activité minière) la sociabilité et par là même la territorialité minière.

4 Des perceptions et des représentations pour mieux saisir la territorialité du Bassin potassique

Mieux saisir le degré et la qualité de territorialité du Bassin potassique passe nécessairement par l'étude de ses fondements, de son histoire, à l'aide d'ouvrages, de documents mais aussi par l'identification des perceptions et des représentations des principaux intéressés : les habitants. Une enquête a ainsi été organisée par nos soins entre mai et juillet 2001. Si elle ne date pas d'hier, elle présente au moins l'avantage de se situer dans un contexte particulièrement intéressant de mutation territoriale. De plus, ne perdons pas de vue que cette étude a pour but d'identifier un territoire de projet prêt à accueillir en son sein un plan de développement durable. Il faut donc arrêter une fois pour toute une période, afin de rendre cohérent le temps du choix du territoire de projet et le temps du diagnostic territorial de développement durable.

Recueillir l'avis de la population est une manière d'actualiser les perceptions et les représentations des habitants du bassin afin de savoir où en est la territorialité de cet espace de vie, dans un contexte de cessation imminente de l'activité minière et de redéploiement territorial. En effet, deux ans nous séparent de la disparition du dernier puits d'extraction prévue alors pour 2003. De plus, la reconversion économique est en bonne voie, et, surtout, l'espace de projet politique épouse encore les frontières du Bassin potassique. En 2001, la Communauté de Communes du Bassin Potassique (C.C.B.P.) n'est pas encore intégrée à la Communauté d'Agglomération de Mulhouse Sud-Alsace (C.A.M.S.A.). Les frontières des perceptions et des représentations se superposent alors parfaitement aux frontières politiques. Le fait qu'en 2001, la mine soit toujours en activité, permet de recueillir à la fois l'avis de mineurs encore en exercice mais aussi, par voie de conséquence, le ressenti d'une communauté attachée à une réalité économique et sociale forgée par près d'un siècle d'exploitation minière.

De plus, les élections municipales étant passées, et eu égard à la prise de connaissance du programme politique des maires fraîchement élus, les avis sur le devenir de la communauté de communes peuvent ainsi être plus objectifs.

C'est dans ce contexte particulier que nous avons choisi de consulter les habitants. Une fois les outils d'enquête rassemblés et en se fondant sur des données statistiques, l'analyse peut enfin commencer. Il s'agit d'évaluer à la fois la prégnance sociale de la mine et les modalités récentes de sa dilution.

4.1 La consultation des habitants

L'enquête de juillet 2001 adopte la méthode du cabinet Enquête et Opinion, société d'enquête basée à Metz, qui nous a aidés, la direction des M.D.P.A. et moi-même, à mettre en forme notre questionnaire et à traiter statiquement les réponses. Après une approche qualitative par entretiens semi-directifs, qui a permis de préciser les hypothèses et d'élaborer le questionnaire, près d'un millier de personnes aura été consulté.

4.1.1 Une première enquête qualitative...

La phase qualitative a servi de démarche exploratoire dans le but de construire un questionnaire en phase avec les perceptions des personnes à interroger. Elle a permis de comprendre le "construit mental" d'une communauté rattachée à son territoire. C'est la compréhension de ce "construit mental" qui nous permettra de choisir les questions les plus pertinentes et les plus compréhensibles possibles lors de l'enquête quantitative. L'enquête qualitative doit se réaliser sous la forme d'un entretien semi-directif. Quelques questions d'orientation thématique sont posées tout en laissant libre cours à la spontanéité et à la réflexion de la personne que l'on interroge sous couvert, si besoin, d'un recentrage de l'entretien de la part de l'enquêteur. D'où la nécessité d'un guide d'entretien permettant à l'enquêteur de respecter le fil conducteur de l'entrevue sans faire d'impasse rédhibitoire. Il se doit de respecter des points de passage obligés.

Les thèmes abordés pour l'entretien ont été: le degré d'attachement au Bassin potassique, à la mine et au territoire de résidence; la perception de la reconversion minière, le rôle de la C.C.B.P. dans la prise de relais des M.D.P.A. notamment, et, enfin, quel projet pour l'avenir du territoire minier?

L'échantillon retenu comprend au total 36 personnes, car une moyenne de trois personnes par commune a été interrogée (sur un total de douze communes). Sur le conseil d'"Enquête et Opinion", un classement en quatre catégories a été retenu: selon l'âge (entre 15 et 75 ans), la profession (par catégorie socio-professionnelle), le rôle public (c'est à dire la responsabilité

Première partie:

Le Bassin potassique alsacien: d'un projet de territoire à un autre

occupée par la personne au sein de la collectivité) et enfin le lien direct ou indirect à la mine. Nous tenions à ajouter les catégories "Rôle public" et "Lien à la mine" parce que la problématique de cette consultation s'y prête volontiers. En effet, consulter les habitants sur les perceptions et les représentations qu'ils ont du territoire appelle inévitablement l'avis des acteurs territoriaux politiques ou non (à différents échelons) mais aussi d'une population représentative du bassin: les personnes directement ou indirectement liées à la mine. Pour aboutir à un total de 36 personnes, chaque catégorie en comprend neuf (Figure 9).

Ages	Catégorie socio-professionnelle	Rôle public	Lien à la mine
•15-19 ans	•Ouvrier	•Responsable d'association culturelle	•Mineur cadre en activité
•20-29 ans	•Artisan/Commerçant	•Responsable d'association récréative	•Mineur ouvrier en activité
•20-29 ans	•Employé	•Responsable politique local	•Mineur syndiqué
•30-39 ans	•Technicien	•Responsable politique territorial	•Mineur reconverti
•30-39 ans	•Profession intermédiaire	•Enseignant	•Mineur retraité
•40-49 ans	•Profession intellectuelle supérieure	•Police	•Femme de mineur cadre
•50-59 ans	•Chef d'entreprise	•Paroisse	•Femme de mineur ouvrier
•60-69 ans	•Retraité	•Artiste	•Enfant de mineur cadre
•70-79 ans	•Etudiant	•Syndicat	•Enfant de mineur ouvrier

BESANCENOT, 2002

Figure 9: Structure de l'échantillon pour l'enquête qualitative de 2001

C'est à partir des résultats de l'enquête qualitative que deux grands thèmes viennent former la trame du questionnaire semi-directif: le niveau et la qualité d'adhérence à l'identité minière et la perception et la préoccupation du changement au sein même du territoire. L'élaboration du questionnaire partant des thèmes soulevés lors de la phase qualitative, est résumée dans le tableau ci-dessous (Figure 10).

Phases d'enquête Thèmes	Thèmes des réponses relevés lors de la phase qualitative	Questionnaire de la phase quantitative
Niveau et qualité d'adhérence à l'identité minière	<ul style="list-style-type: none"> -Correspondance entre origine minière et sentiment d'appartenance au Bassin potassique ou à un autre territoire -Adhérence de la culture minière sur les non liés à la mine -Non liés à la mine mais attachement à un cadre de vie culturel -Indifférence à tout attachement local et territorial : entre attachement inconscient et détachement conscient 	<ul style="list-style-type: none"> -Sentiment d'appartenance à quel territoire ? -Quelle connaissance de l'entité Bassin potassique et quel attachement au Bassin potassique ? Quelle reconnaissance de sa représentativité territoriale et politique ?
Perception des changements	-Niveau d'attention au changement	-Y a-t-il eu des changements sur votre territoire, ces dernières années ? Dans le Bassin potassique ?
	-Objet de l'attention au changement	-Où se localisent ces changements ? -Qu'est ce qui a changé sur votre territoire ces dernières années ?
	-Les préoccupations	<ul style="list-style-type: none"> -Comment sont perçus les changements du Bassin potassique ? -Quels sont les acteurs de la transformation du Bassin potassique ? -Qui doit jouer un rôle à l'avenir dans ces transformations ? -Comment le territoire Bassin potassique peut-il évoluer ? -Comment voulez-vous qu'il évolue ?

BESANCENOT, 2002

Figure 10: Des thèmes (relevés lors de l'enquête qualitative) au questionnaire de l'enquête quantitative¹²

4.1.2 ... une seconde quantitative

Pour que l'échantillon soit représentatif, la société "Enquête et Opinion" a donné pour conseil de consulter au moins 1,5% de la population choisi de manière aléatoire à partir de l'annuaire téléphonique du Haut-Rhin. Ainsi, environ 80 personnes en moyenne par commune ont été retenues; soit un total de 960 sondés. Nous avons, tout en respectant plus ou moins ce total, adapté le nombre de personnes interrogées en fonction du nombre total d'habitants de chaque commune.

Après comptage de tous les abonnés d'une commune, le total a été divisé par le nombre de personnes à consulter. Les noms, séparés par autant de noms que la valeur du résultat, ont ensuite été surlignés. Le questionnaire a été soumis à 993 personnes choisies au hasard (de manière aléatoire à partir des pages blanches de l'annuaire téléphonique du Haut-Rhin) sur une population totale de 62 814, soit un échantillonnage à 1,6 %. Ce travail aura nécessité deux

¹² Seules les parties principales du questionnaire sont signalées dans le tableau. Pour le détail des questions, voir Annexe 2. Le détail du rapport d'enquête qualitative figure en Annexe 1.

Première partie:

Le Bassin potassique alsacien: d'un projet de territoire à un autre

semaines et demi d'appels téléphoniques durant le mois de juillet 2001. Une équipe de cinq étudiants volontaires, rémunérés par les M.D.P.A., a ainsi été mise à contribution.

Si l'on fait fi des personnes âgées de moins de 15 ans, ce pourcentage augmente sensiblement. La population totale n'est alors plus que de 50754 personnes et la consultation relative passe à 2%.

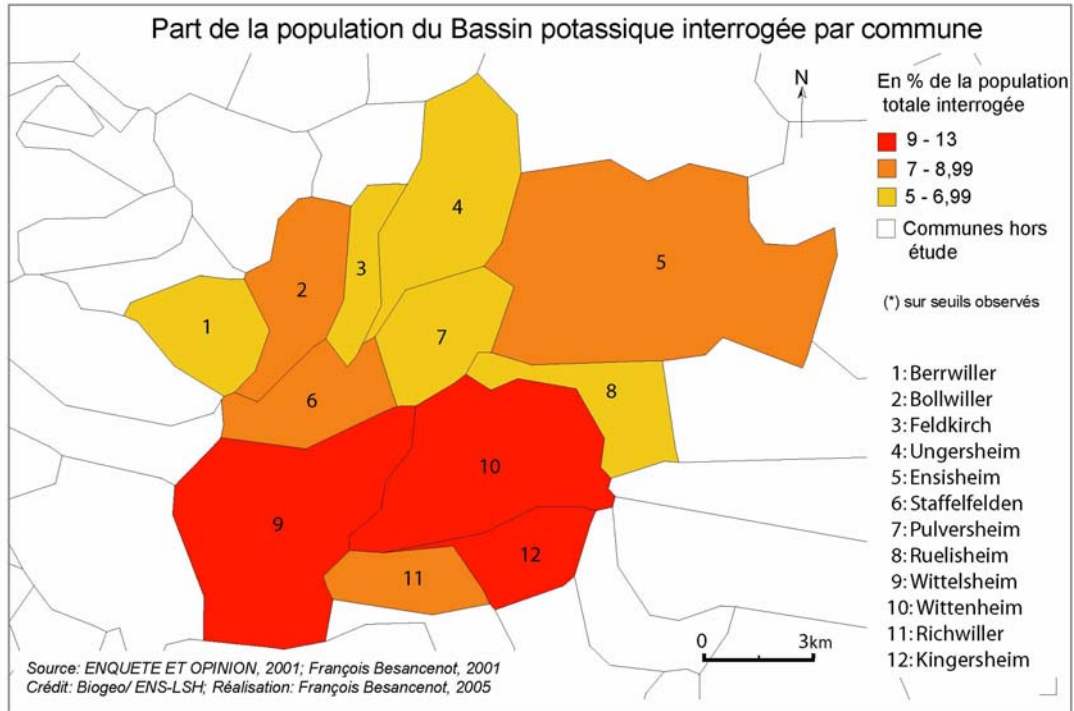
C'est le cabinet "Enquête et Opinion", avec le soutien financier des M.D.P.A., qui a été chargé de traiter statistiquement les résultats. L'investissement financier et logistique de la direction des Mines s'explique, entre autre, par l'intérêt qu'elle a porté au recueil des perceptions et des attentes de la population vis à vis des réalisations à venir en matière de reconversion du bassin. Avant d'envisager de nouveaux projets, les M.D.P.A. voulaient connaître l'opinion des habitants du bassin par rapport à leur territoire et à la reconversion. Les chiffres de la consultation sont présentés ci-dessous, dans le tableau représentatif de la structure de l'échantillon (Figure 11, Carte 6, Carte 7 et Figure 12).

Communes	Effectif global		Effectif interrogé	
	Effectif	%	Effectif	%
Wittenheim	15022	23,92%	123	12,39%
Wittelsheim	10251	16,32%	124	12,49%
Kingersheim	11957	19,04%	118	11,88%
Ensisheim	6635	10,56%	80	8,06%
Staffelfelden	3553	5,66%	78	7,85%
Bollwiller	3550	5,65%	78	7,85%
Richwiller	3324	5,29%	80	8,06%
Ruelisheim	2655	4,23%	59	5,94%
Pulversheim	2267	3,61%	64	6,45%
Ungersheim	1632	2,60%	68	6,85%
Berrwiller	1058	1,68%	59	5,94%
Feldkirch	910	1,45%	62	6,24%
Total	62814	100%	993	100,0%

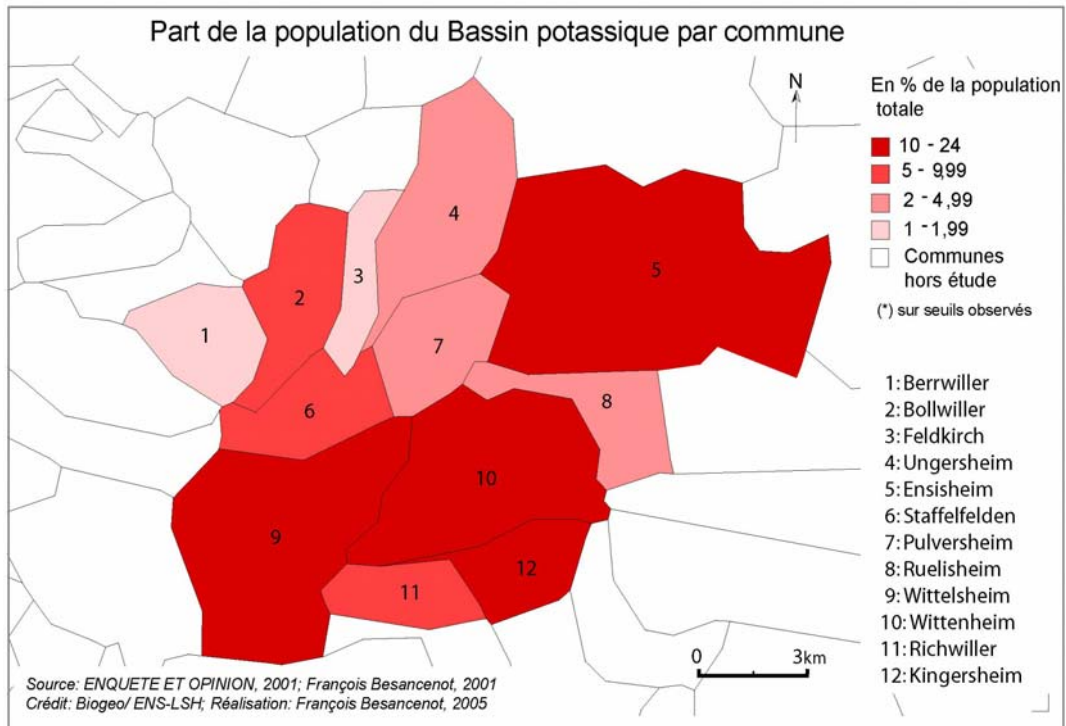
BESANCENOT, 2002
ENQUETE ET OPINION, 2001(traitement des données)

Figure 11: Répartition de l'effectif global et de l'effectif interrogé par commune dans le Bassin potassique¹³

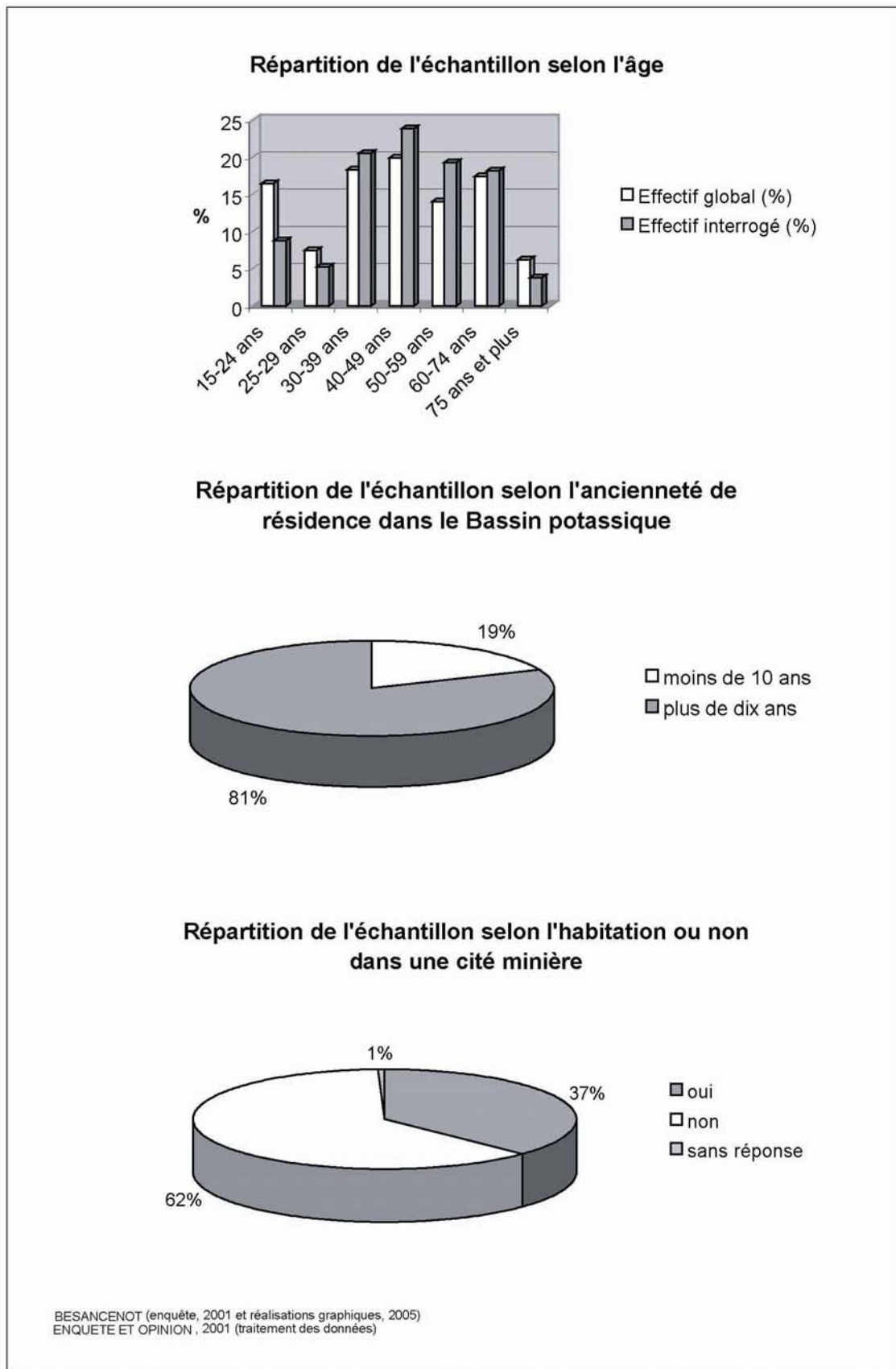
¹³ Voir Annexe 3



Carte 6: Une consultation à peu près proportionnelle à la population des communes



Carte 7: Un contraste démographique entre communes



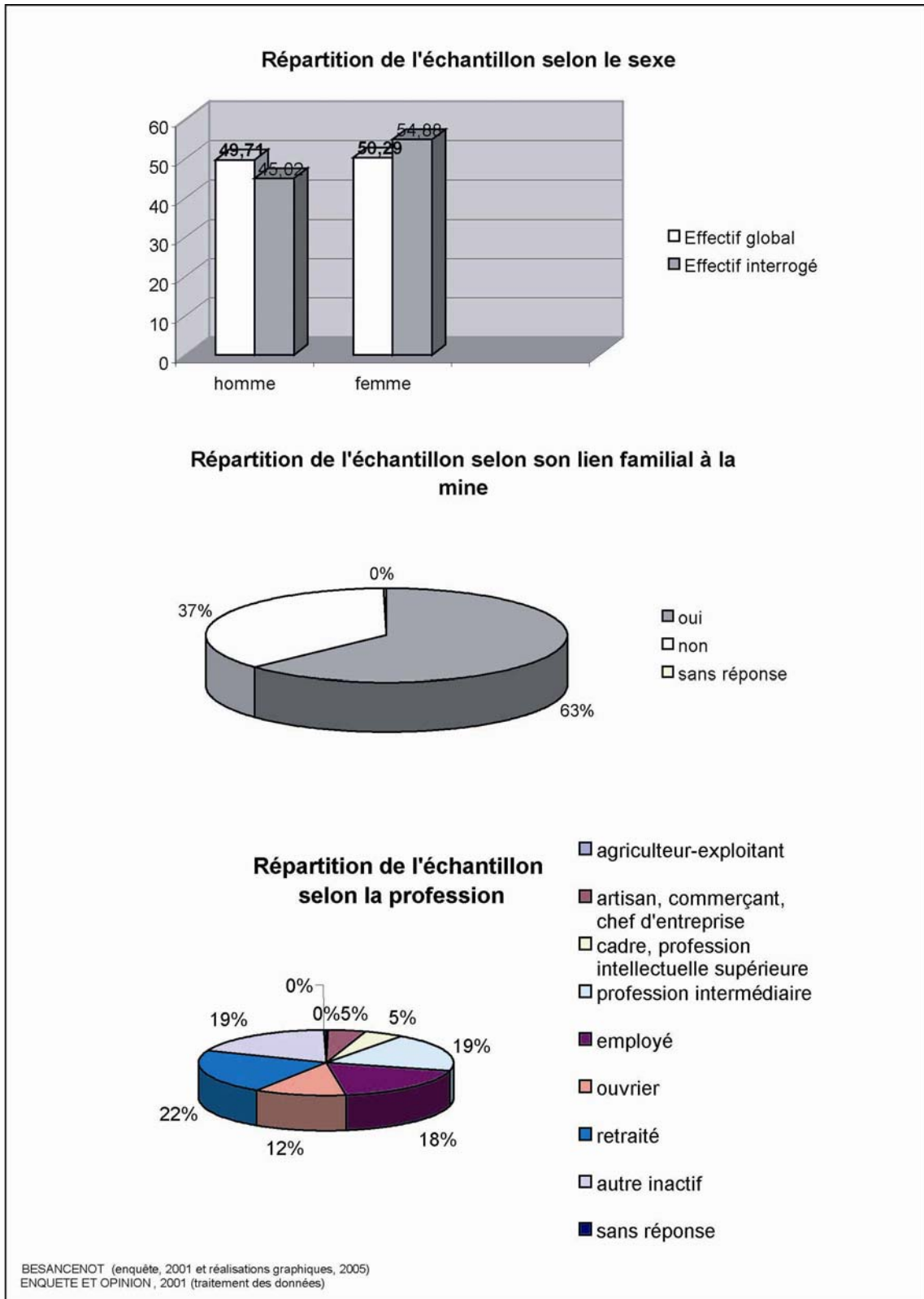


Figure 12: Structure et proportions de l'échantillon de l'enquête quantitative¹⁴

¹⁴ Voir Annexe 3

Les résultats fournis par Enquête et Opinion, après traitement des réponses, « *consistent en une estimation de ce qui aurait été observé si l'on avait interrogé toute la population du Bassin potassique. Cette estimation est d'autant plus précise que la taille de l'échantillon observé est importante et que les réponses ne sont pas uniformément réparties* » (ENQUETE ET OPINION, 2001).

Une fois tous les outils d'enquête présentés et en se fondant sur des données statistiques explicitées, il s'agira de décrire les conséquences actuelles de la construction territoriale des M.D.P.A. sur le niveau d'attachement des habitants à leur bassin. Ce sont ici les apports de la territorialisation minière qui seront décrits.

4.2 Un attachement au bassin lié à l'histoire et à la géographie minière

L'enquête a révélé l'existence de deux grands types de résidents, classés selon leur niveau d'attachement au territoire minier: les *lié* et les *non lié*. Ces qualificatifs relèvent d'un choix personnel. Le phénomène de dilution identitaire se poursuit en particulier dans les cités, du fait du vieillissement de la population ex-minière et de l'occupation progressive de logements des mines par de nouveaux arrivants. Les *lié* sont directement ou indirectement liés à la mine (mineurs ou famille de mineurs). Immergés dans une culture minière, ils se partagent entre *lié cristallisé* et *lié détaché*. Ils souhaitent le maintien d'une culture minière et croient possible sa pérennisation malgré l'effacement du géant minier. Il est frappant de constater chez les *lié cristallisé* l'impossibilité de concevoir la disparition des M.D.P.A. et l'effacement de la sociabilité minière. Ils conçoivent difficilement la vie sans les M.D.P.A. et la sociabilité qui l'accompagne. Cette résistance au changement s'est traduite, au moment de l'annonce officielle de la fermeture des Mines en 1994 pour 2004 (puis 2003), par une adhésion difficile à tout projet de reconversion. Les *lié détaché* participent au contraire d'une attitude résolument motrice, la transmission de la mémoire minière ne pouvant s'effectuer qu'avec des changements importants de gouvernance. Les *non lié* ne sont liés ni directement ni indirectement à la mine. Ils se partagent entre *pro BP* (BP signifiant Bassin potassique) qui ont le sentiment d'appartenir à l'entité culturelle minière et *hors BP* qui sont indifférents au territoire minier. Finalement, seuls les *pro BP* se sentent vivre dans un espace identitaire forgé par la mine et souhaitent le voir préserver (Figure 13 et Figure 14).

	<i>lié</i>		<i>non lié</i>		
	Habitant lié directement ou indirectement lié à la mine (mineur ou famille de mineur)		Habitant lié ni directement ni indirectement à la mine		
	<i>crystallisé</i>	<i>détaché</i>	<i>pro BP</i>	<i>hors BP</i>	<i>hors territoire"</i>
Définition	Immergé dans une culture minière quasi exclusive	Détaché de toute culture minière exclusive	Avec le sentiment d'appartenir à l'entité culturelle Bassin potassique	Indifférent à ou ignorant l'entité culturelle Bassin potassique	Indifférent à toute appartenance locale particulière
Type de population	Mineurs retraités et les plus anciens	- Surtout enfants de mineurs et jeunes mineurs. - Certains mineurs moins jeunes n'ayant pas connu que le "fond"	Personnes investies d'un rôle social, d'intérêt public auprès des mineurs (médecins, responsables d'associations, clubs, etc.) conquis par la mentalité minière	- Habitants des communes dites périphériques - Demeurant en cité minière - Exerçant une activité contribuant à la vie économique de la commune - Participant au fonctionnement des écoles - Employés des collectivités locales et territoriales	- Personnes récemment implantées dans le Bassin potassique et attachées à leur territoire d'origine - Personnes qui par leur fonction prétendent à un attachement transfrontalier exclusif
Opinion	- Ne croient pas en l'effacement total des M.D.P.A. - Si effacement il y a, le relais doit être pris par la C.C.B.P. - Nécessité de fédérer les douze communes minières au sein d'un même projet culturel minier et pérenniser le souvenir et la culture minière - Intérêt des cités avant tout - Société minière ne peut disparaître car forgée par une culture, une identité régionale vieille d'un siècle.	- Il faut passer la main et aller de l'avant - Dilution identitaire : même dans les cités, les mineurs ne sont plus tout seuls - Attachés à leur cité, au particularisme minier mais pas au Bassin potassique dans son ensemble - Volonté de garder intact leur cadre de vie social et paysager, sans réelle volonté de fédérer les douze communes au sein d'un même pays de vie - Communiquer sur l'histoire de la potasse de manière dynamique et rentable	- Sentiment de faire désormais partie de la grande famille des mineurs - Se sentent vivre dans un espace identitaire. - Ont les mêmes préoccupations pour l'avenir du bassin que les <i>lié détaché</i>	- Se sentent appartenir à un territoire autre que le Bassin potassique. - La plupart demeure uniquement attaché au cadre de vie le plus proche (commune en général) mais pas au Bassin potassique dans son ensemble	Certains ressentent un attachement à une mentalité particulière

Figure 13: Les cinq principaux niveaux d'attachement à la mine et au Bassin potassique relevés lors de l'enquête qualitative¹⁵

Devant l'impossibilité de peser l'importance des véritables *lié* et *non lié*, aucune conclusion hâtive sur la présence dans le Bassin potassique de ces groupes et de leurs sous-groupes (*lié détaché*, *non lié*, etc.) n'a été proposée. Une estimation a pu néanmoins être faite à partir des résultats d'enquête quantitative. Aussi, les critères de définition des *lié cristallisé*, des *lié détaché*, des *non lié pro-BP*, des *non lié hors BP* et des *non lié hors territoire* ne sont pas exactement les mêmes dans le rapport d'enquête qualitative que dans la structure de l'enquête

¹⁵ Voir résultats de l'enquête qualitative en Annexe 1.

quantitative. Pour le repérage des *lié* par exemple, les résultats fournis par le quantitatif ne proposent pas de recoupement entre les critères signalétiques "lien à la mine", "résidence dans le Bassin potassique depuis plus de dix ans", "résidence en cité minière" avec "attachement au Bassin potassique" et "volonté de voir perdurer le souvenir de la mine". Aussi, nous procéderons uniquement au recoupement du critère "lien à la mine" et "attachement au Bassin potassique".

L'impossibilité à retrouver les critères de définition des *lié*, des *non lié* et de leurs sous-ensembles dans le quantitatif vient du mode d'exploitation du questionnaire par la société "Enquête et Opinion". Les enquêteurs n'ont pas pu procéder aux recoupements nécessaires au repérage des *lié*, *non-lié* et leurs sous-ensembles. Cependant, les résultats disponibles aujourd'hui nous intéressent, d'une part pour connaître des tendances globales, et, d'autre part, pour recueillir un premier élément de comparaison synthétique entre communes.

Les *lié* et les *non lié* sont comptabilisés dans les différentes communes minières, afin de procéder à des comparaisons et confirmer ou non certaines hypothèses quant à la corrélation entre éloignement communal de l'activité minière et attachement au Bassin potassique.

Les *lié*, d'après la nouvelle définition, c'est à dire les personnes liées à la mine et connaissant la notion de Bassin potassique, représenteraient un peu plus de la moitié du total interrogé. Pour se rapprocher le plus des *lié cristallisé*, seront recoupés le "lien à la mine" avec la réponse "beaucoup attaché au Bassin potassique". Ce groupe représenterait ainsi un peu moins du tiers de l'échantillon interrogé.

Les *non lié*, cette fois les personnes non liées à la mine mais connaissant la notion de Bassin potassique, représenteraient un peu plus du tiers du total interrogé (37%). Les *non lié pro-BP* sont des *non lié* attachés au Bassin potassique. Ils ne représentent guère plus d'un cinquième des personnes interrogées. Les *non lié hors BP* ainsi que les *non lié hors territoire*, c'est à dire les *non lié* non attachés au Bassin potassique, représentent près de 16% de la population totale.

En ce qui concerne la présence de ces groupes dans chacune des communes du Bassin potassique, aucune valeur d'importance de chaque groupe n'a pu être fournie. Les résultats d'enquête ne proposent en effet pas de recoupement entre appartenance communale et lien à la mine (Figure 14).

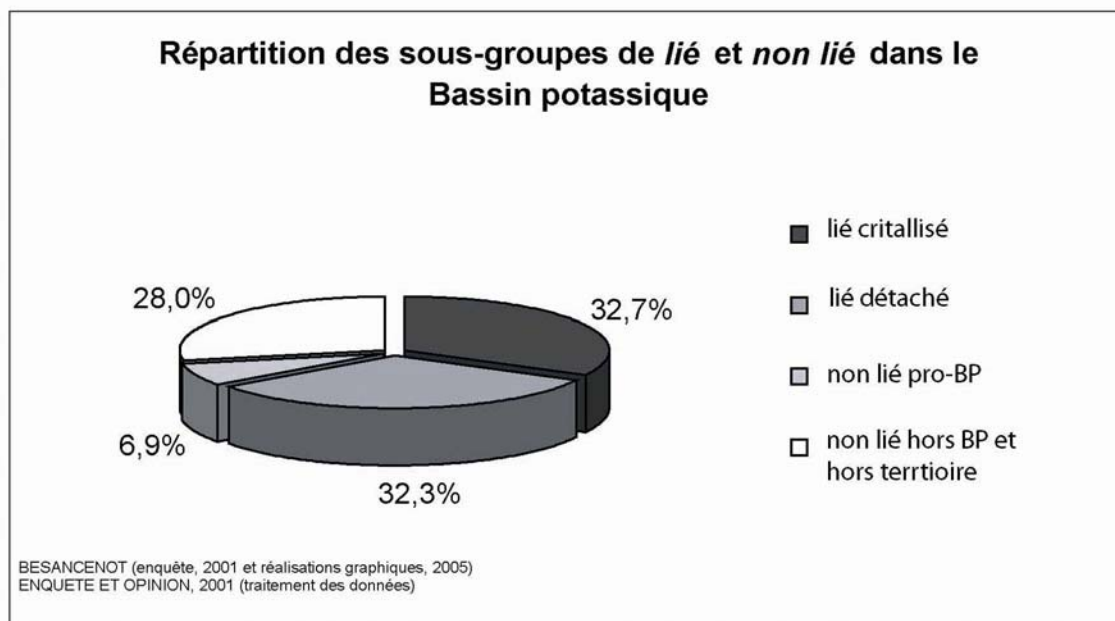


Figure 14: Des niveaux d'attachement à la mine et au Bassin potassique différents en qualité et en quantité¹⁶

L'attachement de la population à la mine et au territoire minier ressort assez nettement du graphique ci-dessus. Les *lié* raflent aisément les 65% des enquêtés (voire même 72% si l'on ajoute les *non-lié pro BP*). Ainsi, pour plus des deux tiers de la population, le Bassin potassique demeure un territoire à part entière dont il convient de préserver les atouts et les spécificités. Mais la vente progressive du patrimoine minier des M.D.P.A. risque d'amoinrir cette prééminence, même si, la préférence est systématiquement donnée aux acheteurs liés à la mine par leur famille.

Dans ce sondage, le Bassin potassique est le premier espace de vie évoqué, bien avant le quartier, la cité, la commune ou encore la région. Les trois quarts des sondés s'y disent attachés. Les avis recueillis quant à la nécessité de conserver des traces de la mine (chevalements, terrils, hangars, musées, autres bâtiments, etc.) témoignent d'un attachement très net au paysage de la mine et aux représentations qu'elles induisent (Figure 15). Ces représentations et perceptions paysagères participent à cet attachement au bassin.

¹⁶ Voir Annexe 3.

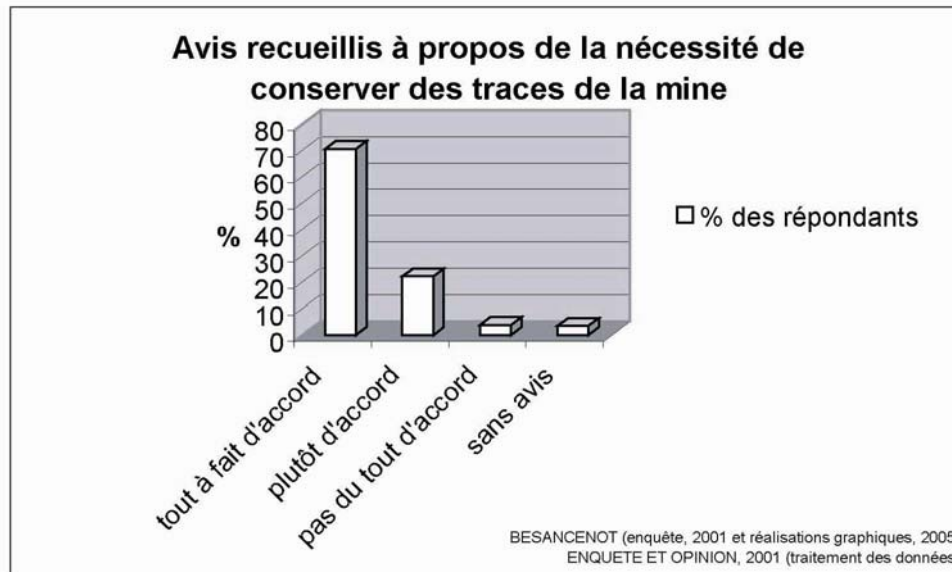
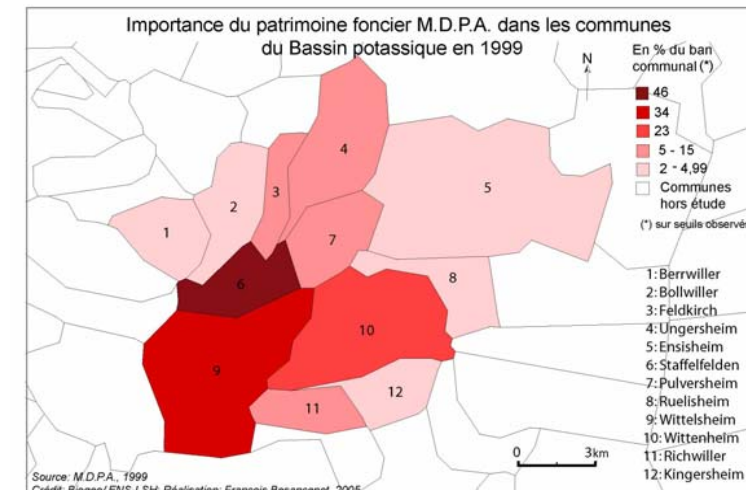
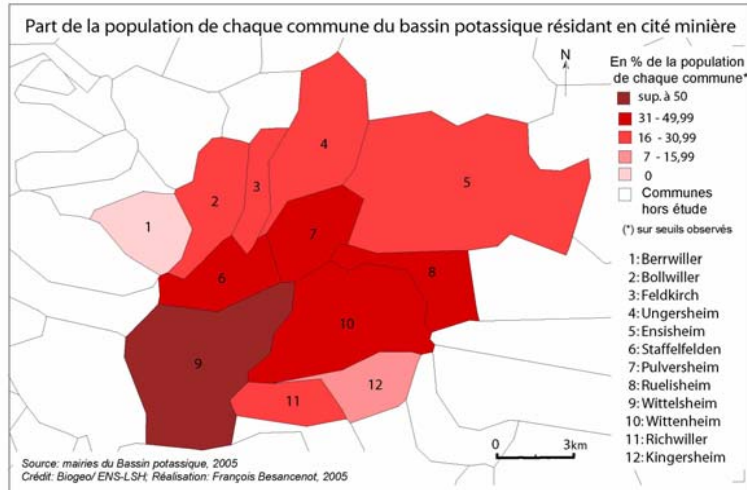
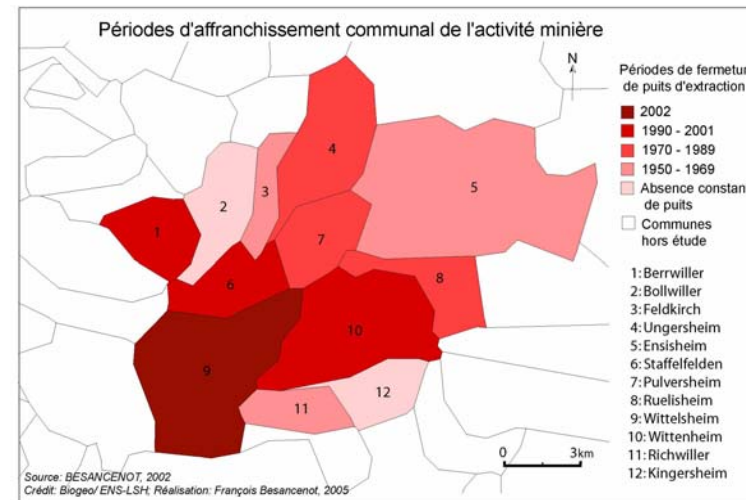
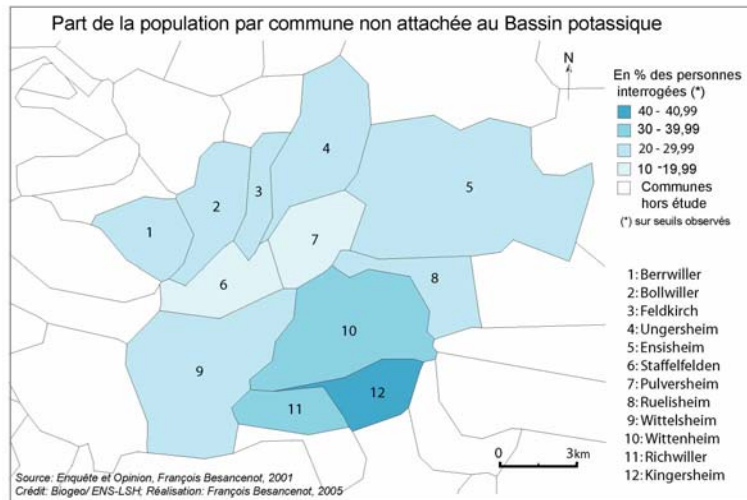


Figure 15: Un affection particulière portée aux repères miniers¹⁷

On observe une corrélation positive entre le niveau d'attachement au Bassin potassique et la présence dans l'histoire communale de l'activité minière (présence d'un puits) (Carte 8). Les personnes les moins attachées au bassin (entre 30 et 40 % des personnes interrogées) se retrouvent dans les trois communes de l'agglomération mulhousienne, à savoir Kingersheim, Richwiller et Wittenheim qui n'ont ou jamais connu d'activité minière sur leur sol (Richwiller, Kingersheim), ou été affranchies de toute activité minière depuis déjà plusieurs années voire décennies (Wittenheim). La commune d'Ensisheim témoigne aussi d'un certain détachement du territoire minier (28% des sondés n'y sont plus attachés) et confirme sa situation de commune périphérique. Inversement, la commune de Staffelfelden, qui affiche la plus faible proportion de détachés (11%) demeure très marquée par l'occupation minière. Cela s'explique par la présence de cités minières et la présence encore fraîche d'une exploitation minière qui a pris fin en 2001.

¹⁷ En réponse à la question 3.3.9: "Etes-vous d'accord pour conserver des traces de la mine?" (Annexe 2).



Carte 8: Mise en relation de l'attachement communal au Bassin potassique avec la période d'affranchissement communal de l'activité minière, la part de la population vivant en cité minière et l'importance du patrimoine minier dans chaque commune

On peut aussi faire le lien entre l'importance de la population résidant en cité minière et cet attachement. Une première commune, Wittelsheim, répond tout à fait à la corrélation. Non seulement elle fait partie des communes les plus attachées au bassin et la plus récemment affranchie de l'activité minière, mais en plus c'est elle qui compte la plus grande proportion d'habitants en cité minière par rapport à sa propre population mais aussi par rapport à celle du Bassin potassique (5881 habitants pour 10300 habitants à Wittelsheim et 63800 dans tout le Bassin potassique). C'est aussi une commune dont le patrimoine minier¹⁸ est très présent (34% du ban communal) et donc où le paysage demeure fortement marqué par la présence des M.D.P.A.. Un second ensemble correspond aux communes secondairement les plus attachées: Staffelfelden et Pulversheim sont aussi des communes affranchies de l'activité minière depuis moins de trente ans et comprennent une importante proportion de résidents en cité minière par rapport à la population communale. Staffelfelden possède le patrimoine minier le plus important (46% du ban communal), ce qui se ressent dans les perceptions de ses habitants. Un troisième ensemble comprend les communes les moins attachées au bassin: Kingersheim et Richwiller comprennent en effet une faible part de leur population résidant en cité minière (900 et 1044 pour une population respective de 12098 et 3463 habitants) et un patrimoine minier de faible importance occupant moins de 15% du ban communal; tandis que Wittenheim a plus du tiers de sa population en cité minière (6630 sur une population totale de 15159 habitants) avec une présence foncière des M.D.P.A. assez importante (23% du ban communal). Ce détachement peut ainsi s'expliquer par l'urbanisation galopante de cette ville depuis les vingt dernières années et sa proximité à Mulhouse qui a polarisé Wittenheim davantage vers l'agglomération et ainsi modifié les perceptions et les représentations territoriales. On ne retrouve qu'une seule commune dans un quatrième ensemble: Ruelisheim est moyennement attachée au Bassin potassique alors qu'elle comprend une assez forte proportion de résidents en cité minière (952 sur 2692). Sous réserve de preuves supplémentaires, on peut éventuellement trouver une explication dans sa proximité à Mulhouse et l'ancienneté de son activité minière. Toutefois la présence minière sur le ban communal est relativement faible (moins de 5%). Un cinquième ensemble regroupe quatre communes: Ensisheim, Ungersheim, Feldkirch et Bollwiller sont moyennement attachées au bassin et comprennent une proportion moyenne d'habitants en cité minière (respectivement 1843 sur 6640, 461 sur 1800, 150 sur 917 et 814 sur 3579); ce qui semble relativement cohérent. De plus ce sont des communes dont le patrimoine M.D.P.A. sur le ban communal est relativement faible: il n'excède pas 15%. Enfin, la commune de Berrwiller ferait partie d'un sixième type de commune sans cité minière et peu attachée au Bassin potassique; ce qui là encore paraît logique. Le patrimoine M.D.P.A. est aussi très peu présent (moins de 5% du ban communal).

¹⁸ Le patrimoine M.D.P.A. est répertorié dans la Figure 23 à la page 153. Il comprend les terrains à bâtir, le surbâti, les terres agricoles, les forêts, les terrils, les voies ferrées, les carreaux miniers, les voiries, les canaux bétonnés et les aires de stockage appartenant en 1999 à l'entreprise minière.

Sans surprise, ce sont les habitants les plus âgés qui semblent le mieux avoir intégré l'entité Bassin potassique. Ils y sont aussi les plus attachés. A peu près la moitié des jeunes (entre 15 et 29 ans) déclarent y être attachés, les trois quarts des 30-49 ans également. Enfin, plus de 85% des plus de 50 ans ont la nostalgie de la mine (Figure 16).

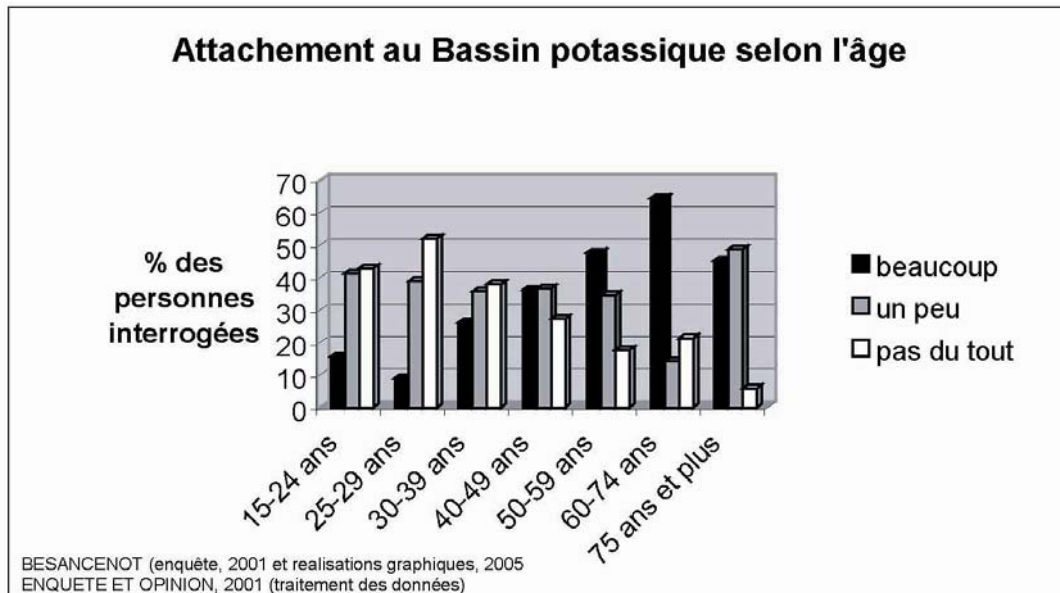


Figure 16: Un attachement au Bassin potassique croissant avec l'âge¹⁹

Résider depuis longtemps dans le Bassin potassique, habiter une cité minière ou encore avoir travaillé ou avoir un proche ayant travaillé aux M.D.P.A. joue également beaucoup sur la connaissance et le sentiment d'attachement au bassin. Cette bonne connaissance et cet attachement concernent la grande majorité des personnes habitant une cité ainsi que les résidents les plus anciens (Figure 17).

¹⁹ En réponse à la question 2.2.3.: "Etes-vous attaché au Bassin potassique?" (Annexe 2).

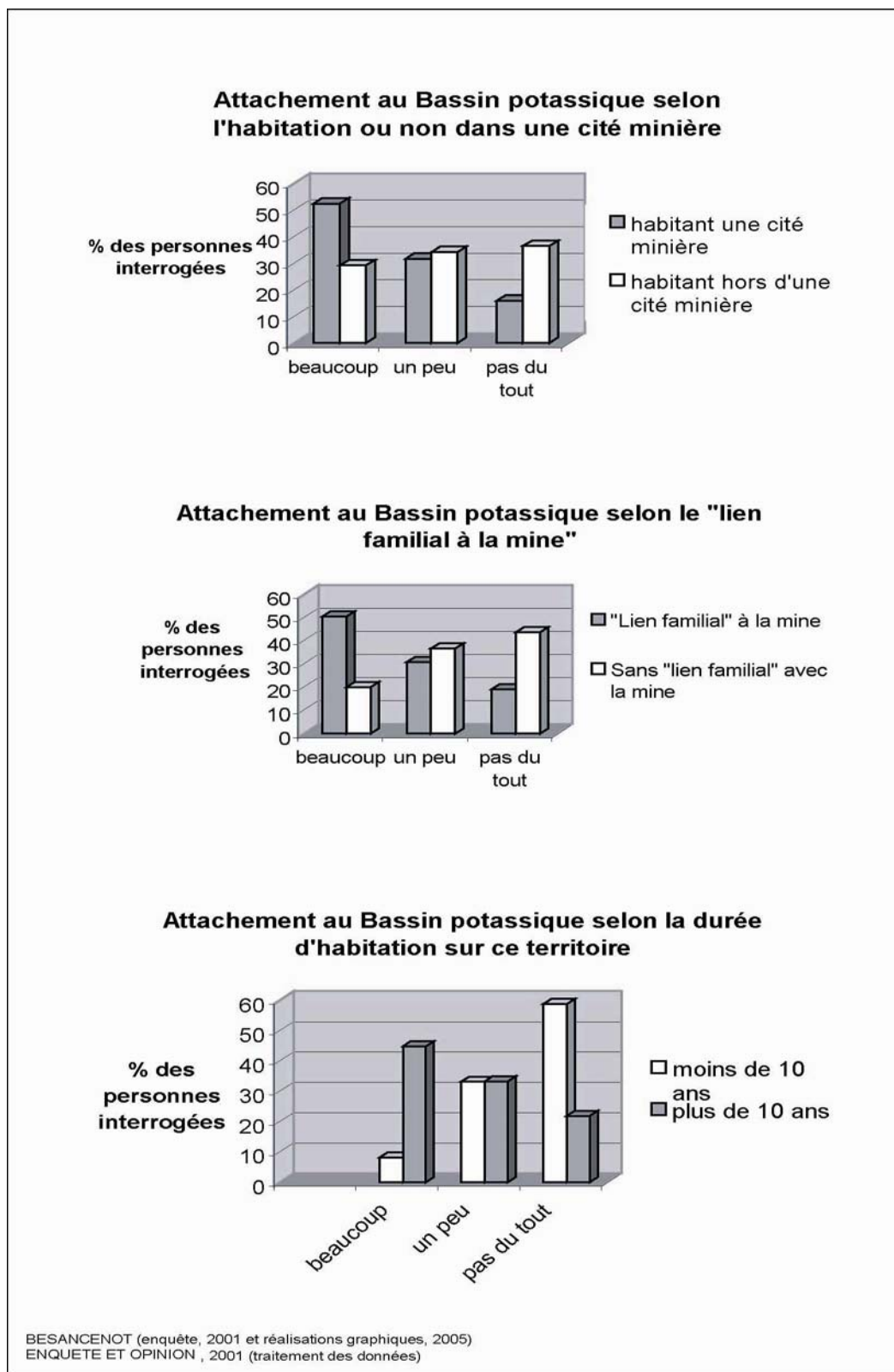


Figure 17: Un attachement au Bassin potassique corrélatif à la durée d'habitation dans le Bassin potassique, l'habitation d'une cité minière et l'étroitesse du lien familial à la mine²⁰

²⁰ En réponse à la question 2.2.3: "Etes-vous attaché au Bassin potassique?" (Annexe 2).

Par un classement méthodique des habitants selon leur niveau d'attachement au Bassin potassique et plus particulièrement aux Mines (*lié* et *non lié*), par l'estimation du poids que représente les groupes ainsi formés, a pu être relevée la présence d'une majorité d'habitants réellement attachés à leur bassin et à la mine. Les facteurs incontestables sont l'âge, l'habitation d'une cité minière, le lien familial à la mine, la durée de résidence sur le territoire minier ainsi que la fraîcheur de l'activité minière sur le sol communal. Resterait certainement à mieux connaître les facteurs d'attachement qui ont influencé les autres catégories d'habitants.

Conclusion de chapitre

Le développement des M.D.P.A., en particulier durant la première moitié du XX^{ème} siècle, a permis l'émergence d'un territoire et, par là même, favorisé sa pérennisation.

Trois éléments permettent de prouver la territorialisation du Bassin potassique. C'est d'abord la réalité d'un espace clairement délimité par le gisement de potasse qui a vu s'édifier en son sein toutes les structures nécessaires à une socialisation accomplie, à la fois des mineurs et de leur famille. C'est ensuite le développement régulier jusqu'aux années 1960 de ces structures socialisantes, corrélativement à la croissance de la production et de la commercialisation de la potasse, qui a permis, via les cités minières, de territorialiser l'espace. Ce sont enfin les perceptions et les représentations des habitants, qui permettent cette fois de prouver l'existence (en particulier dans les cités minière), d'une identité et donc d'une territorialité propre au bassin (Figure 18).

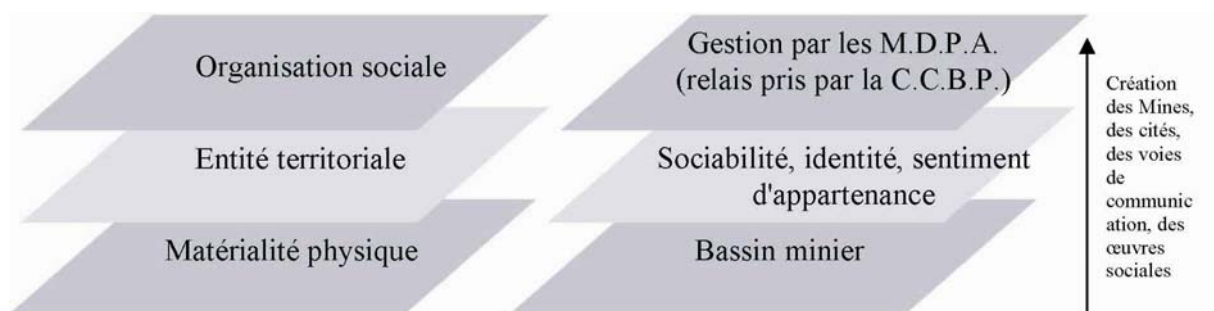


Figure 18: La formation de la territorialité du Bassin potassique sur le modèle de LE BERRE, 1995

S'il est vrai que les habitants les plus attachés aux Mines et au bassin, de par la proximité géographique et historique de leur emploi, de leur famille et de leur lieu d'habitation à la mine, sont aussi les plus attachés consciemment et inconsciemment à l'identité "mine", la grande majorité des habitants, toutes catégories confondues (cf. enquête 2001), manifestent un certain attachement au Bassin potassique mais aussi à l'identité minière.

Il semblerait, en ce début de XXI^{ème} siècle, que les Mines soient parvenues à territorialiser un espace qui dépasse les seules limites des cités minières. Certes, pour être territoire, le bassin réclamerait, non seulement une juridiction, une administration commune solide mais surtout une continuité sociale et culturelle entre ses propres communes. Le Bassin potassique correspond toutefois à un territoire clairement délimité, c'est à dire un espace exploité et occupé foncièrement par les M.D.P.A.. Par la présence de ses cités et l'existence d'une identité

minière étendue à l'ensemble du bassin, les M.D.P.A. ont su en quelque sorte fonder un territoire.

N'allons toutefois pas croire que les avis recueillis par les habitants en faveur de l'existence d'un territoire minier à part entière signifient que l'entreprise minière et ses employés sont toujours actifs dans la construction et l'entretien d'éléments socialisants. S'il est vrai que l'attachement à la mine et au bassin est toujours de mise, la territorialité minière, quant à elle, tend à se déliter; en particulier depuis les premiers temps de la récession à la fin des années 1960 puis avec la reconversion de la période 1994-2003. Cela n'induit pas pour autant la disparition drastique d'un territoire mais seulement sa transformation identitaire, économique, politique et administrative dans le temps et dans l'espace. De plus, la notion de Bassin potassique connaît aujourd'hui un tout autre usage que par le passé. Elle s'inscrit dans un contexte de reconversion, période où les habitants prennent conscience que la récession économique de la potasse constitue une réelle menace pour l'identité des douze communes minières. Jadis, le Bassin potassique ne représentait guère qu'un territoire flou aux limites incertaines; le "Pays de la potasse" était évoqué en référence à l'entreprise minière. Chaque commune, chaque cité avait dans l'esprit la réalité minière, c'est à dire la présence de l'entreprise dans la vie de tous les jours (travail, associations, activités induites, etc.) mais ne manifestait pas de sensibilité fédératrice. C'est la conscience d'une menace qui a fait se mobiliser les habitants (familles de mineurs ou non mineurs) et les autorités publiques motivées par l'urgence de trouver un soutien mutuel entre les douze communes, directement touchées par la récession puis la reconversion minière. Ces dernières, sur lesquelles les carreaux miniers ou les cités minières se sont implantés, sont devenues peu à peu solidaires d'une cause commune.

C'est à la fois une histoire commune mais aussi un projet collectif qui fédèrent le territoire. L'amorce d'un désengagement des Mines, a entraîné un changement de point de vue dans la manière qu'ont les habitants d'envisager le présent et l'avenir et donc d'œuvrer à une autre forme de territorialité. La "déterritorialisation" minière semble ainsi faire émerger un nouvel espace voire un nouveau territoire de projet.

Première partie:

Le Bassin potassique alsacien: d'un projet de territoire à un autre

Chapitre 2: D'un territoire à l'autre

Introduction de chapitre.....	117
1 Des forces structurelles de décohésion territoriale...	117
2 Reconversion et fragilisation territoriale.....	149
3 Fédérer le territoire par le biais du projet.....	176
Conclusion de chapitre.....	200

Première partie:

Le Bassin potassique alsacien: d'un projet de territoire à un autre

Introduction de chapitre

La date précise d'un bouleversement identitaire dû au désengagement minier n'est pas facile à déterminer. En 2001, Claude CHARRIERE, ingénieur M.D.P.A., déclarait que « *le changement culturel du Bassin potassique est déjà amorcé depuis longtemps car, de tout temps, la mine a évolué. En fait, la grande mine a fermé depuis bien longtemps, emportant avec elle une bonne partie de la communauté qu'elle a fait grandir. Les voies ont été cédées aux communes au fur et à mesure des fermetures de puits. La vente des pavillons des mines a alors suivi la cession de ses infrastructures. Alors, lorsqu'on interroge les gens, il n'y a plus la culture minière d'antan.* ». En 1999, Félix TORRES écrivait : « *Une page se tourne, l'ancienne culture minière bascule peu à peu dans le passé. Généralisation des transports automobiles, élévation du niveau de vie et des loisirs, nouvelles qualifications... désormais, le Bassin potassique n'a plus grand chose à voir avec la forteresse ouvrière de l'après-guerre.* » (TORRES, 1999).

Il semble que le contexte socio-économique entraîne le passage d'un territoire à un autre. Aussi, à partir de la connaissance des facteurs de territorialisation, point de départ de nos recherches, il sera éventuellement possible de juger si le territoire minier se fragilise ou non. D'autre part, en suivant pas à pas les modalités de la reconversion, il s'agira d'identifier l'avenir d'un territoire d'étude inscrit dans un nouvel espace de projet. Il conviendra surtout de proposer des éléments susceptibles d'ériger le Bassin potassique en espace autonome de vie, de voir s'il réunit les paramètres essentiels à son redéploiement, et, dans quelle mesure les paramètres de territorialisation anciens, récents et non encore identifiés, permettent au bassin d'acquiescer une véritable dimension territoriale de projet capable d'accueillir en son sein un plan de développement durable.

1 Des forces structurelles de décohésion territoriale

Bien avant que la reconversion n'engage définitivement le bassin vers une autre forme de territorialité, plusieurs facteurs de décohésion territoriale d'ordre structurel prévalaient. D'abord, dans la nature même de l'aménagement de l'espace, la mine a induit des distorsions, en particulier dans la configuration géographique ville/cité et cité/cité. Ensuite, parce que le territoire minier ne s'est pas construit sur la base d'un espace vierge de toute logique administrative ou décisionnelle, une superposition imparfaite du maillage administratif a eu tendance à remettre en question le bien-fondé d'un espace de projet calqué sur le territoire

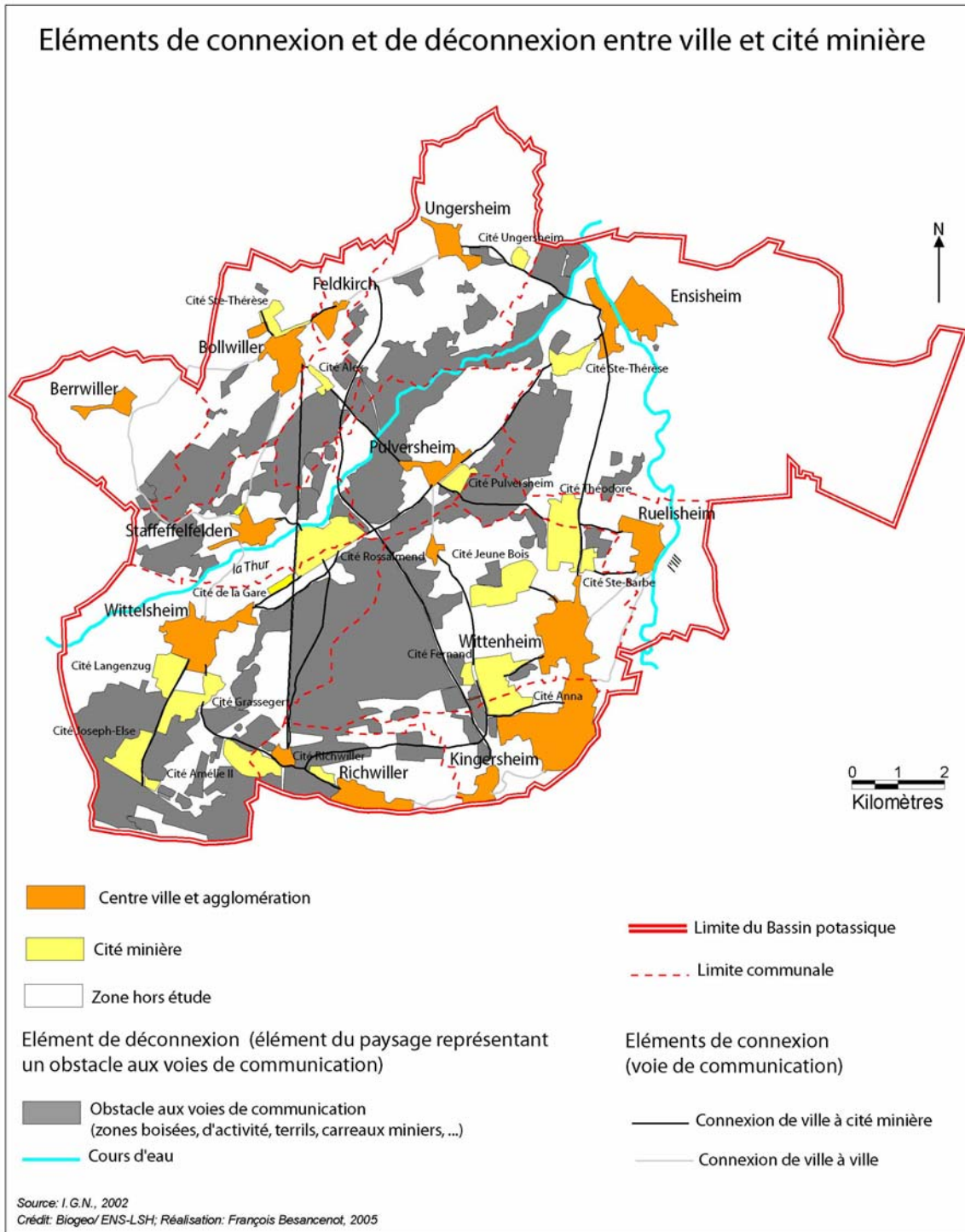
d'étude. Enfin, des polarisations diverses, des déséquilibres d'aménagements et enfin l'intégration à de nouveaux espaces de projet semblent a priori s'opposer à la fédération du bassin minier.

1.1 Une constante historique: la clivage ville/cité et cité/cité

Un premier facteur de ségrégation territoriale vient de l'opposition entre le village et la cité minière. Malgré la présence constante des Mines, de ses cités et de ses structures socialisantes, le village n'a cessé de vivre indépendamment de la cité. Une sorte de déconnexion géographique a ainsi contribué à maintenir le particularisme identitaire de la cité. Précisons que même si les cités minières sont l'élément essentiel de la structuration territoriale du bassin, elles ne se sont jamais réellement côtoyées. Edifiées à proximité des puits, elles ont su préserver une certaine particularité géographique.

1.1.1 Le fossé identitaire ville/cité

L'opposition ville/cité minière ressemblerait presque à une "discrimination" ou "ghettoïsation" voulue par l'entreprise minière. Cette ségrégation sociale a permis de rapprocher les mineurs de leur lieu de travail et de les y maintenir. On observe ainsi une nette opposition entre le village où demeure depuis toujours une majorité de non-mineurs et la cité où la société minière s'est pleinement accomplie. Les mineurs et leur famille y sont d'ailleurs toujours majoritaires. Aussi, deux facteurs déterminants ont favorisé cette ghettoïsation: la proximité du lieu de travail et le confort du logement. On observe d'ailleurs, sur la carte ci-dessous, une distance évidente entre villages et cités, même si des éléments de connexion directs (routes ou voies ferrées reliant directement village et cité) ou indirects (routes ou voies ferrées reliant village et cité par le biais d'un autre village) font la jointure entre ces différentes unités spatiales (Carte 9).



Carte 9: Des éléments de liaison et de coupure entre cités et villages dans le Bassin potassique

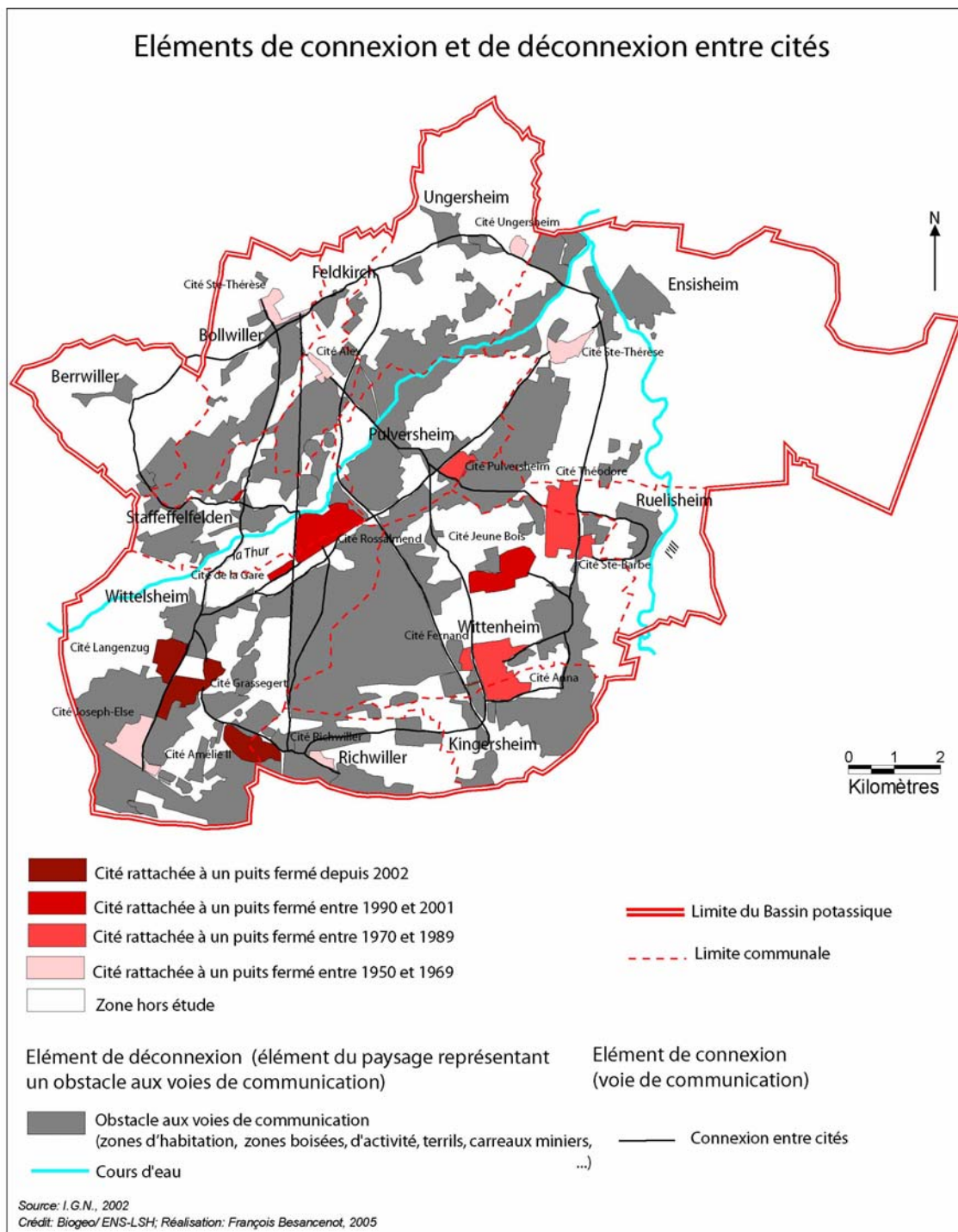
Les cités, nées de la politique sociale des Mines, rendent l'entreprise responsable de la discrimination sociale des résidents de la cité par rapport aux villageois. L'intention de l'entreprise minière a été de constituer une société à part: « *le village ouvrier posé à distance du village centre exacerbe les contrastes. Le maillage de l'industrie : galeries, concessions, voies ferrées, ignore le maillage des routes et des voies d'eau et aucun maillage n'est établi*

entre les villages ouvriers. L'identité d'un groupe social ne tient plus à l'appartenance à un terroir, mais à l'intégration à une activité. Même si les chevalements scandent le paysage de la plaine, la référence symbolique est remplacée par l'omniprésence du fond » (HITTER, 1989).

1.1.2 Indifférence ou concurrence entre les cités

D'une cité à l'autre, des divergences identitaires subsistent. On parle de divergences de puits plutôt que de clochers. Le rattachement de chaque cité à un ou plusieurs puits a permis l'identification de ses habitants au prestige plus ou moins acquis du carreau auquel ils appartiennent.

Selon Maurice GARDINI, ingénieur M.D.P.A. (2004), « *cette différence remonte tout d'abord à l'opposition sud (concession minière franco-alsacienne au départ, Mines Domaniales de Potasse d'Alsace) et nord (concession allemande, Société minière de Kali-Sainte-Thérèse)* ». Au fur et à mesure que les puits ont fermé, les licenciements n'ont pas tout à fait suivi, car les mineurs partaient travailler sur d'autres carreaux. Pourtant, ce brassage de main-d'œuvre n'a pas réellement permis l'identification à une identité minière propre à tout le bassin. Il y avait, en effet, à faire une distinction entre la vie sociale à la mine et la vie à la cité. A ces antagonismes historiques, s'ajoute cependant un facteur plus récent de décohésion sociale: l'émancipation progressive de certaines communes vis à vis de la mine. Cet affranchissement se manifeste par les fermetures successives de puits et la réorientation de certaines communes ou communautés vers des bassins de vie extérieurs au territoire minier. La carte ci-dessous (Carte 10) illustre deux éléments de déconnexion entre cités: la distance qui les sépare et la période de fermeture du ou des puits auxquels elles sont rattachées. Ce dernier aspect est à nuancer. Au cours de l'épopée minière, chaque cité n'était pas totalement rattachée à un carreau minier en particulier. Des mineurs de la mine Marie-Louise à Staffelfelden ne résidaient pas obligatoirement dans la cité Rossalmend. Ils pouvaient par exemple habiter la cité Joseph-Else. Néanmoins, d'après les témoignages de la direction des M.D.P.A., une grande partie des mineurs ou ex-mineurs résidents travaillaient dans la mine à proximité. Les mineurs de Berrwiller, quant à eux, habitaient nécessairement ou Staffelfelden (cité Staffelfelden ou Rossalmend) ou Bollwiller (cité Sainte-Thérèse). De toutes manières, la carte ci-dessous met aussi en évidence l'effet produit par l'arrêt d'une activité minière à proximité même d'une cité. A chaque fermeture, c'est une part des M.D.P.A. qui disparaît, d'autant plus ressentie par ses mineurs, ex-mineurs et familles de mineurs, que cette désaffection est proche!



Carte 10: Deux éléments de déconnexion entre cités : le système carreau-cité et la période d'arrêt de l'activité minière

Outre les déconnexions existantes entre village et cité ainsi qu'entre les cités elles-mêmes, c'est la manière dont l'espace est aménagé qui pose un problème dans la mise en relation des communes entre elles. Fédérer un territoire suppose une communication et des échanges aisés entre acteurs et entre administrés. Autrement, la méconnaissance de l'autre risque de freiner les envies et les élans d'un projet de vie commun.

1.2 Un aménagement contrasté

L'aménagement du bassin minier présente des disparités dans sa répartition. Sur place comme sur la carte topographique I.G.N. au 1/25000, les paysages présentent de nombreux contrastes. Le bassin peut être partagé en quatre zones d'aménagement distinctes.

Le premier secteur concerne tout le sud-ouest du bassin, c'est à dire les communes, qui comme Wittelsheim et Staffelfelden demeurent fortement marquées par l'activité minière. En témoigne la présence encore fraîche d'un paysage minier parsemé d'importantes installations minières, d'imposants terrils de sel mais aussi de cités minière plus ou moins étendues (Photo 18). D'autres paysages ressortent néanmoins: celui du village-rue propre à Wittelsheim, de la cité Joseph-Else au centre-ville et celui des grands ensembles (Photo 19).



Photo 18: Des traces encore fraîches de l'activité minière à Wittelsheim (carreau Amélie I). Le carreau de mine a encore fière allure avec son chevalement encore intact. Certains habitants ont d'ailleurs parfois l'impression de le voir tourner. Par l'ampleur de ses structures (hangars, chevalement, usines de traitement de la potasse, etc.), l'activité minière est encore très présente dans les esprits; d'autant plus que plusieurs centaines d'employés y travaillent encore. Le cliché a été pris du haut du terril Amélie I. Le carreau minier, tel qu'on le voit ici est en cours de démantèlement. Une grande partie des bâtiments n'existe désormais plus. L'exploitation a pris fin en 2002 et seule une activité de déstockage et de traitement de la potasse s'est maintenue durant quelques mois. Aujourd'hui, trois activités prévalent: la démolition des bâtiments, la dissolution et revégétalisation des terrils et enfin la gestion des eaux salées issues de cette dissolution.



Photo 19: Contraste entre centre-ville et grands ensembles (Quartier de la Thur, Wittelsheim). Sur la route de Staffelfelden, le grand ensemble H.L.M. de Wittelsheim dévoile un autre visage du Bassin potassique. Construits dans les années 1970, ces 336 logements n'étaient pas destinés aux mineurs mais aux ouvriers de Peugeot à Sausheim-Mulhouse. Aussi, une troisième unité d'habitation après le centre, dont on aperçoit ici le clocher de l'église, et la cité minière, vient s'ajouter à cette urbanisation discontinue.

Richwiller et Ruelisheim sont beaucoup plus urbaines. Elles possèdent plusieurs installations minières. Les carreaux miniers sont quasiment absents du paysage (aucun à Richwiller), mais les cités minières "trans-communales" influencent de loin le paysage local. Le centre-ville demeure malgré tout isolé de la cité et sa configuration architecturale et urbaine ne laisse pas deviner une présence minière relativement proche (Photo 20).



Photo 20: Un centre ville très "urbain" à Richwiller. Pris du centre, entre l'église et la place du marché, le cliché montre un aspect de la ville dans le Bassin potassique. On peut dire que Richwiller est déconnecté, par sa configuration urbaine et architecturale ainsi que par la distance qui les sépare, de la cité minière située sur le même terrain communal (cité Richwiller). La ville a une apparence très minérale par rapport à la cité: les espaces verts y sont quasiment absents, la configuration en village-rue, commune à Wittelsheim, donne des bâtiments alignés entre lesquels viennent s'immiscer des places souvent pavées ainsi que des parkings de stationnement. Ce centre-ville représente l'interface entre une agglomération mulhousienne continue (cas de Wittenheim et de Kingersheim) et très dense et le village rural et paisible de Berrwiller ou encore de Feldkirch.

A l'instar de Wittenheim et de Kingersheim, Mulhouse a su intégrer dans son agglomération les communes du sud du bassin. Cet ensemble, fortement urbanisé, présente une densité beaucoup plus élevée que la moyenne du bassin. Les formes urbaines actuelles (nouveaux lotissements et zones d'activité commerciales et industrielles récentes) côtoient de près cités minières et carreaux miniers désaffectés ou réaménagés (cas de Wittenheim) (Photo 21). Ces communes sont les mieux desservies du bassin. En comparaison avec les autres communes, le réseau routier est exemplaire.



Photo 21: Friction entre cite minière et agglomération mulhousienne (Wittenheim). Sur la D429 de Soultz, reliant Mulhouse à Soultz-Haut-Rhin, la route est encadrée de lotissements mais surtout de zones d'activités artisanales et commerciales. On observe à hauteur des cités Fernand et Anna une zone de friction entre une aire très urbanisée et très commerciale et la cité minière demeurée intacte; et ce, malgré l'inéluctable progression des zones d'activité. La cité a d'ailleurs droit à sa pancarte d'agglomération qui la distingue du reste des villes de Wittenheim et de Kingersheim, dont elle fait partie. Le centre de ces dernières se situe tout de même à plus de deux kilomètres des premières maisons des Mines.

Bollwiller, Ungersheim et Ensisheim font toutes partie d'un ensemble septentrional. Comparativement aux autres communes, elles sont moins marquées par l'activité minière. Moins urbanisées que Wittenheim ou Kingersheim, elles demeurent isolées de l'agglomération mulhousienne par une barrière agricole et forestière. Les zones d'activité y résident en grand nombre et les installations minières s'effacent progressivement au profit d'autres zones d'activités économiques ou récréatives: Ecomusée d'Ungersheim (Photo 22) ou encore le Bioscope, futur parc d'attraction à Bollwiller.

Première partie:

Le Bassin potassique alsacien: d'un projet de territoire à un autre



Photo 22: Un bref aperçu de l'Ecomusée d'Alsace: maisons du Sundgau (Ungersheim). Situé à côté de l'ancien carreau de mine Rodolphe (désormais ouvert à la visite), l'Ecomusée a surgi à la fin des années 1970, d'une friche industrielle laissée par les M.D.P.A.. Un village alsacien, conforme à ceux qui existaient à la fin du XIX^{ème} siècle (époque pré-minière), avec son architecture et son artisanat spécifiques, a donc ouvert ses portes en 1984, sous la conduite de l'association "Maisons Paysannes d'Alsace", du Conseil Général du Haut-Rhin et de la commune d'Ungersheim. Des maisons alsaciennes typiques ont ainsi été démontées, déplacées puis remontées. Cela a été rendu possible du fait que ces maisons sont considérées comme mobilier transférable à condition qu'elles ne franchissent pas les frontières de l'Alsace. « *Leur choix résulte d'une sérieuse sélection parmi des centaines de bâtiments voués chaque année à la destruction. Il permet à l'Ecomusée d'apparaître, selon le désir de ses initiateurs, à la fois comme un musée technique et un musée d'histoire de la société.* » (WACKERMANN, 1989).

Deux communes, Berrwiller et Feldkirch, n'appartiennent à aucune des catégories citées. Très rurale, Berrwiller demeure en périphérie à la fois de l'agglomération mulhousienne et des installations minières (Photo 23). Elle possède un puits situé à quelque 2 km du centre ville. Feldkirch, quant à elle, ne possède aucun commerce et demeure polarisée par Bollwiller. Son paysage urbain, marqué par d'imposants terrils et installations minières, la démarque de Bollwiller.



Photo 23: Berrwiller, visage rural du Bassin potassique. Le paysage très rural et viticole du piémont vosgien contraste avec le reste du bassin minier, ses structures minières, ses terrils, ses cités, ses villages ruraux ainsi que son agglomération dense communiquant avec Mulhouse. Berrwiller n'a jamais réellement fait office de commune minière. Isolée de la mine à la fois par la distance qui la sépare du premier puits (plus d'un kilomètre), par la nature même de ce puits (un puits de service n'accueille pas énormément d'employés), par la jeunesse de sa présence minière (l'un des derniers puits ouverts : 1961) et surtout par l'absence de cité minière (la première, cité Sainte-Thérèse à Bollwiller, se trouve à plus de deux kilomètres du centre-ville), Berrwiller demeure une commune rurale à part.

L'opposition zone urbaine/zone rurale du bassin se manifeste aussi par la présence plus importante de services à la personne dans le sud que dans le nord du bassin (Encart 8).

Les services de santé trahissent un clivage entre les communes du nord et les communes du sud, intégrées à la continuité urbaine de Mulhouse. Staffelfelden, Wittelsheim et Wittenheim, de par l'importance relative de leur population, attirent en proportion plus de services que les petites communes du centre et du nord. D'ailleurs, leurs habitants se plaignent d'insuffisances en matière de services médico-social (c'est le cas de Berrwiller, Bollwiller, Feldkirch, Ungersheim et Pulversheim). Ce premier clivage remet en question l'équilibre des services du Bassin potassique. Les services sanitaires liés aux M.D.P.A., de moins en moins nombreux, expliquent ces disparités.

BESANCENOT, d'après témoignages C.A.M.S.A., 2005

Encart 8: Les services de santé, indicateur de disparité entre le nord et le sud du bassin

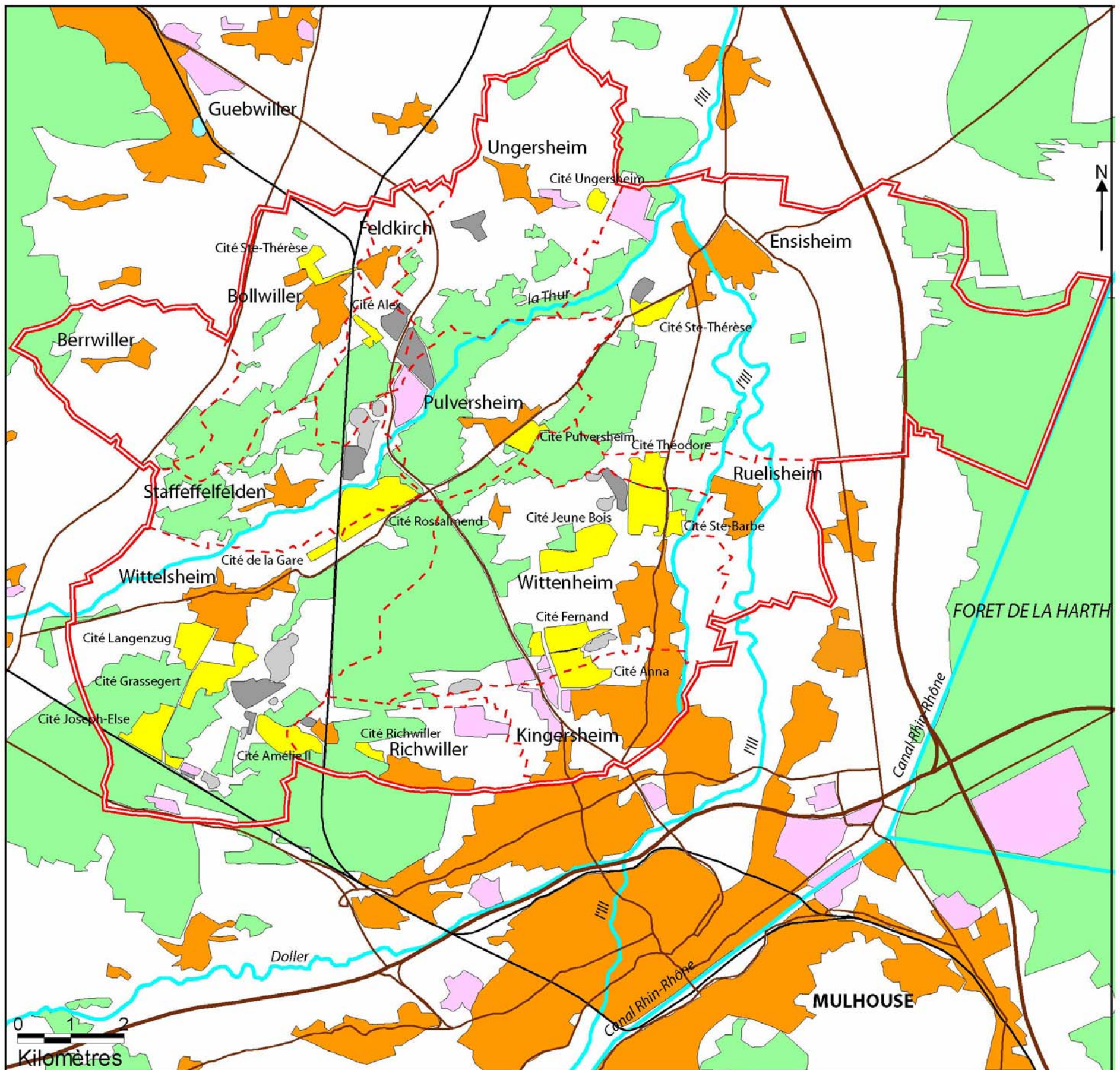
Ainsi, les contrastes dans l'aménagement du Bassin potassique s'expliquent par un clivage entre une agglomération mulhousienne très urbanisée réunissant le sud du bassin, une zone

Première partie:

Le Bassin potassique alsacien: d'un projet de territoire à un autre

nord-est isolée de la première mais relativement bien desservie et urbanisée, et enfin une zone nord-ouest beaucoup moins dense et plus rurale. A cela s'ajoute le degré plus ou moins important de présence minière, particulièrement élevé dans le secteur ouest/sud-est du bassin (Carte 11). Ces disparités influencent inévitablement les fréquentations entre communes, beaucoup plus simples entre les communes du sud qu'entre celles du nord. Cela se manifeste par des polarisations souvent très différentes des communes au sein même du bassin mais aussi vers l'extérieur.

L'occupation du sol dans le Bassin potassique



tel-00097780, version 1 - 22 Sep 2006

- Centre ville et agglomération
- Cité minière
- Carreau minier désaffecté
- Terril
- Bois et forêt
- Zone d'activité
- Terre agricole, étendue d'eau

- Limite du Bassin potassique
- Limite communale
- Autoroute
- Autre route principale
- Voie ferrée
- Cours d'eau

Source: I.G.N., 2002
Crédit: Biogeo/ ENS-LSH; Réalisation: François Besancenot, 2005

Carte 11: Des contrastes dans l'aménagement du Bassin potassique

Première partie:

Le Bassin potassique alsacien: d'un projet de territoire à un autre

1.3 Un territoire multipolarisé

Les facteurs, responsables du détachement des communes minière du Bassin potassique, sont d'ordre historique (désengagement progressif des M.D.P.A.), économique. (lié à la reconversion économique et à l'apparition d'intérêts politiques et économiques extérieurs au bassin), urbanistique et culturel. Le bassin minier est à cet effet un territoire multi-polarisé. L'urbanisation crée de nouveaux déplacements centrifuges, du territoire minier vers l'extérieur. Les pôles d'attraction sont d'ordres urbains, économiques (bassins d'emplois) mais liés aussi aux pratiques spatiales quotidiennes des individus. Deux niveaux de polarité nous intéressent ici : l'agglomération mulhousienne et les polarités secondaires.

1.3.1 Mulhouse, la conquérante

L'unité du bassin et de ses communes semble fragilisée par l'urbanisation mulhousienne. Toutefois, l'influence de Mulhouse ne se manifeste pas de la même manière d'une commune à l'autre. De manière indifférenciée, elle en modifie les données socio-économiques. L'étalement urbain de Mulhouse concerne essentiellement le sud du bassin. D'ailleurs, la carte précédente, en dévoilant l'extension urbaine de l'agglomération, illustre très bien ce phénomène. On y retrouve les communes périphériques du sud, à savoir d'ouest en est : Staffelfelden, Wittelsheim, Richwiller, Wittenheim, Kingersheim et enfin Ruelisheim.

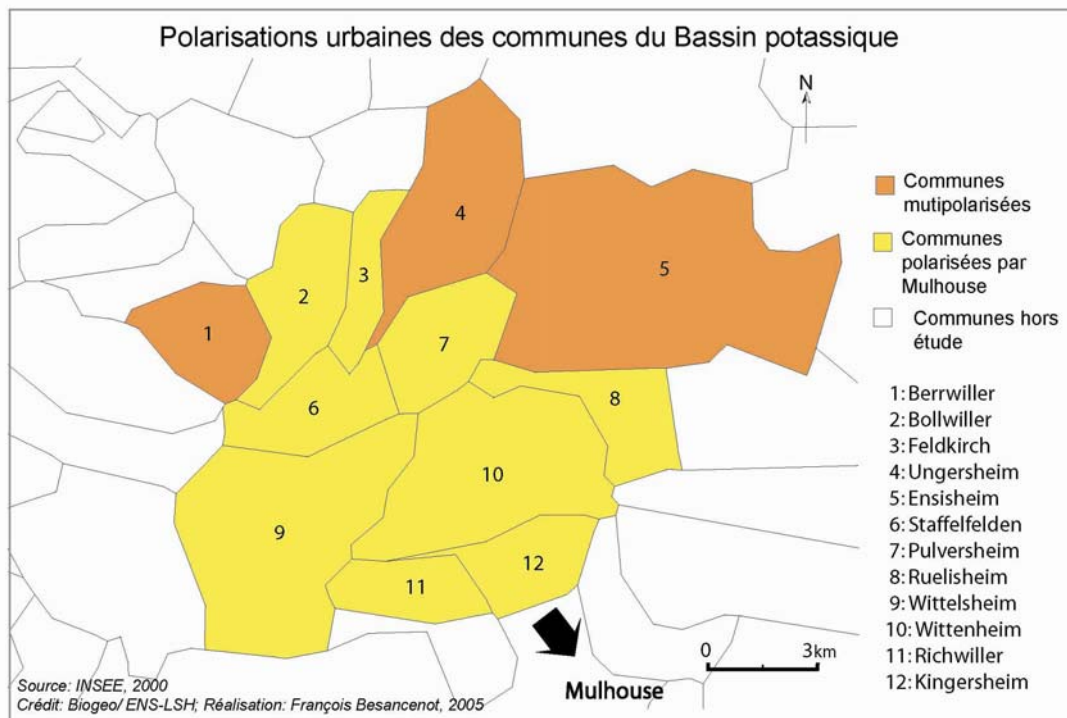
L'extension de l'agglomération mulhousienne vers le nord et donc le sud du Bassin potassique n'apporte malheureusement pas de précisions sur les modifications liées aux pratiques spatiales et l'importance des échanges entre le pôle mulhousien et le bassin. Selon l'I.N.S.E.E., le secteur nord de l'agglomération, soit le bassin dans sa intégralité, a connu sur la période 1982-1990, une forte augmentation de son taux de chômage et ainsi un afflux croissant de travailleurs en direction de Mulhouse. Ce phénomène est d'ailleurs très rapide : ils sont 15,6% de plus qu'en 1982 à se déplacer vers la ville centre. Ainsi, dans ce secteur nord, ce n'est pas l'extension périurbaine de Mulhouse qui est la cause principale des déplacements, mais plutôt l'aggravation de la situation économique et l'inégale progression des emplois.

Reconnaître l'interdépendance de plus en plus grande entre Mulhouse et le sud du bassin ne suffit pas. Bien d'autres pôles d'attraction contribuent à "l'écartèlement" territorial du bassin.

1.3.2 Des polarités principales et secondaires

L'I.N.S.E.E.²¹ propose un découpage du Bassin en quatre parties: trois sont des spatialisations fonctionnelles et une reflète les pratiques spatiales quotidiennes.

Un premier découpage nous montre les communes uniquement polarisées par Mulhouse et les communes multi-polarisées. Les communes polarisées par Mulhouse sont celles dont 40% au moins de leurs actifs résidents ayant un emploi travaillent à Mulhouse. Les communes multipolarisées quant à elles voient aussi 40% au moins de leurs actifs résidents partir travailler dans au moins deux communes. Ainsi, Ensisheim, Guebwiller, Thann et Cernay sont des pôles secondaires du Bassin potassique. Seul un quart des communes du Bassin (Berrwiller, Ungersheim et Ensisheim) est concerné par cette multi-polarisation. Toutes les autres sont polarisées par Mulhouse (Carte 12).

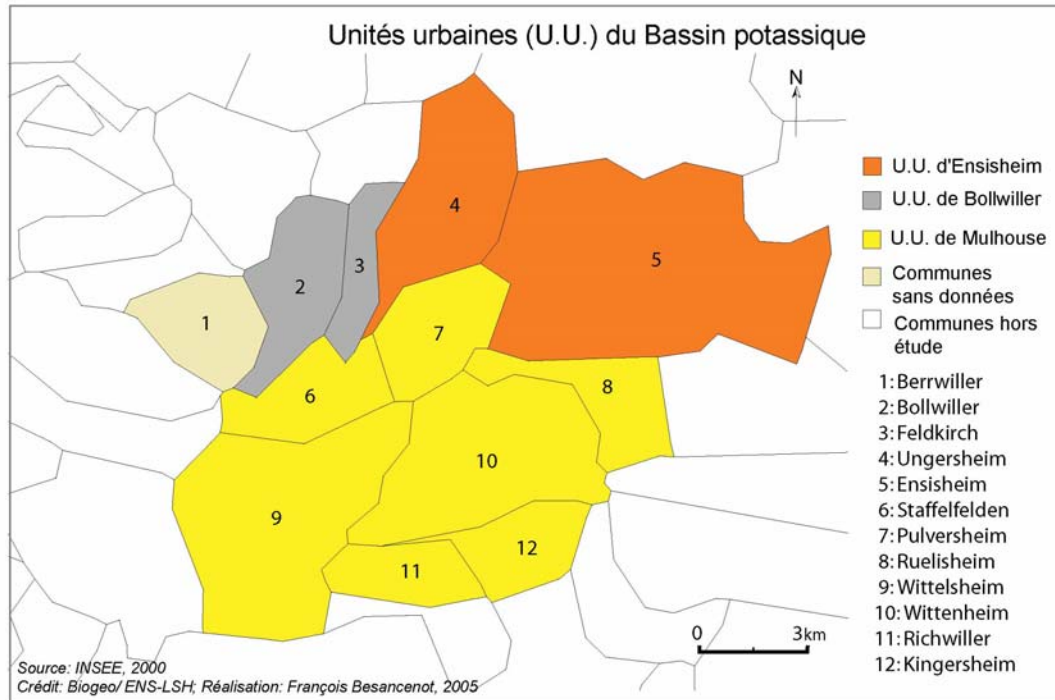


Carte 12: Un bassin essentiellement polarisé par Mulhouse

L'I.N.S.E.E. propose un second découpage en unités urbaines, c'est à dire des groupes de communes reliées entre elles par une continuité urbaine d'au moins 2000 habitants. Trois unités urbaines apparaissent: une zone nord-ouest plutôt rurale (Bollwiller), une zone nord/nord-ouest plus urbaine (Ensisheim) et la grande zone centre-sud beaucoup plus urbaine et beaucoup plus dense. Aucune donnée n'est proposée pour Berrwiller (Carte 13). Berrwiller

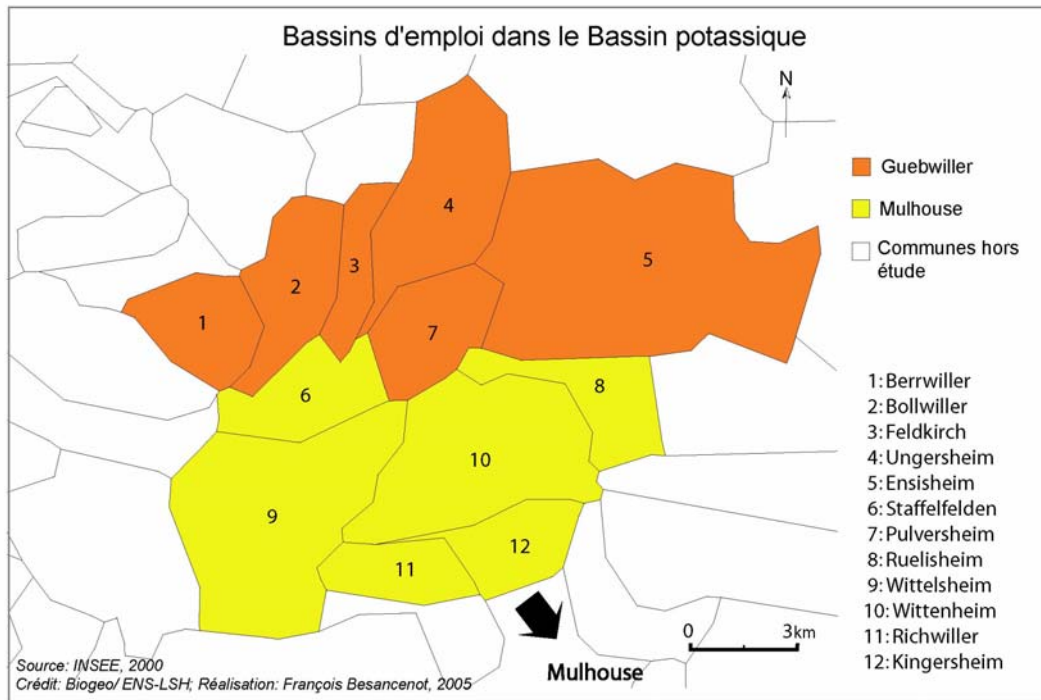
²¹ Les données I.N.S.E.E. exploitées datent du recensement de 1999, les sources officielles de 2000. Elles sont présentes sur le site Internet de l'I.N.S.E.E.. Ont été indiquées sur la carte la date de début de diffusion des données et non de leur consultation Internet.

et Feldkirch, au nord-ouest du bassin, bien que polarisées par Mulhouse, ne font pas partie de sa continuité urbaine. De plus, Pulversheim, au centre, fait partie de l'unité urbaine de Mulhouse, alors qu'elle n'est pas non plus intégrée à l'agglomération mulhousienne.



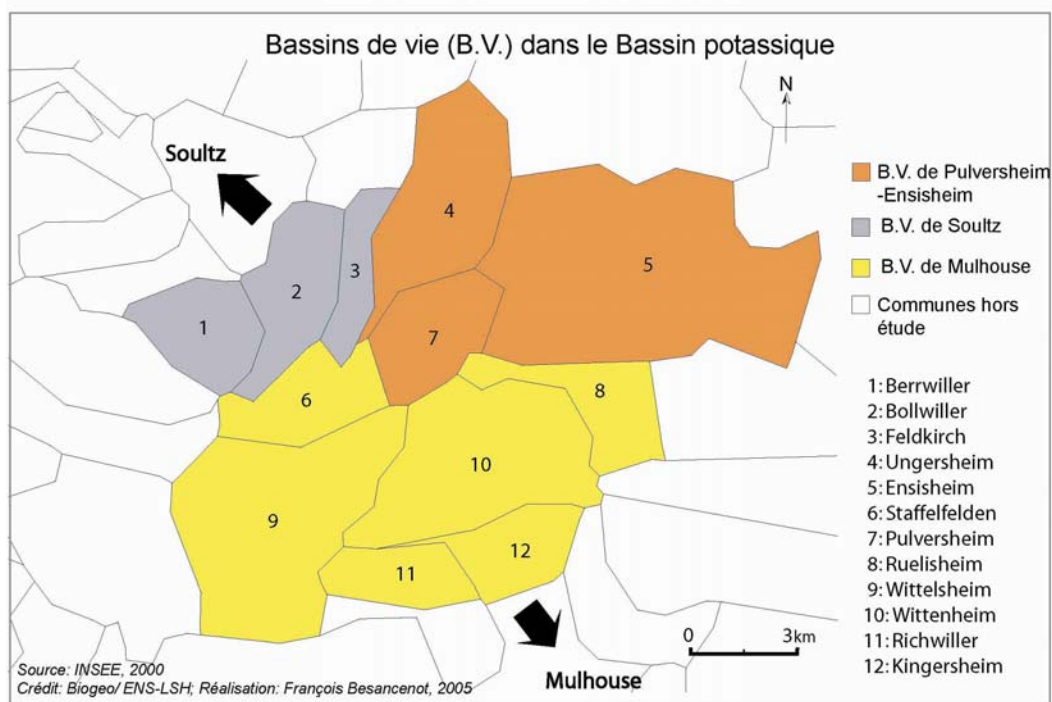
Carte 13: Un bassin découpé en trois unités urbaines principales

Un troisième découpage concerne cette fois les bassins d'emploi ou destinations de migrations pendulaires ou quotidiennes vers le lieu de travail. Les deux pôles d'emploi principaux sont Mulhouse et Guebwiller. Le premier concentre les actifs du sud du bassin, jusqu'à Staffelfelden, Pulversheim et Ensisheim. Le second concentre ceux du nord-ouest: « *Le bassin d'emploi de Mulhouse reflète l'axe dynamique du Bassin potassique. Le pôle de Guebwiller correspond plus à l'entrée de la vallée.* » (MEYER, 2000). Cette polarisation vers Guebwiller s'explique par le temps de trajet nécessaire pour s'y rendre : 10 minutes en moyenne contre 25 minutes parfois pour Mulhouse (Carte 14).



Carte 14: Guebwiller et Mulhouse, les deux principaux bassins d'emploi du Bassin potassique

Un dernier découpage enfin concerne les bassins de vie, c'est à dire la répartition des pratiques spatiales quotidiennes des individus. Ils regroupent plusieurs communes. Dans le cas présent, trois bassins de vie se démarquent: Sultz, qui attire les populations des communes du nord-ouest; Ensisheim avec Pulversheim; et, enfin le pôle mulhousien et toutes les communes de son agglomération (Carte 15).



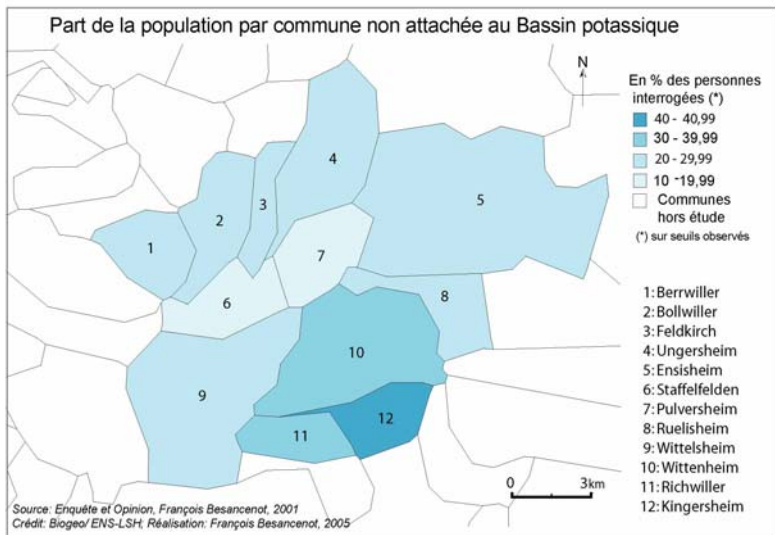
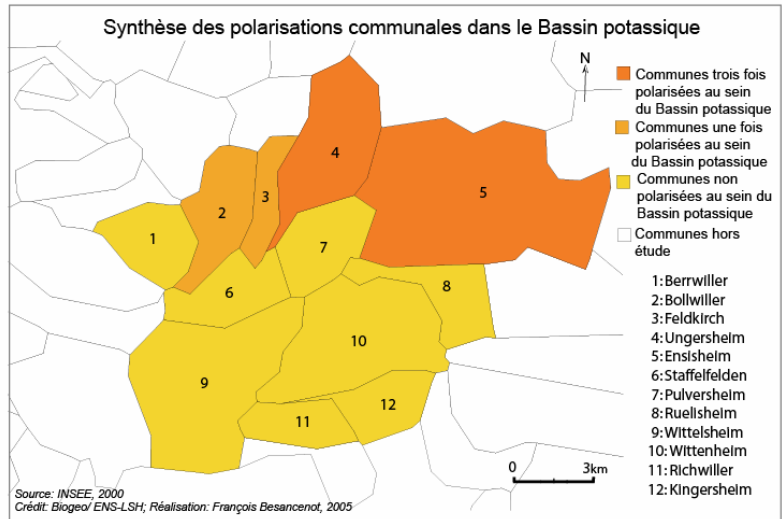
Carte 15: Les trois bassins de vie du Bassin potassique

Communes	Polarisation urbaine	Unité urbaine	Bassin d'emploi	Bassin de vie
Berrwiller	multipolarisé		Guebwiller	Soultz
Ensisheim	multipolarisé	Ensisheim	Mulhouse	Ensisheim
Ungersheim	multipolarisé	Ensisheim	Guebwiller	Soultz
Bollwiller	Mulhouse	Bollwiller	Guebwiller	Soultz
Feldkirch	Mulhouse	Bollwiller	Guebwiller	Soultz
Pulversheim	Mulhouse	Mulhouse	Mulhouse	Ensisheim
Kingersheim	Mulhouse	Mulhouse	Mulhouse	Mulhouse
Richwiller	Mulhouse	Mulhouse	Mulhouse	Mulhouse
Ruelisheim	Mulhouse	Mulhouse	Mulhouse	Mulhouse
Staffelfelden	Mulhouse	Mulhouse	Mulhouse	Mulhouse
Wittelsheim	Mulhouse	Mulhouse	Mulhouse	Mulhouse
Wittenheim BESANCENOT, 2002	Mulhouse	Mulhouse	Mulhouse	Mulhouse

Figure 19: Récapitulatif des polarisations, des unités urbaines et des bassins d'emploi et de vie dans le Bassin potassique²²

La synthèse des polarisations communales dans le Bassin potassique, à savoir les unités urbaines, les polarisations urbaines, les bassins d'emploi et les bassins de vie, ne met pas vraiment en évidence une correspondance entre niveau de polarisation au sein du bassin et attachement à ce territoire. On peut en effet constater que les communes les moins attachées sont aussi celles qui sont le moins polarisées par le bassin: on y retrouve Kingersheim, Richwiller et Wittenheim. Ce sont ces mêmes communes qui sont les plus proches de Mulhouse et de son agglomération. Deux communes semblent se distinguer: malgré un attachement au bassin plus important que la moyenne, Staffelfelden et Ungersheim demeurent principalement polarisées vers l'extérieur du bassin. Quant aux autres communes, pour une polarisation nettement orientée vers le bassin (excepté Berrwiller), sans être très important, l'attachement est bien présent (Carte 16).

²² Le fond gris foncé du tableau correspond aux polarisations vers Mulhouse, la couleur gris clair aux polarisations au sein du Bassin potassique.



Carte 16: Une correspondance inexacte entre polarisations²³ vers le Bassin potassique et attachement à ce territoire

A ces forces centrifuges que constitue un découpage en polarités, unités urbaines et bassins de vie et d'emplois différentes, viennent s'ajouter des divisions administratives souvent en décalage avec l'idée que l'on se fait d'un territoire; si bien entendu on le considère comme un espace à la fois approprié par ses habitants et administré (en cohérence avec son identité). Or, une superposition a priori imparfaite des espaces de décision vient perturber l'unité territoriale du Bassin potassique.

²³ La carte de la synthèse des polarisations au sein du Bassin potassique regroupe quatre cartes: celle des polarisations urbaines, celle des unités urbaines, celle des bassins d'emploi et celle des bassins de vie. En considérant que chacune de ces cartes présente, à sa manière, un type de polarisation, la carte ainsi obtenue signale les communes trois fois, une fois ou non polarisées vers le Bassin potassique.

1.4 Des disharmonies décisionnelles

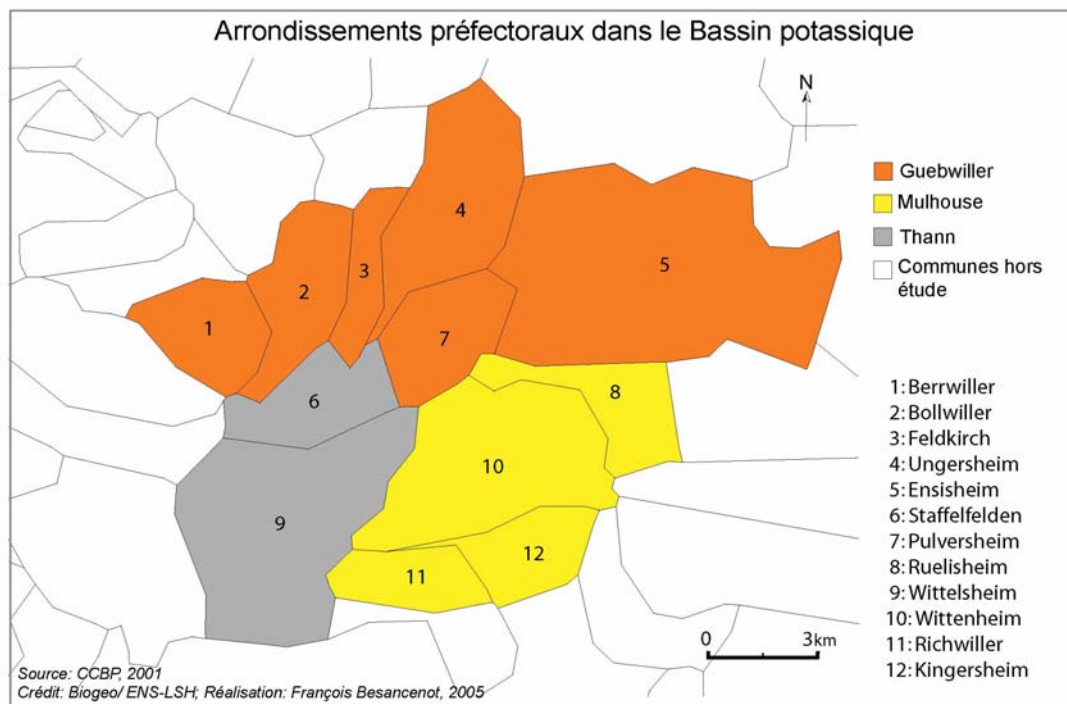
Des divisions administratives et décisionnelles existantes ou à l'état de projet, qui de surcroît, ne coïncident pas, entraînent un risque de disparités dans les modes de gestion politique, juridique et économique du Bassin potassique.

1.4.1 La superposition discutable des maillages existants

Il concerne la superposition des divisions administratives existantes: maillage politique, juridique et économique. Non seulement elles ne se calquent pas sur les limites administratives du bassin minier mais en plus elles ne coïncident pas les unes entre elles.

Le maillage politique et juridique

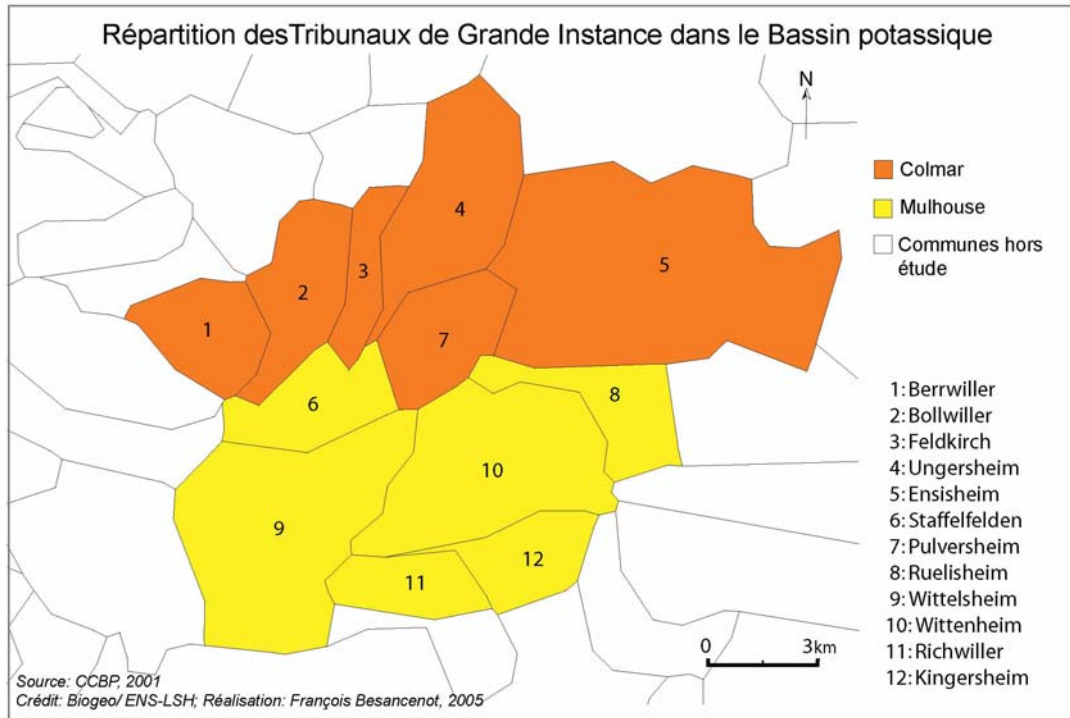
Le territoire est partagé en trois arrondissements. La moitié nord-est sous tutelle de la sous-préfecture de Guebwiller, le quart sud-ouest de Thann et le quart sud-est de Mulhouse. Par ailleurs, les limites cantonales n'épousent pas celles des arrondissements. Elles divisent le bassin et parfois en débordent. Seules les cartes d'arrondissements préfectoraux et de Tribunaux de Grande Instance* semblent davantage se correspondre (Carte 17, Carte 18 et Carte 19).



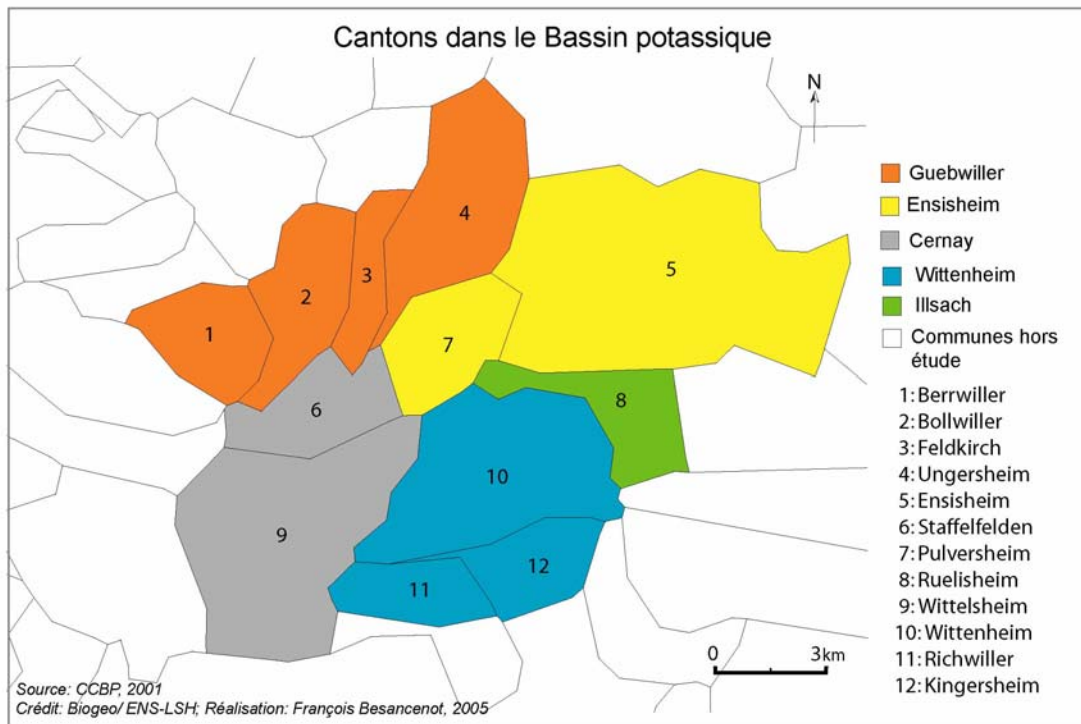
Carte 17: Un bassin découpé en trois arrondissements préfectoraux

Première partie:

Le Bassin potassique alsacien: d'un projet de territoire à un autre



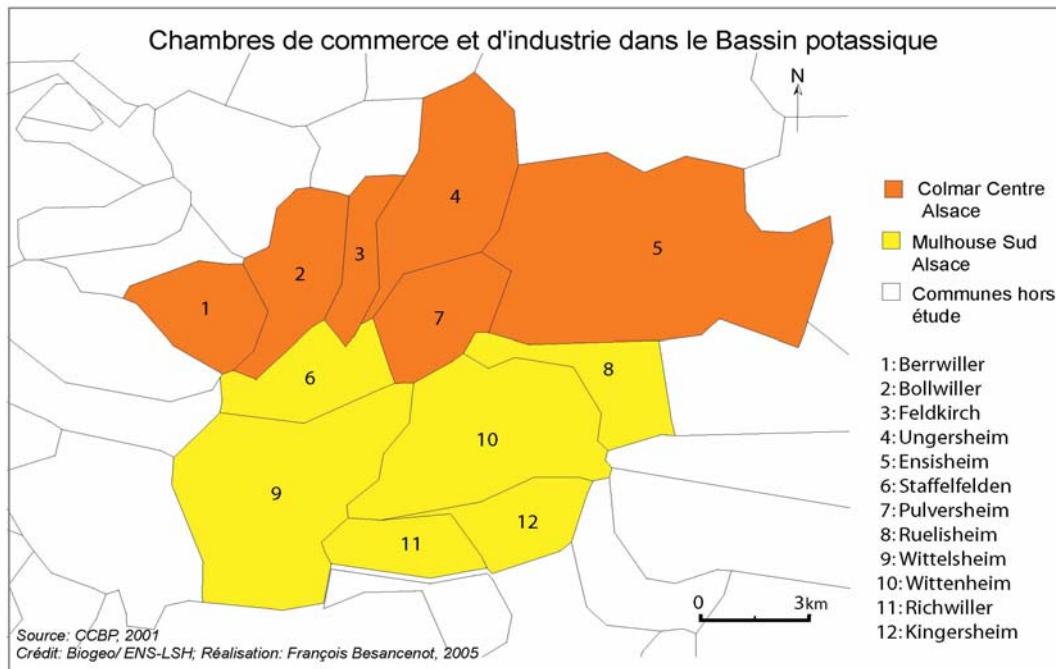
Carte 18: Un bassin découpé en deux Tribunaux de Grande Instance



Carte 19: Un bassin découpé en cinq cantons

Maillage économique

Deux Chambres de Commerces et de l'Industrie (C.C.I.) orientent le développement économique d'une partie du Bassin potassique. L'une regroupe les communes de l'agglomération mulhousienne, l'autre celles du nord du bassin. Ce découpage, était jusqu'à l'élaboration du SCOT en 2005, identique à celui retenu pour la révision des schémas directeurs²⁴ (Carte 20).



Carte 20: Le Bassin potassique partagé en deux Chambres de Commerce et d'Industrie

Communes	C.C.I.	Tribunal de Grande Instance	Arrondissement	Circonscription	Canton
Berrwiller	Colmar	Colmar	Guebwiller	Vème circonscription	Guebwiller
Ensisheim	Colmar	Colmar	Guebwiller	Vème circonscription	Ensisheim
Ungersheim	Colmar	Colmar	Guebwiller	Vème circonscription	Guebwiller
Bollwiller	Colmar	Colmar	Guebwiller	Vème circonscription	Guebwiller
Feldkirch	Colmar	Colmar	Guebwiller	Vème circonscription	Guebwiller
Pulversheim	Colmar	Colmar	Guebwiller	Vème circonscription	Ensisheim
Kingersheim	Mulhouse	Mulhouse	Mulhouse	VIème circonscription	Wittenheim
Richwiller	Mulhouse	Mulhouse	Mulhouse	VIème circonscription	Wittenheim
Ruelisheim	Mulhouse	Mulhouse	Mulhouse	VIème circonscription	Illzach
Staffelfelden	Mulhouse	Mulhouse	Thann	Vème circonscription	Cernay
Wittelsheim	Mulhouse	Mulhouse	Thann	Vème circonscription	Cernay
Wittenheim	Mulhouse	Mulhouse	Mulhouse	VIème circonscription	Wittenheim

BESANCENOT, 2002

²⁴ En effet, la modification des schémas directeurs, désormais appelés SCOT, en 2005, a aussi entraîné une modification de l'aire d'intervention.

Figure 20: Récapitulatif des découpages administratifs et politiques du Bassin potassique²⁵

1.4.2 Un découpage supplémentaire en domaines d'intervention et futures entités régionales

Outre les découpages administratifs et politiques qui ne coïncident pas parfaitement, c'est l'incohérence des zones d'intervention, retenues pour la réalisation de projets d'aménagement et de regroupement territorial, qui risque de faire obstacle à une meilleure concertation entre acteurs de tous bords.

Des schémas directeurs aux schémas de cohérence territoriale

En 1997, a été décidé la séparation du Bassin potassique en deux schémas directeurs. Rappelons qu'ils fixent « [...] les orientations fondamentales de l'aménagement des territoires intéressés, compte tenu de l'équilibre qu'il convient de préserver entre l'extension urbaine, l'exercice des activités agricoles, les autres activités économiques et la préservation de la qualité de l'air, des milieux, sites et paysages naturels et urbains. » (J.O., 1997). Ces nouvelles divisions passent outre les frontières du seul bassin minier. Les six communes du nord sont ainsi concernées par le schéma directeur de Guebwiller et les six communes du sud par celui de Mulhouse (ces dernières faisant bien entendu partie de l'agglomération mulhousienne). La communauté de communes ne possédant plus désormais de compétence pour effectuer sa révision, ce sont les communes qui sont partie prenante dans ces schémas directeurs.

Cette division du bassin semble cohérente au regard des pratiques spatiales. Le rôle du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et son fonctionnement mettent d'ailleurs en valeur l'intérêt de penser l'aménagement dans une articulation local/global (Encart 9).

Le syndicat mixte pour le schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la Région mulhousienne

« Le SCOT de la Région Mulhousienne remplacera le schéma directeur Mulhouse-Rhin-Mines qui date de 1977. C'est un document d'urbanisme à valeur juridique qui fixe les vocations générales des espaces et définit leur organisation spatiale. Il détermine ainsi les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser ainsi que les espaces naturels, agricoles ou forestiers. Créé par la loi S.R.U. (loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain du 13 septembre 2000), c'est l'outil de conception, de mise en oeuvre et de suivi d'une planification intercommunale, dans une perspective de développement durable.

Le SCOT est élaboré par un établissement public de coopération intercommunale. Le "syndicat mixte pour le SCOT de la Région Mulhousienne" qui a été créé en 2000 à cet effet et en assure le suivi, l'application, la

²⁵ Le fond gris du tableau fait référence à l'Agglomération mulhousienne.

validation ou la révision. Le siège du syndicat se trouve au S.I.V.O.M. de l'agglomération mulhousienne qui lui met également du personnel à disposition.

C'est un syndicat mixte car il est composé de collectivités de nature différente:

- C.A.M.S.A. (Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace),
- Communautés de Communes (l'Ile Napoléon, Collines, Bassin Potassique.) Porte de France, Rhin Sud),
- S.I.V.O.M. de l'agglomération mulhousienne,
- Commune isolée (Galfingue)

Le SCOT concerne ainsi l'avenir du territoire de 39 communes de la Région mulhousienne (du Rhin au Bassin Potassique et de Mulhouse aux premières communes du Sundgau). Il est présidé par Monsieur Francis Hillmeyer, Député-Maire de Pfastatt. ».

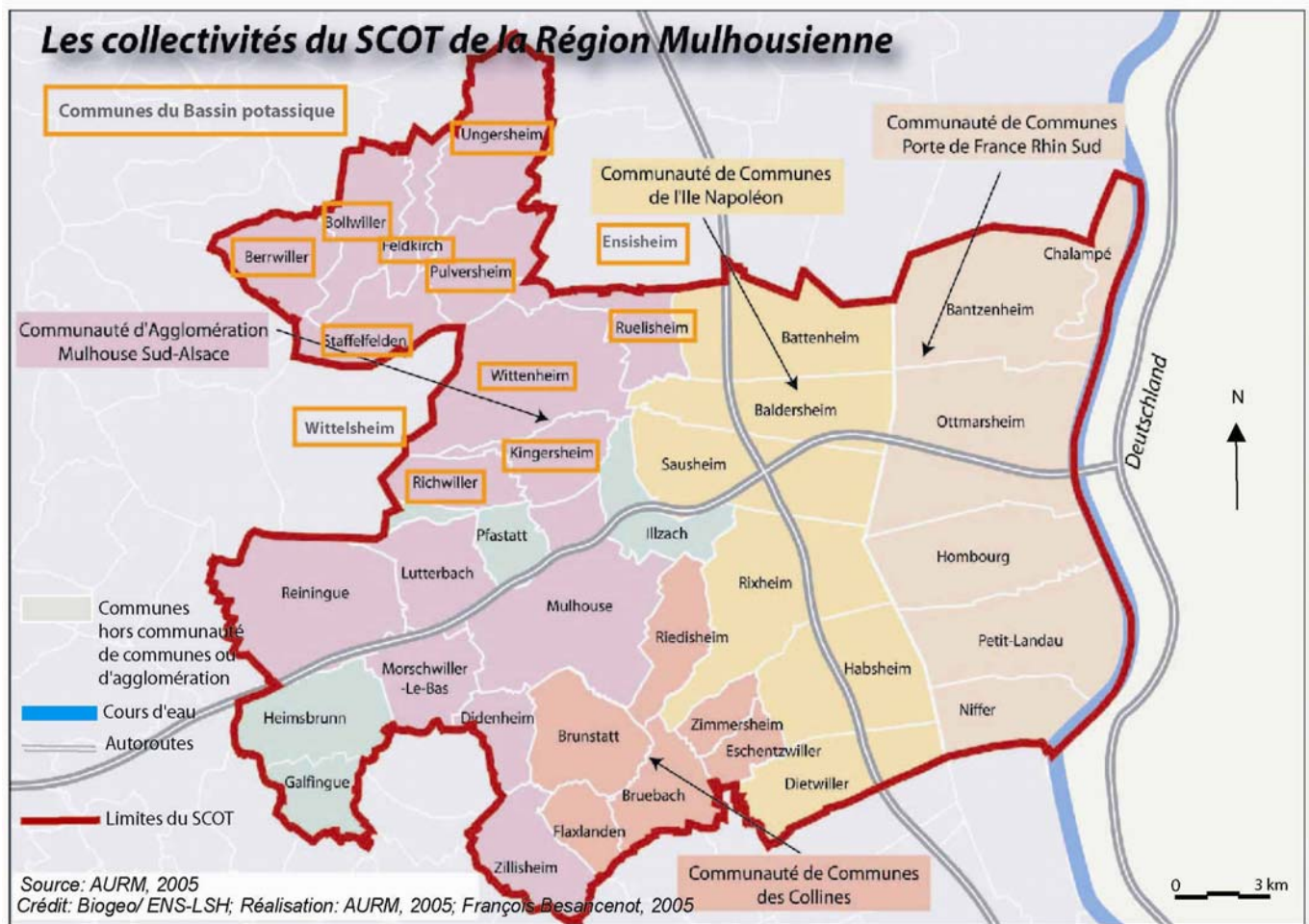
VERT ET BLEU, 2005

Encart 9: Le SCOT de la Région Mulhousienne : une planification territoriale dans une perspective de développement durable

Toutefois, la segmentation du bassin par le SCOT de la Région Mulhousienne semble défavorable à sa cohésion territoriale (Carte 21). Si les schémas directeurs ont su répondre à certaines attentes de la C.C.B.P. puis de la C.A.M.S.A., ces nombreux documents semblent compliquer l'homogénéité et la cohérence des projets.

Première partie:

Le Bassin potassique alsacien: d'un projet de territoire à un autre



Carte 21: Une partie seulement du Bassin potassique concerné par le SCOT de la Région Mulhousienne

Un projet de Pays pour un Pays de projet

La notion de Pays remonte à la loi Pasqua de 1995. Elle a été renforcée par la loi Voynet de 1999 qui en précise les critères d'identification: « *Lorsqu'un territoire présente une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale, il peut être reconnu à l'initiative de communes ou de leurs groupements comme ayant vocation à former un Pays* » (J.O., 1999). Le Pays est un espace de projet et n'ôte aucune compétence aux collectivités. Il comprend en moyenne 66000 habitants, correspond à l'aire d'attraction d'une ou plusieurs villes moyennes et forme une entité de projets.

Aussi, l'idée de fonder un Pays a très vite inspiré la C.C.B.P., désirant créer le "Pays de la potasse". Mais pour des raisons économiques et budgétaires, elle a préféré se tourner vers le pôle mulhousien, afin de créer un pays de la Région Mulhousienne. Le 30 juin 2001, les élus de la Conférence des Maires de la Région Mulhousienne étaient réunis pour débattre du projet de Pays. Ils ont considéré que la poursuite du développement économique, social, n'est jamais une chose acquise définitivement et que les réels atouts de la Région Mulhousienne et du Sud-

Alsace demandaient à être mieux valorisés. C'est pourquoi ils ont souhaité, par le biais du Pays, mieux se coordonner et faire en sorte que ce développement soit durable aux sens économique, écologique et social (P.R.M., 2005). Catherine MEYER (2000) explique ce choix par le fait que « *le Bassin potassique a tendance à vouloir se replier sur lui-même. Or les réalités géographiques actuelles vont à l'encontre de cette démarche* » (MEYER, 2000).

Le Pays de la Région Mulhousienne inclut d'autres territoires que le Bassin potassique. Il se veut complémentaire du SCOT mulhousien (Encart 10). Il occupe la partie nord de ce Pays qui pour l'essentiel serait organisé par Mulhouse (Carte 22). Il rassemble 260000 habitants répartis entre 39 communes.

« La révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la région mulhousienne et l'élaboration de la Charte et du Contrat de Pays s'engagent simultanément sur des périmètres très proches. Avec leurs nombreux points communs, ces deux démarches diffèrent par leurs finalités tout en se complétant l'une l'autre :

- *La vocation du SCOT est d'encadrer juridiquement et réglementairement les initiatives locales d'aménagement et de développement de manière à atteindre une bonne cohérence d'objectifs;*
- *Le Pays vise à favoriser l'émergence et la réalisation de projets d'initiative locale. C'est dans cette optique qu'est élaborée la Charte de Pays, qui définira une vision d'ensemble dont les projets locaux devront se réclamer.*

Administrativement et juridiquement distinctes, ces démarches s'enrichiront mutuellement et s'appuieront l'une sur l'autre. Elles reposeront toutes deux sur des constats et des objectifs nécessairement communs, puisque se rapportant à l'avenir d'un même territoire. Ensuite, les initiatives de projet développées au sein du Pays inspireront les objectifs d'aménagement à inscrire dans le SCOT. Réciproquement, les projets soutenus à l'initiative du Pays apparaîtront comme la réalisation d'orientations fixées par le SCOT. L'engagement simultané des deux démarches est dû pour partie au hasard des calendriers locaux et nationaux. Il convient de tirer de cette conjonction le meilleur parti pour l'avenir de la Région Mulhousienne » (A.U.R.M., 2005).

Première partie:

Le Bassin potassique alsacien: d'un projet de territoire à un autre

Encart 10: Le Pays et le Schéma de Cohérence Territoriale : deux démarches complémentaires pour un même territoire



Carte 22 : Une partie seulement du Bassin potassique dans le Pays de la Région Mulhousienne

Ce Pays est-il le bienvenu ? Alors que les découpages administratifs coïncident difficilement, les pratiques spatiales souvent opposées et les schémas directeurs différents, ce Pays aurait pu risquer « *d'aggraver les difficultés de concertations pour les projets en communs [et] de compliquer davantage la cohérence des documents urbanistiques et prospectifs sur le Bassin potassique.* » (MEYER, 2000). Il semble au contraire que ce projet de Pays soit d'autant plus pertinent que de nombreux liens transfrontaliers unissent le sud de l'Alsace, l'Allemagne et la Suisse. Une aire de projet d'autant plus grande serait alors plus profitable pour apporter des moyens plus importants à des projets communs de grande envergure.

1.5 Une dimension transfrontalière

Le Bassin potassique est un espace dont la situation transfrontalière entre France, Allemagne et Suisse non seulement suscite les convoitises mais le voue à intégrer des aires de projet bien

plus considérables qu'aujourd'hui. Le Pays constituerait ainsi un espace de projet prometteur permettant de mieux coopérer avec ses voisins suisses et allemands dans le cadre de projet d'envergure internationale.

Au sud de l'Alsace, entre Rhin, Vosges et Jura, proche de la métropole bâloise, le bassin appartient à l'espace tri-national du Rhin Supérieur. Plusieurs instances de collaboration transfrontalières existent : la Conférence Intergouvernementale du Rhin Supérieur dont nous reparlerons plus bas ; l'Espace Pamina, instance associant le Conseil Général du Haut-Rhin, le Conseil Régional d'Alsace, les Länder du Bade-Wurtemberg et de Rhénanie-Palatinat (actions dans les domaines économiques et environnementaux) ; la Communauté d'Intérêt Moyenne Alsace-Bade (C.I.M.A.B.) ; et la Regio Basiliensis, structure de concertation transfrontalière associant les régions françaises et allemandes proches de Bâle (Figure 21). L'emploi s'oriente plutôt vers l'Allemagne et la Suisse (salaires plus élevés qu'en France) tandis que l'on cherche à se loger en France (on préfère habiter son pays et payer moins cher son loyer).

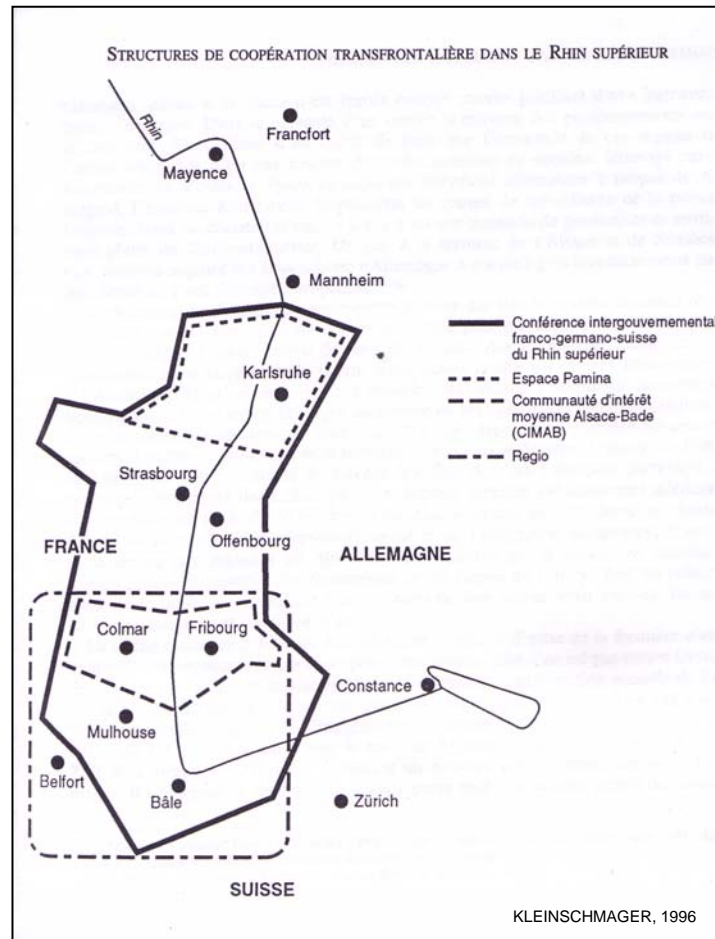


Figure 21: Des relations transfrontalières nombreuses et dynamiques dans le Sud-Alsace

Première partie:

Le Bassin potassique alsacien: d'un projet de territoire à un autre

Depuis des siècles se sont tissées des relations économiques et culturelles étroites dans cet espace rhénan. Selon le Conseil RegioTriRhena²⁶, il existait même au Moyen-Age, une alliance alsacienne de villes à laquelle Bâle appartenait. Une monnaie commune était alors en circulation et le dialecte alémanique était également un trait d'union tout comme l'humanisme et la création d'Universités entraînant le développement de l'imprimerie, innovation capitale et important levier économique de l'époque (REGIOTRIRHENA, 2005). Ainsi le Rhin Supérieur, par le biais de sa conférence institutionnalisant la coopération transfrontalière, qui inclut le Bassin potassique, est aujourd'hui au cœur d'un espace allant du nord de l'Italie, en passant par le Benelux, jusqu'au sud de l'Angleterre. La population y est dense et le poids économique important. Cet espace représente un marché de l'emploi transfrontalier de 100 000 frontaliers. 35 000 Français et 25 000 Allemands se rendent chaque jour en Suisse du nord-ouest (Carte 23). Ces chiffres sont stables depuis plus de 10 ans et ont même, concernant les frontaliers Allemands, légèrement progressé. Un grand nombre de secteurs économiques se retrouvent donc dépendants de cette main d'œuvre. Un grand nombre aussi et une grande diversité de collaborations s'y tissent (Encart 11).

Le Conseil RegioTriRhena cite ici en exemple les principales réalisations transfrontalières de ces dernières années

Dans les années 1970, la Regio Basiliensis (qui assure le co-secrétariat du Conseil RegioTriRhena) s'est engagé en faveur de la réalisation d'un réseau de transport public régional. La première "ligne verte" reliant Mulhouse à Fricktal via Bâle fut ouverte en 1987.

Le projet "BioValley" a pour but la mise en réseau d'acteurs scientifiques et économiques du Rhin Supérieur en vue de promouvoir la création d'entreprises.

Les formations trinacionales sont aussi un bel exemple de réussite transfrontalière: en mécatronique, la formation trinationale d'ingénieurs, en Business Management ainsi que les cursus de la Confédération des Universités du Rhin Supérieur. Les étudiants acquièrent à la fois des compétences techniques mais aussi interculturelles. Ils se perfectionnent en langue et se familiarisent avec le marché du travail et la culture du pays voisin.

Les flux de frontaliers et la libre circulation des personnes résultant des accords bilatéraux signés entre la Suisse et l'U.E. nécessitent un réseau d'informations: l'Infobest Palmrain est une instance trinationale transfrontalière d'information et de conseil sur les conditions de travail et les problèmes de la vie quotidienne.

Sur le plan culturel, le Pass Musées du Rhin Supérieur, à l'initiative du groupe de travail Culture de la Conférence du Rhin Supérieur, permet d'accéder, en se procurant la carte verte du Pass Musées, à plus de 150 musées, de Bâle à Karlsruhe.

En matière de coopération touristique, où la concurrence a longtemps été de mise, un nouveau projet voit le jour: la mise en place d'un guichet d'information à l'EuroAirport (unique en Europe) et d'un système de réservation commun sur Internet.

L'aménagement du territoire est sous la responsabilité de l'Agglomération Trinationale de Bâle (A.T.B.).

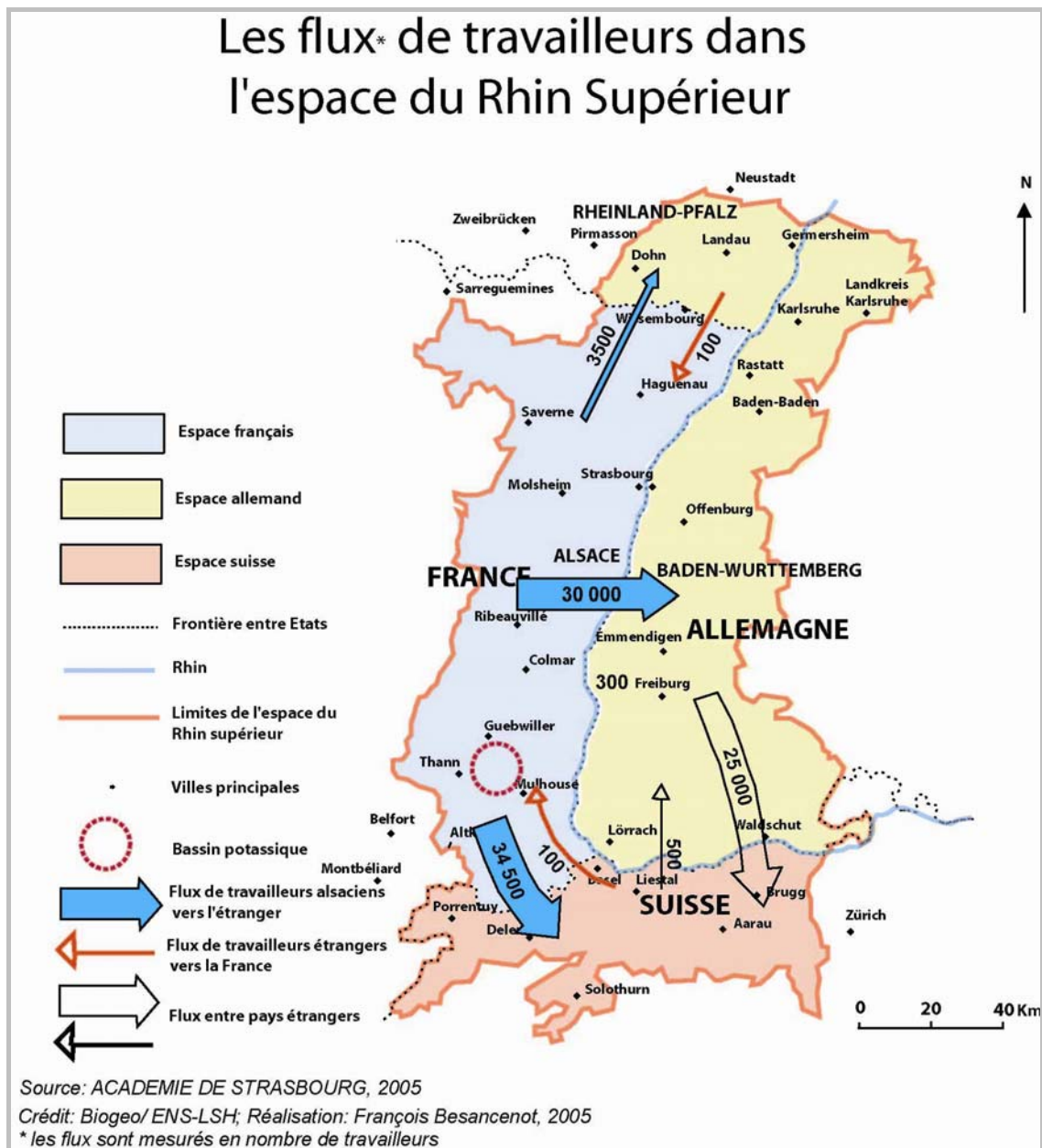
Parmi les projets en cours: des propositions d'émissions radiophoniques et télévisuelles transfrontalières ont été avancées ainsi que la mise en réseau des télécommunications dans le Rhin Supérieur. L'avenir du programme Interreg est aussi en jeu. Ce programme européen de soutien aux projets transfrontaliers, où la région doit

²⁶ Plate-forme trinationale politique dans la région du sud du Rhin Supérieur (périmètre englobant les agglomérations de Colmar, Fribourg en Brisgau, Mulhouse, Lörrach et Bâle).

financer au moins 50% du projet, les autres 50% étant apportés par l'U.E.. Du côté suisse, la Confédération a instauré un programme analogue. Le troisième défi est celui des Eurodistricts, semblant de collectivité territoriale franco-allemande, à laquelle certaines compétences ont été déléguées. Les services de police seront mis en commun, des écoles seront gérées en commun, une liste commune des hôpitaux verra le jour, les investissements concernant les transports publics de proximité seront décidés en commun et financés au moyen d'un fonds commun, sans qu'il y ait besoin de négocier entre de multiples partenaires.

REGIOTRIRHENA, 2005

Encart 11: De nombreux réalisations et projets transfrontaliers entre le Sud-Alsace, l'Allemagne et la Suisse



Carte 23: Des flux de travailleurs représentatifs de la dimension transfrontalière du Rhin Supérieur

tel-00097780, version 1 - 22 Sep 2006

Enfin, si la situation transfrontalière du Bassin potassique le voue à des distorsions territoriales, et si le Pays de la Région mulhousienne tend à favoriser cette dynamique transfrontalière, ce dernier peut néanmoins tendre vers la préservation des intérêts, en particulier économiques, du Bassin potassique. Aussi, d'autres phénomènes, faisant d'un facteur d'éclatement un possible agent de préservation territoriale, peuvent être observés.

1.6 Des facteurs de cohésion a priori facteurs d'éclatement

Selon Jo Spiegel, Président de la C.C.B.P. en 2002, « ...*tout pousse le Bassin potassique à se décomposer (hétérogénéité administrative à tous niveaux) et pourtant l'entité culturelle conserve une certaine homogénéité* »²⁷. Une structure administrative très séparatiste et une structure politique très changeante n'empêchent apparemment pas le ciment culturel de se maintenir. Les explications apportées par rapport au maintien du ciment culturel du bassin, malgré les forces de décohésion territoriale, sont en partie contenues dans les résultats de l'enquête de 2001. Il est ainsi possible d'expliquer cette dynamique de cohésion par des facteurs que nous avons jugés a priori hostiles à toute forme de cohésion territoriale.

1.6.1 Le clivage ville/cité minière, gage d'identité?

Il avait été évoqué au chapitre 1, la contribution des Mines à favoriser la dualité du Bassin potassique en deux communautés distinctes: les villageois et les habitants des cités minières. A la lecture de nombreux témoignages reçus (cf. enquête 2001), la ghettoïsation des cités sur le territoire contribue aujourd'hui à l'entretien d'une certaine identité culturelle sur tout le territoire minier, de manière plus ou moins marquée selon les communes.

Aussi, deux facteurs expliqueraient, au regard de l'analyse territoriale déjà fournie, la persistance d'une certaine cohésion culturelle du territoire minier. Ce sont d'une part des paramètres matériels: la répartition relativement homogène des cités dans tout le bassin minier, leur poids démographique par rapport aux communes d'implantation et les voies de communication très nombreuses et très étendues entre celles-ci et l'extérieur; et d'autre part des paramètres immatériels: la volonté affichée de revendiquer et promouvoir ses racines, propre à la société d'aujourd'hui. Excepté Berrwiller, on retrouve des cités dans tout le reste du bassin minier. Cette assise identitaire, facteur de cohésion du territoire minier aurait progressivement glissé de « *l'intégration à une activité* » à un sentiment d'appartenance à un « *terroir* » (HITTER, 1989).

²⁷ Réponse apportée lors d'un entretien avec Jo Spiegel en 2002 dans sa mairie à Kingersheim.

Etant donné la présence consciente et inconsciente mais néanmoins forte de l'identité minière sur tout le Bassin potassique depuis plusieurs décennies, il est probable que la revendication d'une identité minière propre à la cité contribue à la cohésion culturelle de tout le bassin.

A la différence de l'identité minière insufflée par la cité, des dynamiques fédératrices d'acteurs de tous bords profitent de l'ouverture du bassin vers l'extérieur pour consolider son identité. Il n'est pas exclu que l'intégration de ce dernier au projet de Pays mulhousien puisse non pas garantir une intégrité territoriale, mais au moins prolonger l'existence du territoire minier au sein d'un espace de projet plus vaste et mieux ancré politiquement.

1.6.2 Le Pays, gardien du territoire minier?

Dès 1999, la C.C.B.P. souhaitait créer le Pays de la Potasse, mais pour des raisons économiques et infrastructurelles, elle s'est finalement tournée vers Mulhouse. Le Pays mulhousien pourrait ainsi être facteur de pérennisation du Bassin potassique. Le fait que ce dernier soit intégré à un espace de projet plus vaste, le Pays, dans lequel il est déjà solidement intégré économiquement, le préserverait de l'écartèlement et ainsi de l'attraction vers d'autres espaces de projet beaucoup moins soucieux de son identité. La C.C.B.P. a d'ailleurs été un acteur essentiel dans l'entreprise de ce projet de Pays. De plus, les besoins de réaménagement du bassin essentiels à sa cohésion (en particulier pour ce qui est de la politique des transports), ne pourront trouver satisfaction sans une collaboration plus large avec un espace plus riche économiquement que la C.C.B.P.. La question d'un nouvel espace de projet pour le Bassin potassique est donc à nouveau relancée.

Les forces a priori de décohésion, y compris celles considérées comme peu virulentes voire plutôt fédératrices, semblent contribuer à la transformation d'un territoire. Passer d'un territoire à l'autre suppose un changement de gestion et d'appropriation de l'espace. Or, aussi bien l'opposition historique entre le village et la cité, entre les cités elles-mêmes, les disparités dans l'aménagement, les polarisations vers l'extérieur, les superpositions imparfaites des instances décisionnelles du territoire et désormais l'orientation du Bassin potassique vers d'autres espaces de projet comme la C.A.M.S.A. ou le Pays de la Région Mulhousienne, semblent contribuer à la décohésion d'un territoire forgé par cent ans d'exploitation minière. Mais ces considérations ne suffisant pas, reste à voir dans quelle mesure le désengagement minier a contribué et contribue encore à la transformation territoriale du bassin.

2 Reconversion et fragilisation territoriale

Outre les éléments structurels de décohésion territoriale, ce sont des phénomènes plus conjoncturels produits par la reconversion minière qui œuvrent au démantèlement économique

et social du Bassin potassique. Il semble que la cessation de l'activité minière et la cession progressive du patrimoine M.D.P.A. entraînent la disparition de tout ce qui représentait visuellement et pratiquement l'entreprise et l'identité minière (structures sociales, industrielles, patrimoine forestier, etc.), facteur de sociabilité et de territorialité. Il semble aussi que ce désengagement minier prépare la prise de relais du pilote M.D.P.A. par d'autres instances territoriales, à même d'intégrer les enjeux de manière positive.

2.1 Le désengagement minier

De 1963 à 1977, l'entreprise minière n'embauche plus. Les effectifs passent ainsi de 12000 à 6400 salariés. Les mines perdent alors le titre de premier employeur du Haut-Rhin, qu'elles détenaient depuis une cinquantaine d'années. Les événements économiques à l'origine de la fermeture des premiers puits et les raisons d'affirmer la perte d'une référence consciente et inconsciente que constitue aujourd'hui encore le "géant minier" feront ici l'objet d'une attention toute particulière.

2.1.1 Des causes internes et externes

Le développement de la concurrence et l'épuisement des réserves vont bientôt sonner le glas d'une croissance effrénée depuis 1945. Les exigences du marché sont telles que les retards pris dans les reconversions et les adaptations deviennent pénalisantes : « *le statut du mineur et l'amélioration sensible des conditions de travail, l'élévation générale des niveaux de compétence ont amplifié les revendications fondées sur l'appui massif de l'ensemble des acteurs du bassin, auxquels le département a manifesté sa solidarité* » (WACKERMANN, 1989). Il semble que l'entreprise minière n'a pas suffisamment tôt diversifié ses activités. Peut-être croyait-elle trop fermement que la production était une fin en soi. La production immodérée ne s'est pas non plus inquiétée d'une éventuelle surproduction. L'abondance passée a incité à la démesure. Les Mines se voient alors concurrencées par le Canada, la R.D.A. et l'U.R.S.S.. De plus, c'est l'époque de la prise de conscience des limites du gisement et de la nécessité d'une nouvelle phase d'exploitation. Le problème des saumures polluant le Rhin n'arrange rien. Ces rejets sont désormais trop gênants pour les pays riverains. Se pose alors la question de contraindre les mines à évacuer leur sel par d'autres moyens. Ni la valorisation du sel gemme (saturation des marchés), ni l'injection en couche profonde (opposition locale) n'est réalisable. Ce contentieux ne favorise pas non plus la reprise économique des Mines. Ainsi, au début des années 1960, la production plafonne aussi bien du fait de la concurrence, des nouvelles difficultés à exploiter le gisement que de la limitation imposée des rejets de saumure dans le Rhin. Dès 1962, les embauches se font de plus en plus rares et les effectifs commencent à chuter. Ce phénomène, au même titre que la baisse du nombre de puits, se poursuivra jusqu'à l'arrêt définitif de l'exploitation en 2002 (Figure 22).

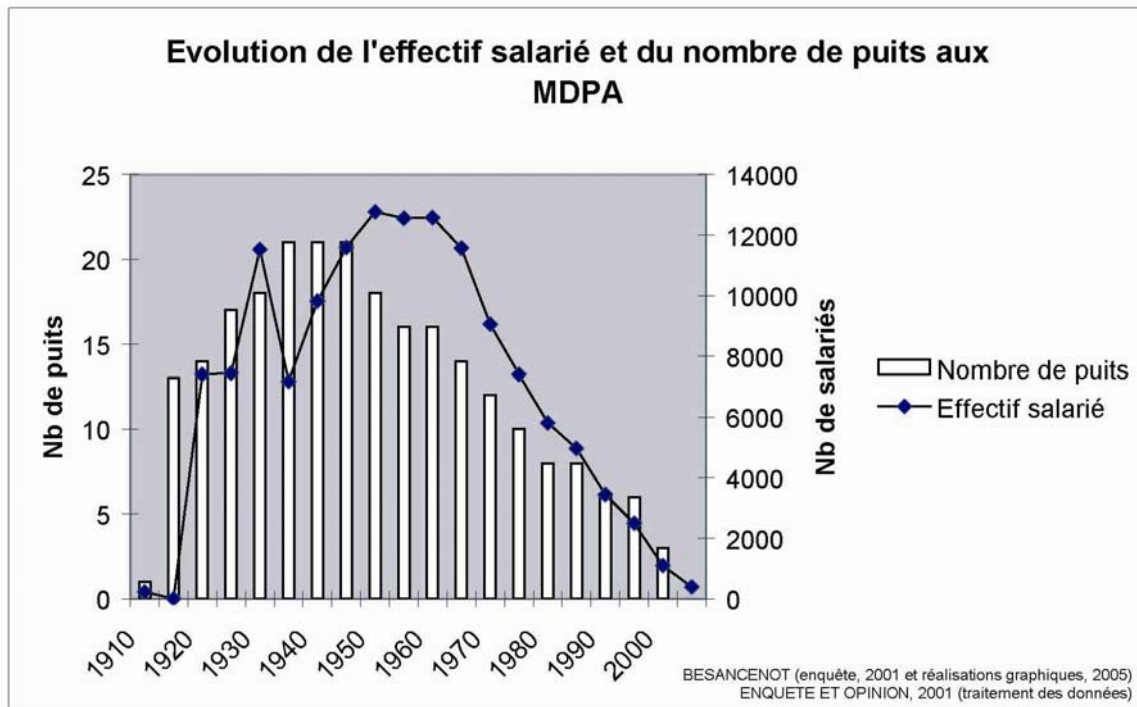


Figure 22: Une diminution de la main d'œuvre corrélative au nombre de puits des années 1960 à 2005

Pour rétablir l'équilibre de la production, des réformes économiques et techniques voient le jour. Le plafonnement de la production ne permettant plus les investissements et les travaux nouveaux, les prix baissent. Un plan de restructuration en prendra naturellement la suite. A ce titre, celui de "Delacôte-Friry"²⁸ vise à maintenir la rentabilité et la compétitivité de la potasse alsacienne en réalisant une « *compression substantielle* » des prix de revient (TORRES, 1999). Ce plan est établi sur vingt ans et prévoit un maintien du niveau de la production marchande (1,7 M tonnes K₂O) concentré sur trois sites uniquement : Amélie, Théodore et Marie-Louise. Ce qui sous-entend la fermeture consécutive de trois carreaux miniers : Fernand, Anna et Bollwiller (difficiles à exploiter ou trop pauvres en K₂O).

2.1.2 Une référence qui disparaît

La fermeture de nombreux puits entraîne de sérieux problèmes d'emplois. Lorsqu'on est aux M.D.P.A., on devient mineur de père en fils. Ainsi, les jeunes "délaisés" par la mine reviennent aux études, mais sont aussi parfois rendus à un futur aléatoire. Ce phénomène touche tout particulièrement les plus jeunes mais aussi les plus âgés, qui choisiront le plus souvent une retraite anticipée. La reconversion professionnelle sera néanmoins, facilitée par une agence pour l'emploi spécialement créée pour la reconversion: API (Accompagnement au

²⁸ Plan de restructuration d'ensemble de l'exploitation minière préparé par Guy Delacôte, Directeur Général des M.D.P.A. et Pierre Friry, directeur technique, finalisé en 1967.

projet et à l'initiative professionnelle). Néanmoins, au-delà du facteur emploi, l'identité liée au travail à la mine menace de disparaître.

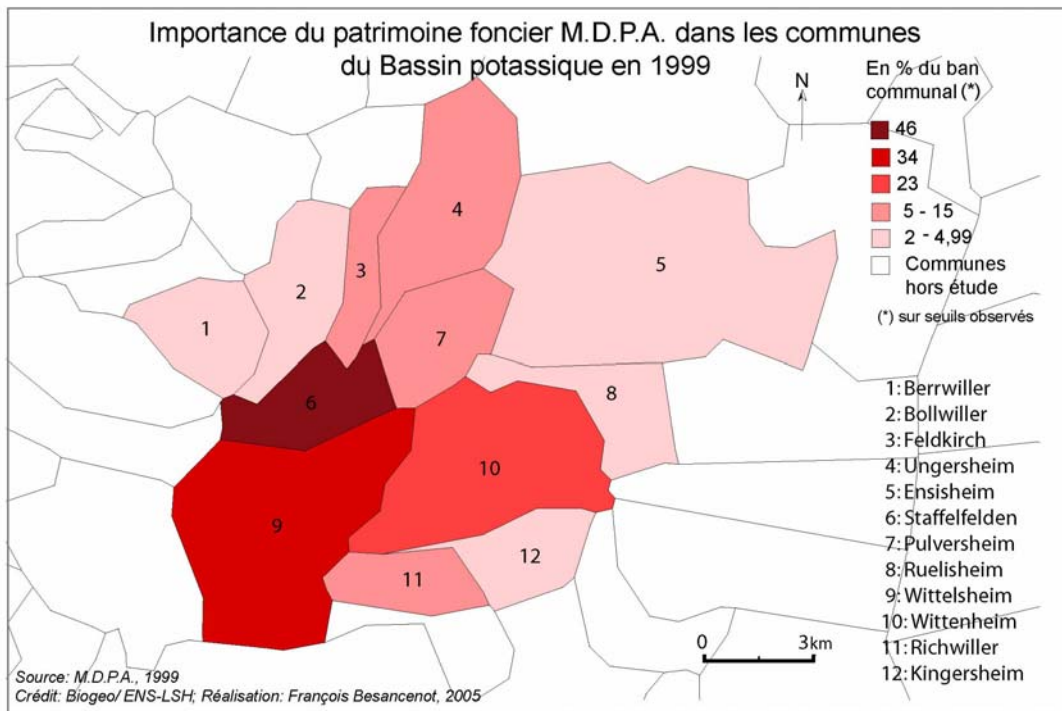
Si la reconversion professionnelle semble avoir respecté ses engagements, le problème de la cession du patrimoine minier se pose toujours, en particulier depuis 1995. Ce patrimoine n'a désormais plus lieu d'être au sein de l'entreprise minière, même si celle-ci, pour des motifs de ré-industrialisation, de gestion de l'environnement et du patrimoine, est présente dans le bassin encore jusqu'en 2008. Comme l'explique en 1999 le Directeur de l'Industrialisation du Patrimoine aux M.D.P.A., René Giovanetti « *le développement des mines a nécessité la création d'infrastructures industrielles et logistiques pour extraire le minerai, le traiter, le transporter et le stocker, tout comme la construction des logements et des infrastructures sociales destinées à accueillir le personnel et ses familles* » (TORRES, 1999). En 1999, le patrimoine minier est encore constitué de 2500 logements, de bâtiments publics et d'environ 2400 ha de terrains.

Ne perdons pas de vue l'effet que produit le désengagement minier sur la population, en particulier des cités. Les biens des M.D.P.A., progressivement cédés aux municipalités, à des organismes privés ou à des particuliers (pas nécessairement liés à la mine) ont, aux yeux des mineurs, une grande valeur sentimentale. C'est pourquoi, l'entreprise minière s'est engagée à céder ses biens sous certaines conditions. Elle a ainsi lancé des politiques d'incitation à l'achat de logements par les mineurs. L'incitation financière n'est cependant pas toujours efficace. Les difficultés de cession de structures collectives des Mines notamment, dans les communes encore très attachées à l'identité minière (Wittelsheim et Staffelfelden en particulier) sont dues à l'attachement de la plupart des habitants à la référence M.D.P.A.. Ils acceptent difficilement la privation de leurs avantages, considérés comme acquis.

Quant aux constructions d'intérêt public comme les salles des fêtes, les centres de loisirs et les M.J.C., elles passent progressivement sous l'égide des municipalités. Le tableau ci-dessous (Figure 23), ainsi que la carte qui lui correspond (Carte 24) dévoilent l'ampleur du patrimoine M.D.P.A. sur le sol des douze communes minières, en sachant bien que les Mines ont possédé et possèdent toujours de nombreux biens en dehors de ce périmètre en 2005. Notons qu'une comparaison entre la période d'âge d'or de la production et de la main d'œuvre minière (les années 1950) et aujourd'hui aurait été intéressante pour évaluer l'ampleur du désengagement de l'entreprise minière. Malheureusement ces données (existantes ou non) n'ont pas été retrouvées par la Direction du patrimoine des M.D.P.A..

	Terrains à bâtir	Surbâti	Agricole	Forêts	Terrils	Voies ferrées	Carreaux	Voiries	Canal bétonné	Aires de stockage	Divers	Total M.D.P.A.	Ban communal	Part M.D.P.A. du ban communal
Berrwiller	-	-	269,27	200	-	-	392,76	-	-	-	376,22	1238,25	76632	2%
Bollwiller	272	164,85	1055,37	1595,9	-	15	-	-	-	-	-	3103,12	86341	4%
Ensisheim	253,04	729,48	7231,89	4552,76	1488	-	-	78,53	1050,9	-	474,39	15859,14	365902	4%
Feldkirch	-	-	385,01	458,86	3256	747,09	675,86	-	-	550,09	92,74	6166,08	42075	15%
Kingersheim	173,22	409,83	1656,26	124,2	367	30,16	269,11	4,51	-	-	66,19	3100,48	66881	5%
Pulversheim	20,28	389,46	9823,59	861,34	-	349,76	418,51	186,8	-	-	162,09	12211,79	85394	14%
Richwiller	20	900,91	2405,58	2004,12	-	339,37	1043,9	0,76	-	-	95,07	6809,66	55539	12%
Ruelisheim	-	113,75	515,54	-	360,7	-	221,1	-	-	-	227,94	1439,05	72729	2%
Staffelfelden	1003,71	2105,8	8776,36	14576,9	2707	75,15	3365,3	112	-	500	1024,27	34246,49	74214	46%
Ungersheim	-	39,36	12366,7	526,4	914	660,86	1509	-	-	810,97	68,78	16896,05	135056	13%
Wittelsheim	327,48	4571	16348,6	33013,4	8749	1106,07	9080,2	302,7	-	4928,5	2364,61	80791,08	236305	34%
Witenheim	279,82	3284,6	6097,24	23829	4403	1460,18	3986,5	73,19	-	-	474,28	43887,39	190100	23%
TOTAL Source : M.D.P.A., 1999	2349,55	12709	66931,41	81742,9	22245	4783,64	20962	758,5	1050,9	6789,6	5426,58	225748,58	1487168	15%

Figure 23: Importance du patrimoine foncier M.D.P.A. dans le Bassin potassique, en 1999 (en ares)



Carte 24: Disparités dans la répartition communale du patrimoine foncier M.D.P.A. en 1999

Le plus marquant, dans ce désengagement progressif, c'est le bouleversement territorial qu'il induit. Les cités minières se retrouvent déconnectées de l'activité minière et donc privées de leurs principaux repères et parfois, aux dires de certains, de leur raison d'être. La présence des Mines sur le territoire se fait de plus en plus discrète. C'est leur désengagement progressif de l'organisation sociale qui est le plus durement ressenti.

2.1.3 Un désengagement spatialement hétérogène

Montrer en quoi le désengagement M.D.P.A. a entraîné un bouleversement dans l'unité même du territoire minier passe par une étude à plus grande échelle de ce qui s'est réellement passé. Même s'il est vrai que les forces centrifuges de décohésion territoriale, apparues dès le début des années 1960, au moment des premiers plans de restructuration des M.D.P.A., vont concerner, de près ou de loin, toutes les communes du bassin, la géographie du désengagement est en réalité beaucoup plus complexe. Le décalage dans le temps des fermetures de puits fait apparaître des niveaux d'attachement à l'identité minière très différents d'une cité à l'autre mais aussi d'une commune à l'autre.

La commune d'Ensisheim, à l'est, et celle de Berrwiller, à l'ouest du bassin, illustrent très bien, durant la seconde moitié du XX^{ème} siècle, la distance prise par la commune vis à vis de la mine. La présence de puits d'extraction sur le sol communal mais aussi la présence du patrimoine M.D.P.A. sur le sol communal (carreaux miniers, puits d'extraction, terrils,

hangars, etc.) (Carte 24) est souvent corrélative à l'attachement de celles-ci au Bassin potassique (voir Carte 8 p 107; Figures 24 et 25). Ainsi, le retrait progressif des Mines a eu deux effets néfastes sur l'unité du Bassin potassique : la destruction des carreaux miniers, repères culturels communs à tout le bassin, et le décalage des fermetures dans le temps.

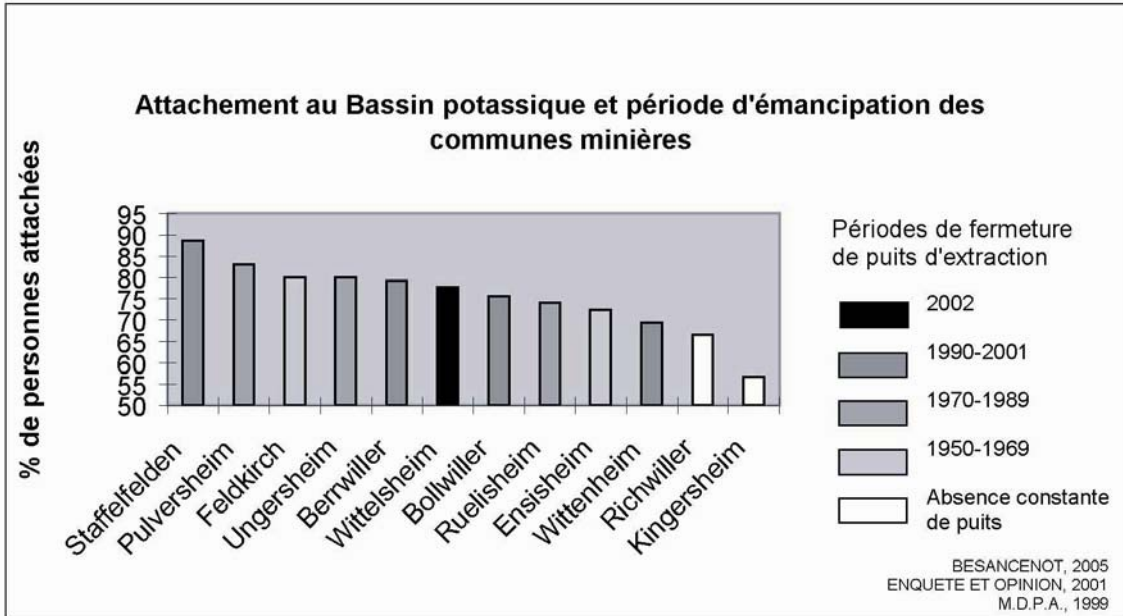


Figure 24: Une corrélation moyenne entre attachement des communes minières au Bassin potassique et "jeunesse" de leur(s) puits d'extraction

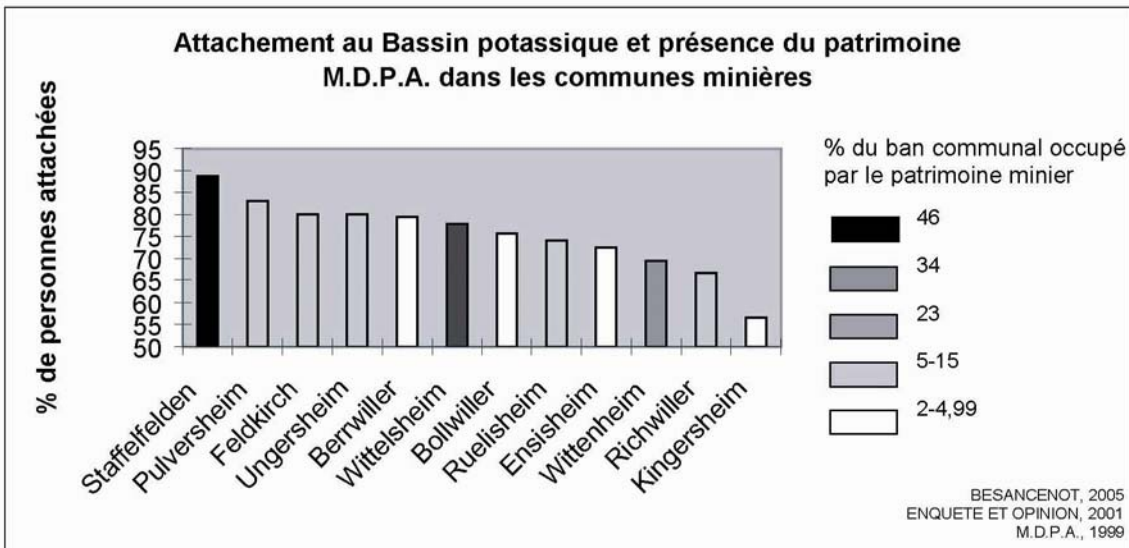


Figure 25: Une corrélation globalement positive entre attachement des communes minières au Bassin potassique et importance du patrimoine M.D.P.A. sur leur sol

La progression des infrastructures industrielles minières se ralentit dès 1949. Depuis 1933, aucun fonçage n'a plus été entrepris. Seuls trois nouveaux puits, à Berrwiller (1961), Staffelfelden (1971) et Wittenheim (1973) seront creusés. De la date de fermeture du premier

Première partie:

Le Bassin potassique alsacien: d'un projet de territoire à un autre

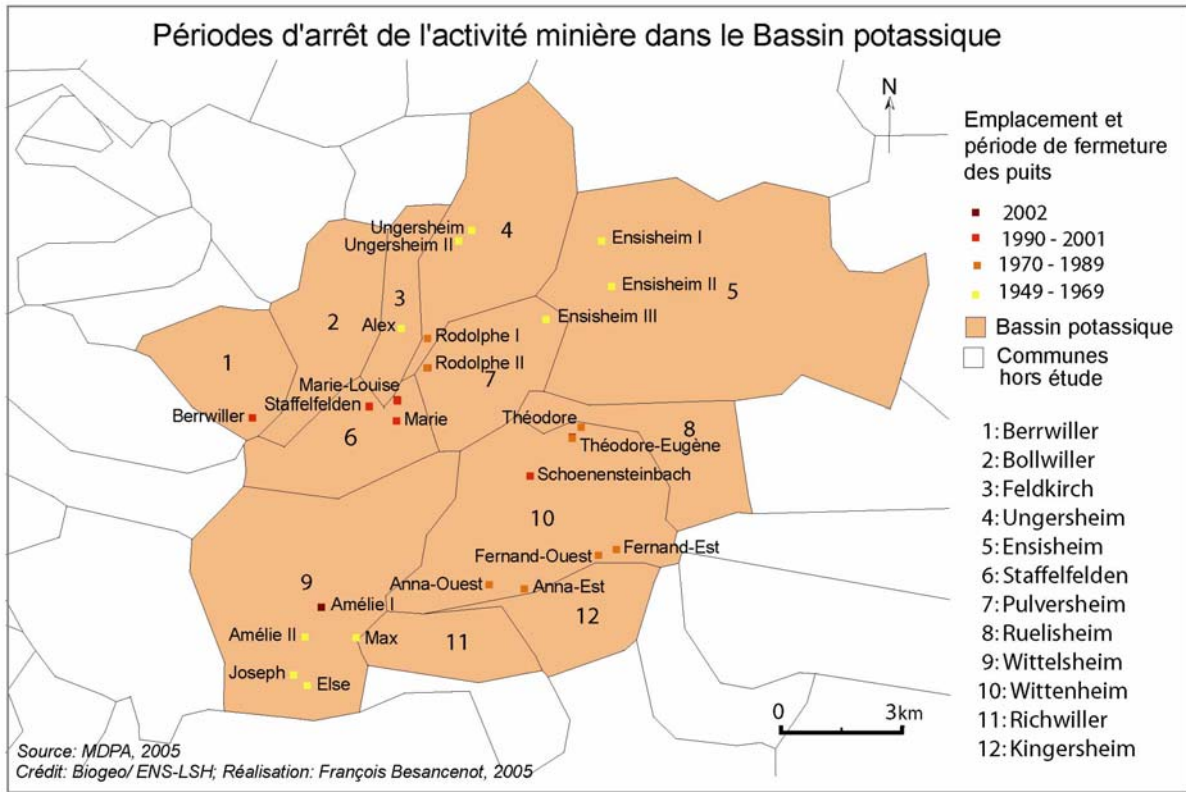
puits en 1949 à celle de l'ouverture d'un nouveau en 1961, huit puits seront fermés, amorçant ainsi l'effacement inéluctable de l'activité minière (Figure 26).

Puits	Début d'exploitation	Arrêt d'exploitation
Ungersheim I	1931	1949
Ungersheim II	1933	1949
Amélie II	1913	1950
Max	1914	1952
Alex	1913	1954
Ensisheim I	1920	1961
Ensisheim II	1921	1961
Ensisheim III	1932	1961
Else	1912	1966
Fernand Est	1913	1972
Fernand Ouest	1913	1972
Anna Est	1923	1973
Anna Ouest	1923	1973
Rodolphe I	1913	1976
Rodolphe II	1929	1976
Eugène	1912	1986
Théodore	1912	1986
Marie	1913	1998
Marie-Louise	1913	1998
Schoenensteinbach	1973	1998
Staffelfelden	1971	2001
Berrwiller	1961	2001
Amélie I	1910	2003

Source: M.D.P.A., 2004

Figure 26: Ouvertures et fermetures des puits dans le Bassin potassique

Les fermetures s'étendent sur plus de cinquante ans. Elles ne répondent à aucune logique de diffusion spatiale. Il est néanmoins possible de regrouper un certain nombre de sites selon leur date de fermeture (Carte 25).



Carte 25: Un désengagement minier très étalé dans le temps

La carte montre que les fermetures de puits M.D.P.A. ont principalement concerné, sur la période 1950-1970, les zones du nord/nord-est (Feldkirch, Ungersheim et Ensisheim), ainsi que du sud de Wittelsheim. L'arrêt d'exploitation a ensuite touché, sur la période 1970-1990, le sud-ouest (Wittenheim uniquement) ainsi que le nord (Ungersheim et Pulversheim). Les années 1990 marquent la fermeture définitive des puits des trois quarts ouest du bassin. Après la fermeture en juin 2001 du carreau de Berrwiller, c'est au tour d'Amélie I de cesser toute activité. La fermeture, avancée en novembre 2002 au lieu de juin 2003, s'explique par l'incendie survenu la même année à Stocamine (Photo 24), l'un des puits Joseph-Else reconverti en site de stockage de déchets chimiques ultimes (puits communiquant avec le puits Amélie).

Première partie:

Le Bassin potassique alsacien: d'un projet de territoire à un autre



Photo 24: Stocamine: l'un des puits Joseph-Else reconverti en site de stockage de déchets chimiques ultimes (Wittelsheim). Cette activité récente de stockage lancée en 1999 donne l'impression, malgré les craintes du voisinage, d'une renaissance de l'activité minière sur le carreau Joseph-Else, fermé en 1966. Le chevalement Else a ainsi été reconstruit cette fois en béton armé. Il se dresse au milieu des anciens bâtiments M.D.P.A. en brique rouge, reconvertis en bureaux. On peut remarquer, en arrière plan, la subsistance de l'ancien puits de mine Joseph. Stocamine occupe désormais une surface importante dans la zone d'activité éco-industrielle SECOIA. La société a pour objectif de gérer l'élimination des déchets dits "ultimes", c'est-à-dire qui ne peuvent plus subir de réduction à la production, de valorisation ou de traitement quelconque dans les conditions techniques et économiques actuelles.

D'autres carreaux comme ceux d'Amélie II à Wittelsheim ou d'Ensisheim ont été détruits puis réhabilités en zone d'activités ou laissés à l'état de friche industrielle. La consigne des M.D.P.A. était de tout raser pour laisser le terrain vierge de toute construction et si possible de toute pollution industrielle.



Photo 25: Un carreau minier désaffecté après fermeture (Amélie II, Wittelsheim).²⁹ Ce puits de mine, fermé depuis 1950 est longtemps resté friche industrielle. Les anciens vestiaires, hangars et chevalements sont actuellement en cours de démolition. Le code minier impose en effet à l'industriel, après l'exploitation, de remettre le terrain en état. Afin de limiter les risques de pollution ou de chute impromptue de certains éléments, le carreau est, la plupart du temps, voué à une démolition certaine ainsi qu'à des travaux de dépollution, notamment pour éviter toute infiltration dans le sol de sel contenu dans les terrils. Dans le but d'éviter des infiltrations, le terril Amélie II a fait l'objet d'une étanchéification puis d'une révégétalisation.



Photo 26: Un carreau détruit et rasé après fermeture (Ensisheim Est, Ensisheim). Les M.D.P.A., conformément aux normes de sécurisation mentionnées par le code minier, ont organisé la démolition complète du carreau de

²⁹ VERTICALE VISION (référence non indiquée en bibliographie) est une société ayant apporté ses services aux M.D.P.A. pour la prise de clichés aériens du Bassin potassique. La date accolée au nom correspond à la période de prise du cliché.

Première partie:

Le Bassin potassique alsacien: d'un projet de territoire à un autre

mine Ensisheim-Est. Une partie de ce carreau est récemment sortie du domaine minier pour être rachetée par la commune d'Ensisheim. Elle y construit actuellement une salle de sports multifonctions. Pour le reste, une convention signée avec l'O.N.F. a permis d'y stocker 60 000 m³ de bois arrosé en permanence.

Durant ce demi-siècle de désengagement minier, les conditions socio-économiques ont énormément changé. Tandis que s'opère la fermeture des puits, des politiques de reconversion se font jour. Au même moment, les différentes parties du bassin ne connaissent ni en même temps ni de la même manière l'émancipation minière.

Il est ici question d'émancipation territoriale, car, nous l'avons vu, un territoire est un espace certes de socialisation et de culture commune, mais aussi d'administration commune. Or, dans le cas du Bassin potassique, le seul administrateur fédérateur était représenté par les M.D.P.A.. La désaffectation progressive de l'exploitation des différentes communes a énormément atténué, au sein même des communes du bassin, cette référence économique, administrative et sociale; à commencer par celles qui ont connu les premières fermetures de puits. Le territoire minier s'est donc vu morcelé au fur et à mesure du temps, faute de la présence continue d'un administrateur commun (surtout sur le plan économique, social et foncier), et ce malgré le relais pris par la C.C.B.P. en 1995 et par la C.A.M.S.A. en 2004.

2.2 Nouvelle donne économique et sociale

L'effacement progressif d'une mono-activité ainsi que l'installation progressive de nouvelles entreprises favorise la dilution de la société minière et l'orientation de la population vers des pôles d'intérêts économiques et sociaux différents.

2.2.1 Fin de la mono-activité

L'effacement progressif des M.D.P.A. implique la nécessaire reconversion du Bassin potassique, et donc la recomposition économique de son territoire. L'identification du territoire minier à sa mono-activité n'est plus systématique. On a d'ailleurs pu le constater dans l'enquête de 2001. Pour une large majorité des habitants, les changements les plus importants survenus dans le Bassin potassique concernent l'aspect économique: la fermeture des M.D.P.A., pour plus d'un dixième, l'implantation de nouvelles entreprises et pour quelque 8% l'emploi, le chômage. A tel point que les réalisations ayant le plus marqué l'opinion du Bassin potassique en 2001 sont celles relatives à la reconversion économique: implantations d'usines et d'entreprises, fermeture des Mines et l'emploi. On constate là encore que les habitants, résidant depuis longtemps dans le bassin, occupant une maison des Mines ou encore ayant un proche mineur ou un ancien mineur dans leur famille, sont davantage attentifs aux

évolutions économiques que les autres (Figures 27 à 29). L'effacement d'une référence sociale et économique que représentaient les M.D.P.A. tend à concerner plus particulièrement cette catégorie de population.

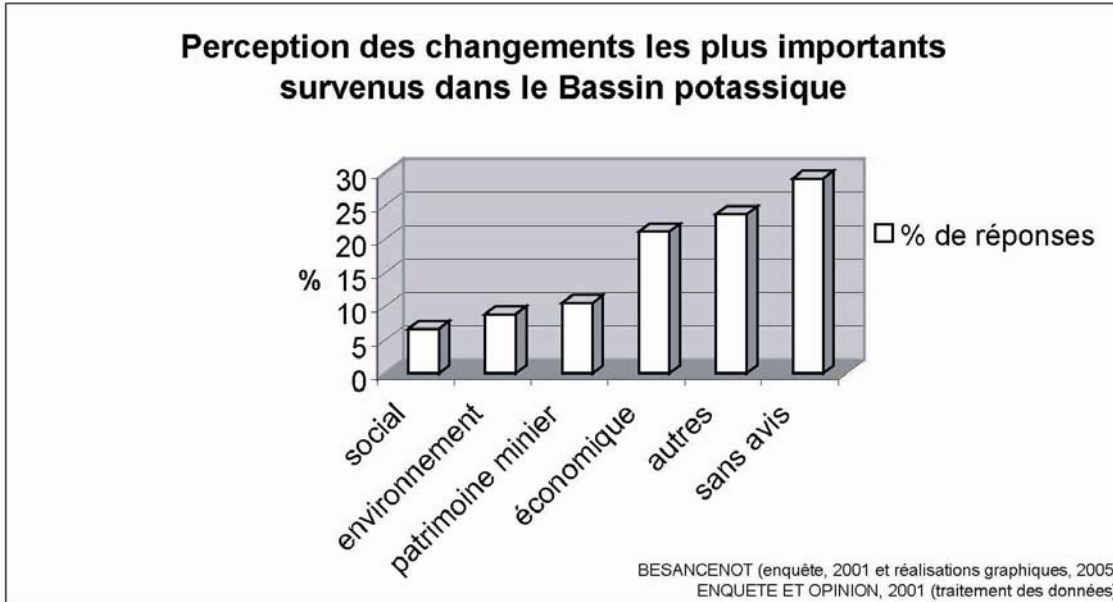


Figure 27: Une sensibilisation particulière du Bassin potassique aux changements économiques³⁰

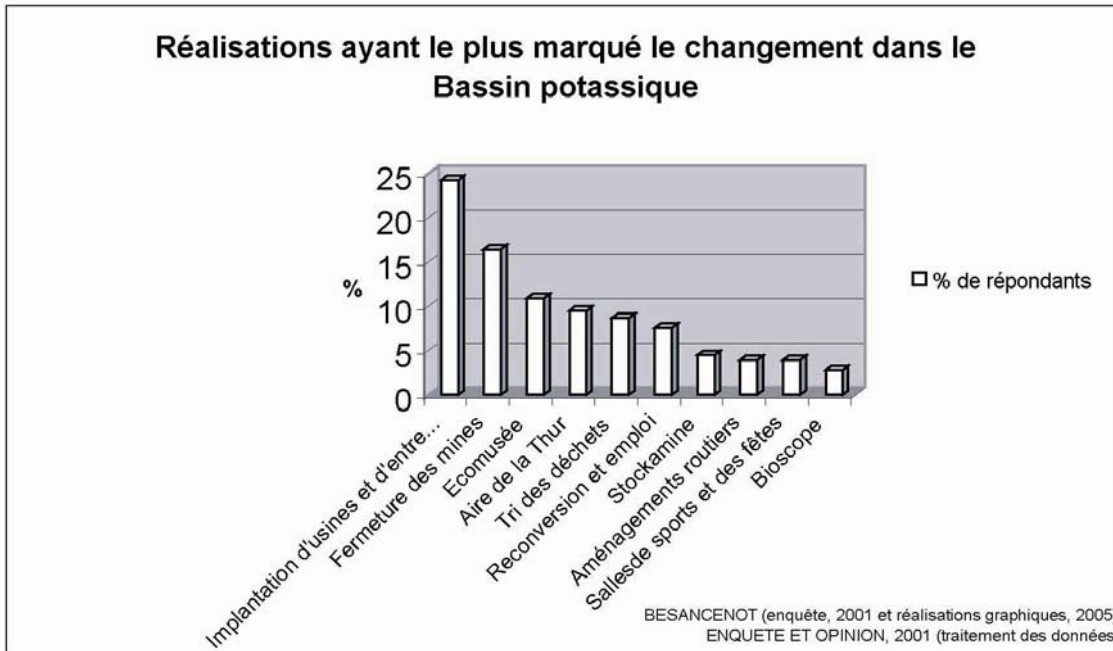


Figure 28:Réalizations ayant le plus marqué le changement dans le Bassin potassique selon les habitants³¹

³⁰ En réponse à la question 3.2.1: "Qu'est-ce qui a le plus changé dans le Bassin potassique ces dernières années?"(Annexe 2).

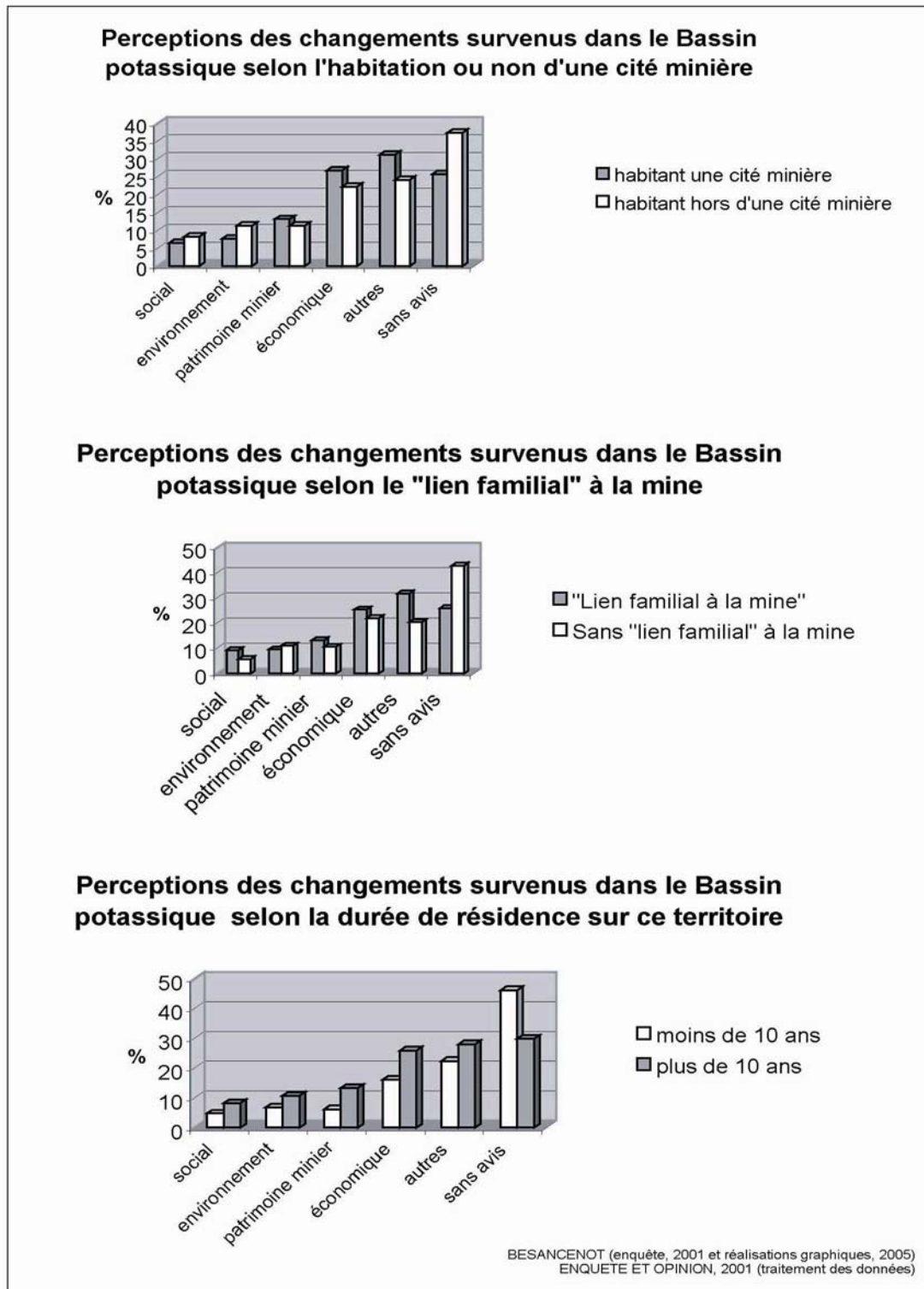


Figure 29: Une sensibilisation à l'évolution économique et au patrimoine minier accrue selon la durée de résidence dans le bassin, l'habitation d'une cité et l'étréitesse du "lien familial" à la mine³²

³¹ En réponse à la question 3.2.2: "Quelles réalisations ont, selon vous, le plus marqué de changement dans le Bassin potassique?". En abscisse, le premier intitulé en partant de la gauche est "implantation d'usines et d'entreprises" (Annexe 2).

³² En réponse à la question 3.2.1: "Qu'est-ce qui a le plus changé dans le Bassin potassique ces dernières années?" (Annexe 2).

La diversification des activités a d'ailleurs largement contribué à mettre au second plan l'activité économique de la mine. Le passage d'une mono-activité, facteur de socialisation, à une diversification des secteurs d'activités, entraîne le délitement identitaire d'une société. Aussi, des changements apparaissent dans les relations sociales : les habitants, par exemple, vivent de moins en moins dans l'esprit d'une reconnaissance mutuelle, propre à l'activité minière. La diversification de l'emploi mais aussi l'arrivée des femmes sur le marché du travail ont changé de manière drastique les modes d'organisation sociale de la cité: évolution des familles, du voisinage, moins de temps pour l'investissement associatif, etc.

De nouvelles zones d'activités émergent. Elles concernent plus particulièrement l'industrie et ses filiales, notamment de Peugeot à Mulhouse ainsi que les reconversions passées et futures des anciens carreaux miniers (Photo 27).



Photo 27: Un carreau reconverti en zone artisanale et commerciale (Anna, Wittenheim). Depuis le début des années 1990, le carreau Anna est devenu une zone d'activité intercommunale, à l'initiative de la C.C.B.P. et des M.D.P.A.. Il accueille désormais la société Heinrich and Bock et, comme on peut le voir sur le cliché, l'enseigne Décathlon, qui a installé son centre logistique Grand Est. L'ancien hangar de stockage de la potasse situé le long du magasin n'a finalement pas été réhabilité par la société d'articles de sport. Il a depuis été démoli. Notons que depuis le 1^{er} janvier 2004, le développement économique relève des compétences de la C.A.M.S.A.. C'est donc elle qui perçoit désormais la taxe professionnelle des zones d'activités implantées sur les anciens carreaux de mine et qui n'en sont pas exonérées.

Il est aussi nécessaire aussi d'évoquer deux aspects de la reconversion professionnelle : la diversification de l'emploi au sein même du bassin et la diversification professionnelle entraînant l'exil forcé de certains actifs vers l'extérieur du bassin.

Dans ce contexte de reconversion, apparaît un phénomène nouveau : plus de 50% des demandeurs d'emploi sont désormais des femmes, dont près de 30% ont moins de 25 ans. Les demandes sont proportionnelles à la taille de la commune. Ce phénomène est donc attribué à l'évolution des mentalités et à l'intégration urbaine (I.N.S.E.E., 2000).

2.2.2 La crainte d'une "dilution" identitaire

La décohésion sociale apparaît comme le facteur essentiel de la fragilisation du territoire minier. Un grand nombre d'habitants ne se sent plus appartenir ni au même bassin de vie ni au même territoire. Les conclusions recueillies sont issues de l'enquête publique de 2001. mais aussi d'autres consultations cette fois moins formelles menées entre 2002 et 2005 et nécessaires pour préciser certaines réponses de l'enquête de 2001.

Au sein des cités minières, le phénomène de "dilution identitaire" est flagrant. En plus de voir partir les anciens contre l'arrivée "d'étrangers"³³, les résidents des cités redoutent la disparition définitive de l'identité minière. La vente ou la location à des personnes extérieures de plus en plus nombreuses vient renforcer la tendance. Nous n'avons malheureusement pas été en mesure de fournir des données quantifiées sur la proportion de foyers encore liés à la mine. Même si le bureau des locations des M.D.P.A. avait éventuellement pu nous les fournir, nous n'aurions pas eu de renseignement sur les logements revendus. Ces derniers représentent la plus grande part des logements de mineurs. Il n'est donc pas pertinent, pour l'estimation de la dilution minière des cités sur une période donnée³⁴, de prendre en compte uniquement les logements non vendus. Seule une consultation des habitants logement par logement aurait été suffisamment représentative.

L'identité minière, forgée à travers la fierté d'un travail (phénomène observé surtout dans les communes les plus touchées par l'exploitation minière et ancrée depuis près d'un siècle dans les esprits, et tout particulièrement dans les cités) tend à s'effacer. Ce phénomène est constant depuis 1962 et la tendance est confortée par les témoignages des résidents, qui observent avec regret le départ des anciens et l'arrivée de personnes extérieures à la mine. En 2001, environ deux tiers des habitants des cités étaient encore des familles de mineurs³⁵.

Aux dires de certains, la reconversion s'est peut-être "trop bien passée" (contrairement aux bassins houillers du Nord-Pas-de-Calais et de Lorraine) pour fédérer comme il se doit les esprits autour du souvenir de la mine. Il n'y a plus de relais efficace, en particulier chez les jeunes. Depuis plus de trente ans, l'identité M.D.P.A. perd du terrain. Elle subsiste

³³ Personne n'ayant jamais habité le Bassin Potassique jusqu'à son arrivée, selon l'expression usitée dans les cités.

³⁴ Le service logement des M.D.P.A. est dans l'impossibilité technique d'estimer la dilution minière des cités minières.

³⁵ D'après l'enquête de 2001 (ENQUETE ET OPINION, 2001).

essentiellement chez les anciens. Avec l'effacement des M.D.P.A., certains mineurs *lié*³⁶ vont jusqu'à évoquer la perte d'une raison d'être. Aujourd'hui, les Mines se sont presque totalement désengagées de leurs œuvres sociales (associations culturelles, ludiques, clubs sportifs, etc.). Elles se séparent aussi de leurs infrastructures (routes, bâtiments publics, réseaux d'assainissement, etc.) couvrant la quasi totalité du territoire.

La dilution identitaire accentue le phénomène de peur. Les anciens mineurs ou habitants liés directement ou indirectement à la mine se sentent comme abandonnés par l'entreprise minière à laquelle ils doivent tout: habitat en résidence, œuvres sociales, associations culturelles et clubs sportifs et autres protections sociales et autres services leur assurant une qualité de confort inégalée dans bien d'autres bassins miniers.

La solidarité, la qualité d'échanges entre habitants, reproduction des conditions de travail au fond de la mine, tendent aussi à disparaître. Les manquements en matière de connaissance, de rencontre de l'autre, l'intolérance à la frustration, généralisables aussi bien au bassin qu'au reste de la France, sont d'autant plus visibles dans les cités minières, tant vantées pour la qualité de leur sociabilité. Les plaintes recueillies par la police sont d'ailleurs très souvent dues à des nuisances et beaucoup plus rarement par des actes de délinquance³⁷.

Dans leurs articles, la presse et en particulier le journal local "L'Alsace" évoquent de moins en moins le territoire minier. De plus, certains anciens mineurs regrettent de voir se perdre un musée de la mine à dimension européenne: le carreau Amélie I. Mais, dans le même temps, un musée en plus de ceux de l'Automobile, de la Locomotive, de la Peinture sur étoffe, de la Tapisserie, l'Ecomusée, prochainement le Bioscope, autour de Mulhouse ne serait-il pas un musée de trop?³⁸ D'une manière ou d'une autre, les défenseurs de l'identité minière sont aujourd'hui bien présents pour défendre un patrimoine inhérent à cent ans d'exploitation minière. Au nom de cette volonté de préservation, l'identité aurait certes tendance à se muséifier, mais aussi à développer une forme nouvelle de vie collective.

2.3 Une identité qui survit et qui revit

Le territoire, espace de socialisation, de culture et d'administration communes, évolue. Le retrait progressif de l'administrateur M.D.P.A. de nombreuses communes minières entraîne la disparition d'une référence économique et sociale que seules les Mines représentaient jusqu'ici. Aussi, des arguments, pour la préservation de l'identité minière et donc de la territorialité du bassin, mais aussi pour sa possible préservation, sont à souligner.

³⁶ Habitants liés à la mine directement (eux-mêmes anciens mineurs) ou indirectement (d'une famille de mineur): voir 4. du Chapitre 1.

³⁷ Témoignage d'un commissaire de police de Wittenheim en 2004.

³⁸ Témoignage d'un fonctionnaire de la Préfecture du Haut-Rhin en 2004.

Un aspect essentiel du rapport de l'individu à son territoire est l'attention que portent les habitants à leur identité. L'enquête de 2001 a ainsi montré que la plupart des habitants se disent appartenir au Bassin potassique, bien après leur village ou même leur cité minière. Dans le même temps, le fossé identitaire entre cités et bourgs s'amenuise. Les cités conservent malgré tout leurs repères: résurgence de l'esprit syndical, athéisme fréquent, mentalité du fond reproduite à la cité (solidarité, franchise, respect de l'autre et de ses différences, droiture). Elles tirent aussi leurs caractéristiques et leur originalité de la qualité architecturale des constructions et de la conception particulière de leur plan d'urbanisme : il existe une identité patrimoniale qui leur est propre. Ces résidences sont d'ailleurs très convoitées du fait du cadre de vie que beaucoup jalouent. Aussi, contrairement à Mulhouse où l'identité textile a quasiment disparu, l'appellation "Bassin potassique" a peut-être des chances de survivre.

Tout le bassin est concerné de près ou de loin par l'attachement à la cité. On appartient avant tout à sa cité et on ne côtoie pas les autres. L'esprit de clochers, qui s'est toujours manifesté d'un puits à l'autre, se retrouve au sein des cités (anciennement rattachées à un carreau minier). Ce n'est pas uniquement le passé qui fédère, c'est la fierté d'appartenir à quelque chose, à une entité économique, environnementale pour ne pas dire identitaire.

Par leur solidarité et leur capacité à se regrouper dans le maintien de l'identité minière, les Polonais, nous l'avons vu au chapitre 1, ont beaucoup participé à la cohésion identitaire des cités, même s'ils ont eu tendance à se replier sur eux-mêmes. L'exemple de la paroisse catholique polonaise en dit long. Aux dires d'un pasteur protestant, interrogé en 2004, il existe plus de relations entre protestants et catholiques alsaciens de souche qu'entre ces derniers et les catholiques d'origine polonaise.

D'autres éléments fédérateurs, cette fois propres à tout le bassin, se font jour. En particulier depuis la cessation d'activité en octobre 2002, les M.D.P.A. laissent derrière elles un héritage considérable tant au niveau des paysages et du bâti industriel, qu'à celui des milieux naturels, notamment des zones humides, inféodées à l'extraction minière (SAJALOLI, 2002). Ceci constitue un patrimoine commun aux douze communes minières. Dans les cités minières et pour les anciens mineurs, le paysage minier est très présent (terrils, cités minières, bâtiments miniers remarquables, Ecomusée, prochainement Bioscope), bien que, contrairement au Nord ou au Pas-de-Calais où le paysage est très marqué, les repères paysagers du Bassin potassique ne sont plus autant visibles qu'avant. Certains redoutent, par la destruction inéluctable des anciens carreaux de mine (Photo 28) ainsi que la dissolution des terrils (Photo 29, Photo 30, Photo 31), –même si certains ont été remodelés pour être végétalisés– la disparition brutale de tout un paysage minier, sorte de marque de fabrique du Bassin potassique.



Photo 28: Abattage du chevalement Ensisheim I en mars 1999 (Ensisheim). Plus de 16 millions de tonnes de minerai ont été extraites jusqu'en 1961, date d'arrêt de son exploitation. Le puits est remblayé en 1989. Le chevalement, photographié ici, après dix longues années de décrépitude, est finalement abattu le 17 mars 1999. « *Un à un, les chevalements qui faisaient la fierté du bassin sont abattus. Dans la poussière, avec un fracas de poutres broyées, des mastodontes s'effondrent. Pour les anciens, qui viennent parfois assister à cet ultime spectacle, c'est un moment de forte émotion. Ils sont tristes, mais regrettent-ils la mort de cet univers si dur et si contraignant? Les sentiments sont partagés.* » (RIETSCH, 2002).



Photo 29: Dissolution d'un terril (site du carreau Amélie I, Wittelsheim). Cette méthode donne lieu à des paysages étonnants. Certes, ces décors somptueux ne sont pas à la portée du public. Ils sont clôturés pour éviter tout accident. A partir de 1934, seule la fraction insoluble du minerai de potasse (des chistes pour l'essentiel) a

été mise en terril après lavage pour aboutir à une teneur en sel négligeable. Mais, au fil des années, ces insolubles ont recouvert les résidus déposés auparavant, très concentrés en sel. Ainsi différentes méthodes de traitement ont été étudiées et mises en œuvres : la végétalisation et la dissolution. Cette dernière, illustrée par le cliché, consiste à accélérer le phénomène naturel de dissolution dû aux pluies, par un arrosage intensif du terril. Les saumures sont ainsi récupérées en bordure du terril et dans les puits de fixation forés en aval (M.D.P.A., E.M.C., 2002).



Photo 30: Les cités Fernand et Anna autour du terril Fernand dans les années 1980 (Wittenheim). Le terril s'impose dans le paysage. La proximité entre la cité et cette butte de schiste et de sel démesurée est assez unique dans le Bassin potassique.



Photo 31: Les cités Fernand et Anna autour d'un terril aujourd'hui disparu (Wittenheim). Débutée à la fin des années 1990, la dissolution du terril est désormais terminée. Le paysage a changé : un repère à la fois paysager et minier s'en est allé sous l'action des canons à eau. Un nouveau lotissement est d'ailleurs venu prendre la place laissée vacante au sud-est du terril.

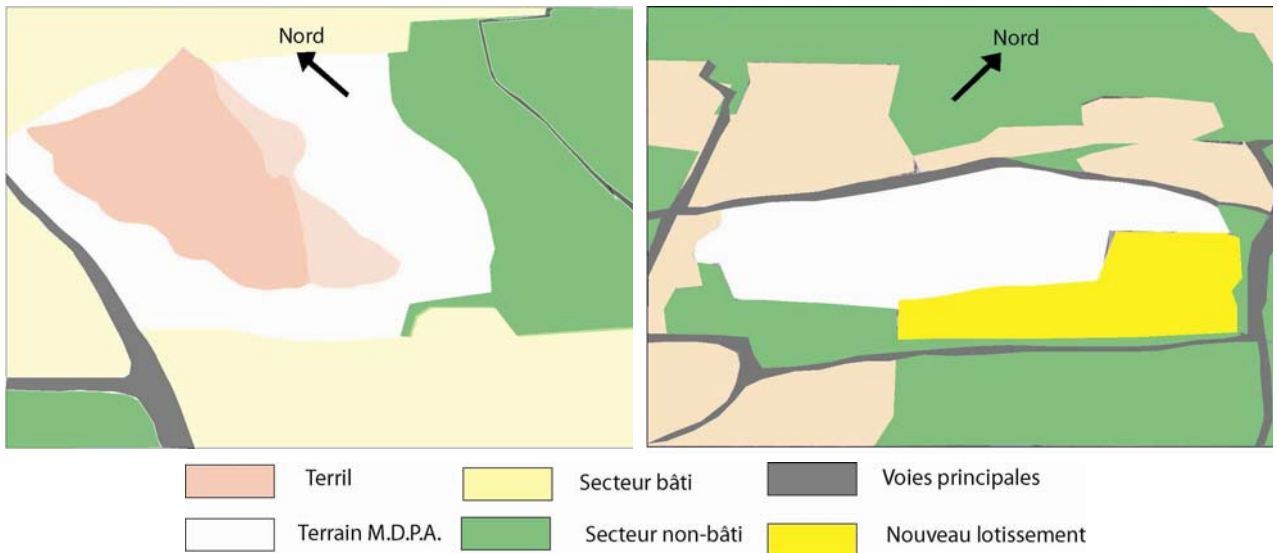


Figure 30: Croquis d'interprétation des clichés³⁹

Le patrimoine forestier (notamment la forêt du Nonnenbruch) participe aussi et de près de l'identité paysagère du bassin. D'ailleurs, pour s'assurer d'un transfert plus adéquat de ce

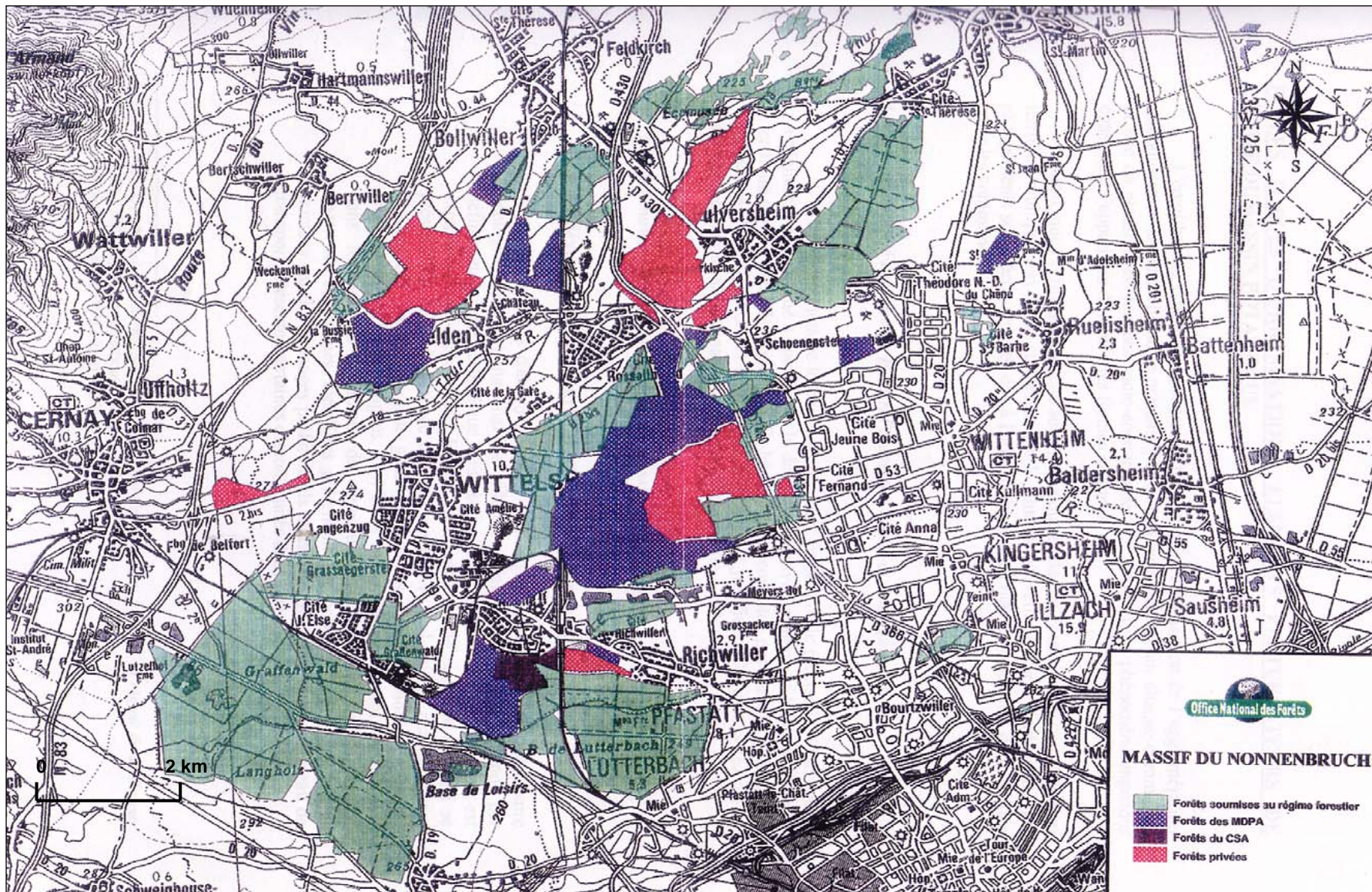
³⁹ Clichés fournis et datés par les M.D.P.A.; réalisation croquis : BESANCENOT, 2005.

patrimoine, un comité de pilotage "Après Mines" a été créé début 2003 au sein de la C.C.B.P.. En accord avec les M.D.P.A., la C.C.B.P. a saisi le Préfet afin d'être associée à la procédure d'arrêt des travaux dès la phase d'instruction de la Direction Régionale de l'Industrie et de l'Environnement (D.R.I.R.E.) (C.C.B.P., 2003).

La forêt du Nonnenbruch et plusieurs zones humides comme le Rothmoos figurent ainsi parmi les sites naturels les plus remarquables de la Région Mulhousienne. La protection et la valorisation de ces sites permettraient d'envisager la création d'une ceinture verte autour de l'agglomération mulhousienne et d'offrir à la population des espaces de promenade, de détente et de découverte (C.C.B.P., 2003). C'est la C.C.B.P. qui accompagne le suivi de la procédure de cessation d'activité des M.D.P.A. et soutient les communes dans leurs négociations avec l'exploitant pour le transfert du patrimoine minier. De plus, les M.D.P.A. possèdent encore de nombreuses parcelles de zones naturelles et notamment une grande partie de la forêt du Nonnenbruch (Carte 26) (le patrimoine des M.D.P.A., qui reste à transférer, est encore important et comprend notamment 420 ha dans le cœur de cette forêt), considérée comme un véritable "poumon vert" de la Région Mulhousienne. Aussi, les communes concernées souhaiteraient l'acquérir afin de pouvoir en faire un lieu de préservation de la nature et d'y aménager des espaces de découverte pour le public. Un comité de pilotage "Forêt", composé des maires des communes de la C.C.B.P. ainsi que du vice-président de la C.C.B.P. chargé de cette question, a donc été créé afin de travailler sur cette acquisition puis sur la gestion ultérieure (C.C.B.P., 2003).

Première partie:

Le Bassin potassique alsacien: d'un projet de territoire à un autre



Carte 26: Le patrimoine forestier M.D.P.A. (carte fournie par l'O.N.F. Mulhouse)

Le rôle joué par le milieu associatif, soutenu pendant près d'un siècle, de près ou de loin par les M.D.P.A., dans la socialisation et le maintien d'une certaine identité minière, est incontestable. On y trouve les sociétés (clubs et associations) subventionnées par les Mines et les associations de la mémoire, nées de la reconversion. Elles voient malheureusement leur dotation diminuer chaque année. La pérennité de la plupart d'entre elles est aujourd'hui remise en cause faute de relais financier suffisant. Elles constituent pourtant dans l'esprit de ses adhérents l'un des derniers témoignages de la communauté minière d'antan.

« *Le territoire Bassin potassique est porteur d'une histoire naturelle particulièrement riche qui a fait la fierté de toute une région. Les édifices, symboles de l'exploitation minière, encore très présents, doivent être préservés et mis en valeur pour partager et conserver cette mémoire.* » (C.C.B.P., 2003). Les associations pour le souvenir, relativement récentes, tentent de faire revivre la mine par des réalisations et des projets muséologiques. Ces associations, à l'instar de "Kalivie" (Figure 31) ou du "Groupe Rodolphe" (Figure 32), se composent d'anciens mineurs agissant bénévolement pour la survivance du patrimoine, de la mémoire, de leur métier et tout ce qui a trait à l'activité minière. Selon les mineurs qui en ont la charge, le rôle joué par les M.D.P.A. dans l'entretien du souvenir est minime. Ceux qui s'investissent dans la promotion de ce patrimoine sont assez peu nombreux mais ceux qui se battent sont plutôt efficaces. La récente intégration du carreau Rodolphe à l'Ecomusée d'Alsace (à Ungersheim), diligentée par la C.C.B.P., relève d'une réelle volonté politique : le travail de mémoire étant avant tout une déclinaison publique d'identité. Demeure cependant une interrogation quant à l'efficacité de ces musées dans l'entretien de l'identité minière.



Figure 31: Plaque de présentation de l'association Kalivie. Fondée en 1998, l'association œuvre pour la sauvegarde du patrimoine minier et du Bassin potassique. Les bénévoles, pour la plupart d'anciens mineurs, proposent, organisent et animent « *un ensemble d'activités liées à la sauvegarde, à la mise en valeur, au partage et à la diffusion des éléments constitutifs du patrimoine matériel et immatériel ainsi que la mémoire des mineurs et des habitants de la région* » (KALIVIE, 2005)

Les personnes qui fréquentent l'Ecomusée et le carreau Rodolphe sont, dans leur grande majorité, étrangères au bassin. Aussi, des manifestations culturelles favoriseraient l'émergence d'une identité territoriale aux seuls yeux de ces visiteurs.

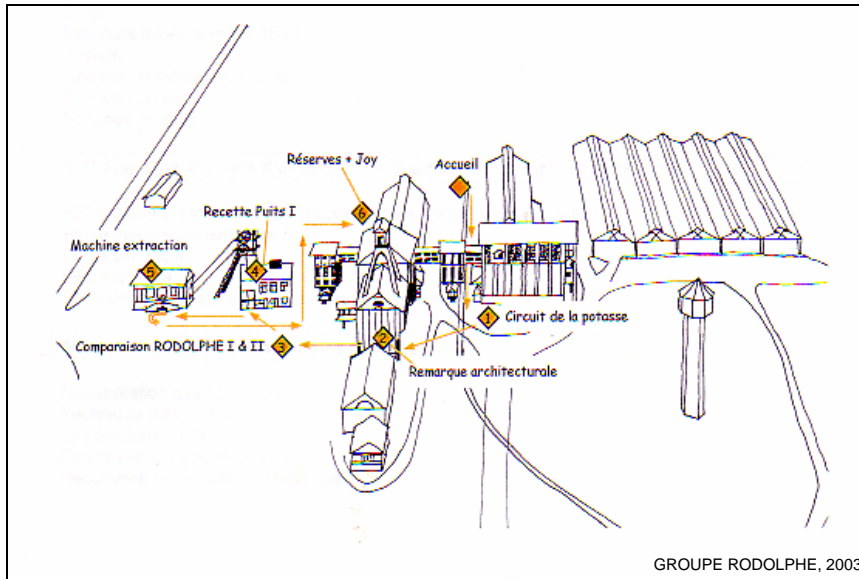


Figure 32: Visite muséologique sur le carreau Rodolphe (Pulversheim). Faisant désormais partie intégrante de l'Ecomusée, le carreau de mine Rodolphe permet de faire revivre le temps d'une visite tout un passé lié à l'extraction de la potasse. Le parcours muséologique se fixe trois objectifs : transmettre la notion de transformation du paysage et des modes de vie alsaciens avec l'apparition d'un monde industriel spécifique ; transmettre la notion d'espace industriel en tant que lieu de production mais aussi lieu de vie ; transmettre la notion de mort du monde industriel mais aujourd'hui notion de renaissance, d'ouverture sur l'avenir par la communication sur le souvenir et la création de nouvelles activités. La visite se fait en six étapes : présentation, identification des bâtiments et du circuit de la potasse ; remarque architecturale ; présentation historique des puits Rodolphe 1 et 2 ; présentation du puits Rodolphe 1 avec les modes de transport des mineurs, l'aérage, la sécurité et les conditions de travail ; présentation de la machine d'extraction, du machiniste et des métiers de la mine ; exposé sur les réserves de potasse et les machines (GROUPE RODOLPHE, 2003).



Photo 32: Le carreau Rodolphe réhabilité en musée (Pulversheim). Ce carreau, fermé depuis 1976, a été retenu comme site témoin d'une activité minière désormais révolue. Sauvé de la démolition par l'Ecomusée en 1987, ce dernier a été intégré au parcours muséologique afin de compléter l'histoire de la ruralité alsacienne par l'autre histoire : celle des ressources du sous-sol qui sont venues compenser la faiblesse des ressources de la terre. Ainsi le monde minier et industriel suit la visite du village rural. Le carreau Rodolphe est le seul du bassin dont les chevalements sont d'origine et n'ont pas été détruits. D'autre part, cette mine a été la mine la plus productive de la Société Kali Sainte-Thérèse : 50 millions de tonnes de sel brut ont été produits entre 1913 et 1976. Ce qui explique en partie sa dimension de site phare dans le Bassin potassique.

La volonté, clairement affichée chez les anciens mineurs et les familles de mineurs, de pérenniser le souvenir de la mine, ne fait cependant pas l'unanimité. Certains évoquent d'ailleurs l'importance de communiquer, autant voire davantage, sur l'histoire pré-minière du bassin. Ensisheim insiste, par exemple, sur son passé d'ancienne capitale des Habsbourg. Selon certains élus, la mine ne doit pas avoir le monopole du souvenir. Les vestiges du monastère Sainte Brigitte de Schoenensteinbach, à Wittenheim, au cœur même de l'ancienne ferme modèle des M.D.P.A., siège de la C.C.B.P. jusqu'en 2004, ont fait l'objet d'une attention toute particulière. Le projet est de remettre en état le hall d'entrée tout en préservant les caractéristiques architecturales, et en valorisant les vestiges archéologiques par des mises en lumière et des banderoles; enfin de mettre en valeur des vestiges enfouis sous une couche de sable de protection à l'extérieur du bâtiment. L'objectif est de retisser le lien entre le proche passé agricole du site et le passé plus lointain du XII^{ème} siècle (C.C.B.P., 2003).

Cette mémoire collective permettra-t-elle de préserver l'identité du bassin, forgée par près de cent ans de présence minière ? Ce « *souci d'un collectif industriel fait d'actifs, de retraités, mais aussi d'innombrables disparus, de conserver au-delà de l'activité économique, le souvenir industriel* » est d'autant plus présent dans le bassin que « *cette façon d'assurer la*

Première partie:

Le Bassin potassique alsacien: d'un projet de territoire à un autre

sécurité de la mémoire, typique des préoccupations de conservation du patrimoine, est un souci particulièrement vif dans le monde de la mine (...) » (KOURCHID, 1993).

La survivance de l'identité mine se mesure donc à l'attachement des habitants au Bassin potassique, ainsi qu'à la volonté ou non de préserver le patrimoine minier. Plus des deux tiers des personnes interrogées en 2001 se disaient "tout à fait d'accord" pour conserver des "vestiges" miniers. Ceci illustre un attachement unanime, *lié* et *non lié* confondus, au patrimoine et donc aux repères culturels de la mine. On observe là encore une corrélation positive entre le consentement à garder des traces de la mine et les trois critères d'affiliation au Bassin potassique que sont: la durée de résidence dans le Bassin potassique, l'habitation d'une cité minière et le "lien familial" à la mine (Figure 33).

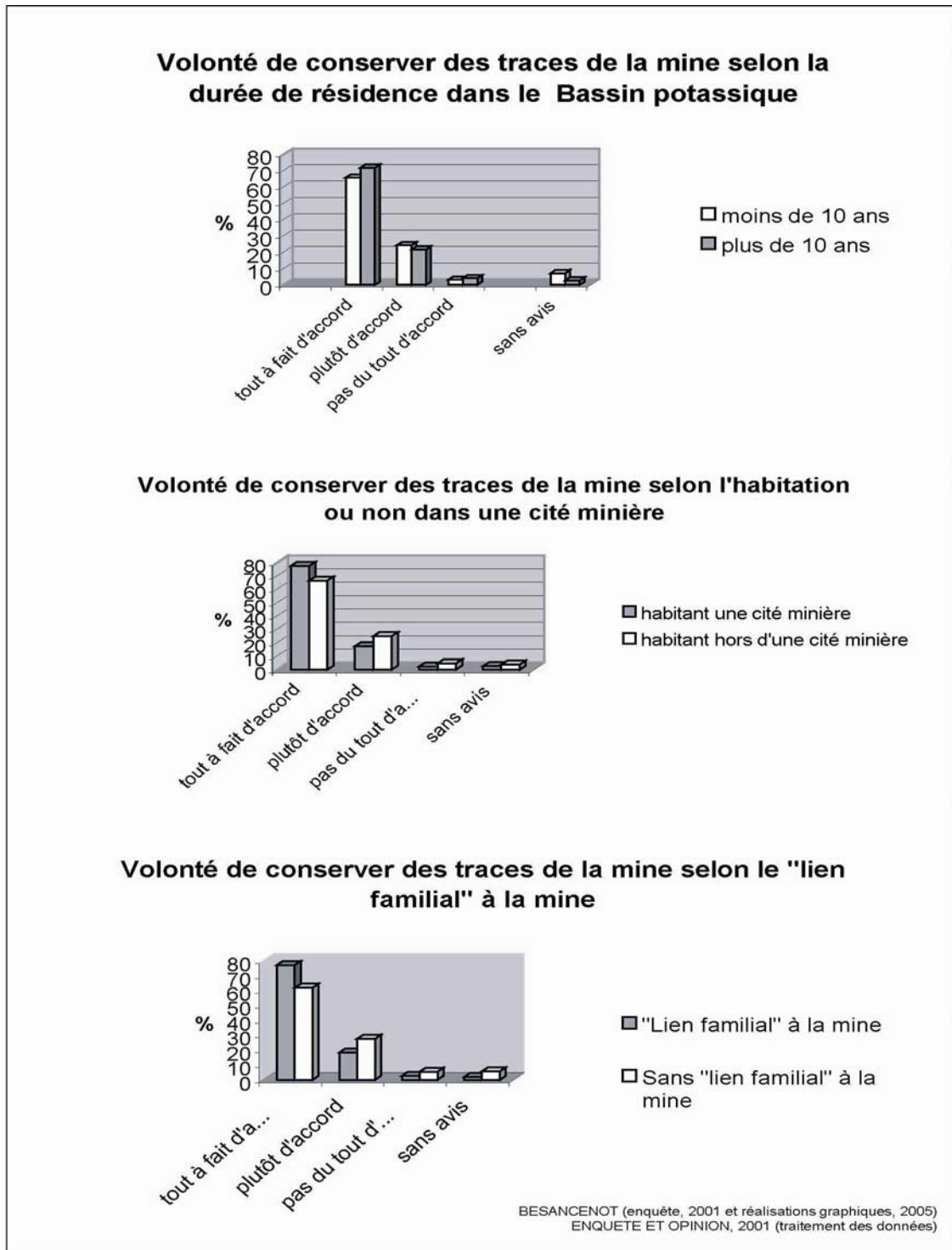


Figure 33: Corrélation positive entre consentement à garder des traces de la mine et les trois critères signalétiques d'identité minière⁴⁰

⁴⁰ Les critères signalétiques d'identité minière sont présentés dans la partie 1.1 du questionnaire en Annexe 2. Ils comprennent la durée de résidence dans le Bassin potassique, l'habitation ou non d'une cité minière et enfin l'é étroitesse du lien familial à la mine.

Les données obtenues répondent à la question 3.3.9: "Etes-vous d'accord pour conserver des traces de la mine?"(Annexe 2).

Aussi défendre l'identité minière par le biais de revendications collectives ou individuelles peut se heurter à des blocages au niveau de l'administrateur commun, la C.C.B.P. puis plus tard la C.A.M.S.A.. Lors de l'intégration d'un territoire d'étude, tel le Bassin potassique, à un espace de projet nouveau, peuvent surgir d'autres priorités dans la manière d'envisager la gestion du territoire. L'identité avec tout ce qu'elle représente de biens matériels (patrimoine minier bâti ou non bâti) et immatériels (services, associations, clubs des Mines) peut ainsi en devenir la première victime, surtout lorsque son principal artisan, les M.D.P.A., ne sont plus là pour la préserver. Ainsi, envisager la préservation du territoire minier, passe peut-être par d'autres priorités que le maintien d'une entité que l'on veut immuable. Mais, envisager le territoire autrement, n'est-ce pas aussi, accepter une orientation identitaire différente?

3 Fédérer le territoire par le biais du projet

Si le problème n'est pas de conserver à tout prix dans une "cloche de verre" une identité et par là même une territorialité forgée par près de cent années d'exploitation de la potasse, il est légitime de vouloir préserver une identité pourvue de repères solides mais capable de s'adapter à l'évolution de la société. Aussi, si le rôle de l'espace projet n'est pas dévolu au maintien d'une seule identité minière, il est en revanche souhaitable qu'il le soit au maintien d'un certain bien-vivre de ses habitants. L'objectif des nouveaux acteurs serait ainsi d'extraire, dans l'histoire de la sociabilité minière, ce qui s'est fait de mieux, et développer d'autres projets d'actualité propices à son épanouissement, dans le sillage du développement durable.

Ces suggestions demeureront utopiques tant qu'une aire de projet pertinente munie d'acteurs motivés n'aura pas été créée. La C.C.B.P. et d'autres acteurs de tous bords ont tenté, bon an mal an, de jouer ce rôle. Reste à savoir si un espace de projet aussi vaste que la C.A.M.S.A. y parviendra.

3.1 Communauté de communes et Bassin potassique: l'accord parfait?

Afin de garantir au Bassin potassique une certaine cohésion territoriale, la C.C.B.P. a été confrontée, au moment de sa création, à l'obligation de prendre le relais des M.D.P.A.. Dès lors, comment devait-elle s'y prendre? A tous égards, la C.C.B.P. semblait constituer un espace de projet géographiquement pertinent puisque calqué sur l'espace identitaire Bassin potassique. Pour confirmer ou infirmer cette pertinence, seront présentées les origines de cette communauté de communes, ses fondements politiques pour finir par ses actions et ses projets.

3.1.1 Naissance d'un premier espace de projet post-minier

La C.C.B.P. est née d'une dynamique politique intercommunale initiée par la création en 1965 d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (S.I.V.O.M.). Cette instance, à l'époque, ne servait guère de relais aux M.D.P.A., mais permettait de gérer un certain nombre de charges intercommunales, comme par exemple la gestion des ordures ménagères, la création du Lycée Professionnel de Wittelsheim ainsi que les problèmes de voiries.

En 1995, le S.I.V.O.M. est remplacé par la C.C.B.P.. Cette nouvelle structure se dote alors de compétences nouvelles en matière de développement économique et d'aménagement de l'espace.

3.1.2 Fondements et actions

Dès sa création, la C.C.B.P. épouse parfaitement le périmètre du S.I.V.O.M.; ce qui permet d'entretenir une certaine continuité d'action et de projet dans le Bassin potassique. Elle regroupe les douze communes minières; minières car pourvues d'une ou de plusieurs cités minières et/ou d'un ou de plusieurs carreaux miniers.

Sur le plan juridique, « *la communauté de communes a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace en milieu rural.* » (J.O., 1992). De plus, les deux principes fondamentaux de la communauté de communes sont la subsidiarité (faire ensemble ce que les communes seules ne peuvent pas faire) et la solidarité (si les investissements, les dépenses et les projets sont mutualisés, les dividendes doivent être partagés).

Elle intervient surtout dans les domaines économique, l'aménagement de l'espace, l'environnement, le logement, la formation, l'aspect social, culturel et sportif, le transport et d'autres plus secondaires.

Le tableau ci-après (Figure 34) facilite le repérage des compétences propres à la C.C.B.P. ainsi que les actions menées conjointement par la C.C.B.P. et les M.D.P.A. pendant la reconversion. Nous retiendrons de cet énoncé les mesures et les actions soulignant son rôle de relais des M.D.P.A. en matière de reconversion et de territorialisation. Dans cet esprit, le développement d'activités économiques compensant l'effacement de l'activité minière, la prise en charge des reconvertibles M.D.P.A., le développement de la formation des futurs actifs (autrefois principalement concernés par la mono-activité des Mines), l'aménagement et l'entretien d'infrastructures autrefois à la charge des M.D.P.A., le transport collectif, jadis principalement géré par les M.D.P.A., ainsi que la réhabilitation des logements miniers, œuvrent à leur mesure à cette prise de relais. La C.C.B.P. a enfin pour mission de prendre en charge certains points noirs de la reconversion, notamment écologiques: dégradation de la

végétation par le sel, salinisation de la nappe et affaissements miniers. Enfin, dans le but de limiter les dépenses et rendre leurs projets les plus cohérents et consensuels possibles, les M.D.P.A. par la C.C.B.P. incitent les douze communes minières à se rassembler. Aux dires du Président de la C.C.B.P., Jo Spiegel, en 2002, cette dernière ne procède plus du paternalisme et d'une territorialisation par l'entreprise ou mono-activité, mais doit mettre en place une logique d'aménagement concerté.

Jusqu'à sa disparition en 2004, la C.C.B.P. travaillait essentiellement à la collecte sélective des déchets, le contrat local de sécurité, l'insertion, le soutien aux personnes âgées et la création du Pays de la Région Mulhousienne. C'est la collecte des déchets qui a en quelque sorte fondé la communauté de communes. Depuis 2000, elle a mis en œuvre une collecte sélective parmi les plus aboutis du département, avec notamment la valorisation des bio-déchets (C.C.B.P., 2003). Elle a notamment institué un conseil consultatif regroupant des représentants des communes et de structures associatives. Ce conseil est amené à donner un avis sur toutes les problématiques liées à la gestion des déchets. Par ailleurs, la C.C.B.P. a, par son action ou par son soutien technique et financier, participé à de nombreuses manifestations locales ou nationales.

Outre la collecte sélective des déchets, la C.C.B.P. offre bien d'autres services comme le contrat local de sécurité, l'insertion, le relais d'assistantes maternelles, le soutien aux personnes âgées par le biais de l'association d'Aide aux Personnes Agées (A.P.A.), les animations jeunesse, les permanences juridiques, le pôle de l'emploi et de l'insertion au travers de la Mission d'Insertion et de Retour à l'Emploi (M.I.R.E.) et des associations de développement de l'emploi, des services et de l'insertion (ADESION). Ses domaines d'intervention "post-mine" ont été nombreux et variés: prise en charge de nombreux reconvertibles M.D.P.A., développement de la formation des futurs actifs, aménagement et entretien d'infrastructures, organisation du transport collectif et réhabilitation des logements miniers. La petite enfance fait désormais partie des projets à venir.

Ajoutons que la C.C.B.P. n'aurait certainement pas vu le jour sans une sensibilité marquée des communes au projet. Celle-ci en fait sa particularité et la distingue de l'administrateur M.D.P.A.. Ce qui, en définitive, les différencie le plus, c'est la volonté des communes minières à se fédérer au sein d'une même administration territoriale. Ce qui n'était pas tout à fait le cas du temps de l'administrateur M.D.P.A.. Pour cette entreprise, la dimension fédératrice ne relevait pas d'une volonté mais d'un simple constat. Le dessein des Mines n'était non pas de fédérer les douze communes du bassin au sein d'une même identité mais uniquement de structurer la société minière: celle qui lui fournissait la main d'œuvre. Malgré tout, C.C.B.P. et M.D.P.A. ont œuvré à la mise en commun des budgets nécessaires aux ménagements financiers de chaque municipalité et à la dynamisation économique du bassin.

Domaines de compétence Types d'interventions	Economique	Aménagement de l'espace	Protection et mise en valeur de l'environnement	Logement	Formation	Social, culture et sport	Transport	Autres
Politique et juridiction		-Révision Schéma Directeur d'Aménagement et d'urbanisme de Mulhouse-Rhin-Mines dans le périmètre du Bassin Potassique	-Assurer toute action communautaire sur l'environnement et le paysage	-Elaborer et mettre en œuvre le "Programme pour l'Habitat" ou toute autre action communautaire sur le logement dans cadre politique de la ville -Améliorer cadre de vie	-Mettre en œuvre schéma de formation pour le Bassin Potassique	-Mettre en œuvre toute action d'intérêt communautaire dans les domaines sociaux, culturels et sportifs	-Elaborer un schéma des transports du Bassin Potassique	-Adhérer à tout groupement d'intérêt général -Participer au capital des sociétés conformément aux textes en vigueur
Aménagement	-Création, aménagement et gestion des zones d'activités intercommunales -Mise en œuvre implantations nouvelles ou transferts d'entreprises -Développement activités nouvelles -Développement général de l'activité économique dans cadre reconversion activités industrielles	-Création, aménagement et gestion de ZAD et ZAC dans le cadre des actions intercommunales			-Assurer pour le compte de la région Alsace, la maîtrise d'ouvrages déléguée pour travaux des lycées du Bassin Potassique			
Services Sources: C.C.B.P., septembre 1993	- Promotion et animation du Bassin Potassique	-Définir politique pluriannuelle d'acquisition des actifs M.D.P.A.	-Assurer collecte et traitement des résidus urbains -Suivre problèmes liés au battement de la nappe phréatique et aux affaissements miniers -Mener toute opération pour la lutte contre pollution des eaux ou de l'air dans cadre de démarches partenariales avec Etat, collectivités territoriales, établissements publics et toute personne physique et morale de droit public ou privé		-Assurer promotion de la formation initiale et continue			

Figure 34: Des compétences élargies pour la Communauté de Communes du Bassin Potassique

3.1.3 Pour un territoire bien piloté

Un territoire ne se construit pas seulement par le biais d'une appropriation individuelle et collective de l'espace. Pour se pérenniser et exister aux yeux des autres territoires, il doit être organisé, administré. La reconversion tout comme le redéploiement du bassin en dépendent.

La première étape ou l'enjeu majeur du réaménagement du bassin, c'est sa reconversion économique et social, engagée depuis 1994 par l'Etat, la Région et les M.D.P.A. au sein d'un même Contrat de Plan Etat-Région. Depuis cette date, les enjeux de la reconversion ne sont plus ce qu'ils étaient. Le territoire minier s'est quelque peu fragilisé. Le Pact urbain de 1994 allait déjà dans ce sens: trois bassins de projet étaient envisagés: Guebwiller, Cernay/ Thann et Mulhouse. Selon un haut fonctionnaire de la préfecture du Haut-Rhin interrogé en 2004, « *Les gens qui pensaient faire du Bassin potassique un territoire cohérent étaient dans l'illusion car dès 1994, son maintien était perdu d'avance* ».

La première des priorités a été l'emploi. La dimension sociale, politique et économique du bassin s'est inscrite avant tout dans un contexte de reconversion. Les douze municipalités sont ainsi devenues solidaires d'une même cause; ce qui explique la motivation en 1995 à se fédérer au sein de la C.C.B.P.. Leur objectif a été de construire l'avenir à partir d'un héritage légué par près d'un siècle d'exploitation minière.

Si l'enquête de 2001 nous rappelle que la C.C.B.P. tient avant tout le rôle de trieur et de collecteur d'ordures ménagères, on constate, à cette époque, un désir commun aux douze communes minières de voir la C.C.B.P. prendre en charge les aspects économiques du territoire, bien plus que le souhait de voir se pérenniser une identité ou une communauté culturelle propre aux Mines. La volonté de voir la C.C.B.P. prendre le relais des M.D.P.A. s'inscrit donc davantage dans une dimension de redéploiement économique. Les habitants estiment d'ailleurs que le domaine prioritaire auquel la C.C.B.P. doit se consacrer est l'emploi, loin devant l'environnement, la sécurité, les transports, l'aménagement, la culture, le sport, les loisirs ainsi que le tourisme ou la mémoire de la mine (Figures 35 à 36).

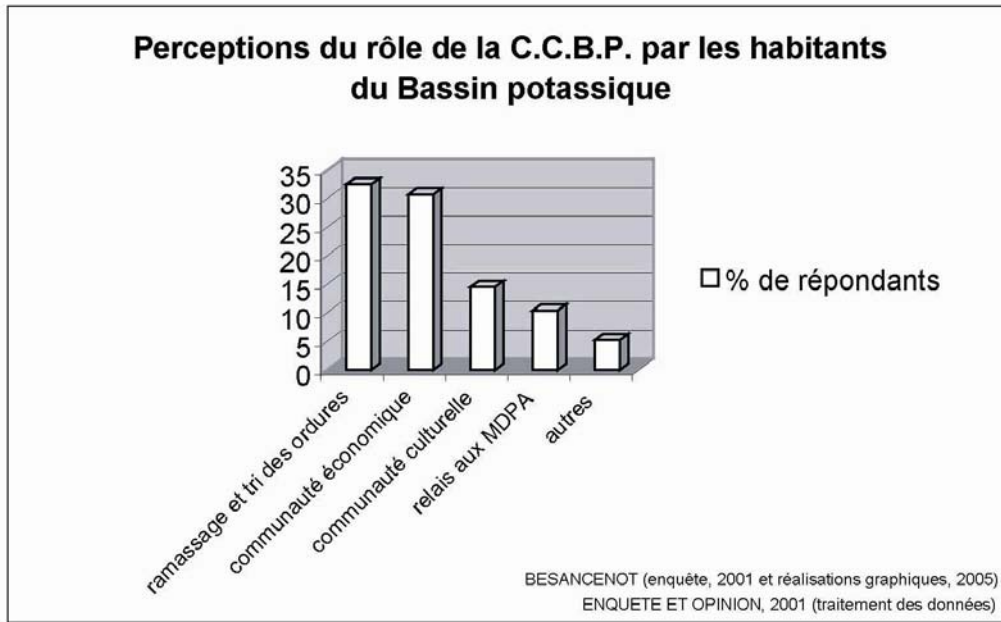


Figure 35: Perceptions du rôle de la C.C.B.P.: une place privilégiée accordée à l'économie et aux déchets⁴¹

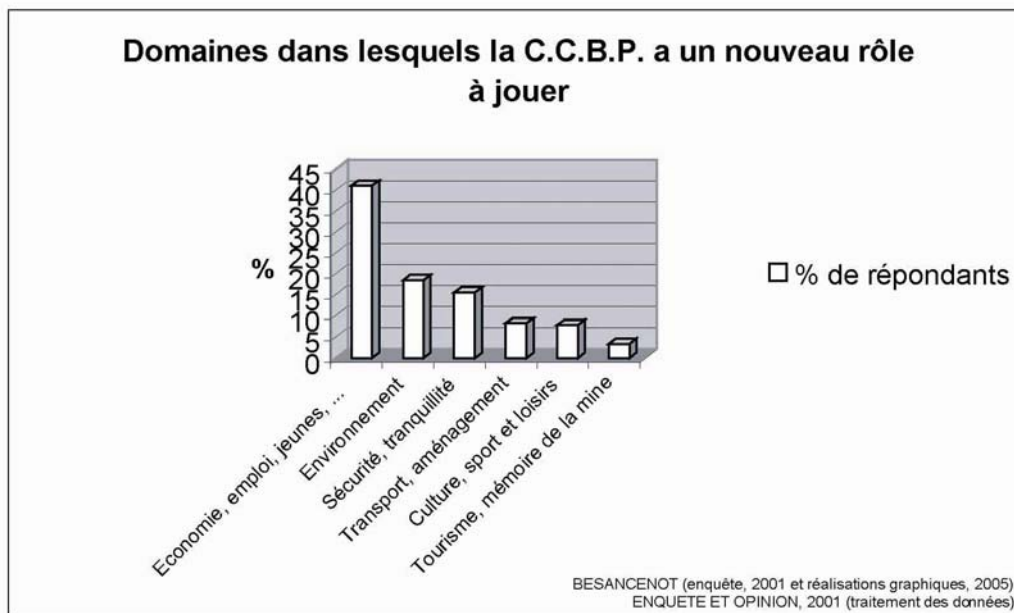


Figure 36: Perceptions du rôle que doit jouer la C.C.B.P. à l'avenir: priorité donnée à l'économie, l'environnement et la sécurité⁴²

Depuis 1994, les efforts conjugués de l'Entreprise Minière et Chimique (E.M.C.) (maison mère des M.D.P.A.), mais aussi des collectivités, de l'Etat et de l'U.E. ont permis les premières mesures de reconversion du territoire minier (Figure 37).

⁴¹ En réponse à la question 2.3.3: "Que représente pour vous la C.C.B.P.?" (Annexe 2).

⁴² En réponse à la question 3.3.8: "Dans quel domaine pensez-vous que la C.C.B.P. a un nouveau rôle à jouer?" (Annexe 2).

Première partie:

Le Bassin potassique alsacien: d'un projet de territoire à un autre

Types d'aides	Responsable	Montant de l'aide	Espace concerné	Objectif
Pact Urbain du Bassin potassique (Programme d'Aménagement Concerté du Territoire, continuation du Contrat de Plan Etat-Région)	Etat, Région, EMC et M.D.P.A.	248,5 MF (dont 45,3 MF de l'E.M.C./M.D.P.A.)	Bassin potassique	formaliser la reconversion du Bassin potassique et assurer la réindustrialisation du Bassin potassique
Classement européen en zone Objectif II	U.E., Etat, Région	438 MF (dont 127,4MF de fonds européen de 1994 à 1996)	Déborde du Bassin potassique	Réduire les handicaps de développement économique et environnemental
Prime d'aménagement du territoire	Etat	50 000F par emploi créé pour de gros projets Au total 100 MF soit 2000° emplois	7 communes du Bassin potassique	Promouvoir le développement industriel et économique dans les zones fragilisées
Convention EMC/D.A.T.A.R.	Etat, Région, Département, C.C.B.P., E.M.C.	-Soutien des bureaux D.A.T.A.R. à l'étranger -Primes à l'emploi créé financées par EMC et collectivités territoriales	Bassin potassique	Favoriser l'implantation dans le Bassin Potassique activités industrielles ou tertiaires par prospection en direction investisseurs étrangers et appui financier à l'investissement
Convention F.N.E.-F.S.E. pour la formation (Fonds National de l'Emploi et Fonds Social Européen)	Union Européenne, Etat, Département (Direction Départementale de l'Emploi)	Contribution jusqu'à 40% au financement des formations qualifiantes en vue de la reconversion	Bassin potassique	Financement des formations des formations qualifiantes en vue de la reconversion
Plan-Cadre de ré industrialisation et de reconversion du Bassin Potassique	Etat (Préfecture du Haut-Rhin)		Bassin potassique	Articulé autour des cinq missions de l'entreprise : -Optimiser l'exploitation jusqu'en 2004 -Garantir l'avenir du personnel -Ré industrialiser le Bassin Potassique -Reconquérir et réhabiliter l'environnement -Transmettre le patrimoine

Source: M.D.P.A., 1995

Figure 37: Programme des aides à la reconversion du Bassin potassique

Le tableau montre à l'évidence l'ampleur des opérations financières engagées mais surtout l'ambition de cette reconversion qui intègre aussi bien les aspects économiques, sociaux (installation de zones d'activités industrielles ou de service, reconversion des mineurs) qu'environnementaux. Le Plan Cadre pour la Reconversion et la Réindustrialisation (P.C.R.R.), cosigné dès 1996 par l'Etat, l'E.M.C., la Région Alsace, le Département du Haut-Rhin et la C.C.B.P., qui concernait essentiellement les aspects social et économique du territoire, illustre très bien cette volonté de reconversion.

L'enquête de 2001 révèle la désinformation des résidents dans l'identification des acteurs de la reconversion. Depuis près de dix ans, tout se passe comme si les habitants assistaient passivement à ces transformations sans vouloir ou sans qu'on leur donne la possibilité d'agir. De manière générale, la Région, le Département, la C.C.B.P., la commune et les M.D.P.A. ont été, selon eux, les plus actifs: vrai, mais insuffisant car l'Etat a été le principal instigateur du redéploiement territorial, notamment dans le cadre du contrat de plan Etat-Région mais aussi par le biais des M.D.P.A., entreprise publique. Les communes, pourtant les plus plébiscitées, n'ont pas, quant à elles, été à l'origine des grands projets du réaménagement du bassin (Figure 38). Cette méconnaissance est d'autant plus préoccupante que la cohésion du territoire se fonde aussi sur une gouvernance locale, une réaction voire une intervention du "simple" citoyen.

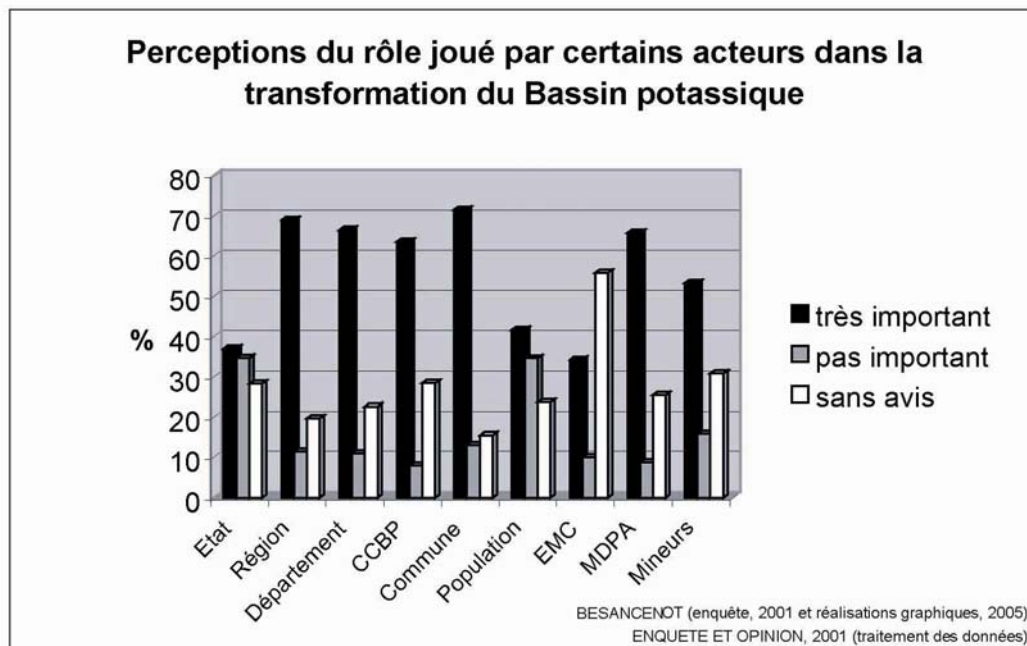


Figure 38: Des avis privilégiant le rôle de la Région, du Département, de la C.C.B.P. et des M.D.P.A. dans la transformation du Bassin potassique⁴³

Le plan de reconversion prévoyait une compensation à l'effacement des M.D.P.A. en organisant grâce à la C.C.B.P., aux M.D.P.A. et aux diverses primes à la reconversion (D.A.T.A.R., prime

⁴³ En réponse à la question 3.2.5: "Qui, selon vous, a joué un rôle important dans la transformation du Bassin potassique ces dernières années?" (Annexe 2).

Première partie:

Le Bassin potassique alsacien: d'un projet de territoire à un autre

Objectif II), l'installation d'entreprises à retombées intercommunales. Ainsi, sont nées deux catégories de zones d'activité dans le bassin minier: l'Aire de la Thur à Pulversheim, installation *ex nihilo* d'une zone industrielle vouée aux entreprises de haute technologie (Photo 33), créée en 1997, et l'aménagement de certains carreaux miniers comme à Wittenheim, Ensisheim et Wittelsheim (parc éco-industriel SECOIA (Figure 39)).



Photo 33 : L'Aire de la Thur, une zone artisanale conçue ex-nihilo. Elle se situe au centre du Bassin potassique, sur le lieu d'anciennes friches industrielles M.D.P.A.. Le projet initial, soutenu par la Commission Européenne a été d'attirer des entreprises afin d'assurer la reconversion du bassin minier. Outre l'installation d'entreprises, l'aspect social a aussi été mis en avant : il doit favoriser la formation professionnelle. Ce projet a été subventionné par le FEDER, dans le cadre de l'objectif 2, pour un montant de 11 millions de francs sur 5 ans (PREFECTURE REGION ALSACE, 2005). « *Par ses dimensions (45 ha), la qualité de ses aménagements et de son paysagement, ce parc d'activités s'est affirmé comme l'un des plus attractifs d'Alsace.* » (C.A.M.S.A., 2004).



Figure 39 : SECOIA: la réhabilitation par les M.D.P.A. du carreau Joseph-Else en parc éco-industriel. En référence au conifère géant de Californie pouvant atteindre 140 mètres de haut et vivre 2000 ans, SECOIA se veut être un site industriel exemplaire en matière de développement durable. Créée en 1999, cette zone d'aménagement concerté s'étend sur 42 ha. Les entreprises qui s'y implantent doivent être respectueuses de l'environnement ou intervenir sur le marché de l'environnement.



Photo 34: Un aperçu de SECOIA autour du puits Joseph-Else (carreau Joseph-Else, Wittelsheim). L'avenue centrale de l'ancien carreau de mine reconverti en parc éco-industriel porte désormais le nom du puits. On aperçoit, au fond, le chevalement Joseph encore en état ainsi que les anciens bureaux de brique M.D.P.A. réhabilités en siège de sociétés multiples, comme c'est le cas de SECOIA.

La qualité des zones d'activités a pris beaucoup d'importance aux yeux des entreprises, de plus en plus soucieuses de leur image de marque auprès de leur clientèle. La zone d'activité SECOIA,

Première partie:

Le Bassin potassique alsacien: d'un projet de territoire à un autre

nous l'avons vu, en porte le témoignage. La réhabilitation des friches doit donc faire l'objet d'une attention particulière et la démarche Haute Qualité Environnementale (H.Q.E.), sur le modèle de SECOIA, sera privilégiée pour l'aménagement des nouvelles zones (C.C.B.P., 2003) (Encart 12).

Dans le cadre de la reconversion économique du Bassin Potassique, la ville de Wittelsheim, en partenariat avec les M.D.P.A. s'est engagée dans la réalisation d'un parc d'activité Haute Qualité Environnementale (H.Q.E.), SECOIA, sur la Z.A.C. Joseph Else-Heiden. SECOIA associe dans cette opération deux dynamiques au sein d'une démarche "développement durable", à savoir l'excellence en environnement et la synergie entre tous les acteurs. Le concept s'articule comme suit :

- la création d'un parc d'activités à haute valeur ajoutée assurant l'accueil et l'accompagnement des entreprises, des services collectifs et la mutualisation des moyens
- la mise en place de réseaux de compétences en environnement sur les thèmes "zone humide", "dépollution des sols" et "développement durable des zones d'activités."

Ce parc de nouvelle génération, agencé autour de la zone humide du Rothmoos promue Réserve Naturelle Agrée, connaît un parti d'aménagement novateur sur le plan architectural en réhabilitant le bâti industriel, sur le plan paysager en prônant la continuité avec le tissu résidentiel et socioculturel proche et l'intégration dans le milieu naturel, sur le plan de l'assainissement enfin, en collectant et en traitant les eaux pluviales du parc pour alimenter la réserve écologique du Rothmoos (Orée, 2001; SAJALOLI, THIRY, BESANCENOT, DUTILLEUL, 2002).

Encart 12: SECOIA, un parc d'activité soucieux de l'environnement

La réussite de la reconversion, autrement dit l'anticipation et la réhabilitation économique, ne fait pas l'unanimité. Selon certains, la fermeture a été correctement anticipée et donc relayée à temps par les collectivités. Pour d'autres la reconversion aurait dû s'envisager beaucoup plus tôt, bien avant l'annonce officielle en 1994 de la cessation de l'activité minière pour 2003. Au grand mécontentement des syndicats, toutes les filiales des M.D.P.A. ont désormais disparu. Sachant que la date de fin de rentabilité de l'exploitation était connue depuis longtemps, l'anticipation aurait peut-être pu prêter main forte à l'amélioration des techniques d'extraction. Des emplois ont été créés mais pas en nombre suffisant. Si le chômage ne sévit pas trop dans la région, c'est aussi parce que les mineurs, lorsqu'ils n'étaient ni reconvertibles (via l'agence API) ni correctement indemnisés pour leur départ, ont été mis ou en retraite ou pré-retraite. Un flux de main d'œuvre du bassin vers Peugeot était espéré au moment où les M.D.P.A. n'ont plus embauché (années 1980). On a peut-être trop voulu compter sur Peugeot et donc trop parier sur une industrie qui n'est pas non plus épargnée par les problèmes conjoncturels. L'emploi y est d'ailleurs de plus en plus précaire (on avait promis 25000 salariés au moment de la fermeture des M.D.P.A., or Peugeot n'en a atteint que 12000). Il n'y a donc pas eu de transfert significatif de main d'œuvre entre le Bassin potassique et l'entreprise automobile.

Le Bassin potassique présente néanmoins de nombreux atouts (disponibilités foncières, présence d'axes structurants, etc.) pour l'accueil des entreprises. Pourtant un diagnostic précis de ses forces et faiblesses fait défaut. Mises à part les zones d'activité communautaires, la C.C.B.P. n'a pas disposé d'une connaissance fine des capacités d'accueil d'entreprises sur l'ensemble du

territoire. Cette situation ne permet pas de répondre de façon optimale aux nombreux investisseurs désireux de s'installer sur le territoire.

L'objectif est bien de désigner un interlocuteur unique ainsi que l'adhésion à des réseaux hors bassin à même d'améliorer la gestion de l'offre et de la demande. La réhabilitation de carreaux miniers va d'ailleurs dans ce sens. Les M.D.P.A., propriétaires des parcelles du carreau Marie-Louise à Staffelfelden, fermé en 2001, ont proposé, dans le cadre des participations prévues à la Convention Bassin potassique 2000-2006, de céder à la C.C.B.P. une partie de ces parcelles et d'y implanter un village artisanal. La C.C.B.P. a ainsi décidé d'aménager une zone d'activité sur ce carreau afin de pouvoir apporter une réponse adaptée aux demandes des entrepreneurs (C.C.B.P., 2003).

Depuis le début de la mise en vente du foncier M.D.P.A. (Figure 40), la spéculation immobilière n'a cessé de gagner du terrain. Elle s'est généralisée à tout le bassin, en particulier dans les communes de l'agglomération mulhousienne. Le schéma directeur n'empêche pas pour autant la spéculation post-minière.

Domaines d'intervention	Composition
Patrimoine immobilier	-logements (7066) -équipements collectifs
Patrimoine foncier non-bâti	-terres agricoles -forêts -voies ferrées -terrains individuels -canal bétonné -terris
Gestion de l'environnement	-protection de la nappe phréatique -gestion des affaissements miniers
Patrimoine minier pour la mémoire	-bâtiments et installations minières -galeries encore intactes ou en service -matériel minier -collection de minéraux

M.D.P.A., 2001

Figure 40: Les domaines concernés par la cession du patrimoine M.D.P.A.

Tout le domaine forestier M.D.P.A. n'a pas été cédé aux communes. Le projet de "ceinture verte" mulhousienne est ainsi remis en question. A l'époque où le département a accepté de racheter aux M.D.P.A. ses domaines boisés, les mairies ont refusé.

Selon l'enquête de 2001, au vu des transformations subies par le Bassin potassique, les éléments de la reconversion sont perçus de manière confuse, souvent très ponctuels et en tout cas extraordinairement variables selon le degré d'attachement de l'enquêté à la mine. Il est ainsi frappant de mesurer l'écart entre le caractère volontaire, ambitieux du plan de reconversion et la

Première partie:

Le Bassin potassique alsacien: d'un projet de territoire à un autre

faible lisibilité et préhension sociale de ses effets ; frappant également de voir l'image de la C.C.B.P. paraître à la fois très nette tant qu'il s'agit de compétences techniques (ramassage des déchets par exemple) et très opaque quand sa gouvernance territoriale est évoquée. Ceci conduit à s'interroger sur l'efficacité du couple reconversion-fédération de communes, sur les capacités de la C.C.B.P. à relayer l'action des M.D.P.A.. Pourtant bien des indicateurs montrent la vivacité des liens identitaires et fonctionnels du bassin (SAJALOLI, 2002).

Les deux principes fondamentaux d'une communauté de communes étant la subsidiarité et la solidarité, la C.C.B.P. était considérée, aux yeux des douze communes minières qui la composaient jusqu'au 1^{er} janvier 2004, comme une entité assez pertinente de projet. Le Bassin potassique étant davantage comparable à une confédération qu'à un territoire cohérent, les querelles de puits étant désormais des querelles de clochers, la C.C.B.P. a sur ce point correctement géré l'effacement des M.D.P.A. et donc pris le relais de l'administrateur minier.

Mais M.D.P.A. et C.C.B.P., n'ont pas été les seules à œuvrer pour la reconversion. Elles ont reçu le soutien de plusieurs institutions et sociétés travaillant au développement et à la cohésion du territoire minier.

3.2 D'autres acteurs prêts à fédérer le territoire minier

Plusieurs organismes ont travaillé en étroite collaboration avec la C.C.B.P. en contribuant indirectement à la cohésion et au développement du territoire minier dans le respect de la charte intercommunale. Le Comité d'Actions économiques du Haut-Rhin (C.A.H.R.) et la Société de diversification du Bassin potassique (SODIV), dont les M.D.P.A. sont l'actionnaire majoritaire ont eu pour mission d'encourager et d'accompagner l'installation d'entreprises sur le sol minier. Leur objectif a été de dynamiser l'économie du bassin, corrélativement au désengagement de l'activité minière. La Société d'Équipement de la Région Mulhousienne (S.E.R.M.) a opéré une étude de faisabilité du réaménagement du carreau Marie-Louise à Staffelfelden. L'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne (A.U.R.M.) a engagé aussi plusieurs études de faisabilité sur l'aménagement du bassin. La mise en commun de leurs travaux, avec bien entendu le soutien des M.D.P.A., a abouti à la valorisation et la réhabilitation du patrimoine, l'aménagement des anciens carreaux miniers, de nouvelles zones intercommunales ainsi que le Plan de conservation M.D.P.A./C.C.B.P./Associations.

Non seulement les acteurs officiels du territoire mais aussi les habitants ont été d'accord, jusqu'à l'intégration de la C.C.B.P. à la C.A.M.S.A. en 2004, pour pérenniser et développer la Communauté de communes, considérée comme moyen de fédérer les douze communes minières entre elles. L'enquête de 2001 a d'ailleurs mis en évidence ce souhait unanime des habitants (Figures 41 et 42).

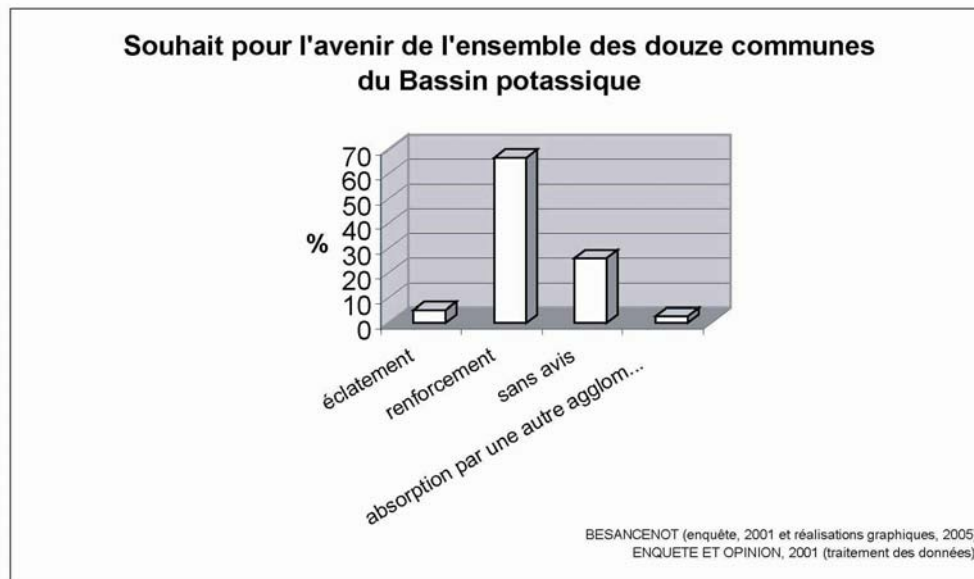


Figure 41: Souhait unanime pour un renforcement de l'ensemble des douze communes minières⁴⁴

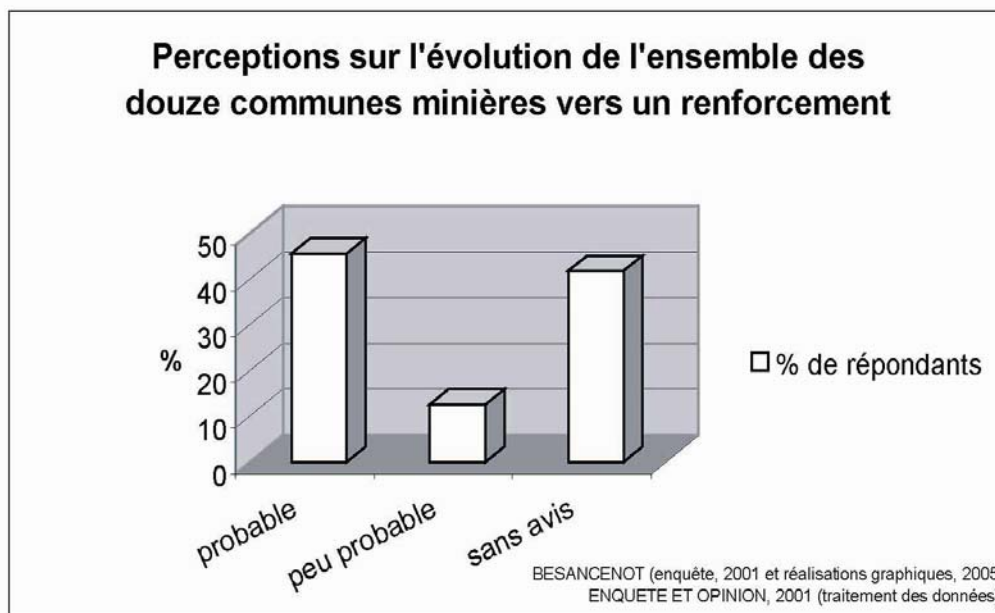


Figure 42: La "foi" dans un renforcement de l'ensemble des douze communes minières⁴⁵

Aussi, bien que les facteurs de territorialité soient difficilement identifiables, la politique de la C.C.B.P. a su contribuer à la cohésion du bassin. Par une politique fédératrice de partenariat des douze communes minières, la C.C.B.P. a semblé être, avant l'intégration de dix communes

⁴⁴ En réponse à la question 3.3.4 : "Vous souhaitez qu'à l'avenir l'ensemble des douze communes du bassin minier: éclate/soit renforcé/soit absorbé par une autre agglomération/sans avis". Le quatrième élément en abscisse s'intitule: "absorption par une autre agglomération" (Annexe 2).

⁴⁵ En réponse à la question 3.3.6: "Voyez-vous évoluer l'ensemble des douze communes du bassin minier vers un renforcement?" (Annexe 2).

Première partie:

Le Bassin potassique alsacien: d'un projet de territoire à un autre

d'entre elles à la C.A.M.S.A. en 2004, l'entité la plus propice au maintien d'une cohésion du bassin minier.

3.3 De nouvelles perspectives intercommunales

L'enquête de 2001 a montré que la reconversion était davantage économique et avançait de loin les tracassés environnementaux, sociaux et patrimoniaux. Les M.D.P.A., incarnation de la mono-activité, demeurent très présentes dans les esprits. Penser un nouveau paysage économique interpelle et fédère. Parallèlement à ces enjeux, lorsque ce n'est pas le démantèlement des installations minières, ce sont tous les problèmes liés au sol (gestion de l'eau, des terrils, des affaissements miniers) et autres nuisances dues à l'exploitation minière qui posent problème (crainte de Stocamine par exemple). Elles sont d'ailleurs souvent évoquées avec colère et désarroi (Figure 43). Le manque de communication de la part des responsables est toujours vilipendé. Ces préoccupations rejoignent les actions que les habitants souhaitent en priorité voir conduire par la communauté de communes.

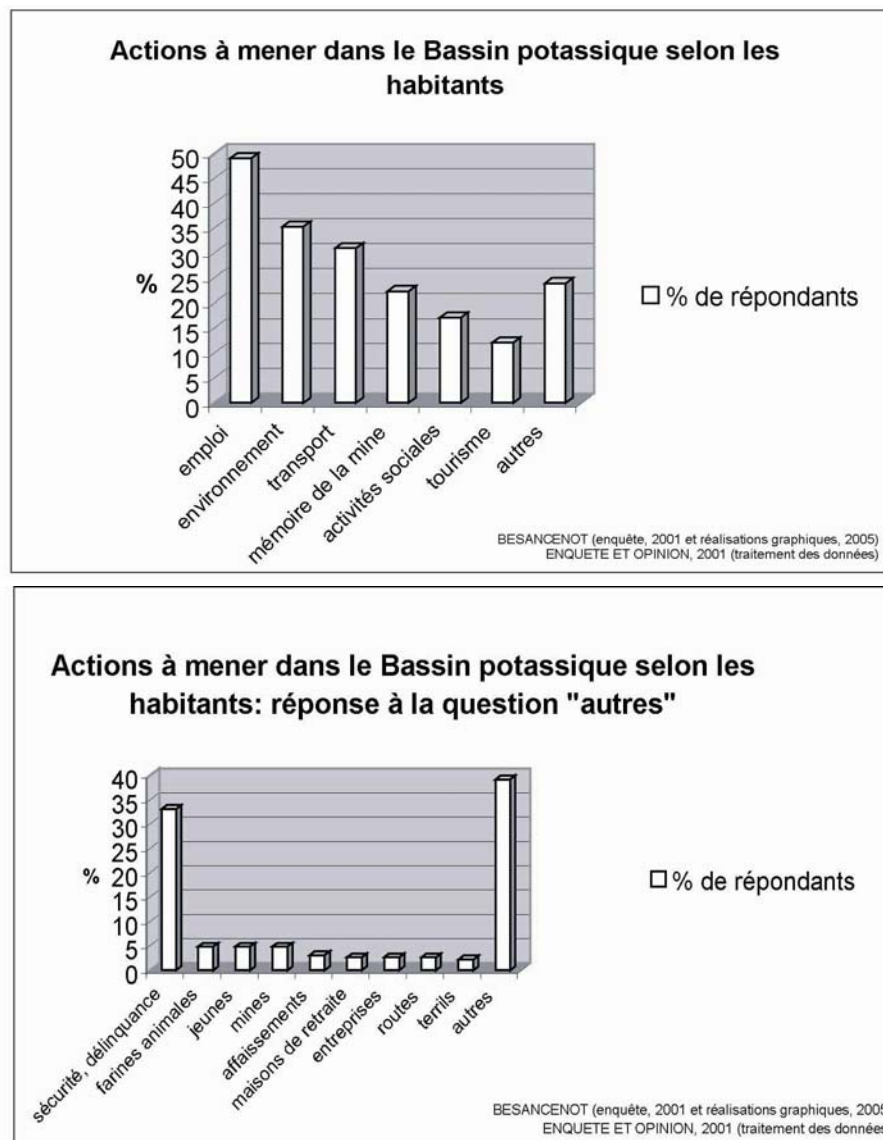


Figure 43: La sécurité, l'emploi, l'environnement et le transport: des actions prioritaires à mener dans le Bassin potassique⁴⁶

En ce qui concerne l'environnement, ce sont essentiellement les problèmes liés à la désaffection des mines (affaissements de terrain, résurgence de nappe phréatique, pollution de l'eau par le chlorure et par d'autres éléments extraits de l'exploitation minière encore peu connus), au code minier (les Mines s'engagent à restituer le site tel qu'il était avant exploitation, dédommagements pour affaissements, dépollution, pompages) qui fédèrent les communes et ses habitants au sein d'un même territoire de projet. Les problèmes hydrologiques et hydrogéologiques, inhérents à cent ans d'exploitation minière, sont loin d'être résolus, alors que l'eau semble être au cœur de la politique d'aménagement du site. L'Agenda 21 local de la C.C.B.P. a d'ailleurs recensé deux types de risques naturels, les inondations dues aux cours d'eau ou aux remontées de la nappe

⁴⁶ En réponse à la question 3.3.2: "Quelles sont, selon vous, les actions prioritaires à mener dans le Bassin potassique?" (Annexe 2).

Première partie:

Le Bassin potassique alsacien: d'un projet de territoire à un autre

phréatique, et, plusieurs types de risques d'ordre technologique, industriel, minier, transport de matière dangereuse et rupture de barrage.

La volonté de réhabiliter les friches minières a aussi tendance à fédérer. En témoigne, nous l'avons vu, le développement de l'Aire de la Thur, ou encore de SECOIA. D'autres problèmes surgissent comme les interactions entre le dynamisme des écosystèmes, l'actuelle gestion de l'eau et les actions de réhabilitation environnementale du bassin (traitement des terrils salifères). Des recherches ont été menées dans ce sens par notre équipe du Centre de Biogéographie-Ecologie de l'E.N.S.-L.S.H., en 2002, dans le cadre d'une étude de faisabilité commandée par l'ADEME. Chritelle DUTILLEUL, en collaboration avec Bertrand SAJALOLI, Médard THIRY et moi-même, a été amenée à réfléchir sur un équilibrage du système économique-environnemental du carreau Joseph-Else reconverti par SECOIA, mais aussi de concevoir le site comme laboratoire pour la gestion durable du Bassin potassique. Les objectifs et les conclusions sont présentés ci-dessous (Encart 13).

Cette étude, consacrée à la compréhension du fonctionnement biophysique du Parc SECOIA, a exploré les potentialités et richesses générales du site et affirme surtout que seule une vision géographiquement plus large embrassant au moins toute la partie amont du bassin peut permettre une compréhension intégrée des processus hydrologiques et biogéographiques en cours. Le site rassemble le parc écoindustriel SECOIA construit autour du carreau Joseph-Else et jouxtant une vaste zone humide constituée du Rothmoos, du Sibermaettle et du massif boisé hydrophile du Nonnenbruch. Ce sont les interactions entre la zone humide et les entités spatiales voisines (terrils, carreau reconverti...) qui ont déterminé les limites de la zone d'étude. Cette zone a été appréhendée comme un élément d'un bassin industriel plus vaste et diversifié, formé par les cités Amélie II; Joseph-Else et Graffenwald, la gravière Michel, les carreaux de fosse de Joseph et Else, ainsi que les massifs forestiers du Nonnenbruch et du Heiden.

Ainsi l'étude a mis en évidence :

- d'une part la nécessité de considérer la richesse du patrimoine naturel dans la renaturation du site. « *En s'inscrivant dans une logique de requalification de la friche industrielle, elle met indubitablement l'accent sur l'opposition homme/nature.* » .
- d'autre part la possibilité de ne pas opposer l'action de l'homme à la préservation des écosystèmes. « *Le milieu apparaît à la fois naturel et culturel, subjectif et objectif, collectif et individuel (cf. théorie du milieu de A. Berque). Elle érige les bases d'un développement durable qui s'appuie sur l'idée d'un développement économique pérenne, socialement équitable, éthiquement admissible, respectueux du pluralisme culturel et écologiquement viable (JOLLIVET, 2001).* » .

SAJALOLI, THIRY, BESANCENOT, DUTILLEUL, 2002

Encart 13: L'écosystème industriel SECOIA-Rothmoos comme site laboratoire pour la définition d'une gestion durable du Bassin potassique

Si la vie culturelle est assez dynamique du fait de l'héritage des associations minières, les jeunes regardent malgré tout essentiellement vers Mulhouse. Le bassin est pourtant un territoire relativement propice à la villégiature (promenade à vélo ou à pieds notamment). Les citoyens

nouvellement installés ne cachent pas leurs exigences pour l'avenir. Ils souhaitent une qualité de vie mi-rurale, mi-urbaine et la plupart des immigrés ont l'impression de marcher sur les plates bandes des français de souche. A ce titre, la C.C.B.P. a décidé, en s'appuyant sur le Contrat Local de Sécurité, de s'engager dans le maintien du respect entre les individus. La lutte contre les violences scolaires et l'aide aux parents font d'ailleurs l'objet d'une attention particulière de la part des élus (C.C.B.P., 2003).

Afin de répondre à la demande des élus de voir se réaliser des actions dans le domaine de la parentalité, des contacts ont été pris dans un premier temps avec l'Organisme de Recherche sur l'Enfant et son Environnement (O.R.E.E.). L'opportunité de la création d'une Maison des Parents a été envisagée.

En ce qui concerne la petite enfance, un Contrat Intercommunal a été signé en 1997 avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) par la C.C.B.P., les communes de Bollwiller, Ensisheim, Kingersheim, Ruelisheim, Wittelsheim, Wittenheim. Afin d'anticiper son échéance au 31 décembre 2002, un diagnostic a été réalisé sur ce territoire portant sur les services et les actions existantes ainsi que sur les besoins de la population, particulièrement en matière de petite enfance (0-6 ans). Les propositions issues de ce diagnostic sont l'augmentation du nombre de places disponibles par la création de trois structures d'accueil et d'une structure d'accueil à horaires atypiques, complétée de l'ouverture d'un poste de coordination pour la petite enfance dans le Bassin potassique (C.C.B.P., 2003).

L'animation des jeunes (11-17 ans) est aussi une préoccupation. La C.C.B.P. est engagée depuis 1999 dans des activités en faveur des jeunes résidant sur les communes de Berrwiller, Bollwiller, Feldkirch, Pulversheim et Ruelisheim tout particulièrement.

Malgré des infrastructures de transports de qualité (pour la plupart héritées des Mines), on reproche des manquements en matière de transport en commun, y compris dans les communes de l'agglomération mulhousienne. Les grands axes routiers sont de plus très souvent saturés. L'enthousiasme pour le projet Tram-Train Mulhouse-Guebwiller est donc tout à fait justifié (bien qu'il ne semble concerner ni Bollwiller, ni Feldkirch qui en auraient tout particulièrement besoin).

La demande en matière de pratique du vélo dans de bonnes conditions se précise. Le Conseil Général du Haut-Rhin a entrepris la révision de son schéma départemental de pistes cyclables. La C.C.B.P. a d'ailleurs demandé que son schéma soit pris en compte dans les schémas départementaux. L'axe nord-sud, permettant une ouverture sur les territoires de Guebwiller et Mulhouse et desservant l'Ecomusée et la forêt du Nonnenbruch, sera réalisé prioritairement. Une étude de faisabilité va être engagée sur une partie de cet axe afin de déterminer l'itinéraire précis du futur aménagement cyclable (C.C.B.P., 2003).

En tous les cas, les avis par rapport aux réalisations de la reconversion, à savoir l'aménagement de zones d'activités, en particulier à l'emplacement d'anciens carreaux miniers, ont été plutôt positifs; en témoigne l'enquête de 2001 mettant en perspective cet accueil généreux de la population. Le site SECOIA ainsi que le centre de stockage de déchets ultimes Stocamine recueillent moins de la moitié d'avis favorables. Pour le premier, cela s'explique la méconnaissance du parc par les habitants (plus de 46% de sans avis). Pour le second, c'est la crainte affichée des habitants de voir survenir un éventuel accident chimique qui les rend aussi réticents vis à vis de cette activité, néanmoins pourvoyeuse d'emplois. La zone artisanale de l'Aire de la Thur, le carreau minier Anna réhabilité en zone commerciale, ainsi que Kaligone, centre commercial, demeurent connus et reconnus (Figure 44).

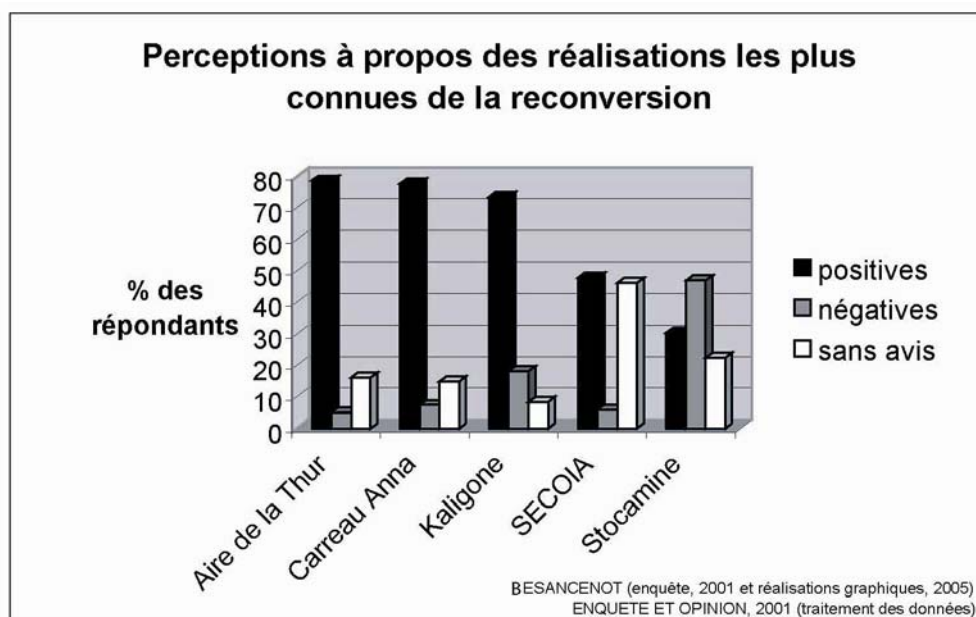


Figure 44: Des réalisations pour la reconversion plus ou moins reconnues⁴⁷

La désaffection progressive des Mines a fini par priver les habitants du bassin de toute référence économique, administrative et sociale qu'elles incarnée jusqu'ici. Le territoire minier s'est vu morcelé au fur et à mesure du temps, faute d'une présence continue de l'administrateur principal, les M.D.P.A., et ce, malgré le relais pris par la C.C.B.P.. Aussi quelle sera, dans un avenir proche, l'option politique prise par les douze communes minières? D'autant plus que la C.C.B.P. est passée de douze à onze communes, avec le départ d'Ensisheim, en 2001, l'année 2004 voit s'éloigner l'espoir d'un Bassin potassique unifié avec l'adhésion de seulement dix communes à la C.A.M.S.A., Wittelsheim ayant en effet décidé de rejoindre le Pays de la Thur. La préoccupation est double : savoir s'il est nécessaire de fonder le territoire de projet sur une même identité afin que celle-ci perdure, mais aussi pour que ce territoire de projet fonctionne mieux.

⁴⁷ En réponse à la question 3.2.2.: "Quelles réalisations ont, selon vous, le plus marqué le changement dans le Bassin potassique?" (Annexe 2).

3.4 Quel espace de projet aujourd'hui?

La volonté de prendre le relais des M.D.P.A. s'inscrit dans un projet plus global de développement durable. L'Agenda 21 local, publié en 2003, va dans ce sens (Encart 14). La volonté de sensibiliser à l'environnement et au développement durable est bien réelle. La collectivité s'engage à vulgariser la notion de développement durable auprès du public, faire partager ses valeurs et ses principes. Pour la C.C.B.P., le développement durable introduit la nécessité d'une concertation, avant toute prise de décision engageant les populations et leur devenir. Les démarches de concertation doivent conduire à l'acceptation ainsi qu'à une nouvelle pratique du pouvoir, une nouvelle gouvernance en quelque sorte. Il convient donc d'adopter la transparence et la lisibilité des actions, de décloisonner les savoirs, d'organiser les échanges et le débat public, de construire des outils de concertation, de suivi et d'évaluation (C.C.B.P., 2003). C'est le rôle du diagnostic territorial de développement durable.

**Extrait de l'éditorial de l'Agenda 21 local pour la C.C.B.P.
(Jean-Claude Mensch et Jo Spiegel, 2003)**

« Depuis près d'un siècle, l'activité de la potasse dans le Bassin potassique a constitué une formidable épopée humaine, industrielle et sociale. Elle aura profondément modelé et marqué le paysage et l'espace urbain.

La création de la Communauté de Communes du Bassin Potassique en 1995 concrétisait une triple impulsion : une volonté partagée, un projet de développement global, un partenariat étroit avec tous les acteurs du Bassin et principalement les M.D.P.A.. Ce partenariat a permis d'anticiper la reconversion du territoire avant l'arrêt définitif de l'activité.

Aujourd'hui, les élus du Bassin Potassique poursuivent leur action pour construire, imaginer, inventer un bassin de vie qui, s'il n'est plus potassique, a l'ambition de rester une terre solidaire, prospère, harmonieuse et humaine. ».

C.C.B.P., 2003

Encart 14: Conserver les atouts du bassin pour construire un nouveau projet

L'Agenda 21 local a permis la communication et la sensibilisation des élus, du personnel de la C.C.B.P. et des partenaires extérieurs. Ils se sont avérés un préambule indispensable, en application des objectifs de gouvernance et de démocratie participative nécessaires à l'appropriation d'une démarche de développement durable. Grâce à cette association en amont, la démarche de développement durable a pu être déclinée dans tous les projets menés par les services de la C.C.B.P. et partagée avec la majorité des personnes associées (C.C.B.P., 2003). La mise en œuvre d'une politique de développement durable au sein de la C.C.B.P. s'est accompagnée de la création du poste de Vice-Président chargé du développement durable, et l'inscription dans le règlement intérieur d'une commission "Développement Durable". L'enquête menée en 2001 auprès de la population aura aussi permis aux élus de s'engager plus sereinement dans la mise en œuvre de l'Agenda 21 (C.C.B.P., 2003).

Première partie:

Le Bassin potassique alsacien: d'un projet de territoire à un autre

La C.C.B.P. a néanmoins manqué de potentialité financière en matière d'aménagement. Si elle avait continué à tout gérer, beaucoup de problèmes se seraient posés. On compte beaucoup sur la dotation de l'Etat comme autrefois le Bassin potassique comptait sur la "vache à lait" M.D.P.A.. L'ampleur des dotations nationales à destination des communautés d'agglomération a rendu d'autant plus attractif l'adhésion de la plupart des communes minières à la C.A.M.S.A. (Encart 15). En tout dix communes du bassin ont rejoint Mulhouse (Wittelsheim et Ensisheim excepté). L'élargissement, pourtant rationnel, n'a toutefois pas été exempt de reproches.

« Après deux années de réflexion, d'études et de débat, toutes les communes, souveraines dans leur choix, se sont prononcées (à l'exception de Wittelsheim) pour un rapprochement de principe avec les Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace (C.A.M.S.A.), effective au 1^{er} janvier 2004. Accompagnées d'un cabinet extérieur, les élus du Bassin potassique se sont prononcés sur ce choix suite à l'étude de quatre scénarios présentant des formes juridiques et des ressources financières différentes sur la base d'une charte de gouvernance, précisant les exigences et les conditions du rapprochement ». (C.C.B.P., 2003).

« Née en 1965 et transformée en 1995, la CCBP aura été essentielle, efficace et reconnue pour la reconversion de notre territoire Bassin potassique. Mais dans sa configuration actuelle, elle n'est pas en mesure de créer les services et les équipements nouveaux souhaités par les communes et attendus par les habitants. C'est à partir de ce constat que s'est imposée la réflexion sur l'évolution de la coopération intercommunale, et ce d'autant plus que partout en France s'organisent des inter-communalités fortes, encouragées et soutenues financièrement par l'Etat, depuis la loi dite "Chevènement" du 12 juillet 1999 créant les communautés d'agglomération. ».

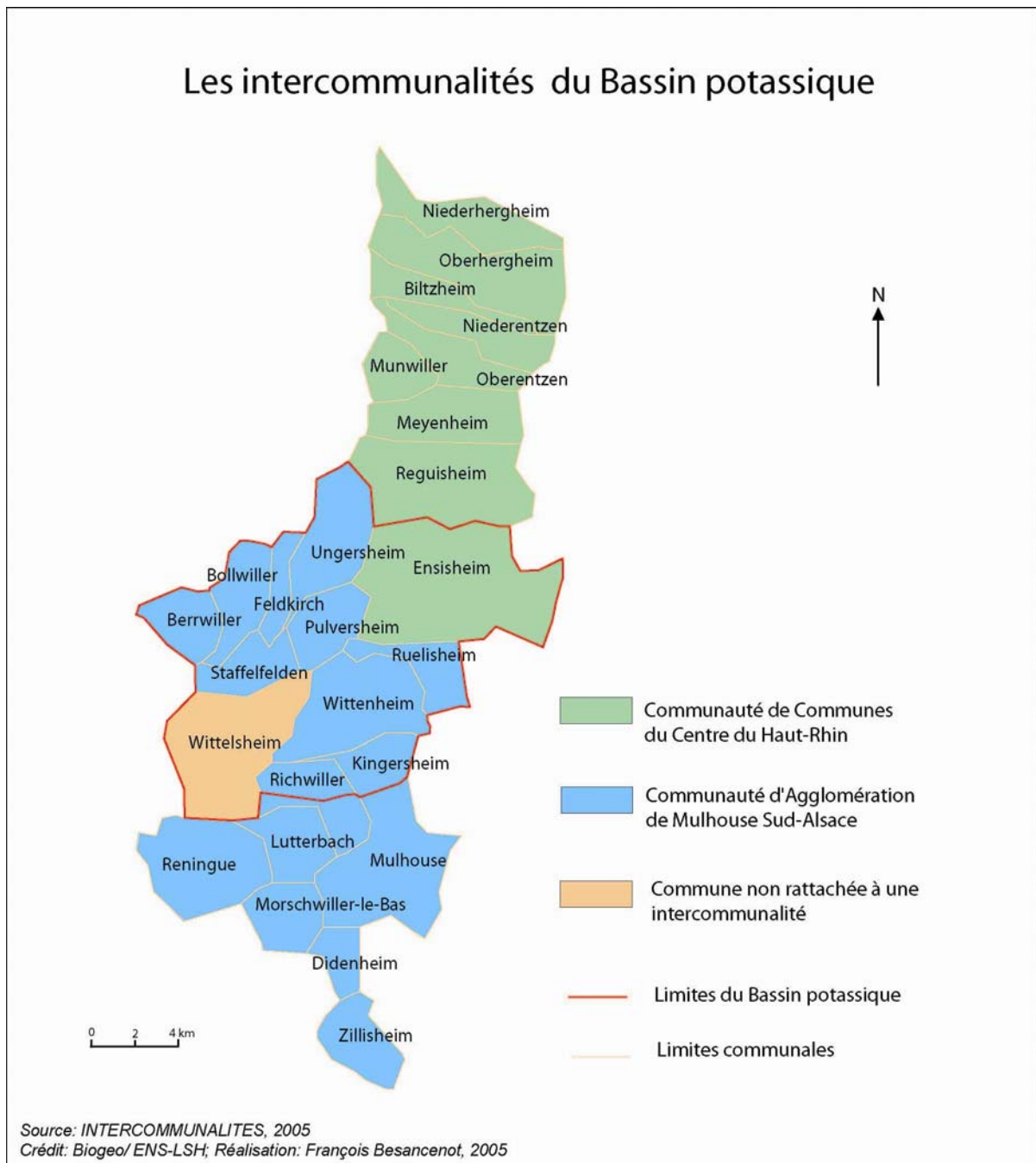
C.C.B.P., 2003

Encart 15: Les motifs du basculement de la C.C.B.P. dans la C.A.M.S.A.

Avec le passage de la C.C.B.P. à la C.A.M.S.A. et pour ce qui est des projets d'aménagement communs (économies prévues -15% en ce qui concerne l'assainissement, les transports en commun, les infrastructures routières, la gestion des problèmes liés à l'extraction minière, lycée technique, Ecomusée, collecte des déchets, surtout), des économies d'échelles seront rendues possibles sur le long terme. Le risque est de voir augmenter progressivement certaines taxes. La taxe professionnelle, par exemple, risque d'être durement ressentie dans certaines communes (augmentation de 8 à 17% pour des communes comme Bollwiller: ceci n'empêchera pas pour autant l'installation d'entreprises qui tendent à privilégier les structures d'accueil et de desserte).

Les plus petites communes, quant à elles, appréhendent la toute puissance mulhousienne. Certaines ont peur de perdre leur identité "village". De plus, le nombre de conseillers C.A.M.S.A. est le double de celui de la C.C.B.P.. On assiste alors à un changement notable de gouvernance dans les petites municipalités, dont le poids décisionnel risque de s'amoinrir. Pour parer à ce mécontentement, des réunions entre communes se tiennent désormais avant chaque réunion C.A.M.S.A.. Elles permettent de former un seul et même corps décisionnel face à Mulhouse. De plus, Mulhouse est un peu diabolisé du fait de son niveau de délinquance, relativement élevé par rapport à la moyenne nationale. Wittelsheim, centre historique de la mine,

a quant à elle refusé d'adhérer à la C.A.M.S.A. et a préféré rejoindre le Pays de la Thur-Doller. La commune d'Ensisheim ne faisait déjà plus partie de la C.C.B.P.. Elle est désormais intégrée à la Communauté de Communes du Haut-Rhin-Centre (Carte 27). Selon certains, l'adhésion à la C.A.M.S.A. s'est faite dans la précipitation avec très peu d'efforts de pédagogie et de communication. Ajoutons cependant, aux dires des élus, que de nombreuses réunions d'information ouvertes au public se sont tenues et que très peu d'administrés y auraient assisté.



Carte 27: Un Bassin potassique partagé entre trois nouveaux espaces de projets

Première partie:

Le Bassin potassique alsacien: d'un projet de territoire à un autre

L'adhésion à la C.A.M.S.A. semble beaucoup plus pertinente pour les communes de l'agglomération mulhousienne, comme Richwiller, Kingersheim et Wittenheim, certainement mieux intégrées à cette entité urbaine qu'au seul bassin minier. Précisons cependant qu'entre le centre bourg et la cité minière, des frontières demeurent: plusieurs bassins de vie se retrouvent au sein d'une même commune. Le centre de Richwiller est, par exemple, plutôt tourné vers Mulhouse tandis que sa propre cité Amélie II regarde en direction de Wittelsheim.

L'intégration à la C.A.M.S.A. ajoute à l'ex-C.C.B.P. des spécificités propres à l'agglomération mulhousienne. Avec désormais 260 000 habitants, l'agglomération est l'un des pôles principaux du Grand Est français. Cette population a d'ailleurs connu ces dernières années, une croissance continue. Ajoutons que les communes de l'agglomération présentent des profils très différents les uns des autres, par leur histoire, leur taille, leur spécificité sociale. Mulhouse, ville centre de 112 000 habitants, premier pôle d'emplois, de commerces et de services, accueille la plupart des grands équipements de niveau régional. Les autres communes comptent chacune entre 600 et 15000 habitants. La C.A.M.S.A. est constituée de 16 communes, de 170 000 habitants et de trois communautés de communes (des Collines, d'Ile Napoléon et de Porte de France-Rhin Sud). Quelques 110 000 emplois sont offerts par l'agglomération avec une diminution constante des emplois industriels et une croissance des emplois tertiaires qui désormais dominent largement. Les "nouvelles fonctions", pour reprendre l'expression des élus de la C.A.M.S.A., se composent de l'Université de Haute-Alsace, des grands musées techniques (Musée National du Chemin de Fer, Musée de l'Automobile, Musée de l'Impression sur Etoffes, Musée de l'Electricité, Musée du Papier Peint), de l'Ecomusée d'Alsace, de la Filature. Dans une plus large mesure, l'agglomération est desservie par des équipements de transports importants: l'Euro-airport, le réseau autoroutier connecté aux réseaux suisses et allemands, les ports rhénans, les liaisons ferroviaires directes avec une grande partie de l'Europe, bientôt les T.G.V. Est et Rhin-Rhône. Au niveau du cadre de vie, forêts et terrains agricoles occupent plus des trois quarts du territoire. Le milieu bâti est assez diversifié: noyaux historiques des villes et villages, quartiers résidentiels, pôles de grandes distribution, tissus faubouriens, anciennes cités ouvrières et minières, zones d'activités (C.A.M.S.A., 2004).

Aussi, pour fédérer un territoire, il importe qu'un véritable projet rassemble les acteurs de tous bords. Ce dernier peut être envisagé par une instance réduite au périmètre de ce territoire (par exemple la C.C.B.P.) mais aussi par une autre, cette fois étendue à d'autres territoires, ou plutôt à d'autres espaces identitaires privés d'une véritable administration (par exemple la C.A.M.S.A.). Pour la première instance, la pertinence de son périmètre de projet peut sembler évidente, à condition que les moyens financiers et humains suffisent pour mener à bien des projets de grande envergure nécessaires au développement et aussi à son plein accomplissement social, économique et environnemental. Bien que la C.C.B.P. ait joué un rôle majeur dans la prise de relais de l'administrateur M.D.P.A. et dans la gestion de la reconversion, et, bien qu'elle ait pu engagé des mesures conformes à ce qu'attendaient les plus farouches défenseurs de l'identité mine (préservation de certains paysages miniers, réhabilitation de carreaux miniers, reconversion

économique, célébration d'évènements liés à l'épopée minière, etc.), elle a rencontré des obstacles ; en particulier dans la réalisation de nouveaux projets favorisant un nouvel essor territorial (transport collectif, action pour la petite enfance, aménagement de zones d'activités, etc). Aussi, penser un nouveau projet de territoire ne peut se résumer à la recherche obstinée d'une superposition parfaite entre territoire d'étude et espace de projet, car l'entretien d'une territorialité a un coût et celui-ci ne peut parfois être assumé par le seul territoire d'étude.

Conclusion de chapitre

Difficile de saisir les bouleversements territoriaux d'un espace de vie sans en sonder régulièrement les premiers artisans: les habitants. Affirmer la réalité d'un territoire qui évolue et qui, dans le même temps, voit son identité s'éroder semble cavalier. En témoigne le foisonnement de paramètres nécessaires à cette affirmation. Néanmoins, en se fondant sur quelques indices que sont d'une part les forces structurelles de décohésion : distorsion territoriale ville/cité minière, cité/cité, superpositions discutables du maillage administratif et décisionnel, polarisations diverses, déséquilibre dans l'aménagement, attraction vers de nouveaux espaces de projets ; et d'autre part la conjoncture économique de ces vingt dernières années qui voue en particulier les M.D.P.A. à se désengager en totalité d'un territoire qu'elles ont édifié, il est indéniable que le territoire a changé. Il s'est fragilisé, et ce malgré la survivance de quelques bastions de résistants toujours prêts à défendre l'identité d'un bassin dont ils veulent préserver le souvenir et le bien-vivre (associations, manifestations pour le souvenir, volonté de sauvegarder des traces de la mine, volonté de préserver une qualité de vie propre à la cité minière). Il se tourne, de plus, vers de nouveaux espaces de projets, permettant peut-être de figer l'émiettement territorial.

Aussi, la volonté conjointe de la C.C.B.P. et de la C.A.M.S.A. d'élaborer un programme de réflexion et d'actions de développement durable, via un Agenda 21 local, respectant les spécificités identitaires, culturelles et paysagères du Bassin potassique, confirme l'importance de prendre en compte, de préserver et de promouvoir cet espace de vie. C'est aujourd'hui à la C.A.M.S.A. d'en prendre la charge et d'intégrer le bassin dans un espace de projet nouveau et garant de sa territorialité. Cette dynamique fédératrice des communes du bassin, pétries d'identité minière, ainsi que la volonté des acteurs et des habitants à se mobiliser, œuvrent aujourd'hui au développement d'un certain bien vivre régional. Il s'agit donc d'éviter le renouvellement d'erreurs passées (dans d'autres bassins miniers aujourd'hui reconvertis). On ne veut plus subir les conséquences directes et néfastes de la désaffectation minière (problèmes hydrologiques, économiques, sociaux, etc.).

La véritable préoccupation n'est pas plus la préservation d'une identité culturelle particulière, telle qu'on l'avait imaginée avant ce travail de recherche, que la nécessité d'avoir un pilote capable de prendre en charge le territoire. Il permettrait de préserver un certain bien-vivre, à l'interface d'une agglomération mulhousienne conquérante, d'un bouillonnement commercial transfrontalier (France, Allemagne, Suisse) et d'une paisible campagne piémontaise et viticole. Si la notion de développement durable semble méconnue, les souhaits pour l'avenir, exprimés majoritairement par les habitants du Bassin potassique, semblent pourtant constituer la matière même de cette politique prometteuse. Le souci de prendre en compte l'environnement dans son

développement économique y contribuera certainement, de même que de voir se perpétuer la sociabilité minière.

Conclusion de partie

A la lumière des conditions de construction (chapitre 1) et des facteurs de décohésion territoriale (chapitre 2) du Bassin potassique, deux logiques contradictoires de genèse spatiale coexistent. L'une tend à ériger le bassin en un espace autonome de vie : la permanence de l'attachement minier, sa dilution néanmoins progressive, la montée en puissance d'une volonté fédératrice des communes au sein d'un même territoire de projet (désormais au sein de la C.A.M.S.A.), un sentiment identitaire non négligeable participent ainsi de la création d'un territoire spécifique. L'autre tend au contraire à le morceler et à le fractionner en sous-espaces régis par des dynamiques extérieures. A terme, c'est la notion même de bassin qui risque de disparaître. C'est dans ce contexte ambivalent que se poursuit le redéploiement du territoire minier. Le Bassin potassique peut ainsi être assimilé à un territoire en recomposition et en devenir. C'est la dynamique politique, économique et sociale, engagée aussi bien par les acteurs en présence que par les habitants, qui peut lui garantir une cohésion durable.

La désaffectation progressive des M.D.P.A. du paysage économique et social a certes amoindri la territorialité des cités et donc privé la plupart de ces petits territoires d'une identité forte. Mais, dans le même temps, les communes minières ont su fédérer leur destin au sein d'une même identité politique et administrative, la C.C.B.P.. Malgré une structure administrative très "séparatiste" et une structure politique très changeante, le ciment culturel tend malgré tout à se maintenir. A partir des cités minières, noyau isolés puis reliés, le sentiment d'appartenance à un territoire spécifique a gagné les bourgs villageois assurant ainsi une unité communale pendant longtemps défailante. C'est donc réarticulées dans leur propre champ spatial que les douze municipalités ont contribué à créer la C.C.B.P.. Un nouvel espace de projet, la C.A.M.S.A. est venu certes remettre en question le projet de territoire initial, mais dans le même temps, donner la possibilité à l'espace de projet de venir à bout de certaines ambitions en matière de politique locale et territoriale.

Rappelons que notre travail de recherche porte sur les conditions d'application d'un plan de développement durable au Bassin potassique et que la première étape du diagnostic dit de développement durable est le choix d'un territoire de projet pertinent. Comme la durabilité territoriale n'est pas fractale (GODARD, 1993), c'est à dire incapable de se réaliser pleinement sur une seule portion de territoire (ne réunissant pas toutes les composantes d'un territoire autonome de vie), il est nécessaire que l'espace réponde à un maximum de critères faisant de lui un territoire à part entière. Ainsi, faire coïncider administration, identité mais aussi projet aurait a priori permis de fonder un territoire solide, cohérent dans son histoire et dans son avenir. Le Bassin potassique, à travers la C.C.B.P., était certainement bien placé pour satisfaire ces critères. L'histoire en a voulu autrement du fait que seules dix communes aient finalement rejoint la C.A.M.S.A. en janvier 2004. Elles laissent derrière elles un projet prometteur de développement durable avec une assise territoriale véritable : une identité fédérant les douze communes minières

et une volonté de passer d'une logique de développement territorial non durable (inhérent à cent ans d'exploitation et donc d'épuisement de la potasse, de pollution par le sel suivi de l'effacement progressif de l'identité minière) à une logique de développement durable.

Ne soyons cependant pas pessimiste quant à la mise en œuvre d'un projet de développement solide. Certes, la volonté partagée, le projet de développement durable, le partenariat étroit avec tous les acteurs du Bassin et principalement les M.D.P.A. (qui auront permis d'anticiper la reconversion du territoire avant l'arrêt définitif de l'activité) n'auront pas débouché sur la constitution d'un Pays de la potasse. Néanmoins, comme l'atteste le préambule de l'Agenda 21 local, rédigé au départ pour la C.C.B.P. : « *les élus du Bassin Potassique poursuivent leur action pour construire, imaginer, inventer un bassin de vie qui, s'il n'est plus potassique, a l'ambition de rester une terre solidaire, prospère, harmonieuse et humaine.* » (MENSCH, SPIEGEL, 2003). Ce nouveau bassin de vie est désormais entre les mains de la C.A.M.S.A..

Deux réflexions viennent donc compléter cette première partie : d'une part le problème de l'application du développement durable au territoire, quel qu'il soit (à condition qu'il soit territoire) et d'autre part sa mise en œuvre dans un espace de projet nouveau. Faut-il s'obstiner à envisager un projet de durabilité pour un territoire que l'on estime cohérent et donc pertinent, en allant jusqu'à ignorer son assise administrative et décisionnelle, ou faut-il au contraire prendre en considération toutes les réalités du contexte territorial et proposer par ce biais un plan de développement moins durable mais néanmoins opérationnel ?

Deuxième partie: Le développement durable et ses outils au service du territoire

Introduction de partie.....	207
Chapitre 3: Vers une approche territoriale de la durabilité.....	209
Chapitre 4: Une évaluation théorique du développement territorial durable.....	293
Conclusion de chapitre.....	355
Conclusion de partie.....	357

Introduction de partie

La possibilité de mettre en œuvre un projet de développement territorial pour le Bassin potassique, nous l'avons vu, est aujourd'hui discutée. A priori, son insertion dans un espace de projet ne répond pas exactement aux critères que l'on attend d'un territoire de projet. Néanmoins, le meilleur moyen de surmonter l'inconnu est d'aller de l'avant sans regretter une situation qui n'était pas forcément viable. Aussi, cette partie aura pour objectif de déterminer les conditions d'application d'un véritable projet de redéploiement harmonieux du territoire, via des objectifs de développement durable, valables quel que soit le territoire. Cette étape précèdera leur confrontation au Bassin potassique.

Passer du choix d'un territoire de projet pour la mise en place d'un plan de développement durable à la construction de ce dernier sans en avoir identifié les principes et les objectifs (valables quel que soit le territoire) serait périlleux. Très vite des manquements se feraient sentir. La déclinaison de ses principes, souvent très exigeants ou très flous, en actions, deviendrait insurmontable. La question est donc de savoir si un recadrage du développement durable est possible, s'il est probable d'envisager des conventions de durabilité, si ces dernières sont capables de donner une assise territoriale et donc opérationnelle au concept; s'il est raisonnable d'imaginer dans ces conventions des déclinaisons beaucoup plus fines mettant à disposition de l'acteur concerné les outils nécessaires à l'application d'une politique de développement durable, ou si ces conventions sont à concevoir autrement et de manière beaucoup plus complexe, car le territoire est lui-même très complexe.

Aussi, se succèderont trois étapes essentielles à la validation ou non de la faisabilité de ces conventions. D'abord, une redéfinition et une réorganisation des principes de développement durable permettront de rendre la notion plus lisible. Ensuite, fidèles à ces principes, des objectifs de durabilité, valables quel que soit le territoire, seront proposés. Le but est bien entendu d'esquisser le diagnostic territorial de développement durable, sur lequel nous reviendrons au chapitre 4. Ajoutons que l'intégration du développement durable au territoire ne peut s'envisager sans pérennisation et donc sans évaluation capable d'orienter, de conduire ou de remettre en question les décisions politiques issues du diagnostic. Aussi, l'objectif final sera de proposer une démarche évaluative théorique capable de donner un cadre méthodologique à notre territoire d'étude: le Bassin potassique alsacien.

Chapitre 3: Vers une approche territoriale de la durabilité

Introduction de chapitre.....	211
1 Des interprétations nombreuses et variées.....	212
2 Des démarches et des outils toujours en devenir.....	256
3 Refonte des principes du développement durable...	266
4 Vers des objectifs de développement territorial durable.....	280
Conclusion de chapitre.....	291

Introduction de chapitre

Le développement durable, un bel idéal ? Un embrigadement marketing de plus, pour peu qu'il soit repris par des organismes à mille lieues des principes qui l'engagent ? La question mérite d'être posée, car même ceux qui, au nom d'un bel idéal de société, soutiennent et cherchent à l'exploiter, sont souvent incapables d'en donner un sens précis et une application claire. Pourquoi d'ailleurs l'association des vocables "développement" et "durable" est-elle sujette à tant d'interprétations, tandis que les définitions de "développement" et de "durable" semblent comprises et unanimes ? Comment expliquer ce manque de précision et de clarté qui prive le développement durable d'une vraie lisibilité et d'une légitimité universelle ? Est-ce volontaire ? Nous vient-il d'un différend entre initiateurs du concept et des stratégies d'acteurs économiques et politiques, jaloux de leurs dévolus ? Ou serait-ce tout simplement le résultat d'un "lâché" trop précoce de la notion sur un terrain politique, économique et social insuffisamment préparé, les étapes essentielles à cette "révolution" culturelle et organisationnelle n'ayant pas été respectées ?

Comprendre l'origine du "vague", qui handicape, depuis les premiers temps, la notion de développement durable, c'est envisager le risque qu'il rejoigne « *la cohorte des désillusions si les investissements d'image sont plus substantiels que les renversements de comportement qu'il devrait inspirer.* » (HUMIERES, 2002). La diversité des moyens mis en œuvre pour communiquer, les perceptions et les pratiques des principaux intéressés, nous permettront de mieux comprendre de quoi il en retourne.

D'une volonté de consensus, via les premières conférences sur le sujet, on aboutit à une interprétation souvent galvaudée du concept. En savoir plus sur ces imprécisions passe certainement par le regroupement et la synthèse des interprétations des principaux organismes qui émettent l'information et de ceux à qui elle est destinée. Sont-elles dues, pour l'essentiel, au rôle joué par l'émetteur et/ou par le récepteur, qu'il soit acteur économique, politique ou social ? L'absence de conventions claires et précises en est peut-être la principale raison. Selon la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (1992), les principes de durabilité sont: la transversalité* (articuler les sphères sociale, environnementale et économique), la temporalité* (articuler le court, le moyen et le long terme; penser de manière globale le passé, le présent et le futur), la participation*, l'articulation des échelles de décision, le portage politique et enfin l'évaluation. Mais ces paramètres sont-ils vraiment fidèles à la notion même de développement et de durabilité ? Sont-ils suffisants ? Certains ne sont-ils pas de trop ? L'objectif de cette partie est donc de faire l'état des lieux des réalités et des fantasmes que le concept véhicule et d'amorcer une redéfinition de la durabilité en vue d'une révision de l'Agenda 21 local, prévu entre autres pour le Bassin potassique alsacien, via la C.A.M.S.A.. Un commentaire du message diffusé, des moyens mis en œuvre pour

communiquer et envisager des plans de développement durable, des perceptions et des représentations par les premiers concernés (les collectivités locales et territoriales), les manquements de l'organisation territoriale vis à vis des principes de développement durable seront suivis d'une synthèse permettant de les rendre plus lisibles; l'objectif étant d'en extraire de nouveaux objectifs.

1 Des interprétations nombreuses et variées

Les efforts consentis par les diffuseurs de tous bords ont eu un impact assez faible sur les collectivités territoriales et locales en Europe. D'une part, le flou sémantique du développement durable, le foisonnement de définitions et surtout de méthodologies portent sans arrêt préjudice aux moyens de diffusion mis en œuvre. D'autre part, le blocage est venu de la culture politique des acteurs confrontés à ce nouveau choix de société. Selon l'association 4D (2001), c'est l'absence d'une culture environnementale et démocratique locale forte qui semble expliquer, et en particulier en France, cette inertie.

Les objectifs du développement durable existent pourtant. Les organismes internationaux comme l'Organisation des Nations Unies (O.N.U.), l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (O.C.D.E.) en sont d'ailleurs les principaux diffuseurs. Et pourtant, comment ces objectifs ont-ils été choisis ? Par qui ont-ils été pensés ? C'est en partant des grands principes, que le concept doit intégrer pour gagner en lisibilité et en faisabilité, que seront apportées des réponses à ces questions. Au regard des principes de durabilité sur lesquels achoppent bon nombre de décideurs, la possibilité de proposer une lecture plus claire du développement durable sera discutée. Enfin, c'est en partant des définitions diffusées et des principes inhérents au développement durable, que seront étudiées de plus près les difficultés à décliner ce concept en actions.

1.1 Des conceptions variées

Dans le but de satisfaire l'objet final de cette thèse, c'est à dire les conditions d'application du développement durable au territoire, il convient de s'intéresser aux collectivités locales et territoriales et donc aux perceptions qu'elles ont de la durabilité. Il s'agit ainsi d'aboutir à un profil type de développement durable, tel qu'il est perçu et parfois pratiqué dans la plupart des collectivités. Les définitions les plus usitées ainsi que les approches heuristiques seront aussi commentées afin d'en extraire les éléments objectifs.

1.1.1 Inventaire des perceptions des collectivités territoriales et locales

D'après le cabinet d'enquête Bernard Brunhes Consultant, donner une définition précise de la notion n'est pas simple. L'importance donnée aux mots clés "environnement", "long terme", "solidarité", "économie", "transversalité", "prospective", "concertation", varie tellement d'un interlocuteur à l'autre. Les difficultés sont souvent liées au concept lui-même : manque de connaissance sur le sens même du développement durable (plus des trois quarts des collectivités considèrent que le concept demeure abstrait ou flou et, par conséquent, difficile à traduire dans les faits), ses enjeux, sa traduction en termes d'Agenda 21 local, tant de la part de la population, des élus, des responsables municipaux, des associations locales, que des acteurs économiques (B.B.C., 2002).

L'information aussi floue soit-elle, est trop souvent aggravée par ceux qui l'exploitent et précisément dans l'élaboration de leur plan de développement durable. A partir des résultats de l'enquête publique organisée par le cabinet Bernard Brunhes Consultant, entre novembre 2001 et février 2002 auprès de 46 collectivités (7 Conseils Régionaux, 31 Conseils Généraux, 1 Communauté d'agglomération, 2 communautés urbaines et 5 villes) à la demande de l'Association Nationale des Directeurs Généraux et des Directeurs Généraux Adjointes des Régions et des Départements (A.N.D.G.D.G.A.R.D.), nous ferons état des perceptions, des représentations et des pratiques des acteurs politiques. L'objectif est de confirmer que le flou est non seulement dû à un défaut de communication, à un réseau d'échanges d'expériences limité, mais aussi à des intérêts locaux trahissant les divergences de pratiques d'une collectivité à l'autre. La prise en compte des perceptions et des représentations étant nécessaire pour comprendre les difficultés de mise en œuvre du développement durable territorialisé, reste désormais à confirmer que le flou vaut non seulement par l'aspect théorique mais aussi par les nombreuses récupérations médiatiques de la durabilité.

Si l'on parvient un tant soit peu à l'"apprivoiser", les difficultés de mise en route du développement durable néanmoins persistent. Elles sont essentiellement liées au changement de paradigmes, de modes de raisonnement. Le concept est clair et facilement traduisible en actions pour seulement 21% des collectivités interrogées et pour 79% d'entre elles, celui-ci demeure abstrait et difficile à traduire au plan opérationnel ou flou et susceptible de donner lieu à des interprétations souvent très divergentes. Le développement durable soulève d'ailleurs, dans les collectivités concernées, trois questions fondamentales: comment articuler le court et le long terme ? Comment concilier les exigences contradictoires des acteurs ou résoudre les conflits d'intérêts qui traversent parfois les acteurs eux-mêmes ? Comment articuler le local et le global ? Parmi les principes qu'il préconise: la solidarité* (dans le temps et dans l'espace), l'approche globale et transversale, la participation, l'articulation du court et du long terme et des préoccupations globales et locales, la précaution* et enfin la

responsabilité*, ce sont la transversalité, la temporalité, la participation, l'articulation des échelles de décision qui semblent faire obstacle à la plupart des projets. Deux autres principes, non mentionnés mais favorisant le maintien dans le temps d'un projet (et non de nouveaux principes), le portage politique et l'évaluation, freinent les élans des collectivités de bonne volonté (B.B.C., 2002).

L'enquête met en évidence la prééminence de l'environnement dans les perceptions que les collectivités territoriales et locales ont de la durabilité (Figure 45).



Figure 45: Les mots clés du développement durable selon les collectivités locales et territoriales⁴⁸

De façon récurrente, l'environnement demeure le problème sous-jacent. L'élément moteur de la communication sur le développement durable est la naturalité*. Elle « explique la primauté accordée à l'environnement dans l'élaboration de la notion de développement durable [...] le développement durable traduit en fait l'idée d'un monde comme corps quasi biologique, se développant naturellement et organiquement vers un état où les besoins naturels de tous les êtres l'habitant auraient été comblés s'il n'y avait eu les activités nuisibles de l'homme en tant qu'être politique et marchand. » (HABBARD et GUIRAUD, 2002).

Néanmoins, lorsque les réponses sont formulées de manière spontanée, l'environnement n'est plus le premier terme évoqué. Pour la grande majorité des collectivités, le développement durable implique une approche transversale, une réflexion sur le long terme et des partenariats public/privé. Il ne correspond pas à une politique sectorielle de plus mais à l'ensemble des politiques locales. Dans un très large consensus, les collectivités considèrent que le développement durable n'est ni une mode passagère, ni une idéologie partisane, ni un concept

⁴⁸ Réponses spontanées données par les acteurs interrogés.

franco-français. Sur le plan des enjeux, le concept se situe en priorité à un niveau philosophique et humaniste. A l'inverse, l'enjeu d'un renouvellement de l'action politique est plus difficilement accepté. Enfin, plus des trois quarts des collectivités considèrent que le concept demeure une abstraction, une simple vue de l'esprit difficile à traduire dans la pratique (B.B.C., 2002) (Figure 46).

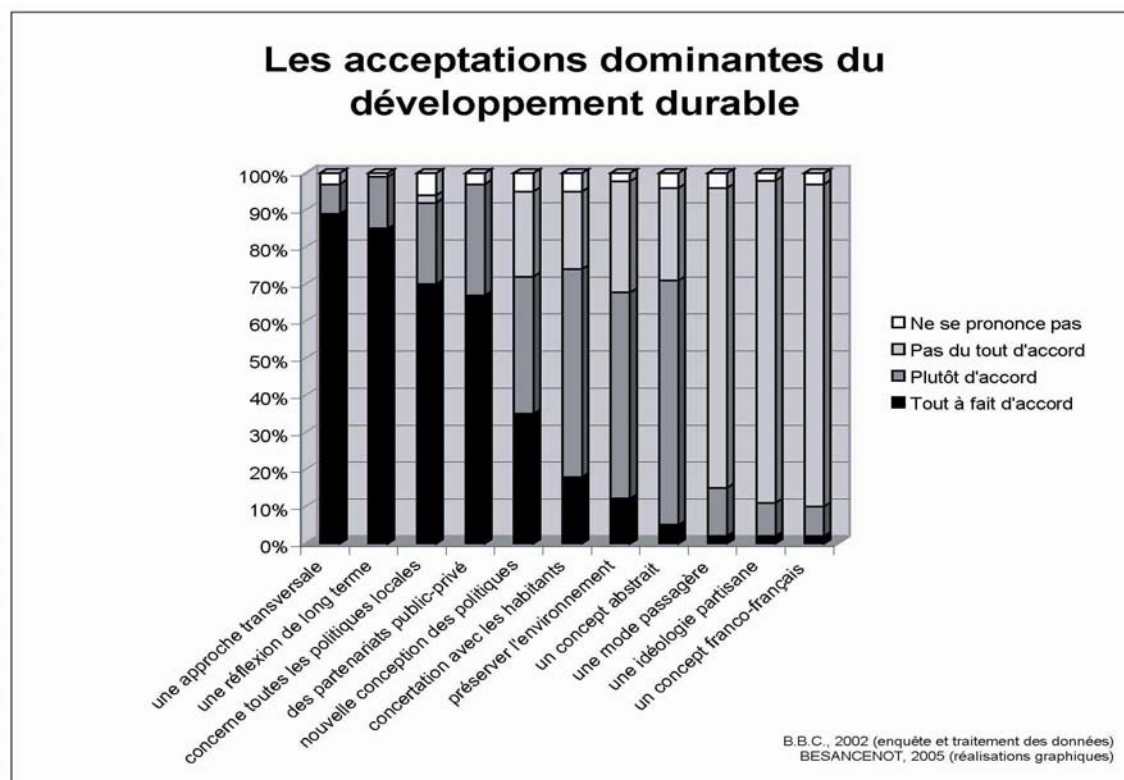


Figure 46: Les acceptations dominantes du développement durable selon les collectivités locales et territoriales⁴⁹

Une autre consultation a été opérée par nos soins en juillet 2004 auprès des douze maires du Bassin potassique. Les notions d'approche transversale et de réflexion à long terme ont aussi été privilégiées. En revanche, l'implication de la durabilité dans toutes les politiques locales, le partenariat public-privé ainsi que l'association de la notion à une nouvelle conception des politiques semblent moins bien acceptés. C'est le fait de l'expérience. Les maires ont donné des réponses davantage liées à leurs actions passées qu'à des projets en cours ou à venir. A l'opposé, la concertation avec les habitants ainsi que la préservation de l'environnement rejoignent, selon eux, les priorités politiques du moment (Figure 47).

⁴⁹ Réponses données à partir de plusieurs propositions faites aux acteurs interrogés.

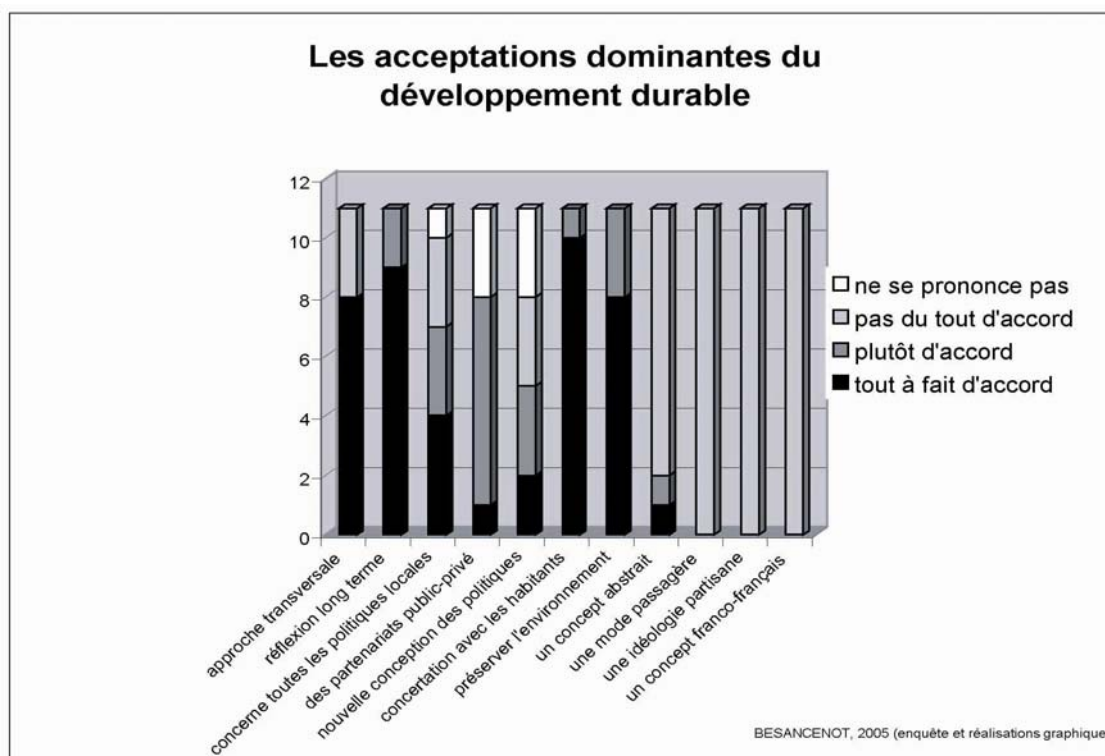


Figure 47: Les acceptations dominantes du développement durable selon les maires du Bassin potassique⁵⁰

1.1.2 A chacun son développement durable ?

Les critiques des définitions les plus usitées seront comparées ici avec la définition "mère" du développement durable, celle du Rapport Brundtland de 1987, réintroduite en 1992, lors du Sommet de la Terre à Rio: « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.* » (BRUNDTLAND, 1987). C'est elle qui dès 1987, a officialisé le concept. Elle fait désormais légion. C'est plutôt l'efficacité de la diffusion d'un concept et non la remise en question de son message en tant que tel qui est ici recherchée. Si l'on s'en réfère à son vocabulaire ainsi qu'à ses principes, cette définition peut être sujette à critiques.

Les définitions trahissent très souvent la nature de leur diffuseur: « *Le choix d'une définition plutôt qu'une autre n'est pas neutre du point de vue des moyens permettant de satisfaire les conditions d'une croissance durable.* » (WILLINGER, 1997). Elles sont donc diverses et variées et se rapprochent peu ou prou de l'un des trois "piliers" du développement durable : une société équitable, un environnement préservé et valorisé et une économie prospère. Même les organismes les plus consensuels, parce qu'ils se disputent la définition la plus précise, entretiennent constamment le flou. Notons que les moyens de diffusion pèchent souvent par leur manque d'organisation et d'efficacité.

⁵⁰ Réponses obtenues après consultation des douze maires du Bassin potassique en juillet 2005.

Les définitions à l'épreuve du Rapport Brundtland

Les définitions du développement durable ci-après (Figure 48), produites et diffusées par de nombreux organismes d'envergure internationale, s'adressent en priorité aux acteurs politiques locaux, régionaux et nationaux. Ils sont élus, chefs d'entreprises, chercheurs ou encore membres d'associations d'intérêt public. Ces interprétations nous sont données par la presse, la radio, la télévision, les sites Internet, les outils de diffusion et de visualisation multimédia et les bornes interactives, les actions pédagogiques dans les écoles, les actions de formation pour les services de l'Etat et des collectivités territoriales, les élus et enfin les milieux associatifs et professionnels (4D, 2001).

La définition de Gro Harlem Brundtland nous intéresse d'autant plus qu'elle a été, depuis le Sommet de la Terre en 1992, la plus diffusée à travers le monde. Avant de procéder à une étude comparée, il convient de commenter ses vertus pédagogiques. Il n'est pas question ici de confronter cette définition au sens que nous voudrions attribuer au développement durable. Nous n'en sommes pas là. Il s'agit simplement de connaître le fond du message.

Ce rapport, commandé par les Nations Unies à la ministre suédoise de l'environnement Gro Harlem Brundtland en 1987 prend formellement le contre-pied du Club de Rome*, pourvoyeur de la "croissance zéro", revendiquant les dangers que représente une croissance économique et démographique exponentielle vis à vis de l'épuisement des ressources, de l'accumulation de la pollution et de la surexploitation des systèmes naturels. Le rapport préconise une nouvelle ère de croissance économique, en s'appuyant sur les politiques protégeant et mettant en valeur la base même des ressources nécessaires; une nouvelle gestion des ressources de l'environnement pour assurer un avenir au développement lui-même; la promotion d'un développement, en particulier au Sud, qui utilise, à son profit, les lois naturelles (CHASSANDE, 2002).

Cette définition insiste tout d'abord sur le concept de "besoin" et plus particulièrement des besoins essentiels des plus pauvres dont il faut accorder une plus grande priorité. L'attention portée aux populations les plus pauvres mais aussi aux générations futures dépend de la lutte contre les dégradations écologiques qui se multiplient (désertification, déforestation, pluies acides, effet de serre, etc.). D'autre part, c'est l'idée des limites de nos techniques et de notre organisation sociale par rapport à la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir qui ressort. Il réclame une nouvelle ère de croissance économique fondée sur des politiques permettant la préservation et la mise en valeur des ressources de l'environnement nécessaires à notre survie. Ainsi le Rapport Brundtland réclame une stratégie qui permette de conjuguer développement et préservation de l'environnement. Aussi nous positionnerons les définitions suivantes par rapport à son message: le développement, c'est à dire le développement économique et l'amélioration des conditions sociales, ainsi que la préservation des ressources naturelles. Il serait redondant d'y ajouter le critère "satisfaction des besoins des générations présentes et futures", car les trois précédents l'intègrent d'une manière ou d'une autre. Les organismes présents dans le tableau suivant nous ont été conseillés par

Deuxième partie: Le développement durable et ses outils au service du territoire

l'association 4D, "Dossiers et Débats pour le Développement Durable". Ils ont pour la plupart beaucoup influencé, par leur capacité à communiquer sur le sujet, le grand public, mais surtout les politiques et les collectivités locales en France et à l'étranger.

Organisme diffuseur	Année	Rôle	Définition	Permettre une amélioration des conditions sociales	Préserver les ressources naturelles	Permettre un développement économique
Rapport Brundtland: Notre Avenir à Tous, rapport de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement	1987	à l'origine de la Conférence de Rio, définition de référence pour la plupart des organismes diffuseurs	« <i>Le développement soutenable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs</i> » (C.M.E.D., 1989)	Compris dans la notion de "développement"	Compris dans la notion de "développement"	Compris dans la notion de "développement"
Union Mondiale pour la Nature (U.I.C.N.)	1991	« <i>Influer sur les sociétés du monde entier, les encourager et les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable</i> » (U.I.C.N., 2004)	« <i>une amélioration des conditions de vie des communautés humaines qui respectent les limites de la capacité de charge des écosystèmes</i> » (4D, 2001)	Compris dans l'amélioration des conditions de vie des conditions humaines"	Compris dans "respectent les limites de la capacité de charge des écosystèmes"	Compris dans l'amélioration des conditions de vie des communautés humaines"
Commission des Communautés Européennes (C.C.E.)	1992	Programme communautaire de politique et d'action pour le développement durable et respectueux de l'environnement (C.C.E., 1992)	« <i>une politique et une stratégie visant à assurer la continuité dans le temps du développement économique et social, dans le respect de l'environnement, et sans compromettre les ressources naturelles indispensables à l'activité humaine.</i> » (C.C.E., 1992)	Compris dans "assurer la continuité dans le temps du développement (...) social (...)"	Compris dans "(...) dans le respect de l'environnement, et sans compromettre les ressources (...)"	Compris dans "(...) assurer la continuité dans le temps du développement économique (...)"
Programme des Nations Unies pour le Développement (P.N.U.D.)	1992	Réseau de développement des Nations Unies, aide les pays en développement à élaborer leurs propres solutions aux problèmes nationaux et mondiaux au moyen de programmes et de services novateurs	« <i>... un processus d'élargissement de la gamme des choix accessibles à chaque être humain</i> » (4D, 2001)	Compris dans "(...) élargissement de la gamme des choix accessibles à chaque être humain"	Difficile à identifier mais préservation des ressources nécessaire à l'accomplissement de cette conception du développement durable	Compris dans "(...) élargissement de la gamme des choix accessibles à chaque être humain"

Deuxième partie: Le développement durable et ses outils au service du territoire

Déclaration de Rio	1992	En s'appuyant sur les travaux de la Commission BRUNDTLAND publiés cinq ans avant, cette conférence s'appuie sur le concept de développement durable pour prôner un développement solidaire respectueux de l'environnement et préservant les ressources pour les générations futures. (BRODHAG, 2003)	« <i>Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable: ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature</i> » (C.N.U.E.D. , 1993)	Compris dans " Les êtres humains sont au centre des préoccupations (...)" et dans " (...) vie saine (...)"	Compris dans "(...) en harmonie avec la nature"	Compris dans "(...) vie (...) productive (...)"
Traité de Maastricht	1993	Le traité signé le 7 février 1992 à Maastricht dépasse l'objectif économique initial de la Communauté (réaliser un marché commun) et lui donne une vocation politique. Il marque une nouvelle étape dans le processus « <i>d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples de l'Europe</i> ». (U.E., 2004)	« <i>Un développement harmonieux et équilibré des activités économiques, une croissance durable et non inflationniste respectant l'environnement</i> » (U.E., 2004)	Non mentionné	Compris dans "(...) respectant l'environnement"	Compris dans "(...) développement harmonieux et équilibré des activités économiques, une croissance durable et non inflationniste (...)"
Cinquième programme communautaire de politique et d'action pour l'Environnement de l'Union Européenne	1993	Présentation de la nouvelle stratégie communautaire en matière d'environnement et des actions à entreprendre en vue d'un développement durable, pour la période 1992-2000.	« <i>Assurer la continuité du développement économique et social sans compromettre l'environnement et les ressources naturelles dont la qualité conditionne la continuité des activités humaines et leur développement à venir.</i> »(U.E., 2004)	Compris dans "assurer la continuité du développement (...) social (...)" et dans "(...) continuité des activités humaines et leurs développement à venir"	Compris dans "(...) sans compromettre l'environnement et les ressources naturelles (...)"	Compris dans "assurer la continuité du développement économique (...)" et "(...) continuité des activités humaines et leurs développement à venir"

<p>Conférence Habitat II, Istanbul</p>	<p>1996</p>	<p>Au Sommet mondial des villes, Habitat II, les pays réunis se sont accordés sur un plan mondial d'action pour offrir un avenir aux villes. Ils ont reconnu le niveau local comme essentiel pour un développement urbain équilibré et durable en soulignant l'importance d'une bonne gouvernance ; ils ont consacré le droit à un logement décent ; ils ont redéfini le rôle respectif des protagonistes du développement local solidaire en mettant l'accent sur la nécessaire coopération des pouvoirs publics, du secteur privé et de la société civile.</p>	<p>« <i>Le développement durable des établissements humains recouvre à la fois le développement économique, le progrès social et culturel et la protection de l'environnement, dans le respect intégral de tous les droits et libertés fondamentaux, y compris le droit au développement.</i> » (4D, 2001) »</p>	<p>Compris dans "(...) progrès social et culturel (...) dans le respect intégral de tous les droits et libertés fondamentaux (...)"</p>	<p>Compris dans "protection de l'environnement"</p>	<p>Compris dans "développement économique"</p>
<p>Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (S.G.A.R.)</p>	<p>1998</p>	<p>Guide explicatif pour la mise en œuvre de la grille d'analyse des projets locaux en regard du développement durable</p>	<p>« <i>Le développement durable doit être compris comme un développement à la fois: supportable pour les écosystèmes dans lesquels nous vivons, donc économe en ressources naturelles et aussi "propre" que possible; viable, autosuffisant à long terme, c'est à dire fondé sur des ressources renouvelables et autorisant une croissance riche en emplois, notamment là où les besoins essentiels ne sont pas couverts; vivable pour les individus et les collectivités, donc orienté vers la cohésion sociale et l'accès pour tous à une haute qualité de vie</i> » (S.G.A.R., 1998)</p>	<p>Compris dans "(...) là où les besoins essentiels ne sont pas couverts, vivables pour les individus et les collectivités, donc orienté vers la cohésion sociale et l'accès pour tous à une haute qualité de vie"</p>	<p>Compris dans "(...) développement (...) supportable pour les écosystèmes dans lesquels nous vivons, donc économe en ressources naturelles (...)"</p>	<p>Compris dans "croissance riche en emplois"</p>

Deuxième partie: Le développement durable et ses outils au service du territoire

Orcades	1999	Association d'éducation au développement, avec comme principal objectif l'information, la formation et l'éducation de divers publics sur les enjeux du développement et les relations Nord-Sud (ORCADES, 2004)	« ... c'est chercher à mettre en avant ce qui offre le meilleur résultat du point de vue des trois contraintes : économique, social et écologique ; avoir une économie qui se développe, des hommes qui ont des conditions de vie meilleure et disposer de ressources naturelles respectées. Une optique de développement durable oblige à repenser le fonctionnement de notre société et de son évolution » (MOUSEL, 1999)	Compris dans "(...) des hommes qui ont des conditions de vie meilleure (...)"	Compris dans "(...) disposer de ressources naturelles (...)"	Compris dans "(...) avoir une économie qui se développe (...)"
Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement	2000		« Le développement durable est un nouveau contrat social. Il ne se réduit en effet pas à la seule protection de l'environnement ou à la conduite écologique des chantiers. Le développement durable, c'est d'abord une conception patrimoniale et responsable du monde dans lequel nous vivons qui permette la satisfaction des besoins d'aujourd'hui sans compromettre celle des générations future » (M.A.T.E., 2000)	Compris dans "nouveau contrat social" et dans "(...) une conception patrimoniale et responsable du monde (...)"	Compris dans "protection de l'environnement" et dans "conduite écologique des projets"	Non mentionné de manière explicite
Association 4D	2001	Objectif : capitaliser et faire connaître les expériences de développement durable en France et à l'étranger. En exerçant une mission d'expertise, de conseil et d'orientation auprès de ses différents interlocuteurs, publics et privés, elle travaille à en approfondir le contenu sur les plans théorique et pratique (4D, 2004)	« Le développement durable se veut un processus de développement qui concilie l'environnement, l'économie et le social et établit un cercle vertueux entre ces trois sphères. C'est un développement, respectueux des ressources naturelles et des écosystèmes, support de la vie sur Terre, qui garantit l'efficacité économique mais sans perdre de vue les finalités sociales qui sont la lutte contre la pauvreté, contre les inégalités, contre l'exclusion et la recherche de l'équité. Une stratégie de développement durable doit être une stratégie gagnante de ce triple point de vue, économique, social et environnemental. » (4D, 2001)	Compris dans "(...) mais sans perdre de vue les finalités sociales qui sont la lutte contre la pauvreté, contre les inégalités, contre l'exclusion et le recherche de l'équité"	Compris dans "(...) c'est un développement respectueux des ressources naturelles et des écosystèmes, support de la vie sur Terre (...)"	Compris dans "(...) qui garantit l'efficacité économique (...)"

DEXIA Crédit local de France	2001	Premier partenaire financier des collectivités locales françaises. La banque a développé son expertise de façon à mettre l'accent sur l'importance de la préservation de l'environnement et du cadre de vie comme facteur d'attractivité des territoires	« <i>Le développement durable incarne ainsi la volonté du groupe de proposer à ses clients et partenaires une large gamme de produits et de services: qu'il s'agisse d'encourager un développement équilibré des territoires, de préserver sur le long terme la qualité du cadre de vie des populations ou encore de mieux combiner éthique et rentabilité financière dans le cadre de la gestion financière d'actifs</i> » (DEXIA, 2004)	Compris dans "(...) préserver sur le long terme la qualité du cadre de vie des populations (...)"	Non mentionné	Compris dans "(...) mieux combiner éthique et rentabilité financière dans le cadre de la gestion financière d'actifs (...)"
Groupe Caisse des Dépôts	2001	Le groupe Caisse des dépôts est un groupe public, spécialisé dans les métiers de la finance et dans les activités de services et d'ingénierie dans le champ du développement des territoires (CAISSE DES DEPOTS, 2004).	« <i>Pour une collectivité territoriale, le développement durable vise à procurer des services économiques, sociaux et environnementaux, nécessaires à la population, mais compromettant le moins possible les systèmes naturel, immobilier et social. En quelques mots, les enjeux du développement durable pour les territoires se posent en termes de gestion des risques et de création de valeur ajoutée durable</i> » (CAISSE DES DEPOTS, 2004)	Compris dans "(...) vise à procurer des services (...) sociaux (...) nécessaires à la population" et dans "(...) mais compromettant le moins possible les systèmes (...) immobilier et social"	Compris dans "(...) vise à procurer des services (...) environnementaux (...)" et dans "compromettant le moins possible des systèmes naturel (...)"	Compris dans "(...) vise à procurer des services économiques (...)"
Organisation de Développement et de Coopération Economique (O.C.D.E.)	2001	L'O.C.D.E. joue un rôle phare en favorisant la bonne gouvernance des secteurs public et privé. Grâce à sa surveillance structurelle, elle permet aux gouvernements de maintenir compétitifs les secteurs économiques clefs (O.C.D.E., 2004)	« <i>... un ensemble coordonné de processus participatifs permettant de progresser de façon continue dans les domaines de l'analyse, du débat, du renforcement des capacités, de la planification et de la mobilisation des ressources et permettant de concilier les objectifs économiques, sociaux et environnementaux de la société de procéder, le cas échéant, à des arbitrages</i> » (4D, 2001)	Compris dans "(...) permettant de concilier les objectifs (...) sociaux (...)"	Compris dans "(...) permettant de concilier les objectifs (...) environnementaux (...)"	Compris dans "(...) permettant de concilier les objectifs économiques (...)"
Ignacy Sachs	2002	En 1991 et 1992, prend une part active à la préparation du Sommet de la Terre en tant que Conseiller Spécial du Secrétaire Général de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement. Membre du	« <i>Les cinq dimensions de la durabilité ou de l'éco-développement sont : la dimension sociale (autre croissance, autre vision de la société), économique (meilleure répartition et gestion des ressources, plus grande efficacité), écologique (minimiser les atteintes aux systèmes naturels), spatiale (équilibre</i>	Compris dans "(...) dimension sociale (autre croissance, autre vision de la société) (...)" et dans "(...) culturelle (pluralité des solutions locales	Compris dans "dimension (...) écologique (minimiser les atteintes aux systèmes naturels) (...)"	Compris dans "(...) dimension (...) économique (meilleure répartition et gestion des ressources, plus

Deuxième partie: Le développement durable et ses outils au service du territoire

		comité scientifique Recherches internationales et coopération du Secrétariat à l'environnement, du comité I.T.E.R. de la Fondation de France et du comité d'honneur du comité français pour l'U.N.I.C.E.F. A compter de 1996, membre de la Commission Française du Développement Durable du Ministère de l'environnement	<i>ville-campagne, aménagement du territoire), culturelle (pluralité des solutions locales respectant la continuité culturelle) »</i> (SACHS, 2002)	respectant la continuité culturelle"		grande efficacité) (...)"
Conférence de Johannesburg	2002	Déclaration politique et un Plan de mise en œuvre de dispositions qui portent sur un ensemble d'activités et de mesures à prendre afin d'aboutir à un développement qui tienne compte du respect de l'environnement.	<i>« Nous admettons une responsabilité collective pour faire progresser et renforcer les trois piliers du développement durable interdépendants et se renforçant mutuellement- développement économique, développement social et protection de l'environnement- aux niveaux local, national, régional et global »</i> (traduction de J.D.S.D. : Johannesburg Declaration on Sustainable Development, 2004)	Compris dans "développement social"	Compris dans "protection de l'environnement"	Compris dans "développement économique"
Comité 21, Dexia, Association des Maires de France, Maires de grandes villes	2003	Mission d'accompagner les décideurs dans la mise en œuvre concrète du développement durable. Association des Maires de France: fondée en 1907, reconnue d'utilité publique en 1933, l'Association des Maires de France (AMF) réunit aujourd'hui plus de 35000 membres, interlocuteur incontournable des pouvoirs publics. consciente de l'enjeu que représente le développement durable, l'AMF s'associe à la campagne de sensibilisation et d'information des élus locaux organisée par le Comité 21. Maires de grandes villes: de nombreuses villes et agglomérations y sont engagées	<i>« Appliqué aux collectivités locales, le développement durable consiste à promouvoir, dans une perspective globale et de long terme, des projets très divers contribuant à mieux assurer: le développement économique et l'efficacité de gestion; la préservation de l'environnement et la prévention des risques; la cohésion sociale »</i> (4D, 2001)	Compris dans "cohésion sociale"	Compris dans "préservation de l'environnement"	Compris dans "(...) développement économique et l'efficacité de gestion (...)"

Figure 48: Les trois "piliers" dans les définitions du développement durable

Pourquoi le concept de développement durable demeure-t-il si vague, tandis que les définitions les plus usitées s'efforcent de respecter au mieux ses principes ? Mis à part le Programme des Nations Unies pour le Développement (P.N.U.D.) qui n'évoque guère la préoccupation environnementale, et le Traité de Maastricht qui traite d'une problématique européenne surtout économique (il ne fait guère référence au volet social du développement durable), toutes les autres définitions évoquent plus ou moins les trois critères de Brundtland ou les trois piliers de la durabilité: l'amélioration des conditions sociales, le développement économique et la préservation des ressources naturelles. Le problème n'est pas tant la multitude de définitions sur le développement durable que l'absence ou la présence trop discrète de ses principes. D'une définition à l'autre, les mots clés, qui pourtant expriment la même idée, ont tendance à changer; ce qui a souvent tendance à déstabiliser le lecteur. De plus, une définition trop synthétique du développement durable empêche une analyse simple du concept et donc une lecture claire et avisée de ses principes.

On observe aussi que, selon les intérêts plus ou moins avoués du diffuseur, l'importance attribuée à l'un des trois piliers du développement durable varie. Une lecture attentive de ces définitions permet néanmoins de constater que la plupart d'entre elles satisfont aux critères requis par le Rapport Brundtland, c'est à dire un équilibre entre les trois piliers. Le tableau ci-après classe les définitions exposées ci-avant selon leur domaine de prédilection, leur implication sociale, écologique ou économique (Figures 49 à 53).

Deuxième partie: Le développement durable et ses outils au service du territoire

Organisme diffuseurs	Domaine de prédilection	Aspect social	Aspect environnemental	Aspect économique
C.M.E.D., 1989	Favoriser le développement et la préservation de l'environnement	Développement, besoins	Besoins	Développement
U.I.C.N., 1991	Protection de la nature	Amélioration des conditions de vie des communautés humaines	Respect des limites de la capacité de charge des écosystèmes	Amélioration des conditions de vie des communautés humaines
C.C.E., 1992	Politique communautaire et développement durable	Développement social	Respect de l'environnement, sans compromettre les ressources naturelles	Développement économique
C.N.U.E.D., Déclaration de Rio, 1993	Développement solidaire respectueux de l'environnement et préservant les ressources pour les générations futures	Les êtres humains au centre des préoccupations relatives au développement durable; pour une vie saine	Harmonie avec la nature	Une vie productive
U.E.: Cinquième programme communautaire de politique et d'action pour l'Environnement, 1993	Environnement et développement durable	Continuité du développement social	Ne pas compromettre l'environnement et les ressources naturelles	Continuité du développement économique
N.U.: Conférence Habitat II, Istambul, 1996	Développement urbain durable	Progrès social et culturel, respect intégral de tous les droits et libertés fondamentales	Protection de l'environnement	Développement économique
S.G.A.R., 1998	Projets pour les collectivités locales et développement durable	Vivable pour les individus et les collectivités, orienté vers la cohésion sociale et accès pour tous à une haute qualité de vie	Développement supportable pour les écosystèmes dans lesquels nous vivons, économe en ressources naturelles et aussi "propre" que possible	Viable, autosuffisant à long terme, fondé sur des ressources renouvelables et autorisant une croissance riche en emplois
ORCADES, 1999	Education au développement	Mettre en avant ce qui donne le meilleur résultat du point de vue social, pour des conditions	Mettre en avant ce qui donne le meilleur résultat du point de vue écologique, disposer	Mettre en avant ce qui donne le meilleur résultat du point de vue économique, avoir

Association 4D, 2001	Capitaliser et faire connaître le développement durable	Finalités sociales: lutte contre la pauvreté, contre les inégalités, contre l'exclusion et la recherche de l'équité	Respect des ressources naturelles et des écosystèmes, support de la vie sur Terre	Efficacité économique
Groupe Caisse des dépôts, 2001	Services financiers aux territoires	Procurer des services sociaux nécessaires à la population; création de valeur ajoutée durable	Procurer des services environnementaux nécessaires à la population; compromettre le moins possible les systèmes naturels	Procurer des services économiques nécessaires à la population
O.C.D.E., 2001	Favoriser la gouvernance des secteurs publics et privés pour un développement économique	Conciliation du social avec les deux autres aspects	Conciliation de l'environnement avec les deux autres aspects	Conciliation de l'économique avec les deux autres aspects
N.U. , Conférence de Johannesburg, 2002	Développement et environnement	Développement social	Protection de l'environnement	Développement économique
Comité 21, Dexia, Association des Maires de France, Maires des grandes villes, 2003	Développement durable territorial	Cohésion sociale	Préservation de l'environnement et prévention des risques	Développement économique, efficacité de gestion

BESANCENOT, 2005

Figure 49: Des développements durables plutôt consensuels: un équilibre entre les aspects social, économique et environnemental

Organisme diffuseur	Domaine de prédilection	Aspect social	Aspect environnemental	Aspect économique
P.N.U.D., 1992	Aide aux pays en développement	Elargissement de la gamme des choix accessibles à chaque être humain	Implicite	Elargissement de la gamme des choix accessibles à chaque être humain

BESANCENOT, 2005

Figure 50: Un développement durable plutôt social

Organisme diffuseur	Domaine de prédilection	Aspect social	Aspect environnemental	Aspect économique
C.E.E., Traité de Maastricht, 1992	Union économique et politique de l'Europe		Respect de l'environnement	Développement harmonieux et équilibré des activités économiques; pour une croissance durable et non inflationniste

BESANCENOT, 2005

Figure 51: Un développement durable en priorité écologique et économique

Organismes diffuseurs	Domaine de prédilection	Aspect social	Aspect environnemental	Aspect économique
M.A.T.E., 2000	Aménagement du territoire et environnement	Un nouveau contrat social; conception patrimoniale, responsable du monde; satisfaction des besoins d'aujourd'hui sans compromettre celle des générations futures	Protection de l'environnement et conduite écologique des chantiers	Satisfaction des besoins d'aujourd'hui sans compromettre celle des générations futures

BESANCENOT, 2005

Figure 52: Un développement durable en priorité sociale et écologique

Organismes diffuseurs	Domaine de prédilection	Aspect social	Aspect environnemental	Aspect économique
Dexia Crédit local de France, 2001	Partenariat financier auprès des collectivités locales	Préserver sur le long terme la qualité du cadre de vie des populations		Mieux combiner éthique et rentabilité financière dans le cadre de la gestion financière d'actifs

BESANCENOT, 2005

Figure 53: Un développement durable en priorité sociale et économique

Des approches économiste, écosystémique et consensuelle

Parmi les définitions citées, deux particularités apparaissent. Un premier groupe exprime la même chose sans pour autant contenir les mêmes mots clés. Un second groupe donne à lire des

définitions très différentes du simple fait que les intérêts de chacun sont souvent très divergents. Nous recensons ici quatre types de perceptions de la durabilité qui selon Olivier GODARD (1994) peut être ou "très faible", ou "faible" ou "forte" ou "très forte". Entre l'école néo-classique qui préconise une durabilité "très faible" et l'école écologique ou écosystémique qui préconise une soutenabilité "très forte", s'insèrent deux écoles, celle de Londres et l'école thermodynamique. En intervenant essentiellement sur la croissance de la consommation par exemple, certains focaliseront leur attention sur le maintien d'un "bien-être" au cours du temps, d'autres chercheront à maintenir une base minimale de certaines ressources, donc de les conserver en vue d'un usage éventuel dans le futur.

D'un point de vue purement statistique, l'approche de la durabilité "très faible" est souvent plébiscitée au détriment d'approches plus environnementalistes. Selon Aurélien BOUTAUD (2005), la majorité des acteurs du monde économique jugent que la vocation première du développement durable consiste à « *pérenniser la croissance économique et à sauvegarder le système technico-économique dans son fonctionnement actuel (en prenant accessoirement en compte les questions environnementales et sociales)* [tandis que l'approche à très forte durabilité ou écolo-centrée] *est beaucoup plus diffuse, moins organisée, et fait l'objet d'un lobby moins fort que la précédente approche. Elle est surtout revendiquée par un certain nombre d'individus et d'Organisations Non Gouvernementales ayant pour vocation la protection de la nature.* » (BOUTAUD, 2005). Cependant, pour ce qui est des organismes diffuseurs et en particulier ceux qui s'adressent aux collectivités territoriales et locales, le concept doit rechercher un consensus entre aspects social, environnemental et économique. Afin de situer les définitions les plus usitées et donc celles qui aspirent à un consensus, nous reviendrons sur les différents types de durabilité: "très faible", "faible", "forte" et "très forte".

Les approches extrêmes les moins usitées: les approches économiste et écosystémique

La durabilité dite "très faible", selon Robert Solow, prix Nobel 1987, consiste à maintenir constant dans le temps le niveau de consommation par tête (Encart 16, Figure 54, et Figure 55). Le revenu d'une collectivité par exemple durant une période donnée devra être entendu comme la consommation maximale compatible avec le maintien du capital pendant cette même période. Si cette règle est respectée de période en période, le revenu peut être dit "durable" (GODARD, 1994). Certaines ressources étant considérées comme épuisables, il s'agira donc de déterminer à quelle condition ce critère pourra être appliqué (WILLINGER, 1997).

Le modèle de soutenabilité* très faible

« Dans ce modèle, la production est obtenue à partir d'une ressource naturelle épuisable et du capital. La rente procurée par l'exploitation des ressources épuisables est définie comme la différence entre la productivité de cette ressource lorsqu'elle est employée dans le processus de production et son coût d'extraction. Le niveau de consommation par tête pourra être maintenu indéfiniment, si la rente n'est pas consommée mais investie. Solow (1986) a montré que le respect de cette règle revenait à admettre l'existence d'un stock de capital, dont la composition n'est pas précisée, mais qui à chaque période produit un certain intérêt. Ce capital restera intact de période en période à condition que l'on ne consomme que les intérêts qu'il procure. Ce capital représente en quelque sorte un potentiel productif qui peut être maintenu indéfiniment et qui permet de garantir une consommation par tête constante au cours du temps, en dépit de l'épuisement du stock de ressources naturelles. A la limite, il peut y avoir disparition d'actifs naturels, si ces actifs ne sont pas "essentiels" pour la production. La durabilité se ramène donc à préserver le capital intact, sans tenir compte de sa composition. »

WILLINGER, 1997

Encart 16: La soutenabilité très faible selon Robert Solow

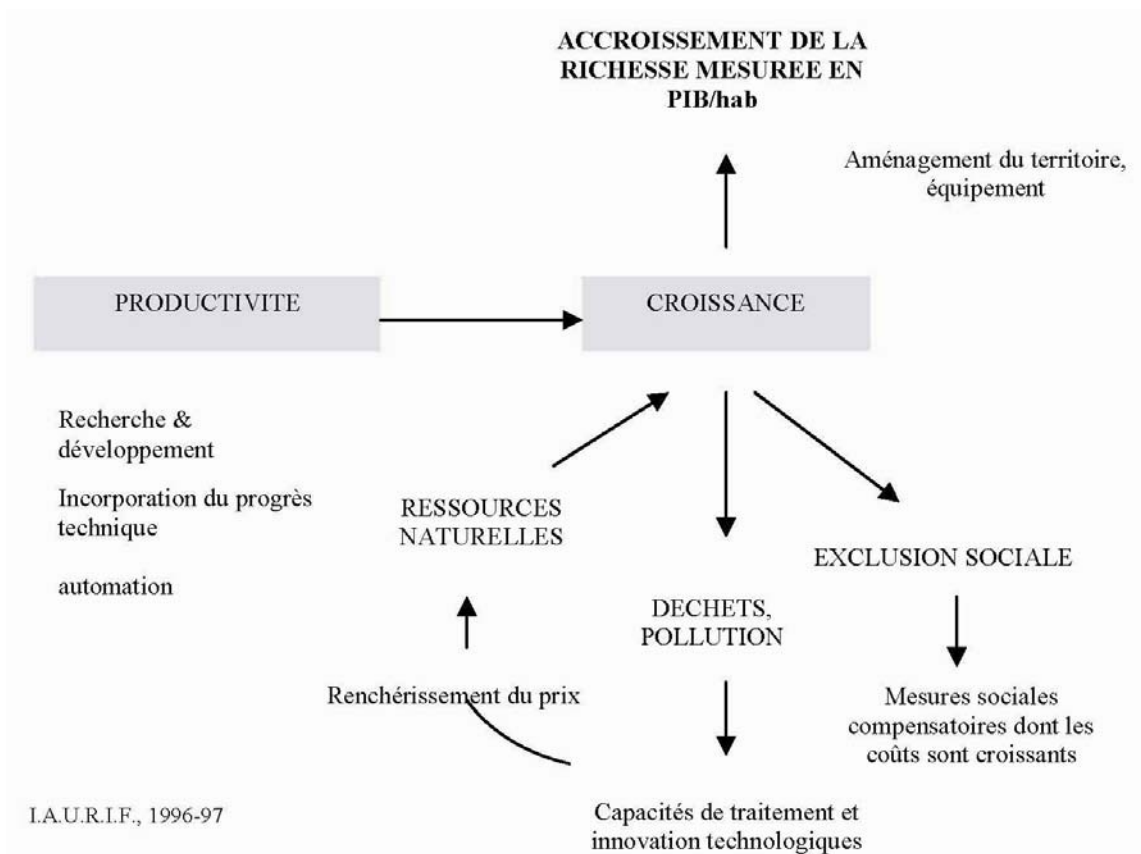


Figure 54: Un modèle économiste de développement

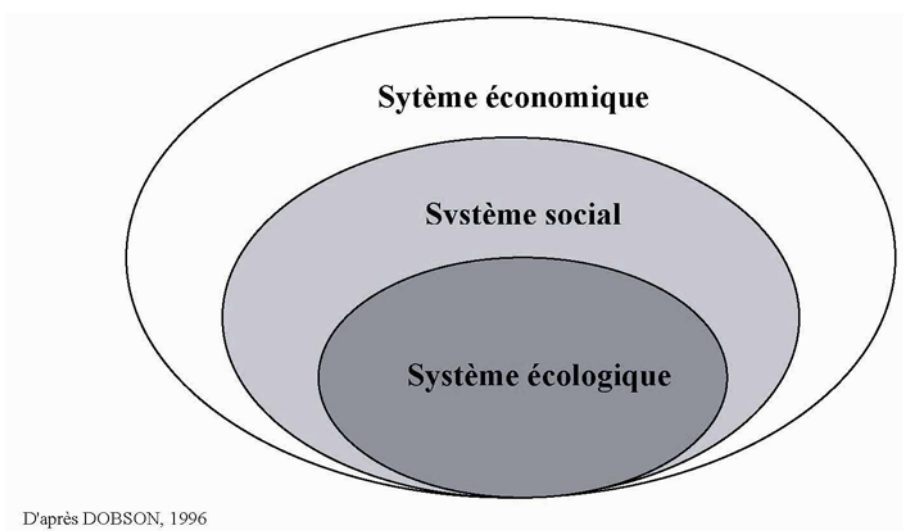


Figure 55: Approche économiste ou "économico-centrée*" du développement: durabilité faible ou très faible

L'école de Londres préconise davantage de durabilité. Dans ce cas, la durabilité n'est plus "très faible" mais "faible". Elle complète l'approche précédente avec en plus quelques contraintes exogènes. Elle considère que la croissance doit satisfaire trois règles élémentaires :

- Un taux de prélèvement des ressources qui ne doit pas dépasser leur taux de reproduction
- Des rejets dans l'environnement qui ne doivent pas saturer la capacité d'assimilation de celui-ci
- Une substituabilité garantie entre le capital artificiel (ou reproductible) et la ressource épuisable dans le processus de production (WILLINGER, 1997)

La priorité de l'approche écosystémique ou "écolo-centrée*" (durabilité forte) est la prise en compte des équilibres de l'écosystème. Elle pourrait se résumer ainsi: « *la sphère des activités économiques est incluse dans la sphère des activités humaines, elle même incluse dans la biosphère (...); la conséquence de cette relation d'inclusion est que l'activité économique ne saurait durer, et encore moins se développer sur le long terme si la nature (qui lui fournit gratuitement des ressources matérielles et énergétiques, ainsi que des capacités épuratrices que l'on a longtemps cru illimitées) venait à être trop gravement endommagée* » (PASSET, 1979).

Les solutions proposées sont d'abord d'empêcher l'épuisement des ressources. Si l'on n'envisage aucune mesure drastique à brève échéance, les ressources non renouvelables sont menacées. Cette politique, qui a pourtant inspiré les premiers pourvoyeurs du développement durable, est à double tranchant : les ressources permettent une durabilité dans leur efficacité mais demeurent renouvelables à condition que le taux de prélèvement soit inférieur à tout instant au taux de reconstitution de la ressource. L'atteinte à l'environnement ne s'évalue pas à la seule quantité de ressources prélevées mais au degré de perturbation des cycles permettant aux milieux de se reconstituer et donc aux ressources de se pérenniser. Ces cycles écologiques

fonctionnent en système bouclé faisant intervenir des échanges avec l'extérieur (Figures 56 et 57).

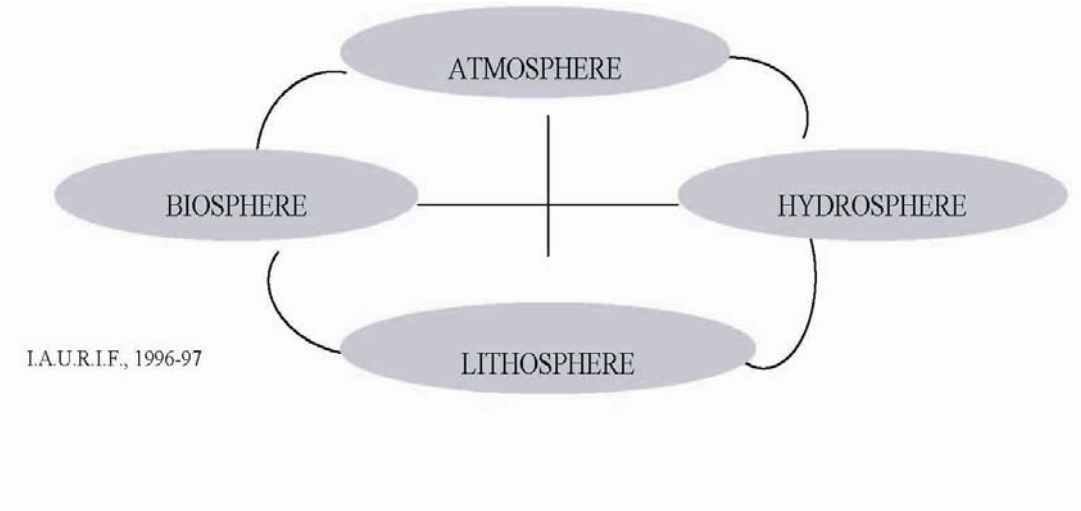


Figure 56: Système d'échange bouclé entre les quatre éléments de la sphère terrestre

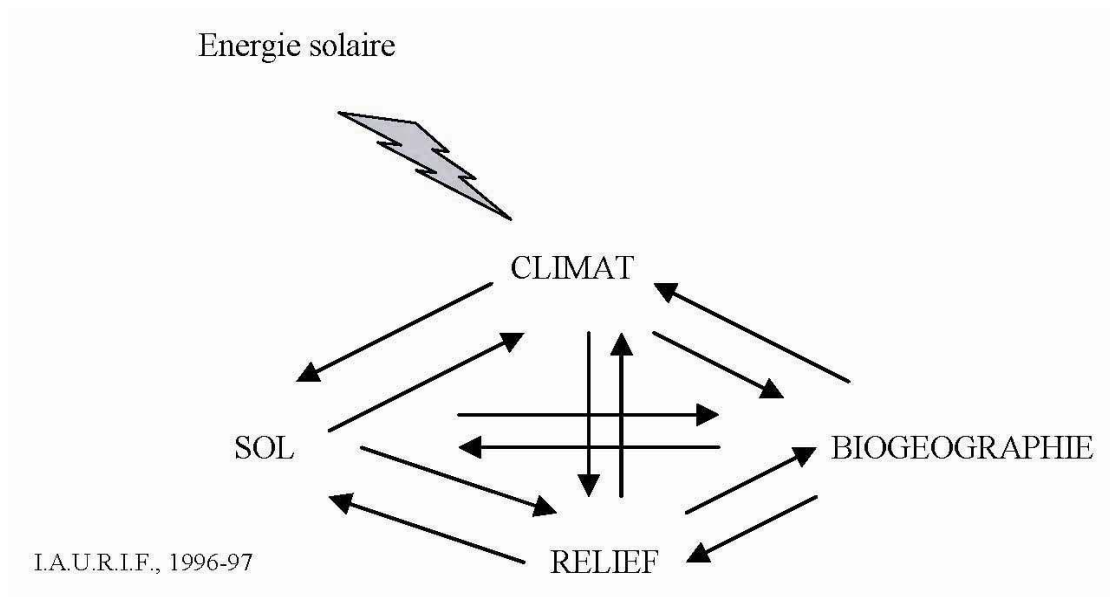
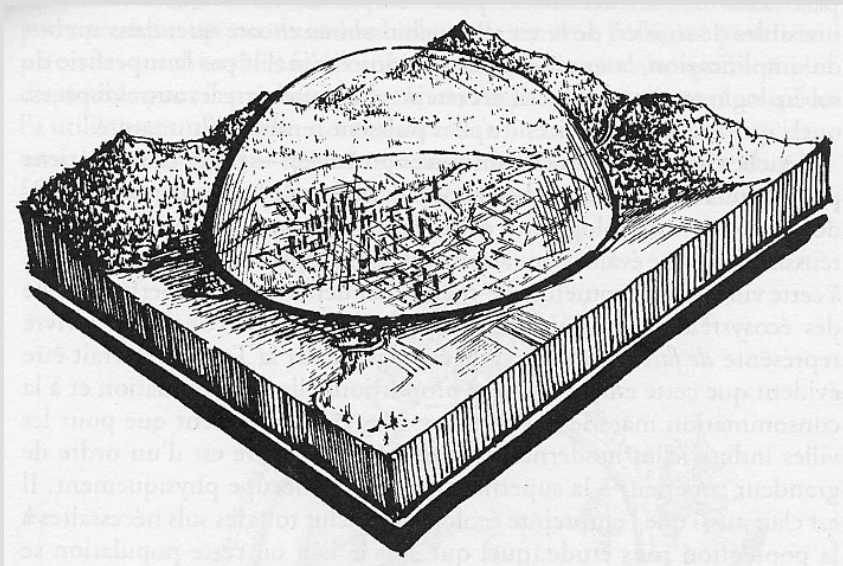


Figure 57: Système d'échanges bouclé et échange avec l'extérieur

L'homme, à défaut d'avoir créé ce système, car il est dit à l'origine "cycle naturel", est inclus dedans. Il perturbe son fonctionnement mais tente en permanence, lorsque la société le permet, de compenser les pertes de ressources par des productions anthropiques. Ce n'est malheureusement pas le cas des sociétés industrielles qui menacent la capacité

d'autorégulation de ces systèmes naturels. Un seul constat: l'équilibre de ces systèmes est aujourd'hui menacé. L'exemple du "terrarium" donné par WACKERNAGEL et REES (1999) met en évidence la vulnérabilité d'un tel système (Encart 17). L'homme peut-il ainsi, par son innovation technique, rééquilibrer le système même lorsque les tendances au déséquilibre sont lourdes et dont l'action de résorption doit s'étendre sur le très long terme (inertie de l'effet de serre par rapport au changement climatique par exemple, trou dans la couche d'ozone et autres phénomènes rétroactifs imperceptibles pour le moment) ?

« Imaginez ce qui arriverait à n'importe quelle ville moderne ou région urbaine- Vancouver, Montréal ou Paris- telle que définie par ses limites politiques, son environnement construit ou sa concentration d'activités socio-économiques, si elle était fermée par une coupole de verre ou de matière plastique, qui laisserait passer la lumière, mais qui empêcherait la matière de toute sorte d'entrer et de sortir- comme la Biosphère II en Arizona. La santé et l'intégrité de tout le système humain ainsi emprisonné dépendraient entièrement de ce qui a été enfermé sous la coupole. Pour la majorité des gens, il est évident qu'en quelques jours, cette ville cesserait de fonctionner et que ses habitants périraient. La population et l'économie retenues sous la capsule seraient alors coupées de ressources vitales et de dépotoirs essentiels, et toutes deux ne pourraient que mourir d'inanition tout en suffoquant ! Autrement dit, les écosystèmes contenus dans notre terrarium humain imaginaire auraient une capacité de porter insuffisante pour supporter la charge écologique imposée par la population humaine. Ce modèle mental d'une coupole de verre nous rappelle assez brutalement la perpétuelle vulnérabilité écologique de l'espèce humaine. » (pp. 30-31).



WACKERNAGEL et REES , 1999

Encart 17: Vivre dans un terrarium

Face à l'apparition de risques ultimes comme le nucléaire et la pression démographique et tous les accidents industriels révélés localement, le point de vue écosystémique préconise un changement de conduite vis à vis de l'environnement (Figure 58). Il paraît donc souhaitable,

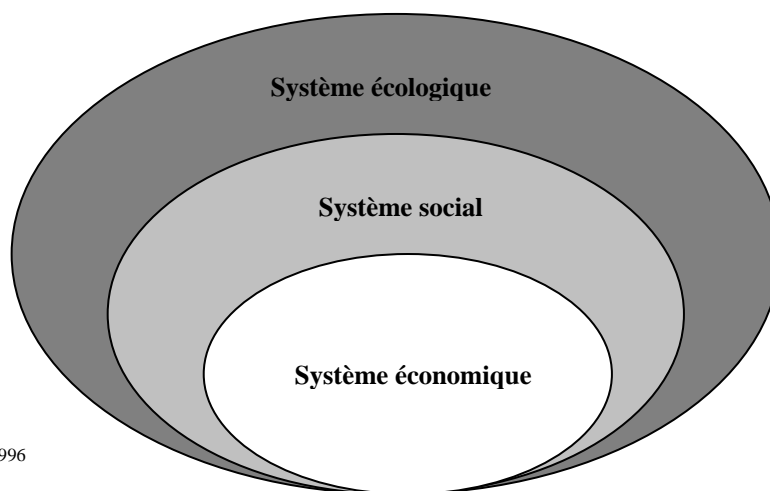
Deuxième partie: Le développement durable et ses outils au service du territoire

pour répondre correctement à une politique de développement durable, de limiter le prélèvement des ressources par une politique énergétique de substitution et de mettre un terme, par des sanctions appropriées, aux atteintes portées à l'environnement (pollution du milieu physique), bien collectif indispensable à l'épanouissement des individus et des sociétés. L'économie ne peut résoudre à elle seule les conditions de réalisation d'un environnement durable car, par ses mécanismes, elle perpétue des pratiques dites prédatrices. Aussi, dans un monde où les technologies œuvrent au profit d'une croissance économique, la mondialisation des capitalismes et la compétition entre territoires peuvent-elles être compatibles avec un projet d'écologie politique ? (I.A.U.R.I.F., 1996-97). Olivier GODARD (1994) tente à cet effet de réconcilier économie et écologie en mettant au profit de l'environnement le progrès technique et l'extension des services à bas contenu matériel. Ces éléments permettraient ainsi une moindre prédation de l'économie, à condition que l'économie préserve les ressources naturelles (Encart 18).

« Il y a tout un art de la disposition des objets à l'intérieur du bateau pour équilibrer la charge (problème d'allocation). Mais le déploiement de cet art n'empêchera pas le bateau de couler à la suite d'un alourdissement excessif: il faut donc reconnaître l'existence d'une contrainte globale pesant sur la taille de l'économie, sa ligne de flottaison sur la planète Terre (...). On débouche alors sur l'idée de la nécessité d'une transition vers une économie qui serait stationnaire dans son fonctionnement physique (matières et énergies mobilisées), mais cependant compatible avec un développement économique qualitatif misant sur le progrès technique et l'extension des services à bas contenu matériel. ».

GODARD, 1994

Encart 18: Pour une économie qui progresse sans consommer plus



D'après DOBSON, 1996

Figure 58: Approche écosystémique ou "écolocentrée" du développement: durabilité très forte

Pour une durabilité forte: la recherche du consensus

La plupart des définitions à l'intention du grand public préconisent une approche systémique des volets social, environnemental et économique (Figure 59). Cette recherche d'harmonisation entre les trois piliers du développement durable se doit ainsi d'englober « *la totalité des éléments du système étudié, ainsi que les interactions et leurs interdépendances* » (ROSNAY, 1975).

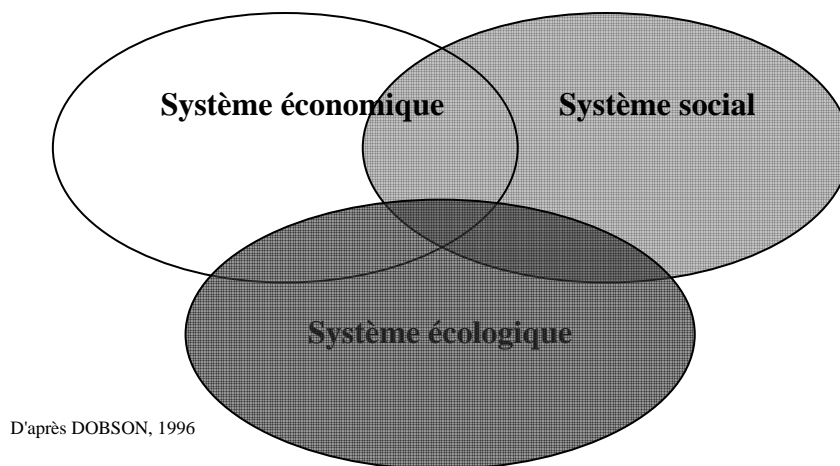


Figure 59: Approche consensuelle: durabilité forte

Le concept renvoie là à une approche globale au sens de systémique. « (...) *c'est l'analyse des interactions entre les différents éléments qui permet de comprendre le fonctionnement d'un système dans son intégralité et donc d'agir sur lui sans remettre en cause aucune des ses fonctions (...)* Il s'agit donc d'aller à l'encontre d'une démarche sectorielle, notamment en prenant en compte de façon simultanée les trois dimensions que sont l'économique, le social et l'environnemental. » (4D, 2001). Dès lors, ces trois piliers ne peuvent être considérés indépendamment les uns des autres. Ils doivent être pris en compte dans des problématiques qui les font interagir: des problématiques croisées.

Cette explication par l'interaction entre les trois domaines permet de distinguer plus facilement la durabilité forte, très forte de la durabilité faible ou très faible. Si nous poussons plus loin la réflexion, cette conception de la durabilité forte concerne tous les pans du "système monde" dans lequel nous vivons. Le modèle d'un développement soutenable s'inspire alors d'une « *croissance complexifiante multidimensionnelle* » (PASSET et THEYS, 1995): complexifiante car accompagnée d'un double mouvement de diversification et d'intégration permettant au système de croître en se réorganisant, sans perdre sa cohérence; multidimensionnelle dans la mesure où, par-delà l'économie, est prise également en compte la qualité des relations établies entre les hommes et leur environnement naturel. Ainsi, pour être durable, le développement ne devra non pas simplement optimiser la gestion de

l'environnement à des fins économiques pures, mais organiser la viabilité interne (compatibilité sociale et culturelle) et externe (compatibilité environnementale) de tous les systèmes (l'économie n'apparaissant alors que comme un sous-système) (Figure 60).

Notons qu'il sera difficile de corriger les nombreuses erreurs commises par le premier modèle dit à durabilité très faible tant les conséquences de cette démarche productiviste sont d'ordre structurel. Cela interdit ainsi toute réforme économique de fond pour le développement durable, principalement dans les pays du Sud où notre intervention a non seulement bouleversé l'équilibre des structures politiques traditionnelles de ces pays mais aussi engendré des déséquilibres de développement difficilement rattrapables entre pays riches et pays pauvres.

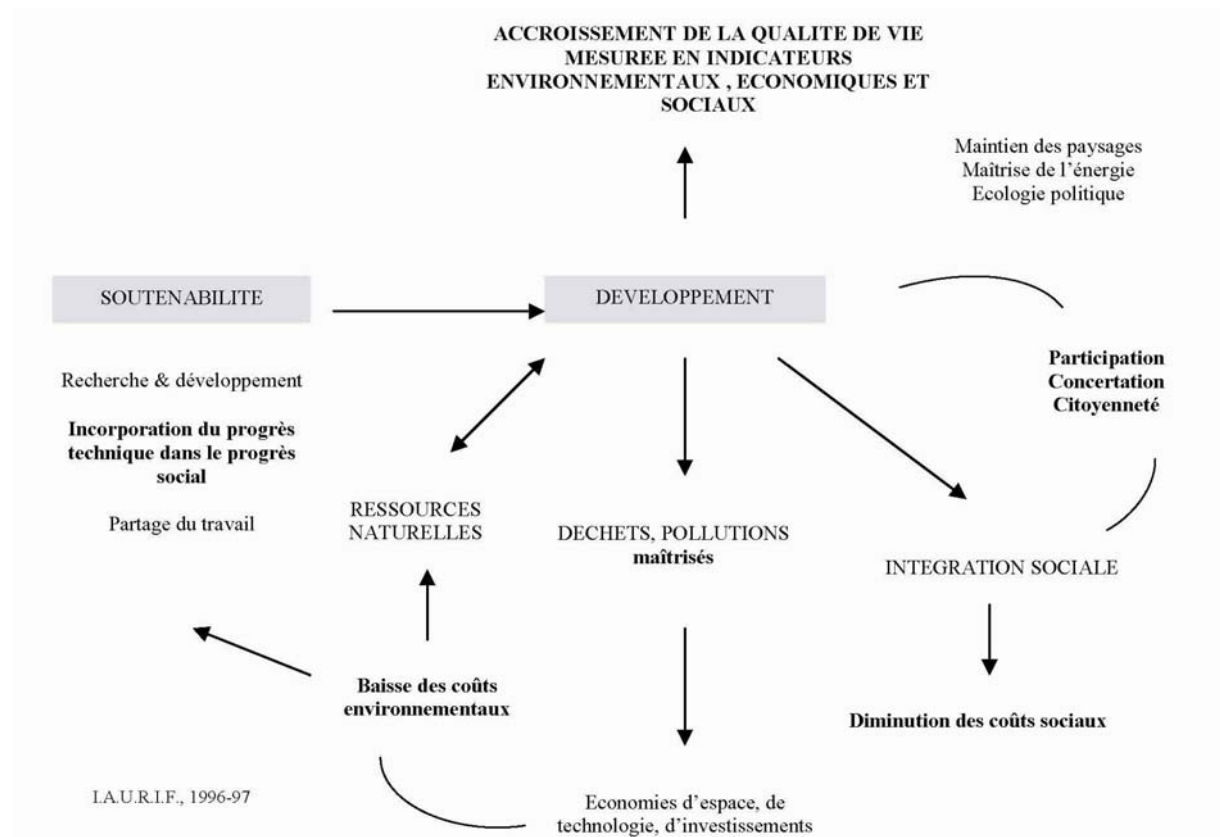


Figure 60: Un modèle consensuel ou durable de développement

1.1.3 Pour une durabilité plus consensuelle

Nous l'avons vu, que ce soit dans l'information qu'ils diffusent ou la politique qu'ils décident de mener, la plupart des "diffuseurs" et des "récepteurs" du concept de développement durable (collectivités territoriales et locales essentiellement) adoptent plus volontiers une durabilité consensuelle au détriment d'approches écosystémiques ou économistes. Cette dernière se

situerait donc volontiers dans la quatrième colonne du tableau ci-dessous: celle de la durabilité forte (Figure 61).

	Durabilité "très faible"	Durabilité "faible"	Durabilité "forte"	Durabilité "très forte"
Discours	Maintenir constant dans le temps le niveau de consommation par tête : « <i>pas de protection de l'environnement (ni protection sociale) sans une base économique forte</i> » (BOUTAUD, 2005)	Maintenir constant dans le temps le niveau de consommation par tête avec « <i>définition d'un noyau minimal de capital naturel critique à entretenir et transmettre en tant que tel, reconnaissance empirique d'une limite supérieure à la capacité d'assimilation de certains systèmes naturels jugés essentiels aux activités économiques courantes ou à la préservation de tel paysage historique d'un pays, etc.</i> » (GODARD, 2004)	« <i>Concilier protection de l'environnement, équité sociale et croissance économique</i> » (BOUTAUD, 2005)	« <i>Pas de pérennité du système humain sans prise en compte des capacités du support écologique</i> » (BOUTAUD, 2005)
Type	Technico-économiste	Technico-économiste (école anglaise)	Consensuel	Ecosystémique
Priorité	Economique	Economique	Pas de priorité (équilibre)	Ecologique
Visée	Court terme	Court terme	Moyen terme	Long terme
Type d'acteurs	Entreprises, économistes, industries	Entreprises, économistes, industries	Acteurs publics, parapublics, collectivités	Associations de protection de l'environnement, écologistes
	D'après BOUTAUD, 2005; DOBSON, 1996; WILLINGER, 1997; GODARD, 1994			

Figure 61: Les quatre degrés de la durabilité

Le foisonnement des perceptions et la diversité des conceptions du développement durable mettent en évidence la difficulté pour les chercheurs ou les acteurs de tous bords à se mettre

d'accord sur une définition universelle. Et même si, par le plus grand des saluts, une définition vient à fédérer, apparaît une seconde difficulté: décliner les principes de durabilité en actions pour la collectivité.

1.2 Des principes difficiles à décliner en actions

Si l'on parvient, un tant soit peu, à franchir le cap de la définition, un flou persiste quant à l'interprétation et donc à la mise en pratique des principes du développement durable. Ils sont souvent rendus difficilement exploitables par les collectivités territoriales et locales. De plus, les outils méthodologiques actuellement disponibles ne permettent pas de rendre pleinement opérationnelle la durabilité dans l'Agenda 21 local. Deux raisons à cela: une interprétation souvent galvaudée des principes de durabilité par les collectivités et l'insuffisance des moyens mis en œuvre pour assurer leur diffusion et leur enseignement. Une redéfinition, un recentrage des principes fondamentaux du développement durable énoncés lors du Sommet de Rio permettront de critiquer l'interprétation et la diffusion qui en sont faites.

1.2.1 Reformulation des principes de Rio

Le tableau ci-après énumère les principes de la Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement (C.N.U.E.D., 1993) (Figure 62). L'objectif de la reformulation est de réduire leur nombre et de comprendre de manière plus synthétique le message délivré par le Sommet de la Terre en 1992. Cette partie permettra d'obtenir un "étalon de valeur", une référence de la durabilité dans le but d'aborder plus sereinement l'étude critique des interprétations.

Principes de Rio	Principes clés
<i>Principe 1 : « Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature »</i>	Transversalité sociale, économique et environnementale
<i>Principe 2 : « Conformément à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international, les Etats ont le droit souverain d'exploiter leurs propres ressources selon leur politique d'environnement et de développement, et ils ont le devoir de faire en sorte que les activités exercées dans les limites de leur juridiction ou sous leur contrôle ne causent pas de dommages à l'environnement dans d'autres Etats ou dans des zones ne relevant d'aucune juridiction nationale »</i>	Spatialité ou équité intra-générationnelle* et inter-territoriale, gouvernance
<i>Principe 3 : « Le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures »</i>	Temporalité ou équité inter-générationnelle* ; spatialité ou équité intra-générationnelle
<i>Principe 4 : « Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolément »</i>	Transversalité sociale, économique et environnementale
<i>Principe 5 : « Tous les Etats et tous les peuples doivent coopérer à la tâche essentielle de l'élimination de la pauvreté, qui constitue une condition indispensable du développement durable, afin de réduire les différences de niveaux de vie et de mieux répondre aux besoins de la majorité des peuples du monde »</i>	Spatialité ou équité intra-générationnelle et inter-territoriale, gouvernance
<i>Principe 6 : « La situation et les besoins particuliers des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des pays les plus vulnérables sur le plan de l'environnement, doivent se voir accorder une priorité spéciale. Les actions internationales entreprises en matière d'environnement et de développement devraient également prendre en considération les intérêts et les besoins de tous les pays »</i>	Spatialité ou équité intra-générationnelle et inter-territoriale, gouvernance
<i>Principe 7 : « Les Etats doivent coopérer dans un esprit de partenariat mondial en vue de conserver, de protéger et de rétablir la santé et l'intégrité de l'écosystème terrestre. Etant donné la diversité des rôles joués dans la dégradation de l'environnement mondial, les Etats ont des responsabilités communes mais différenciées. Les pays développés admettent la responsabilité qui leur incombe dans l'effort international en faveur du développement durable, compte tenu des pressions que leurs sociétés exercent sur l'environnement mondial et des techniques et des ressources financières dont ils disposent »</i>	Spatialité ou équité intra-générationnelle et inter-territoriale ; Transversalité sociale, économique et environnementale ; gouvernance
<i>Principe 8 : « Afin de parvenir à un développement durable et à une meilleure qualité de vie pour tous les peuples, les Etats devraient réduire et éliminer les modes de production et de consommation non viables et promouvoir des politiques démographiques appropriées »</i>	Transversalité sociale, économique et environnementale ; gouvernance
<i>Principe 9 : « Les Etats devraient coopérer ou intensifier le renforcement des capacités endogènes en matière de développement durable en améliorant la compréhension scientifique par des échanges de connaissances scientifiques et techniques et en facilitant la mise au point, l'adaptation, la diffusion et le transfert de techniques, y compris de techniques nouvelles et novatrices »</i>	Transversalité sociale, économique et environnementale ; spatialité ou équité intra-générationnelle et inter-territoriale ; gouvernance
<i>Principe 10 : « La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. Au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques, y compris aux informations relatives aux substances et</i>	Participation ; gouvernance

Deuxième partie: Le développement durable et ses outils au service du territoire

<p><i>Principe 11 : « Les Etats doivent promulguer des mesures législatives efficaces en matière d'environnement. Les normes écologiques et les objectifs et priorités pour la gestion de l'environnement devraient être adaptés à la situation en matière d'environnement et de développement à laquelle ils s'appliquent. Les normes appliquées par certains pays peuvent ne pas convenir à d'autres pays, en particulier à des pays en développement, et leur imposer un coût économique et social injustifié »</i></p>	<p>Gouvernance ; évaluation</p>
<p><i>Principe 12 : « Les Etats devraient coopérer pour promouvoir un système économique international ouvert et favorable, propre à engendrer une croissance économique et un développement durable dans tous les pays, qui permettrait de mieux lutter contre les problèmes de dégradation de l'environnement. Les mesures de politique commerciale motivées par des considérations relatives à l'environnement ne devraient pas constituer un moyen de discrimination arbitraire ou injustifiable, ni une restriction déguisée aux échanges internationaux. Toute action unilatérale visant à résoudre les grands problèmes écologiques au-delà de la juridiction du pays importateur devrait être évitée. Les mesures de lutte contre les problèmes écologiques transfrontières ou mondiaux devraient, autant que possible, être fondées sur un consensus international »</i></p>	<p>Transversalité sociale, économique et environnementale ; spatialité ou équité intra-générationnelle et inter-territoriale ; gouvernance</p>
<p><i>Principe 13 : « Les Etats doivent élaborer une législation nationale concernant la responsabilité de la pollution et d'autres dommages à l'environnement et l'indemnisation de leurs victimes. Ils doivent aussi coopérer diligemment et plus résolument pour développer davantage le droit international concernant la responsabilité et l'indemnisation en cas d'effets néfastes de dommages causés à l'environnement dans des zones situées au-delà des limites de leur juridiction par des activités menées dans les limites de leur juridiction ou sous leur contrôle »</i></p>	<p>Spatialité ou équité intra-générationnelle et inter-territoriale ; gouvernance</p>
<p><i>Principe 14 : « Les Etats devraient concerter efficacement leurs efforts pour décourager ou prévenir les déplacements et les transferts dans d'autres Etats de toutes activités et substances qui provoquent une grave détérioration de l'environnement ou dont on a constaté qu'elles étaient nocives pour la santé de l'homme »</i></p>	<p>Spatialité ou équité intra-générationnelle et inter-territoriale ; gouvernance</p>
<p><i>Principe 15 : « Pour protéger l'environnement, des mesures de précaution doivent être largement appliquées par les Etats selon leurs capacités. En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement »</i></p>	<p>Temporalité ou équité inter-générationnelle ; gouvernance</p>
<p><i>Principe 16 : « Les autorités nationales devraient s'efforcer de promouvoir l'internalisation des coûts de protection de l'environnement et l'utilisation d'instruments économiques, en vertu du principe selon lequel c'est le pollueur qui doit, en principe, assumer le coût de la pollution, dans le souci de l'intérêt public et sans fausser le jeu du commerce international et de l'investissement »</i></p>	<p>Transversalité sociale, économique et environnementale ; gouvernance</p>
<p><i>Principe 17 : « Une étude d'impact sur l'environnement, en tant qu'instrument national, doit être entreprise dans le cas des activités envisagées qui risquent d'avoir des effets nocifs importants sur l'environnement et dépendent de la décision d'une autorité nationale compétente »</i></p>	<p>Transversalité sociale, économique et environnementale ; temporalité ou équité inter-générationnelle ; gouvernance</p>
<p><i>Principe 18 : « Les Etats doivent notifier immédiatement aux autres Etats toute catastrophe naturelle ou toute autre situation d'urgence qui risque d'avoir des effets néfastes soudains sur l'environnement de ces derniers. La communauté internationale doit faire tout son possible pour aider les Etats sinistrés »</i></p>	<p>Temporalité ou équité inter-générationnelle ; spatialité ou équité intra-générationnelle et inter-territoriale ; gouvernance</p>

<i>Principe 19 : « Les Etats doivent prévenir suffisamment à l'avance les Etats susceptibles d'être affectés et leur communiquer toutes informations pertinentes sur les activités qui peuvent avoir des effets transfrontières sérieusement nocifs sur l'environnement et mener des consultations avec ces Etats rapidement et de bonne foi »</i>	Temporalité ou équité inter-générationnelle ; spatialité ou équité intra-générationnelle et inter-territoriale ; gouvernance
<i>Principe 20 : « Les femmes ont un rôle vital dans la gestion de l'environnement et le développement. Leur pleine participation est donc essentielle à la réalisation d'un développement durable »</i>	Participation
<i>Principe 21 : « Il faut mobiliser la créativité, les idéaux et le courage des jeunes du monde entier afin de forger un partenariat mondial, de manière à assurer un développement durable et à garantir à chacun un avenir meilleur »</i>	Spatialité ou équité intra-générationnelle et inter-territoriale ; temporalité ou équité inter-générationnelle
<i>Principe 22 : « Les populations et communautés autochtones et les autres collectivités locales ont un rôle vital à jouer dans la gestion de l'environnement et le développement du fait de leurs connaissances du milieu et de leurs pratiques traditionnelles. Les Etats devraient reconnaître leur identité, leur culture et leurs intérêts, leur accorder tout l'appui nécessaire et leur permettre de participer efficacement à la réalisation d'un développement durable »</i>	Participation ; gouvernance ; spatialité ou équité intra-générationnelle et inter-territoriale
<i>Principe 23 : « L'environnement et les ressources naturelles des peuples soumis à oppression, domination et occupation doivent être protégés »</i>	Spatialité ou équité intra-générationnelle et inter-territoriale
<i>Principe 24 : « La guerre exerce une action intrinsèquement destructrice sur le développement durable. Les Etats doivent donc respecter le droit international relatif à la protection de l'environnement en temps de conflit armé et participer à son développement, selon que de besoin »</i>	Spatialité ou équité intra-générationnelle et inter-territoriale ; gouvernance
<i>Principe 25 : « La paix, le développement et la protection de l'environnement sont interdépendants et indissociables »</i>	Transversalité sociale, économique et environnementale
<i>Principe 26 : « Les Etats doivent résoudre pacifiquement tous leurs différends en matière d'environnement, en employant des moyens appropriés conformément à la Charte des Nations Unies »</i>	Spatialité ou équité intra-générationnelle et inter-territoriale ; gouvernance
<i>Principe 27 : « Les Etats et les peuples doivent coopérer de bonne foi et dans un esprit de solidarité à l'application des principes consacrés dans la présente Déclaration et au développement du droit international dans le domaine du développement durable »</i>	Spatialité ou équité intra-générationnelle et inter-territoriale ; gouvernance

BESANCENOT, 2005 d'après C.N.U.E.D., 1993

Figure 62: Les principes clés de la Déclaration de Rio: mise en lumière des récurrences thématiques

Transversalité

La transversalité figure très clairement dans sept des principes énoncés. Dès le début du traité, la centralité de l'homme dans les préoccupations du développement durable est mise en avant. Elle souligne la nécessité d'un équilibre entre les systèmes sociaux, environnementaux et économiques, afin d'aboutir à « *une vie saine et productive en harmonie avec la nature* » (principe 1). L'accent est cependant mis sur la préservation de l'environnement, considéré ici comme la base de tout développement car seule réserve de ressources possibles sur Terre. A plusieurs reprises, dans les principes 4, 12, 16, 17 et 25, l'environnement demeure le principal enjeu du développement durable. Il est prioritairement considéré dans les processus de développement (principe 4), par le biais d'un développement économique et social substantiel, permettant d'engager des politiques de protection de l'environnement efficaces (principe 12); jusqu'à la responsabilisation des acteurs économiques contre les préjudices qu'ils peuvent causer à l'environnement (principe 16) et des acteurs politiques dans des politiques d'évaluation écologique, afin de protéger l'environnement et les sociétés (principe 17). Dans cette déclaration, les aspects sociaux, économiques et environnementaux sont considérés globalement, c'est à dire à une échelle planétaire. Les principaux maux relatifs au volet économique, en particulier dans les pays du Sud, sont les situations de sous-développement et ceux relatifs aux aspects sociaux sont les conflits armés dans le monde. Aussi bien le développement que la paix peut permettre une véritable politique de protection de l'environnement et de préservation des ressources. Ainsi, le principe 25 considère ces deux paramètres comme indissociables et nécessaires à la préservation sur le long terme des ressources naturelles.

Spatialité

Ce principe, qui prend en compte les préoccupations intra-générationnelles et inter-territoriales, revient à 17 reprises. C'est d'abord une attention portée aux autres territoires, en évitant de reporter ses propres pollutions sur d'autres territoires (principes 2, 12, 13, 14, 18, 19). L'aspect environnemental est très souvent évoqué et seule une solidarité inter-territoriale peut œuvrer à la préservation des ressources (principes 7, 11, 12, 23, 24, 26, 27). Tout cela n'est possible sans une législation adaptée, décidée mondialement. Dès lors il sera possible de garantir une politique environnementale sans frontière (principe 12, 13). La Terre est un système, un ensemble complexe où règne une infinité d'interdépendances. Aussi, aucune décision environnementale de grande envergure ne peut être prise sans une concertation avec toutes les autres composantes étatiques du système. Cette solidarité est préconisée entre Etats mais aussi entre chacun d'eux et leurs sous-territoires (principe 22). Il est aussi question de prévenir les autres Etats d'éventuelles catastrophes écologiques (principe 19). L'aide au développement passe aussi par une solidarité technologique permettant de faire progresser la productivité et la préservation de l'environnement (principe 9). Mais c'est principalement la

solidarité entre sociétés et entre Etats, et donc entre territoires différents qui est encouragée: « *satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes (...)* » (principe 3). Il est aussi demandé de porter une attention particulière aux pays les moins favorisés (principe 5 et 6) « *afin de réduire les différences de niveaux de vie et de mieux répondre aux besoins de la majorité des peuples du monde* » (principe 5) et permettre une véritable solidarité sociale et culturelle entre pays différents : « *mobiliser la créativité, les idéaux et le courage des jeunes du monde entier afin de forger un partenariat mondial (...)* » (principe 21). Cette solidarité écologique est donc indissociable, en particulier dans les pays du Sud, d'une solidarité pour la paix (principes 24, 25), capable d'envisager une politique nationale et internationale cohérente dans l'espace et dans le temps. Cette solidarité entre Etats doit *in fine* couvrir tous les domaines d'intérêt du développement durable (principe 27).

Temporalité

Appelée aussi principe de solidarité inter-générationnelle, la temporalité se retrouve très souvent d'un principe à l'autre. L'attention portée au confort des générations présentes et futures revient de manière récurrente dans les principes 3, 15, 18, 19. Ils sont beaucoup moins explicites dans les trois derniers principes cités que dans le 3. Seul ce principe fait mention des "générations futures". Ce qui pourrait sembler curieux aux yeux du grand public, tant cette notion a été diffusée dans les médias. "Générations futures" figure même dans la définition phare du développement durable, celle de Gro Harlem Brundtland. Sans l'évoquer de manière explicite, les principes 15, 18 et 19 nous mettent sur la piste. La solidarité inter-générationnelle passe en effet par des mesures de précaution en matière de protection de l'environnement et de préservation des ressources (principe 15), une solidarité entre Etats, à même de prévenir des impacts éventuels d'une catastrophe sur d'autres Etats (principes 18, 19).

Participation

Ce principe conserve une place privilégiée dans le champ des préoccupations du développement durable. Pour assurer une protection optimale de l'environnement, il faut, nous l'avons vu, avoir une considération écosystémique du monde dans lequel on vit. Aussi, est-il nécessaire de considérer toutes les échelles de territoire comme interdépendantes et donc responsables d'un même devenir planétaire. Cela commence par l'échelon décisionnel le plus proche de nous, c'est à dire le simple citoyen. Ses actions, ses décisions, ses témoignages, permettront de compléter comme il se doit, les décisions prises "d'en haut". Des progrès en matière de protection de l'environnement pourront être ainsi envisagés plus sereinement (principe 10). La nécessité de l'intervention de chaque communauté au plus bas de l'échelle décisionnelle est nécessaire du fait, par exemple, des connaissances du milieu et des pratiques

traditionnelles de certains peuples autochtones (principe 22). Cette participation doit permettre l'équité décisionnelle d'un niveau à l'autre mais aussi d'une communauté à l'autre. Les femmes doivent par exemple prendre une part plus active aux décisions, trop souvent considérées comme la chasse gardée de la gente masculine (principe 20).

Evaluation

Afin de permettre un certain suivi de ces principes de durabilité et de leur assurer une pérennité, une évaluation, par le biais d'une normalisation, est souhaitable, quel que soit le pays concerné : « *Les normes écologiques et les objectifs et priorités pour la gestion de l'environnement devraient être adaptés à la situation en matière d'environnement et de développement à laquelle ils s'appliquent.* » (principe 11). Cette normalisation pourra bien entendu être différente d'un pays à l'autre, au gré des changements politiques, idéologiques ou culturels: « *Les normes écologiques et les objectifs et priorités pour la gestion de l'environnement devraient être adaptés à la situation en matière d'environnement et de développement à laquelle ils s'appliquent* » (principe 11).

Gouvernance

Un dernier principe moins visible mais aussi important est la mise en place d'un système de pilotage d'une politique de développement durable. Nous pourrions ainsi parler de mode de gouvernance. Cette politique doit être à l'initiative des Etats, biais essentiel à la solidarité intra-territoriale (entre collectivités territoriales et locales) (principe 22) mais aussi inter-territoriale, car les Etats ont « *le droit souverain d'exploiter leurs propres ressources selon leur politique d'environnement et de développement, et ils ont le devoir de faire en sorte que les activités exercées dans les limites de leur juridiction ou sous leur contrôle ne causent pas de dommages à l'environnement dans d'autres Etats ou dans des zones ne relevant d'aucune juridiction nationale* » (principes 2, 7, 8, 27). La participation des Etats mais aussi des peuples est une nécessité « *afin de réduire les différences de niveaux de vie et de mieux répondre aux besoins de la majorité des peuples du monde* » (principe 5). Les actions internationales via les Organisations Non Gouvernementales (O.N.G.) sont essentielles au développement d'une solidarité entre Etats. Elles sont aussi là pour permettre aux Etats de prendre le relais de l'action d'O.N.G. pour le développement durable (principe 6). Les Etats doivent aussi permettre la mise en place d'une législation voire d'une normalisation efficace en matière d'environnement (principes 11, 13), afin de coopérer et de prévenir des dangers extérieurs. Le but est ainsi de permettre un meilleur développement des pays les moins favorisés (principe 12, 18, 19, 24, 25), d'éviter les transferts de pollution d'un Etat à l'autre (principe 14), de mettre en place des mesures de précaution en matière d'environnement (principe 15), d'assurer la responsabilisation des pollueurs (principe 16), de mettre en place un système d'évaluation

des impacts liés à l'environnement (principe 17), et enfin de résoudre leurs différends en matière d'environnement (principe 26).

1.2.2 Des difficultés du côté des collectivités territoriales et locales

Les perceptions, que les collectivités ont du développement durable, ont été recueillies par l'agence Bernard Brunhes Consultant ainsi que par les nombreux témoignages recueillis par l'association 4D (association dont la mission est d'organiser les débats et de monter des dossiers sur la mise en œuvre de l'Agenda 21 local).

La difficulté à comprendre et à exploiter le concept est due, pour l'essentiel, à une perception incomplète voire erronée de sa définition : ou on l'associe à l'environnement en minimisant les deux autres piliers (économie et société), ou l'on butte sur une vision inhabituelle voire révolutionnaire en politique : la transversalité. Ajoutons que même lorsque la définition semble maîtrisée, les acteurs politiques achoppent sur le changement de paradigme et d'exigences qu'il sous-tend: les principes de transversalité, d'articulation d'échelles, de participation et de temporalité par exemple.

Compartimentage contre transversalité

Aussi bien sur un plan théorique que méthodologique, l'approche globale ou consensuelle est difficile à intégrer. Complexité, systémique servent et handicapent le développement durable. La première des préoccupations, qui pousse les collectivités au choix de cette politique nouvelle, est la qualité de l'environnement, suivi des ses deux autres piliers: le développement économique et l'équité sociale. Ce constat fait surgir une carence en matière de réflexion transversale. En effet, réfléchir successivement sur le social, l'environnement et l'économie ne relève pas d'une approche de ce type. Plusieurs freins à cette considération transversale sont à souligner: le cloisonnement des univers administratifs, le cloisonnement des élus, le cloisonnement des acteurs locaux (B.B.C., 2002). D'ailleurs, aussi bien dans les pratiques que dans les représentations, la notion demeure souvent l'otage du champ environnemental. Le champ social demeure relativement enclavé, les politiques sociales étant souvent conçues comme des politiques de réparation, des actions compensatrices du développement économique. Les impératifs du développement social ou de la cohésion sociale sont encore rarement intégrés aux processus de décision économique (B.B.C., 2002).

Le concept se doit donc de mettre ces trois piliers en interaction permanente de projet. Une idée émane cependant de ce modèle trop simpliste, considérant les trois piliers de la durabilité de manière équitable. Prenons l'exemple du volet social. Si l'on considère le développement durable dans son dessein originel, un projet au service de l'homme, l'aspect social se doit de contenir les deux autres considérations économiques et environnementales. Le développement

durable ne peut donc se réaliser sans un certain « *décentrage des attitudes et des habitudes par rapport aux positions traditionnelles* » (CHASSANDE, 2002).

Mettre en œuvre une approche transversale et intégrée n'est pas simple. L'organisation administrative et politique de nos collectivités territoriales et locales demeure très compartimentée. Les différents services n'ont pas l'habitude de travailler ensemble autour d'un même projet. Les résistances au changement sont d'autant plus fortes qu'on bouscule ici les modes habituels de penser, de raisonner, autrement dit les schémas culturels des acteurs (4D, 2001). Il devient alors nécessaire d'inventer une autre culture. La collectivité peut être conduite à réorganiser les services pour convenir d'une meilleure transversalité.

Sans exposer de manière exhaustive l'itinéraire du développement durable, de ses premiers soubresauts écologistes à l'application territoriale qui en est faite aujourd'hui, nous ajouterons une réflexion sur ses véritables fondements. Cet aparté nous permettra de mieux saisir les enjeux communs au concept et de comprendre pourquoi l'associe-t-on si facilement et si prioritairement au champ environnemental. L'enquête de Bernard Brunhes Consultant met d'ailleurs en évidence l'omniscience de ce dernier dans les perceptions et les représentations des collectivités territoriales et locales françaises. Cette réflexion nous permettra de mieux comprendre les motivations des collectivités dans l'adoption d'un Agenda 21 local.

L'A.D.E.M.E., qui a supervisé une partie de cette thèse, n'a pas été attentive à nos recherches par simple intérêt porté aux thèmes qu'elle affectionne : l'environnement et la maîtrise de l'énergie au service d'une exploitation raisonnée des ressources. La prise de conscience de la menace portée par nos modes de production et de consommation sur l'environnement ont vu la nécessité de prendre de plus en plus en considération la croissance économique et le respect des sociétés pour se garantir une évolution des mentalités en matière d'environnement et de maîtrise de l'énergie. Certains géographes ont d'ailleurs, ces dernières décennies, permis à l'approche régionale d'évoluer dans ce sens. L'intégrité environnementale ne peut être assurée sans une volonté politique forte, de fait, satisfaite par des effets bénéfiques sur le plan économique et social. Voyons désormais et de façon plus détaillée comment l'attention portée à l'environnement justifie une attention portée à l'économie et au social et qu'agir sur l'environnement c'est agir fatalement sur les trois "piliers" du développement durable.

Ce que la définition fondatrice du Rapport Brundtland ne nous dit pas, c'est que c'est bien l'environnement l'élément moteur de la sensibilisation au développement durable. Sans menace sur l'environnement planétaire et le constat alarmant que le simple citoyen peut s'en faire, le développement durable, dans sa dimension transversale et universelle, n'aurait certainement pas vu le jour ou du moins pas survécu (Encart 19 et Encart 20).

Est-ce la pauvreté, dont le niveau d'alerte dépasse de loin les grandes préoccupations écologiques, qui a justifié une plus grande attention portée à l'environnement ou plutôt une croissance économique ultra-libérale et du même coup écologiquement irrespectueuse ? Sont-ce les successions de crises économiques qui ont éveillé chez nos politiques le choix d'une

autre forme de développement plus équitable, plus écologique et donc plus durable, dans le but de remettre en cause le fondement du bien-être par le tout économique ? Au regard de l'histoire politique, économique et sociale du 20^{ième} siècle, la réponse va de soi : les seules préoccupations économiques et sociales n'ont pas incité à repenser les principes de développement de nos sociétés. En témoignent les étapes fondatrices du développement durable. Elles ont, pour la grande majorité, été motivées par des préoccupations environnementales. D'ailleurs, tant que l'environnement n'est pas intervenu dans la notion de durabilité, nous n'avons fait que consommer de la nature, du social « *pour son confort personnel au lieu de se demander par exemple comment je vais renouveler le peuplement forestier du village afin de pérenniser mon apport en bois pour les hivers à venir ou comment, aider l'école d'à côté pour permettre aux enfants de profiter des sorties pédagogiques ?* » (CHASSANDE, 2002).

L'environnement, longtemps considéré comme ressource inépuisable, a, par la suite, obligé les théoriciens du développement (à l'origine d'une sensibilisation au développement durable) à penser long terme. Là se retrouve, encore aujourd'hui, la difficulté à communiquer sur le bien-fondé du concept. Cette attention portée à l'environnement mondial pour un développement humain à long terme a d'ailleurs mûri très progressivement pour devenir une notion plus transversale aux trois domaines social, environnemental et économique, dans la seconde moitié du 20^{ième} siècle. La sensibilisation à l'environnement est passée, nous l'avons vu, par des conférences mondiales de sensibilisation des pays dits développés et des pays dits en développement, des catastrophes écologiques survenues ces dernières années (tant au niveau industriel, agricole, maritime que climatique, les catastrophes terrestres comme les tremblements de terre ou éruptions volcaniques n'affectent guère ces préoccupations), l'institutionnalisation de ces politiques de développement durable mais aussi et surtout la formation au niveau local. Aussi les deux principales thématiques liées au développement durable concernent les catastrophes naturelles et les phénomènes dits "lents". Les risques dits "lents" affectent beaucoup moins l'opinion, car l'épuisement des ressources se perçoit en général difficilement à l'échelle d'une génération. Ces risques, qui n'ont pas les qualités alarmantes des grandes catastrophes, constituent cependant le risque majeur qui menace l'ensemble des sociétés humaines tant globalement que localement. Il porte atteinte à la fois aux stocks (ressources non renouvelables et renouvelables) et aux cycles.

Malthus, considéré par bon nombre d'auteurs, comme l'inspirateur de l'idée de développement durable, fit le constat alarmant, à la l'orée du 19^{ième} siècle, d'une limitation dans le temps des productions agricoles du fait que les dernières terres mises en cultures sont en général celles dont la productivité est la plus faible. Aussi, préconisa-t-il une décélération de la croissance démographique, dite à progression géométrique, au regard de la progression des ressources agricoles, dite à progression arithmétique (CHASSANDE, 2002).

Le Club de Rome, association internationale fondée en 1968 et conduisant des réflexions inspirées des mêmes craintes, a porté son attention sur les dangers que présente une croissance démographique exponentielle vis-à-vis de l'épuisement des ressources, de l'accumulation de la pollution, et de la surexploitation des systèmes naturels. Les grandes conférences qui suivront maintiennent l'environnement au cœur du problème. Il deviendra, dans le même temps, afin de contrer les logiques économistes, un facteur de développement économique et social sur le long terme. Là est toute la préoccupation des initiateurs du développement durable: la dégradation de l'environnement ne suffit pas à justifier un changement de politique économique et sociale sur le court terme. Encore faut-il que des mesures écologiques soient rentables, de préférence sur le court ou le moyen terme.

Sous la pression des pays en développement, considérant, à juste titre, l'adjonction de contraintes environnementales à leurs difficultés économiques comme préjudiciables à leur propre développement, la conférence des Nations Unies tenue à Stockholm en 1972, a su trouver un compromis : l'éco-développement. Il revendique la nécessité mais aussi la possibilité de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies de développement socio-économique équitables et respectueuses de l'environnement.

C'est le Rapport Brundtland, en 1987, qui fait connaître la notion. Il prend le contre-pied du Club de Rome en refusant le principe de "croissance économique zéro". L'environnement demeure néanmoins le facteur de sensibilisation le plus efficace. Au regard des catastrophes naturelles survenues, la désertification, la déforestation, les pluies acides ou l'effet de serre, le rapport préconise « *une nouvelle ère de croissance économique, en s'appuyant sur les politiques protégeant et mettant en valeur la base même des ressources nécessaires. Il faut gérer les ressources de l'environnement pour assurer un avenir au développement lui-même.* » (CHASSANDE, 2002). De cette inquiétude vis à vis de la situation de l'environnement mondial, surgit une prise de conscience nouvelle: ce sont les générations futures ainsi que les populations les plus pauvres, les plus pénalisées par les dégradations écologiques, qui devront faire les frais économiques et sociaux de notre mode actuel de gestion de la planète.

CHASSANDE, 2002; BESANCENOT, 2004

Encart 19: Les fondements environnementalistes du développement durable (1): de Malthus à Brundtland

Le "Sommet de la Terre", réuni à Rio en 1992, lie définitivement et officiellement les questions d'environnement et de développement en adoptant un texte fondateur : la Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement et un document de propositions, non juridiquement contraignant mais faisant autorité, l'Agenda pour le 21^{ème} siècle, dit Agenda 21 (4D, 2001). C'est, là encore, à l'occasion de ce sommet, l'environnement qui contribue à une reconnaissance presque unanime du développement durable. Dès lors, l'idée devient principe, référence incontournable reprise par les conférences internationales, organisées par les Nations-Unie. La sensibilité à l'environnement n'a pas seulement permis de conceptualiser la durabilité. Elle permet encore aujourd'hui de motiver les acteurs politiques nationaux et internationaux à l'organisation de nouvelles conférences sur ce thème. Pour exemple, la menace de l'activité humaine sur l'environnement a permis la réunion de deux conférences à la suite de Rio : New-York en 1997 et de Johannesburg en 2002. Elles ont à cette occasion fait le bilan des engagements pris à Rio en 1992.

Au niveau local, le Sommet de Rio a permis d'institutionnaliser l'idée à l'échelon des collectivités locales. Là encore, la principale incitation à cette nouvelle politique est son attention portée à l'environnement global mais aussi local. Ce sont à la fois les menaces des dégradations humaines à l'échelon planétaire et brandies lors des grands sommets internationaux, mais aussi une attention accrue portée à la qualité du cadre de vie, qui motivent aujourd'hui l'adoption de plans de développement durable dans certaines collectivités locales et territoriales. Une mise en garde cependant : les perceptions, les représentations et les pratiques le montrent bien, le concept « *n'est pas une simple requalification ou un "rajeunissement" de l'environnement.* » (4D, 2001), mais un mode de pratique politique transversal aux trois axes constitutifs d'une société, d'un territoire : les aspects sociaux, environnementaux et économiques.

Néanmoins, parmi ces trois axes, seule une dégradation de l'environnement, à l'échelon global essentiellement, présente une irréversibilité certaine. Par des mesures politiques efficaces, l'équité sociale ainsi que la croissance économique et la correcte répartition des richesses trouveront toujours une solution sur le court, le moyen ou le long terme. Recouvrer l'intégrité d'un environnement de qualité, dégradé au-delà d'un certain seuil d'empreinte écologique, est une bataille perdue d'avance. L'environnement demeure le principal argument d'adoption d'une politique de durabilité, même à l'échelle locale (voir encadré ci-dessous). La définition de l'association 4D en dit long sur l'importance de ce paramètre: « *[le développement durable] repose sur l'idée que nous nous situons à un carrefour historique, que nous ne pouvons plus poursuivre, sans les infléchir profondément, les politiques actuelles qui maintiennent ou accentuent l'écart entre les "pays riches" et "pays pauvres", entre riches et pauvres d'un même pays, d'une même région ou d'une même ville et qui mettent en péril les écosystèmes dont nous dépendons, nous-mêmes et les générations futures, pour survivre.* » (4D, 2001)

4D, 2001; BESANCENOT, 2004

Encart 20: Les origines environnementalistes du développement durable (2): le tournant pris à Rio

Il est clair que pour que la durabilité s'accomplisse, l'environnement ne doit pas supplanter les aspects économique et social. Elle demeure une trajectoire de développement qui permet la "co-évolution" des systèmes économiques, sociaux et écologiques (TORRES, 2000). Si le motif sous-jacent à cette nouvelle politique est la préservation ou le développement d'un environnement de qualité, il n'est envisageable que dans la mesure où les volets social et économique, conditionnant de fait son devenir, sont pris en compte. Si la dégradation des écosystèmes a permis au développement durable d'exister, c'est désormais non à la seule préoccupation écologique mais au "bien vivre" de l'homme de se situer au cœur du problème. L'économie et l'environnement ne doivent-ils pas prioritairement contribuer au bien vivre de l'homme? Cet argument pourrait nous paraître bien anthropocentriste vis à vis du monde qui nous entoure, mais il n'en est rien. Le bien-être humain ne peut se concevoir sans une harmonisation pérenne entre contribution à un environnement de qualité, croissance économique créatrice de richesses et équité des populations qui en disposent.

De la manière la plus générale qui soit, la problématique de développement durable se définit comme une approche centrée sur les conditions de maintien dans le temps d'un "éco-socio-système" (Encart 21): "éco" comme écologie, sachant que la composante "socio" intègre la dimension économique et que certains travaux, notamment ceux d'inspiration néo-classique, ne retiennent qu'une contrainte globale de type économique (ZUINDEAU, 1997). Malheureusement, dans la plupart des collectivités, si des articulations

Deuxième partie: Le développement durable et ses outils au service du territoire

environnement/développement économique existent, via notamment les politiques de transports ou de tourisme, le champ social demeure le parent pauvre des actions de durabilité (B.B.C., 2002).

« Etant donné que la Terre est le seul foyer de l'humanité, la notion de durabilité exige que nous vivions dans les limites de la capacité de produire de la nature. Pour employer une analogie d'ordre économique, disons que l'humanité doit apprendre à vivre du revenu du capital naturel qui reste. Le capital naturel inclut non seulement toutes les ressources naturelles et la capacité de la nature d'absorber les déchets nécessaires pour soutenir l'activité économique humaine, mais aussi tous les processus et les relations biophysiques entre les éléments de l'écosphère qui fournissent les services de soutien de la vie. » (WACKERNAGEL et REES, 1999).

Encart 21: Préserver l'homme en permettant à l'économie de préserver l'environnement

L'attention que les collectivités locales et territoriales portent au concept se justifie donc par une nouvelle forme de gestion de l'environnement. Il implique la prise en compte des aspects économiques et sociaux, mais surtout la nécessité de rendre plus lisible et donc plus opérationnel le concept localement. Malgré les nombreuses actualisations et précisions apportées, le concept manque encore cruellement dans ses déclinaisons de rigueur méthodologique. Ni les économistes, ni même les politiques ne sont encore à l'aise dans ce domaine.

Des obstacles économiques et politiques au "long terme"

« Les villes doivent toujours élaborer leurs politiques à court terme dans une perspective à long terme, évaluant si et comment les mesures prises contribuent au futur développement de l'environnement global » (BAILLY, 2000). L'idée est belle, si on ne se demande pas comment y parvenir, car chaotique est le sentier du long terme. Il n'est donc pas évident de prévoir le confort social, environnemental et économique des générations futures.

Sur un plan pratique, la capacité de veille prospective et stratégique s'avère insuffisante et la pérennisation de la démarche aussi: *« disposer de temps est donc l'un des plus gros atouts pour faire aboutir la démarche. Il faut, d'autre part, parvenir à trouver des mécanismes qui n'épuisent pas les volontés. »* (4D, 2001). Une pensée du long terme bute sur les horizons temporels des acteurs : durée des mandats électifs des élus locaux, régime de l'annualité budgétaire des administrations, logique de rentabilité financière à court terme des entreprises (4D, 2001).

Les inconvénients de la "non-fractalité" du développement durable

Nous l'avons déjà vu, l'intégration de la dimension spatiale au concept de développement durable fait trop souvent défaut. Les difficultés reposent essentiellement sur le transfert de normes de durabilité de l'échelon global à l'échelon local. « *Le développement durable n'est pas fractal* » et sa structure globalisante ne se conserve pas si on l'envisage à l'échelon local (GODARD, 1994). Un projet de développement territorial bon pour la région ne le sera pas forcément pour un territoire d'échelle inférieure. Plus précisément, l'amélioration de la desserte automobile de la région peut être préjudiciable au bien-vivre d'un village devant subir les nuisances sonores et atmosphériques d'une nouvelle autoroute, pourtant essentielle au dynamisme régional ! De notre point de vue, lors de la phase diagnostique de l'Agenda 21 local, le territoire n'est analysé que partiellement. L'absence de considération locale et globale du territoire, dans son infrastructure et son organisation spatiale (ou superstructure: organisation en réseau, pyramidale et topologique) en est le témoignage le plus parlant. L'économie mais aussi tous les pans de la territorialité finissent par en pâtir (Encart 22).

« Pour pallier le risque d'une perte de compétitivité économique du territoire initiateur, et donc pour surmonter un obstacle important à la mise en œuvre d'actions de développement durable, une stratégie concertée inter-territoriale est vivement souhaitée. Elle seule permet véritablement de maintenir l'équilibre entre les différents espaces, appréhendés sous l'angle de leur fonctionnalité économique. Elle seule aussi permet d'améliorer l'efficacité d'action visant des modèles transfrontaliers (par exemple des pollutions globales), dont la résolution justement n'est possible que si l'espace des politiques tend à coïncider avec l'espace des problèmes. La coopération entre territoires est ainsi requise. Reprenant l'approche pluri-dimensionnelle du territoire, nous dirons que les mutations du territoire, dans leurs dimensions matérielle et fonctionnelle, appellent une transformation de ce même territoire dans sa dimension organisationnelle. L'approche du développement durable n'a pas oublié cette importante question et généralement pour l'aborder, elle en appelle à de nouvelles gouvernances. ».

LAGANIER, 2002

Encart 22: Le développement durable, mais sous réserve d'une stratégie de concertation inter-territoriale

Le changement d'échelle de décision, pour mieux agir durablement, met à jour la difficulté à considérer autrement son territoire d'action et de projet. Agir au niveau intercommunal n'est pas donné à la plupart des municipalités; d'ailleurs « *L'Agenda 21 local a mis en lumière l'intérêt de nouvelles aires territoriales qui ne correspondent pas à celles prises en compte par l'administration.* » (4D, 2001). Les difficultés apparaissent d'autant plus lorsqu'un Agenda 21 local est développé en même temps à l'échelle d'une commune et à celle d'une agglomération, sans coopération entre ces deux échelles territoriales. Il est aussi peu aisé de prendre en compte la variabilité du territoire pertinent selon les champs et les problématiques à traiter, la mise en articulation cohérente des territoires de compétences des différents acteurs publics (les politiques nationales et les politiques locales ne sont pas toujours établies sur le

même territoire et les procédures nationales entrent parfois en contradiction les unes avec les autres), ainsi que les difficultés soulevées par la mise en articulation cohérente des périmètres d'aménagement et de développement des territoires en fonction de l'application de trois lois récentes (Voynet, Chevènement, Solidarité et Renouvellement Urbain: S.R.U.) (4D, 2001). « *En définitive, le processus Agenda 21 local français est, après une phase de démarrage un peu longue, en phase de décollage. L'expérimentation des démarches à plus grande échelle devrait permettre de dépasser un certain nombre d'obstacles que des collectivités isolées peuvent difficilement franchir par manque de recul et de comparaison.* » (4D, 2001).

Les obstacles humains, financiers et culturels à une bonne gouvernance

La concertation avec les acteurs, les partenaires, les habitants (comment concilier des intérêts souvent contradictoires ?) ne va pas de soi. « *Cela tient du fait qu'en amont, la municipalité est obligée d'assurer l'information et la sensibilisation des habitants avant d'organiser tout débat public, ce qui demande des moyens humains et financiers.* » (4D, 2001). En ce qui concerne les représentations du développement durable, l'enquête Bernard Brunhes Consultant révèle que le thème de la concertation arrive loin derrière les autres considérations. Le développement durable est ainsi conçu comme un nouveau contenu avant d'être appréhendé comme une nouvelle pratique. En ce qui concerne les impacts des actions de développement durable, c'est sur le champ des relations avec la population qu'il bute le plus. Sans doute, la complexité des dispositifs de décision et de pilotage, induite par la contractualisation croissante des politiques publiques locales, ne facilite en rien l'application de ce principe de concertation-participation des citoyens (B.B.C., 2002). Par conséquent, les collectivités locales préfèrent mettre d'abord au point leur projet en interne avant de le soumettre aux acteurs extérieurs à la municipalité. Elles n'insistent d'ailleurs pas toujours sur le rôle respectif des forces en présence, lorsqu'elle veut faire participer la population. Le résultat est sans appel : déception de la part des habitants, baisse de la fréquentation des groupes de travail ou conflits. Ainsi, la municipalité doit veiller à ce que les règles du jeu soient clairement établies dès le départ, de préférence avec l'ensemble des participants.

Le développement durable nécessite aussi un portage politique fort. Autrement dit, cette politique de ne doit pas être uniquement portée, comme c'est souvent le cas, par le seul secteur de l'environnement, subordonné dans tous les cas aux autres champs, sociaux et économiques. Cette nouvelle forme de politique, axe transversal ou structurant par excellence, devrait être portée au plus haut niveau (4D, 2001).

Enfin, les collectivités achoppent sur l'évaluation des actions de politique durable. Elle est a priori complexe. L'absence jusqu'ici de méthodologie, d'outils, d'indicateurs, reconnus et partagés explique cette incertitude.

Bilan des difficultés rencontrées

	Transversalité	Temporalité	Participation	Spatialité	Portage politique	Evaluation
Difficultés théoriques	Penser de manière croisée le développement économique, le développement social et la préservation de l'environnement	Concevoir le long terme, lui donner une échéance	Concilier des intérêts souvent contradictoires	Changer d'échelles de décision	Choisir un pilote politique pertinent	Simplifier une démarche a priori complexe
Difficultés pratiques	Décloisonner les services au niveau des administrations	Mettre en place une veille prospective et stratégique	Se concerter avec les acteurs, les partenaires, les habitants	Prendre en compte la variabilité du territoire pertinent selon les champs et les problématiques à traiter, la mise en articulation cohérente des territoires de compétences des différents acteurs publics	Ne pas uniquement fonder cette politique sur le secteur environnement, subordonné aux autres champs, sociaux et économiques surtout	Mettre en place une méthodologie, des outils, des indicateurs, reconnus et partagés

Figure 63: Les difficultés rencontrées par les collectivités territoriales et locales dans la mise en œuvre de leur Agenda 21 local

1.2.3 La timidité des moyens de diffusion et de promotion du développement durable comme frein à l'action

La Déclaration de Rio (1992) a permis, pour la première fois, la diffusion d'un texte de propositions à destination des Etats et des collectivités. Un programme politique de développement durable universellement reconnu a été proposé. Un document de propositions, non juridiquement contraignant mais faisant autorité, l'Agenda 21, a alors été mis à disposition des élus (CHASSANDE, 2002). Les moyens de diffusion à destination des collectivités se développent timidement et sans grande efficacité. Leur nombre, leur diversité et leur incapacité à former des réseaux, à même de proposer une méthodologie claire et efficace, musellent, malgré la clarté des enjeux et des étapes (Encart 23), les prétentions de l'Agenda 21 local. Malgré les nouvelles dispositions prises par le gouvernement français et les nouvelles orientations européennes, le flou persiste.

En énumérant et explicitant le rôle joué par chacune des structures, chargées d'informer les collectivités et de les accompagner dans leur projet d'Agenda 21 local, nous analyserons ce qui encore aujourd'hui fait obstacle à son application.

- *« l'état des lieux de la collectivité : le capital naturel, écologique, culturel, industriel, économique, social, patrimonial, financier dont la société hérite ; ses atouts et ses faiblesses ; les axes de progrès à investir sur la base de ce diagnostic ;*
- *la conception, en concertation avec la population, d'un "projet stratégique" de développement de la collectivité, qui prendra en compte ses besoins et ses objectifs sociaux, environnementaux, économiques ;*
- *la définition des moyens pour la réalisation de ces objectifs, par étapes progressives, et la mobilisation des "forces vives" de la collectivité pour garantir le succès de chaque étape ;*
- *l'évaluation régulière des résultats atteints, sur la base d'indicateurs de suivi »*

SACQUET, 2002b

Encart 23: Les étapes essentielles de l'Agenda 21 local

C'est à la suite des conférences de Rio (Sommet de la Terre, 1992) et surtout d'Istanbul (Habitat II, consacrée aux établissements humains et aux villes, 1996), que les associations d'environnement et de solidarité internationale ont été les premières à sensibiliser les collectivités locales à la problématique de développement durable et à les inciter à la mise en œuvre de l'Agenda 21 local : on y retrouve le Centre de Recherche et d'Information sur le Développement (C.R.I.D.), les Cités Unies de France (C.U.F.), la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (F.N.U.), les très impliqués association 4D et Comité 21. L'ensemble des documents diffusés par ces associations n'a sensibilisé que timidement les acteurs politiques au développement durable. Au lendemain de la Conférence d'Istanbul, les associations se sont montrées beaucoup plus actives mais sans parvenir vraiment à se "convertir" à l'Agenda 21 local. Pourtant chaque année, les deux associations nationales les plus reconnues, 4D et Comité 21, organisent des journées de sensibilisation des acteurs locaux aux enjeux du développement durable, l'échange et la confrontation des expériences d'Agenda 21 local français et étranger, des travaux de recueil d'expériences, de bibliographies, de réflexions sur l'Agenda 21 (4D, 2001). Leur principal objectif étant de mettre à disposition des collectivités des outils de mise en œuvre de leur Agenda 21 local. D'autres associations à dimension régionale ou locale existent. Elles ont soutenu, à leur niveau, les différents projets Agenda 21 local de collectivités territoriales et locales. On peut citer l'Association des Pratiques du Développement Durable en Rhône-Alpes (P.D.D.R.A.), Environnement et Développement Alternatif (E.D.A.) dans le Nord-Pas-de-calais, de l'Organisation pour la Recherche, la Communication et l'Action en faveur d'un Développement Solidaire entre le Nord et le Sud (ORCADES) en Poitou-Charentes, de la Conférence Permanente sur l'Aménagement et l'Urbanisme (C.P.A.U.) en Aquitaine, etc. Malgré ces efforts, l'association 4D affirme que *« ces associations traditionnelles d'environnement (les Amis de la Terre, Wild*

World Foundation (W.W.F.) , Greenpeace, etc.), de solidarité internationale ou encore de développement local n'ont que peu servi de relais au message délivré à Rio. » (4D, 2001).

Sur un plan plus institutionnel et législatif, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (M.A.T.E.) puis l'actuel Ministère de l'Écologie et du Développement Durable (M.E.D.D.) demeurent les acteurs politiques essentiels dans l'incitation à l'adoption de l'Agenda 21 local. Le M.E.D.D. a lancé deux appels à projets en y associant d'autres partenaires publics et en organisant des projets thématiques de suivi des projets en région. Selon l'association 4D, « *le gouvernement ne se serait pas explicitement engagé en faveur du développement durable et n'a encouragé les collectivités territoriales à mettre en place des Agenda 21 locaux qu'à la marge, à la différence de ce qui a pu se passer dans d'autres pays européens* » (4D, 2001).

Les réseaux de villes européennes comme International Council for Local Environment Initiatives (I.C.L.E.I.), la Communauté des Conseils et Régions d'Europe (C.C.R.E.), Eurocités, le Réseau des villes saines de l'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.), la Fédération Mondiale des Cités Unies (F.M.C.U.), réunis au sein de la Campagne européenne des villes durables, ont, quant à eux, une influence modeste en France. La faible représentation des collectivités locales françaises dans les réseaux européens et internationaux, constitués autour du développement urbain durable, s'explique par le fait que « *les élus ne sont pas toujours convaincus du bien-fondé d'une diffusion de leurs pratiques au-delà de leurs propres frontières et d'échanger avec les collectivités locales d'autres pays. La barrière de la langue, le coût des déplacements et surtout l'absence de financements à la clé constituent d'autres obstacles à la participation des communes, notamment pour les plus petites, qui sont nombreuses en France.* » (4D, 2001)

Hormis l'Association des Eco-maires, les associations de maires ou d'élus sont, pour la plupart, peu enclins à l'adoption d'un Agenda 21 local: « *Cela traduit le manque de motivation ou d'information suffisante des élus français. Ce phénomène tranche avec ce qui se passe dans d'autres pays européens comme la Finlande où les associations des villes et municipalités ont joué un grand rôle dans la promotion de l'Agenda 21 local.* » (4D, 2001).

Au flou persistant lié à la notion de développement durable, s'ajoute un manque flagrant d'informations et d'outils permettant de concevoir et de mettre en œuvre l'Agenda 21 local. Selon l'association 4D, rares sont les documents sur l'éducation au développement durable ainsi que les programmes de formation. Faible est la mise en commun des expériences et les lieux de rencontres et de débats.

2 Des démarches et des outils toujours en devenir

Selon le cabinet d'enquête Bernard Brunhes Consultant (B.B.C., 2002), les solutions préconisées par les collectivités territoriales et locales pour la réussite d'une politique de développement durable sont:

- la nécessité d'un travail pédagogique préalable intense et soutenu dans la durée (sensibilisation, information, formation, débat) auprès de l'ensemble des acteurs pour à la fois faciliter l'appropriation du concept, sa compréhension partagée par tous et infléchir les modes habituels de raisonnement et d'action;
- une volonté politique affirmée, un portage politique fort pour impulser, soutenir et légitimer les démarches;
- par voie de conséquence, un pilotage au plus haut niveau (Président, Maire) qui devrait avoir son pendant dans une mission transversale auprès ou au sein de la Direction Générale;
- la traduction des ambitions en actions et projets concrets, réalistes, accessibles, lisibles par tous (à condition de rester pragmatique);
- une méthodologie du projet qui permette d'associer l'ensemble des acteurs concernés au partage du diagnostic territorial, aux travaux de prospective territoriale, à l'identification des enjeux et objectifs fédérateurs et à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation (ce qui suppose des objectifs, des outils et des indicateurs partagés);
- l'engagement et le soutien d'une concertation active et transparente, autour de règles du jeu claires et partagées, tout au long des processus;
- la mise en place et le soutien au plus haut niveau hiérarchique des modes d'organisation et de fonctionnement transversaux requis par le développement durable (la mise en place de la transversalité reste très difficile si elle n'est pas impulsée et légitimée par le haut de la hiérarchie);
- des incitations financières et des moyens dédiés appropriés (B.B.C., 2002).

L'intérêt est ici de montrer qu'aujourd'hui les démarches et les outils de l'Agenda 21 local ne sont pas aujourd'hui tous disponibles et opérationnels. La démarche diagnostique, le financement de l'Agenda 21 local ainsi que l'information et la sensibilisation se mettent doucement en place. Dans le même temps, d'autres démarches comme l'organisation de partenariats pour la prise de décision, du débat public (par le biais de la concertation), l'évaluation de la politique de développement durable demeurent perfectibles.

2.1 Capitalisation des démarches et des outils aujourd'hui disponibles

Les démarches et les outils pour l'Agenda 21 local en France ont pu être validés et inventoriés grâce aux échanges de méthodes, d'outils et d'expériences entre collectivités territoriales et locales mais aussi entre ces collectivités, l'Etat et l'Europe. Le montage de l'Agenda 21 local ne relève pas seulement de principes venus d'en haut. Ainsi, aussi bien les associations que les collectivités locales et territoriales essaient d'œuvrer, non sans difficulté, à la diffusion de démarches et d'outils.

Le chapitre 28 de l'Agenda 21 rappelle que c'est d'abord aux collectivités locales d'entreprendre cette construction (Encart 24) : *« Il faudrait que toutes les collectivités locales instaurent un dialogue avec les habitants, les organisations locales et les entreprises privées afin d'adopter un "programme action 21" à l'échelon de la collectivité. La concertation et la recherche d'un consensus permettraient aux collectivités locales de s'instruire au contact des habitants et des associations locales, civiques, communautaires, commerciales et industrielles et d'obtenir l'information nécessaire à l'élaboration des stratégies les plus appropriées »* (C.N.U.E.D., 1993). Le principe est qu'en faisant intervenir ceux qui font vivre le territoire comme les habitants, les organisations locales et les entreprises privées, l'Agenda 21 pourra se fonder sur des réalités locales, sur ce qui fait l'identité du territoire d'un point de vue démographique, géographique, culturel, social, économique, etc. (4D, 2001).

Les objectifs proposés par Action 21 dans son article 28.2 prouvent que le programme ne propose pas de recette toute faite de l'Agenda 21 local, un plan de développement durable précis proposé aux collectivités. Au contraire, il laisse la liberté aux collectivités d'organiser elles-mêmes leur propre Agenda 21 local, moyennant la prise en compte des principes globaux énoncés dans la déclaration de Rio :

- a) *« D'ici à 1996, la plupart des collectivités locales de tous les pays devraient mettre en place un mécanisme de consultation de la population et parvenir à un consensus sur un programme Action 21 à l'échelon de la collectivité ;*
- b) *D'ici à 1993, la communauté internationale devrait lancer un mécanisme de concertation en vue de développer la coopération technique entre les collectivités locales ;*
- c) *D'ici à 1994, les représentants des associations de municipalités et d'autres collectivités locales devraient développer leur coopération et leur coordination afin de renforcer l'échange d'informations et de données d'expérience entre les collectivités locales ;*
- d) *Les collectivités locales de tous les pays devraient être encouragées à assurer l'exécution et le suivi de programmes visant à assurer la représentation des femmes et des jeunes dans les processus de prise de décision, de planification et d'être encouragées à assurer l'exécution et le suivi de programmes visant à assurer la représentation des femmes et des jeunes dans les processus de prise de décision, de planification et d'exécution »* (CNUED, 1993).

Encart 24: Les conseils aux collectivités pour la conception de leur propre Agenda 21 local

2.1.1 L'Agenda 21 local: la démarche phare du développement durable

L'Agenda 21 local, démarche de mise en œuvre concrète et locale du projet de développement durable d'un territoire, permet d'envisager l'application locale des principes issus du programme "Agenda 21" ou "Action 21", énoncé dans le rapport du Sommet de la Terre de 1992. Le chapitre 28 reconnaît « *l'importance fondamentale du rôle des collectivités locales dans l'application concrète du développement durable* » (C.N.U.E.D., 1993).

S'il n'existe pas de définition "dogmatique" de l'Agenda 21 local, certaines caractéristiques, inspirées du Sommet de la Terre, permettent d'en appréhender le contenu (Encart 25):

- il s'agit avant tout d'un document de planification stratégique à long terme pour une collectivité territoriale (quinze à vingt ans);
- le document repose en général sur un diagnostic territorial préalable dit de développement durable;
- sa mise en œuvre doit être accompagnée d'un débat public approfondi dès le début de son élaboration;
- il doit concerner une zone géographique cohérente sur le plan démographique, environnemental, économique, de l'habitat, des services, etc;
- son maître d'ouvrage est la collectivité territoriale mais tous les acteurs intervenant sur le territoire doivent être très largement impliqués. L'enjeu est de fédérer les initiatives des différentes structures (association, entreprises) afin qu'elles enrichissent la démarche initiale;
- ce n'est pas une superposition d'initiatives sectorielles, mais une démarche transversale coordonnée intégrant les aspects environnemental, économique et social dans le cadre d'une gouvernance et d'un débat public approfondi. L'objectif est d'apprendre à travailler "ensemble" entre services d'une même collectivité, entre élus, avec la population et ses représentants et plus généralement avec l'ensemble des acteurs du territoire. L'aspect essentiel est de créer une synergie entre les différentes composantes dans une démarche de développement durable et non de les juxtaposer. L'intérêt est aussi de créer des partenariats et entrer dans des réseaux d'expériences dans le but d'enrichir le contenu des projets et de disposer de moyens financiers plus importants;
- précisons qu'il n'existe pas de "procédure Agenda 21 local" mais des outils permettant de favoriser, étape par étape, sa mise en œuvre:
 - les contrats de plan Etat/Région et les contrats d'agglomération, moyens de mise en œuvre d'une première phase de l'Agenda 21 local;
 - les contrats de ville de la politique de développement social urbain qui concernent la mise en œuvre de la partie de la partie de l'Agenda 21 local relative à l'approche sociale;

- les pratiques contractuelles: accords contractuels entre la collectivité et différents acteurs, budgets des collectivités territoriales qui peuvent contribuer en partie à la mise en place de telle ou telle action prévue dans le cadre de l'Agenda 21 local;
- l'évaluation technique et démocratique de l'état d'avancement de la démarche, dans le cadre d'un dispositif de débat public local et sur la base d'indicateurs (du développement durable) (PIECHAUD, 2002 ; LAGADEC, 2002).

Les thèmes prioritaires abordés dans l'Agenda 21 local sont liés aux caractéristiques spécifiques du territoire considéré pour cette démarche, bien que certains thèmes se retrouvent fréquemment:

- l'organisation de l'espace et la reconquête de la ville sur elle-même (exemple: Lille, la Plaine Saint-Denis);
- le développement social urbain, qui concerne de nombreuses villes;
- le développement économique local comme enjeu initial principal d'un projet de développement au niveau du Pays (exemple: Mulhouse);
- les transports et la mobilité (exemple: Nantes);
- la lutte pour la santé publique, contre les pollutions et pour la diminution de l'effet de serre (exemple: Sarrebruck);
- les économies d'énergie;
- le développement Nord-Sud...

PIECHAUD, 2002

Encart 25: Les thèmes prioritaires abordés dans l'Agenda 21 local

2.1.2 Des organismes au service des collectivités locales

A la suite des conférences de Rio (1992) et d'Istanbul (1996), les associations ont été à l'initiative de la sensibilisation des collectivités locales à la problématique de développement durable et de l'accompagnement à la construction d'un Agenda 21 local. Un premier recueil d'expériences des collectivités locales françaises a été publié au moment de la préparation de la conférence sur les établissements humains d'Istanbul en 1996, par les associations C.R.I.D., C.U.F., F.N.A.U. et 4D. En 1995, au moment des élections municipales, le Comité 21 a réalisé un guide destiné aux élus, intitulé "Bien gérer votre commune aujourd'hui pour le 21^{ème} siècle". Il invite en quelque sorte les collectivités à mettre en œuvre leur propre Agenda 21 local. En décembre 1996, a été publié, à l'occasion des assises nationales du développement durable, un ouvrage qui recense 75 expériences de développement durable classées en 21 entrées. Selon l'association 4D, ces premiers documents ont permis de sensibiliser au développement durable quelques acteurs et des collectivités locales mais de façon limitée.

Malgré les nombreux efforts d'information consentis par ces associations, très peu de collectivités locales se sont mis à l'élaboration d'un véritable Agenda 21 local. Des campagnes d'information, des travaux de recueil d'expériences, de bibliographies, de réflexions sur différents aspects de l'Agenda 21 local ont été menés, nous l'avons vu, par de nombreux

Deuxième partie: Le développement durable et ses outils au service du territoire

réseaux et associations (voir 1.2.3) (4D, Entreprises 21, Cités 21, Comité 21). Les consultations de ces sources et de ces réseaux d'échanges désormais existent et se développent, mais certainement pas aussi vite que prévu.

Des associations cette fois régionales comme P.D.D.R.A., E.D.A., ORCADES, C.P.A.U., sont aussi parvenues à leur échelle à soutenir le processus Agenda 21 local.

2.1.3 Un nouveau souffle institutionnel donné à l'Agenda 21 local

Il est vrai que les deux premiers appels à projet, lancés par la M.A.T.E. en 1997 et 2000 sur les outils et les démarches en vue de l'élaboration d'un Agenda 21 local, n'ont pas permis d'engagement ferme du gouvernement en faveur du développement durable. Selon l'association 4D, il n'a encouragé les collectivités locales à la mise en place des Agenda 21 locaux qu'à la marge (4D, 2001). Néanmoins, selon l'actuel M.E.D.D., ces deux appels à projet ont permis:

- de sensibiliser les collectivités territoriales au développement durable;
- d'identifier de nombreuses expériences novatrices et de constituer un réseau national Agenda 21 local, composé d'administrations, d'organismes, d'institutions, d'associations participant au comité de pilotage;
- de favoriser l'échange de savoir-faire, une meilleure compréhension commune et opérationnelle des grands enjeux du développement durable et la constitution d'une culture commune;
- de capitaliser en termes méthodologiques et expérimentaux sur les Agenda 21 locaux en s'appuyant sur un suivi continu des projets reposant sur le parrainage de certains projets par des membres du comité de pilotage, sur un état des lieux périodique de l'avancement de ces projets, ainsi que sur les ateliers de suivi des Agenda 21 locaux (Encart 26).

« En appui au réseau national Agenda 21, le M.E.D.D., en collaboration avec le Comité de pilotage national et avec le soutien technique d'Entreprises, Territoires et Développement a organisé des ateliers de suivi dans le but de favoriser, autour des expériences présentées, la réflexion et la mise en évidence des outils et des démarches mises en œuvre.

Un premier cycle de travaux a concerné le thème de "l'emploi et de la formation" (Rillieux-la-Pape, juin 1999), de "la solidarité et de l'équilibre urbain-rural" (Chambéry, septembre 1999) et des "Référentiels" (Paris, juillet 2000).

Un second cycle apporté sur les fonctionnalités urbaines majeures: "Habiter une ville durable" (Sophia-Antipolis, janvier 2001), "Entreprendre pur une ville durable" (Lille Métropole Communauté Urbaine , GPV Lille Métropole, Tourcoing, novembre 2001), "Transmettre" (Communauté de communes de Coteaux de la Haute-Seille, Lons-le-Saunier, juin 2002) et "Accueillir dans une ville durable" ».

M.E.D.D., 2003

Encart 26: Des ateliers de suivi Agenda 21 pour favoriser les échanges d'expériences

Les résultats de ces échanges et de ces expériences ont été présentés lors de la Rencontre Nationale du Développement Durable qui a eu lieu à Angers en 2002. Cette rencontre qui a largement mobilisé le réseau national Agenda 21 local a fait le point sur les méthodes et les outils pour les Agenda 21 locaux.

Dans le même esprit et pour sensibiliser un public plus large, le M.E.D.D. soutient l'action de l'association 4D dans la réalisation des rencontres régionales de développement durable. Ces journées sont l'occasion d'échanges d'expériences régionales et pour objectif de présenter des actions concrètes menées sur les territoires par les différents acteurs locaux. Les différents travaux cités ci-dessus ont pour la plupart fait l'objet d'une publication et sont disponibles sur le site Internet du M.E.D.D. (M.E.D.D., 2003).

Cinq principes fondamentaux de l'Agenda 21 local ont été envisagés par le M.E.D.D. dans le cadre de la stratégie nationale du développement durable que le gouvernement a arrêtée le 3 juin 2004 conformément aux engagements de la France à Rio et à Johannesburg. Il a été retenu parmi les actions concernant les territoires de « Favoriser en 5 ans la mise en place de 500 Agenda 21 locaux, notamment sur les territoires bénéficiant d'une aide publique comme les grands projets de ville, les parcs naturels régionaux, les groupements de communes, les pays ou les agglomérations dans le cadre des contrats territoriaux » (M.E.D.D., 2004). La proposition de critères répond au besoin, « de plus en plus explicitement exprimé, d'un cadre de référence, permettant la cohérence et la synergie de l'action publique en la matière, au fur et à mesure que se mettent en place les politiques territoriales se réclamant du développement durable, en application des lois récentes, et que se développent les projets d'Agenda 21 locaux » (M.E.D.D., 2004). Ces critères doivent permettre au gouvernement et aux collectivités concernées d'évaluer l'avancement de leur Agenda 21 local. Le ministère souhaite voir ce système de critères le plus largement partagé, « en premier lieu par les collectivités territoriales, gestionnaires des territoires concernés, mais également par les autres acteurs du développement territorial : les entreprises, les organismes financeurs publics et privés,

nationaux, européens voire internationaux, les associations représentant les acteurs sociaux, environnementaux ou culturels. » (M.E.D.D., 2004).

Les cinq critères relèvent de la participation, de la stratégie d'amélioration, de la transversalité, de l'organisation de la décision et de l'évaluation. Ils sont issus de la capitalisation de l'expérience acquise en matière de savoir-faire, de méthodes, d'approches expérimentées, permettront d'estimer le caractère durable des Agenda 21 locaux et plus largement des démarches de développement durable (Encart 27).

« Le projet global comme les actions mises en œuvre devront répondre à ces critères.

- **la participation** : *comme l'indique l'Action 21 (section III, chapitre 28), elle suppose la « réalisation effective des objectifs ainsi que le fonctionnement efficace des mécanismes que les gouvernements ont approuvé. Ils seront fonction du degré d'engagement et de participation réelle de tous les groupes sociaux ». La participation est nécessaire pour prendre en compte la complexité du système local. Elle concerne les habitants, usagers et acteurs du territoire pendant les phases d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation. Elle doit absolument être prise en considération dans la répartition des moyens et des temps affectés à chacune des étapes de la démarche de projet ;*

- **la stratégie d'amélioration**, *qui repose sur une démarche prospective et sur l'innovation. Ce critère rend compte de l'idée que tout projet d'agenda 21 doit apporter une amélioration de la situation initiale au regard du développement économique, de la cohésion sociale et de la qualité de vie de chacun, de l'objectif de conservation des ressources naturelles pour les générations futures, et de la préservation du patrimoine naturel et culturel. Une stratégie d'amélioration nécessite de réaliser, en amont du projet, un diagnostic prospectif, lequel doit, entre autres, préparer déjà l'évaluation ;*

- **la transversalité** *est indissociable du développement durable. Elle s'appuie sur un diagnostic participatif qui doit mettre en évidence les principaux enjeux du territoire et de ses acteurs du point de vue à la fois économique, social, environnemental, et culturel. La transversalité de l'approche adoptée, ainsi que le contenu du projet, doivent rendre compte de l'importance des interactions entre ces quatre finalités et des objectifs d'actions qui s'ensuivent ;*

- **l'organisation de la décision** : *un processus de décision dans une optique durable, nécessite une organisation adaptée, qui permette la cohérence des politiques menées dans chaque domaine, et leur articulation avec celles des autres territoires, proches ou lointains. Cela peut entraîner une formalisation des relations avec les partenaires et les acteurs (dans des textes, selon une périodicité, sur des espaces de rencontre dédiés), la mise en œuvre d'outils (organisation interne, management, formation etc.), de démarches (audit, évaluation etc. .), de moyens pour prendre en compte les temps propres à chacun des partenaires. Des relations nouvelles doivent s'établir entre les partenaires (réseaux) et entre les territoires : infra territoriaux (quartiers, communes dans le cas de démarches intercommunales, par exemple), autres communes, département, région, Europe, monde ;*

- **l'évaluation** *permet de vérifier l'adéquation et la pertinence des politiques menées au regard des enjeux locaux, des principes du développement durable, des attentes de la population, de vérifier l'efficacité des moyens affectés et enfin de permettre leur évolution. Le processus d'évaluation doit être prévu le plus en amont possible dans l'élaboration de l'agenda 21. Des moyens, des outils doivent y être affectés, les acteurs et les habitants appelés à y participer. Elle doit rendre compte de la transversalité et y contribuer.* » (M.E.D.D., 2004).

Encart 27: Les cinq critères du ministère pour le développement durable

Ces cinq critères ne sont viables qu'à la seule condition qu'ils soient interdépendants. Ainsi, « *la qualité de la gouvernance d'une collectivité, qui renvoie à ses modalités d'exercice du pouvoir, suppose des démarches de participation, la coopération des divers services des collectivités et des différents acteurs locaux, des partenariats, pour rendre compte de la transversalité des approches, ainsi que des travaux d'évaluation pour mesurer l'amélioration obtenue. Elle implique également une relation entre les niveaux d'exercice du pouvoir, en particulier dans le cadre de l'organisation territoriale mise en place par la décentralisation [...] la mise en œuvre de ces critères implique le respect constant d'une exigence générale de qualité : pertinence et clarté des objectifs, de définition, des méthodes de travail. Elle suppose également la mobilisation de moyens adaptés, ainsi que la mise en place d'instruments de suivi.* » (M.E.D.D., 2004).

2.2 Troisième appel à projet : une attention particulière portée à l'aménagement du territoire

Le M.E.D.D. a initié, en partenariat avec différents ministères et institutions, et en association avec de nombreuses autres organisations sur les outils et démarches en vue de la réalisation d'Agenda 21 locaux, un troisième appel à projet. Dans ce même esprit, deux autres l'ont déjà précédé. Lancés en 1997 puis en 2000, leur mission était de faire progresser la compréhension et l'appropriation du processus de développement durable dans les domaines suivants: le développement de la connaissance et des savoir-faire, l'innovation, la formation des acteurs, la reconnaissance des formes de gouvernance, l'évaluation continue et participative de la mise en œuvre des projets et la remise en cause des pratiques usuelles; la modification des processus décisionnels. Ainsi l'identification des nombreuses expériences novatrices a permis la constitution d'un réseau national Agenda 21 local permettant ainsi l'échange de savoir-faire, une meilleure compréhension commune et opérationnelle des grands enjeux propres au développement durable. Le Troisième Appel à Projet de mars 2003 porte un intérêt central à l'aménagement.

Cependant, il montre bien que les démarches et les outils sont en devenir et que seule une réflexion collective entre toutes les instances territoriales concernées peut rendre opérationnel certaines démarches et certains outils. C'est actuellement le texte de référence en matière de montage de projet Agenda 21 local. Inspiré directement de l'Agenda 21 de Rio (C.N.U.E.D., 1993), cet appel à projet a été motivé par les accords intervenus au niveau international, notamment au Sommet du Développement Durable (Johannesbourg- août-septembre 2002) et communautaire (Göteborg, juin 2001), mais aussi par les objectifs de la stratégie nationale de développement durable et des mesures arrêtées au séminaire gouvernemental du 28 novembre 2002 encourageant une généralisation des Agenda 21 locaux, répondant ainsi au souhait des collectivités exprimé lors du dernier sommet mondial de Johannesburg en 2002. Cet appel à projet trouve son opérationnalité dans l'interprétation de la loi S.R.U. dont les préceptes,

Deuxième partie: Le développement durable et ses outils au service du territoire

fondements pour un développement urbain durable, sont: la diversité des fonctions urbaines, la mixité sociale, la maîtrise de l'étalement urbain, le respect de l'environnement et du patrimoine culturel (M.E.D.D., 2003) (Encart 28).

Un extrait de la loi S.R.U.(Solidarité et Renouveau Urbain)

« L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés, aux activités agricoles et forestières, et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable ;

La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisante pour la satisfaction sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics, en tenant compte, en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux ;

Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacements et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites ou paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature. » (J.O., 2000).

Encart 28: Une loi en faveur d'une politique d'aménagement durable

En un mot, cet appel à projet « *devra contribuer à définir les conditions et les critères de qualité nécessaires à l'intégration des principes de développement durable dans la conception et la conduite d'aménagements inscrits dans une démarche de développement durable de type Agenda 21 local* » (M.E.D.D., 2003). Soutenu par l'ensemble des ministères (du Ministère l'écologie et du développement durable, du Secrétariat d'Etat au développement durable, du Ministère délégué à la ville et à la rénovation urbaine, du Ministère de l'équipement, du transport, du logement, du tourisme et la mer, du Secrétariat d'Etat au tourisme, du Ministère des affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie, du Ministère de la culture et de la communication, du Ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat et de l'aménagement du territoire, de la Mission interministérielle de l'effet de serre) mais aussi de l'A.D.E.M.E. et de la Caisse des dépôts et consignations, ce troisième appel à projet s'adresse à « *l'ensemble des décideurs publics et opérateurs associés aux démarches d'aménagement : maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, associations et acteurs de l'aménagement.* » (M.E.D.D., 2003).

La preuve d'une absence de "recette toute faite" pour l'application du développement durable au territoire se lit dans ce troisième appel à projet. En effet, il propose aux collectivités intéressées d'élaborer elles-mêmes leurs propres démarches et leurs propres outils, afin d'aboutir *in fine* à un échange d'expériences et peut-être à un Agenda 21 local unanimement reconnu (Encart 29).

« Les porteurs de projet proposeront des outils et des démarches pouvant intéresser les différents phases de mise en œuvre ou/et de conception des opérations d'aménagement.

Ce peut-être dans le cadre d'une opération d'aménagement telle que définie ci-dessous:

- Soit des méthodes d'analyse, d'évaluation ou de suivi des processus d'élaboration de projets, à tous les stades, **permettant de définir à haut niveau de qualité de l'aménagement**, grâce à la recherche de critères, d'indicateurs, de cibles (au sens de la Haute Qualité Environnementale*), de référentiels permettant de caractériser l'emboîtement du domaine bâti et des espaces aménagés dans la planification d'ensemble et par rapport aux principes de développement durable;

- Soit des méthodes prenant clairement en compte **les critères de choix économiques, socialement et écologiquement responsables**: coût de gestion, d'investissement et de fonctionnement et des éventuelles compensations et réparations et retombées en matière sociale environnementale;

- Soit des outils et des démarches qui mettent en place **les conditions d'une gouvernance locale** qui favorise la co-production, la co-gestion (charte de partenariat public-privé), le suivi et l'appel à l'intelligence collective, à l'innovation ou à la création culturelle (prise en compte des temps, des lieux, des échelles permettant la participation et le dialogue permanent avec les institutions locales, les habitants, les familles, les professionnels du bâtiment et de l'aménagement, l'identification des besoins, leur information et leur formation);

- Soit des **pratiques novatrices en matière de conduite d'opérations** (dialogue avec les conducteurs d'opération, des utilisateurs ainsi que des acteurs, utilisation et choix des matériaux recyclables, minimisation des impacts négatifs du chantier, conditions de travail et de sécurité, recours à des entreprises du tiers secteur, formation qualifiante des travailleurs, des aménageurs, des gestionnaires et des utilisateurs des aménagements ou encore lutte contre le changement climatique, gestion des déchets, gestion économe des ressources (énergie, eau, etc);

- Soit des **modes d'incitation, de management et de gestion** des espaces (zones d'activités, espaces publics et privés) ou des équipements ou aménagements (bâtiment, infrastructures);

- Soit des actions ou des outils permettant la **transférabilité des expériences et des savoir-faire** relatifs à ces opérations, notamment dans le cadre de coopérations internationales ou de projets transfrontaliers;

Ces projets devront être présentés de façon à permettre l'appréciation et l'analyse des relations entre l'expression de la demande sociale, l'aménagement et le bâti et son intégration dans une planification d'ensemble dans un objectif de développement durable. » (M.E.D.D., 2003)

Encart 29: Exigences du Troisième appel à projet du M.E.D.D.

Au vu des interprétations faites du développement durable et des outils et démarches aujourd'hui opérationnels, des éclairages conceptuels ainsi que des pistes de travail pour une mise en œuvre plus rigoureuse de l'Agenda 21 local sont désormais disponibles. Néanmoins, rien ne nous dit pour le moment de quels principes unanimes, valables quel que soit le territoire, doit-on partir pour mettre en œuvre cet Agenda 21 local. De plus, lorsqu'ils existent, pourquoi et comment ces principes ont-ils été choisis ? Existe-t-il une manière d'éviter les recoupements entre ces derniers et le vague qui les environne? Y a-t-il un moyen de mettre tous les acteurs d'accord sur un point de départ de diagnostic territorial de développement durable ?

3 Refonte des principes du développement durable

La difficulté que rencontrent bon nombre de collectivités dans la mise en place du développement durable est moins l'incompréhension de sa définition que la difficulté à décliner ses principes en actions. Finalement, nous l'avons vu, les définitions se recourent et se ressemblent assez. La seule différence nous est donnée par l'importance que l'on donne au système social, écologique ou économique. Les principes synthétiques de développement durable extraits de la Déclaration de Rio aussi s'entremêlent. De même, en témoigne les nombreuses méthodologies proposées et plus récemment les derniers appels à projets du ministère, il est difficile de se mettre d'accord sur une démarche unanime de développement territorial durable. Le territoire est en effet bien trop complexe pour proposer aux collectivités une recette prête à l'emploi de la durabilité. Dans cet esprit, une reformulation des principes de durabilité devra nous permettre de repenser et donc d'envisager d'une manière plus précise et peut-être plus unanime l'accueil d'un plan de développement territorial durable.

Une première étape a été franchie au 1.2.1 de ce chapitre lors de la reformulation des 27 principes de Rio. Une synthèse de ces préceptes a été proposée. En sont ressortis des principes plus "ramassés" et conformes à une logique interrelationnelle entre les éléments d'un système (du système territoire par exemple). En effet dans le cadre d'une politique territoriale, la transversalité concerne l'interaction entre les sphères du social, de l'écologique et de l'économique; la spatialité concerne la prise en compte de toutes les échelles de territoire; la temporalité préconise l'articulation entre les échelles de temps; la participation tout comme la bonne gouvernance permet de mettre en relation les différents échelons décisionnels; et enfin l'évaluation permet une gestion plus rigoureuse d'une politique territoriale ayant pris le soin de prendre en compte les principes précédemment cités. Celle-ci ne sera pas prise en compte dans les interdépendances, car elle survient en aval du diagnostic territorial de développement durable auquel nous reviendrons au chapitre 4. L'évaluation n'est en effet possible qu'à la condition que des stratégies et des actions politiques aient été mises en œuvre.

3.1 Considérer l'interdépendance des temps, des espaces, des domaines et des décideurs

Rappelons que le développement durable tout comme sa composante "développement" pourrait se définir comme une "croissance complexifiante multidimensionnelle", c'est à dire qu'elle s'accompagne d'un double mouvement de diversification et d'intégration. Il permet au système de croître en se réorganisant sans perdre sa cohérence ; multidimensionnelles et qualitatives, car les dimensions autres que l'économie, notamment celles de la vie sociétale

sont prises en compte, ainsi que la qualité et la variété des relations qui s'instaurent entre les hommes et entre ces derniers et leur territoire d'appartenance (PASSET et THEYS, 1995). Ces relations s'entrecroisent et touchent à des domaines très différents de la territorialité. Elles sont intrinsèquement liées aux principes du développement durable. Guy CHAUTARD (2000) les réunit autour d'un même principe dit "objectif d'interdépendance".

« *Aborder un problème sous l'angle du développement durable, c'est avant tout s'interroger sur la multidimensionalité des processus à l'œuvre, sur l'interaction des échelles de temps et d'espace ainsi que le contexte multi-acteurs et multi-institutions dans lequel se posent concrètement la plupart des problèmes d'environnement et de développement. S'interroger de la sorte, c'est en fin de compte, mettre la complexité au cœur des interrogations scientifiques contemporaines* » (FUNTOWITZ, O'CONNOR et RAVETZ, 1997). Ainsi comme on nous le confirme ici et comme le montre la synthèse des principes de Rio, le concept de développement durable rassemblerait les principes suivants: la prise en compte des changements d'échelles spatiales et temporelles: une réflexion conjointe entre localité et globalité, entre passé, présent et futur, entre court, du moyen et du long terme; la transversalité entre les trois "piliers" social, environnemental et économique; le tout piloté par une instance compétente et donc assuré par un système de gouvernance optimal. Dès lors, l'homme se situe donc au centre de la réflexion. Cette vision du territoire ne doit cependant pas être perçue de manière exagérément anthropocentriste: un développement durable, et, par conséquent, un projet de "bien-vivre" pour l'homme, ne perdure que si, par exemple, les sphères sociales, environnementales et économiques interagissent de manière vertueuse.

3.1.1 De l'articulation des échelles de temps à celle des échelles d'espace

La prise en compte d'un changement d'échelles dans le temps nécessite l'articulation du court, du moyen et du long terme mais aussi du passé, du présent et du futur. Le Rapport Brundtland et les documents adoptés à Rio en 1992 en font un postulat : « *nous devons dès à présent, prendre en considération la survie des générations futures et donc préserver les ressources naturelles et notre environnement* » (C.M.E.D., 1989). Le danger est cependant de recourir, derrière les termes de "survie" et de "génération future", à une vision linéaire du temps qui ignore les leçons naturelle et sociale de l'espace, faites de crises, de ruptures, de bifurcations, de réajustements (MIOSSEC, ARNOULD et VEYRET, 2004).

Parmi les économistes qui se sont penchés sur le sujet, c'est la stratégie de rentabilité, par le choix d'une rentabilité moyen/long terme plutôt que la rentabilité immédiate qui est mise en avant. On privilégie ici la cohérence d'articulation du court, du moyen et du long terme. En prospectant dans le temps, en voyant les perspectives de façon plus globale, les politiques peuvent ainsi estimer la soutenabilité de telle ou telle action qu'elle soit de court, moyen ou long terme. Mais attention, le développement durable doit être équitable dans le temps et ne

Deuxième partie: Le développement durable et ses outils au service du territoire

doit pas, par exemple, privilégier le présent, qui manifesterait une indifférence pour l'avenir, ni le futur, qui imposerait le sacrifice des générations actuelles (GODARD, 2002) (Encart 30).

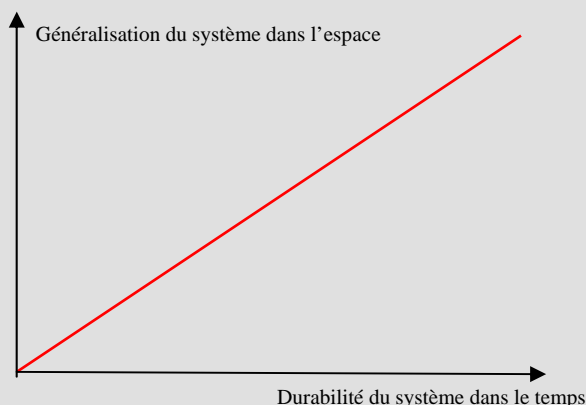
« Se soucier de l'avenir ne consiste pas à vouloir le planifier sur une longue durée, mais à préserver les capacités des générations successives à faire leur propres choix, ce qui écarte par exemple l'idée d'imposer des orientations technologiques de grande portée et totalement imprévisibles. Se soucier de l'avenir, le préparer activement sans en préjuger, constituer, par la place en creux qui serait faire aux générations éloignées dans nos propres choix, une communauté humaine intergénérationnelle qui ne résulterait pas seulement de la succession contingente et biologique... telle est la philosophie du développement durable. L'incertitude du temps long apparaît alors comme le gage de liberté que nous voulons reconnaître aux hommes de demain. » (GODARD, 2002).

Encart 30: Développer durablement, c'est préserver les capacités des générations successives à faire leurs propres choix

Le développement durable « s'est constitué comme une problématique s'interrogeant principalement sur la dimension temporelle. Plus précisément, elle a mis l'accent sur la notion d'équité inter-temporelle ou encore d'équité intergénérationnelle. » (LAGANIER, 2002). Pour preuve, la définition fondatrice de Brundtland privilégie la dimension inter-générationnelle dans son contenu. Or, dans une perspective théorique, « l'approche en termes d'équité inter-générationnelle se complète nécessairement d'une approche en termes d'équité intra-générationnelle » (ZUINDEAU, 2000). Pourquoi dans ce cas accoler "durable" à "développement" ? N'est-il pas obsolète car recentrant implicitement le concept sur l'aspect temporel, certes fondamental mais qui s'avère inadéquat dès qu'il s'agit d'examiner et d'expliquer les états de fait ou les processus en jeu dans l'esprit des textes fondateurs comme celui de Brundtland (JOLLIVET, 2001) ?

Temps et espace sont interdépendants dès l'instant où leur assise est spatialisée (Encart 31). D'ailleurs, la géographie, qui étudie l'espace terrestre, n'est-elle pas « l'histoire dans l'espace, de même que l'histoire est la géographie dans le temps » (RECLUS, 1998) ?

« La généralisation d'un système non durable limitera plus encore la durabilité du système en question dans le temps (...) Par exemple, l'étendue spatiale d'un système économique est donc une variable clé pour juger de la durabilité. » (ZUINDEAU, 2000) « Un système économique "non durable" sera confronté à des tensions (sociales, environnementales, ...) d'autant plus proches dans le temps que ce système sera étendu géographiquement. Autrement dit, la possible généralisation du système dans l'espace n'est que la transposée simple de la durabilité dans le temps du système en question. » (ZUINDEAU, 1997). Par exemple, « construire un pont, modifier les routes affecte durablement la vie quotidienne des habitants. Une infrastructure ne s'inscrit positivement dans le temps que si elle est largement partagée. Reçues comme plus légitimes et plus acceptables, les décisions prises après concertation seront donc plus durables. » (SIMON, 2002).



Encart 31: Espace et temps: deux variables complémentaires lorsqu'elles appartiennent à un même système

Deux conditions au respect du développement durable et à l'articulation d'échelles territoriales sont à évoquer : « les conditions de durabilité doivent être vérifiées sur l'espace de référence [et] la durabilité interne ne doit pas être obtenue au détriment de la durabilité externe du territoire. » (ZUINDEAU, 1997) : « la notion d'équité intra-générationnelle n'autorise pas la possibilité de compensation inter-territoriale qui permettrait l'atteinte d'un objectif de développement durable global, au prix de disparités spatiales accentuées. L'acquisition de durabilité pour un territoire donné ne peut être obtenue au détriment de la durabilité d'autres territoires plus ou moins lointains ; ainsi le règlement d'une externalité ne saurait s'effectuer au préjudice d'autres territoires » (ZUINDEAU, 2000). Dès lors, comment s'assurer qu'un développement local ne se paie pas à un niveau géographique supérieur et/ou inférieur ? (LEVARLET, 2001). Le problème du changement d'échelles dans l'espace peut être illustré par le caractère non "fractal" du développement durable. Une politique locale ne peut se penser uniquement localement sans le risque de porter préjudice aux territoires voisins (ou contigus) ou aux territoires d'échelon supérieur (ou supra-territoriaux). Autrement dit, un projet de développement territorial bon pour la région ne le sera pas forcément pour un territoire d'échelle inférieure. « La réduction d'échelle implique des modifications internes des règles de durabilité : on peut entre autre accroître la durabilité d'un territoire au détriment d'un autre (...) le développement durable fait apparaître une nouvelle catégorie de règles

éthiques renvoyant aux responsabilités du territoire vis à vis du reste du monde et réciproquement » (TORRES, 2000). Ce qui est bon pour mon village n'est pas forcément bon pour ma région. Ainsi, la grande difficulté, ce n'est pas la manière dont doit se réaliser le développement durable à chaque échelon territorial, mais la relation que l'on doit établir entre toutes les échelles.

Cette difficulté à décliner la durabilité à des échelles différentes est accentuée par le fait que « (...) *les bases de la durabilité (...) s'analysent, à l'inverse, d'abord au niveau local (écosystèmes) ou régional (biomes et régions biogéographiques), puis de manière beaucoup plus délicate et conjecturale au niveau planétaire* » (GODARD, 1994). Plus l'espace se réduit, plus la durabilité tend à devenir faible. Au niveau global par exemple, « *les compensations écologiques seront à la fois possibles et nécessaires : comme la perspective de lutte contre l'effet de serre : reboisement* » (ZUINDEAU, 2000). Dès lors, nous pouvons prendre en compte un double système de règles : des règles internes au territoire considéré et des règles externes traitant des relations entre le territoire et le "reste du monde" (ZUINDEAU, 2000) (Encart 32).

Dans le cadre de la francophonie et dans le cadre de la Méditerranée, le Plan Bleu, organisation fournissant un ensemble de données et d'études systémiques et prospectives, destiné à fournir aux pays riverains de la Méditerranée des informations utiles pour la mise en œuvre d'un développement socio-économique durable, a lancé l'idée de programmes municipaux d'effet de serre : un moyen d'éviter l'inhibition des élus locaux qui ont tendance à se consacrer davantage à l'eau et les déchets plutôt qu'à l'air et les climats qu'ils laissent volontiers à l'O.N.U. Ces programmes locaux d'effet de serre sont aussi un bon moyen de sortir du sectoriel (ils relient l'énergie, l'urbanisme et les transports) et relier directement les responsabilités locales et planétaires. (ANTOINE, 2002).

Encart 32: Les Programmes locaux d'effet de serre: un exemple de prise en compte des différents niveaux d'échelles spatiales

La prise en compte de la dimension spatiale dans le concept de développement durable complique bien entendu la production de conventions pures sans nécessairement porter préjudice à son applicabilité. Des conventions existent pour le global, mais le global n'est pas espace de projet. Il faut donc savoir si des conventions spécifiques au local existent et, si tel est le cas, trouver un compromis entre "normes globales théoriques" et "normes locales pratiques". Ces deux principes qui ne constitueraient pas une loi transcendante qui s'imposerait à l'homme et ne se résumeraient pas non plus à une pure volonté humaine (ZUINDEAU, 2000) (Figure 64). Il est, de plus, impossible de distinguer deux échelles indépendantes lorsqu'on veut appréhender l'organisation territoriale d'une nation : « *les deux sont intimement liées et s'éclairent mutuellement.* » (CLAVAL, 1977).

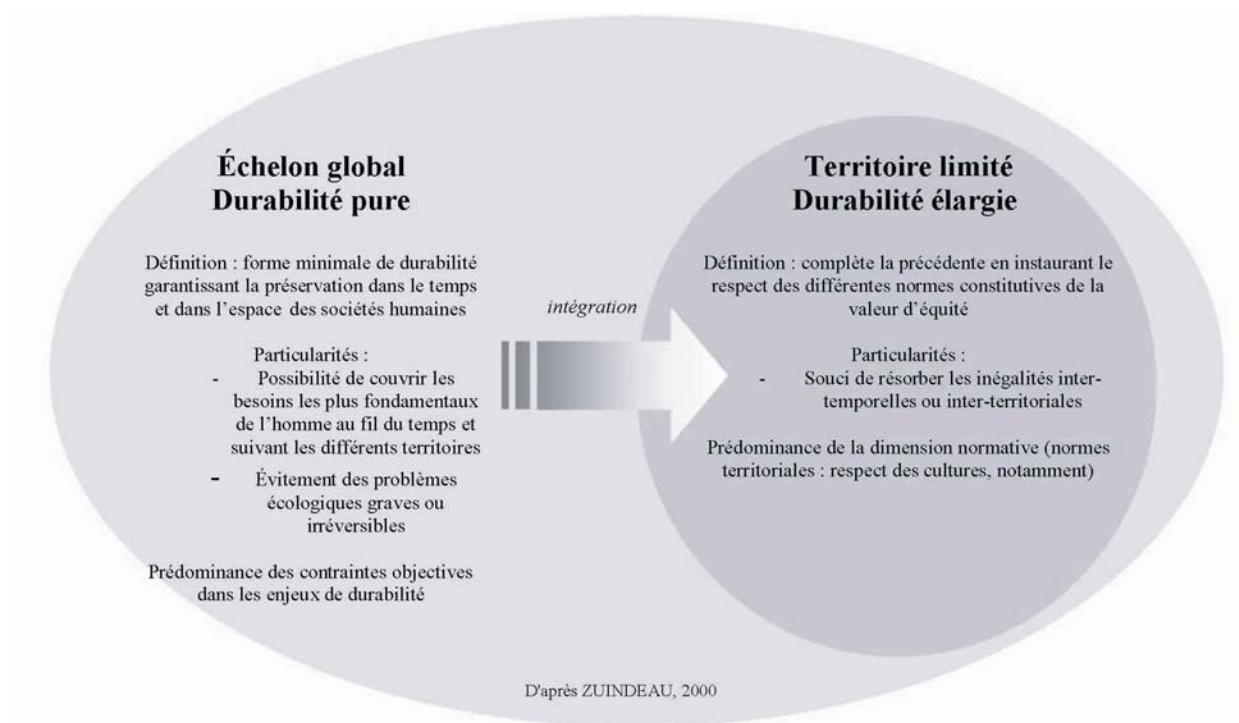


Figure 64: Déclinaison territoriale de la durabilité

3.1.2 Croiser les sphères du social, de l'environnement et de l'économie

« *Quand on demande aux derniers représentants des indiens d'Amazonie quelle est la place de l'homme dans la nature, ils répondent avec étonnement : "Mais l'homme est la nature !"* » (THOUVENOT, 2002). Les principes sur lesquels le développement durable insiste le plus sont bien l'articulation de ses trois "piliers": l'amélioration des conditions sociales, la préservation de l'environnement et le développement économique. On peut d'ailleurs faire coïncider les principes du développement durable avec les critères de bien-être de la population urbaine qui selon Roberto CAMAGNI (1997) sont :

- la satisfaction des besoins économiques et matériels,
- la satisfaction des besoins d'ordre culturel, professionnel,
- la satisfaction d'appartenance aux lieux,
- la satisfaction de l'accessibilité aux valeurs environnementales et culturelles de la ville (CAMAGNI, 1997).

Le concept renvoie là à une approche globale au sens de systématique. « (...) *c'est l'analyse des interactions entre les différents éléments qui permet de comprendre le fonctionnement d'un système dans son intégralité et donc d'agir sur lui sans remettre en cause aucune des ses fonctions (...)* Il s'agit donc d'aller à l'encontre d'une démarche sectorielle, notamment en prenant en compte de façon simultanée les trois dimensions que sont l'économique, le social et

l'environnemental. » (4D, 2001). Dès lors, ces trois piliers ne peuvent être considérés indépendamment les uns des autres. Ils doivent être pris en compte dans des problématiques croisées qui les font interagir harmonieusement (Figure 65).

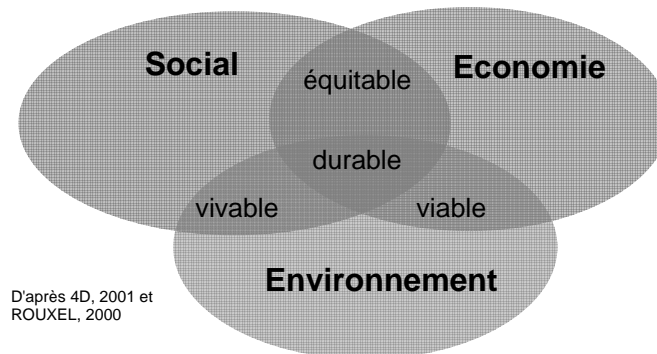


Figure 65: Interaction entre les trois "piliers" du développement durable

Dans les pratiques et les représentations, la notion demeure souvent prisonnière du champ environnemental. Le champ social reste relativement enclavé, les politiques sociales étant souvent conçues comme des politiques de réparation, des actions compensatrices du développement économique (B.B.C., 2002). Pourquoi un tel primat de l'environnement ? Peut-être parce que le développement durable a changé la perception existentielle de l'homme : « *alors que la vision humaniste pose que l'être humain est le seul être qui, en tant qu'être libre, donne sens au monde (...), on est désormais passé au paradigme d'un monde naturel dans lequel l'homme ne figure que comme être parmi d'autres, même s'il est "au centre"* » (HABBARD et GUIRAUD, 2002).

Le développement durable se doit donc, en faisant interagir harmonieusement les trois sphères, d'être « *respectueux des ressources naturelles et des écosystèmes, support de la vie sur Terre, qui garantit l'efficacité économique mais sans perdre de vue les finalités sociales que sont la lutte contre la pauvreté, contre les inégalités, contre l'exclusion (...)* » (4D, 2001). Explicitons à cet effet les liens qui unissent ces trois sphères, c'est à dire l'équitable, du vivable, du viable et enfin du durable :

- **équitable*** : lien entre la sphère social et économique, il exprime l'impossibilité pour le développement économique de se concevoir aujourd'hui et pour l'avenir s'il ne prend pas en compte le progrès social et la lutte contre les inégalités. Pour cela, il faut compter sur une équitable répartition des richesses.
- **vivable*** : pour rendre un territoire vivable, il faut que l'environnement satisfasse les besoins des sociétés et que la société respecte l'environnement.
- **viable*** : pour qu'une économie perdure, soit viable, il faut que les réserves en ressources naturelles se maintiennent et donc que l'économie cherche à renouveler ces mêmes ressources pour les préserver.

- durable : fait la synthèse des critères précédemment cités. Seule la présence de l'équitable, du vivable et du viable, agissant de manière harmonieuse, assurera la durabilité.

3.1.3 Pour une bonne gouvernance

« Nos dirigeants, tous sortis des grandes écoles françaises, ont une vision de castes. Il y a ceux qui savent et ceux qui ne savent pas. Or gouverner, c'est savoir écouter. C'est dans la diversité que naît la solution aux problèmes. » (DEBONNEUIL, 2002).

A ce niveau de la réflexion se posent des problèmes d'ordre organisationnel. Ce constat a conduit à s'interroger sur les cadres actuels de décision et à proposer un quatrième "pilier", la gouvernance, qui a trait à l'exercice des pouvoirs économique, politique et administratif pour gérer les affaires du territoire à tous les niveaux (ROUXEL, 2000). *« Elle englobe les mécanismes, les processus et les institutions par le biais desquels les citoyens et les groupes expriment leurs intérêts, exercent leurs droits juridiques, assument leurs obligations et auxquels ils s'adressent en vue de régler leurs différends »* (BRODHAG, 2003).

Mettre en œuvre avec succès les stratégies et les actions de développement durable nécessite un pilote efficace et une manière de procéder pertinente pour ce genre de projet: c'est la bonne gouvernance. Au niveau des Agenda 21 locaux, la bonne gouvernance devrait permettre aux collectivités locales *« de décider de leurs stratégies de développement durable en consultant les milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs. »* (BRODHAG, 2002). A ce niveau, les élus sont amenés à animer un projet de développement, *« auquel adhèrent et contribuent les différents acteurs socio-économiques du territoire : équipe municipale, associations de consommateurs, associations de protection de l'environnement, de solidarité locale ou internationale, industriels et commerçants, chercheurs et enseignants, structures déconcentrées de l'Etat... Il repose nécessairement sur la décision de transparence des élus, sur la reconnaissance des points de vue et des savoir-faire de l'ensemble des acteurs concernés, sur l'évaluation rigoureuse des actions engagées... »* (SACQUET, 2002b).

Malheureusement des obstacles structurels dans l'organisation politique et administrative des Etats apparaissent. Ces nouveaux objectifs *« impliquent de jouer sur des systèmes sociaux et économiques complexes pour lesquels aucune institution ne dispose de toute l'autorité pour agir, ni même de l'information nécessaire pour proposer la meilleure action »* (BRODHAG, 2002). L'auteur s'interroge d'ailleurs à partir d'un exemple, celui des gaz à effet de serre et de leur seuil maximal admissible de concentration dans l'atmosphère : *« une fois ce seuil décidé, comment répartir les efforts en considérant des différentes responsabilités des Etats ? Et enfin, quelle méthode pour mettre en œuvre localement et au moindre coût cette décision prise au niveau mondial ? »* (BRODHAG, 2002).

De plus, une telle amélioration de l'exercice du pouvoir par ladite bonne gouvernance n'est pas sans ambiguïté : *« associer le société civile aux décisions qui la concernent fait naître de nouvelles interrogations sur la légitimité et la représentativité des parties intéressées, sur le*

Deuxième partie: Le développement durable et ses outils au service du territoire

verrouillage possible de certains débats par des réseaux plus ou moins transparents, et sur la déconnexion de certaines organisations internationales du terrain national ou local. » (BRODHAG, 2002). Il soumet ainsi au débat politique des méthodes affinées, de nouvelles pratiques collectives, la mise en place des institutions et des procédures adaptées. « *Ces pistes qui s'ouvrent pourraient conduire à combattre deux maux modernes : le sentiment d'impuissance et l'érosion du sens de la communauté* » (BRODHAG, 2002).

Des principes permettant de développer les formes de gouvernance ont été proposés par Antoine BAILLY:

- le rôle initiateur de l'Etat : ouvrir le débat, définition des logiques d'intervention,
- la mise en avant des collectivités locales,
- la nécessité d'un fonctionnement en emboîtement des instances (BAILLY, 2000).

Christian BRODHAG propose quant à lui plusieurs principes généraux régissant les relations entre acteurs pour une bonne gouvernance :

- la clarification des rôles et des responsabilités,
- des procédures de partage objectif,
- le renforcement des capacités de chacun des acteurs,
- la transparence,
- la confiance,
- l'évaluation,
- la concertation et la contractualisation (BRODHAG, 1999).

3.1.4 Un premier principe de durabilité: l'interdépendance objective

« *Reconnaissant que la Terre, foyer de l'humanité, constitue un tout marqué par l'interdépendance [...]* » (U.N., 1993). Cette interdépendance faisait déjà figure dans le Rapport Brundtland « *de principe objectif premier du développement durable et la reconnaissance de ce principe oblige, par-là même, à considérer la dimension territoriale* » (C.M.E.D., 1989). Ce principe est "objectif" car admis de tous, "d'interdépendance" car il est demandé, sans orientation politique préalable, de considérer les domaines sociaux, économiques et environnementaux, les échelles de temps, d'espace et de décision de manière croisée. C'est un principe qui prend en compte les liens entre les éléments du système territoire (Encart 33). Il y a peu de temps encore, la planète était un vaste monde dans lequel l'activité humaine et ses effets étaient regroupés en nations, en secteurs (énergie, agriculture, commerce). A l'heure actuelle, ces compartimentations s'estompent. C'est vrai notamment des diverses « *crises mondiales dont se soucie tant le public, depuis une dizaine d'années surtout. Il ne s'agit pas en effet de crises isolées* » (C.M.E.D., 1989). Ainsi ce principe est d'autant plus en phase avec les enjeux du moment.

« Les différentes variables, les différents domaines s'influencent mutuellement et prennent de plus en plus la forme de systèmes complexes, pour lesquels un événement particulier est susceptible de conduire à une ramification de conséquences insoupçonnées, peut-être vénielles, mais aussi parfois substantielles et touchant le système dans sa logique la plus profonde [...] Dans l'analyse des interdépendances spatiales, mais aussi temporelles et sectorielles, le territoire constitue ainsi une variable clé. L'examen peut, certes, porter sur les interdépendances internes à un territoire donné : interactions entre acteurs, interactions entre domaines, interactions entre sous-ensembles territoriaux. Mais la question des interdépendances fait plus souvent ressortir la problématique des liens du territoire en question avec ses territoires voisins, voire avec son "reste du monde". Toute réflexion sur les risques de "non-durabilité" d'une situation ou, au contraire, des chances d'élargissement du développement durable se doit de tenir compte de ce type de liens, de l'imbrication des espaces et de leur hiérarchisation éventuelle. » (LAGANIER, 2002).

Encart 33: Un principe objectif d'interdépendance pertinent pour l'étude du territoire

Malheureusement la réflexion sur les interdépendances n'a pas vraiment progressé depuis ces dernières décennies : « (...) les gens sont beaucoup plus habitués à des visions sectorielles, segmentées, verticales, et non pas à cette horizontalité. Dans tous les secteurs et encore plus dans la recherche. Nous sommes aujourd'hui plus cloisonnés par disciplines que nous l'étions il y a trente ans ! » (SACHS, 2002). L'accent ici est mis sur le retour, depuis les années 1960, à des structures verticales, et, propose de s'organiser désormais par problématiques et non plus par disciplines. Ce premier principe demeure très peu respecté, et pourtant il constitue l'étape essentielle précédant toute réflexion portant sur la normalisation du développement durable, c'est à dire un second principe permettant de savoir comment articuler les interdépendances.

3.2 Comment articuler les interdépendances pour satisfaire la durabilité?

Même s'ils ont en commun l'interdépendance entre les éléments d'un système, considérer conjointement le court, le moyen et le long terme; le passé, le présent et le futur; les territoires contenant, contenus et contigus (avec le territoire de référence); les trois domaines social, environnemental et économique et enfin les différents décideurs de nature et de niveaux hiérarchiques divers ne suffit pas. Encore faut-il, pour qu'un véritable projet de développement durable voie le jour, des orientations. Ignacy SACHS (2002) compare l'interdépendance à la « trajectoire » et les orientations politiques comme « la définition de la direction de cette trajectoire » (SACHS, 2002). Le développement durable serait donc vu comme l'articulation des deux principes objectif d'interdépendance et normatif d'équité (CHAUTARD et ZUINDEAU, 2000).

Ainsi, dans la conception même du développement durable territorialisé, ce principe complète directement le premier. C'est celui qui donne les orientations à l'interdépendance afin de rendre le plus harmonieux possible les relations entre les domaines social, économique et environnemental, entre les différentes échelles de temps, d'espaces et de décision. Se pose alors le problème des normes à donner à ces orientations : « *le problème de la définition et de l'instrumentalisation des normes de développement durable est si complexe que les acteurs sont amenés à rechercher non pas une solution optimale mais une solution simplement satisfaisante qui émerge d'un processus de décision correctement organisé et outillé en indicateurs* » (ZUINDEAU, 2000).

Les normes pèchent trop souvent par leur complexité. Les règles qu'on leur confère sont ou trop globales, trop compliquées ou trop abstraites. Elles posent des difficultés pratiques d'appropriation par les acteurs locaux. (TORRES, 2000). Elles sont souvent difficilement applicables au territoire dans leur totalité (Encart 34). Selon Bertrand ZUINDEAU (2000), les obstacles à la mise en place des normes de développement durable sont nombreux. Des solutions peuvent néanmoins être proposées (Encart 35).

- Les capacités financières nécessaires à leur mise en place ne sont pas forcément disponibles.
- L'absence d'effets d'exemplarité des expériences locales ne permettent pas aux collectivités d'utiliser des méthodes et des outils déjà existants, d'ailleurs « *plus rares elles seront, moins connue sera la problématique* ».
- L'appréhension du long terme par peur de ne pas profiter de ses dividendes à court terme entraîne l'intérêt économique à ne pas souscrire à une stratégie de développement durable. « *Si ce dernier garantit une réduction des coûts à long terme, rien n'assure qu'il en soit de même à court terme et notamment dans une perspective privée* ».
- Le scénario "free rider" : quand un certain nombre de territoires (région, pays) ont pris des mesures visant le développement durable, il peut-être avantageux pour un autre territoire X de se soustraire de ce mouvement, afin de s'épargner les charges d'action à mettre en œuvre : bonne illustration de « *dilemme du prisonnier attestant de l'intérêt collectif de suivre cette politique et de l'intérêt individuel de ne pas s'y engager, tout en tirant le maximum de bénéfices publics possibles* ».
- L'aspect transversal du développement durable dérange : « *le comportement éco-sensible correspond à une logique de décision systémique et non simplement additive (...) Le développement durable n'est pas un critère individualisable mais c'est une variable transversale touchant le système de décision* ». (ZUINDEAU, 2000)
- Enfin, le changement d'échelle implique changement de forme : « *L'introduction de la dimension territoriale transforme les règles de portée universelle en règles particulières (...) il n'est pas immédiat, ni aisé, de passer de la formulation d'un objectif planétaire à des règles ou normes valables à des échelles locales où des mécanismes de substitution, de compensation et d'échanges peuvent entrer en jeu. L'exigence de durabilité ne peut pas s'appliquer que l'on veuille conserver en l'état chaque espace naturel, chaque écosystème, chaque site ; on ne peut pas exiger de chaque économie locale qu'elle limite son développement aux possibilités de ses seules ressources locales, etc. (...) le développement durable n'est pas une structure fractale ! Cette difficulté à décliner la durabilité à des échelles différentes est accentuée par le fait que (...) les bases de la durabilité (...) s'analysent à l'inverse d'abord au niveau local (écosystèmes) ou régional (biomes et régions biogéographiques), puis de manière beaucoup plus délicate et conjecturale au niveau planétaire* » (GODARD, 1994). Précisons que lorsque qu'un échelon spatial se réduit, dans la prise en compte du développement durable, la

durabilité tend à devenir faible. Au niveau global, les compensations écologiques seront à la fois possibles et nécessaires : comme la perspective de lutte contre l'effet de serre (reboisement, par exemple). *« La réduction d'échelle implique des modifications internes des règles de durabilité : on peut entre autre accroître la durabilité d'un territoire au détriment d'un autre (...) le développement durable fait apparaître une nouvelle catégorie de règles éthiques renvoyant aux responsabilités du territoire vis à vis du reste du monde et réciproquement »* (TORRES, 2000).

ZUINDEAU, 2000; GODARD, 1994 et TORRES, 2000

Encart 34: Des obstacles aux normes de développement durable

- Il est donc nécessaire de produire une partie des normes de développement durable (caractère trop exogène) par les acteurs locaux, *« à condition qu'elles ne soient pas trop complexes techniquement et qu'elles correspondent aux marges de manœuvre du territoire, relativement aux contraintes écologiques, économiques et éthiques »*. Il faut aussi considérer deux niveaux de production de normes plus ou moins en articulation : global théorique et local pratique car *« les difficultés de transfert vers les territoires des normes globales renvoient à leur caractère exogène (...) Une partie des normes de développement durable pourrait au contraire être produite par les acteurs locaux (...) »*. D'une part, le niveau global doit assurer la cohérence avec l'enjeu planétaire du développement durable. D'autre part, le niveau local pratique doit faire entrer dans le jeu de la construction des normes, les acteurs locaux et les spécificités du territoire.
- Ensuite, il est nécessaire de privilégier l'approche en terme d'allers-retours entre les deux niveaux spatiaux, de rencontres entre des "normes descendantes" et des "normes ascendantes". Cela dépend surtout de la confrontation des représentations des intérêts des acteurs (ZUINDEAU, 2000).
- Enfin, il est conseillé de donner un sens à des paramètres de développement durable qui n'ont guère de sens au niveau global : *« (...) la prise en compte d'échelons géographiques limités (local, régional) est susceptible de rendre pertinents des paramètres qui n'ont guère de sens au plan global : ainsi de la notion d'intégrité paysagère. Il est clair, en effet, que cette variable est susceptible d'affecter la capacité d'attraction économique d'un territoire donné et donc de jouer sur ses possibilités de développement, alors que vis à vis du développement économique à l'échelle mondiale, la prise en compte de son action est proprement dénuée de sens. L'exemple des territoires de conversion qui pâtissent de paysages dégradés peut bien évidemment être mentionné à propos. »* (CHAUTARD, 1996).

ZUINDEAU, 2000; CHAUTARD, 1996

Encart 35: Des solutions pour surmonter les obstacles aux normes de développement durable

L'essentiel de la définition du développement durable par Gro Harlem Brundtland *« un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leur »* (BRUNDTLAND, 1987) pourrait ainsi se résumer à un objectif central : l'équité. Notons que l'équité inter-générationnelle, revendiquée dans cette définition, ne suffit pas : *« attachée au sort des générations futures, l'approche du développement durable ne rejoint pas, cependant, les nombreuses téléologies qui prétendent assurer le bien futur en sacrifiant le présent [...] Il apparaît que l'équité intergénérationnelle se couple d'une référence à l'équité intra-générationnelle. »* (LAGANIER, 2002). Ainsi le

souci des générations futures doit être complété d'un souci de nos contemporains, donc de nos prochains et donc de nos territoires voisins (Encart 36 et Encart 37).

*« Les inégalités, les injustices qui peuvent marquer les générations successives, trouvent aussi à se manifester d'un territoire à l'autre ou plus exactement, entre individus ou collectifs humains d'un même territoire, et entre différents territoires (...) la soutenabilité d'un territoire ne peut pas se faire au détriment d'un autre : « (...) dès la fin des années 80, dans l'ouvrage de référence qu'est *Blueprint for a green economy*, David Pearce, Edward Barbier et Anil Markandya mettent en avant la notion de durabilité importée- versus durabilité exportée – (Pearce et al., 1989, p 44 sqq). Il y a durabilité importée lorsqu'un territoire est susceptible de garantir la durabilité de son développement, en en rejetant le coût, en quelque sorte, sur les autres territoires. Par le transfert des pollutions (exportation de déchets) ou des activités polluantes, ou par l'achat sous-évalué de ressources naturelles, le territoire couvre alors en son sein les besoins de sa population et assure les conditions générales de durabilité, mais - pour une fois encore faire écho à la définition du rapport Brundtland -, en compromettant la capacité des autres territoires à satisfaire leurs propres besoins. En d'autres termes, la durabilité interne est assurée au détriment de la durabilité externe. Précisément, on peut admettre que la durabilité effective est observée dès lors qu'à la fois les conditions relatives à la durabilité interne et à la durabilité externe sont respectées » (NIJKAMP, LASSCHUIT et SOETEMAN, 1992).*

Encart 36: Réflexion sur l'équité territoriale (1): la durabilité interne au détriment de la durabilité externe

Une autre approche, de diffusion plus récente, est celle de l'empreinte écologique (Wackernagel, Rees, 1996) qui, pour un territoire de consommation donné, et sous condition de durabilité, essaye d'évaluer les surfaces nécessaires à l'accomplissement des diverses activités (surfaces nécessaires pour la production alimentaire, pour l'absorption de gaz carbonique, sol construit, sol accaparé par la production de ressources naturelles, etc.). La mesure de surface totale, de laquelle on soustrait la superficie du territoire considéré, indique ainsi les quantités de surface "prélevées" sur l'extérieur pour assurer les activités de consommation. Par ce type d'approche, on peut ainsi voir jusqu'à quel point un territoire dépend de son environnement extérieur pour assurer sa durabilité. » (LAGANIER, 2002). « La question des échelles de territoire se pose ainsi en substance : au-delà de quel échelon territorial doit-on considérer que la notion d'équité territoriale devient pertinente? » (ZUINDEAU, 1996). Ne faut-il pas "sacrifier" certaines sous-entités territoriales pour assurer la durabilité d'un ensemble plus vaste ? A condition, bien-entendu, qu'il y ait consentement mutuel de la population, il faut que l'équité sociale demeure : « Ne peut-on, au contraire, admettre que la durabilité d'ensemble d'un pays puisse s'obtenir au détriment d'une région particulière ou, allant jusqu'à accepter l'idée d'équité interrégionale, ne peut-on accepter que la durabilité interne à la région s'obtienne au détriment d'une zone particulière, interne à cette région ? [...] Pour analyser ce type de situation, Peter NIJKAMP (1992) recourt ainsi à la notion de "sacrifices territoriaux" (NIJKAMP, LASSCHUIT et SOETEMAN, 1992). On peut à ce propos mentionner les territoires d'ancienne industrialisation « dont les hommes et l'environnement ont été fortement touchés par les incidences négatives d'une croissance industrielle qui certes, a profité aux territoires en question, mais surtout à l'ensemble national. La question se pose alors de savoir si le sort réservé au territoire objectivement sacrifié était équitable. Sans doute serait-on tenté de répondre par la négative à une telle interrogation, mais pour le moins, il y a lieu de reconnaître que la durabilité ne peut être atteinte en tout point du territoire. Par exemple, la seule implantation d'une activité va faire disparaître le support naturel correspondant à l'emprise de cette activité... Or, la réalité nous montre que les hommes s'accommodent aisément d'entorses à la durabilité sur ces surfaces restreintes et n'y voient guère matière à controverse éthique... Entre le terrain qui correspond à l'emprise d'une activité et, par exemple, une région complète, le niveau intermédiaire à partir duquel le principe d'équité territoriale prend tout

son sens reste à définir. Probablement, sur ce point, convient-il de mobiliser la première dimension constitutive du territoire : la dimension identitaire, suivant laquelle un espace donné est un territoire dès lors qu'un collectif humain le pense tel. Dès lors, un problème d'équité territoriale, au sens de la durabilité, ne tiendrait pas simplement au décalage hypothétique entre l'espace d'un ensemble d'activités de production ou de consommation et l'espace écologique assurant le maintien et le développement de ces activités, mais intégrerait aussi l'éventuelle perception identitaire inhérente à cet espace écologique. Toujours est-il qu'une fois de plus, c'est la disjonction entre les différentes dimensions du territoire qui nous permet d'appréhender un enjeu fort de la durabilité. » (LAGANIER, 2002).

LAGANIER, 2002; ZUINDEAU, 1996; NIJKAMP, LASSCHUIT et SOETEMAN, 1992

Encart 37: Réflexion sur l'équité territoriale (2): quelle échelle optimale de territoire pour le développement durable ?

Optimiser par avance un projet de développement durable et donc la mise en place de ses normes d'équité relève de l'utopie : *« les acteurs locaux ne peuvent pas avoir en tête un objectif optimal précis de durabilité, nécessairement complexe, mais ils peuvent agir sur la base des grandes directions dont on a bonnes chances de croire qu'elles se rapprochent d'un ensemble d'objectifs précis considérés comme simplement satisfaisants [...] La production de normes locales se fera donc par tâtonnement empirique, étape par étape, dans le contexte d'une confrontation quotidienne avec les problèmes environnementaux du territoire et en relation avec les grandes directions formulées au niveau global [...] Le chemin unique et abstrait du développement durable n'étant jamais emprunté, une multitude de petits sentiers désormais fréquentables le remplacent. Certes, le trajet est rallongé et moins sécurisant, mais l'essentiel n'est-il pas d'arriver à destination ? » (TORRES, 2000).*

Toutes ces considérations ne peuvent bien entendu voir le jour sans un changement des mentalités en interne et en externe. *« Si l'objectif peut-être séduisant et estimable, les efforts collectifs, les changements de comportement ou simplement d'habitudes nécessaires pour l'atteindre sont rarement populaires ; les moyens à utiliser peuvent être rares et chers » (CHASSANDE, 2002).* En externe, un gros effort de communication reste à fournir. Il est intéressant d'observer que, la plupart du temps, la technique ne suffit pas à mettre en œuvre le développement durable. Pour exemple, la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre n'empêche pas l'augmentation du trafic. Aussi, la modification des modes de vie ne serait-elle pas le point de passage obligé de la durabilité ?

Un premier principe objectif d'interdépendance et un second normatif d'équité nous offrent désormais la possibilité de mieux saisir et synthétiser la notion de développement durable. Mais permettre une approche territoriale de la durabilité ne passe pas seulement par l'identification de ces principes clés. Le point de départ permettant d'opérer un diagnostic de développement territorial durable doit obligatoirement contenir des objectifs.

4 Vers des objectifs de développement territorial durable

A l'origine d'une incompréhension du concept de développement durable, c'est certainement son caractère désespérément "a-spatial" ou "a-territorial". Ceci explique la difficulté désormais à rendre opérationnels les deux principes fondamentaux du développement durable vus précédemment: l'interdépendance objective et l'équité normative. Dans le but d'identifier des objectifs de développement territorial durable, cette partie viendra justifier le lien intrinsèque entre territoire et développement durable. Le concept introduit en effet « *un désenclavement entre les politiques écologiques traditionnelles dans l'espace, à la suite de l'écologie globale, dans le temps, ouvert aux générations futures, et dans la compréhension des interactions entre les sociétés et la biosphère.* » (EMELIANOFF, 1999).

Dans le rapprochement territoire/développement et territoire/durabilité, l'espace mathématique n'est pas suffisant. Le développement durable ne peut en effet faire fi de toute considération humaine. L'espace se doit donc d'être "vécu" pour être étudié complètement. Si le concept de développement durable peut se comparer à un modèle de société soutenable, alors l'espace lui est indissociable. L'espace (selon la théorie structuraliste) produit des phénomènes de société, mais, dans le même temps, la société structure et organise (de là apparaissent les infrastructures et les superstructures territoriales). Le développement durable met au centre de ses préoccupations le bien-vivre social, dans le respect de l'indice de développement humain et de l'empreinte écologique. Ainsi, une attention au développement durable n'a de sens que si elle est territorialisée.

Aussi, ce lien légitime entre territoire et durabilité, la nécessité pour le développement durable de considérer le territoire dans sa globalité, nous conduisent tout naturellement à une détermination de ces interdépendances et donc aux domaines d'implication du développement territorial durable que sont ses objectifs. Pour une facilité de lecture et d'utilisation, les interdépendances ainsi identifiées devront être synthétiques.

4.1 Un lien légitime entre approche territoriale et développement durable

La géographie, discipline de loin la plus concernée par l'approche territoriale se situerait « *dans la perspective d'ensemble même du développement durable et peut donc largement servir de cadre aux recherches autour de ce dernier.* » (MATHIEU et ROBIC, 2001). Aussi, il est souhaitable de préciser les points de convergences de ces deux écoles de principes : la géographie, qui aide à comprendre les relations espace-société, et, le développement durable,

trop connu pour ses principes a-spatiaux. Cette première approche permet d'éveiller le lecteur à deux écoles de pensée finalement convergentes.

La géographie n'est pas seulement une connaissance ou un outil prêt à l'emploi. Elle « *est tout à la fois, savoir, savoir-faire, action et philosophie [...] Elle fournit des valeurs, des références, cherche à donner du sens au destin de l'homme, met en jeu la morale, l'esthétique et l'affectivité.* » (BAVOUX, 2002). D'ailleurs, « *longtemps géographie et théologie ont poursuivi une quête commune, car étudier l'homme et la Terre amenait à se poser les questions de notre rôle sur la planète, de notre condition ici-bas et au-delà, des fins de la création divine et de la nature du cosmos.* » (BAILLY et FERRIER, 1986).

Dans les domaines du développement durable, la géographie permet de comprendre le monde dans lequel on vit, de prendre conscience du globe et de son humanité. Elle évite tout cloisonnement spatial dans le domaine décisionnel (BAVOUX, 2002). « *L'approche globale est d'autant plus actuelle que les préoccupations de développement durable requièrent la prise en compte de plus en plus affinée des phénomènes relevant de la géographie en général. Toute "vision" régionale d'aménagement s'insère nécessairement à une vision internationale, voire mondiale, tant d'un point de vue scientifique qu'éthique et politique au sens noble du terme.* » (WACKERMANN, 2002). Elle contribue à une meilleure acceptation de son monde et de ses occupants : « *Elle nous rend plus tolérants par la comparaison des croyances et des mœurs* » (*Instructions officielles pour les programmes de 1890*) [...] *On ne peut pas être citoyen du monde en le parcourant en indifférent ou en aveugle, sans connaître sa diversité humaine, la respecter et l'aimer [...] Une éducation géographique peut efficacement concourir à développer la solidarité, la responsabilité et les capacités d'intégration et d'implication dans la vie collective. Elle doit encourager des comportements citoyens, susciter un meilleur usage des territoires et former une opinion publique éclairée.* » (BAVOUX, 2002).

Sur un plan plus pratique, elle développe la citoyenneté active et œuvre à concevoir le monde sur lequel elle souhaite que tous les hommes se reconnaissent. La formation citoyenne à la géographie est aussi une formation au développement durable. Depuis très longtemps, le concept est implicitement lié à la géographie.

Eu égard aux normes à donner au développement durable, « *faire de la géographie aujourd'hui, c'est se pencher sur les défis auxquels l'humanité est ainsi confrontée, c'est explorer les changements d'attitude qu'elle doit effectuer, c'est imaginer les nouvelles normes dont elle doit se doter. C'est participer à la refondation du pacte qui unit les hommes à la planète qui les fait vivre* » (BERQUE, 1996). C'est essayer de voir quel sens donner à l'existence dans un monde affranchi de ses cloisonnements traditionnels (LEVY, 1999).

« [...] *L'analyse d'un territoire donné permet de réfléchir au passage de normes théoriques de la durabilité à la définition de règles, de critères, d'indicateurs de la durabilité dans une situation donnée.* » (ZUINDEAU, 1997). La géographie semble désormais être une discipline concernée, à la fois dans ses principes et dans ses objets méthodologiques, par la réalisation

d'un projet de développement durable. Elle semble aussi la bienvenue pour aider à l'application mais aussi à la définition des normes de durabilité. C'est l'approche territoriale vue par certains géographes, accompagnée de l'étude des perceptions et des représentations, qui permet de comprendre ce qui semble faire si souvent défaut à l'applicabilité du développement durable : le territoire. Elle permet donc d'analyser le support d'une telle politique avant même sa mise en place, mais aussi de mettre en évidence la pertinence de l'approche territoriale dans la définition des objectifs de développement durable.

« *Peu sont les grands décideurs humains qui marquent profondément l'espace, mais celui-ci est sans cesse transformé par la somme des myriades de micro-actions individuelles de chacun d'entre nous.* » (BRUNET, 1990). Ainsi, pour préparer un projet de développement durable et donc opérer des choix de développement territorial, il faut appréhender le territoire dans ses structures objectives et ses représentations individuelles et collectives ; le développement territorial étant aussi conditionné par les individus eux-mêmes: « *Comprendre le territoire, c'est comprendre la façon dont l'homme et ses sociétés se représentent, conçoivent et produisent leurs rapports à l'espace, territorialisent du même coup certaines aires de celui-ci.* » (DI MEO, 1998). Les problèmes de dysfonctionnement de la durabilité proviennent de l'absence d'approche territoriale et « (...) *naissent de l'ignorance ou du non-respect des règles du jeu spatial, parce que la norme habituelle est l'intervention sectorielle, la finalité unifonctionnelle, les décisions isolées d'agents qui ne se concertent pas.* » (PINCHEMEL, 1997). L'analyse du territoire se prépare. Elle s'envisage selon les grands principes de développement durable. D'ailleurs, « *la plupart des travaux scientifiques et des ouvrages qui lui sont consacrés l'enferment (...) à l'intérieur de frontières trop étroites, restrictives : celles du pouvoir, de ses institutions et de ses appareils. Par exemple, les citoyens ordinaires, comme leurs groupes sociaux très divers, vivent l'espace au rythme de territorialités bien différentes, à la fois tangibles et plus éphémères (...)* » (DI MEO, 1998).

Ainsi, un développement durable permettrait la réussite de la territorialité, sans pour autant que ces deux concepts s'envisagent comme un projet figé, dont la réalisation appartiendrait à un modèle de société immuable : « *Le territoire est une aire de symbiose qui évolue, se déforme et se construit sans cesse avec les pratiques des occupants. On y réduit le plus possible les distances internes, ce qui augmente d'autant la distanciation avec l'extérieur [...]* La mémoire est sans doute très importante dans son façonnement et elle est également le produit de représentations spatio-temporelles communes aux membres d'un groupe. » (BAVOUX, 2002).

Le développement durable s'envisage donc en fonction du territoire qui lui-même lui donne une assise véritable. Il n'y aurait donc pas de développement durable sans territoire tout comme « *il n'y pas de société sans spatialité, d'organisation sociale sans une mise en espace qui lui corresponde.* » (PINCHEMEL, 1997). Reste à justifier le lien entre territoire et interdépendances.

4.2 Justifier le lien entre territoire et interdépendances

« *Le chercheur [en géographie] part des hommes et non plus des lieux* » (CLAVAL, 2001). La géographie, par le biais de l'approche territoriale, a aussi pour rôle d'analyser le territoire dans sa globalité mais aussi dans sa complexité. Les définitions suivantes montrent bien l'utilité de la géographie dans le déchiffrement de l'espace, dans l'interprétation de la complexité territoriale et donc dans l'analyse des interdépendances qui s'y produisent. La géographie est d'abord la science de l'espace, de l'organisation spatiale. Elle « *s'attache à comprendre comment les hommes organisent leur espace et comment ils organisent leur vie* » (DORTIER, 1998). « *Le géographe est celui qui privilégie le plan horizontal tandis que les autres sciences humaines étudient plutôt les mêmes faits sur divers plans fonctionnels verticaux [...] On peut cependant aller au-delà de cette conception simplement surfacique de la géographie et la définir mieux encore comme la science qui étudie l'organisation de l'espace, qui repère et analyse la configuration, l'articulation et la distribution d'objets et phénomènes à la surface de la Terre.* » (BAVOUX, 2002).

La géographie permet ensuite d'analyser les relations homme/milieu. « *La géographie est la recherche des rapports entre des phénomènes de natures différentes, le cadre naturel et les sociétés établies (...) La géographie est l'étude de leurs interrelations, de leurs combinaisons associant inéluctablement phénomènes physiques- donc sciences de la Terre- et faits humains- donc sciences sociales et économiques. Elle se trouve être une discipline carrefour.* » (BEAUJEU-GARNIER, 1971).

Elle étudie avec un grand intérêt depuis les dernières décennies non seulement les relations entre espace et objets de cet espace mais aussi les relations entre les différents territoires : « *s'adressant à un territoire donné, elle ne focalise pas l'attention seulement sur les rapports entre l'homme et la société d'une part, le milieu physique d'autre part, mais sur l'articulation de ce territoire avec les autres types de territoire, à la fois sous la forme de réseaux et des systèmes de relation complexes tributaires de la mondialisation en cours, à moins que ce territoire ne soit marqué par des signes de marginalisation (...). Plus que jamais elle a pour mission d'appréhender la complexité des articulations et rapports régionaux, les forces et les faiblesses des territoires régionaux, les risques encourus et les chances à saisir, les perspectives interrégionales nationales et/ou supranationales.* » (WACKERMANN, 2002).

Enfin, c'est la prise en compte de la globalité territoriale qui fait aujourd'hui toute l'originalité des sciences géographiques. La géographie met en évidence la dimension globalisante de l'organisation territoriale. La vocation de la géographie est universelle : « *elle traite de la surface terrestre dans sa totalité. Elle embrasse des faits naturels et tout ce qui est lié à l'action des groupes sociaux qui ont progressivement peuplé et humanisé continents, îles et archipels.* » (BAVOUX, 2002). Aujourd'hui, « *le problème n'est plus d'explorer les rapports entre les groupes humains et la nature, mais de prendre en compte le rôle l'espace dans des*

Deuxième partie: Le développement durable et ses outils au service du territoire

sociétés où la mobilité et la circulation jouent un rôle croissant. Dans un monde plus profondément humanisé, le chercheur part des hommes et non plus des lieux. La discipline cherche toujours à éclairer le monde tel que nous le révèlent paysages et enquêtes, mais pour y parvenir, il va plus loin sur le terrain social. » (CLAVAL, 2001).

Ainsi, l'approche territoriale par la géographie vise tout particulièrement les domaines suivants : structure, fonctions et dynamiques ou encore :

- l'identification et l'inventaire des lieux,
- l'étude de la localisation et de la distribution,
- l'étude des relations entre la nature et les hommes,
- l'étude de l'espace terrestre et de son organisation (PINCHEMEL, 1997).

La géographie est une science du complexe. Elle rassemble un grand nombre de données concrètes, abstraites, qualitatives ou quantitatives. « *Les spécificités méthodologiques de la géographie sont dues à la grande complexité des phénomènes pris en compte et face auxquels il faut se garder de toute simplification outrancière. Il n'existe pas deux portions de l'espace qui se reproduisent strictement à l'identique dans toutes leurs composantes, toutes leurs interactions, toutes leurs dynamiques, etc*⁵¹. Leur [les géographes] quotidien est systématiquement fait de multi-causalités, d'intrications confuses, de corrélations fragiles et changeants, de mouvant et de fugace. » (BAVOUX, 2002). La complexité des hommes demeure le facteur essentiel de la territorialité (Encart 38).

« *Les géographes doivent gérer tous les paramètres qui interviennent dans le fonctionnement d'un phénomène humain. Ils ne peuvent l'expliquer sans comprendre les actes, les décisions, les comportements, les facteurs de toutes natures dont il est le résultat [...] Il est évident que la décision prise par un homme au temps T est déterminante non seulement par ce qui s'est passé au temps T-AT, mais par la représentation qu'il se fait du temps T+AT. Cette donnée à elle seule, on le conçoit aisément, complique beaucoup la tâche du chercheur géographe. Il doit à chaque instant éviter de basculer dans des formes stériles de réductionnisme et de fractionnement analytique, parce que "derrière ce jeu d'images qui compose la réalité géographique, c'est l'homme indivisible" » (SORRE, 1943).*

Encart 38: La réalité géographique passe avant tout par l'homme

Ainsi, la géographie peut-elle envisager une analyse à la fois scientifique et pertinente du territoire ? « *On peut cependant se demander si l'espace géographique est vraiment explicable. S'il est seulement compréhensible et interprétable (...) Il faut admettre que le facteur humain est une incontestable cause d'indétermination et que nos pratiques et décisions sont empreintes d'une certaine dose d'irrégularité et d'irrationalité, bien loin des mécanismes étudiés par les*

⁵¹ La complexité des emboîtements d'échelles d'après Blaise Pascal : « *une ville, une campagne, de loin est une ville et une campagne, mais à mesure qu'on s'approche, ce sont des maisons, des arbres, des tuiles, des feuilles, des arbres, des tuiles, des feuilles, des herbes, des fourmis, des jambes de fourmis, à l'infini. Tout cela s'enveloppe sous le nom de campagne.* » (GOUHIER, 1993).

sciences physiques. On ne peut traiter les faits sociaux comme des choses et, pour pénétrer cet univers flou et indéfini, les sciences "tendres" (...) s'avèrent finalement sans doute les plus appropriées. Il ne faut donc pas renoncer à connaître le fonctionnement des sociétés humaines sous prétexte qu'il est apparemment rebelle aux sciences "dures" et à leurs lois inflexibles. La géographie doit simplement apprendre à traiter scientifiquement le peut-être. » (BAVOUX, 2002).

Aussi, après avoir prouvé le lien entre territoire et interdépendances et précédemment entre celles-ci et le développement durable, reste à les identifier. Cela doit permettre de comprendre la manière dont elles contribueront à la construction d'objectifs de développement territorial durable.

4.3 Des interdépendances territoriales aux objectifs de développement durable

La configuration territoriale, telle que la propose la géographie sociale, place l'homme au centre d'un système: « *Il faut étudier le processus d'organisation territoriale en distinguant deux niveaux, celui de l'action de l'homme sur les supports matériels de leur existence et celui des systèmes de représentation* » (BOURGEOT, 1991). Nous avons vu que la durabilité aussi plaçait l'homme au centre de ses préoccupations. Aussi, elle peut nous permettre d'appréhender ses objectifs. Ils devront respecter les principes objectif d'interdépendance et normatif d'équité. Les aspects objectifs (infrastructures et superstructures) et les aspects subjectifs (perceptions et représentations), doivent faire partie intégrante de ces deux grands principes.

Les deux principes de la durabilité sont aussi ceux que le gestionnaire doit prendre en compte pour, d'une part, analyser et comprendre correctement son territoire (principe objectif d'interdépendance) et d'autre part envisager l'accomplissement d'une territorialité réussie, parce que saisie dans sa globalité (principe normatif d'équité). Intéressons-nous tout d'abord au territoire, afin de savoir comment asseoir les objectifs du développement durable territorialisé.

Le système "territoire" doit répondre à une logique d'ensemble, une organisation qui lie l'homme, la société à son espace. C'est pour ainsi dire « (...) *l'ensemble des relations prenant naissance dans le système tridimensionnel société-espace-temps, en vue d'atteindre une grande autonomie possible, compatible avec les ressources d'un système* » (RAFFESTIN, 1986). Deux rapports très étroitement mêlés forgent le territoire: « *un rapport personnel et socialisé entre l'individu et l'espace* » d'une part et « *un "nous" spatial qui démarque chaque groupe sur une base géographique* » d'autre part. Un territoire sera d'ailleurs « *d'autant plus valide que ces deux types de rapports socio-spatiaux seront proches (...). En un mot, le territoire des acteurs micro-sociaux retrouvera le plus possible (dans le vécu quotidien et l'imaginaire) le territoire des institutions de toutes sortes.* » (DI MEO, 1998).

Il s'agit désormais de savoir ce qui établit et entretient cette territorialité, c'est à dire les relations entre l'homme, la collectivité et son espace. Deux niveaux d'organisation surgissent naturellement de cette représentation territoriale: l'action de l'homme, d'abord, sur les supports matériels de son existence, et les systèmes de représentation. « (...) *la mise en espace humain de la surface terrestre est une véritable projection spatiale de la société, pas seulement de ses bases politiques, économiques, techniques, mais aussi son imaginaire, de ses croyances.* » (PINCHEMEL, 1997).

Bien entendu, considérer le système territoire de cette manière, c'est à dire dans son intégralité matérielle et immatérielle ne peut s'envisager de manière pratique. Cette considération est bien trop complexe dans ses représentations aussi bien pour le chercheur que pour l'acteur politique qui en est d'ailleurs le premier dépositaire.

Aussi, pour une exploration plus efficace du territoire et donc des systèmes spatiaux humanisés, et ainsi rendre opérationnel le développement durable, il est préférable de partager le territoire selon plusieurs sous-systèmes (BRUNET, 1990). Il faut bien entendu faire attention à ne pas « *verser dans un déterminisme systémique déshumanisant. Celui-ci réduirait l'homme à un simple pion dans le système, au rouage passif s'une mécanique qui lui imposerait nos comportements et conditionnerait totalement son devenir.* » (BAVOUX, 2002). L'espace humain étant défini par trois caractéristiques essentielles : sa polarisation, son dimensionnement et enfin son organisation. Un système spatial humanisé se répartira en cinq sous-systèmes indissociables les uns des autres dans leurs fonctionnements comme dans leurs formes. « *Ainsi le dessin de l'un est-il relié au dessin de l'autre dans une relation contenant/contenu ou dans une relation de co-existence* » (PINCHEMEL, 1997). Ce sont les lieux centraux (ou d'habitation), les unités d'appropriation, les unités d'utilisations du sol (ou d'exploitation), les réseaux de relation (ou d'échanges) et enfin les unités de gestion (ou d'administration). Ces sous-systèmes spatiaux imbriqués les uns dans les autres ne sont pas des isolats : « *leurs éléments servent à une ou plusieurs échelles qu'il s'agisse de voies, de limites, de centres (...) c'est seulement dans des situations très particulières, grands domaines, villes privées, domaines touristiques, qu'on peut parler d'incrustation sans véritable interdépendance plurifonctionnelle* » (PINCHEMEL, 1997).

Présentons maintenant ces différents "sous-systèmes" ou processus d'organisation spatiale humanisée. Leur ordre importe peu car ils forment à eux tous un système. L'être humain n'est en effet « *pas d'abord habitant, ou travaillant, ou communiquant. Il est tout cela à la fois (...)* » (BRUNET, 1990).

Le processus de peuplement, d'habitation qui détermine le semis de polarisation permet de considérer l'homme dans sa potentialité à construire le territoire, c'est à dire participer à l'espace humanisé. Habiter vient d'un terme latin qui évoque tout ensemble l'être et l'avoir: « *être en ayant ses habitudes, et avoir son espace, sinon ses aises* » (BRUNET, 1990). C'est depuis ce lieu, que « *chaque être humain organise le reste de la surface terrestre à travers un espace perçu et vécu personnellement.* » (PINCHEMEL, 1997). Ce premier système prend à la fois en compte l'individu en tant que tel et le patrimoine qu'il occupe.

L'appropriation du sol, individuelle et collective permet à l'individu et à la collectivité de s'identifier à l'espace, de le posséder pratiquement et psychologiquement pour leur permettre de vivre avec, de disposer d'un espace. « *L'action n'implique pas nécessairement la propriété, mais plutôt l'attribution* » (MERENNE, 2002). Cette appropriation peut s'identifier au patrimoine individuel et collectif. L'appropriation de ce patrimoine commun ne peut donc se réaliser sans le processus précédent, c'est à dire sans une réalisation personnelle, une construction identitaire de son être propre.

L'exploitation et l'utilisation du sol, très liés à l'appropriation décrite précédemment, car « *on ne peut généralement exploiter que ce que l'on s'est approprié même si la mise en valeur a pu, dans certains cas, fonder la possession (dans les fronts pionniers ou dans les banlieues du Tiers Monde)* » (MERENNE, 2002). Ce sous-système s'identifie aux ressources nécessaires à la survie de l'humanité. Cette exploitation sous-entend un patrimoine vital exploitable mais aussi des forces de travail humaines indispensables à son utilisation (les hommes eux-mêmes qui exploitant le sol, leurs instruments et techniques, leurs moyens financiers, leurs systèmes sociaux et culturels) (MERENNE, 2002).

Un processus, sans lequel aucun des processus précédents ne pourrait fonctionner, exister même, est l'établissement des réseaux de relations (PINCHEMEL, 1997): « *Communiquer et échanger est une action découlant de la spécialisation des lieux qui crée un potentiel d'échange et de la nécessité de la gestion* » (MERENNE, 2002).

Enfin la gestion est l'action qui coordonne tous les autres sous-systèmes. Elle permet « *le fonctionnement politique et administratif à travers la division de l'espace* » (PINCHEMEL, 1997). Elle permet « *le fonctionnement de l'espace en assurant l'intégration des hommes et des fonctions, en résolvant les conflits, en développant des projets* » (MERENNE, 2002).

Ajoutons que les productions associées que sont l'habitation, l'appropriation, l'exploitation et les échanges sont coordonnées « *par les modes de gestion au sens large (culturelle, politique; sociale, économique) [...]. Quatre structures spatiales leur correspondent: les lieux de travail et d'habitat, le maillage et le treillage.* » (BRUNET, 1990) (Figure 66 et Encart 39).

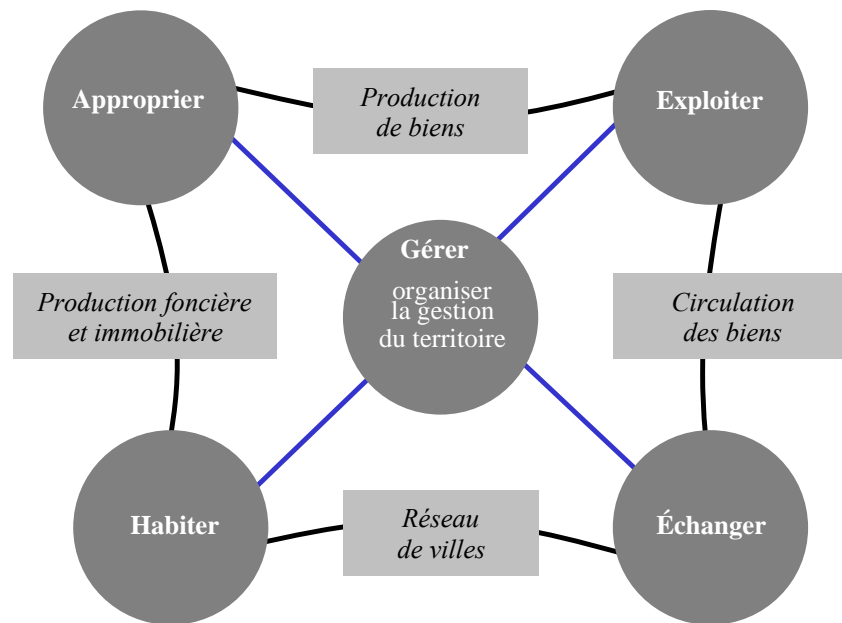


Figure 66: Les cinq systèmes de production de l'espace

« La mise en espace de la surface terrestre établit des ensembles complexes de points, de lignes et d'aires qui constituent des structures spatiales: les points des unités d'habitat, les lignes des réseaux de relations, des frontières, les aires qui divisent la surface de la Terre en unités de propriété, d'exploitation, d'administrations en unités politiques. » (PINCHEMEL, 1997).

« S'approprier et approprier, exploiter, habiter, communiquer et échanger, gouverner "font" et "refont" en permanence l'espace. » (MERENNE, 2002).

Encart 39: Les productions de l'espace

Selon Roberto CAMAGNI (1997), pratiquer le développement durable territorial appliqué à la ville, c'est « considérer l'ensemble des différents systèmes composant la ville dans leur co-évolution et dans leurs interactions dynamiques et non simplement faire la somme d'aspects et d'objectifs différents (...) C'est un processus d'intégration synergétique et de co-évolution entre les grands sous-systèmes urbains (économique, social, physique et environnemental) qui garantit un niveau non décroissant de bien-être à la population locale dans le long terme » (CAMAGNI, 1997). Cette répartition du territoire en cinq sous-systèmes est donc bien utile pour la répartition des objectifs puis des problématiques de développement durable propres au territoire étudié.

Afin d'être considéré de manière globale et systémique, chaque grand objectif de développement durable peut ainsi s'inscrire dans chaque sous-système territorial. Il sera donc en conformité avec le premier principe fondamental du concept : l'interdépendance objective. Le second, l'équité normative, viendra prendre place dans ces interrelations.

Cependant, rien dans cette démarche ne nous prémunit d'un recoupement thématique. On observe des recoupements évidents entre habitation, appropriation et exploitation. On s'approprie à la fois ce qu'on exploite et le lieu que l'on habite, on habite le lieu que l'on s'approprie et parfois le lieu que l'on exploite, les ressources que l'on s'approprie et que l'on exploite nous permettent aussi de construire l'habitat, etc. L'eau est par exemple nécessaire à la santé humaine et donc essentielle à sa polarisation. De plus, elle conditionne les lieux d'exploitation par son utilisation et fait l'objet d'une appropriation pratique et psychologique de par l'intérêt économique mais aussi paysager qu'elle présente.

D'autres ressources pourraient dès lors être pris en exemple. L'air, la végétation, le sol constituent aussi des éléments essentiels aux trois sous-systèmes cités précédemment. Quels sont les points communs à ces trois processus ? Ce sont certes les réseaux de relations mais c'est aussi le patrimoine qui les rattache, tout comme le territoire « *tantôt à des réalités matérielles (bâtiments, domaines, forêts, choses et œuvres d'art par exemple), tantôt à des phénomènes abstraits (langue, culture, images, symboles, etc.)* » (DI MEO, 1998).

Cette partie consiste à valider le choix des sous-systèmes territoriaux pour y inscrire les objectifs du développement durable. Ce choix vient d'être justifié vis à vis du premier grand principe du développement durable : l'interdépendance objective. Par essence, un système prend en considération toutes les interactions agissant en son sein et considère donc comme naturel la prise en compte des interdépendances. Reste à savoir si l'intégration de ces sous-systèmes à une analyse de la durabilité peut être pertinente lorsque l'équité est envisagée.

Rappelons que l'équité, qui intègre en son sein les célèbres principes de viabilité et de vivabilité aspire à un équilibre entre les éléments du système territoire mais aussi entre les territoires contenant et contenus. Aussi, dans une optique de développement durable, la mise en place de cet équilibre doit survenir après détermination des interdépendances. Les sous-systèmes territoriaux sont là pour nous aider à les déterminer globalement et localement. Par ce biais, pourront éventuellement être définies des sous-unités de sous-systèmes territoriaux. Ces sous-systèmes sont donc l'assise indispensable de la mise en forme de l'équité entre les éléments du système territoire. Cette équité et donc la politique qui s'y consacrera pourront prendre forme seulement après formulation des objectifs de développement territorial durable, émanant des cinq sous-systèmes et donc des interdépendances objectives inhérentes au territoire. Si l'on intègre les objectifs à chacun des sous-systèmes territoriaux, nous obtenons les objectifs suivants (Figure 67):

Sous-systèmes territoriaux	Objectifs permanents de développement territorial durable
Habitation	Garantir l'intégrité du lieu d'habitation, à savoir l'intégrité humaine à travers son corps, son esprit et son habitat privé
Appropriation	Préserver et valoriser le patrimoine individuel et collectif approprié pratiquement et psychologiquement
Exploitation	Préserver et valoriser les ressources
Echange	Entretenir et améliorer les relations humaines
Gestion	Organiser la gestion du territoire

BESANCENOT, 2005

Figure 67: Des sous-systèmes territoriaux aux objectifs permanents de développement territorial durable

Conclusion de chapitre

Par un recadrage du concept de développement durable, l'analyse puis la synthèse de ses définitions et de ses principes, auront permis de rendre plus lisible et donc peut-être plus facilement exploitable le concept de développement durable. Néanmoins, le problème de son opérationnalité se pose toujours. Un principe objectif d'interdépendance et un autre normatif d'équité aident à mieux comprendre le rôle du développement durable mais ne proposent toujours pas de recette toute faite. La question est de savoir ce que l'on veut vraiment: une formule prête à l'emploi, avec ses principes et ses normes pré-établies, ou au contraire, une construction progressive de la durabilité par ajustements permanents ? Parce que la durabilité ne se décrète pas, la seconde solution serait la plus envisageable. Les composantes territoriales sont tellement complexes et la perturbation de chacun d'eux aussi bien dans l'espace que dans le temps est tellement imprévisible, qu'il est quasiment impossible de fixer, au moyen d'indicateurs classiques, des objectifs précis.

Le chapitre donne toutefois le point de départ du diagnostic territorial de développement durable qui sera explicité au chapitre suivant. La définition des deux principes objectif d'interdépendance et normatif d'équité, nouveaux "piliers", pose désormais les fondations du développement durable territorialisé, ainsi que l'approche territoriale proposée par certains géographes (par le biais des sous-systèmes de territoire). Ces principes auront permis de déterminer des objectifs de développement durable valables quel que soit le territoire. Un système reliant de manière indissociable sous-systèmes territoriaux et principe d'interdépendance peut ainsi être schématisé de cette manière (Figure 68):

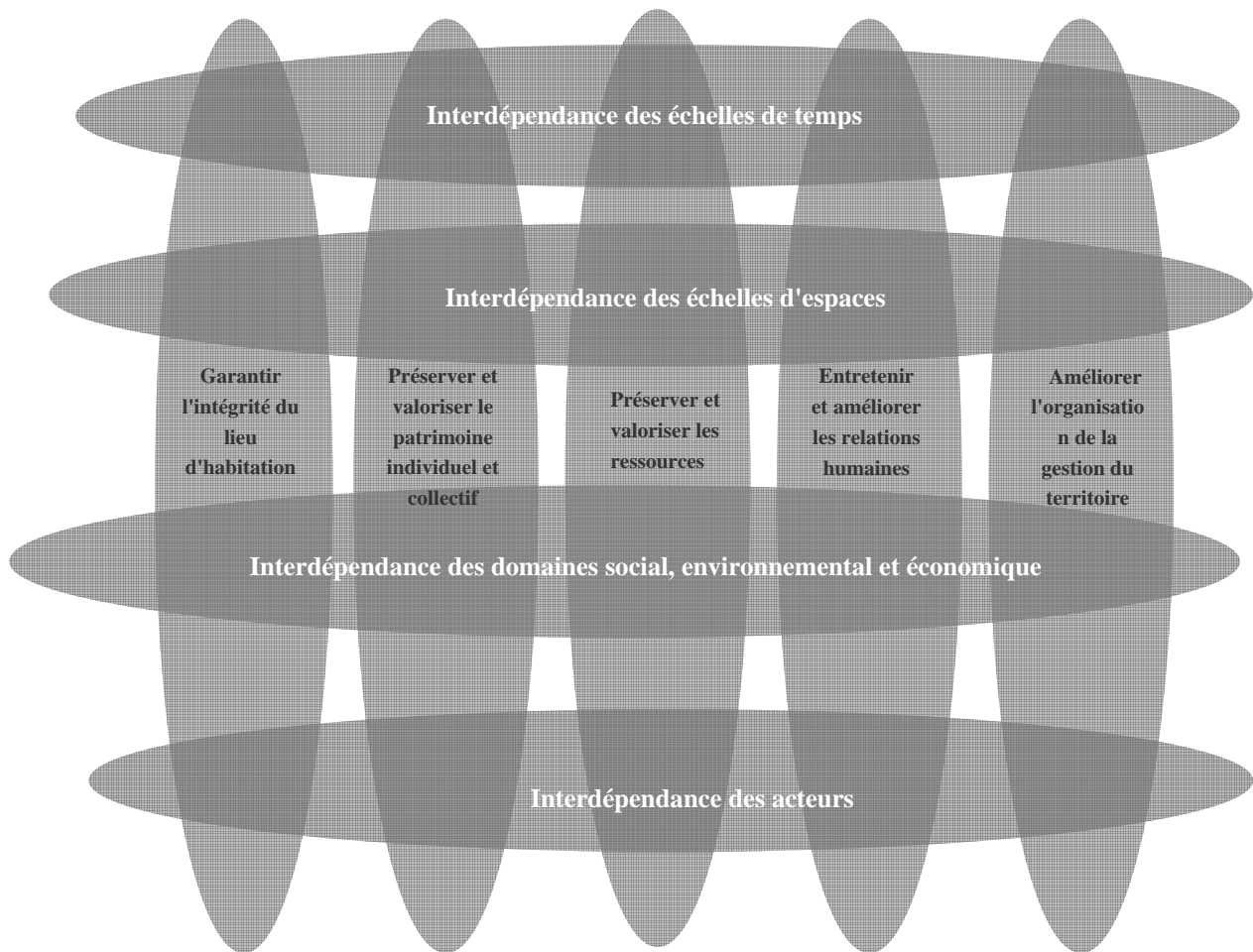


Figure 68: Relations entre objectifs permanents* de développement territorial durable et principes d'interdépendance**

*en noir/ **en blanc

Tandis que, d'un territoire à l'autre, les politiques ne se ressemblent guère et la solution trouvée à l'équilibre de ses interdépendances ne peut se répéter, les mêmes types d'interdépendances ont tendance à se retrouver. La seule condition est bien sûr que l'espace concerné réponde à tous les critères de la territorialité, à savoir: un espace identitaire, approprié avec une existence administrative et politique reconnue. Sans cela, il n'y a pas de coexistence possible des cinq sous-systèmes territoriaux et encore moins de possibilité d'aboutir à un véritable équilibre entre les éléments du système territoire. Les sous-systèmes interagissent et de leur nécessaire interaction, dépend l'harmonie du système et donc l'accomplissement d'un véritable développement durable territorialisé. Ces conditions étant posées, reste à proposer, en partant des objectifs de durabilité identifiés, une démarche, pour le moment théorique, de mise en place d'un plan de développement durable pour le territoire.

Chapitre 4: Une évaluation théorique du développement territorial durable

Introduction de chapitre.....	295
1 La raison d’être du diagnostic territorial de développement durable.....	295
2 Faire aboutir un diagnostic territorial via les Indicateurs de Développement Durable.....	313
3 Décomposer l'indicateur pour l'évaluer.....	318
4 Une évaluation et une représentation des Indicateurs de Développement Durable et de leurs sous-indicateurs.....	344
Conclusion de chapitre.....	355

Introduction de chapitre

Intégrer le développement durable à un projet de territoire, hormis une meilleure lisibilité du concept et une redéfinition plus claire de ses objectifs, réclame une démarche évaluative fondée sur un diagnostic.

Un diagnostic territorial de développement durable n'est en effet possible sans l'identification préalable des objectifs permanents de développement durable opérée au chapitre précédent. C'est la confrontation de ces objectifs permanents avec les spécificités du territoire d'étude qui permettra de soulever les vraies questions ou problématiques auxquelles les indicateurs de durabilité devront répondre.

Dans ce chapitre, seule une démarche d'évaluation théorique de développement territorial durable sera proposée. Elle devra fonctionner indépendamment des spécificités et des réalités d'un territoire en particulier. Ainsi, après avoir expliqué l'utilité d'un diagnostic et construit le nôtre, seront présentées la démarche diagnostique ainsi que la manière de construire les indicateurs dits de développement durable. Leur construction et leur mode d'évaluation et de représentation se feront, autant que faire se peut, dans le respect du principe objectif d'interdépendance. Parce qu'il relève de la phase de détermination des politiques à mener dans le territoire d'étude et de projet, le principe normatif d'équité n'interviendra pas à ce stade de la recherche.

1 La raison d'être du diagnostic territorial de développement durable

Certes, des idées de méthodologie nous viennent à l'esprit, lorsqu'on envisage l'élaboration d'un diagnostic de territoire. Il serait d'ailleurs possible à ce stade de la rencontre avec le développement durable, d'envisager une démarche permettant de préparer le territoire à l'application d'un Agenda 21 local. Mais, avant de construire son propre diagnostic, il est préférable de savoir comment il s'inscrit dans l'Agenda 21 mais aussi ce qu'il se fait de plus ou de moins pertinent en la matière.

1.1 Son inscription dans l'Agenda 21 local

Le diagnostic s'inscrit dans l'Agenda 21 local comme l'élément pivot de la démarche (Encart 40 et Figure 69). Selon l'association 4D, l'établissement du diagnostic relève de la détermination d'une stratégie, la conception de plans d'action, la mise en œuvre de ces plans et enfin l'évaluation (4D, 2001). Le diagnostic apparaît alors comme la "photographie" ou la

Deuxième partie: Le développement durable et ses outils au service du territoire

mise à plat de la situation actuelle et des principaux problèmes à résoudre dans le territoire concerné, en amont de toute réflexion stratégique à moyen ou à long terme. Dans l'Agenda 21 local, le diagnostic n'est pas une fin en soi mais un moyen d'organisation de la réflexion. C'est une étape dans un procès d'élaboration : *« à partir des discussions autour des contradictions révélées par le diagnostic, des enjeux vont pouvoir être clarifiés, qui vont à leur tour poser la légitimité des alternatives stratégiques et obliger à des choix d'ordre politique. Le diagnostic est un outil à l'intérieur d'une boîte à outils méthodologique, sa valeur n'est fondée que par ce qui lui succède, elle n'est pas ontologique. »* (BLANCHARD, 2002).

- 1) Etablir un diagnostic concerté de développement durable *« afin de mettre en exergue la problématique globale et les enjeux liés à la mise en place de l'Agenda 21 local [...] »*
- 2) Approfondir les problématiques inhérentes en diagnostic en ateliers thématiques (Ateliers 21): *« l'objectif de ces ateliers est d'enrichir le diagnostic en précisant les problématiques puis de fixer des objectifs et de proposer un plan d'actions thématiques. Par ailleurs, il est utile d'associer à ces ateliers des spécialistes du thème traité. »*
- 3) Réaliser un plan d'actions global synthétisé à partir des plans d'actions thématiques émanant des Ateliers 21. *« Les services techniques interviennent pour valider ce plan sur la faisabilité technique, financière et réglementaire et les élus hiérarchisent les actions à court, moyen et long terme »;*
- 4) Publier l'Agenda 21 local. *« Ce document, présentant un premier plan global d'actions à mener, doit être attractif et compréhensible par tous. Sa publication est une étape et ne constitue pas une fin en soi, puisqu'il représente un outil de travail qu'il convient de faire évoluer et à l'issue duquel des plans d'actions annuels doivent être rédigés »;*
- 5) Suivre et évaluer: *« il est important que le suivi et l'évaluation de l'Agenda 21 local soient initiés au début de celui-ci et couvrent l'ensemble des étapes de la démarche, depuis le diagnostic jusqu'à la mise en place des actions. »*

LAGADEC, 2002

Encart 40: Les étapes de la mise en œuvre d'un Agenda 21 local et le positionnement du diagnostic

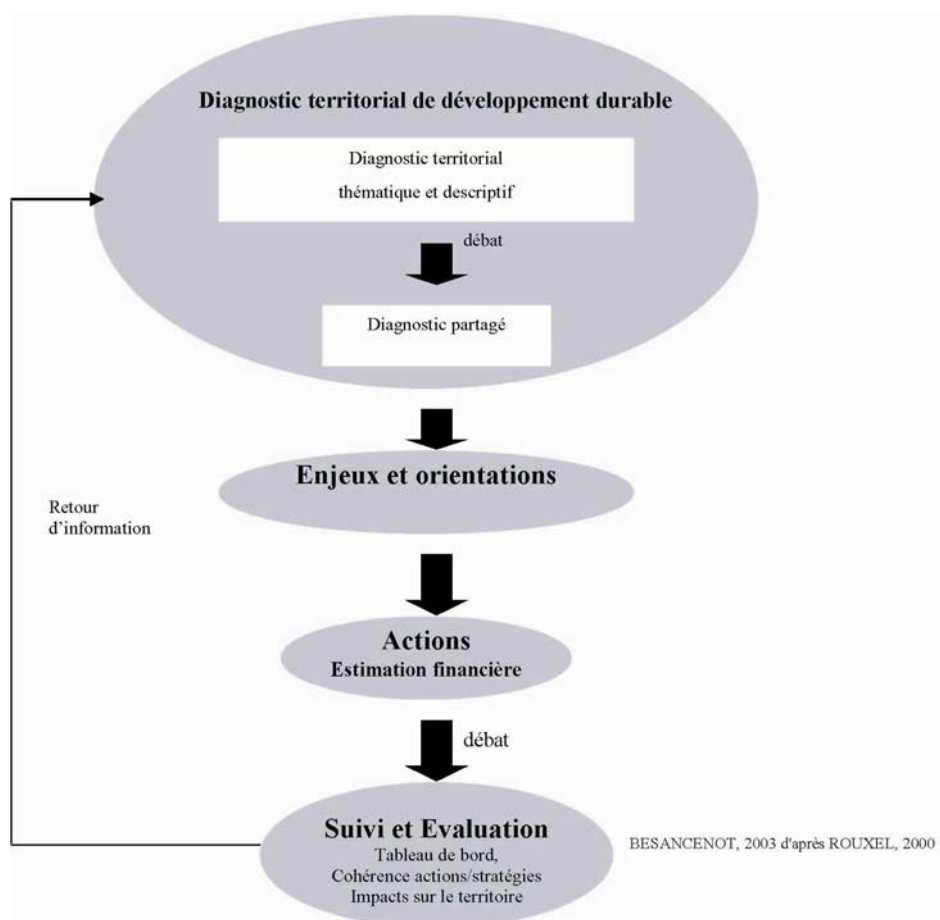


Figure 69: Le diagnostic dans la démarche Agenda 21 local

L'utilité et le bien fondé d'un diagnostic dans la démarche Agenda 21 local, à travers d'autres formes de plan de développement durable, se vérifie à travers la consultation des diagnostics déjà existants, aussi bien au niveau des collectivités locales et territoriales qu'au niveau des parcs régionaux par exemple.

1.2 Des diagnostics en référence

Plusieurs démarches de diagnostic territorial de développement durable ont été mises en œuvre aussi bien par des collectivités locales et territoriales que par des d'organismes externes (associations, comités, etc.). L'association 4D, le Comité 21 ainsi que l'issue des débats survenus lors des rencontres d'Angers en novembre 2002 pour la mise en œuvre de l'Agenda 21 local ont considéré que la plupart de ces diagnostics faisaient référence. Ces méthodes peuvent ainsi servir de base à l'élaboration d'un état des lieux dans le cadre d'une démarche Agenda 21 local. Cet ensemble de démarches devra servir au choix définitif d'un diagnostic qui se doit d'être le plus fidèle aux principes du développement durable et le plus pertinent pour l'application du concept au territoire. Précisons que « *les méthodes employées*

Deuxième partie: Le développement durable et ses outils au service du territoire

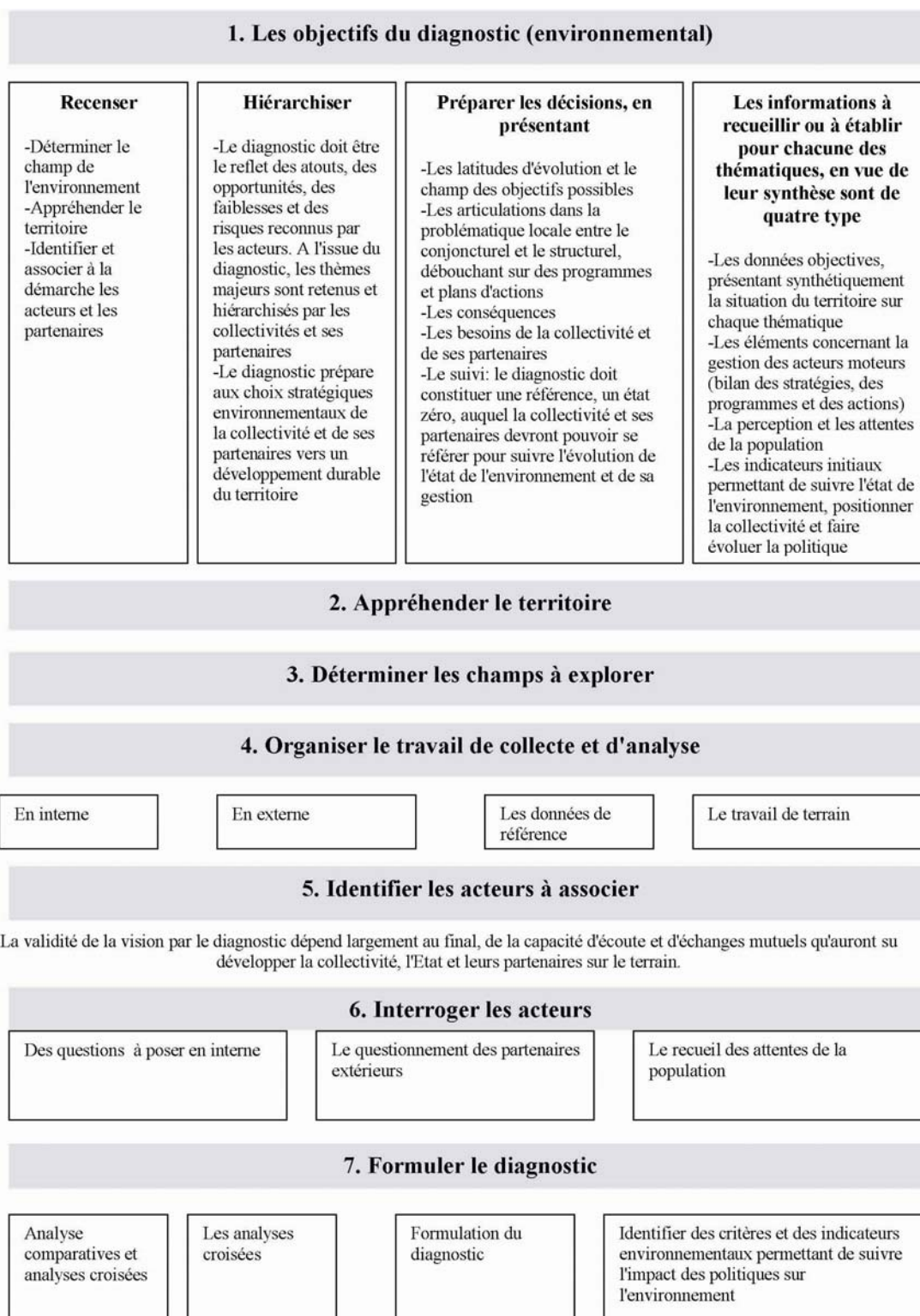
semblent devoir être adaptées à la fois au territoire, aux acteurs locaux et à leurs envies afin de s'assurer de la compréhension, de l'implication et de l'appropriation de la démarche par le plus grand nombre » (POIRIER, 2002).

Parce d'un territoire à l'autre, il n'existe pas de méthode reproductible à l'identique pour la réalisation d'un diagnostic, ce dernier doit être pensé en fonction des particularités du territoire et adapté aux acteurs qui le composent. Les dimensions de pluralité, d'adaptation et d'appropriation sont de ce fait essentielles (M.E.D.D., 2002).

A titre d'exemple et par rapport à ce qui est exigé d'un diagnostic territorial de développement durable plusieurs propositions de références (la liste n'est pas exhaustive) seront présentées et critiquées.

1.2.1 Pour les Chartes de l'Environnement

L'issue des débats du Colloque "Les 10 ans des Chartes pour l'Environnement" (à Paris en 2002) a mis en évidence l'efficacité de cette démarche dans certains projets d'aménagement de parcs naturels régionaux par exemple (M.A.T.E., 1997) (Figure 70).



M.A.T.E., 1997

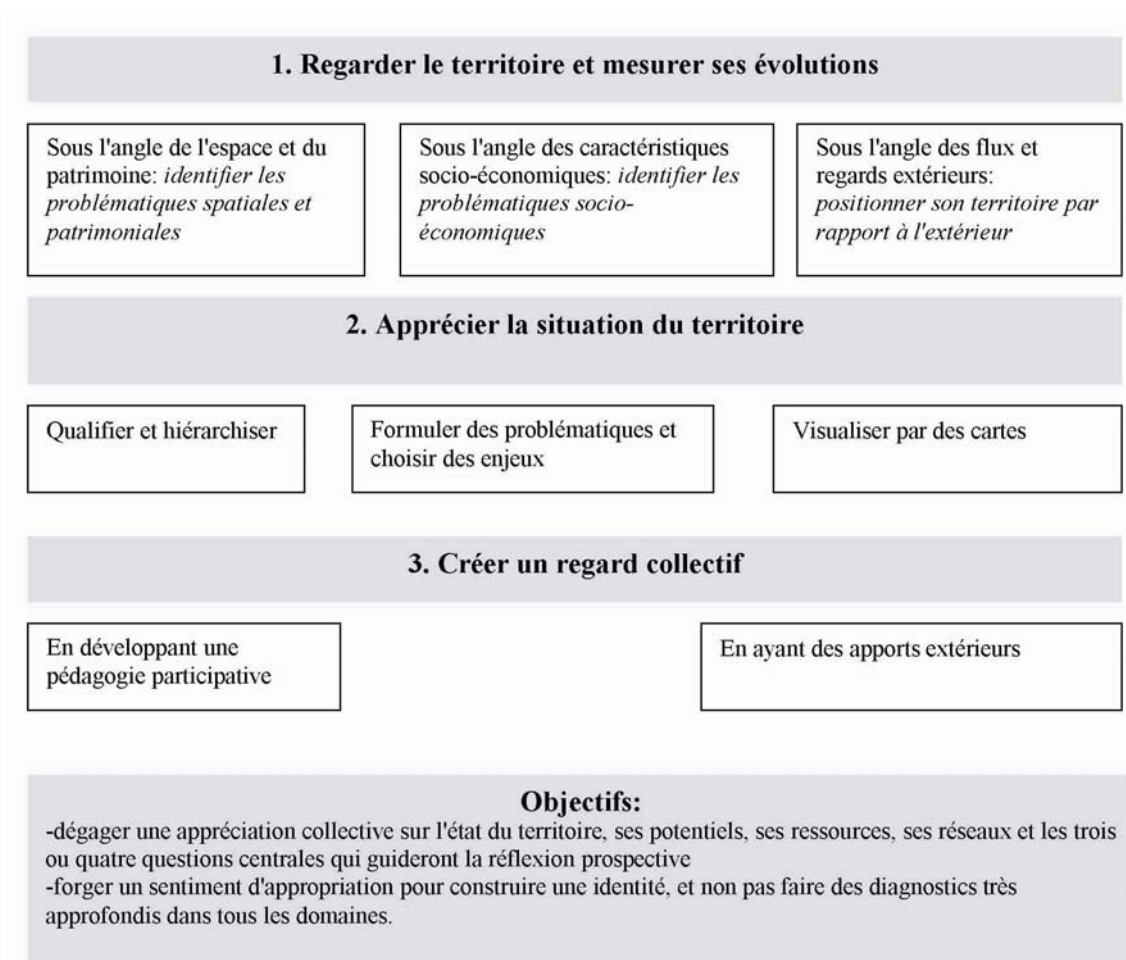
Figure 70: Le diagnostic environnemental au service des Chartes pour l'Environnement

Même s'il semble méthodique, rigoureux et transversal, l'inconvénient de ce diagnostic est la confusion qu'il entretient entre la phase purement diagnostique et la phase décisionnelle. Nous avons vu dans le schéma montrant l'intégration du diagnostic dans un plan de

développement durable (Figure 69), et en particulier dans un Agenda 21 local, que ce dernier précède bien les enjeux, les orientations et les actions (avec l'estimation financière). Or, dans cette démarche, la frontière n'est pas clairement tracée. La préparation des décisions est contenue dans l'énoncé des objectifs. De plus, et peut-être parce que ce diagnostic est avant tout sectoriel car centré sur l'aspect environnemental, la démarche n'a pas d'objectif de développement durable pour point de départ. Les champs à explorer, la collecte et l'analyse ainsi que le questionnement des acteurs ne s'appuient sur aucun d'eux.

1.2.2 Pour la Charte de Territoire

Sont présentés ici les objectifs d'une charte de territoire ainsi que son processus d'élaboration selon une démarche participative. Le diagnostic en lui-même, intitulé "Le regard" a pour objectif de construire ou de réactualiser un regard collectif du territoire. Il s'agit d'identifier, de mesurer puis d'apprécier l'espace, les hommes et les échanges présents sur le territoire (M.E.D.D., 2002) (Figure 71).



GORGEU, JENKINS, GENTIL et al., 1997

Figure 71: Le diagnostic au service de la Charte de Territoire

Les deux dernières parties de ce diagnostic répondent sans aucun doute à une démarche Agenda 21 local. En effet, c'est en hiérarchisant les enjeux, en formulant les bonnes questions et en faisant participer la population au diagnostic qu'il sera possible de couvrir, par le questionnement, le maximum d'enjeux propres au territoire d'étude. Cependant, à l'instar de la démarche précédente, la première phase ne part pas d'objectifs prédéfinis de développement durable valables quel que soit le territoire. De plus, tandis que les objectifs de durabilité, nous l'avons vu, doivent s'inscrire dans chaque sous-système territorial, celui-ci limite les enjeux à des préoccupations spatiales et patrimoniales, socio-économiques et inter-territoriales.

1.2.3 Pour la Charte de Pays

La Charte de pays, ouvrage publié en 2001 sur l'élaboration des Chartes de Pays, met à disposition des fiches méthodes sur le diagnostic territorial. Considéré comme bien plus qu'une simple étape d'un processus méthodologique, le diagnostic doit ici conduire à informer, associer et mobiliser un maximum d'acteurs du territoire, dans le but de produire un diagnostic partagé. La consultation et l'association d'acteurs locaux aux réflexions doivent s'effectuer dès la phase de questionnement conduisant à l'élaboration du diagnostic. Ainsi, « *le diagnostic ne se réduit pas à une simple compilation de données; il résulte d'un processus qui articule démarche technique (le traitement des données) et concertation* » (M.E.D.D., 2002) (Figure 72).

1. Construction du diagnostic

a. Recueil de données : rassembler un ensemble d'informations sur le territoire

b. Bilan des actions passées : évaluer les résultats acquis par rapport aux projets définis antérieurement et prendre en compte les projets mis en œuvre par l'ensemble des acteurs

c. Etat des lieux : dégager une vision claire et partagée de la situation du territoire et faire s'exprimer les acteurs sur leur vision du territoire

d. Analyse explicative : présenter une explication et une analyse synthétique, accessible et partagée

2. Visualisation des enjeux

a. Analyser :
-analyser spatialement les situations démographiques, économiques et sociales du territoire en s'appuyant sur la cartographie
-reconnaître le territoire dans sa diversité
-Prendre en compte des vocations des espaces
-bâti une stratégie de développement cohérente

b. Hiérarchiser les facteurs d'organisation et d'évolution de l'espace

c. Organiser l'espace : unifier des ensembles différents autour d'une vision commune
-raccrocher les différentes parties d'un territoire entre elles
-les faire participer à un projet commun
-assurer une répartition équilibrée des ressources et des fonctions sur le territoire
-répondre aux situations difficiles
-exprimer une solidarité spatiale

d. Identifier les interactions du territoire avec l'extérieur
-considérer les relations avec les territoires limitrophes ou les pôles urbains concernés
-repérer d'autres espaces avec lesquels des échanges et des flux s'opèrent ou pourraient se développer
-identifier, au sein des territoires, les principaux acteurs, organismes et institutions susceptibles d'agir fortement sur ces dynamiques

E.T.D., 2001

Figure 72: Le diagnostic au service de la Charte de Pays

Dans la phase de construction du diagnostic, l'état des lieux et l'analyse explicative répondent à une procédure rigoureuse de diagnostic. De plus, dans la phase de visualisation des enjeux, l'analyse, la hiérarchisation de ces derniers, la manière d'envisager l'organisation de l'espace ainsi que ses interactions avec l'extérieur sont des étapes pertinentes d'un protocole Agenda 21 local. En revanche, ce diagnostic se construit à partir du recueil de données, sans questionnement préalable. De plus, la comparaison de la situation actuelle avec les actions passées risque d'enfermer la démarche dans des habitudes organisationnelles

passéistes qui, le plus souvent, mériteraient d'être repensées dans une optique Agenda 21 local. Ce risque est d'autant plus grand que ce diagnostic ne se construit pas, là encore, à partir d'objectifs de développement durable et de questionnements préliminaires.

1.2.4 Pour un développement durable régional

La démarche D2MIP (Développement durable en Midi-Pyrénées) s'inscrit dans le cadre d'une réflexion menée par la Direction Générale "Regio" de la Commission Européenne visant à renforcer les aspects du développement durable dans les programmations régionales. Les objectifs de D2MIP relèvent de l'engagement d'un processus territorial dynamique, d'une meilleure compréhension des éléments constitutifs du développement durable, de la mobilisation et l'implication des acteurs locaux et enfin de l'identification des besoins et priorités locaux pour élaborer des stratégies ou des programmes d'actions. Elle a été mise en œuvre par l'Agence Régionale pour l'Environnement (A.R.P.E.) Midi-Pyrénées sur des territoires en reconversion industrielle tels que Castres/Mazamet et Figeac/Decazeville ou encore sur la basse vallée de l'Ariège dans le cadre d'un projet territorial de gestion de l'eau.

La méthode élaborée par le Conseil Général de Midi-Pyrénées (A.R.P.E., 1999) s'articule comme suit : le questionnement et l'approche prennent appui sur les enjeux permanents du développement durable, les spécificités du contexte local et les objectifs particuliers du diagnostic territorial. Ils permettent notamment de mettre en lumière, à partir de l'expérience locale, les préoccupations souvent ignorées dans les approches traditionnelles mais fondamentales en terme de développement durable: l'équité (sociale, entre territoires, individus ou générations), la subsidiarité ou encore la gouvernance.

L'approche se fonde sur une conception multidimensionnelle du développement, une démarche résolument participative et la richesse des potentialités locales; découle d'une conception qui considère que le développement durable n'est pas une condition à rajouter aux critères et procédures traditionnelles; attribue un rôle primordial aux acteurs locaux (A.R.P.E., 1999) (Figure 73).

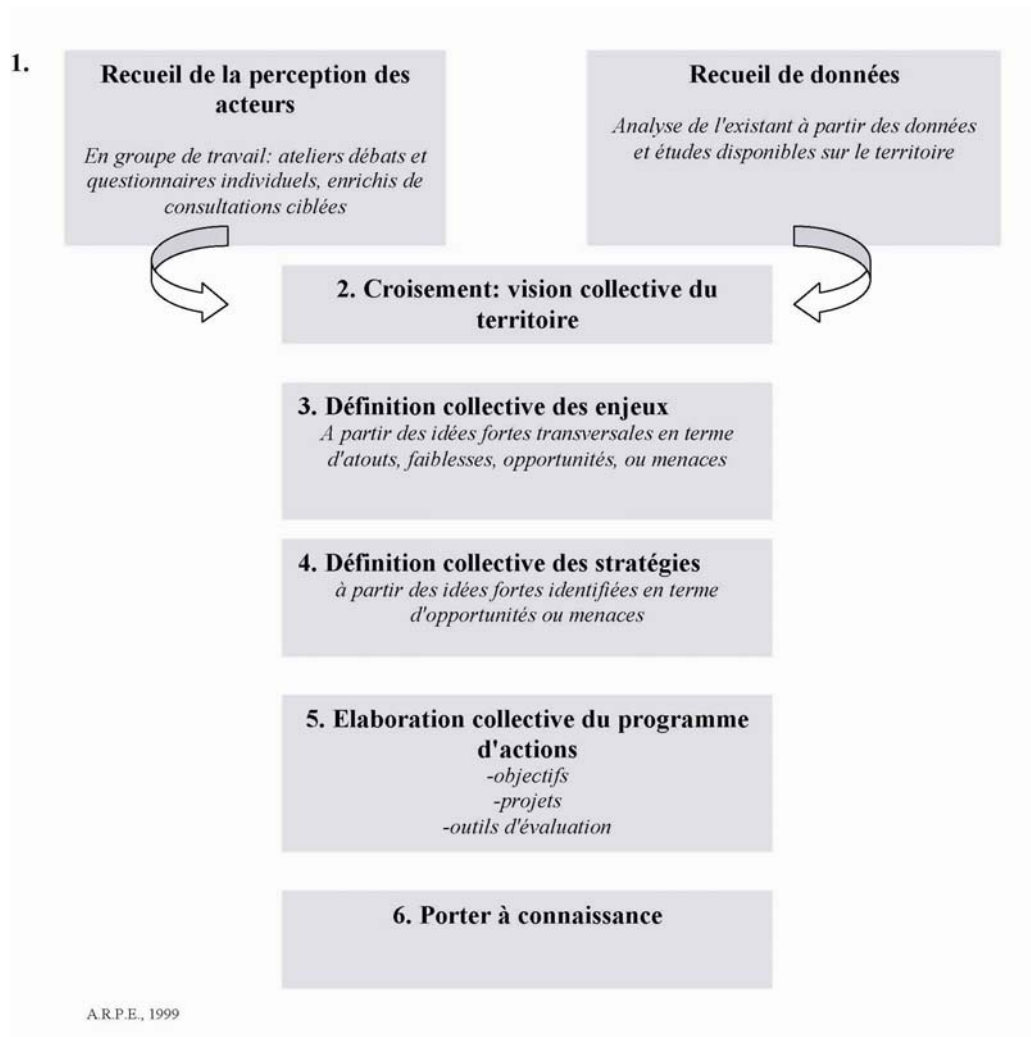


Figure 73: Le diagnostic au service du développement durable régional

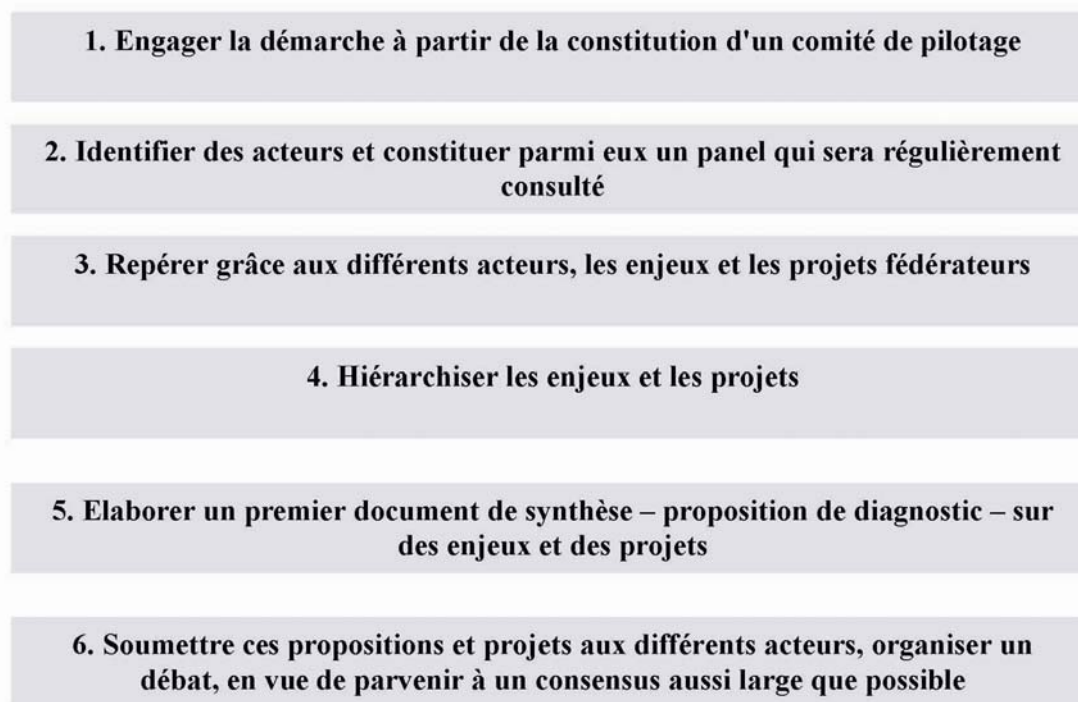
L'accent est mis ici sur une participation du plus grand nombre: des acteurs de tous bords mais aussi du simple citoyen au diagnostic. Cela va du recueil de données objectives et subjectives du territoire à la définition des enjeux. Ce souci de participation émane à juste titre du principe de participation évoqué dans le programme Agenda 21 de Rio. Malheureusement, le diagnostic s'arrête là. La quatrième phase de la démarche aborde déjà les stratégies suivies du programme d'actions correspondant. Ajoutons que, à l'instar des précédents diagnostics, celui-ci recueille, dès le début, des données sans objectif de développement durable ni questionnement préalable.

1.2.5 Du Comité de Liaison des Comités de Bassin d'Emploi

La démarche du C.L.C.B.E. insiste vivement sur le rôle central des différents acteurs locaux. Elle repose sur deux clés d'entrée du diagnostic :

- les "enjeux à maîtriser" : ils correspondent à des points sur lesquels les acteurs accepteront de miser, en vue du développement global du territoire, tout en préservant partiellement leurs intérêts.

- les "projets fédérateurs" : il ne résultent pas de la somme de projets individuels. Ils sont voulus et conçus par les animateurs du développement pour renforcer une identité territoriale, créer une dynamique collective qui va être facteur d'initiatives et de projets (POIRIER, 2002) (Figure 74).



MAZEL, VAZARD et WERNER, 1997

Figure 74: Le diagnostic du Comité de Liaison des Comités de Bassin d'Emploi

Même s'il se cantonne aux limites d'un véritable diagnostic, ce diagnostic demeure assez flou. Il ne montre pas comment parvenir au choix avec les acteurs des objectifs de développement durable, des enjeux ainsi que des projets fédérateurs. L'accent est surtout mis sur la manière d'engager les acteurs dans la démarche.

1.2.6 Du Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les Constructions Publiques

Le C.E.R.T.U. a proposé en 2000 une démarche permettant d'intégrer le développement durable dans les diagnostics territoriaux. Elle permet de croiser les éléments constitutifs de l'étude comme: les attendus de l'étude du territoire, les spécificités du territoire suscitant des

questions principales et les paramètres et indicateurs choisis pour répondre aux questions soulevées. L'étude se réalise en quatre temps (ROUXEL, 2000):

- Exposé des grands objectifs du développement durable.
- Énoncé sommaire des spécificités territoriales, c'est à dire les la confrontation des deux premières étapes nous permet d'élaborer les questions principales, les problématiques inhérentes au développement durable territorialisé.
- La réponse à ces questions doit nous être donnée par des indicateurs dits de développement durable (Figure 75).

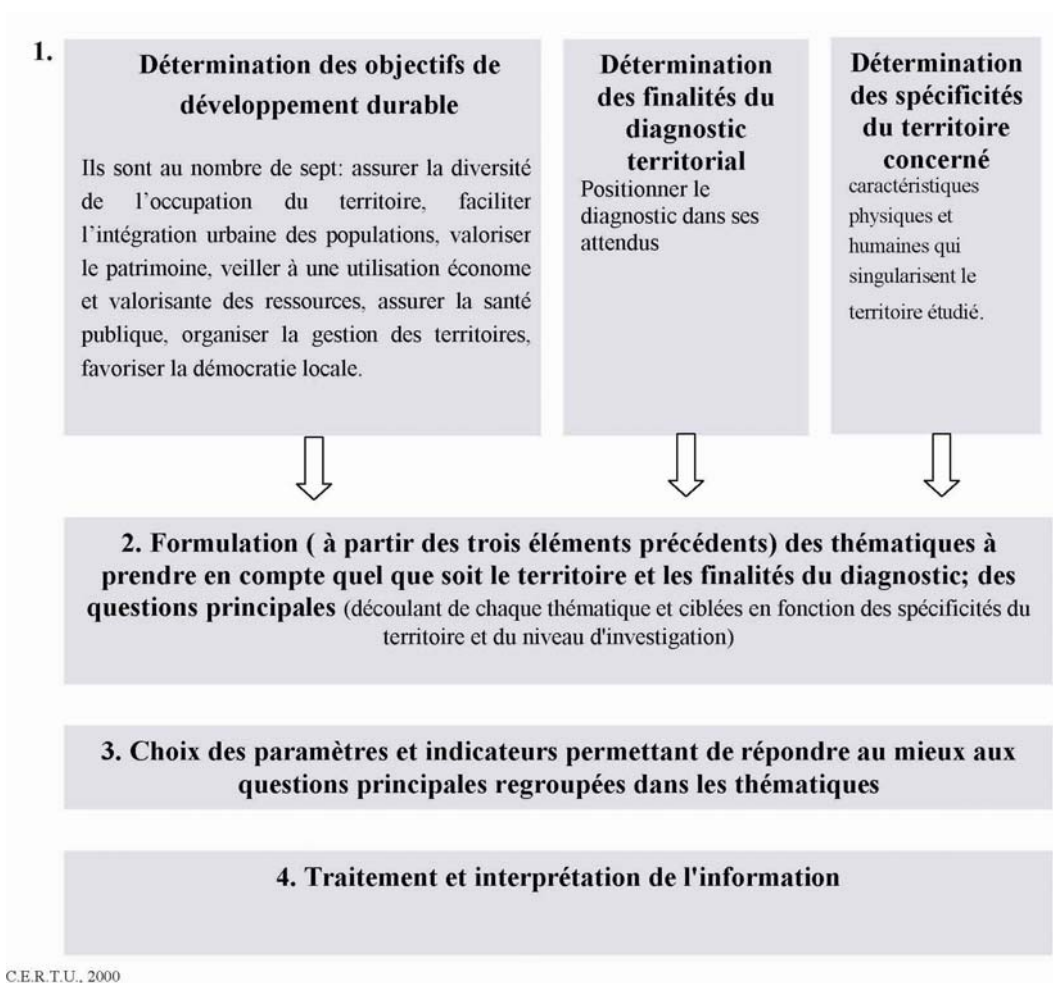


Figure 75: Le diagnostic du Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques

A l'encontre des reproches faits aux précédents diagnostics, celui-ci semble plus précis dans la manière de porter les enjeux de développement durable à la connaissance des acteurs. La démarche se construit clairement à partir d'objectifs de développement durable préalablement établis et de questionnements issus de la confrontation entre ces objectifs et l'énoncé sommaire des spécificités territoriales.

1.2.7 Pour une investigation élémentaire

Cette grille de lecture repose sur les dits trois "piliers" du développement durable, à savoir la durabilité sociale, la durabilité écologique et la durabilité économique. Il reprend les mêmes objectifs que le diagnostic du C.E.R.T.U. (Figure 76).

<p>Enjeux environnementaux Prise en compte des impacts sur l'environnement Gestion économe des ressources et organisation rationnelle de l'espace Pérennité Précaution Prévention Réversibilité</p>	<p>-santé et environnement sont intimement liés : assainissement, bruit, qualité de l'air, traitement des déchets, accès à la nature ont tous une finalité en rapport avec la santé publique -gestion des pollutions et des nuisances -gestion économe des ressources et organisationnelle de l'espace -prévention et gestion des risques quotidiens et technologiques -amélioration de la qualité et du cadre de vie : ensemble d'ambiances et de dispositions concourant à l'épanouissement de la population</p>	<p><i>Assurer la diversité de l'occupation des territoires</i></p> <p><i>Faciliter l'intégration urbaine des populations</i></p> <p><i>Valoriser le patrimoine</i></p>
<p>Enjeux économiques Modification des modes de production et de consommation Diversité du tissu économique Création d'activités pérennes et socialement et écologiquement responsables</p>	<p>-éléments d'attractivité du territoire -présence d'infrastructures et d'équipements collectifs présence des différents secteurs d'activités -les différents modes d'organisations industriels et de relations entre les économies plurielles du territoire -adéquation des ressources humaines analyse des filières et des systèmes productifs locaux -capacités de financements mobilisables</p>	<p><i>Veiller à une utilisation économe et valorisante des ressources</i></p> <p><i>Assurer la santé publique</i></p>
<p>Organisation de la gouvernance locale Partenariat Cohérence Transversalité Intégration Participation Innovation</p>	<p>-organisation du territoire -nature des échanges entre les acteurs locaux, régionaux, nationaux et internationaux -association des habitants, des usagers, des acteurs économiques, des associations, des institutionnels, etc. aux choix des objectifs de développement, des aménagements et de leur mode de fonctionnement -recherche de partenaires -appel à l'intelligence collective</p>	<p><i>Organiser la gestion des territoires</i></p>

CERDD, 2001

Figure 76: Un diagnostic pour une investigation élémentaire

Même si ses objectifs de durabilité sont clairement identifiés, la démarche ne précise pas l'implication des acteurs dans son élaboration. De plus les objectifs permanents de développement durable sont énoncés à la fin et non en amont du questionnement.

1.2.8 De la Communauté de Communes du Bassin potassique

Le diagnostic de la C.C.B.P. a été conçu en 2003 quelques mois avant son intégration à la C.A.M.S.A.. Fort de son succès auprès des élus et des administrés, la démarche a séduit la Communauté d'agglomération de Mulhouse, même si dans le même temps celui de la C.A.M.S.A. avait déjà été pensé. Ce diagnostic, conçu dans le cadre de l'Agenda 21 du Bassin potassique, est d'autant plus intéressant pour notre analyse, qu'il concerne directement notre territoire d'étude, qui faisait encore à l'époque office de territoire de projet (Figure 77).

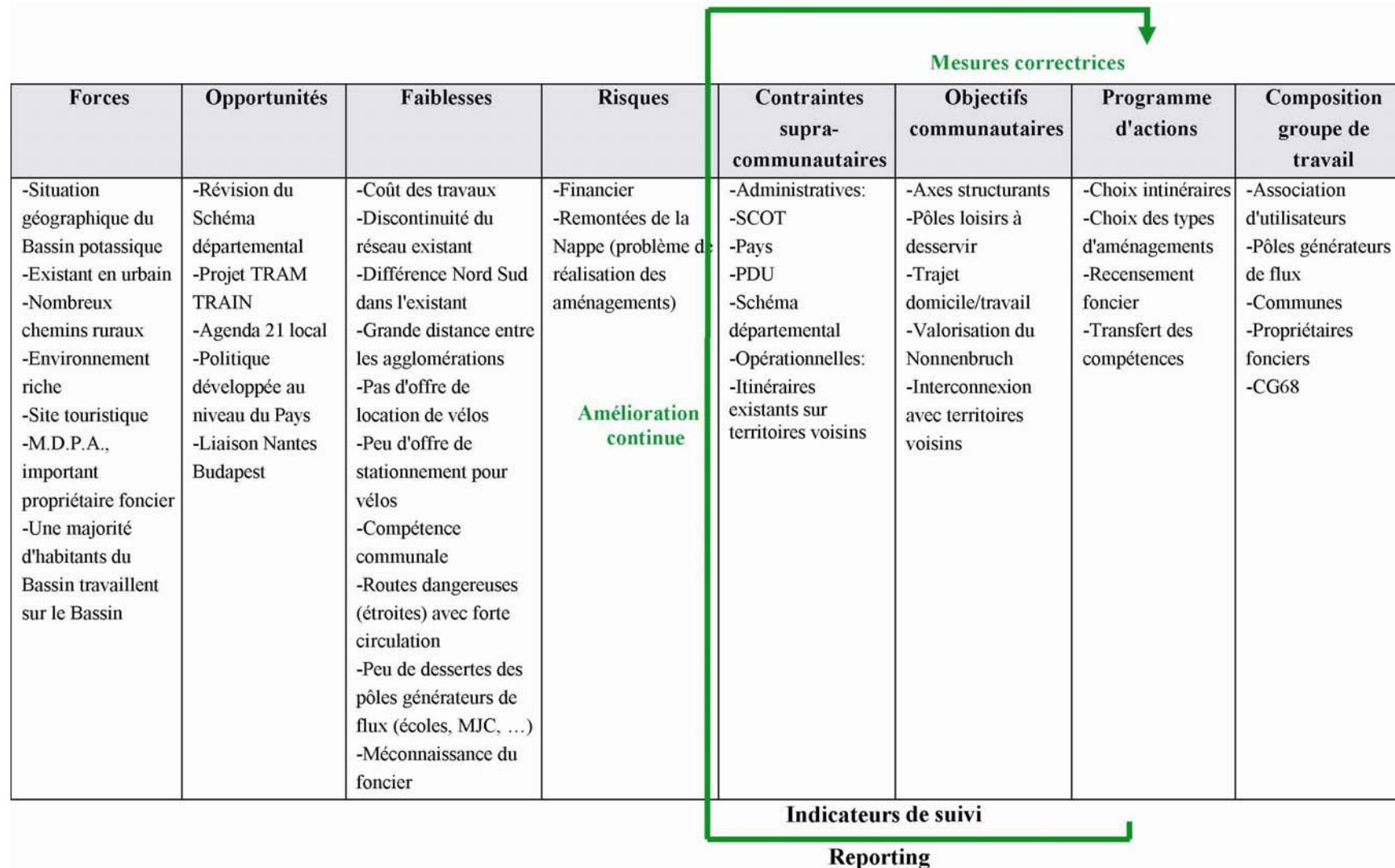


Figure 77: Diagnostic pour l'Agenda 21 local de la C.C.B.P.: l'exemple des pistes cyclables

S'il est vrai que, en considérant la phase du choix des objectifs de durabilité comme acquise, ce diagnostic réunit les bonnes questions à propos des conditions d'aménagement de pistes cyclables, il est cependant difficile de savoir comment l'enjeu "aménagement des pistes cyclables" a été retenu ou tout du moins en quoi il découle d'objectifs de développement durable. On ne voit pas non plus où s'insèrent, dans ce diagnostic, les enjeux de durabilité. De plus, les stratégies et les actions sont comprises dans la démarche, ce qui fait déborder le diagnostic de sa mission première. Le rôle des indicateurs est cependant bien à sa place. Ils permettent d'évaluer les actions afin de remettre ou non en question les objectifs.

1.3 Le choix d'un diagnostic

Le diagnostic territorial, tel que nous l'entendons, doit permettre au développement durable d'occuper une véritable place dans la politique territoriale. Il précède l'étape des stratégies et des actions politiques à mener dans le cadre de l'Agenda 21 local (Encart 41).

« Un diagnostic territorial est un état des lieux s'inscrivant dans une démarche stratégique de développement d'un territoire. Ce n'est pas une monographie ni une simple description soi-disant objective d'un territoire [...] C'est un référentiel préparant le débat concernant un espace habité et doué d'une identité, aménagé et supposant des logiques de développement dans une perspective de développement durable » (ROUXEL, 2000).

Encart 41: Le diagnostic territorial de développement durable

C'est la démarche du C.E.R.T.U. qui, au regard des remarques formulées en 1.2 sur les diagnostics territoriaux, a inspiré notre diagnostic. De plus, plusieurs entretiens avec Françoise Rouxel, initiateur de ce diagnostic, ont permis de mieux comprendre le bien-fondé de cette démarche. Il sera ainsi privilégié le raisonnement en "entonnoir inversé". Plutôt que de procéder à une approche territoriale la plus complète possible en début de diagnostic, seront énoncées sommairement, à l'image du diagnostic médical (Encart 42), les spécificités du territoire, obtenues à l'issue de consultations de documents officiels et de concertations avec les différents acteurs. Ensuite, dans le but de poser les grandes questions ou problématiques du développement territorial durable, ces spécificités seront confrontées aux objectifs permanents du développement durable. Cette démarche permettra d'orienter le choix des composantes territoriales que nous étudierons plus loin. Dans le cas où une approche complète du territoire aurait été effectuée en début de diagnostic (au stade de l'énoncé des spécificités), tous les éléments de l'analyse ne seraient certainement pas exploités, faute de questions pertinentes orientant leur examen. Ces grandes questions permettront d'optimiser la préparation du plan de développement durable (dans le cadre administratif de l'Agenda 21 local, qui sera, dans un premier temps, prévu pour le Bassin potassique alsacien). Ensuite et parce qu'il faut bien prendre en compte les réalités du territoire étudié, les obstacles à ce projet (comme les

limitations budgétaires, les aspirations locales et échéances électorales, etc.) viendront alimenter le débat.

L'analogie du diagnostic territorial avec celle du diagnostic médical donnerait la démarche suivante:

- Objectif fondamental de la médecine : *garantir la santé du patient*
- Thématique associée : *préserver le patient d'un éventuel virus*
- Spécificités du patient : *fragile, faible de constitution*
- Problématique : *le patient couve-t-il une maladie ?*
- Indicateurs pour la guérison : *symptômes de la maladie*

Le diagnostic territorial de développement durable se réalise selon la méthode médicale, à la différence près que le patient n'est plus l'homme mais le territoire. Ainsi les objectifs, les spécificités, les questionnements et enfin les indicateurs seront propres au territoire étudié. Le médecin dispose de ses propres techniques médicales pour soigner. Ces techniques se fondent sur des principes enseignés à la faculté. L'acteur territorial quant à lui utilisera les objectifs du développement durable.

BESANCENOT, 2003

Encart 42: Le diagnostic territorial de développement durable à l'image du diagnostic médical

Si le développement durable préconise la démocratie participative, il n'est cependant pas judicieux de demander au plus grand nombre son avis sur la formulation des problématiques. L'objectif est en effet de partir d'un problème, de manière à pousser l'analyse sans oublier de thèmes essentiels. A ce stade, les acteurs concernés peuvent agir seuls. Il est important de travailler avec les personnes les plus averties. Tout le monde n'est pas sensibilisé ni informé de la même manière sur le concept, et, très peu connaissent véritablement ses principes. Le comité de pilotage de l'Agenda 21 local pour la C.A.M.S.A. est certainement le plus à même de formuler ces problématiques. C'est au stade des sous-indicateurs permettant de mesurer les I.D.D., que d'autres échelons décisionnels interviendront.

C'est donc à la manière du diagnostic médical et des méthodologies proposées qu'il conviendra de choisir un territoire d'étude et de projet pertinent. Il s'agira ensuite de reformuler les objectifs permanents de développement durable, d'exposer sommairement les spécificités du territoire choisi, de confronter objectifs et spécificités territoriales, afin de formuler des problématiques auxquelles les indicateurs de développement durable devront répondre le plus précisément possible (Figure 78).

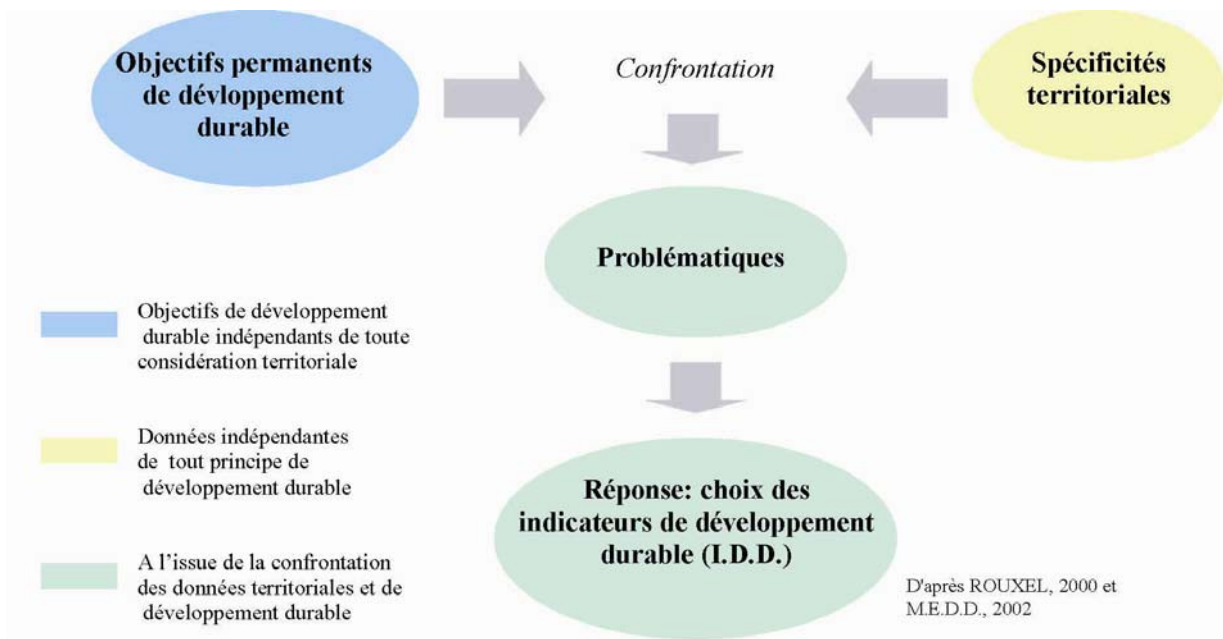


Figure 78: Le diagnostic territorial de développement durable

L'approche territoriale, via la géographie, est non seulement là pour déceler les objectifs de développement durable mais aussi pour rendre service à toutes les autres étapes du diagnostic. Elles sous-entendent le choix des territoires d'étude en fonction des thématiques et de l'issue des débats, le choix de l'espace de projet, sur lequel l'acteur politique pourra véritablement agir, et enfin le choix et la représentation cartographique des I.D.D. et de leurs sous-indicateurs, dont nous reparlerons plus tard. Mais dans ce cas, le risque n'est-il pas de considérer la géographie comme une discipline-diagnostic en oubliant que le diagnostic d'un médecin (dont la démarche est exposée ci-avant) suppose de longues années de formation pour toutes les branches de la science médicale (MIOSSEC, ARNOULD et VEYRET, 2004) ? Au même titre que l'étude des risques, un diagnostic territorial suppose de cerner le système territoire dans sa globalité et donc de retenir une échelle pertinente d'étude et de projet.

Maintenant que la démarche diagnostique a été retenue, reste à détailler le cheminement permettant de choisir un territoire d'étude et de projet capable de répondre aux exigences du diagnostic et enfin de montrer la manière dont sont choisis les I.D.D. mais aussi les obstacles à leur élaboration.

2 Faire aboutir un diagnostic territorial via les Indicateurs de Développement Durable

Les Indicateurs de Développement Durable (I.D.D.), pour être en phase avec les enjeux propres à la durabilité, devront émaner directement d'une réflexion globale sur le territoire d'étude. Ce territoire devra par ailleurs être choisi selon les exigences du diagnostic. Ce sont les questionnements, les problématiques, issues de la confrontation objectifs permanents de développement durable/spécificités territoriales, qui devront couvrir tous les enjeux propres à la durabilité territoriale. Ajoutons que l'utilisation d'indicateurs déjà existants est tout à fait envisageable à condition qu'ils soient reliés aux questionnements correspondants mais aussi qu'ils appellent à la mise en place d'indicateurs complémentaires.

Le diagnostic aura ainsi pour objectif d'organiser l'évaluation (par le tri, la mise en relation d'indicateurs existants) et de mettre en place, en réponse aux problématiques soulevées en amont, des I.D.D. pertinents.

2.1 Le choix d'une échelle pertinente d'étude et de projet

Il s'agit ici de réfléchir sur un périmètre de territoire pertinent pour la mise en place d'un plan de développement durable. Entre l'échelle locale qui est « *celle de la tradition, de la reproduction de la conscience et la mémoire collective* » et l'échelle régionale, plus moderne, « *étendant au-delà les frontières de l'ailleurs et articulant l'ailleurs dans l'ici par l'intermédiaire des centres urbains* » (WACKERMANN, 2002), laquelle retenir si l'on envisage un projet de développement durable fidèlement aux principes objectif d'interdépendance et normatif d'équité ? A partir de quelle échelle, obtient-on un système de gestion optimal ? Il est évidemment impossible de trouver un territoire au sein duquel les échelles de temps, d'espace, de domaines (social, environnemental et économique) et de décisions soient comprises au sein d'un même système. Il faut, pour envisager en son sein un projet de développement durable, choisir, autant que faire ce peut, un territoire suffisamment autonome. Mais ce choix doit bien entendu avoir le consentement de la majorité des représentants et des habitants.

Quel territoire retenir pour le développement durable ? Le problème est d'autant plus difficile à résoudre que le développement durable ne peut se réaliser pleinement dès l'instant où il est territorialisé. Les territoires, naturellement limités géographiquement ne peuvent traiter de tous les enjeux du concept à eux seuls. D'ailleurs, le développement durable territorialisé diffère du développement durable sur trois aspects essentiels propres au territoire : les interdépendances entre territoires, la spécialisation des territoires et la territorialisation des autorités de tutelle

(NIJKAMP, LASSCHUIT et SOETEMAN, 1992). Ils ne sont pas autonomes sur les aspects social, environnemental, économique et politique. Ils ne sont pas des systèmes fermés. Les territoires actuels ne sont plus ceux de la géographie "vidalienne" qui reposait sur « *l'idée d'une construction lente dans la durée aboutissant à donner à des espaces des caractères forts et tranchés (...) Ce monde immuable, "immobile" (Bouchard, 1972) - du moins le pensait-on - a éclaté au cours du XX^{ème} siècle sous le choc de transformations qui achevaient le cycle des révolutions industrielles (...) Les évolutions accélérées du système économique les ont désintégrés, du fait d'une vitesse des systèmes de transport qui atténuait les effets de distance les effets de distance et "raccourcissait" le temps. » (MIOSSEC, ARNOULD et VEYRET, 2004). Aussi, au-delà de quel échelon territorial, le développement durable territorial doit-il être considéré ? A grande échelle, les spécialisations des territoires et donc les dépendances entre territoires se ressentent d'autant plus significativement. Ainsi, appliquer les principes globaux de développement durable à l'échelon d'une commune ou d'un canton relève de l'utopie. A une échelle plus petite, le développement durable peut être assuré parce qu'un sous-territoire a été sacrifié pour assurer la durabilité du territoire englobant (NIJKAMP, LASSCHUIT et OETEMAN, 1992). Ne peut-on d'ailleurs pas accepter que la durabilité interne à la région ne s'obtienne au détriment d'une zone particulière, interne à la région ? (LAGANIER, 2002).*

Dans le but d'illustrer la complexité des relations qui unissent les territoires, nous pouvons prendre l'exemple des externalités positives et négatives. « *Le principe d'équité territoriale interfère également avec le principe de préservation de ressources naturelles (...)* » (ZUINDEAU, 1997). La cartographie n'appartient alors plus au même espace de représentation. Dès lors, est-il encore nécessaire, dans un diagnostic de développement durable, de prendre en compte des externalités aussi lointaines, sachant que le niveau de complexité de ce calcul est si élevé qu'il n'est pas forcément parlant ? La prise en compte de deux territoires A et B, l'un bénéficiaire (sur un plan énergétique par exemple), l'autre déficitaire par rapport à A, risque d'être biaisée si l'on ne prend pas en compte un autre territoire C, permettant de compenser le déficit de B. Se pose alors le problème d'une échelle pertinente d'étude, concernant les externalités écologiques et économiques, à condition bien entendu que le découpage soit pertinent du point de vue des processus sociaux, écologiques et économiques, et cohérent du point de vue « *de la proximité au terrain et de la légitimité politique des centres de décision susceptibles de mener l'action jugée souhaitable* » (JOLLIVET, 2001).

Le monde global, par l'éloignement considérable des prélèvements et des apports, nous contraint à une analyse territoriale et systémique des plus complexes, si l'on veut satisfaire un projet de développement durable "idéal" même à l'échelon d'une collectivité territoriale. Ces problèmes soulèvent d'ailleurs chez Jacques THEYS (2001), dans son étude sur les indicateurs, plusieurs exemples de questionnements: « *[...] par quel système de mesure représenter les relations entre stock et flux de ressources : évaluations économiques, bilan matières/énergie, cycle de renouvellement ? Y a-t-il des moyens simples pour évaluer les "échanges extérieurs"* »

de ressources et de pollutions ? » (THEYS, 2001). Bertrand ZUINDEAU (1997) donne cependant quelques éléments de réponse en confirmant la quasi impossibilité de « *compenser une surexploitation de ressources en un territoire donné par un flux positif de cette même ressource en un autre territoire.* » dans un projet de développement durable territorial. Néanmoins, « *cette interdiction ne saurait être valable pour tout point du territoire d'ensemble - c'est pourquoi nous parlons de compensations territoriales limitées, et non simplement "impossibles" [...] La question qui est ici posée est celle de "l'espace minimal de durabilité" autorisant des compensations internes à l'espace en question.* » (ZUINDEAU, 1997).

De plus, un système aussi complexe ne peut être géré par un seul pilote, un seul acteur politique. Les projets politiques diffèrent d'un territoire à l'autre, sans parler des cas où l'espace change de nationalité. S'il y a, par exemple, échange énergétique entre deux territoires, la durabilité du premier système territorial ne peut être évaluée sans la prise en compte du second système territorial. Du fait de cet écueil, tant redouté par le géographe, nous choisirons de travailler sur des échelles de territoire pertinentes selon chaque sous-indicateur (constitutifs de l'indicateur de développement durable ou I.D.D.). « *Comme dans tout système complexe, le comportement du système analysé est spécifique à l'échelle d'organisation où il se situe.* » (DANAIS, 2001). A chaque problématique doit correspondre un territoire d'étude (Encart 43). Ce territoire d'étude sera par la suite géré par une instance politique compétente. Elle en définira l'espace de projet. Il est évident qu'un projet de développement durable ne peut s'envisager d'emblée comme un schéma tout tracé, directement applicable. Des étapes intermédiaires s'imposent. Aussi, un simple "couturage" ne serait-il pas, dans un premier temps, nécessaire et suffisant (EMELIANOFF, 1999) ? Il s'agirait ici d'« *un travail de jointures, de reconnections entre les politiques publiques ou des approches scientifiques qui ont une tendance croissante à l'autonomisation (...)* » (THEYS, 2001).

« *Le territoire de traitement d'un problème environnemental doit correspondre au territoire de manifestation de ce problème. Pour y parvenir, plusieurs solutions théoriques [...] :*

- *l'utilisation directe de la variable spatiale- autrement dit la mobilité. Cette modalité consiste à dualiser l'espace entre "territoires d'activité/de pollution" et "territoire de résidence/ de non pollution" au prix de transferts éventuels d'activités (ou de personnes).*
- *Délimiter un espace institutionnel ad-hoc coïncidant avec chaque type de problème*
- *La mise en œuvre d'un principe de subsidiarité* » (ZUINDEAU, 1997)

Encart 43: Une correspondance entre territoire d'étude et espace de projet pour une meilleure durabilité

Le développement durable qui nous intéresse concerne l'échelle d'un territoire suffisamment pertinent pour aboutir à un équilibre des interdépendances de temps, d'espaces, de domaines et de pôles de décisions. Il est en effet des territoires plus durables que d'autres si « *l'on admet que la vitalité démographique, le dynamisme économique ou encore le sens de l'innovation et de l'adaptation permanente, avec l'adhésion de la grande masse de la population à un projet, puissent justement fonder la durée* » (MIOSSEC, ARNOULD et VEYRET, 2004). Ces

interdépendances doivent bien entendu, à un niveau d'échelle territoriale pertinent, tendre vers l'équité. Dès lors, certains espaces infra-territoriaux seront moins bien lotis que d'autres en matière de durabilité. N'importe comment, le système réunissant tous ces sous-territoires devra tendre vers la durabilité (LAGANIER, 2002).

Ce n'est pas tout à fait l'équité entre les territoires qui est recherchée (dans un monde d'interdépendances et de différences inter-territoriales tel que le nôtre, l'équité entre territoires est une utopie), mais plutôt le bien vivre durable de l'homme. Il est conditionné par une attention portée à l'équité intergénérationnelle, une harmonie entre le social, l'économie et l'environnement, et, par une répartition cohérente du développement durable entre les territoires et les échelles de décision. « *La réalité nous montre que les hommes s'accommodent aisément d'entorses à la durabilité sur ces surfaces restreintes et n'y voient guère à controverse éthique.* » (LAGANIER, 2002). C'est en effet aux hommes de décider de la répartition des aménagements sur le territoire à condition que soient respectés les principes d'un développement durable à l'échelon d'un territoire pertinent.

Dès lors, quel territoire choisir ? « *Entre le terrain qui correspond à l'emprise d'une activité et, par exemple, une région complète, le niveau intermédiaire à partir duquel le principe d'équité territoriale prend tout son sens reste à définir* » (LAGANIER, 2002). La question d'affirmer la pertinence ou non d'un territoire de projet est délicat tant que le suivi des indicateurs de développement durable n'a pas obtenu de résultats. Il faudra ainsi, car il faut bien un moment donné commencer le diagnostic, convenir d'une approche empirique mais néanmoins pertinente. Sur ce point, nous mobiliserons la première dimension constitutive du territoire : la dimension identitaire selon laquelle un espace donné est un territoire dès lors qu'un collectif humain se l'approprie, le pense comme tel (LEVY et LUSSAULT, 2003 ; LAGANIER, 2002). D'ailleurs « (...) *un problème d'équité territoriale, au sens de la durabilité, ne tiendrait pas simplement au décalage hypothétique entre l'espace d'un ensemble d'activités de production ou de consommation et l'espace écologique assurant le maintien et le développement de ces activités, mais intégrerait aussi l'éventuelle perception identitaire inhérente à cet espace écologique.* » (LAGANIER, 2002). Les territoires ne sont pas des espaces fermés. Il n'est donc pas souhaitable de réduire le territoire à ses frontières. Il réunit tout simplement ceux qui partagent le même sentiment (BONNEMAISON, 1996). C'est pourquoi, nous justifions le choix du Bassin potassique comme territoire d'étude et de projet en priorité par l'analyse de sa cohérence identitaire. Cette identité ne relève pas uniquement de l'histoire du territoire et d'un certain attachement patrimonial (culturel, environnemental), mais aussi des pratiques quotidiennes sociales, économiques et administratives. Ce territoire laisse entrevoir sa dimension territoriale profonde d'autant plus que ce dernier vit une période de bouleversement identitaire du fait de sa reconversion : « *le territoire est plus qu'un simple espace délimité de ressources, c'est sa dimension cachée, dimension qui peut resurgir en période de crise économique et sociale.* » (SAUVIN, 1998). Le Bassin potassique, entité identitaire cohérente, durant près de cent ans, est désormais fragilisé car ouvert sur le monde.

La globalisation apparaît en général comme une contradiction qui risque d'accentuer le processus de destruction identitaire (fragilisation du lien social, exclusion, montée de l'intolérance et de la peur). Néanmoins, c'est cette même globalisation qui permet au territoire de révéler aux yeux du monde et de ses habitants sa différence, ses disparités, ses spécificités (SAUVIN, 1998), de « *renforcer des complémentarités trop longtemps tronquées par l'existence des frontières étanches, empêchant des relations culturelles normales, réduisant des échanges économiques au strict minimum ou les interdisant carrément (...)* » (WACKERMANN, 2002). Dans ce cas, le développement durable serait vu comme une contradiction de la globalisation mais aussi comme une opportunité permise par celle-ci (SAUVIN, 1998).

2.2 Des indicateurs en réponse aux problématiques de développement durable

Les I.D.D. « *peuvent apparaître comme devant être, en fin de compte, le produit ultime du travail de recherche, compte tenu de la référence à l'action que contient la notion de développement durable : comment en effet évaluer les évolutions des processus de développement - et donc l'efficacité des mesures prises pour promouvoir le développement durable - si l'on ne dispose pas d'indicateurs pour le faire ? Mais il pourrait bien s'avérer que, loin de devoir être cantonnée à l'aval des recherches sur le développement durable, la fabrication de ces indicateurs ait en effet à jouer un rôle décisif à l'amont même de celle-ci.* » (JOLLIVET, 2001). L'enquête précédente aura permis d'énoncer les spécificités du territoire minier. Les objectifs permanents seront ici confrontés à ces spécificités. Les problématiques ainsi trouvées déboucheront sur plusieurs I.D.D., permettant d'y répondre (Figure 79).

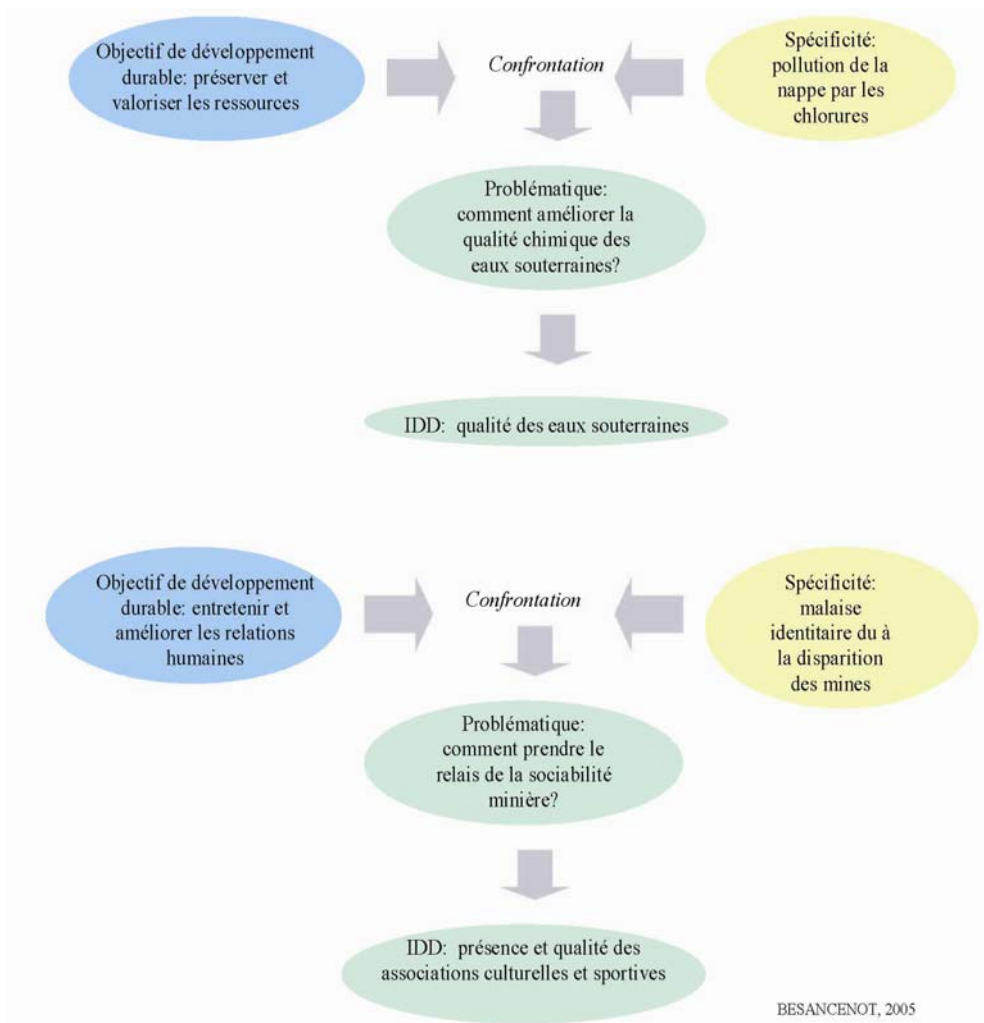


Figure 79 : Elaboration des I.D.D. dans le Bassin potassique : l'exemple de la qualité des eaux souterraines et de la sociabilité

Parce que les I.D.D., pistes d'investigation permettant de répondre aux problématiques, ne sont pas à même d'être évaluées et mesurables, il est nécessaire de proposer une seconde démarche cette fois de désagrégation des I.D.D. en indicateurs cette fois mesurables.

3 Décomposer l'indicateur pour l'évaluer

Rappelons que l'I.D.D. n'est pas un indicateur brut, mesurable directement et sans agrégation préalable. C'est un moyen de répondre à une problématique de développement durable territorialisé. Les indicateurs bruts quant à eux interviennent après le choix des I.D.D.. Ils permettront, une fois évalués et agrégés, de mesurer le niveau de durabilité de ce dernier. Seront abordées dans cette partie les conditions de construction et d'évaluation de l'I.D.D..

3.1 La question de l'agrégation et de l'évaluation

Parce qu'ils ne satisfont pas aux deux principes objectif d'interdépendance et normatif d'équité du développement durable, les indicateurs bruts, après désagrégation de l'I.D.D., seront sélectionnés.

L'agrégation de ces indicateurs ne peut se faire simplement. L'indicateur agrégé classique n'agrège que des variables de même nature. Par exemple, le Produit Intérieur Brut (P.I.B.), indicateur agrégé résultant de la somme de montants de nature financière (une définition en est le total monétaire des consommations), ne traite que d'une dimension unique (dimension économique) (ZACCAI, 2004). Pour cette raison, nous pourrions l'appeler indicateur composite combinant des données ou des indicateurs de natures et de dimensions différentes.

Pour agréger des indicateurs de natures différentes, il faudra prévoir un système de pondération entre eux puisque vulgairement "on ne peut pas additionner des pommes et des poires". Ces indicateurs agrègent eux-mêmes d'autres indicateurs de niveau inférieur. Les données et les indicateurs pourraient donc être représentées par une structure pyramidale au sommet de laquelle nous trouverons des indicateurs très agrégés, qui sont parfois appelés "indices" (données primaires - données analysées - indicateurs - indices) (ZACCAI, 2004). Finalement c'est l'évaluation préalable des indicateurs bruts, selon des conventions préétablies, qui peut aboutir à une agrégation pertinente (Figure 80).

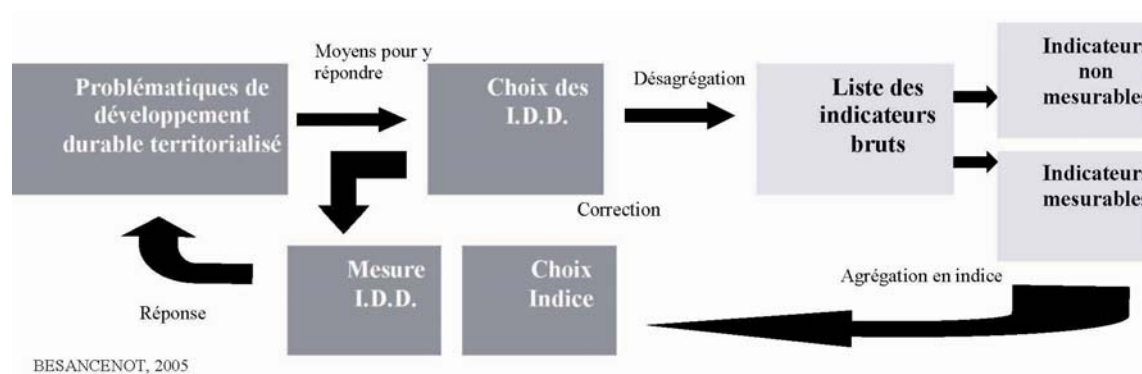


Figure 80 : Problématiques et désagrégation des I.D.D.

Plusieurs difficultés apparaissent dans le choix des I.D.D.. Leur élaboration d'abord est confrontée au choix délicat des indicateurs bruts. Certains indicateurs bruts (mesurables directement à partir de données sources disponibles) s'intégreront parfaitement au "champ thématique" de l'I.D.D., mais, une fois mesurés, ne nous diront rien sur la valeur de l'I.D.D.. D'autres auront tendance à se contredire et donc à biaiser l'évaluation de l'I.D.D.. D'autres encore, fort utiles à l'agrégation d'un I.D.D., ne disposeront pas de données mesurables.

L'évaluation de l'I.D.D. mais aussi celle des indicateurs bruts posent problème. Précisons que le développement durable « suppose l'existence de "normes" susceptibles de permettre

d'arbitrer les conflits d'intérêts entre générations différents et de gérer les contradictions évidentes entre les dimensions constitutives, mais aussi d'une certaine manière "rivaless", du développement : économique, sociale et écologique » (THEYS, 2001). « Une ressource renouvelable n'est renouvelable que dans le cadre d'une norme définie. Sans norme, il n'y a pas d'évaluation possible de l'état de la ressource. On ne peut juger, par exemple, du renouvellement de la ressource en eau potable que pour les critères définis de potabilité. Pour le taux de nitrates, l'évaluation est aisée ; pour celui des xénobiotiques, les normes étant moins bien définies, le caractère renouvelable de la ressource est beaucoup plus difficile à établir. » (DEFFONTAINES, 2001). Certains indicateurs bruts seront donc évalués entre deux valeurs de références. Ils se verront alors décerner une "note". D'autres, ne bénéficieront pas d'échelle de valeur. Cette dernière sera donc à établir à partir d'un minimum et d'un maximum régional ou national, ou à partir d'un scénario de développement durable que les acteurs concernés auront préalablement établi. Par exemple, au sein de l'I.D.D. "sociabilisation des habitants", l'indicateur brut que représente le taux de chômage pourra être évalué par rapport à un minimum régional ou national. Une cartographie appropriée nous permettra par la suite de distinguer des nuances au niveau des territoires de plus grande échelle. Un indicateur brut, appartenant au même I.D.D., "équipements culturels par habitants", ne se contentera pas d'une estimation quantitative par habitant comparativement aux moyennes régionales ou nationales. Il devra être évalué à partir d'un projet de développement durable, préalablement établi, de manière quantitative mais aussi qualitative. Il se peut néanmoins que l'exploitation des données I.N.S.E.E. disponibles pour le chômage, par exemple, ne conviennent pas à l'interprétation ; l'analyse comparative avec les moyennes régionales ou nationales n'étant pas toujours pertinentes. Le taux de chômage pourra alors être réinterprété en fonction d'un scénario préalable de développement durable.

Deux niveaux de conventions sont à observer dans l'évaluation:

- convenir qu'un indicateur donné est un bon "représentant" d'un phénomène étudié ;
- convenir que telle liste d'indicateurs offre un "équilibre" satisfaisant entre les différentes dimensions à observer dans le développement durable (ZACCAI, 2004).

Dès lors, quel niveau d'agrégation composite retenir sachant qu'« (...) un degré supérieur d'agrégation facilite la lecture synthétique d'un phénomène, mais fait perdre en données analytiques. » (ZACCAI, 2004) ? La solution est sans doute la présentation simultanée des indicateurs ou indices agrégés (avantage pour la communication) et des données ou indicateurs détaillés (avantage pour l'analyse scientifique). C'est ce que font les rapports annuels du P.N.U.D. qui complètent leur Indice de Développement Humain (I.D.H.) par une série de tableaux reprenant des indicateurs dans tous les domaines du développement (ZACCAI, 2004).

3.2 Une mise en système force Directrice–Pression–Etat–Impact–Réponse

Afin d'éviter toute agrégation factuelle, de respecter les principes de durabilité, de permettre une analyse plus judicieuse et plus opérationnelle pour la collectivité locale ou territoriale concernée, et enfin de répartir les indicateurs bruts ou sous-indicateurs selon les cinq thèmes retenus pour les objectifs permanents de développement durable (les cinq sous-systèmes territoriaux), nous avons choisi d'utiliser le modèle *DPSIR: Driving force-Pressure-State-Impact-Response* des Nations Unies (traduit en D.P.E.I.R. : *forces Directrices-Pression-Etat-Impact-Réponse*) (PORTAIL, 2004) (Figure 81).

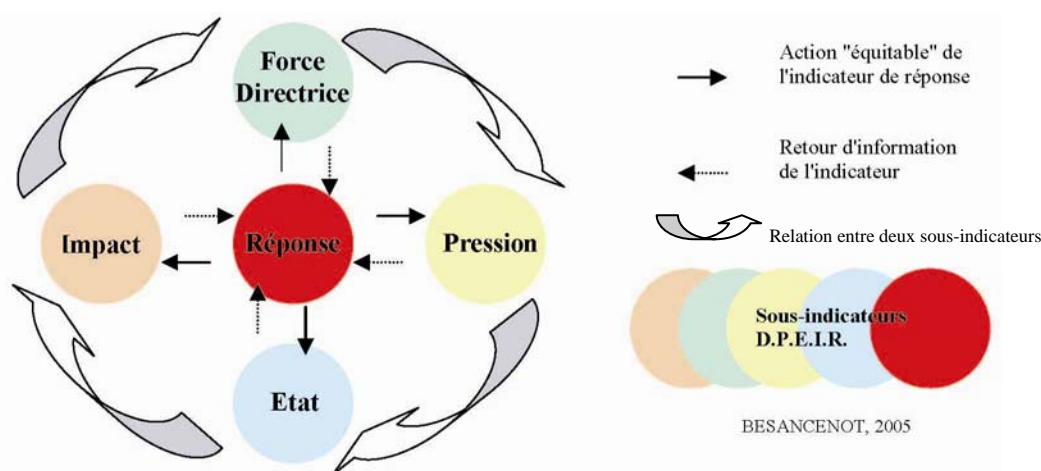


Figure 81: Interdépendance et équité entre les sous-indicateurs D.P.E.I.R.

Dans ce cas, toute la chaîne des effets nécessaires à l'évaluation des politiques est illustrée d'indicateurs. Ce modèle a été développé par l'Agence Européenne pour l'Environnement (A.E.E.) à partir d'un modèle initial de l'O.C.D.E., le modèle P.E.R. (Pression-Etat-Réponse). Par exemple, les activités humaines, les secteurs économiques, la consommation, la démographie, les technologies sont des forces directrices du système représenté. Ces activités exercent des pressions. Par conséquent, l'état (des comportements environnementaux par exemple) est affecté. En aval, ces changements d'état ont des impacts sur la santé des êtres vivants et des systèmes de ressources. En considérant le profil de ces catégories, et particulièrement celui des impacts, une réponse correctrice de la société est élaborée et mise en œuvre. Ces réponses, qu'elles soient de nature réglementaire, économique ou volontaire, influencent à leur tour les configurations du système (ZACCAI, 2000). Prenons l'exemple environnemental :

- Indicateurs de pression : les activités humaines exercent des pressions sur l'environnement.

- Indicateurs d'état : ces pressions changent la qualité de l'environnement et des ressources naturelles.
- Indicateurs de réponse : la société répond à ces changements à travers des politiques environnementales, économiques et sectorielles.

C'est le modèle D.P.E.I.R., plus élaboré, qui, dans la démarche suivante, sera retenu. Ainsi, à chaque I.D.D. correspondra l'agrégation de plusieurs indicateurs bruts répartis selon cinq groupes: *force Directrice, Pression, Etat, Impact et Réponse*. Ils seront désormais désignés sous le terme générique de "sous-indicateurs". L'agrégation des sous-indicateurs trouvera là toute sa légitimité. De plus une évaluation préalable des indicateurs D.P.E.I.R., selon des normes préétablies, permettra, après agrégation, d'évaluer l'I.D.D..

Notons cependant que l'usage qui sera fait de ces sous-indicateurs D.P.E.I.R. sera différent de celui des Nations Unies. Il est vrai que, par rapport à la dimension globalisante des problématiques du développement durable, leur approche est sectorielle. Aussi, nous attellerons-nous, dans le choix de ces sous-indicateurs, au respect des principes d'interdépendance (Encart 44).

Le sous-indicateur *Force directrice* entraîne une *Pression*. Il rend légitime ou non l'existence de la *Pression*, et permet donc de relativiser la nocivité de celle-ci. Pour le Bassin potassique, la *Pression* "Sources de pollution par les chlorures" sera relativisée par rapport au bénéfice apporté par l'indicateur *Force directrice* "Productivité de l'entreprise M.D.P.A.". La *Pression* provoque un changement d'*Etat* qualitatif ou quantitatif de la qualité des eaux souterraines, lequel entraîne des *Impacts* plus ou moins critiquables sur la santé des consommateurs. La pollution aux chlorures des sols, par exemple, entraîne un changement d'état de la qualité des eaux souterraines. Ce changement d'état présente des impacts sanitaires, des risques sur la santé de ceux qui consomment cette eau. Les *Impacts* sont, à leur tour, relativisés par les *Forces directrices*. L'*Impact* "Préjudices sanitaires" sera relativisé par la *Force Directrice* "Emplois créés par la mine". En un mot, les préjudices sont à rapporter aux avantages qui les génèrent.

BESANCENOT, 2005

Encart 44: Un exemple de démarche D.P.E.I. pour le Bassin potassique alsacien

Dans une logique d'interdépendance des échelles de temps, les différents sous-indicateurs de tels ou tels objets spatiaux ne se produisent pas forcément au même moment. Chaque sous-indicateur influence le suivant, ce qui permet de prévoir à court, moyen ou long terme les effets de telle ou telle action sur l'un d'entre eux. De plus, les effets produits sur certains sous-indicateurs, qui relèvent d'actions passées, permettent de comprendre la valeur actuelle des autres et ainsi de prévoir leur évolution.

L'interdépendance des échelles d'espace fait que les sous-indicateurs ne se trouvent et ne se mesurent pas forcément au même endroit et ne concernent pas non plus obligatoirement la même superficie.

L'interdépendance des domaines montre que les sous-indicateurs d'une même chaîne d'action D.P.E.I.R. ne sont pas forcément tous sociaux, tous environnementaux ou tous économiques.

Cette chaîne d'effet permet très souvent de mettre en relation des sous-indicateurs de différents domaines.

Enfin, dans une interdépendance des échelles décisionnelles, chaque sous-indicateur relève de la gestion et du suivi d'un acteur en particulier. Il peut être une administration, une entreprise, une association, de nature et de niveaux hiérarchiques différents (Figure 82).

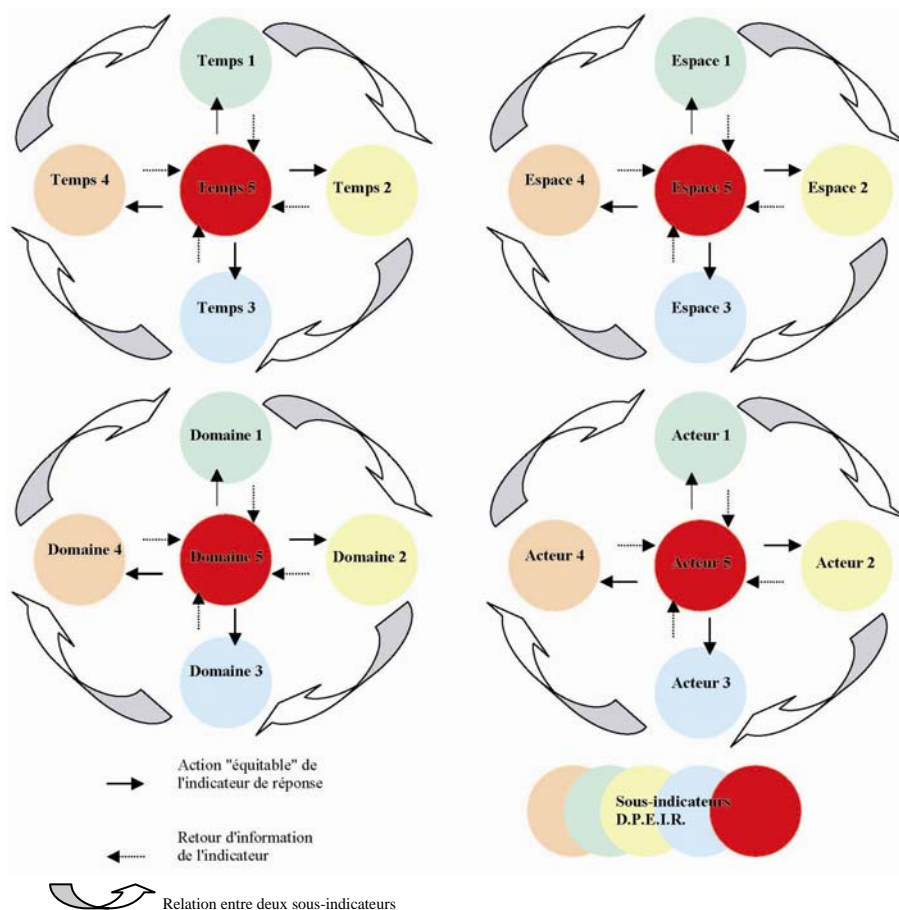


Figure 82: Les interdépendances d'échelles de temps, d'espaces, de domaines et de décision entre les sous-indicateurs D.P.E.I.R.

L'exposé d'une telle démarche doit être complétée par la manière dont elle doit fonctionner et ce à partir d'exemples concrets. Si le stade de l'évaluation n'est pas encore atteint, l'illustration, en revanche, permettra de mieux saisir les articulations existant entre les sous-indicateurs.

3.3 Faisabilité de la démarche

Cette partie constitue la première phase de classification des I.D.D. et des sous-indicateurs D.P.E.I.R.. Regroupés au sein des cinq sous-systèmes constitutifs du système territoire, leur rôle est de couvrir toutes les problématiques auxquelles un territoire est généralement et prioritairement confronté. Ces enjeux ont été extraits de documents d'urbanisme, de

nombreuses réflexions sur les indicateurs territoriaux propres à une collectivité ou/et au développement durable.

Cette première approche fait office de premier classement. La seconde phase de classification des sous-indicateurs permettra éventuellement de compléter certaines colonnes par d'autres auxquels nous n'avions pas pensé.

Il est préférable de choisir en premier les indicateurs d'*Etat*, c'est à dire ceux qui nous permettent d'identifier l'état à un instant et à un endroit précis de l'I.D.D.. Nous choisirons ensuite les indicateurs de *Pression* et d'*Impact*. Parce qu'il donne les causes des pressions exercées sur l'indicateur d'*Etat*, les indicateurs de *forces Directrices* seront mentionnés après.

Ces sous-indicateurs ne peuvent bien entendu être choisis avant la confrontation au terrain. Certains sous-indicateurs auxquels nous n'avions pas pensé apparaîtront certainement, tout comme d'autres, qui ne seront désormais plus pertinents, disparaîtront inévitablement. Certains, pertinents mais indisponibles demeureront optionnels. Les stratégies politiques devront, dans ce cas, intégrer l'absence de tel ou tel indicateur pertinent et en suggérer la mise en place.

Le choix des sous-indicateurs n'est pas l'unique tâche du chercheur. La pertinence et le nombre minimal d'indicateurs dépendront de la représentativité territoriale des acteurs en présence et de leur expérience dans le domaine de l'administration territoriale et locale. Pour le Bassin potassique, le choix peut donc s'opérer de préférence au sein de la C.A.M.S.A. en atelier, avec l'équipe de pilotage de l'Agenda 21 local. Il est clair qu'un nombre d'acteurs supérieur apporterait davantage d'idées, mais il en est ainsi, à la fois pour des raisons pratiques mais aussi parce que c'est l'évaluation des I.D.D. qui doit nous permettre de savoir quels indicateurs D.P.E.I.R. supplémentaires utiliser. La démarche itérative du diagnostic permet, après évaluation des I.D.D., d'ajuster les mesures politiques, mais aussi de réviser les problématiques et par conséquent les indicateurs D.P.E.I.R..

A chaque problématique ou question de développement durable sur le Bassin potassique, correspondra un tableau rassemblant tous les I.D.D. choisis. Chaque I.D.D. est subdivisé en plusieurs sous-indicateurs D.P.E.I.R.. Les indicateurs *R* ou de *Réponse* n'étant pas encore définis par les politiques -ils interviennent en aval des stratégies, des actions et de l'évaluation-, nous ne retiendrons que les sous-indicateurs *D*, *P*, *E*, et *I*. Chaque colonne *D*, *P*, *E* et *I* pourra proposer plusieurs sous-indicateurs.

3.3.1 Dans la contiguïté des sous-systèmes territoriaux...

Chaque sous-système territorial sera ici décliné en plusieurs objectifs permanents de développement durable et donc en plusieurs I.D.D.. Chaque I.D.D. sera composé de plusieurs sous-indicateurs pris en exemple et reliés entre eux selon une interrelation D.P.E.I.. Les I.D.D. sont ici présentés selon un principe de contiguïté entre les sous-systèmes territoriaux. C'est à

dire, pour reprendre la définition des botanistes, qu'ils sont voisins sans adhérer l'un à l'autre. Chacun est traité isolément sans qu'ils puissent se suivre de manière continue, car les recoupements thématiques - un même objectif permanent de développement durable tout comme un même I.D.D. peut appartenir à plusieurs sous-systèmes territoriaux - sont ici bien visibles. Cela permet de procéder à un premier classement, selon les cinq sous-systèmes, dans le but de mieux comprendre le second ; ce qui évitera, autant que faire ce peut, les recoupements.

Précisons que ces sous-indicateurs ont été choisis à partir d'indicateurs disponibles mais pas forcément opérationnels auprès de divers organismes français habilités ou légitimement conduits à les produire. D'autres, toujours indisponibles, ont été retenus d'un commun accord avec les maires du Bassin potassique ainsi qu'avec le directeur de la C.A.M.S.A. et la chargée de mission pour l'Agenda 21 local. Ces acteurs ont permis d'envisager un choix d'indicateurs valables quel que soit le territoire d'étude. Le choix d'indicateurs propres au Bassin potassique se fera en troisième partie.

Dans les tableaux suivants, ne sera pas indiqué la provenance de chaque sous-indicateur : plutôt que de se lancer dans un exposé très détaillé, les sous-indicateurs seront regroupés au sein de thématiques plus larges. Parce que ces I.D.D. et ces sous-indicateurs retenus sont valables quel que soit le territoire d'étude, l'objectif est d'abord de mettre en place une démarche théorique d'évaluation de la durabilité territoriale, sans préciser pour autant quel sous-indicateur sera utilisé.

Les sous-indicateurs actuellement disponibles proviennent de plusieurs organismes régionaux, nationaux ou internationaux. Nous n'avons retenu que ceux correspondant aux I.D.D. sélectionnés en fonction des objectifs permanents de développement durable retenus précédemment. Ils doivent aussi être compatibles avec une politique territoriale, donc éviter toute connotation a-spatiale. De plus, ils doivent être envisageables pour un territoire équivalent à celui du Bassin potassique alsacien (12 communes) ou de la C.A.M.S.A. (16 communes en 2005).

Certains proviennent de l'O.C.D.E. (O.E.C.D., 2000) ou d'autres organismes internationaux ou non gouvernementaux comme l'O.N.U. (1999). Ils se rapprochent de notre conception du développement durable mais demeurent très globaux, pas suffisamment territorialisés. Aussi, s'ils ne sont pas tous exploitables sur un territoire, les indicateurs de l'Institut français de l'environnement (IFEN) ont au moins l'avantage d'être issus d'un ensemble de réflexions animées avec les collectivités territoriales et locales qui ont duré plus de quatre ans et organisées selon 9 modules « *susceptibles de participer à l'appréhension du caractère durable de la France* » (IFEN, 2002a) (Encart 45).

Pour chacun des modules ont été sélectionnés les indicateurs les plus pertinents pour décrire le développement durable de la société française et son évolution dans le long terme.

« Le module 1 est centré sur l'efficacité et la productivité de l'activité économique. Il étudie les transformations des ressources (nature, travail, capital, information...) en produits, services, revenus et résidus (déchets, pollutions...).

Le module 2 s'intéresse aux prélèvements et pollutions, en particulier à ceux qui sont considérés comme critiques pour les stocks de ressources et de capitaux.

Le module 3 décrit l'état des patrimoines et leur évolution dans le temps.

Le module 4 traite des inégalités spatiales au niveau national, des phénomènes de concentration et du maillage du territoire.

Le module 5 décrit les échanges entre la France et le reste du monde, en mettant l'accent sur les pressions que l'activité nationale exerce sur l'environnement mondial et sur la contribution nationale au développement durable à échelle planétaire.

Le module 6 est centré sur la mise en évidence des inégalités d'accès aux biens et services, aux patrimoines et des inégalités d'exposition aux risques et aux pollutions.

Le module 7 rend compte des insatisfactions du public, mais aussi des types de gouvernance, de régulation et de politiques engagés pour y répondre.

Le module 8 évalue la prise en compte des générations futures telle qu'elle se manifeste dans les modes actuels de développement.

Le module 9 traite de la capacité d'adaptation de l'économie, de la société et des systèmes écologiques à répondre à des ruptures, à dépasser les crises. »

IFEN, 2002a

Encart 45: Les neuf modules de classification des indicateurs de développement durable de l'IFEN

L'apport de ces indicateurs a été complété par celui d'autres organismes cette fois plus locaux comme c'est le cas de l'association Orée (entreprises et collectivités : partenaires pour l'environnement). Cette association à but non lucratif créée en 1992 a pour mission de réunir entreprises et collectivités autour d'objectifs communs : susciter et organiser des partenariats entre les parties prenantes, diffuser de l'information sur la gestion environnementale, promouvoir les zones d'activités de qualité environnementale, développer des outils d'aide à l'intégration de l'environnement (collection de guides), gérer et animer un réseau d'échange national et international. Ces dernières années, elle s'est davantage penchée sur l'évaluation de la durabilité au niveau des parcs d'activité et des collectivités territoriales et locales. Les indicateurs sont regroupés selon plusieurs thèmes : le territoire, les activités économiques, le service aux entreprises, la vie de la zone, la structure du gestionnaire, les services, les problèmes, les milieux naturels, les espaces verts, la maîtrise architecturale, les transports en commun et les accidents.

D'autres sous-indicateurs émanent directement de l'ex C.C.B.P. ou de la C.A.M.S.A.. Ils ont été mis en place lors de la préparation de l'Agenda 21 local.

En complément de tous ces indicateurs, ce sont les organismes plus spécialisés qui nous ont permis d'en obtenir d'autres, mais aussi parfois d'en affiner certains ou tout simplement de

découvrir leur faisabilité. Les producteurs d'indicateurs disponibles, opérationnels ou non sont : l'I.N.S.E.E. (2004), les C.C.I. (2004), D.R.E., D.D.E., R.F.F., S.N.C.F., D.R.A.F., D.D.A.F. (voir GUERIN-SCHNEIDER, 2004), D.R.A.S.S. ; D.D.A.S.S. (voir EAUFRANCE, 2005), A.S.P.A., PASE (voir PASE, 2001), A.F.S.A., C.S.A., C.S.P., DIREN (2004), C.E.R.T.U. (2005a et b), Agence de l'eau (2005a, b et c), Région Alsace, Département du Haut-Rhin (2004), APRONA (2005), O.N.F., D.R.I.R.E., ARIENA, S.A.F.E.R.; B.R.G.M., APA, G.D.F., M.I.R.E., ADESION, PLIE, GERPLAN, S.E.M. d'aménagement, Syndicat de gestion des eaux, D.B.R.M. (Délégation de Bassin Rhin-Meuse) (2004), département, commune. Les organismes qui ne sont pas datés et donc non référencés en bibliographie ont servi à alimenter le Profil Environnemental de la région Alsace élaboré par la DIREN. Il s'agit d'une série de tableau réunissant les principaux indicateurs environnementaux les plus fiables recensés à ce jour en France (voir DIREN, 2004). Afin de savoir d'où provient chaque sous-indicateur, il est possible de consulter le second tableau figurant en Annexe 5.

Ces indicateurs servent pour le moment à remplir les cases vides des sous-indicateurs classées au sein de chaque I.D.D.. Le choix des I.D.D. ainsi trouvés sera justifié en introduction des tableaux d'I.D.D. et des sous-indicateurs D.P.E.I. ci-après.

Habiter

Ce premier sous-système territorial constitue, nous l'avons vu, l'habitat le plus proche, la "maison", au sens d'un « *abri élémentaire, d'un prolongement extériorisé de notre intériorité* » (DI MEO, 1998), mais aussi ce qui nous habite plus directement, c'est à dire notre propre corps. Ainsi, le patrimoine privé mais aussi la santé physique et morale seront considérés comme des enjeux prioritaires de ce sous-système. "Habiter" répond à la nécessité de « *mettre de l'ordre dans l'univers environnant à partir d'un point* » (LEROY-GOURHAN, 1965). « *Les hommes s'établissent en un lieu moins pour en prendre possession que pour, à partir de ce lieu, mettre en valeur les terres, organiser une étendue, y exercer un pouvoir.* » (PINCHEMEL, 1997). Même s'il est clair qu'aucun ordre de priorité n'est donné à ces sous-systèmes, l'appropriation, l'exploitation, les échanges et la gestion découlent directement de l'habitat. Il est le point de départ obligé à partir duquel les hommes ordonnent fonctionnellement leur espace et c'est cette mise en ordre fonctionnelle qui répond à des fonctions multiples de production, d'exploitation de ressources, de services, de gestion. (PINCHEMEL, 1997) (Figure 83).

I.D.D.	force Directrice	Pression	Etat	Impact
Qualité de la santé publique	Source de pollution/ Risques technologiques et industriels	Qualité chimique de l'air	Qualité de la santé	Préférences et insatisfactions déclarées
	Sources de bruit	Niveau sonore		
	Prélèvement et consommation d'eau/ Qualité du réseau d'assainissement/ Risques technologiques et industriels/ Rejets des industries/ Cours d'eau soumis aux actions anthropiques/ Enjeux relatifs aux eaux souterraines/ Zones à risque de pollution élevées	Qualité de l'eau		
		Qualité de l'alimentation		
	Budget de la collectivité	Qualité des services de soins		
Qualité du patrimoine privé		Qualité du sol	Qualité de l'habitat	Préférences et insatisfactions déclarées
	Besoins économiques	Qualité de l'emploi		
	Besoins fonciers et immobiliers	Pression foncière		
		Risques naturels		
	Type d'activités économiques	Risques technologiques et industriels		
		Vulnérabilité		
		Consommation d'espace/ évolution de l'occupation du sol		

Figure 83: Intitulé des sous-indicateurs D.P.E.I. de chaque I.D.D. appartenant au sous-système "habitation"

Approprier, s'approprier

Comme nous l'avons déjà vu, l'appropriation permet à l'individu et à la collectivité de s'identifier à l'espace, de le posséder pratiquement et psychologiquement pour lui permettre de vivre avec et d'en disposer. Ce sous-système rejoint aisément le précédent, à la différence près que l'habitation est le point de départ, le centre à partir duquel les hommes envisagent l'appropriation. Cette appropriation est à la fois pratique et symbolique. Elle concerne les espaces, les objets du domaine du concret et du symbolique, du pratique et de l'esthétique: espaces fonctionnels et paysages (Figure 84).

I.D.D.	force Directrice	Pression	Etat	Impact
Qualité des espaces publics	Besoins en transports	Stationnement, trafic	Qualité des espaces publics	Préférences et insatisfactions déclarées
		Risques naturels		
	Type d'activité économique	Risques technologiques et industriels		
	Budget alloué à l'entretien	Fréquence de l'entretien		
		Niveau de concertation à propos d'aménagements à venir		
	Besoins fonciers et immobiliers	Gestion de l'espace		
		Vulnérabilité		
		Consommation d'espace/ évolution de l'occupation du sol		
Qualité des paysages et de l'identité	Besoins en activités et logements	Pression foncière	Qualité des ensembles architecturaux	Qualité du tourisme/ Préférences et insatisfactions déclarées
		Mesures de protection et de gestion du paysage		
	Activité économique	Risques technologiques et industriels		
		Risques naturels		
		Evolution de l'occupation du sol		
		Associations de protection et de valorisation		
		Classement, inscription de site		
		Transformation d'activités et d'usages		
	Consommation d'espace/ évolution de l'occupation du sol			
	Besoins en activités et logements	Pression foncière	Qualité des écosystèmes remarquables	Qualité du tourisme/ Préférences et insatisfactions déclarées
		Mesures de protection et de gestion du paysage		
	Activité économique	Risques technologiques et industriels		
		Risques naturels		
		Evolution de l'occupation du sol		
		Associations de protection et de valorisation		
		Classement, inscription de site		

		Transformation d'activités et d'usages				
		Consommation d'espace/ évolution de l'occupation du sol				
	Prélèvement et consommation d'eau/ Qualité du réseau d'assainissement/ Risques technologiques et industriels/ Rejets des industries/ Cours d'eau soumis aux actions anthropiques/ Enjeux relatifs aux eaux souterraines/ Zones à risque de pollution élevées	Qualité de l'eau				
	Source de pollution/ Risques technologiques et industriels	Qualité chimique de l'air				
		Qualité du sol				
		Fréquentation				
		Mesures de protection des écosystèmes				
	Priorités budgétaires	Dotations des collectivités			Qualité des offres culturelles et de loisirs	Préférences et insatisfactions déclarées
		Demande sociale				
		Membres clubs et associations				
BESANCENOT, 2005						

Figure 84: Intitulé des sous-indicateurs D.P.E.I. de chaque I.D.D. appartenant au sous-système "appropriation"

Exploiter

Ce sous-système relève d'une utilisation des ressources nécessaires à la survie de l'homme. « *L'exploitation peut parfois mettre en péril l'avenir de l'espace où elle se réalise par les dégradations et les pollutions engendrées (dans le sol, les nappes aquifères) ou tout au moins organiser son avenir sur une longue durée s'il s'agit d'équipements lourds (voies de communication, usines ...) qui induisent à leur tour d'autres utilisations (logements, autres activités...) et peuvent engendrer des friches en cas d'abandon* » (MERENNE, 2002). Les ressources peuvent donc être d'origine naturelle ou anthropique. Dans les deux cas, l'utilisation de celles-ci sous-entend l'intervention d'une troisième ressource: celle de la "main" de l'homme, nécessaire à l'activation des deux premières. Les ressources naturelles seront l'eau, l'air, le sol, les ressources énergétiques, la nourriture et les écosystèmes. Les ressources anthropiques seront les installations nécessaires à l'utilisation des ressources naturelles. Ces dernières seront regroupées dans la ressource "emploi" (Figure 85).

I.D.D.	force Directrice	Pression	Etat	Impact	
Qualité d'exploitation des ressources énergétiques	Besoins énergétiques de toutes sortes	Différence de performance entre énergies nouvelles et énergies traditionnelles (atouts des énergies éoliennes, solaires,	Utilisation et développement d'énergies alternatives renouvelables/ Niveau de valorisation énergétique	Economies d'énergie/ performances énergétique	
		Pistes cyclables (aménagement)		Qualité chimique de l'air	
				Nuisances	
				Préférences et insatisfactions déclarées	
Qualité d'exploitation de l'eau	Besoins domestiques, collectifs et industriels en eau	Prélèvement et consommation d'eau	Qualité de l'alimentation en eau potable	Préférences et insatisfactions déclarées / Santé	
	Types d'activités économiques	Risques technologiques et industriels/Rejets des industries			
		Qualité du réseau d'assainissement			
		Zones à risque de pollution élevées			
Qualité d'exploitation de l'alimentation	Impératifs économiques	Pollutions agricoles	Qualité de l'alimentation (sécurité quantitative et qualitative)	Préférences et insatisfactions déclarées	
				Santé	
Qualité d'exploitation des déchets	Besoins du consommateur	Quantité et qualité des déchets produits par type	Mode de valorisation et de traitement des déchets	Pollutions émises par les incinérateurs et les décharges	
				Préférences et insatisfactions déclarées	
				Sources de pollution	
				Santé	
Qualité d'exploitation de l'espace		Marché foncier de l'immobilier	Qualité de gestion de l'espace	Développement des zones périurbaines	
		Associations de protection et de valorisation		Préférences et insatisfactions déclarées	
		Besoins fonciers et immobiliers		Sources de pollution	
		Risques naturels			
		Type d'activités économiques		Risques technologiques et technologiques	
				Classement, inscription de sites	

		Consommation d'espace/ évolution de		
Qualité de préservation des écosystèmes	Besoins en activités et logements	Pression foncière	Qualité des écosystèmes remarquables	Qualité du tourisme/ Préférences et insatisfactions déclarées
		Mesures de protection et de gestion du paysage		
	Activité économique	Risques technologiques et industriels		
		Risques naturels		
		Evolution de l'occupation du		
		Associations de protection et de		
		Classement, inscription de site		
		Transformation d'activités et		
		Consommation d'espace/ évolution de		
	Prélèvement et consommation d'eau/ Qualité du réseau d'assainissement/ Risques technologiques et industriels/ Rejets des industries/ Cours d'eau soumis aux actions anthropiques/ Enjeux relatifs aux eaux souterraines/ Zones à risque de pollution élevées/ Risque de non respect des objectifs environnementaux	Qualité de l'eau		
	Source de pollution/ Risques technologiques et industriels	Qualité chimique de l'air		
		Qualité du sol		
		Fréquentation		
		Mesures de protection des		
Qualité de l'emploi	Conjoncture et structure économique	Type d'activité	Qualité de l'emploi	Préférences et insatisfactions déclarées
BESANCENOT, 2005				

Figure 85: Intitulé des sous-indicateurs D.P.E.I. de chaque I.D.D. appartenant au sous-système "exploitation"

Communiquer, échanger

L'échange représente l'espace des transactions, des relations entre individus. Il est bien entendu impossible de mesurer l'importance et la qualité de toutes les relations humaines. Aussi, ce sont celles que propose la collectivité qu'il sera possible d'évaluer. En découleront les perceptions et les représentations que les individus auront vis à vis des actions à mener dans ce sens. Elles relèvent non seulement des actions de socialisation via les associations, les clubs

et autres possibilités de rencontre mais aussi toutes autres structures urbaines (services de communication par exemple) à même d'assurer les liens entre les personnes (Figure 86).

I.D.D.	force Directrice	Pression	Etat	Impact
Qualité de la socialisation		Centralités, pôles commerçants	Qualité des espaces collectifs, publics	Préférences et insatisfactions déclarées
	Besoins en transport	Trafic automobile		
		Associations de protection et de valorisation		
		Fréquence de l'entretien		
		Qualité de concertation à propos d'aménagements à venir		
	Conjoncture et structure économique	Subventions de la collectivité	Qualité du tissu associatif	Préférences et insatisfactions déclarées
	Conjoncture et structure économique	Subventions de la collectivité	Qualité des traditions locales	Préférences et insatisfactions déclarées
		Demande sociale		Qualité du tourisme
		Associations de protection et de valorisation		
	Conjoncture et structure économique	Subventions de la collectivité	Qualité de l'animation jeunesse	Préférences et insatisfactions déclarées
		Demande sociale		
		Moyens mis à disposition pour réunir les citoyens	Développement de la concertation (entre citoyens et acteurs politiques)	
Présence et qualité de la formation			Proportion de salariés à qui l'on propose une formation	
			Alphabétisation, enseignement et formation permanente	
			Proportion d'adhésion à des associations culturelles et/ou éducatives	
			Formation au développement durable	
Qualité des services urbains	Fonctions urbaines	Liaisons entre quartiers, éléments de coupure	Qualité de la desserte	Préférences et insatisfactions déclarées
	Conjoncture et structure économique	Coût des transports en commun		Isolement
				Consommation d'espace/ évolution de l'occupation du sol
				Sources de pollution
	Conjoncture et structure économique	Budget collectivités		Qualité des infrastructures de

		Risques naturels		Consommation d'espace/ évolution de l'occupation du sol
	Types d'activités	Risques technologiques et industriels		Préférences et insatisfactions déclarées
		Liaisons entre quartiers, éléments de coupure		Sources de pollution
BESANCENOT, 2005			Qualité d'accueil de la petite enfance	Préférences et insatisfactions déclarées

Figure 86: Intitulé des sous-indicateurs D.P.E.I. de chaque I.D.D. appartenant au sous-système "échange, communication"

Gérer, diriger

Coordonnant tous les autres sous-systèmes, la gestion, qui « *permet le fonctionnement de l'espace en assurant l'intégration des hommes et des fonctions* » (MERENNE, 2002) regroupe tous les indicateurs touchant à la qualité de gestion du territoire. Elle permet d'évaluer la pertinence des structures et des projets de gestion du territoire (Figure 87).

I.D.D.	force Directrice	Pression	Etat	Impact
		Moyens mis à disposition pour réunir les citoyens	Développement de la concertation (entre citoyens et acteurs politiques)	
Qualité de développement de l'intercommunalité	Intérêts municipaux	Hostilité à une collaboration intercommunale	Structures intercommunales et compétences	Economies d'échelle
		Nombre d'élus participant aux séances plénières		Unité identitaire
		Nombre de services supplémentaires proposés sur l'intercommunalité		
		Montant de la dotation globale de fonctionnement		
Qualité de planification et de gestion intégrée	Divisions administratives du territoire	Superposition des documents d'urbanisme	Cohérence des documents d'urbanisme	
Qualité de l'organisation de la prise de décision		Moyens mis à disposition pour réunir les citoyens	Développement de la concertation	Préférences et insatisfactions déclarées
Qualité de la formation au développement durable			Développement de la formation au développement durable	Préférences et insatisfactions déclarées
Qualité d'interaction intercommunalité/ développement durable			Développement de la formation au développement durable	Préférences et insatisfactions déclarées

BESANCENOT, 2005

Figure 87: Intitulé des sous-indicateurs D.P.E.I. de chaque I.D.D. appartenant au sous-système "gestion"

3.3.2 Dans la continuité des sous-systèmes territoriaux

Chaque sous-système n'est pas indépendant l'un de l'autre. Chacun interagit avec l'autre et se voit alors attribué des composantes semblables à l'autre. Comme nous avons pu le constater dans les tableaux précédents, les mêmes I.D.D. et les mêmes sous-indicateurs peuvent se retrouver d'un sous-système à l'autre. Aussi, il sera procédé à une synthèse des sous-systèmes évitant, dans la mesure du possible, les recouvrements et les confusions thématiques.

Les I.D.D. "qualité des écosystèmes remarquables" et "qualité de gestion de l'espace" se retrouvent à la fois dans les sous-systèmes "appropriation", car ils font partie de notre patrimoine commun, et dans le sous-système "exploiter", car ils sont aussi exposés au prélèvement de leurs propres ressources. On pourrait aussi ajouter que la ressource en eau est

aussi souvent un espace d'appropriation (cours d'eau, étendues d'eau, etc.) qu'une ressource à exploiter. Il est entendu que les autres ressources recensées comme les ressources énergétiques, l'air, les denrées alimentaires et les déchets, bien avant d'être appropriées spatialement, sont des éléments relevant de l'entropie; hormis l'exemple des lieux d'exploitation stigmatisant le paysage (comme les bassins miniers), ces éléments relèvent avant tout d'une exploitation et donc du sous-système territorial correspondant.

Nous retrouvons l'I.D.D. de qualité de l'exploitation de la main d'œuvre, autrement dit la "qualité de l'emploi" dans les deux sous-systèmes "exploitation" et "communication", puisque c'est à partir de l'emploi que se forge le statut social.

C'est enfin l'I.D.D. "qualité de l'organisation de la prise de décision" qui se retrouve dans les deux derniers sous-systèmes "communication" et "gestion", car c'est par la concertation que les échanges s'opèrent entre citoyens et élus. Les autres indicateurs du sous-système "gérer" comme la "qualité de développement de l'intercommunalité", la "qualité de planification et de gestion intégrée" ainsi que la "qualité de formation au développement durable" au niveau des acteurs territoriaux relèvent avant tout de la gestion, de l'organisation du territoire.

Au regard des sous-systèmes décrits précédemment, chaque sous-indicateur, quel que soit son affectation dans quel sous-système que ce soit, a fatalement une influence sur tous les autres. Sa présence dans un voire deux sous-systèmes ne tend pas à le cloisonner, à l'isoler des autres sous-systèmes, loin s'en faut. Tout l'intérêt du classement en sous-systèmes est de faire le tour de tous les principaux sous-indicateurs territoriaux, nécessaires au diagnostic complet de territoire. L'affectation dans un sous-système en particulier se fait en fonction du rôle principal du sous-indicateur. Par exemple, les déchets sont avant tout exploités même si secondairement ils peuvent relever d'une appropriation (appropriation d'un paysage de terrils par exemple).

Ainsi, afin d'éviter tout recoupement gênant et séparer de manière plus nette les différents I.D.D., l'habitation, l'appropriation et l'exploitation seront considérées comme des sous-systèmes d'objets spatiaux. Ainsi, plutôt que de choisir comme I.D.D. la "qualité santé publique", c'est l'objet qui engendre les problèmes de santé, comme l'eau, l'air, l'alimentation ainsi que l'accessibilité aux services de soins qui, sur le modèle D.P.E.I., sera analysé. Ce dernier point nous rappelle que les objets spatiaux ne sont pas forcément palpables. C'est le cas des services. Ils se retrouvent essentiellement dans le sous-système "communication" avec les services de socialisation et les services urbains et dans le sous-système "gestion" avec l'organisation de la prise de décision, le développement de l'intercommunalité, la planification et la gestion intégrée ou encore la formation des acteurs au développement durable.

Afin de couvrir tous les enjeux propres à chaque objet matériel (objets visibles) ou immatériel (services) du territoire d'étude et ainsi de savoir à quels sous-systèmes chaque objet correspond, un ou plusieurs sous-systèmes lui seront affectés selon un ordre de priorité. Nous reprendrons par la suite chaque I.D.D. afin de savoir de manière définitive à quel sous-système ils appartiennent. Cette seconde étape de la typologie des I.D.D. permettra de ne pas oublier d'enjeux essentiels au développement durable.

Précisons que la santé publique et l'intégrité comprennent cinq objets exerçant des nuisances : l'eau, l'air, l'alimentation, l'emploi et les services de soin. Ils sont décrits dans les cinq premiers tableaux. Précisons qu'un indicateur qui n'existait pas en tant que sous-indicateur *Etat* dans le classement précédent pourra tout à fait le devenir dans le classement qui suit (Figures 88 à 105).

Sous-système \ Indicateur	Habitation	Appropriation	Exploitation	Communication	Gestion
Sous-indicateur <i>Etat</i>		Qualité des écosystèmes remarquables (cours d'eau, étendues d'eau)	Qualité de l'alimentation e en eau potable		
I.D.D. <small>BESANCENOT, 2005</small>		Qualité des paysages et de l'identité	Qualité d'exploitation de l'eau		

Figure 88: Classement parmi les cinq sous-systèmes territoriaux du sous-indicateur *Etat* et des I.D.D. concernant l'eau

Sous-système \ Indicateur	Habitation	Appropriation	Exploitation	Communication	Gestion
Sous-indicateur <i>Etat</i>			Qualité chimique de l'air		
I.D.D. <small>BESANCENOT, 2005</small>			Qualité d'exploitation de l'air		

Figure 89: Classement parmi les cinq sous-systèmes territoriaux du sous-indicateur *Etat* et des I.D.D. concernant l'air

Sous-système \ Indicateur	Habitation	Appropriation	Exploitation	Communication	Gestion
Sous-indicateur <i>Etat</i>			Qualité de l'alimentation (sécurité quantitative et qualitative)		
I.D.D. <small>BESANCENOT, 2005</small>			Qualité d'exploitation de l'alimentation		

Figure 90: Classement parmi les cinq sous-systèmes territoriaux du sous-indicateur *Etat* et des I.D.D. concernant l'alimentation

Sous-système \ Indicateur	Habitation	Appropriation	Exploitation	Communication	Gestion
Sous-indicateur <i>Etat</i>			Qualité de l'emploi	Qualité de l'emploi	
I.D.D.			Qualité de l'emploi	Qualité de l'emploi	

BESANCENOT, 2005

Figure 91: Classement parmi les cinq sous-systèmes territoriaux du sous-indicateur *Etat* et des I.D.D. concernant l'emploi

Sous-système \ Indicateur	Habitation	Appropriation	Exploitation	Communication	Gestion
Sous-indicateur <i>Etat</i>				Qualité des services de soin	
I.D.D.				Qualité des services de soin	

BESANCENOT, 2005

Figure 92: Classement parmi les cinq sous-systèmes territoriaux du sous-indicateur *Etat* et des I.D.D. concernant les services de soin

Sous-système \ Indicateur	Habitation	Appropriation	Exploitation	Communication	Gestion
Sous-indicateur <i>Etat</i>	Qualité de l'habitat	Qualité de l'habitat		Qualité de la desserte (moyens de liaison entre habitations)	
I.D.D.	Qualité du patrimoine privé	Qualité du patrimoine privé		Qualité des services urbains	

BESANCENOT, 2005

Figure 93: Classement parmi les cinq sous-systèmes territoriaux du sous-indicateur *Etat* et des I.D.D. concernant l'espace privé

Sous-système \ Indicateur	Habitation	Appropriation	Exploitation	Communication	Gestion
Sous-indicateur <i>Etat</i>		Qualité des espaces publics		Qualité de la desserte	
I.D.D. BESANCENOT, 2005		Qualité des espaces publics		Qualité des services urbains	

Figure 94: Classement parmi les cinq sous-systèmes territoriaux du sous-indicateur *Etat* et des I.D.D. concernant l'espace public

Sous-système \ Indicateur	Habitation	Appropriation	Exploitation	Communication	Gestion
Sous-indicateur <i>Etat</i>		Qualité des ensembles architecturaux remarquables	Qualité des écosystèmes remarquables		
I.D.D. BESANCENOT, 2005		Qualité des paysages et de l'identité	Qualité de préservation des écosystèmes remarquables		

Figure 95: Classement parmi les cinq sous-systèmes territoriaux du sous-indicateur *Etat* et des I.D.D. concernant les paysages remarquables

Sous-système \ Indicateur	Habitation	Appropriation	Exploitation	Communication	Gestion
Sous-indicateur <i>Etat</i>			Utilisation et développement d'énergies alternatives renouvelables/ niveau de valorisation énergétique		
I.D.D. BESANCENOT, 2005			Qualité d'exploitation des ressources énergétiques		

Figure 96: Classement parmi les cinq sous-systèmes territoriaux du sous-indicateur *Etat* et des I.D.D. concernant les ressources énergétiques

Sous-système / Indicateur	Habitation	Appropriation	Exploitation	Communication	Gestion
Sous-indicateur <i>Etat</i>		Préservation de certains paysages miniers (terrils)	Mode de valorisation de traitement des déchets		
I.D.D.		Qualité des paysages et de l'identité	Qualité d'exploitation des déchets		

BESANCENOT, 2005

Figure 97: Classement parmi les cinq sous-systèmes territoriaux du sous-indicateur *Etat* et des I.D.D. concernant les déchets

Sous-système / Indicateur	Habitation	Appropriation	Exploitation	Communication	Gestion
Sous-indicateur <i>Etat</i>			Qualité de l'emploi	Proportion de salariés à qui l'on propose une formation	
I.D.D.			Qualité de l'emploi	Présence et qualité de la formation	

BESANCENOT, 2005

Figure 98: Classement parmi les cinq sous-systèmes territoriaux du sous-indicateur *Etat* et des I.D.D. concernant l'emploi

Sous-système / Indicateur	Habitation	Appropriation	Exploitation	Communication	Gestion
Sous-indicateur <i>Etat</i>				Proportion d'enfants scolarisés et de jeunes ayant le bac/ Proportion de salariés à qui l'on propose une formation/ Proportion d'adhésion à des associations culturelles et/ou éducatives/ Formation au développement durable	Qualité de la formation au développement durable/ Qualité d'interaction intercommunalité-développement durable
I.D.D.				Présence et qualité de la formation	Qualité de la formation au développement durable/ Qualité d'interaction intercommunalité-développement durable

BESANCENOT, 2005

Figure 99: Classement parmi les cinq sous-systèmes territoriaux du sous-indicateur *Etat* et des I.D.D. concernant l'enseignement, la formation

Sous-système / Indicateur	Habitation	Appropriation	Exploitation	Communication	Gestion
Sous-indicateur Etat		Qualité des espaces publics		Qualité des espaces publics/ Qualité du tissu associatif/ Qualité des traditions locales/ Qualité de l'animation jeunesse/ Développement de la concertation (entre citoyens et acteurs politiques)	Développement de la concertation
I.D.D.		Qualité des espaces publics		Qualité de la socialisation	Qualité de l'organisation de la prise de décision

BESANCENOT, 2005

Figure 100: Classement parmi les cinq sous-systèmes territoriaux du sous-indicateur *Etat* et des I.D.D. concernant la socialisation

Sous-système / Indicateur	Habitation	Appropriation	Exploitation	Communication	Gestion
Sous-indicateur Etat				Qualité de la desserte/ Qualité des infrastructures de communication/ Qualité d'accueil de la petite enfance	
I.D.D.				Qualité des services urbains	

BESANCENOT, 2005

Figure 101: Classement parmi les cinq sous-systèmes territoriaux du sous-indicateur *Etat* et des I.D.D. concernant les services urbains

Sous-système / Indicateur	Habitation	Appropriation	Exploitation	Communication	Gestion
Sous-indicateur Etat				Développement de la concertation (entre citoyens et acteurs politiques)	Développement de la concertation (entre citoyens et acteurs politiques)
I.D.D.				Qualité de la socialisation	Organisation de la prise de décision

BESANCENOT, 2005

Figure 102: Classement parmi les cinq sous-systèmes territoriaux du sous-indicateur *Etat* et des I.D.D. concernant la prise de décision

Sous-système \ Indicateur	Habitation	Appropriation	Exploitation	Communication	Gestion
Sous-indicateur <i>Etat</i>					Structures intercommunales et compétences
I.D.D.					Organisation de la prise de décision

BESANCENOT, 2005

Figure 103: Classement parmi les cinq sous-systèmes territoriaux du sous-indicateur *Etat* et des I.D.D. concernant l'intercommunalité

Sous-système \ Indicateur	Habitation	Appropriation	Exploitation	Communication	Gestion
Sous-indicateur <i>Etat</i>					Cohérence des documents d'urbanisme
I.D.D.					Planification et gestion intégrée

BESANCENOT, 2005

Figure 104: Classement parmi les cinq sous-systèmes territoriaux du sous-indicateur *Etat* et des I.D.D. concernant la planification et la gestion intégrée

Sous-système \ Indicateurs	Habitation	Appropriation	Exploitation	Communication	Gestion
Sous-indicateur <i>Etat</i>				Développement de la formation au développement durable	Développement de la formation au développement durable
I.D.D.				Qualité de la socialisation	Qualité d'interaction intercommunalité-développement durable

BESANCENOT, 2005

Figure 105: Classement parmi les cinq sous-systèmes territoriaux du sous-indicateur *Etat* et des I.D.D. concernant l'intercommunalité et le développement durable

Cette phase de désagrégation des I.D.D. en sous-indicateurs D.P.E.I. appelle une nouvelle étape, celle de l'évaluation. Il est temps de savoir comment, dans le cadre d'une évaluation, ces sous-indicateurs s'articulent et comment chaque sous-indicateur permet d'évaluer l'indicateur composite ou agrégé: l'I.D.D..

4 Une évaluation et une représentation des Indicateurs de Développement Durable et de leurs sous-indicateurs

La dernière étape du diagnostic théorique est celle de l'évaluation et de la représentation des I.D.D.. En dévoilant les articulations entre les sous-indicateurs et donc les interdépendances entre les éléments du système territoire, par le biais, par exemple, d'un tableau de bord cartographique, ces évaluations et représentations doivent permettre à l'acteur de choisir les normes d'équité (Encart 46).

Dans le domaine de la spatialisation, les progrès des systèmes de données, de la cartographie, ainsi que la montée de l'autonomie des pouvoirs locaux, sous-tendent une évolution vers des indicateurs dont on montre mieux les différences en fonction des lieux, des communes, des régions ; ceci au lieu d'utiliser un indicateur unique, dont la valeur moyenne est calculée par pays, et qui pour certains phénomènes n'est pas suffisamment pertinent. C'est d'ailleurs une autre façon de retrouver le problème de l'agrégation, ici spatiale (ZACCAI, 2003).

La représentation spatiale d'indicateurs D.P.E.I. permettra à l'acteur politique de consulter un tableau de bord cartographique. Au stade actuel des recherches, peu d'éléments nous prouvent la pleine faisabilité d'un tel projet de développement durable. Certains I.D.D., par l'absence de données brutes agrégables et donc d'indicateurs D.P.E.I. suffisamment représentatifs, ne pourront être représentés spatialement.

ZACCAI, 2003; BESANCENOT, 2005

Encart 46: De l'utilité d'une représentation spatiale des indicateurs

Parce que l'évaluation mais aussi la représentation des I.D.D. et de leurs sous-indicateurs nécessitent le respect des principes du développement durable énoncés au chapitre 3, l'interdépendance entre les éléments du système territoire et donc entre les sous-indicateurs D.P.E.I. doit être une priorité.

Privilégiant dans notre étude l'approche territoriale, un mode de spatialisation des interrelations entre sous-indicateurs sera proposé. Parce que très théorique et pour le moment isolée des préoccupations et des réalités du territoire, cette partie ne prétend pas apporter de solutions précises ni à l'évaluation ni à la représentation des indicateurs. Elle se propose simplement de juger de la faisabilité théorique d'une démarche évaluative, respectant les principes de durabilité, et donc de poser les premiers jalons d'une procédure de suivi des I.D.D..

4.1 Evaluation et représentation théorique

Une proposition d'évaluation sera complétée ici d'une possibilité de représentation spatiale, permettant à l'acteur de suivre et de gérer les I.D.D. par le biais de ses sous-indicateurs. L'évaluation devra se faire dans un seul sens, du "moins" vers le "plus" (c'est à dire de la moins bonne vers la meilleure note) ou inversement. Dans le cas présent, chaque sous-indicateur D.P.E.I. sera évalué du "plus" vers le "moins". A chacun d'eux est attribuée, de manière arbitraire, une note de 1 à 3, seuil à partir duquel l'acteur politique se devrait d'intervenir d'urgence pour tenter d'améliorer la valeur du sous-indicateur. Comme nous l'avons vu précédemment, chaque I.D.D. est constitué de quatre sous-indicateurs : *force Directrice*, *Pression*, *Etat* et *Impact*.

Le sous-indicateur *force Directrice* engendre une *Pression*. Il rend légitime ou non l'existence de cette *Pression* qui peut être une menace. Il permet de relativiser la nocivité de la *Pression*. Par exemple la *Pression*: "Pollution atmosphérique" sera relativisée par rapport au bénéfice apporté par la *Force directrice*: "Besoins en activité économique". La *Pression* explique l'*Etat* dans lequel se trouve l'objet spatial, lequel entraîne des *Impacts* (qui peuvent être des préjudices) pour la société. Ces mêmes *Impacts* sont, à leur tour, relativisés par la *force Directrice*. Par exemple l'*Impact*: "Préférences et insatisfactions déclarées" sera relativisé par la *force Directrice* "Besoins en activités économiques". En un mot, les "reproches" sont à mettre en relation avec les "besoins" qui les ont engendrés.

L'objectif est de considérer et donc d'évaluer les sous-indicateurs D.P.E.I., les uns par rapport aux autres. De même, le fait de faire correspondre *Impact* et *force Directrice*, permet de boucler le système. Aussi, si l'on retient le mode de la spatialisation, quatre catégories de cartes permettraient d'identifier l'objet spatial en mettant en relation les sous-indicateurs deux à deux: "Légitimité de la *Pression* exercée sur l'objet spatial au regard de la *force Directrice*", "Relation de cause à effet entre *Pression* et *Etat* de l'objet spatial", "Relation de cause à effet entre *Etat* de l'objet spatial et *Impact* produit", "Légitimité de l'*Impact* produit au regard de la *force Directrice*".

Si plusieurs sous-indicateurs occupent un même espace, ces cartes se superposeront. Le préalable à la construction de ces cartes est bien entendu l'évaluation des sous-indicateurs. Elle donne un niveau d'urgence à donner à l'action du politique.

Le tableau ci-dessous (Figure 106) précise toutes les combinaisons possibles entre les sous-indicateurs D.P.E.I. (sans la prise en compte bien entendu du sous-indicateur *Réponse* qui, à ce stade de la démarche, ne peut être évalué). A chaque sous-indicateur est attribuée, de manière arbitraire, une note de 1 à 3. 1 pour un niveau d'alerte faible, 2 pour un niveau d'alerte moyen, 3 pour un niveau d'alerte élevé. Plus la note est élevée, plus la valeur du sous-indicateur est critique et donc plus l'attention portée à celui-ci doit être importante. Le tableau indique une attribution "idéale" des couleurs:

Deuxième partie: Le développement durable et ses outils au service du territoire

- Le rouge a été choisi pour l'association de deux sous-indicateurs à note "élevée", soit l'addition de deux notes (ou niveaux d'alerte) "élevées" (3+3=6) notée dans le tableau [3-3]=6= (entre les deux chiffres entre crochets, le signe est un tiret et non un signe "moins").
- l'orange foncé, pour un total de cinq, soit une note importante et une note moyenne (3+2 ou 2+3=5) notée dans le tableau [3-2]=5 ou [2-3]=5;
- l'orange clair pour un total de quatre, soit deux notes moyennes ou une note faible et une note élevée (2+2 ou 3+1 ou 1+3=4) notée dans le tableau [2-2]=4 ou [3-1]=4 ou [1+3]=4;
- le jaune foncé pour un total de trois, soit une note faible et une note moyenne (2+1 ou 1+2=3) notée dans le tableau [2-1]=3 ou [1-2]=3;
- le jaune clair pour un total de deux, soit deux notes faibles (1+1=2) notée dans le tableau [1-1]=2.

Plus le niveau d'alerte de la *force Directrice* est élevé, plus la légitimité est faible. Pour donner une cohérence entre l'adjectif et la note, nous dirons que plus ce niveau d'alerte est élevé, plus l'illégitimité est élevée. Plus le niveau d'alerte de l'*Etat* est élevé, plus la dégradation de l'objet spatial désigné est importante. Plus le niveau d'alerte de l'*Impact* est élevé, plus le préjudice causé est important (Figure 106).

	[D-P]	[P-E]	[E-I]	[I-D]
[3-1]=4	Pression faible à illégitimité élevée	Dégradation faible sous pression élevée	Dégradation faible à préjudice élevé	Préjudice faible à illégitimité élevée
[3-2]=5	Pression moyenne à illégitimité élevée	Dégradation moyenne sous pression élevée	Dégradation moyenne à préjudice élevé	Préjudice moyen à illégitimité élevée
[3-3]=6	Pression élevée à illégitimité élevée	Dégradation élevée sous pression élevée	Dégradation élevée à préjudice élevé	Préjudice élevé à illégitimité élevée
[2-1]=3	Pression faible à illégitimité moyenne	Dégradation faible sous menace moyenne	Dégradation faible à préjudice moyen	Préjudice faible à illégitimité moyenne
[2-2]=4	Pression moyenne à illégitimité moyenne	Dégradation moyenne sous pression moyenne	Dégradation moyenne à préjudice moyen	Préjudice moyen à illégitimité moyenne
[2-3]=5	Pression élevée à illégitimité moyenne	Dégradation élevée sous pression moyenne	Dégradation élevée à préjudice moyen	Préjudice élevé à illégitimité moyenne
[1-1]=2	Pression faible à illégitimité faible	Dégradation faible sous pression faible	Dégradation faible à préjudice faible	Préjudice faible à illégitimité faible
[1-2]=3	Pression moyenne à illégitimité faible	Dégradation moyenne sous pression faible	Dégradation moyenne à préjudice faible	Préjudice moyen à illégitimité faible
[1-3]=4	Pression élevée à illégitimité faible	Dégradation élevée sous pression faible	Dégradation élevée à préjudice faible	Préjudice élevé à illégitimité faible

Figure 106: Niveaux d'alerte et couleurs attribuées aux couples de sous-indicateurs D.P.E.I.

Dans le tableau ci-dessous (Figure 107), une notation arbitraire entre 1 et 3 a été attribuée à chaque sous-indicateur *DPEI*. Ce tableau ne donne pour le moment pas lieu à un ensemble de cartes. Il propose une méthode et les moyens nécessaires à leur construction. A chacune carte doit correspondre un lien entre deux sous-indicateurs uniquement: D-P, P-E, E-I et I-D. Elles permettront à l'acteur territorial de suivre l'état et l'évolution des sous-indicateurs, de manière à obtenir un suivi conforme aux deux grands principes objectif d'interdépendance et normatif d'équité. Bien entendu, les niveaux d'alerte, attribués à chaque sous-indicateur, pourront, selon les priorités du moment, faire l'objet de modifications. Les intitulés de certains sous-indicateurs ou encore de certains I.D.D. pourront aussi être modifiés au fil du temps.

	force Directrice	D-P	Pression	P-E	Etat	E-I	Impact	E-D
I.D.D.: Qualité d'exploitation de l'eau	Productivité de l'entreprise M.D.P.A.: rapport production sur pollution	Illégitimité des pollutions par les chlorures au regard de la productivité de l'entreprise M.D.P.A.	Pollutions par les chlorures	Relations de cause à effet entre les pollutions par les chlorures et la qualité des eaux souterraines	Qualité des eaux souterraines	Relation de cause à effet entre la qualité des eaux souterraines et la qualité de santé	Qualité de la santé	Illégitimité de la qualité de la santé au regard de la productivité de l'entreprise M.D.P.A. *
Niveau d'alerte par sous-indicateur	2	2-2	2	2-3	3	3-1	1	1-2
Traduction	Illégitimité moyenne	Illégitimité moyenne à pression moyenne	Pression moyenne	Pression moyenne à dégradation élevée	Dégradation élevée	Dégradation élevée à préjudice élevé	Préjudice faible	Préjudice faible à illégitimité moyenne
Niveau d'alerte après combinaison		2		4		5		3
Couleur sur la carte		Orange clair		Orange foncé		Orange clair		Jaune foncé

Figure 107: Niveaux d'alerte et couleurs attribuées aux couples de sous-indicateurs D.P.E.I.: l'exemple de la qualité des eaux souterraines dans le Bassin potassique

Précisons que le tableau ci-avant ne fait office que d'exemple. Il n'est que, par le biais de leurs sous-indicateurs D.P.E.I., un modèle théorique d'évaluation des I.D.D.. En témoigne la présence dans la dernière colonne à droite d'un intitulé qui pourrait éventuellement heurter certaines sensibilités. La santé humaine est, en effet, une priorité et dépasse de loin le seul traqua économique. Aussi, relativiser l'importance de la santé par rapport au sort d'une activité

économique peut sembler incongru. Aussi, ce mode d'association et d'évaluation ne serait certainement pas repris de la sorte dans la réalité. Sa présence s'explique par son caractère pédagogique.

Selon l'enjeu du moment, il est souhaitable de nuancer les niveaux d'alerte en pondérant certains sous-indicateurs (Figure 108). Considérer par exemple une dégradation faible, donnée par l'indicateur d'*Etat*, aussi importante qu'une dégradation moyenne, conduit à mettre sur le même plan et donc le même niveau d'alerte "dégradation faible sous pression élevée" et "dégradation élevée sous pression moyenne", ou encore "dégradation faible sous pression moyenne" et "dégradation élevée sous pression faible".

	[D-P]	[P-E]	[E-I]	[I-D]
[3-1]=4	Pression faible à illégitimité élevée	Dégradation faible sous pression élevée	Dégradation faible à préjudice élevé	Préjudice faible à illégitimité élevée
[3-2]=5	Pression moyenne à illégitimité élevée	Dégradation moyenne sous pression élevée	Dégradation moyenne à préjudice élevé	Préjudice moyen à illégitimité élevée
[3-3]=6	Pression élevée à illégitimité élevée	Dégradation élevée sous pression élevée	Dégradation élevée à préjudice élevé	Préjudice élevé à illégitimité élevée
[2-1]=3	Pression faible à illégitimité moyenne	Dégradation faible sous menace moyenne	Dégradation faible à préjudice moyen	Préjudice faible à illégitimité moyenne
[2-2]=4	Pression moyenne à illégitimité moyenne	Dégradation moyenne sous pression moyenne	Dégradation moyenne à préjudice moyen	Préjudice moyen à illégitimité moyenne
[2-3]=5	Pression élevée à illégitimité moyenne	Dégradation élevée sous pression moyenne	Dégradation élevée à préjudice moyen	Préjudice élevé à illégitimité moyenne
[1-1]=2	Pression faible à illégitimité faible	Dégradation faible sous pression faible	Dégradation faible à préjudice faible	Préjudice faible à illégitimité faible
[1-2]=3	Pression moyenne à illégitimité faible	Dégradation moyenne sous pression faible	Dégradation moyenne à préjudice faible	Préjudice moyen à illégitimité faible
[1-3]=4	Pression élevée à illégitimité faible	Dégradation élevée sous pression faible	Dégradation élevée à préjudice faible	Préjudice élevé à illégitimité faible

Figure 108: Niveaux d'alerte et couleurs attribuées aux couples de sous-indicateurs D.P.E.I. tenant compte des pondérations

Le troisième tableau classe les combinaisons de sous-indicateurs par note attribuée ou niveau d'urgence (Figure 109).

Menace élevée à illégitimité élevée	Dégradation élevée sous menace élevée	Dégradation élevée à préjudice élevé	Préjudice élevé à illégitimité élevée
Menace moyenne à illégitimité élevée	Dégradation faible sous menace élevée	Dégradation moyenne à préjudice élevé	Préjudice moyen à illégitimité élevée
Menace élevée à illégitimité moyenne	Dégradation moyenne sous menace élevée	Dégradation élevée à préjudice moyen	Préjudice élevé à illégitimité moyenne
Menace faible à illégitimité élevée	Dégradation élevée sous menace moyenne	Dégradation faible à préjudice élevé	Préjudice faible à illégitimité élevée
Menace moyenne à illégitimité moyenne	Dégradation faible sous menace moyenne	Dégradation moyenne à préjudice moyen	Préjudice moyen à illégitimité moyenne
Menace élevée à illégitimité faible	Dégradation moyenne sous menace moyenne	Dégradation élevée à préjudice faible	Préjudice élevé à illégitimité faible
Menace faible à illégitimité moyenne	Dégradation élevée sous menace faible	Dégradation faible à préjudice moyen	Préjudice faible à illégitimité moyenne
Menace moyenne à illégitimité faible	Dégradation faible sous menace faible	Dégradation moyenne à préjudice faible	Préjudice moyen à illégitimité faible
Menace faible à illégitimité faible BESANCENOT, 2005	Dégradation moyenne sous menace faible	Dégradation faible à préjudice faible	Préjudice faible à illégitimité faible

Figure 109: Classement des sous-indicateurs par niveau d'urgence de l'action à mener

Maintenant qu'une évaluation et une représentation spatiale selon la valeur des sous-indicateurs peuvent être suggérées, reste à savoir quelles seront les difficultés à les représenter sur des cartes. Faire correspondre une couleur à des indicateurs ne suffit pas, encore faut-il savoir à quel support spatial, à quel type de représentation ces couleurs devront être affectées.

4.2 Classement par type de représentation spatiale

Les sous-indicateurs D.P.E.I.R. peuvent être classés selon plusieurs catégories spatiales. Celles-ci permettront de savoir comment les mesurer par la suite, et, surtout comment les évaluer.

Olivier GODARD (1993) propose un classement des indicateurs en deux grandes catégories spatiales. Ce classement concerne, à l'origine, les indicateurs environnementaux. On y trouve les indicateurs de l'univers stabilisé, c'est à dire, mesurables uniquement à partir du territoire de référence ou de la localité, ainsi que les indicateurs de l'univers controversé, c'est à dire mesurables dans la globalité. Ces derniers prennent obligatoirement en compte les répercussions positives ou négatives du territoire de référence sur les territoires englobants, contenus et contigus (ou voisins) (Figure 110).

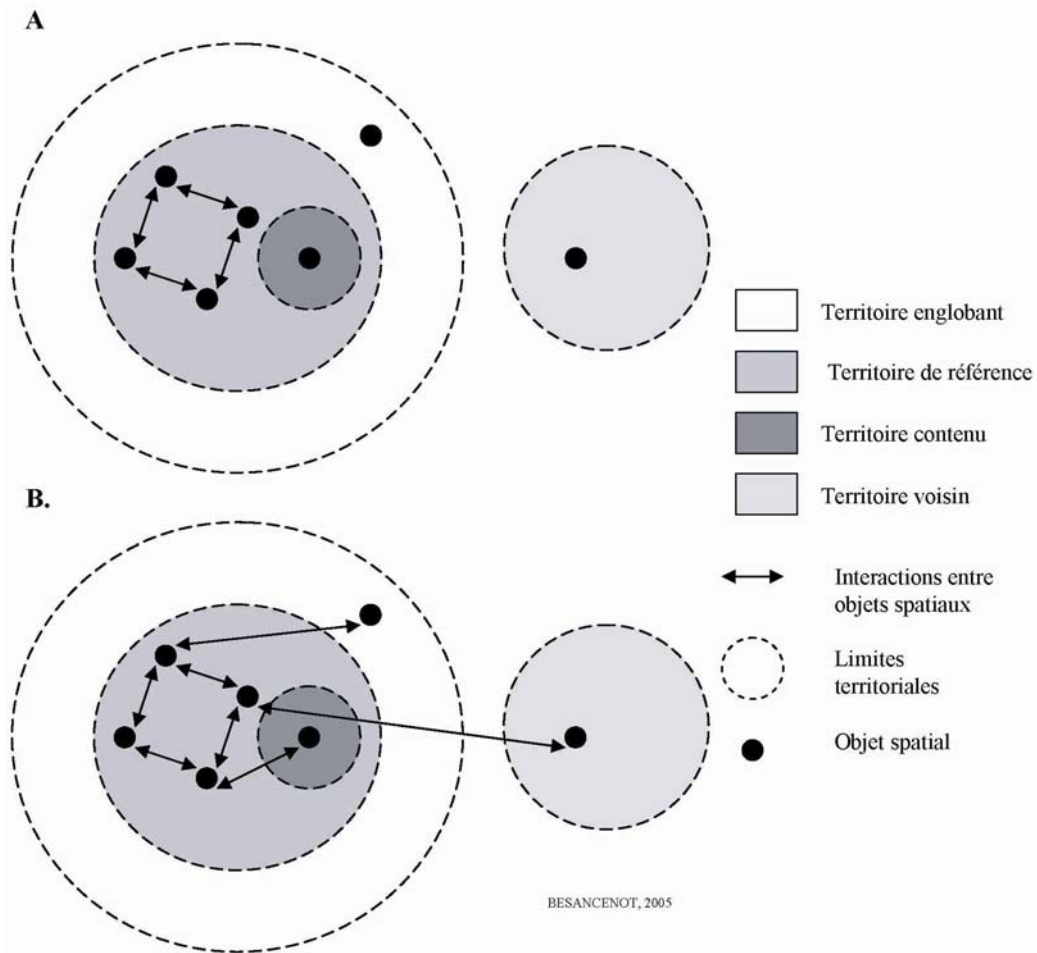


Figure 110: Objets spatiaux d'un territoire en univers stabilisé (A) et en univers controversé (B)

Un indicateur pris dans l'univers stabilisé pourra être géré dans un contexte géographique local. La seule collectivité concernée pourra lui assurer stabilité et durabilité, sans l'intervention d'autres territoires. La présence de friches industrielles, par exemple, par le biais des nuisances visuelles qu'elles induisent, sera le plus souvent du ressort de la simple collectivité concernée (GODARD, 1993). Ce type de nuisance n'influence guère les autres territoires. Pour peu qu'elles affectent un territoire voisin, le territoire responsable pourra, moyennant finance, résoudre, par sa seule intervention, ce problème et rendre la situation stable et durable.

Un indicateur pris dans l'univers controversé devra en revanche être considéré de façon globale. Il ne pourra être maîtrisé que si le ou les territoires extérieurs, subissant ou bénéficiant de ses externalités, sont pris en considération. C'est le cas de la pollution des sols qui, par le biais des transferts hydriques d'un territoire à l'autre, ne peut être résolue dans le seul périmètre du territoire de référence. Il sera, dans ce cas, plus pertinent de mesurer puis d'évaluer l'indicateur au niveau d'un bassin de captage de nappes.

Dans ce classement, deux types d'indicateurs apparaissent: les indicateurs objectifs et les indicateurs subjectifs. Les premiers relèvent d'une mesure (et non d'une évaluation par rapport à un scénario préalablement établi) unanime et incontestable du sous-indicateur D.P.E.I.. Ils utilisent les données disponibles sur la situation des structures (infrastructures et superstructures) du territoire. Ils peuvent être quantitatifs (taux de chômage, biodiversité animale et végétale, etc.) ou qualitatifs (disposition des sentiers pédestres par rapport aux zones de nuisance olfactive et/ou sonore, par exemple). Les seconds relèvent des perceptions et des représentations des individus et de la société. Ils sont, pour la plupart, qualitatifs.

Dans les deux cas, indicateurs quantitatifs et qualitatifs peuvent être représentés spatialement. Selon les cas, la carte sera plus ou moins détaillée. Un indicateur quantitatif mesuré à partir d'une donnée disponible sur un territoire de référence donnera une carte monochrome de ce même territoire. Un indicateur quantitatif, dont les données correspondent aussi à des sous-unités territoriales, donnera une carte polychrome, faisant correspondre, pour chaque sous-unité spatiale, la valeur à la couleur. Un indicateur qualitatif, relevant des perceptions et des représentations sociales (qualité des œuvres sociales par exemple), se représentera de la même manière. Enfin, un indicateur qualitatif, comme par exemple la disposition des sentiers pédestres par rapport aux zones de nuisance olfactive et/ou sonore, sera représenté de manière qualitative, sur une carte analytique du territoire considéré, distinguant les zones de "bons sentiers" des zones de "moins bons sentiers". Mais, pour ce faire, une gestion préalable de données quantitatives (distance à partir de laquelle le sentier atteint une certaine valeur de qualité pédestre du fait de sa proximité avec une zone de nuisance sonore et/ou olfactive) est nécessaire pour établir des cartes à portée qualitative. C'est bien entendu le rôle du Système d'Information Géographique (S.I.G.). Ainsi, cela vaut pour la plupart des indicateurs qualitatifs, cartographiables par le biais d'un S.I.G..

La représentation d'un sous-indicateur D.P.E.I. pris isolément, comme par exemple la localisation des affaissements de sol, due à l'exploitation minière en sous-sol, n'a aucun intérêt dans l'analyse si elle n'est confrontée à une donnée spatiale subissant les méfaits de ces incidents miniers. Ce phénomène produit sous un pavillon n'aura pas le même impact au beau milieu d'une carrière abandonnée! Il faudra lui associer, pour être opérationnel et pertinent, un sous-indicateur de risque mettant en relation l'aléa et la vulnérabilité socio-économico-environnementale de l'objet concerné. Nous ne pourrions ainsi nous contenter, pour mesurer un sous-indicateur, de données existantes et directement disponibles. Il faudra le plus souvent établir des rapports de données quantitatives ou qualitatives préalables.

Ces outils cartographiques sont facilement exploitables en "univers stabilisé". En revanche, dès qu'interviennent d'autres territoires dans l'évaluation de l'indicateur, la représentation cartographique devient complexe; surtout lorsque les externalités ne concernent plus seulement des territoires frontaliers (ou contigus). Voici comment s'insèrent, dans ce type de démarche, les sous-indicateurs, choisis en 3.3 (Figure 111):

		"Univers stabilisé"		"Univers controversé"	
		Sous-indicateur objectif	Sous-indicateur subjectif	Sous-indicateur objectif	Sous-indicateur subjectif
Sous-indicateur qualitatif	Carte détaillée de l'espace	<ul style="list-style-type: none"> -Qualité de l'habitat (type d'habitat) -Type d'activités économiques -Consommation d'espace (type d'aires consommées) -Evolution de l'occupation du sol (type d'espaces concernés) -Classement, inscription de site -Fonctions urbaines -Liaisons entre quartiers, éléments de coupure -Unité identitaire -Divisions administratives du territoire -Développement de la concertation 	<ul style="list-style-type: none"> -Unité identitaire -Développement de la concertation 	<ul style="list-style-type: none"> -Source de pollution (type d'objet spatial responsable de la pollution) -Source de bruit (type d'objet spatial responsable du bruit) -Pollutions émises par les incinérateurs et les décharges -Fonctions urbaines -Liaisons entre quartiers, éléments de coupure -Qualité du réseau d'assainissement 	<ul style="list-style-type: none"> -Communication sur les risques à dimension globale
	Carte choroplète	<ul style="list-style-type: none"> -Qualité des offres culturelles et de loisirs (type) -Qualité des ensembles architecturaux (type) -Transformation d'activités et d'usages (évolution qualitative) -Moyens mis à disposition pour réunir les citoyens -Développement de la concertation (entre citoyens et acteurs politiques) -Structures intercommunales et compétences -Cohérence des documents d'urbanisme -Mesures de protection et de gestion du paysage -Qualité de gestion de l'espace -Qualité de concertation à propos d'aménagements à venir -Intérêts municipaux 	<ul style="list-style-type: none"> -Mesures de protection et de gestion du paysage -Qualité de gestion de l'espace -Qualité de concertation à propos d'aménagements à venir -Intérêts municipaux -Hostilité à une collaboration intercommunale 	<ul style="list-style-type: none"> -Cours d'eau soumis aux actions anthropiques (zones concernées) -Enjeux relatifs aux eaux souterraines (zones concernées) -Zones à risques de pollution élevée (zones concernées) -Qualité du sol (type de sol) -Qualité de l'emploi (type d'emplois) -Qualité des services de soin (type de soins prodigués) -Pollutions agricoles -Transformation d'activités et d'usages (évolution qualitative) -Qualité des écosystèmes remarquables (type) -Priorités économiques (type) -Qualité des offres culturelles et de loisirs (type) -Mode de valorisation et de traitement des déchets -Mesures de protection et de gestion du paysage -Qualité de gestion de l'espace -Qualité de concertation à propos d'aménagements à venir -Intérêts municipaux 	<ul style="list-style-type: none"> -Communication sur les risques à dimension globale
Sous-indicateur quantitatif	Carte détaillée de l'espace	<ul style="list-style-type: none"> -Santé (nb de personnes atteintes d'une maladie non contagieuse) -Budget -Proportion de membres associatifs -Age moyen 		<ul style="list-style-type: none"> -Prix des transports en commun -Qualité de la desserte 	
	Carte choroplète	<ul style="list-style-type: none"> -Qualité de l'alimentation (composition) -Besoins économiques (budget de la collectivité) -Besoins fonciers et immobiliers (données statistiques) -Pression foncière (données statistiques) -Qualité des services de soin (données statistiques) -Consommation d'espace (aires consommées) -Associations de protection et de valorisation (données statistiques) -Qualité du tourisme (fréquentation) -Fréquentation -Dotations des collectivités (montant) -Membres Clubs et associations (nombre et type) -Besoins énergétiques de toutes sortes (données statistiques) -Différence de performance entre énergies nouvelles et énergies traditionnelles (atouts des énergies éoliennes, solaires, géothermiques...) -Utilisation et développement d'énergies alternatives renouvelables -Niveau de valorisation énergétique -Pistes cyclables (longueur) -Economies d'énergie (données statistiques) -Centralités, pôles commerçants -Qualité des espaces collectifs, publics -Fréquence de l'entretien -Subventions de la collectivité -Qualité du tissu associatif -Qualité des traditions locales -Qualité de l'animation jeunesse -Moyens mis à disposition pour réunir les citoyens -Proportion de salariés à qui l'on propose une formation -Proportion d'enfants scolarisés et de jeunes ayant le bac -Proportion d'adhésion à des associations culturelles et/ou éducatives -Formation au développement durable -Prix des transports en commun -Qualité de la desserte -Isolement -Budget collectivités -Qualité des infrastructures de communication (routes, pistes cyclables) -Qualité d'accueil de la petite enfance -Economies d'échelle -Nombre d'élus participant aux séances plénières -Nombre de services supplémentaires proposés sur l'intercommunalité -Montant de la dotation globale de fonctionnement -Superposition des documents d'urbanisme -Développement de la formation et du développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> -Préférences et insatisfactions déclarées (nb de personnes ayant tel type de revendication) -Demande sociale (données statistiques) -Développement de la concertation (entre citoyens et acteurs politiques) 	<ul style="list-style-type: none"> -Besoins en transports -Trafic automobile -Performances énergétique (données statistiques) -Besoins collectifs et industriels en eau (donnée statistiques) -Prélèvement et consommation d'eau (quantité) -Qualité de l'alimentation en eau potable (niveau de qualité) -Qualité du réseau d'assainissement (niveau de qualité) -Qualité et quantité des déchets produits par type -Qualité des écosystèmes remarquables -Conjoncture et structure économique (données statistiques) -Besoins énergétiques de toutes sortes (données statistiques) -Différence de performance entre énergies nouvelles et énergies traditionnelles (atouts des énergies éoliennes, solaires, géothermiques...) -Utilisation et développement d'énergies alternatives renouvelables -Niveau de valorisation énergétique -Pistes cyclables (longueur) -Qualité de l'alimentation (composition) -Besoins économiques (budget de la collectivité) -Associations de protection et de valorisation (données statistiques) -Qualité du tourisme (fréquentation) -Fréquentation -Pollution (qualité et quantité des composants chimiques nocifs) -Qualité chimique de l'air -Santé (nb de personnes atteintes d'une maladie contagieuse) -Risques technologiques et industriels (niveau d'importance de la zone à risque) -Prélèvement et consommation d'eau (quantité prélevée et consommé) -Niveau sonore (intensité du bruit) -Rejets des industries (qualité et quantité des composants chimiques nocifs) -Risques naturels (niveau d'importance de la zone à risque) -Vulnérabilité (degré d'importance) 	

Figure 111: Sous-indicateurs D.P.E.I. classés par type de représentation spatiale possible

Deuxième partie: Le développement durable et ses outils au service du territoire

A chaque sous-indicateur D.P.E.I. doit correspondre une représentation, une extension territoriale particulière dans le temps et dans l'espace. Précisons que ce tableau ne fait office que d'exemple et que certains indicateurs peuvent se retrouver au sein de plusieurs catégories ou types de sous-indicateurs.

Parce que toutes les problématiques de développement durable ne peuvent s'inscrire dans un même périmètre territorial, une représentation peut être envisagée à partir d'un ensemble de cartes thématiques correspondant au territoire d'étude, c'est à dire libéré de toute contrainte administrative, financière, empêchant la réalisation du projet. C'est la confrontation de ces périmètres d'étude avec les moyens nécessaires à la réalisation du projet qui conduisent à définir un territoire de projet pertinent.

Conclusion de chapitre

L'identification théorique des I.D.D. et de leurs sous-indicateurs D.P.E.I. aura, dans un premier temps, permis de montrer la faisabilité d'agrégation de ces derniers et la possibilité de respecter les principes objectifs d'interdépendance énoncés au chapitre 3 en intégrant, dans la mise en relation des sous-indicateurs:

- les interdépendances de temps: chaque sous-indicateur influence l'autre et inversement à un instant donné. Chacun ne subit pas de modification au même instant.
- les interdépendances d'espace: au sein d'une même boucle d'interaction D.P.E.I., chaque sous-indicateur ne concerne pas forcément le même espace. L'espace concerné est contenu, contenant ou voisin de l'espace de référence (du sous-indicateur qu'il modifie ou qui le modifie).
- les interdépendances de domaines social, environnemental et économique: chaque sous-indicateur concerne un, deux ou trois de ces domaines. Au sein d'une même boucle d'interaction D.P.E.I., les trois domaines souvent cohabitent.
- les interdépendances d'acteurs: le même acteur n'agit pas seul sur tous les leviers des sous-indicateurs D.P.E.I.. Etant donné la multitude des domaines mais aussi des espaces concernés, une grande diversité d'acteurs politique, social, environnemental et économique mais aussi des espaces de projet différents pourront, au regard des exigences fixées par les I.D.D., prendre part au suivi et à la prise de décision pour éventuellement modifier les sous-indicateurs. C'est l'étude de ces interdépendances d'acteurs qui permettra de faire la synthèse des trois types d'interdépendances citées précédemment. Identifier un acteur responsable d'un sous-indicateur D.P.E.I. permettra, par ce biais, d'identifier un lieu, un temps de réaction et de projet ainsi qu'un domaine qui lui est propre (social, environnemental, économique, mixte ou transversal).
- enfin, la dimension systémique des I.D.D., au travers de la démarche D.P.E.I., permettra de respecter jusqu'au bout les interdépendances. Certes, pour faciliter la tâche des acteurs concernés, une simplification des relations entre sous-indicateurs est nécessaire. Néanmoins, ces derniers ne devront pas faire fi des interactions existantes entre ces sous-indicateurs.

Cette démarche aura au moins permis de proposer un modèle d'application certes très théorique mais envisageable dans un cas pratique. Les conditions sont: identifier et légitimer les interdépendances, c'est à dire les liens qu'il existe entre les sous-indicateurs D.P.E.I.; choisir ou créer des sous-indicateurs pertinents; décider des choix de méthode et d'outils dans le plus strict respect du principe d'interdépendance des acteurs de tous bords, pour aboutir à une meilleure gouvernance; enfin, adapter une démarche encore complexe à l'organisation et

Deuxième partie: Le développement durable et ses outils au service du territoire

aux besoins des acteurs. Que la démarche soit théorique ou pratique, tant que les principes fondamentaux du développement territorial durable, à savoir l'interdépendance objective et l'équité normative, sont respectés, la durabilité est en bonne voie!

Il est vrai cependant que ce modèle très théorique de diagnostic et d'évaluation ne peut suffire à lui seul. Il ne permet pas à l'élu de disposer pour le moment d'une méthode prête à l'emploi. Il sert simplement à orienter et à organiser le diagnostic ainsi que la construction des I.D.D.. De plus, de nombreux sous-indicateurs (ou indicateurs mesurables) demeurent très souvent indisponibles; d'où la difficulté de convaincre l'acteur de terrain de la faisabilité d'une telle démarche. Néanmoins, le cadre est posé et la démarche diagnostique que nous venons d'exposer sous-entend le souhait d'une évaluation pérenne du développement durable.

Cette démarche n'a pas pour ambition d'être immédiatement opérationnelle. Si l'acteur politique tient à engager un véritable plan de développement durable pour sa collectivité, il devra inévitablement passer au pilori d'un diagnostic aussi théorique soit-il!

Reste une question essentielle: au terme de son questionnement, c'est à dire à la suite de l'énoncé des problématiques de développement territorial durable: si l'acteur ne dispose toujours pas de sous-indicateurs nécessaires à l'évaluation et au suivi de l'I.D.D., comment peut-il amorcer l'évaluation ? De plus, s'il ne suffit pas de remplir des cases vides, encore faut-il prévoir la faisabilité d'une mise en relation D.P.E.I. de ces indicateurs, afin de respecter, comme il se doit, le principe objectif d'interdépendance.

Conclusion de partie

Cette seconde partie, étape essentielle entre justification du Bassin potassique comme territoire pertinent d'étude et de projet de développement durable et expérimentation d'une démarche évaluative de la durabilité à partir d'un cas pratique (le Bassin potassique) aura permis de construire un cadre théorique d'application de celle-ci au territoire. Il est important de préciser que ce cadre permet d'organiser le diagnostic territorial de développement durable et non de proposer une recette toute faite avec ses directives et ses déclinaisons pratiques.

Cette réflexion aura aussi permis de donner à la durabilité une assise territoriale plus solide, de prouver qu'elle n'est pas seulement un concept philosophique mou ou une belle utopie, de montrer que ses principes peuvent être clairs et indissociables du territoire, qui d'ailleurs est la seule organisation humaine capable de le réaliser pleinement. La proposition d'une démarche évaluative du développement territorial durable aura donné à comprendre, malgré toute sa complexité d'exécution, la mise en place du développement durable territorialisé.

Maintenant que l'éclaircissement, la synthèse ainsi que l'aspect opérationnel des principes et des objectifs de durabilité territoriale (valables quel que soit le territoire) sont envisagés, reste à confronter la théorie aux réalités du terrain, ici le Bassin potassique alsacien, et donc de proposer à l'acteur de participer à l'élaboration de l'évaluation.

Comme il a déjà été précisé, le diagnostic de développement territorial durable ainsi que l'évaluation qui s'ensuit ne peuvent être optimisés qu'à la condition que toutes les étapes soient respectées et qu'il existe un nombre suffisant de sous-indicateurs D.P.E.I. pour assurer leur agrégation ainsi que l'évaluation des I.D.D..

Troisième partie: Des indicateurs au service du développement territorial durable du Bassin potassique

Introduction de partie.....	361
Chapitre 5: Identification d'indicateurs de développement durable pour le Bassin potassique.....	363
Chapitre 6: La question de la territorialité dans l'Agenda 21 local de la Communauté d'Agglomération de Mulhouse Sud–Alsace.....	405
Conclusion de partie.....	443

Introduction de partie

Cette partie, étape ultime de l'évaluation de la durabilité territoriale, doit permettre de confronter l'étude du Bassin potassique comme territoire d'étude et de projet à une démarche diagnostique d'intégration du développement durable au territoire, quel qu'il soit.

Il s'agit d'abord de confirmer une hypothèse déjà validée en seconde partie: reconnaître, au moyen d'exemples concrets pris dans le Bassin potassique, que le développement durable passe nécessairement par l'identification des interdépendances liées à chaque enjeu de durabilité propres à sa territorialité. Il sera dès lors possible d'agir sur des leviers et voir évoluer le projet dans le sens que la durabilité a bien voulu lui donner. Parce que la théorie ne suffit pas, prouver la nécessité d'une identification des interdépendances dans une démarche de ce type passe aussi par son application au territoire. L'objectif est d'en relever les atouts et les faiblesses. Ainsi, la reconstitution d'un système D.P.E.I. à partir d'un sous-indicateur d'*Etat*, clairement identifié, permettra de rechercher les interdépendances de temps, d'espaces, de domaines et d'acteurs. Il sera alors possible de savoir si cette identification est fidèle ou non aux principes de durabilité.

Nous nous proposerons dans un deuxième temps de vérifier d'autres hypothèses selon lesquelles :

- La nature des enjeux liés à la territorialité du Bassin potassique permettrait d'évaluer la qualité de territorialité d'un espace;
- l'intérêt porté par les collectivités à cette démarche proviendrait d'un manque en matière d'application des principes de développement durable. Devront alors être identifiés les manques et les besoins ;
- l'impossibilité de mettre facilement et correctement en place une démarche de diagnostic territorial de développement durable viendrait de l'absence d'une organisation adaptée permettant de superviser les interdépendances ;
- enfin, la démarche comprendrait des atouts et des faiblesses que nous tenterons de relever en fin de partie à l'aide d'exemples.

Cette partie, qui permet de valider les hypothèses formulées en première et seconde partie, a un rôle double. D'une part, elle doit permettre d'estimer les atouts et les limites du diagnostic et de la désagrégation des I.D.D. mais aussi d'estimer, via l'identification des interdépendances, la solidité et la pérennité de la territorialité du Bassin potassique.

Il s'en suivra naturellement l'identification des dysfonctionnements de la gouvernance et du développement durable au niveau de la collectivité pilote : la C.A.M.S.A.. Ce qui permettra

d'ouvrir la réflexion sur ce qui doit ressembler à une gouvernance adaptée aux principes de la durabilité territoriale : une organisation permettant de superviser les interdépendances.

Chapitre 5: Identification d'indicateurs de développement durable pour le Bassin potassique

Introduction de chapitre.....	365
1 Expérimentation du diagnostic territorial de développement durable.....	366
2 Désagrégation des Indicateurs de Développement Durable.....	393
Conclusion de chapitre.....	404

Introduction de chapitre

L'étude critique des interdépendances existant entre les I.D.D. mais aussi la manière dont elles sont supervisées passe par leur identification. Aussi, dans un premier temps, seront formulées les problématiques de développement durable, c'est à dire les questions issues de la confrontation entre objectifs permanents de durabilité (valables quel que soit le territoire) et spécificités du Bassin potassique (énoncé sommaire des caractéristiques qui font que le Bassin potassique est différent des autres) ; les I.D.D. permettant de donner des éléments de réponse aux problématiques ; et enfin les sous-indicateurs D.P.E.I. issus de la désagrégation des I.D.D..

Pour l'identification des sous-indicateurs D.P.E.I. ne seront retenus que les I.D.D. liés à la cohésion territoriale du bassin. Ayant montré dans les première et seconde parties que la qualité de territorialité était concomitante à un développement durable bien engagé, et surtout garante de la pérennité d'un espace de vie et de projet, il semble légitime de prendre en compte ces enjeux afin de mieux surveiller l'évolution d'un territoire en passe d'accueillir un Agenda 21 local. Ceux sont les I.D.D. propres à la territorialité du Bassin potassique qui vont en quelque sorte nous servir d'indice de "territorialité durable". C'est pourquoi, pour la confirmation ou l'infirmité de nos hypothèses, les autres I.D.D. ne feront pas l'objet d'une désagrégation en sous-indicateurs D.P.E.I., même si indirectement ils concernent cette territorialité.

Précisons qu'il est quasiment impossible d'aboutir aujourd'hui à une évaluation complète des I.D.D.. Le manque de données mesurables disponibles sur les sous-indicateurs rend difficile leur choix et leur évaluation. De plus, c'est l'incapacité de juger de la fiabilité des relations entre ces sous-indicateurs dans une logique D.P.E.I. qui fait défaut. Les acteurs rencontrent des difficultés, au regard des deux précédents motifs, à proposer pour ces enjeux des solutions cohérentes, à appliquer le principe d'équité aux interdépendances, et donc à valider la mise en relation des sous-indicateurs D.P.E.I., à la fois pour donner des valeurs, des objectifs, des normes à ces sous-indicateurs et apporter des solutions au sous-indicateur *Réponse* (qui ne figure pas dans le diagnostic). Enfin, pour valider le choix des sous-indicateurs, la fiabilité de leurs interdépendances et proposer des normes et des solutions, c'est l'organisation de la gouvernance, conformément aux principes du développement durable, qui doit faire l'objet d'une attention toute particulière.

1 Expérimentation du diagnostic territorial de développement durable dans le Bassin potassique

Le Bassin potassique, nous l'avons vu dans le second chapitre, est menacé dans sa territorialité et ce pour deux raisons essentielles: d'une part, le territoire vit depuis déjà plusieurs années une situation de reconversion entraînant un bouleversement économique et social. D'autre part, une intégration rapide du territoire d'étude, le bassin en tant que tel, au sein d'un espace de projet plus vaste, la C.A.M.S.A., le voue fatalement à des oppositions entre partisans d'une intégrité territoriale propre au bassin et acteurs de ce nouvel espace de projet. Cette problématique d'une interaction permanente entre espace de projet et territoire d'étude à la recherche d'une certaine harmonie, d'une certaine équité dans les interdépendances, va donc orienter le choix d'un ensemble de problématiques.

Nous confronterons ici objectifs permanents de développement durable (valables quel que soit le territoire), identifiés au chapitre 3 et spécificités territoriales du Bassin potassique. De cette rencontre devront émerger des questionnements nécessaires (problématiques de développement durable) à l'identification des I.D.D.. La démarche respectant ces étapes portera le nom de diagnostic territorial de développement durable.

1.1 Les spécificités subjectives et objectives du territoire

Les spécificités territoriales « *ressortent d'un état sommaire de connaissance résultant du terrain, d'entretiens avec les principaux acteurs locaux et de lectures des documents existants* » (ROUXEL, 2000) (Encart 47). Cet exposé précède la confrontation des spécificités aux objectifs du développement durable et par conséquent la formulation des problématiques de développement durable propres au Bassin potassique alsacien.

Sont rassemblées ici les données subjectives et objectives permettant de faire état des spécificités du Bassin potassique. Les données dites subjectives sont issues des entretiens effectués auprès des habitants du Bassin potassique entre 2001 et 2005 et les données dites objectives émanent de documents officiels produits par les communes, la C.C.B.P., la C.A.M.S.A. ainsi que le département du Haut-Rhin. Il est vrai que, pour rester historiquement cohérent avec la première partie qui consistait à faire le choix d'un territoire pertinent pour un projet de développement durable, rien ne nous obligeait à actualiser les spécificités du territoire. Il était tout à fait envisageable, pour leur identification puis la formulation des problématiques de développement territorial durable, de se servir uniquement des deux enquêtes qualitatives et quantitatives de 2001, ayant servi à la première partie. Or, comme il a été signalé en début de thèse, dans la partie "Précisions méthodologiques", l'enquête de 2004,

présentée plus loin, a permis, dans l'énoncé des spécificités, d'objectiver, de préciser et non d'actualiser les avis recueillis en 2001. Ont pu aussi être vérifiées, à partir d'un échantillon d'habitants beaucoup plus restreint, les perceptions et les représentations de 2001. Les données remettant en question les avis recueillis en 2001 n'ont pas été retenues. Dans un souci de cohérence avec la période du choix du territoire de projet Bassin potassique, seuls des renseignements allant dans le sens de perceptions de 2001 ont été conservés. Au départ destinée à la validation des I.D.D. retenus au terme de notre diagnostic, l'enquête de 2005 menée auprès des douze maires du Bassin potassique a aussi permis de relever quelques arguments permettant d'objectiver les réponses de 2001.

« Chaque territoire ayant ses propres caractéristiques physiques, humaines, organisationnelles, le questionnement sera différent tout en traversant l'ensemble des enjeux du développement durable. Ainsi, par exemple, une commune périurbaine soumise à une forte pression de l'urbanisation sur ses franges agricoles ne suscitera pas les mêmes interrogations qu'une commune urbaine de banlieue à forte concentration de logements sociaux dans des grands ensembles. » (ROUXEL, 2000).

Encart 47: Ce qu'on entend par "spécificités territoriales"

L'objectif des spécificités est d'obtenir un état des lieux du territoire minier. Il ne doit en aucun cas être exhaustif. Les spécificités doivent nous permettre *in fine* d'orienter les problématiques de développement durable. Philippe et Ginette PINCHEMEL (1997) nous mettent déjà sur la voie en évoquant les spécificités d'un territoire minier.

L'exemple minier en reconversion nous intéresse dans le sens où les régions minières offrent souvent des exemples typiques de systèmes spatiaux : *« La force des fonctions minières, la puissance des ressources financières affectées, la spécificités des techniques, l'unité des pouvoirs expliquent que ces systèmes spatiaux oblitérent presque complètement des systèmes préexistants (...). Le système spatial minier induit une polarisation multiple ; le siège d'extraction, le puits est le centre organisateur par rapport auquel se localisent et se structurent les corons, les cités, les usines, les réseaux. Cette nouvelle spatialité est favorisée par la mutation foncière ; là où les compagnies sont les nouveaux propriétaires, les limites de leurs concessions l'emportent sur les limites administratives traditionnelles. Les composantes sont cohérentes et fortement interdépendantes » (PINCHEMEL, 1997).*

Encart 48: La mine, un exemple de spécificité territoriale

Les spécificités retenues seront classées selon cinq grands thèmes correspondant chacun à un sous-système territorial (voir 4.3 chapitre 3). Au même titre que la classification des objectifs permanents de développement durable, il s'agit de: l'habitation, l'appropriation, l'exploitation, les échanges (et la communication) et la gestion. Les renseignements recueillis lors de l'enquête de terrain seront réajustés et enrichis de données objectives issues de documents officiels (rapport publiés les M.D.P.A., la C.C.B.P., la C.A.M.S.A. et les entretiens effectués

auprès des responsables de ces communautés de communes et d'agglomération mais aussi du département du Haut-Rhin). Seules les caractéristiques, mettant en lumière la singularité du territoire, seront abordées.

Avant la confrontation aux données objectives et la présentation des résultats, seront présentées les procédures d'enquête.

1.1.1 Recueil des perceptions

La consultation s'est déroulée en deux temps: à commencer par la construction du questionnaire, dont la forme et le fond sont décrits ci-après; s'en est suivi le traitement des réponses. Trois enquêtes en tout se sont tenues. La première, conduite en 2001 auprès d'un échantillon de 993 personnes a déjà été présentée au chapitre 2. La seconde décrite ci-après s'est déroulée en 2004 et a concerné un échantillon de 33 personnes réparties selon plusieurs critères : l'âge, la catégorie socio-professionnelle, le niveau d'investissement dans la vie publique et enfin le niveau de responsabilité territoriale. Sur le conseil du cabinet "Enquête et Opinion", une moyenne de deux personnes par commune a été retenue. Hormis l'"Echelon décisionnel" qui en compte neuf, chaque catégorie comprend huit personnes. La répartition par commune se fait ensuite de manière aléatoire, selon les trois premières catégories (âge, catégorie socio-professionnelle, rôle public), la quatrième ne concernant pas obligatoirement des habitants du bassin (Figure 112).

La troisième, réalisée en juillet 2005, a concerné uniquement les maires des douze communes minières. La seconde comme la troisième a permis d'objectiver certaines perceptions de 2001 sans les réactualiser. Puisque le choix du territoire de projet (première étape) et l'énoncé des spécificités territoriales (seconde étape) font partie d'un même diagnostic, il est primordial que les arguments correspondant à la première étape soient contemporains à ceux de la seconde.

Pour permettre de formuler facilement les problématiques de développement durable, les spécificités seront classées selon les mêmes thèmes que les objectifs permanents de développement durable. Elles s'insèrent donc dans des sous-systèmes territoriaux. Bien entendu, entre le choix du territoire de projet et le choix de ses spécificités, des incohérences temporelles risquent d'apparaître. Les critères faisant du Bassin potassique un territoire de projet pertinent datent des enquêtes qualitatives et quantitatives de 2001; les spécificités territoriales datent en revanche de données de 2001, 2004 et 2005. Ainsi, la première étape du diagnostic territorial de développement durable (le choix du territoire de projet) ne sera pas, sous certains aspects, parfaitement contemporaine à la seconde (l'identification des spécificités). Comme nous l'avons dit précédemment, aucun argument trop contradictoire recueillis en 2004 et 2005 viendront suppléer les avis recueillis en 2001. L'intérêt des

renseignements de 2004 et 2005 est bien de préciser et d'objectiver les avis recueillis en 2001. Le diagnostic collera donc davantage au contexte de 2001 qu'à celui d'aujourd'hui.

Pour plus de rigueur, et pour ne pas oublier dans le questionnaire d'enjeux territoriaux fondamentaux, un classement thématique a été mis en place. L'objectif est d'obtenir une opinion représentative de ce qui, aux yeux de l'acteur politique mais aussi du simple citoyen, fait la spécificité du Bassin potassique. Lors de l'enquête de 2004, le choix d'un nombre important de sondés n'a pas été jugé nécessaire. Le raisonnement doit en effet se faire à la manière d'un "entonnoir inversé", c'est à dire poser d'abord les grandes questions de développement durable sur le Bassin potassique avant d'investiguer méthodiquement le territoire. Nous avons donc tenté de rendre le plus sommaire et le plus spontané possible les réponses à ce questionnaire.

Le questionnaire "qualitatif" de 2004 mise sur la spontanéité des réponses. La phase qualitative sert de démarche exploratoire et cherche à savoir ce que les gens ont à l'esprit lorsqu'on leur parle de leur région, de Bassin potassique, de leur cadre de vie. Les spécialistes prêteront à cette étape de consultation un rôle préliminaire indispensable : il s'agit là; au même titre que l'enquête de 2001, de comprendre le "construit mental" d'une population. Ceci doit nous permettre entre autre d'orienter les problématiques de développement durable.

L'enquête qualitative doit se réaliser sous la forme d'un entretien semi-directif, c'est à dire poser quelques questions d'orientation (cadre de vie, bassin potassique, identité, ...), afin de permettre à la personne interrogée d'être la plus spontanée possible tout en lui permettant de réfléchir le temps qu'elle souhaite (voir méthode d'enquête qualitative au chapitre 1).

Ages	Catégorie socio-professionnelle	Rôle public	Echelon décisionnel
•15-19 ans	•Etudiant	•Responsable d'association culturelle	•Citoyen d'un territoire voisin
•20-29 ans	•Ouvrier	•Syndicat	•Acteur politique d'un territoire voisin (maire)
•30-39 ans	•Artisan-commerçant	•Responsable d'association récréative	•Acteur politique de la Communauté de communes
•30-39 ans	•Employé	•Acteur politique (maire)	•Ex-acteur économique et politique : les Mines de Potasse d'Alsace
•40-49 ans	•Technicien	•Enseignant	•Acteur politique d'un territoire supra-territorial (englobant le bassin potassique) : Préfecture de département
•50-59 ans	• Profession intermédiaire ou profession intellectuelle supérieure	•Police	•Acteur politique d'un territoire supra-territorial (englobant le bassin potassique) : Préfecture de département : Conseil régional
•60-69 ans	•Chef d'entreprise	•Paroisse	•Acteur politique d'un territoire supra-territorial (englobant le bassin potassique) : Préfecture de Région
•70-79 ans	•Retraité	•Artiste	•Acteur politique d'un territoire supra-territorial en projet : pays de Mulhouse •Acteur politique d'un territoire supra-territorial (englobant le bassin potassique) : Conseil général

BESANCENOT, 2005

Figure 112: Echantillon retenu pour l'enquête qualitative de 2004

Par rapport aux thèmes retenus pour le questionnaire, seule leur évocation et non la formulation de questions précises, a permis d'orienter la discussion.

Le questionnaire reprend donc les thèmes classés par sous-système territorial à savoir l'habitation, l'appropriation, l'exploitation, la communication et la gestion (Figure 113).

Sous-systèmes territoriaux	Domaines d'intervention de la collectivité ⁵²	Objectifs permanents de développement durable	Thèmes du questionnaire
Habitation	Affaires médico-sociales (enfance, familles, handicapés, personnes âgées) Confort immobilier Education, formation professionnelle Activités culturelles Activités sportives	Garantir l'intégrité du lieu d'habitation, à savoir l'intégrité humaine à travers son corps, son esprit et son habitat privé	Soins individuels et collectifs Education Instruction Habitation
Appropriation	Environnement : biodiversité, paysages	Préserver et valoriser le patrimoine individuel et collectif approprié pratiquement et psychologiquement	Espace public Biodiversité, paysages Architecture remarquable, repères culturels
Exploitation	Ressources, air	Préserver et valoriser les ressources	Ressources (air, eau, ressources énergétiques, alimentation)
Communication	Voies de communication et transport (entretien, modernisation, sécurité, désenclavement, développement) Affaires économiques (législations, infrastructures, soutiens financiers) Activités culturelles Activités sportives	Entretenir et améliorer les relations humaines	Formation, l'emploi Vie associative et publique Culture Sport Spiritualité Moyens de communication
Gestion	Organisation de la prise de décision, intercommunalité, planification et gestion intégrée, formation des personnels	Organiser la gestion du territoire	Gestion de la collectivité: concertation, direction, efficacité Intercommunalité Planification et gestion intégrée Formation au développement durable Attention portée aux autres territoires

BESANCENOT, 2005

Figure 113: Des domaines d'intervention de la collectivité, des objectifs permanents de développement durable aux thèmes retenus pour l'enquête de 2004

⁵² Domaines relevés dans l'Agenda 21 local de la C.C.B.P. (2003) et dans les documents de la CAMSA permettant l'élaboration de son propre Agenda 21 local.

1.1.2 Des résultats fournis par les enquêtes et les sources officielles

Les spécificités, dont il est question dans cette partie, rassemblent les perceptions des habitants recueillies durant les enquêtes menées en 2001 objectivées par les réponses aux enquêtes de 2004 et 2005, mais aussi des données provenant de sources plus officielles (rapports des collectivités concernées: C.C.B.P., C.A.M.S.A., département).

Afin de mettre à jour les perceptions et les représentations des habitants du bassin, il est vrai que l'enquête de 2001 aurait mérité une actualisation auprès d'un échantillon de personnes aussi important. Cela n'a pas été rendu possible pour des raisons de moyen. Une enquête aussi exhaustive et étendue aurait réclamé de gros moyens financiers (à ma demande, la première avait été financée par les M.D.P.A. à hauteur de plus de 12 000 euros, salaires des étudiants missionnés pour les appels téléphoniques, préparation et traitement des données par la société "Enquête et Opinion" compris). Pour le coût que cela devait représenter, il n'a pas été jugé nécessaire de réitérer une enquête d'une telle ampleur, sachant que le contexte économique, social et politique n'est pas si différent en 2005 par rapport à 2001. De plus, pour l'énoncé des spécificités, n'ont été retenus, dans les résultats de l'enquête de 2001, que les paramètres à tendance lourde; c'est à dire ceux dont l'inertie a suffisamment de poids pour s'épargner tout changement brutal dans le temps: référence à l'identité en général et l'identité minière, perception de son cadre de vie, de son histoire, etc.

Il est aussi utile de préciser que les thématiques issues du classement des spécificités du bassin ne correspondent pas aux thèmes retenus pour le questionnaire (Figure 114). Ce sont les sujets prioritaires touchant de près le bassin potassique qui ont été mis en avant. Si les réponses à ce questionnaire ont été classées selon les thèmes du questionnaire, une synthèse a permis d'en faire apparaître d'autres, souvent différents.

SOUS-SYSTEME TERRITORIAL	THEMATIQUE	SPECIFICITE	
Habitation	Santé	<p>Changements dans la qualité des services de santé du fait de la disparition des structures sanitaires des M.D.P.A..</p> <p>Clivage au niveau des risques sanitaires d'une commune à l'autre du fait de la reconversion de certains sites miniers devenus zones à risques (Stocamine par exemple).</p>	
	Confort, cadre de vie	<p>Accentuation du phénomène de peur dans les cités minières tout particulièrement: intolérance à la frustration.</p> <p>Réhabilitation de nombreux quartiers ou secteurs anciennement miniers pour améliorer le cadre de vie des habitants et assurer l'attractivité du territoire; plusieurs zones restent cependant à réhabiliter pour répondre aux aspirations légitimes de la population.</p> <p>Qualité des habitations nées de la démarche Haute Qualité Environnementale (H.Q.E.), initiée sur le parc éco-industriel SECOIA qui a fait l'objet d'une attention particulière de la part de la C.C.B.P. dans la mise en valeur du patrimoine immobilier minier.</p>	
	Paternalisme minier	<p>Sentiment d'abandon des M.D.P.A. chez les anciens mineurs qui leur ont "tout apporté": habitat en résidence, œuvres sociales, associations culturelles et clubs sportifs, protections sociales et autres services leur assurant une qualité de confort inégalée dans bien d'autres bassins miniers.</p>	
	Identité	<p>Deux grands types de résidents selon leur niveau d'attachement au territoire minier subsistent: les <i>lié</i> (parmi eux: <i>crystallisé</i> et <i>détaché</i>) et les <i>non lié</i> (parmi eux <i>pro-BP</i>, <i>hors-BP</i>, <i>hors territoire</i>): voir explication au chapitre 2.</p> <p>Phénomène de dilution identitaire en particulier dans les cités minières, du fait du vieillissement de la population ex-minière et de l'occupation progressive de logements des mines par de nouveaux arrivants.</p> <p>Appartenance à des familles de mineurs de la grande majorité des habitants des cités (plus des deux tiers en 2001).</p> <p>Délitement progressif en particulier dans les cités minières de la solidarité, de l'esprit d'entraide propre à la mentalité du mineur, reproduction des conditions de travail au "fond".</p> <p>Mentalité minière spécifique surtout dans les cités.</p>	
	Appropriation	Référence directe à l'entreprise minière	<p>Désaffection progressive des mines qui a fini par anéantir la référence économique, administrative et sociale qu'elles représentaient dans les communes concernées; à commencer par celles qui ont connu les premières fermetures de puits.</p> <p>Héritage minier considérable tant au niveau des paysages et du bâti industriel, qu'à celui des milieux naturels, notamment des zones humides et des forêts, inféodés à l'extraction minière.</p> <p>Rôle crucial joué par le milieu associatif, soutenu pendant près d'un siècle, de près ou de loin par les M.D.P.A., dans la socialisation et le maintien d'une certaine identité minière.</p> <p>Disparition progressive de structures sociales (clubs, associations notamment) gérées anciennement par les mines et permettant à l'identité minière de se maintenir.</p> <p>Séparation récente entre les des M.D.P.A. et leurs œuvres sociales (associations culturelles, ludiques, clubs sportifs, etc.).</p>
		Référence à l'identité minière	<p>Clivage au niveau de l'attachement au Bassin potassique et à l'identité minière en particulier entre les communes de la continuité urbaine de Mulhouse (Kingersheim, Richwiller et Wittenheim) et les communes dont l'emprunte minière est encore fraîche: le décalage des phases de fermetures des mines trahit aujourd'hui des niveaux d'attachement à la mine très différents d'une commune à l'autre.</p> <p>Concomitance entre détachement identitaire vis à vis de la culture minière et effacement de l'activité minière: disparition d'une référence économique et sociale que seules les Mines représentaient jusqu'ici.</p>

Troisième partie: Des indicateurs au service du développement territorial durable du Bassin potassique

		<p>Attachement unanime (deux tiers des habitants interrogés lors de l'enquête de 2001) à l'identité Bassin potassique.</p> <p>Sentiment d'appartenance des habitants au Bassin potassique, bien après leur village ou leur cité minière (enquête 2001).</p> <p>Aménagement du fossé identitaire entre cité et village du fait de la disparition progressive des M.D.P.A..</p> <p>Attachement particulièrement marqué des personnes les plus âgées au Bassin potassique: ils en sont d'ailleurs les plus farouches défenseurs.</p> <p>Contribution importante de la communauté polonaise dans le maintien d'une certaine identité minière.</p> <p>Volonté de pérenniser le souvenir de la mine mais qui ne fait pas l'unanimité (parmi les réalisations: l'insertion de la visite du carreau Rodolphe dans l'Ecomusée): volonté clairement affichée par les anciens mineurs et les familles de mineurs, beaucoup moins chez les autres: difficulté à fédérer les jeunes autour du souvenir de la mine via les musées et les rassemblements notamment.</p> <p>Maintien d'un certain ciment identitaire malgré une structure administrative très "séparatiste" et une structure politique très changeante.</p> <p>Développement de la communication sur le souvenir avec les associations "Kalivie" ou "Groupe Rodolphe": d'anciens mineurs agissant bénévolement pour la survivance du patrimoine, de la mémoire, de leur métier et tout ce qui a trait à l'activité minière.</p> <p>Volonté unanime de conserver des traces de la mine (plus des deux tiers des habitants interrogés en 2001).</p>
	Référence directe à la cité minière	<p>Attachement particulier des résidents à leur cité minière.</p> <p>Persistance dans les cités minières de certains repères (syndicalisme prégnant, athéisme fréquent, mentalité du fond reproduite à la cité : solidarité, franchise, respect de l'autre et de ses différences, droiture).</p> <p>Passage progressif d'un sentiment d'attachement à sa cité à un attachement plus global au Bassin potassique: glissement "de l'intégration à une activité" (HITTER, 1989) à un sentiment d'appartenance à un "terroir", voire à un "Pays de vie".</p>
	Cadre de vie	Volonté de la part des habitants d'une qualité de vie mi-rurale, mi-urbaine.
Exploitation	Préservation des ressources	<p>Problèmes liés à la pollution de la nappe par les chlorures (dus à l'exploitation M.D.P.A.) plus ou moins marqués selon les communes: priorité donnée au traitement de l'eau.</p> <p>Présence de sites naturels parmi les plus remarquables de la région mulhousienne comme la forêt du Nonnenbruch et la zone humide du Rothmoos: la protection et la valorisation de ces sites permettraient d'envisager la création d'une ceinture verte autour de l'agglomération mulhousienne et d'offrir à la population des espaces de promenade, de détente et de découverte.</p>
	Préservation des ressources/emploi	<p>Installation de zones d'activités relais de la mono-activité M.D.P.A.: recherche d'une normalisation de la qualité environnementale pour certaines d'entre elles: la réhabilitation des friches doit donc faire l'objet d'une attention particulière et la démarche Haute Qualité Environnementale (H.Q.E.), sur le modèle de SECOIA qui sera privilégié pour l'aménagement des nouvelles zones.</p> <p>Interactions entre le dynamisme des écosystèmes, l'actuelle gestion de l'eau et les actions de réhabilitation environnementale du bassin.</p>
	Emploi	<p>Problème de la reconversion davantage économique: devance de loin les soucis environnementaux, sociaux et patrimoniaux.</p> <p>Disparition de la mono-activité M.D.P.A. très présente dans les esprits.</p>

		Reconversion assez satisfaisante au vu des reconversions passées des autres bassins miniers du Nord et de Lorraine notamment: bonne anticipation.
		Volonté partagée par les douze communes minières de réhabiliter les carreaux miniers en zones d'activité ou de loisirs.
		Atouts du Bassin potassique (disponibilités foncières, présence d'axes structurants, ...) pour l'accueil des entreprises; pourtant un diagnostic précis de ses forces et faiblesses fait défaut. Mise à part les zones d'activité communautaire, la C.C.B.P. ne dispose pas à ce jour d'une connaissance fine des capacités d'accueil d'entreprises sur l'ensemble du territoire.
	Conséquences physiques de l'exploitation minière	Problèmes liés aux affaissements miniers: résurgence de nappe phréatique, dégrA.D.A.tion des bâtiments et des canalisations.
	Foncier	Spéculation foncière et immobilière n'a cessé de prendre de l'importance depuis le début de la mise en vente du foncier M.D.P.A..
Communication	Multipolarisation	Bassin potassique: espace multipolarisé: pôle mulhousien et pôles secondaires: unités urbaines, bassins de vie bassins d'emplois. Mulhouse occupe une place importante dans les choix politiques et les modes de vie des communes du Bassin potassique: voir chapitre 2.
		Situation géographique transfrontalière du Bassin potassique convoitée: entre France, Allemagne et Suisse. L'emploi s'oriente plutôt vers l'Allemagne et la Suisse (salaires plus élevés qu'en France) tandis que l'on cherche à se loger en France (on préfère habiter son pays et payer moins cher de loyer). Le Bassin potassique est davantage perçu comme un espace de villégiature et moins comme un bassin de reconversion, bien que la dimension industrielle et minière du Bassin potassique ne soit pas oubliée. Sur un plan économique, Mulhouse convoite depuis longtemps cette région.
	Multipolarisation/aménagement du territoire	Partage de l'espace selon plusieurs logiques spatiales : une agglomération mulhousienne conquérante rassemblant le sud du bassin, une zone nord-est isolée de la première mais relativement bien desservie et urbanisée, et enfin, une zone nord-ouest beaucoup moins dense et plus rurale. A cela s'ajoute l'occupation minière, beaucoup plus remarquée dans l'ouest/sud-est qu'ailleurs. Ces disparités influencent donc les fréquentations entre communes. Elles sont plus évidentes entre communes du sud qu'entre communes du nord, beaucoup moins bien desservies. Cela influence bien entendu les polarisations du bassin.
	Aménagement du territoire	Territoire relativement propice à la villégiature (promenade à vélo ou à pieds notamment).
		Manquements en matière de transport en commun, y compris dans les communes de l'agglomération mulhousienne, malgré des infrastructures de transports de qualité (héritées des Mines pour la plupart).
		Saturation fréquente des grands axes routiers.
Relations sociales	Précision de la demande en matière de pratique du vélo dans de bonnes conditions.	
Gestion	Reconversion minière	Vie culturelle assez développée du fait de l'héritage des associations minières.
		Reconversion économique et sociale du Bassin potassique: vécue comme enjeu majeur du réaménagement du Bassin potassique: une grande parties des enjeux ont été centrés sur l'emploi.
		Fédération des communes minières favorisée par le sentiment d'être unis au sein d'un même destin: la reconversion a favorisé cette entente.

		Reconversion assez satisfaisante au vu des reconversions passées des autres bassins miniers du Nord et de Lorraine notamment: bonne anticipation: malgré tout pour certains, les emplois ont été créés mais pas en nombre suffisant. Si le chômage ne sévit pas trop dans la région, c'est aussi parce que les mineurs ont été mis en pré-retraite ou à la retraite, lorsqu'ils n'étaient pas reconvertis (via l'agence API) et correctement indemnisés pour leur départ.
	Intercommunalité	Gestion intercommunale permettant l'apport de nouveaux services et des économies d'échelle: passage d'une communauté de communes (C.C.B.P.) à une communauté d'agglomération (C.A.M.S.A.) en 2004 (collecte sélective des déchets, contrat local de sécurité, l'insertion, le relais d'assistantes maternelles, le soutien aux personnes âgées par la participation à l'Association d'Aide aux Personnes Agées, ainsi que la constitution d'un pays de vie, les animations jeunesse, les permanences juridiques, le pôle de l'emploi et de l'insertion au travers de la M.I.R.E. et ADESION).
		Adhésion en 2004 de dix communes du Bassin potassique sur les douze à la C.A.M.S.A..
		Morcellement du territoire minier au fur et à mesure du temps, faute d'une présence continue de l'administrateur principal, les M.D.P.A., et ce, malgré le relais pris par la C.C.B.P. puis la C.A.M.S.A..
		Une certaine solidarité des maires du Bassin potassique entre eux au sein de la C.A.M.S.A.: une compréhension, une cohésion particulières entre élus caractérise l'entente des communes au sein de la C.A.M.S.A..
	Intercommunalité et développement durable	Elaboration d'un plan de développement durable pour la C.C.B.P. en 2003 puis pour la C.A.M.S.A. en 2005 par le biais de l'Agenda 21 local.
	Découpage administratif du territoire	Complication dans les superpositions de découpages administratifs: circonscriptions, cantons, tribunaux d'instance, C.C.I., schémas directeurs.
	Aide à la reconversion	Aide à la reconversion de l'U.E., de l'Etat et versement d'une redevance minière encore dans certaines communes. Pour obtenir les aides de l'Europe (Objectif II) les communes devaient prouver l'existence passée ou présente d'une exploitation minière en surface.
BESANCENOT, 2005		

Figure 114: Les spécificités territoriales du Bassin potassique

Ces spécificités vont ainsi permettre, une fois confrontées aux objectifs permanents de développement durable, d'émettre les premières problématiques. Leur classement selon les différents sous-systèmes territoriaux favorisera leur confrontation aux objectifs répartis de la même façon.

1.2 Des indicateurs en réponse aux problématiques de développement durable

Les problématiques de développement durable, choisies au regard des spécificités du territoire d'une part, et de l'ensemble des objectifs permanents du développement durable d'autre part, ont été validées en 2005 par les maires du Bassin potassique ainsi que certains responsables de la C.A.M.S.A.. Une liste de thèmes à aborder, classés selon les objectifs permanents de développement durable leur a été soumise. Estimant qu'ils n'étaient pas importants ou même inexistantes au sein des enjeux du moment, certains ont été supprimés. D'autres ont été conservés ou encore ajoutés. Les thématiques (permettant de n'oublier aucun champ thématique dans le questionnement mais aussi de classer méthodiquement les I.D.D.) et les I.D.D. ont ensuite été sélectionnés (Figure 115).

OBJECTIF	PROBLEMATIQUE	THEMATIQUE	I.D.D.		
Préservation de l'espace privé	Comment améliorer les conditions de logement, le cadre de vie. Comment maintenir les habitants et d'en attirer de nouveaux?	Accessibilité pécuniaire au lieu de vie	Accessibilité pécuniaire au logement: valeur, aides, disponibilité foncière pour construire		
		Qualité environnementale du lieu de vie	Qualité paysagère des centre-ville, des périphéries, des villages et des cités minières Qualité des sols et sous-sols (problèmes liés aux affaissements)		
		Qualité du lieu de vie	Confort du logement		
		Accessibilité géographique	Accessibilité domicile-travail		
Préservation de l'espace public	Comment améliorer l'aménagement de l'espace public, du cadre de vie?	Qualité environnementale du lieu de vie	Qualité paysagère des centre-ville, des périphéries, des villages et des cités minières Qualité des sols (problèmes liés aux affaissements) Qualité de la vie "mi-rurale mi-urbaine" souhaitée par les habitants Qualité du patrimoine foncier bâti en particulier hérité des M.D.P.A.: gestion du patrimoine immobilier M.D.P.A.: logements et équipements collectifs Qualité du patrimoine non-bâti en particulier hérité des M.D.P.A.: terres agricoles, forêts, terrains individuels, canal bétonné, terrils, galeries minières intactes ou en service, matériel minier, collection d'objets		
		Accessibilité géographique	Accessibilité domicile-travail		
		Préservation des ensembles architecturaux remarquables	Comment préserver et améliorer le paysage architectural inféodé à la mine? Comment préserver les références symboliques liées à la mine?	Qualité des paysages	Qualité et pérennité des paysages industriels et miniers: terrils, cités minières, bâtiments miniers remarquables, Ecomusée/ développement du souvenir de la mine
				Volonté de préservation	Souhait pour la population de conserver des traces de l'activité minière
		Comment préserver et améliorer le paysage pré-minier? Comment préserver ces références symboliques?	Qualité des paysages	Qualité et pérennité des ensembles architecturaux pré-miniers	
Préservation des écosystèmes remarquables	Comment préserver et valoriser les écosystèmes à valeur biologique, paysagère et récréative?	Qualité biologique des écosystèmes remarquables	Qualité de valorisation des forêts et zones humides (inféodées ou non inféodées à la mine) (plans de gestion des forêts)		
		Qualité paysagère des écosystèmes remarquables	Qualité de valorisation des forêts et zones humides (inféodées ou non inféodées à la mine)		
		Qualité récréative des écosystèmes remarquables	Qualité de reconversion des forêts et zones humides (inféodées ou non inféodées à la mine)		
Gestion des ressources	Comment préserver les ressources énergétiques non renouvelables ?	Utilisation et développement d'énergies alternatives	Utilisation et développement d'énergies alternatives renouvelables		

énergétiques		Aménagement différent de l'espace de circulation pour limiter les déplacements automobiles quotidiens	Desserte en transports en commun
			Développement des pistes cyclables
			Développement des voies piétonnes
Gestion de l'air	Comment préserver la qualité de l'air au quotidien, à proximité des routes et des industries	Moyens de transports alternatifs	Développement des transports collectifs et doux en général (type tram-train, cycles de location, etc.)
		Qualité de l'air	Qualité chimique de l'air
	Comment gérer les sources de bruit?	Bruit	Niveau de nuisance sonore
Gestion de l'eau	Comment préserver la qualité de l'eau potable, des eaux souterraines et de surface?	Qualité des eaux souterraines et de surface et alimentation en eau potable	Niveau et risques de salinisation des nappes phréatiques, etc.
			Gestion des espaces naturels et agricoles (SCOT , P.L.U. et protection)
			Périmètre de captage des eaux
Gestion de l'alimentation	<i>Pas nécessaire à la thématique traitée (selon communes du BP et C.A.M.S.A.)</i>		
Gestion des déchets	Comment améliorer la collecte, le tri et le recyclage des déchets ménagers?	Qualité de service de la collecte et niveau de tri des déchets ménagers	Qualité et type de service de la collecte et niveau de tri des déchets ménagers
		Qualité de stockage et d'incinération des déchets ménagers	Qualité et type de stockage et d'incinération des déchets ménagers
Présence et qualité de l'emploi	Comment améliorer la présence et la qualité de la formation professionnelle auprès des jeunes, des seniors et des reconvertis M.D.P.A.?	Présence et qualité de la formation professionnelle	Qualité de la reconversion des anciens mineurs : formation et adéquation avec la demande des entreprises
	Comment consolider le territoire en tant que pôle économique majeur à l'échelle du Rhin supérieur? Comment assurer la reconversion économique, le développement d'activités économiques compensant la disparition des mines?	Importance des pôles économiques/ Eléments de reconversion	Implantation d'entreprises compensant la disparition des M.D.P.A. : nombre de sites miniers (carreaux) reconvertis e nzone d'activité + nombre d'emplois créés
	Comment améliorer la formation et l'adéquation entreprise-recherche?	Importance des pôles de coopération entreprise-recherche	Présence de pôles de recherche, offre de formation et entreprises
	Comment améliorer l'accueil et le développement des entreprises: sites d'activités, immobilier, infrastructures, desserte, services, accompagnement, qualité environnementale?	Qualité d'accueil et développement des entreprises	Qualité des zones d'activité à haute valeur environnementale: filières spécialisées (éco-constructions, énergies, etc.)/nb de zones d'activités certifiées ou entreprises certifiées
		Disponibilité foncière pour les entreprises	Gestion du patrimoine foncier non-bâti et bâti des M.D.P.A.: mise à disposition des entreprises

Troisième partie: Des indicateurs au service du développement territorial durable du Bassin potassique

	Comment développer une offre d'emplois répondant, en nombre et en qualité, à la demande actuelle et future?	Adéquation avec la demande	Développement des emplois répondant à la demande actuelle et future
Présence et qualité de la formation	Comment assurer la prise en charge des reconvertibles M.D.P.A.?	Présence et qualité de la formation professionnelle	Qualité de la reconversion des anciens mineurs
	Comment permettre l'adéquation de l'offre de formations aux perspectives de développement économique?	Adéquation de l'offre de formations aux perspectives de développement économique	Mise en œuvre du schéma de formation pour le Bassin potassique
	Comment assurer le rattrapage en matière de fonctions supérieures; la poursuite du développement de l'Université de Haute-Alsace et la valorisation du fort potentiel touristique	Amélioration de la formation	Mise en œuvre du schéma de formation pour le Bassin potassique
Qualité de la socialisation	Comment renforcer le lien social et le "vivre ensemble"?	Qualité et présence des espaces publics	Qualité et présence des espaces publics
		Qualité "socialisante"	Importance du tissu associatif, relais pris par les municipalités des œuvres sociales M.D.P.A.
			Importance des traditions locales
			Présence de la culture polonaise
			Qualité de l'animation auprès des jeunes
			Qualité d'attraction des manifestations et des musées du souvenir (mines par exemple)
			Communication sur le souvenir de la mine
			Communication sur l'histoire pré-minière de la mine
Intégration des populations immigrées			
Aide aux parents			
Qualité de gouvernance	Concertation entre citoyens et pouvoirs locaux		
Qualité de la sécurité	Sécurité des individus: niveau d'intolérance à la frustration: contrat local de sécurité (maintien du respect entre individus)		
	Lutte contre les violences scolaires		
Qualité des services urbains	Comment assurer le rayonnement commercial du cœur de l'agglomération et l'équilibre entre les pôles commerciaux?	Equilibre dans les aménagements urbains	Politique de promotion du commerce local

	Comment rééquilibrer l'offre de déplacements urbains, ouvrant des alternatives réelles à l'automobile?	Infrastructures et transports	Développement des transports en commun/ Infrastructures de communication (routes, pistes cyclables, trottoirs)
	Comment reconnaître et favoriser l'agriculture péri-urbaine?	Développement d'activités	Développement de l'agriculture péri-urbaine
			Périmètre de protection (SCOT, P.L.U.)
	Comment répondre aux besoins de la population en matière de services de proximité?	Qualité des services	Qualité des services de proximité
			Répartition des services de santé
			Accueil petite enfance et périscolaire
		Accessibilité	Liaisons entre quartiers, éléments de coupure
			Aménagement et entretien d'infrastructures autrefois à la charge des M.D.P.A.
			Gestion du transport collectif (autrefois à la charge des M.D.P.A.)
	Organisation de la prise de décision	Comment affirmer le caractère multipolaire de l'agglomération autour d'un centre fort?	Organisation de la gestion du territoire
Articulation des schémas directeurs (SCOT de la Région Mulhousienne en cours d'élaboration, incluant l'ensemble du territoire BP, excepté Wittelsheim et Ensisheim)			
Qualité de superposition des espaces de vie et de décision (bassins de vie, unités urbaines, bassins d'emploi, arrondissements, cantons, C.C.I., schémas directeurs, etc.			
Reconnaissance (politique, économique, sociale et) identitaire du Bassin potassique au sein de la C.A.M.S.A.			
Intégration des autres communes "séparatistes" aux autres pays de vie			

			<p>Mutualisation des moyens, développement de l'intercommunalité, organisation d'une politique communautaire: mise en commun des budgets nécessaires aux ménagements financiers de chaque municipalité et à la dynamisation économique du bassin Action commune sur l'environnement et le paysage</p> <p>Mise en œuvre du programme pour l'habitat ou tout autre action communautaire sur le logement dans le cadre de la politique de la ville</p> <p>Mise en œuvre de toute action d'intérêt communautaire dans les domaines sociaux, culturels, sportifs</p> <p>Adhésion aux groupements d'intérêt général</p> <p>Volonté fédératrice des communes au sein d'un même territoire de projet</p>
		Qualité de la gouvernance	<p>Sentiment commun d'appartenance et apparition d'une entité spatiale autonome, reconnaissance et prise en charge de l'espace par ses habitants</p> <p>Qualité de la concertation entre citoyens et pouvoirs locaux</p> <p>Qualité de concertation inter-communale au sein du Bassin potassique et au sein de la C.A.M.S.A.</p> <p>Niveau de transparence et de lisibilité des actions, de décloisonnement des savoirs, d'organisation des échanges et de débats public, développement d'outils de concertation, de suivi et d'évaluation</p>
	Comment renforcer les coopérations à diverses échelles: Sud Alsace, transfrontalier, Rhin-Sud, Grand Est?	Organisation des coopérations communes avec l'extérieure	<p>Développement de l'inter-communalité nationale et transfrontalière</p> <p>Développement de jumelages transfrontaliers</p>
	Comment prendre en compte les perspectives d'évolution de l'agglomération bâloise dans la stratégie de développement de la région et de l'agglomération mulhousienne?	Organisation de politiques de développement communes avec l'extérieur	Qualité de concertation et de prise de décision entre l'agglomération bâloise et la C.A.M.S.A.
	Comment développer une image attractive du territoire valorisant ses réelles potentialités?	Développement du rayonnement extérieur du territoire	Importance et qualité des pôles d'attraction de la C.A.M.S.A.
	Comment articuler plans d'aménagement interne et plans d'aménagement externes	Articulation politiques internes/politiques externes	Gestion du SCOT de la Région Mulhousienne dans le périmètre du Bassin potassique
	Comment organiser une politique communautaire?		

<p>Qualité de la formation de l'intercommunalité au développement durable</p> <p>BESANCENOT, 2005</p>	<p>Quel est le niveau d'efficacité de la formation au développement durable au sein de la C.A.M.S.A.?</p>	<p>Qualité de la formation</p>	<p>Niveau de sensibilisation au développement durable territorial; impact de l'Agenda 21 local sur l'organisation administrative et territoriale: appropriation politique et administrative</p>
--	--	--------------------------------	---

Figure 115: Des objectifs permanents de développement durable aux I.D.D.

Le tableau ci-avant met en évidence le caractère non mesurable des I.D.D.. En effet, tels que ces derniers sont présentés, aucune évaluation n'est possible. Si on ne les considère pas comme composite, c'est à dire regroupant un ensemble de sous-indicateurs qui, une fois mis en interaction, sont capables de les évaluer, ces I.D.D. ne peuvent faire l'objet d'un suivi rigoureux. On observe aussi un nombre important de problématiques et d'I.D.D. touchant aux enjeux de territorialité (payage minier, vie associative, préservation du souvenir, fédération des douze communes minières, etc.). Ceux-ci doivent permettre de retenir les thèmes en lien avec la volonté de préservation territoriale du Bassin potassique.

1.3 Choix d'Indicateurs de Développement Durable liés à la territorialité du bassin minier

Ne retenir que les problématiques liées à la cohésion territoriale du Bassin potassique permet de savoir dans quelle mesure celle-ci est prise en compte dans les politiques menées à l'échelon communal et/ou inter-communal. Il sera donc plus spécialement question des I.D.D. garants d'une certaine territorialité du Bassin potassique. Ces indicateurs doivent traiter de l'ensemble des relations spécifiques que les habitants entretiennent avec l'altérité - autres individus - et l'extériorité - environnement - (METRAL, 1998) et qui contribuent à maintenir l'intégrité territoriale. Elles ne sont bien entendu pas figées dans le temps et évoluent constamment.

Les I.D.D. ont été classés en deux catégories : ceux directement attentifs à la cohésion territoriale du Bassin potassique et ceux non attentifs à cette cohésion mais capables de favoriser indirectement celle-ci.

1.3.1 Classement

Les tableaux ci-après montrent l'implication de tel ou tel I.D.D. dans la cohésion territoriale du Bassin potassique. Le premier liste les I.D.D. non spécifiquement attentifs à la cohésion territoriale du bassin. Le deuxième, au contraire, identifie ceux qui le sont explicitement. L'objectif est de montrer les I.D.D. concernés par l'existence et la pérennisation du territoire minier. Aussi, tenterons nous d'attribuer à chacun d'eux un "facteur de cohésion territoriale du Bassin potassique pris en compte", thématique justifiant de cette implication. Théoriquement tous les I.D.D. dits "attentifs" se verront affecter d'un de ces facteurs, tandis que les autres, dits "non attentifs", ne le seront pas nécessairement. Ce qui ne veut pas dire que certains I.D.D. "non attentifs", ne pourront être indirectement impliqués dans cette territorialité ou cette cohésion territoriale, et donc indirectement "attentifs". Précisons que les thèmes retenus ne relèvent ni de données académiques ni même de conventions particulières (Figure 116 et Figure 117).

OBJECTIF	I.D.D. NON ATTENTIFS A LA COHESION TERRITORIALE DU BASSIN POTASSIQUE	FACTEURS DE COHESION TERRITORIALE PRIS EN COMPTE PAR LES I.D.D.
Préservation de l'espace privé et public	Accessibilité pécuniaire au logement: valeur, aides, disponibilité foncière pour construire	Conservation d'une certaine mixité sociale/ Préservation d'une certaine qualité de vie propre au Bassin potassique
	Confort du logement	
	Accessibilité domicile-travail	Préservation d'une qualité de vie propre au Bassin potassique et à la présence des M.D.P.A.
Préservation des ensembles architecturaux remarquables	Qualité et pérennité des ensembles architecturaux pré-miniers	Maintien et promotion du souvenir
Gestion des ressources énergétiques	Utilisation et développement d'énergies alternatives renouvelables	
	Développement de la desserte en transports en commun	
	Développement des voies piétonnes	Découverte et connaissance de son territoire
	Développement des pistes cyclables	Découverte et connaissance de son territoire
Gestion de l'air	Qualité chimique de l'air	Préservation d'une qualité de vie propre au Bassin potassique
	Niveau de nuisance sonore	
Gestion de l'eau	Gestion des espaces naturels et agricoles (SCOT , P.L.U. et protection)	
	Périmètre de captage des eaux	
Gestion des déchets	Qualité et type de stockage et d'incinération des déchets ménagers	
Présence et qualité de l'emploi	Présence de pôles de recherche, offre de formation et entreprises	Maintien et développement de l'activité dans le Bassin potassique
	Qualité des zones d'activité à haute valeur environnementale	Maintien et développement de l'activité dans le Bassin potassique
	Développement des emplois répondant à la demande actuelle et future	Maintien et développement de l'activité dans le Bassin potassique
Qualité de la socialisation	Aide aux parents	Maintien et développement de l'activité dans le Bassin potassique
	Sécurité des individus: niveau d'intolérance à la frustration: contrat local de sécurité (maintien du respect entre individus)	Maintien d'une sociabilité propre au Bassin potassique
	Lutte contre les violences scolaires	Maintien d'une sociabilité propre au Bassin potassique

Qualité des services urbains	Développement des transports en commun/ Infrastructures de communication (routes, pistes cyclables, trottoirs)	
	Développement de l'agriculture péri-urbaine	
	Périmètre de protection (SCOT, P.L.U.)	
	Liaisons entre quartiers, éléments de coupure	
	Polarisations économiques et sociales à l'extérieur du bassin	
	Fréquence de l'entretien des voies de communication : praticabilité et esthétique	
Organisation de la prise de décision	Niveau de transparence et de lisibilité des actions, de décloisonnement des savoirs, d'organisation des échanges et de débats public, développement d'outils de concertation, de suivi et d'évaluation	Capacité du Bassin potassique à fédérer
	Développement de l'inter-communalité nationale et transfrontalière	
	Développement de jumelages transfrontaliers	
	Qualité de concertation et de prise de décision entre l'agglomération bâloise et la C.A.M.S.A.	
	Importance et qualité des pôles d'attraction de la C.A.M.S.A.	
BESANCENOT, 2005		

Figure 116: Facteurs de cohésion territoriale du Bassin potassique, a priori non attentifs à celle-ci, pris en compte par les I.D.D.

OBJECTIF	I.D.D. ATTENTIFS A LA COHESION TERRITORIALE DU BASSIN POTASSIQUE	FACTEURS DE COHESION TERRITORIALE PRIS EN COMPTE PAR LES I.D.D.
Préservation de l'espace privé et public	Qualité paysagère des centre-ville, des périphéries, des villages et des cités minières	Préservation d'un patrimoine propre au Bassin potassique
	Qualité des sols (problèmes liés aux affaissements)	Coopérations entre les communes du Bassin potassique en vue de gérer les problèmes de la reconversion
	Qualité de la vie "mi-rurale mi-urbaine" souhaitée par les habitants	Préservation d'une certaine qualité de vie propre au Bassin potassique
	Qualité du patrimoine foncier bâti en particulier hérité des M.D.P.A.: gestion du patrimoine immobilier M.D.P.A.: logements et équipements collectifs	Préservation d'un patrimoine minier propre au Bassin potassique
	Qualité du patrimoine non-bâti en particulier hérité des M.D.P.A.: terres agricoles, forêts, terrains individuels, canal bétonné, terrils, galeries minières intactes ou en service, matériel minier, collection d'objets	Préservation d'un patrimoine minier propre au Bassin potassique
Préservation des ensembles architecturaux remarquables	Qualité et pérennité des paysages industriels et miniers: terrils, cités minières, bâtiments miniers remarquables, Ecomusée/ développement du souvenir de la mine	Préservation d'un patrimoine minier propre au Bassin potassique
Préservation des écosystèmes remarquables	Qualité de valorisation des forêts et zones humides (inféodées ou non inféodées à la mine) (plans de gestion des forêts)	Préservation d'un patrimoine indirectement minier propre au Bassin potassique/ Préservation d'une qualité de vie propre au Bassin potassique
Gestion des ressources énergétiques	Développement des transports collectifs doux en général (type tram-train, cycles de location, etc.)	Redéveloppement d'un système de transport collectif autrefois propre aux M.D.P.A./ Préservation d'une qualité de vie propre au Bassin potassique
Gestion de l'air		
Gestion de l'eau	Qualité des eaux souterraines et de surface et alimentation en eau potable	Coopérations entre les communes du Bassin potassique en vue de gérer les problèmes de la reconversion, d'intérêt communautaire

Gestion des déchets	Qualité et type de service de la collecte et qualité de tri des déchets ménagers	Mission spécifiquement intercommunale/ Coopérations entre les communes du Bassin potassique en vue de gérer les problèmes d'intérêt communautaire
Présence et qualité de l'emploi	Qualité de la reconversion des anciens mineurs : formation et adéquation avec la demande des entreprises	Maintien et développement de l'activité dans le Bassin potassique
	Implantation d'entreprises compensant la disparition des M.D.P.A.	Maintien et développement de l'activité dans le Bassin potassique
	Qualité des zones d'activité à haute valeur environnementale	Maintien et développement de l'activité dans le Bassin potassique/ Mise en place d'une certaine spécificité de développement
	Gestion du patrimoine foncier non-bâti et bâti des M.D.P.A.: mise à disposition des entreprises	Maintien et développement de l'activité dans le Bassin potassique/ Développement d'une certaine spécificité de développement
	Développement des emplois répondant à la demande actuelle et future	Maintien et développement de l'activité dans le Bassin potassique
Présence et qualité de la formation	Mise en œuvre du schéma de formation pour le Bassin potassique	Maintien et développement de l'activité dans le Bassin potassique/ Coopérations entre les communes du Bassin potassique en vue de gérer les problèmes d'intérêt communautaire
Qualité de la socialisation	Importance du tissu associatif, relais pris par les municipalités des œuvres sociales M.D.P.A.	Maintien d'une sociabilité propre au Bassin potassique
	Importance des traditions locales	Maintien d'une sociabilité propre au Bassin potassique
	Présence de la culture polonaise	Maintien d'une sociabilité propre au Bassin potassique
	Qualité de l'animation auprès des jeunes	Maintien d'une sociabilité propre au Bassin potassique
	Qualité d'attraction des manifestations et des musées du souvenir (mines par exemple)	Maintien et promotion du souvenir
	Communication sur le souvenir de la mine	Maintien et promotion du souvenir
	Intégration des populations immigrées	Maintien d'une sociabilité propre au Bassin potassique
Qualité des services urbains	Promotion du commerce local	Maintien et développement de l'activité dans le Bassin potassique/ Préservation d'une qualité de vie propre au Bassin potassiqueP

	Développement des transports en commun/ Infrastructures de communication (routes, pistes cyclables, trottoirs)	Redéveloppement d'un système de transport collectif autrefois propre aux M.D.P.A./ Préservation d'une qualité de vie propre au Bassin potassiqueP
	Qualité des services de proximité	Préservation d'une qualité de vie propre au Bassin potassique
	Répartition des services de santé	Préservation d'une qualité de vie propre au Bassin potassique
	Accueil petite enfance	Préservation d'une qualité de vie propre au Bassin potassique
	Aménagement et entretien d'infrastructures autrefois à la charge des M.D.P.A.	Préservation d'une qualité de vie propre au Bassin potassique
	Gestion du transport collectif	Redéveloppement d'un système de transport collectif autrefois propre aux M.D.P.A./ Préservation d'une qualité de vie propre au Bassin potassique
Organisation de la prise de décision	Type de compétences reléguées aux communes adhérentes à la C.A.M.S.A.	Préservation des intérêts du Bassin potassique
	Articulation des schémas directeurs	Préservation des intérêts du Bassin potassique
	Qualité de superposition des espaces de vie et de décision	Préservation des intérêts du Bassin potassique
	Reconnaissance identitaire du Bassin potassique au sein de la C.A.M.S.A.	Préservation des intérêts du Bassin potassique
	Mutualisation des moyens, développement de l'intercommunalité,	Préservation des intérêts du Bassin potassique/ Capacité du Bassin potassique à fédérer
	Volonté fédératrice des communes au sein d'un même territoire de projet	Préservation des intérêts du Bassin potassique/ Capacité du Bassin potassique à fédérer
	Sentiment commun d'appartenance et apparition d'une entité spatiale autonome, reconnaissance et prise en charge de l'espace par ses habitants	Préservation des intérêts du Bassin potassique/ Capacité du Bassin potassique à fédérer
	Qualité de la concertation entre citoyens et pouvoirs locaux	Préservation des intérêts du Bassin potassique/ Capacité du Bassin potassique à fédérer
	Qualité de concertation inter-communale au sein du Bassin potassique et au sein de la C.A.M.S.A.	Préservation des intérêts du Bassin potassique/ Capacité du Bassin potassique à fédérer
	Gestion du SCOT de la Région Mulhousienne dans le périmètre du Bassin potassique	Préservation des intérêts du Bassin potassique / Capacité du Bassin potassique à fédérer

BESANCENOT, 2005	Niveau de sensibilisation au développement durable territorial; impact de l'Agenda 21 local sur l'organisation administrative et territoriale: appropriation politique et administrative	Sensibilisation au développement durable et à l'importance de la cohésion territoriale
------------------	--	--

Figure 117:Facteurs de cohésion territoriale du Bassin potassique, attentifs à celle-ci, pris en compte par les I.D.D.

1.3.2 Niveaux de priorité

Finalement, un I.D.D. attentif à la cohésion territoriale d'un espace n'est rien moins qu'un indicateur d'appropriation de l'espace, via la connaissance et la pratique. S'il n'a pas été jugé nécessaire de justifier leur contribution à la territorialisation du bassin, c'est qu'ils sont eux-mêmes issus d'un regroupement d'I.D.D., émanant des objectifs permanents de développement territorial durable, eux-mêmes issus des cinq sous-systèmes territoriaux garants de la territorialité d'un espace.

Lors de l'enquête menée auprès des maires du Bassin potassique en 2005, un classement des I.D.D. a été opéré. Après avoir interrogé chacun d'eux sur les I.D.D. retenus, des niveaux de priorité ou d'urgence, selon la réponse, ont été établis. Une hiérarchisation a ainsi été mise en place du niveau "peu urgent" au niveau "très urgent" en passant par le "moyennement urgent" et l'"urgent". Pour avoir le niveau d'urgence moyenne, une note a été attribuée à chaque niveau: 1 pour "peu urgent", 2 pour "moyennement urgent", 3 pour "urgent" et enfin 4 pour "très urgent". En faisant la moyenne des douze notes obtenues (une par maire interrogé) l'appréciation est la suivante:

- [1-2[: peu urgent (soit – dans le tableau)
- [2-3[: moyennement urgent (soit + dans le tableau)
- [3-4[: urgent (soit ++ dans le tableau)
- 4: très urgent (soit +++ dans le tableau)

Parmi les facteurs de territorialité les plus souvent cités et considérés de fait comme les plus importants - ces niveaux de priorité nous ont été donnés lors de l'enquête menée en 2005 auprès des maires et des élus de la C.A.M.S.A.-, on retrouve la préservation d'une certaine qualité de vie propre au bassin, la préservation des intérêts de ce territoire ainsi que le maintien et le développement de son activité complété par la mise en place d'une certaine spécificité de développement. L'enjeu de la coopération intercommunale pour une reconversion réussie est aussi évoqué. Si l'on associe la capacité du Bassin potassique à fédérer et les coopérations entre communes minières en vue de gérer les problèmes d'intérêt communautaire, on obtient neuf I.D.D.. Si ces trois enjeux sont les plus souvent évoqués, c'est aussi parce que la reconversion a profondément et durablement marqué les esprits: les enjeux les plus urgents et les plus cruciaux ont davantage concerné l'emploi et son développement, mais aussi la préservation d'une certaine qualité de vie inhérente au paternalisme M.D.P.A. et la volonté de reconvertir, dans les meilleures conditions, le territoire minier, via les aides financière de la région, de l'Etat et de l'U.E..

Arrive juste derrière un enjeu tout aussi important mais induit par la reconversion : la capacité des communes minières à se fédérer, afin d'organiser au mieux la reconversion.

D'autres enjeux semblent moins urgents, comme la préservation d'un patrimoine minier, le maintien d'une certaine sociabilité propre au Bassin potassique, le maintien et la promotion du souvenir du passé minier voire pré-minier, la question des transports collectifs, la conservation

d'une certaine mixité sociale, la découverte et la connaissance de son territoire, la préservation du patrimoine propre aux M.D.P.A. et enfin la sensibilisation au développement durable et à la cohésion territoriale. S'ils ne rassemblent pas autant d'I.D.D. que les premiers cités, ils demeurent néanmoins d'une importance capitale aux yeux de ceux qui tiennent à favoriser la cohésion territoriale du bassin. Parce qu'ils semblent moins urgents que les autres, ils ne sont pas mis en avant. On observe d'ailleurs sur le graphique ci-après une attention davantage portée aux enjeux urgents ou très urgents (Figure 118 et Figure 119).

FACTEURS DE TERRITORIALITE DU BASSIN POTASSIQUE PRIS EN COMPTE PAR LES I.D.D.	NOMBRE D'I.D.D. CONCERNES	NIVEAU D'URGENCE DONNE A L'ENJEU
Préservation d'une certaine qualité de vie propre au Bassin potassique	11	++
Préservation des intérêts du Bassin potassique	10	+++
Maintien et développement de l'activité dans le Bassin potassique	8	+++
Capacité du Bassin potassique à fédérer	7	++
Préservation d'un patrimoine minier propre au Bassin potassique	4	+
Maintien d'une sociabilité propre au Bassin potassique	3	-
Maintien et promotion du souvenir	3	-
Redéveloppement d'un système de transport collectif autrefois propre aux M.D.P.A.	3	-
Coopérations entre les communes du Bassin potassique en vue de gérer les problèmes d'intérêt communautaire	2	+++
Conservation d'une certaine mixité sociale	1	-
Coopérations entre les communes du Bassin potassique en vue de gérer les problèmes de la reconversion d'intérêt communautaire	1	+++
Découverte et connaissance de son territoire	1	-
Mise en place d'une certaine spécificité de développement	1	++
Préservation d'un patrimoine propre au Bassin potassique	1	-
Sensibilisation du développement durable et à l'importance de la cohésion territoriale	1	-

BESANCENOT, 2005

Figure 118: Importance donnée à chaque facteur de territorialité pris en compte par les I.D.D.

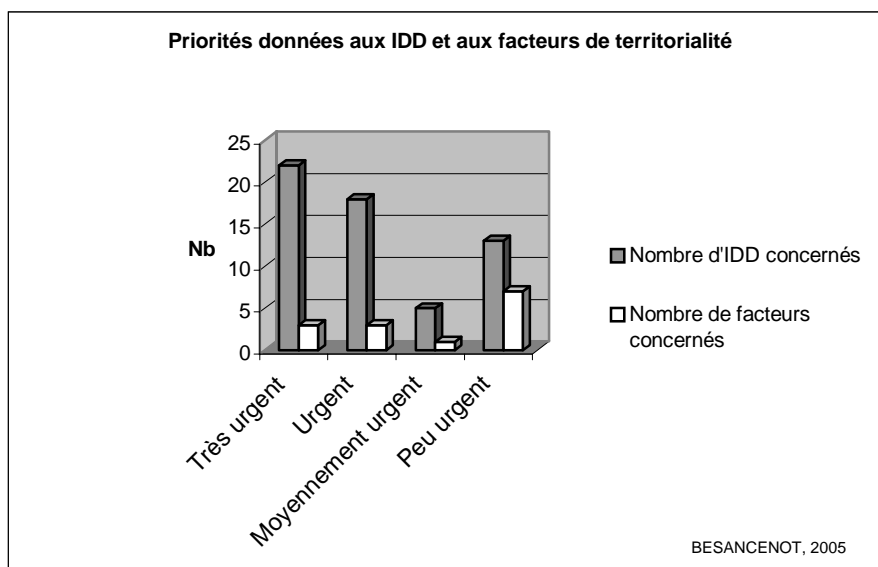


Figure 119: Une corrélation presque positive entre le niveau d'urgence de l'enjeu et le nombre d'I.D.D. concernés

Maintenant que les I.D.D. liés à la cohésion territoriale du Bassin potassique ont été sélectionnés, il est désormais possible de procéder à leur désagrégation. Celle-ci doit permettre un suivi de la préservation du territoire minier. Précisons que, si notre travail ne va pas jusque là, pour un diagnostic complet du territoire, s'intéresser aux autres I.D.D. est tout à fait souhaitable et indispensable.

Si l'étape suivante consistait naturellement à savoir dans quelle mesure ces indicateurs de cohésion territoriale dans le nouvel espace de projet C.A.M.S.A. sont pris en compte, il est néanmoins important d'identifier, pour saisir leur faisabilité, le contenu de ces I.D.D.. Cette étape est importante, même si, pour le moment, la démarche n'aboutit à aucune évaluation possible, c'est à dire leur désagrégation en sous-indicateurs D.P.E.I..

2 Désagrégation des Indicateurs de Développement Durable

Nous l'avons vu, étant donné qu'un I.D.D. à lui seul n'est pas mesurable, la faisabilité d'un suivi des I.D.D. passera par leur désagrégation, c'est à dire leur séparation en parties au départ assemblées en un tout (LAROUSSE, 2004), en sous-indicateurs D.P.E.I. quant à eux mesurables. Il ne faut cependant pas perdre de vue un élément déterminant dans le choix de ces sous-indicateurs: leur logique d'interactions permanentes.

Les I.D.D. retenus pour la désagrégation ne concerneront pas tous les enjeux liés à l'espace de projet, en l'occurrence la C.A.M.S.A.. Seront repris uniquement les I.D.D. dits "attentifs" directement ou indirectement à la cohésion territoriale du Bassin potassique.

2.1 Désagrégation et validation par les élus

L'objectif est de trouver pour chaque I.D.D. une batterie de sous-indicateurs D.P.E.I. et de les soumettre aux élus de la C.A.M.S.A. et des communes du Bassin potassique. Les sous-indicateurs, trouvés selon la méthode D.P.E.I. et explicités au 3 du chapitre 4, ont été choisis à partir d'indicateurs bruts mesurables produits par les organismes cités au même chapitre. Ce sont les maires des douze communes du Bassin potassique ainsi que les responsables de l'Agenda 21 local à la C.A.M.S.A. qui ont apporté leurs critiques et leurs rectifications à la liste d'I.D.D. et de sous-indicateurs présente dans le tableau ci-après.

Parce que ces sous-indicateurs synthétisent des indicateurs bruts, ils ne sont donc pas directement mesurables (les indicateurs qui leur correspondent sont présents en Annexe 5). Ils ont été choisis de manière à former des couples de sous-indicateurs *D-P*, *P-E*, *E-I* et *I-D* les plus pertinents possibles, et ce à partir des indicateurs bruts disponibles. L'objectif est d'aboutir à une évaluation de ces couples et non des sous-indicateurs pris isolément.

Parce que certains sous-indicateurs existants mais non opérationnels ont été envisagés par la C.A.M.S.A., ils ont tout de même été signalés. Afin d'appréhender la manière de mettre en relations les sous-indicateurs, situés les uns à côté des autres dans la chaîne d'effets D.P.E.I., des intitulés ont été donnés aux liens *D-P*, *P-E*, *E-I* et *I-D*. Nous rappelons que la chaîne d'effets D.P.E.I., pour être conforme au principe d'interdépendance, doit être bouclée. C'est pourquoi le lien *I-D* est aussi mentionné.

Enfin un grand nombre de sous-indicateurs n'est pas présent dans le tableau. La raison est que les indicateurs bruts correspondants n'existent pas. De même, lorsque la présence de sous-indicateurs est nulle, l'I.D.D. n'est pas indiqué (Figure 120). Sur le tableau ci-après ne figure, pour chaque I.D.D, qu'une seule série de sous-indicateurs D.P.E.I.. Dans un souci de clarté et pour éviter trop d'informations préjudiciables à la compréhension globale, le tableau complet figure en Annexe 5. Les sous-indicateurs figurant dans le tableau ci-dessous, lorsqu'ils n'ont pas été élaborés dans la perspective de cette thèse, proviennent des différents organismes signalés au 3.3.1 du chapitre 4. La plupart provient du Profil Environnemental élaboré pour la région Alsace par la DIREN (voir DIREN, 2004).

I.D.D.	Force Directrice	Lien D-P	Pression	Lien P-E	Etat	Lien E-I	Impact	Lien I-D
<i>Accessibilité pécuniaire au logement : valeur, aides, disponibilité foncière pour construire</i>	Besoins fonciers et immobiliers	Légitimité de la pression foncière au regard des besoins fonciers et immobiliers	Pression foncière : valeurs foncières	Relations de cause à effet entre pression foncière et accessibilité pécuniaire	Accessibilité pécuniaire	Relations de cause à effet entre accessibilité pécuniaire et préférences, insatisfactions déclarées	Préférences et insatisfactions déclarées	Légitimité des préférences et insatisfactions déclarées au regard des besoins fonciers et immobiliers
<i>Qualité paysagère des centre-ville, des périphéries, des villages et des cités minières</i>	Besoins fonciers et immobiliers	Légitimité de la pression foncière au regard des besoins fonciers et immobiliers	Pression foncière : valeurs foncières	Relations de cause à effet entre pression foncière et qualité paysagère des centre-ville	Qualité paysagère des centre-ville	Relations de cause à effet entre qualité paysagère des centre-ville et préférences, insatisfactions déclarées	Préférences et insatisfactions déclarées	Légitimité des préférences, insatisfactions déclarées au regard des besoins fonciers et immobiliers
<i>Qualité des sols et sous-sols</i>			Risques d'affaissements miniers	Relations de cause à effet entre risques d'affaissements miniers et stabilité des sols	Mouvement avéré des sols	Relations de cause à effet entre stabilité des sols et qualité des terrains à bâtir	Qualité des terrains et du bâti	
<i>Accessibilité domicile-travail</i>	Besoins en transports	Légitimité du stationnement et du transport au regard des besoins en transports	Stationnement, trafic	Relations de cause à effet entre stationnement, trafic et qualité de la desserte	Qualité de la desserte : infrastructures et transports	Relations de cause à effet entre qualité de la desserte et préférences, insatisfactions déclarées	Préférences et insatisfactions déclarées	Légitimité des préférences, insatisfactions déclarées au regard des besoins en transports
<i>Qualité du patrimoine foncier bâti/ Qualité du patrimoine non-bâti</i>	Besoins fonciers et immobiliers	Légitimité de la pression foncière au regard des besoins fonciers et immobiliers	Pression foncière : valeurs foncières	Relations de cause à effet entre pression foncière et qualité du patrimoine foncier bâti	Qualité du patrimoine foncier bâti en particulier hérité des M.D.P.A. : logements et équipements collectifs/ qualité du patrimoine non-bâti en particulier hérité des M.D.P.A. : terres agricoles, forêts, terrains individuels, canal bétonné, terrils, galeries minières intactes ou en service, matériel minier, collection d'objets	Relations de cause à effet entre qualité du patrimoine bâti et préférences, insatisfactions déclarées	Préférences et insatisfactions déclarées	Légitimité des préférences, insatisfactions déclarées au regard des besoins fonciers et immobilier

Troisième partie: Des indicateurs au service du développement territorial durable du Bassin potassique

<i>Qualité et pérennité des paysages industriels et miniers et des ensembles architecturaux pré-miniers</i>	Besoins fonciers et immobiliers	Légitimité de la pression foncière au regard des besoins fonciers, immobiliers	Pression foncière : valeurs foncières	Relations de cause à effet entre pression foncière et qualité et pérennité des paysages industriels et miniers et des ensembles architecturaux pré-miniers	Qualité et pérennité des paysages industriels et miniers : terrils, cités minières, bâtiments miniers remarquables, Ecomusée/qualité de pérennité des ensembles architecturaux pré-miniers	Relations de cause à effet entre qualité et pérennité des paysages industriels et miniers et des ensembles architecturaux pré-miniers et préférences, insatisfactions déclarées	Préférences et insatisfactions déclarées	Légitimité des observations, plaintes au regard des besoins fonciers et immobiliers
<i>Qualité de valorisation des forêts et zones humides (inféodées ou non inféodées à la mine)</i>	Besoins fonciers et immobiliers	Légitimité de la pression foncière au regard des besoins fonciers et immobiliers	Pression foncière : valeurs foncières	Relations de cause à effet entre pression foncière et qualité de valorisation des forêts et zones humides	Qualité de valorisation des forêts et zones humides	Relations de cause à effet entre qualité de valorisation des forêts et zones humides et préférences, insatisfactions déclarées	Préférences et insatisfactions déclarées	Légitimité des préférences, insatisfactions déclarées au regard des besoins fonciers et immobiliers
<i>Qualité chimique de l'air</i>	Besoins énergétiques de toutes sortes : consommation d'énergie : énergie primaire consommée par secteur d'activité et par type d'énergie	Légitimité des sources de pollution: au regard des besoins énergétiques de toutes sortes	Sources de pollution	Relations de cause à effet entre sources de pollution et qualité chimique de l'air	Qualité chimique de l'air : valeur de l'indice ATMO dans les principales agglomérations : nombre de jours par niveau de l'indice; concentration moyenne annuelle en NO2 dans les principales agglomérations; exposition de la population au NO2; nombre de dépassements de l'objectif de qualité de l'air pour la protection de la santé humaine, par secteur géographique (O3); pouvoir acide équivalent	Relations de cause à effet entre qualité chimique de l'air et préférences, insatisfactions déclarées	Préférences et insatisfactions déclarées	Légitimité des préférences, insatisfactions déclarées au regard des besoins énergétiques de toutes sortes

Niveau de nuisance sonore	Qualité des activités économiques (par type)		Sources de bruit: nuisances des infrastructures : linéaire de voies classées bruyantes	Relations de cause à effet entre sources de bruit et niveau sonore	Niveau sonore : nombre de points noirs et nombre de logements concernés par le bruit; population résidant dans les zones de bruit (PEB) des aérodrômes (ou nombre de logements);			
Qualité des eaux souterraines et de surface et alimentation en eau potable	Besoins domestiques, collectifs et industriels en eau	Légitimité des prélèvements et de la consommation en eau souterraine et superficielle au regard des besoins domestiques, collectifs et industriels en eau	Prélèvements et consommation en eau souterraine et superficielle (AEP, industrie, irrigation)	Relations de cause à effet entre prélèvements et consommation en eau souterraine et superficielle et qualité des eaux souterraines	Qualité des eaux souterraines, eaux de surface, alimentation en eau potable, pressions de prélèvement, gestion globale de la ressource en eau, restauration et entretien des cours d'eau (Groupements d'assainissement (p 71));	Relations de cause à effet entre qualité des eaux souterraines et santé	Santé	Légitimité de l'état de santé au regard des besoins domestiques, collectifs et industriels en eau
			Cours d'eau soumis aux actions anthropiques en période d'étiage et localisation des origines (RS-22)	Relations de cause à effet entre cours d'eau soumis aux actions anthropiques et qualité biologique des cours d'eau et des eaux souterraines	Qualité biologique des cours d'eau et des eaux souterraines: suite identique au précédent	Relations de cause à effet entre qualité biologique des cours d'eau et des eaux souterraines et préjudice causé à l'environnement	Préjudice causé à l'environnement	
Qualité et type de service de la collecte et qualité de tri des déchets ménagers	Besoins du consommateur: budget des ménages	Légitimité de la quantité des déchets produits par type au regard des besoins du consommateur	Quantité de déchets produits par type: quantité	Relations de cause à effet entre quantité des déchets produits par type et qualité de traitement des déchets ménagers	Qualité de retraitement des déchets ménagers: méthode ACV: optimisation des conditions de stockage	Relations de cause à effet entre qualité de retraitement des déchets ménagers et pollution de l'air et de l'eau	Qualité de l'air et de l'eau	Légitimité de la pollution de l'air et de l'eau au regard des besoins du consommateur
Qualité de la reconversion des anciens mineurs/ formation et adéquation avec la demande des entreprises	Besoins économiques conjoncturels et structurels	Légitimité de la délocalisation, du niveau de formation au regard des besoins économiques conjoncturels et structurels	Délocalisation, niveau de formation	Relations de cause à effet entre délocalisation, niveau de formation et présence et qualité de l'emploi	Présence et qualité de l'emploi	Relations de cause à effet entre présence, qualité de l'emploi et préférences, insatisfactions déclarées	Préférences et insatisfactions déclarées	Légitimité des préférences, insatisfactions déclarées au regard des besoins économiques conjoncturels et structurels

Troisième partie: Des indicateurs au service du développement territorial durable du Bassin potassique

<i>Mise en œuvre du schéma de formation pour le Bassin potassique</i>			Instruction des parents	Relations de cause à effet entre instruction des parents et présence, qualité de l'enseignement et de la formation professionnelle	Présence et qualité de l'enseignement et de la formation professionnelle	Relations de cause à effet entre présence et qualité de l'enseignement et de la formation professionnelle et préférences, insatisfactions déclarées	Préférences et insatisfactions déclarées	
<i>Qualité de la socialisation</i>			Centralités, pôles commerçants	Relations de cause à effet entre centralités, pôles commerçants et présence et qualité des espaces publics	Présence et qualité des espaces publics	Relations de cause à effet entre présence, qualité des espaces publics et préférences, insatisfactions déclarées	Préférences et insatisfactions déclarées	
<i>Développement des transports en commun/ Infrastructures de communication (routes, pistes cyclables, trottoirs)</i>	Fonctions urbaines	Légitimité des liaisons entre quartiers au regard des fonctions urbaines	Liaisons entre quartiers, éléments de coupure	Relations de cause à effet entre liaisons entre quartiers et desserte en transports en commun, infrastructures de communication	Qualité de la desserte en transports en commun/ Infrastructures de communication (routes, pistes cyclables, trottoirs)	Relations de cause à effet entre desserte en transports en commun, infrastructure de communication et préférences, insatisfactions déclarées	Préférences et insatisfactions déclarées	Légitimité des préférences, insatisfactions déclarées au regard des fonctions urbaines
<i>Qualité des services de proximité</i>			Coût des transports en commun	Relations de cause à effet entre prix des transports en commun et qualité des services de proximité	Qualité des services de proximité	Relations de cause à effet entre qualité des services de proximité et préférences, insatisfactions déclarées	Préférences et insatisfactions déclarées	

Figure 120: I.D.D. attentifs à la cohésion territoriale du Bassin potassique complétés de leurs sous-indicateurs D.P.E.I.

Le foisonnement d'indicateurs bruts disponibles, le plus souvent non opérationnels, n'empêche pas l'impossibilité de remplir toutes les cases laissées vacantes par des sous-indicateurs qui ne sont pas suffisamment pertinents pour la chaîne d'effets D.P.E.I.. Les liens qui unissent les sous-indicateurs entre eux ne relèvent pour l'instant que de considérations théoriques. Les producteurs de deux sous-indicateurs situés l'un à côté de l'autre dans une logique D.P.E.I., n'entretiennent parfois entre eux aucune relation. Ils ne peuvent donc pas mettre en relation leurs sous-indicateurs respectifs. Ainsi, au-delà d'une absence d'indicateurs bruts disponibles, c'est la possibilité de leur mise en relation qui fait aujourd'hui défaut. A cela s'ajoute bien entendu la difficulté à reconstituer une chaîne d'effets D.P.E.I. au sein de certains I.D.D. plus que dans d'autres.

2.2 La difficulté à désagréger

Après énumération de tous les I.D.D. complétés de leurs sous-indicateurs, plusieurs difficultés de désagrégation apparaissent. Le domaine investi par l'I.D.D., plus ou moins social, environnemental ou économique; l'importance donnée en général à l'évaluation d'un enjeu plutôt qu'à un autre (la qualité des écosystèmes remarquables fera par exemple plus souvent l'objet d'une évaluation que l'articulation des schémas directeurs); et surtout la facilité à évaluer ou non un enjeu particulier, contribuent souvent à la réussite ou non de l'évaluation et donc à la présence de sous-indicateurs au sein de chaque I.D.D.. Le tableau ci-dessous (Figure 121) précise le nombre de sous-indicateurs présents au sein de tous les I.D.D. attentifs de près ou de loin à la cohésion du Bassin potassique. Il détaille le nombre de sous-indicateurs ainsi que leur total par I.D.D.. Les explications qui suivent, c'est à dire la justification de la présence forte ou faible de sous-indicateurs pour chaque I.D.D., ont en partie été recueillies auprès des maires du Bassin potassique interrogés en 2005.

I.D.D.	Nombre de sous-indicateurs <i>force Directrice</i>	Nombre de sous-indicateurs <i>Pression</i>	Nombre de sous-indicateurs <i>Etat</i>	Nombre de sous-indicateurs <i>Impact</i>	Total
1. Accessibilité pécuniaire au logement : valeur, aides, disponibilité foncière pour construire	1 (non opérationnel)	1 (non opérationnel)	1 (non opérationnel)	13	13 3 non opérationnels
2. Qualité paysagère des centre-ville, des périphéries, des villages et des cités minières	1 (non opérationnel)	1 (non opérationnel)	1	13	14 2 non opérationnels
3. Qualité du sol	non identifié	3	1	1 (non opérationnel)	4 1 non opérationnel
4. Accessibilité domicile-travail	9	1 (non opérationnel)	1	13	23 1 non opérationnel
5. Qualité du patrimoine foncier bâti/ Qualité du patrimoine non-bâti	1 (non opérationnel)	2 (non opérationnel)	2 (non opérationnel)	13	13 5 non opérationnels

6. Qualité et pérennité des paysages industriels et miniers et des ensembles architecturaux pré-miniers	1 (non opérationnel)	5 (non opérationnel)	2 (non opérationnel)	13	13 8 non opérationnels
7. Qualité de valorisation des forêts et zones humides (inféodées ou non inféodées à la mine)	1 (non opérationnel)	16 et 5 non opérationnels	18	13	47 1 non opérationnel
8. Développement des pistes cyclables	non identifié	non identifié	1	13	14
9. Développement des transports collectifs doux en général (type tram-train, cycles de location, etc.)	non identifié	non identifié	non identifié	13	13
10. Qualité chimique de l'air	2 (non opérationnels)	21	2	17	40 2 non opérationnels
11. Niveau de nuisance sonore	1 (non opérationnel)	3	2	13	18 1 non opérationnel
12. Qualité des eaux souterraines et de surface et alimentation en eau potable	3 (non opérationnels)	36	10	16	62 3 non opérationnels
13. Qualité et type de service de la collecte et qualité de tri des déchets ménagers	1 (non opérationnel)	8	1	7	16 1 non opérationnel
14. Qualité de la reconversion des anciens mineurs/ formation et adéquation avec la demande des entreprises	1 (non opérationnel)	1 (non opérationnel)	3	13	16 2 non opérationnels
15. Implantation d'entreprises compensant la disparition des M.D.P.A.	non identifié	non identifié	non identifié	non identifié	0
16. Qualité des zones d'activités à haute valeur environnementale	non identifié	non identifié	non identifié	non identifié	0
17. Gestion du patrimoine foncier non-bâti et bâti des M.D.P.A.: mise à disposition des entreprises	non identifié	non identifié	non identifié	non identifié	0
18. Développement des emplois répondant à la demande actuelle et future	non identifié	non identifié	non identifié	non identifié	0
19. Mise en œuvre du schéma de formation pour le Bassin potassique		3 et 1 non opérationnel	5	14	22 1 non opérationnel
20. Qualité de la socialisation	non identifié	20 et 3 non opérationnels	1	13	35 3 non opérationnels
21. Importance du tissu associatif, relais pris par les municipalités des œuvres sociales M.D.P.A.	non identifié	1 (non opérationnel)	1	13	14 1 non opérationnel
22. Importance des traditions locales	non identifié	non identifié	1 (non opérationnel)	13	13 1 non opérationnel
23. Présence de la culture polonaise	non identifié	non identifié	1 (non opérationnel)	13	13 1 non opérationnel
24. Qualité de l'animation auprès des jeunes	non identifié	non identifié	1 (non opérationnel)	13	13 1 non opérationnel
25. Qualité d'attraction des manifestations et des musées du souvenir	non identifié	non identifié	non identifié	13	13
26. Communication sur le souvenir de la mine	non identifié	non identifié	non identifié	13	13
27. Présence d'associations pour le souvenir	non identifié	non identifié	non identifié	13	13
28. Intégration des populations immigrées	non identifié	non identifié	non identifié	13	13
29. Aide aux parents	non identifié	non identifié	non identifié	13	13

30. Sécurité des individus: niveau d'intolérance à la frustration: contrat local de sécurité (maintien du respect entre individus)	non identifié	non identifié	non identifié	13	13
31. Lutte contre les violences scolaires	non identifié	non identifié	non identifié	13	13
32. Promotion du commerce local	non identifié	non identifié	1 (non opérationnel)	13	13 1 non opérationnel
33. Développement des transports en commun/ Infrastructures de communication (routes, pistes cyclables, trottoirs)	1 (non opérationnel)	1	1	13	15 1 non opérationnel
34. Qualité des services de proximité	non identifié	1 (non opérationnel)	1 (non opérationnel)	13	13 2 non opérationnels
35. Répartition des services de santé	non identifié	non identifié	non identifié	13	13
36. Accueil petite enfance	non identifié	non identifié	non identifié	13	13
37. Aménagement et entretien d'infrastructures autrefois à la charge des M.D.P.A.	non identifié	non identifié	non identifié	13	13
38. Gestion du transport collectif	non identifié	non identifié	1 (non opérationnel)	non identifié	1 non opérationnel
39. Type de compétences reléguées aux communes adhérentes à la C.A.M.S.A.	non identifié	non identifié	non identifié	non identifié	0
40. Articulation des schémas directeurs	non identifié	non identifié	non identifié	non identifié	0
41. Qualité de superposition des espaces de vie et de décision	non identifié	non identifié	non identifié	non identifié	0
42. Reconnaissance identitaire du Bassin potassique au sein de la C.A.M.S.A.	non identifié	non identifié	non identifié	non identifié	0
43. Mutualisation des moyens, développement de l'intercommunalité, organisation d'une politique communautaire	non identifié	non identifié	non identifié	non identifié	0
44. Volonté fédératrice des communes au sein d'un même territoire de projet	non identifié	non identifié	non identifié	non identifié	0
45. Qualité de la concertation entre citoyens et pouvoirs locaux	non identifié	non identifié	non identifié	non identifié	0
46. Qualité de concertation intercommunale au sein du Bassin potassique et au sein de la C.A.M.S.A.	non identifié	non identifié	non identifié	non identifié	0
47. Niveau de transparence et de lisibilité des actions, de décloisonnement des savoirs, d'organisation des échanges et de débats public, développement d'outils de concertation, de suivi et d'évaluation	non identifié	non identifié	non identifié	non identifié	0
48. Gestion du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de Mulhouse- Rhin-Mines dans le périmètre du Bassin potassique	non identifié	non identifié	non identifié	non identifié	0
49. Niveau de sensibilisation au développement durable territorial; impact de l'Agenda 21 local sur l'organisation administrative du territoire: appropriation politique et administrative	non identifié	non identifié	1 (non opérationnel)	13	13 1 non opérationnel

Figure 121: Nombre de sous-indicateurs présents au sein de chaque I.D.D.

Par rapport aux domaines, ce sont le plus souvent les enjeux qui ont trait à la préservation des écosystèmes qui comprennent le plus d'indicateurs opérationnels. C'est le cas de la *qualité de valorisation des forêts et zones humides* (inféodées ou non inféodées à la mine) (n°7: 48 sous-indicateurs dont 1 non opérationnel soit 35 sans le sous-indicateur *Préférences et insatisfactions déclarées*), de la *Qualité chimique de l'air* (n°10 : 42 sous-indicateurs dont 2 non opérationnels soit 29 sans le sous - indicateur *Préférences et insatisfactions déclarées*), de la *Qualité des eaux souterraines et de surface et alimentation en eau potable* (n°12 : 65 sous-indicateurs dont 3 non opérationnels soit 52 sans le sous-indicateur *Préférences et insatisfactions déclarées*). Comme on peut le constater en annexe, l'environnement fait prioritairement l'objet d'une évaluation par le biais d'indicateurs. Ils contiennent tous en moyenne plus de 40 sous-indicateurs (soit entre 20 et 40 sans le sous-indicateur *Préférences et insatisfactions déclarées*). Lorsque ce n'est pas l'environnement qui permet l'existence d'indicateurs mesurables au sein des I.D.D., c'est la facilité que l'on a à évaluer tel ou tel indicateur par rapport à d'autres qui ressort (n°3: *Qualité du sol*, n°4: *Accessibilité domicile-travail*, n°11: *Niveau de nuisance sonore*, n°13: *Qualité et type de service de la collecte et qualité du tri des déchets ménagers*, n°14: *Qualité de reconversion des anciens mineurs/formation et adéquation avec la demande des entreprises*, n°21: *Importance du tissu associatif, relais pris par les municipalités des œuvres sociales M.D.P.A.*).

Le fait que certains I.D.D. contiennent très peu ou pas du tout de sous-indicateurs s'explique de plusieurs manières. Certains ne comprennent pas de sous-indicateurs d'*Etat* (n°1: *Accessibilité pécuniaire au logement*). D'autres semblent encore trop spécialisés ou trop spécifiques au Bassin potassique pour faire l'objet d'une investigation de la part d'une seule collectivité (n°6: *Qualité et pérennité des paysages industriels et miniers et des ensembles architecturaux pré-miniers*, n°15: *Implantation d'entreprises compensant la disparition des M.D.P.A.*, n°17: *Gestion du patrimoine foncier non-bâti des M.D.P.A.: mise à disposition des entreprises*, n°25: *Qualité d'attraction des manifestations et des musées du souvenir*, n°27: *Présence d'associations pour la souvenir*, n°37: *Aménagement et entretien d'infrastructures autrefois à la charge des M.D.P.A.*, n°39: *Type de compétences reléguées aux communes adhérentes à la C.A.M.S.A.*, n°42: *Reconnaissance identitaire du Bassin potassique au sein de la C.A.M.S.A.*, n°46: *Qualité de concertation inter-communale au sein du Bassin potassique et au sein de la C.A.M.S.A.*).

Aux dires de la plupart des élus du Bassin potassique (cf. enquête 2005), certains semblent relever de préoccupations, d'enjeux beaucoup trop récents pour que les collectivités locales et territoriales s'en préoccupent sérieusement (n°16: *Qualité des zones d'activités à haute valeur environnementale*, n°29: *Aide aux parents*, n°31: *Lutte contre les violences scolaires*).

Certains semblent trop exhaustifs voire trop compliqués à évaluer. Ils concernent parfois trop la personne dans son individualité et pas assez la collectivité (n°30: *Sécurité des individus: niveau d'intolérance à la frustration: contrat local de sécurité*).

L'aspect mesurable ou non mesurable ressort aussi de cette analyse. Certains semblent trop qualitatifs pour faire l'objet d'un bilan chiffré. Il est donc difficile de trouver une manière simple de les évaluer (n°39: *Type de compétences reléguées aux communes adhérentes à la C.A.M.S.A.*, n°40: *Articulation des schémas directeurs*, n°24: *Qualité de l'animation auprès des jeunes*).

Les I.D.D. concernant les problèmes de gestion et d'organisation de la collectivité, semblent à la fois trop qualitatifs et trop complexes à évaluer pour contenir un nombre suffisant de sous-indicateurs mesurables (n°39: *Type de compétences reléguées aux communes adhérentes à la C.A.M.S.A.*, n°40: *Articulation des schémas directeurs*, n°41: *Qualité de superposition des espaces de vie et de décision*, n°43: *Mutualisation des moyens, développement de l'intercommunalité, organisation d'une politique communautaire*, n°44: *Volonté fédératrice des communes au sein d'un même territoire de projet*, n°45: *Qualité de la concertation entre citoyens et pouvoirs locaux*, n°46: *Qualité de concertation inter-communal au sein du Bassin potassique et au sein de la C.A.M.S.A.*, n°47: *Niveau de transparence et de lisibilité des actions, de décloisonnement des savoirs, d'organisation des échanges et de débat public, développement d'outils de concertation, de suivi et d'évaluation*, n°48: *Gestion du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de Mulhouse-Rhin-Mines dans le périmètre du Bassin potassique*).

Certains semblent relever d'une évaluation trop subjective. L'I.D.D. n°2: *Qualité paysagère des centre-ville, des périphéries, des villages et des cités minières* présage de la difficulté qu'auront les acteurs à évaluer objectivement et de manière unanime la qualité d'un paysage. Des critères restent donc à mettre en place.

Il est vrai qu'un certain nombre d'I.D.D., a priori, à même de contenir des sous-indicateurs mesurables, n'en possèdent pas ou très peu (n°8: *Développement des pistes cyclables*, n°17: *Gestion du patrimoine foncier non-bâti*, n° 35: *Répartition des services de santé*, n°36: *Accueil de la petite enfance*).

Il est important de souligner que certains I.D.D., ne contenant pas ou très peu de sous-indicateurs mesurables, ne sont, la plupart du temps, pas la cible d'intérêts prioritaires, en tous les cas pas sous une forme identique à ce qu'elle est présentée ici. Aux yeux de la plupart des acteurs, ces enjeux ne nécessitent pas dans l'immédiat d'évaluation particulière.

Conclusion de chapitre

Ce chapitre aura permis de mettre en évidence l'impossibilité d'envisager une évaluation des I.D.D. par le biais de leurs sous-indicateurs D.P.E.I., par le simple fait qu'ils ne soient en grande majorité ni disponibles, ni mesurables, ni capables pour le moment d'être mis en relation dans une logique D.P.E.I.; les administrations demandeuses étant le plus souvent insuffisamment préparées à leur utilisation. Les indicateurs bruts, qui font office de sous-indicateurs mesurables et agrégeables, lorsqu'ils existent, sont le plus souvent conçus et gérés par des organismes indépendants des instances décisionnelles (collectivités locales et territoriales).

Toutefois, dans la validation des hypothèses formulées en début de partie, plusieurs étapes ont été franchies. La désagrégation a mis en évidence la nécessité de prendre en compte plusieurs indicateurs au sein d'un même I.D.D.. Suivre et évaluer un seul sous-indicateur d'*Etat* par exemple ne suffit pas à l'évaluation de l'I.D.D.. Il se situe nécessairement dans un système bouclé mettant en relation plusieurs autres sous-indicateurs s'influençant mutuellement. Le sous-indicateur *Etat* subit forcément des pressions (via le sous-indicateur *Pression*), lui-même relativisé par des forces positives qui en sont la cause première (via le sous-indicateur *force-Directrice*), ces dernières étant elles-mêmes relativisées par les impacts qui aussi sont provoqués par le sous-indicateur *Etat* (via le sous-indicateur *Impact*). Ainsi, parce que ces quatre sous-indicateurs D.P.E.I. ne correspondent pas nécessairement au même espace, à la même échelle de temps, au même domaine (social, environnemental ou économique) ou au même gestionnaire, l'I.D.D. se doit de respecter le principe d'interdépendance qui échoit à ces différents paramètres.

De plus, la démarche diagnostique proposée au chapitre 4 semble porter ses fruits. Non seulement, au vu de son application au Bassin potassique, elle semble fonctionner de manière simple, mais en plus, à partir d'un cadre méthodologique rigoureux, elle permet à la collectivité de préparer la mise en place d'I.D.D.. Une attention toute particulière portée aux I.D.D. propres à la cohésion territoriale du Bassin potassique permettra de faire le choix d'un véritable diagnostic territorial de développement durable. Afin de construire le plan de développement durable conjointement avec l'amélioration de la territorialité de l'espace concerné, il semble souhaitable que l'Agenda 21 local soit accueilli par un territoire dont on connaît les forces et les faiblesses.

Chapitre 6: La question de la territorialité dans l'Agenda 21 local de la Communauté d'Agglomération de Mulhouse Sud-Alsace

Introduction de chapitre	406
1 Raisons légitimes ou non d'une intégration moindre des territoires dans un contexte d'élargissement communautaire	408
2 Quel diagnostic pour l'Agenda 21 local C.A.M.S.A. ?	422
Conclusion de chapitre	440

Introduction de chapitre

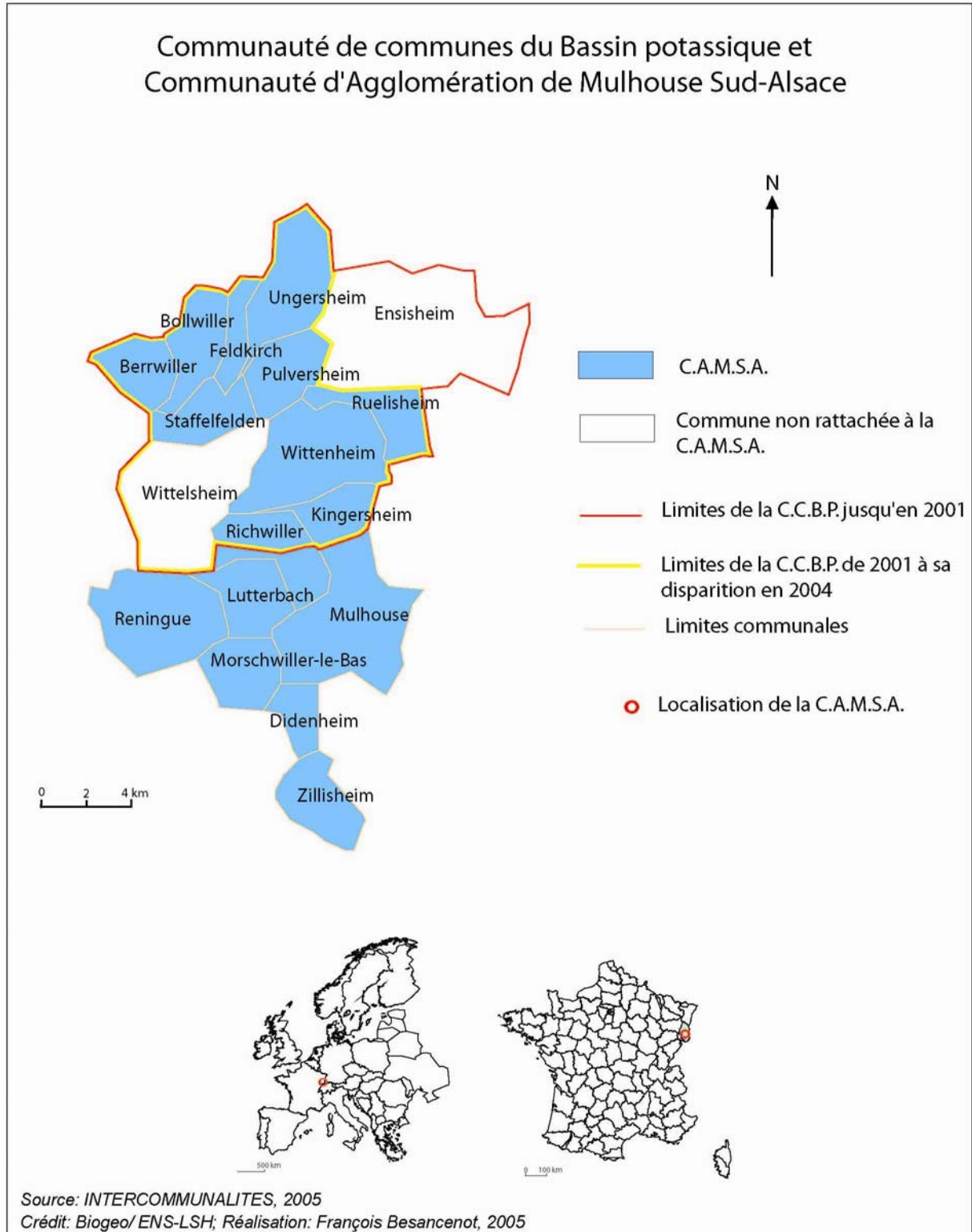
Les deux précédentes parties nous ont convaincus de la nécessité de considérer le développement durable dans une optique de préservation de la territorialité de l'espace étudié. Si le chapitre précédent a permis de proposer une démarche de désagrégation et donc d'évaluation potentielle des I.D.D., cette dernière demeure encore précoce dans la plupart des administrations. Il convient donc, en consultant l'instance pilote du plan de développement durable, c'est à dire le premier responsable de la gestion et du suivi des I.D.D., la C.A.M.S.A., de se focaliser sur la faisabilité d'I.D.D. .

Plusieurs hypothèses ont été soulevées en guise de point de départ. La faisabilité des I.D.D. relèverait tout d'abord d'une prise en compte attentive des territoires au sens géographique du terme. On peut d'ailleurs en trouver plusieurs au sein d'un même espace de projet. Ensuite, des obstacles à la mise en place d'un véritable diagnostic territorial de développement durable apparaissent:

- légitimes, si les compétences d'une intercommunalité par exemple l'empêchent de trop s'attacher aux préoccupations des sous-territoires régis;
- illégitimes si ces préoccupations sont occultées en toute conscience, afin d'éviter par exemple des revendications locales contraignant le projet communautaire.

Il s'agira donc de savoir si l'espace de projet, dans la construction de son diagnostic et dans la formulation de ses objectifs de développement durable, est suffisamment attentif au(x) territoire(s) qu'il contient. Etre "suffisamment attentif" au territoire signifie interroger, en amont du diagnostic, les territoires, afin de prendre en compte, dans le programme Agenda 21 local, leurs spécificités. Afin de respecter au mieux les interdépendances et de parer au risque d'une politique territoriale segmentée dans l'espace, un plan de développement territorial durable, tel qu'il est présenté dans l'Agenda 21 local, se doit de considérer l'espace concerné dans sa globalité. Néanmoins, une politique englobant plusieurs territoires ne peut répondre aux besoins locaux que si ces derniers ont été consultés. Si tel n'est pas le cas, les problématiques ne respecteront pas l'articulation des échelles spatiales. L'approche "Bottom-up", émanant des préoccupations locales, s'efface alors au profit d'une approche "Top-Down", définie au plus haut de l'échelon décisionnel (dans le périmètre de l'espace de projet bien entendu). Il s'agira donc de vérifier si l'élargissement communautaire, caractéristique du passage de la C.C.B.P. à la C.A.M.S.A., encourage une prise en compte moindre des territoires, en particulier du Bassin potassique et des spécificités communales. Il conviendra ensuite d'envisager une intégration de l'Agenda 21 dans notre démarche diagnostique. Ce chapitre, sans prétendre au bilan général, est là pour compléter notre recherche et approfondir, dans la mesure du possible, l'étude de faisabilité d'un plan de développement durable pour le Bassin

potassique. Pour faciliter le repérage dans l'espace et disposer d'une référence cartographique tout le long de ce chapitre, la carte ci-dessous permet de localiser la C.C.B.P. par rapport à la C.A.M.S.A. (Carte 28).



Carte 28: Situation de la Communauté de Communes du Bassin potassique (C.C.B.P.) par rapport à la Communauté d'Agglomération de Mulhouse Sud-Alsace (C.A.M.S.A.)

1 Raisons légitimes ou non d'une intégration moindre des territoires dans un contexte d'élargissement communautaire

La fréquence de l'absence des espaces identitaires dans l'Agenda 21 local est-elle corrélative à l'élargissement de l'espace de projet ? Eu égard à l'impossibilité d'obtenir des informations précises des concepteurs et des responsables de l'Agenda 21 local C.A.M.S.A. et C.C.B.P., la réponse à la question ne pourra donc pas apporter entière satisfaction. Toutefois, le constat d'une présence plus ou moins réelle des territoires dans les objectifs des deux Agendas 21 locaux, par exemple, pourra être soulignée. Il sera aussi possible de savoir si la priorité donnée aux enjeux exclusivement intercommunaux (et non territoriaux ou communaux) relève ou non des compétences obligatoires et optionnelles de la collectivité concernée (communauté d'agglomération ou communauté de communes).

1.1 Le territoire dans les Agendas 21 locaux de la Communauté d'agglomération de Mulhouse Sud-Alsace et la Communauté de Communes du Bassin potassique

Ne sont relevés dans la liste ci-dessous que les objectifs C.A.M.S.A. et C.C.B.P. en lien avec les spécificités territoriales d'un territoire inclus dans l'espace de projet. Ils concernent la prise en compte d'espaces identitaires clairement définis ou l'évocation de leur nécessaire prise en compte. Certains concernent un territoire en particulier: "renouvellement urbain de la Cité Wagner", "aspect exemplaire du lotissement Frohmatten", "protection du patrimoine identitaire du Bassin potassique", "diagnostic des forces et faiblesses du Bassin potassique", "coordination de diverses manifestations de qualité consacrées à un siècle d'exploitation minière autour du temps fort de juin 2004". D'autres, sans désigner de territoire particulier et par la seule volonté de faire participer les habitants, premiers artisans du territoire et de son appropriation, à la politique de l'espace de projet, contribuent à la préservation de la territorialité, de l'identité de certains espaces: "développement des dispositifs de démocratie", "mise en œuvre de méthode d'intervention permettant l'implication des habitants dans la vie publique", "mise en commun des moyens au service d'un grand projet de mémoire- implication du public". Enfin, ce sont des objectifs émanant d'instances décisionnelles supérieures qui semblent concernés par l'identité des espaces régis par la C.A.M.S.A.: "élaboration du SCOT de la Région Mulhousienne et des P.L.U. communaux". Ils permettent de garantir le respect des principes de développement

durable, et par là même de la préservation des territorialités, dans les politiques engagées par l'espace de projet, aussi vaste soit-il (Figure 122).

THEMES AGENDA 21 LOCAL	OBJECTIFS C.A.M.S.A.	OBJECTIFS C.C.B.P.
Eau		
Air		
Faune et flore		
Aménagement du territoire	Elaboration du SCOT de la Région Mulhousienne et des P.L.U. communaux, qui, conformément aux dispositions législatives, doivent reposer sur des principes de développement durable: équilibre, diversité, mixité, réduction des nuisances et préventions des risques (4.1) ¹	Promotion du territoire et valorisation des atouts
	Actions de concertation intégrées à l'élaboration des documents d'urbanisme et aux démarches de perspective territoriale (4.7)	
	Opérations d'aménagement respectant les objectifs du développement durable (localisation, organisation, programme, desserte...) (4.8)	
Paysage/patrimoine		Protection du patrimoine identitaire du Bassin potassique
Politique de la ville	Développement des dispositifs de démocratie (notamment en accord avec la loi sur les conseils de quartier, réforme des conseils de quartier mulhousien avec installation des agents - référents de quartier) (6.6)	
	Mise en œuvre de méthode d'intervention permettant l'implication des habitants dans la vie publique (6.7)	
Economie		Diagnostic des forces et faiblesses du Bassin potassique
Insertion solidarité		
Habitat	Renouvellement urbain de la Cité Wagner (9.2)	
	Aspect exemplaire du lotissement Frohmatten (9.17)	
Déplacements		
Propreté urbaine et déchets		
Energie		
Santé publique		
Risques	Mise en œuvre de méthode d'intervention permettant l'implication des habitants dans la vie publique (15.2)	
Sensibilisation et éducation		Mise en commun des moyens au service d'un grand projet de mémoire-implication du public
		Coordination de diverses manifestations de qualité consacrées à un siècle d'exploitation minière autour du temps fort de juin 2004
Formation et recherche		
Mode de gouvernance	Développement des Conseils de Quartiers (concertation, interpellation, consultation)	
	Développement du Conseil des Anciens (réflexion, concertation)	
Coopération décentralisée		
Mise en œuvre et suivi de l'Agenda 21 local		

D'après C.C.B.P., 2003 et C.A.M.S.A., 2004

¹ Les chiffres entre parenthèses correspondent aux numéros de chapitre de l'Agenda 21 local de la C.A.M.S.A.

Figure 122: Les objectifs⁵³ des Agendas 21 locaux de la C.C.B.P. et de la C.A.M.S.A. attentifs aux territoires contenus dans l'espace de projet

⁵³ Les objectifs des Agendas 21 locaux C.A.M.S.A. et C.C.B.P. correspondent aux intitulés nommés comme tels dans les deux documents.

On constate que l'Agenda 21 local C.C.B.P. consacre une place plus importante aux territoires inclus (c'est à dire aux territoires contenus dans l'espace de projet: communes, quartiers, lieux-dits ou territoires reconnus comme le Bassin potassique) que dans celui de la C.A.M.S.A.. Dans le premier Agenda 21, le territoire inclu est le Bassin potassique. Cela peut s'expliquer par le fait qu'au temps où la C.C.B.P. existait, le territoire Bassin potassique était parfaitement calqué sur l'espace de projet (même si, depuis 2001, Ensisheim n'en fait plus partie). La faible part consacrée aux territoires inclus dans l'Agenda 21 C.A.M.S.A. s'explique certainement par le fait que l'espace de projet cherche à se focaliser exclusivement sur des problèmes communs aux 16 communes régies, même si ces communes ne font pas partie d'un même territoire, en tant que tel (Figure 123).

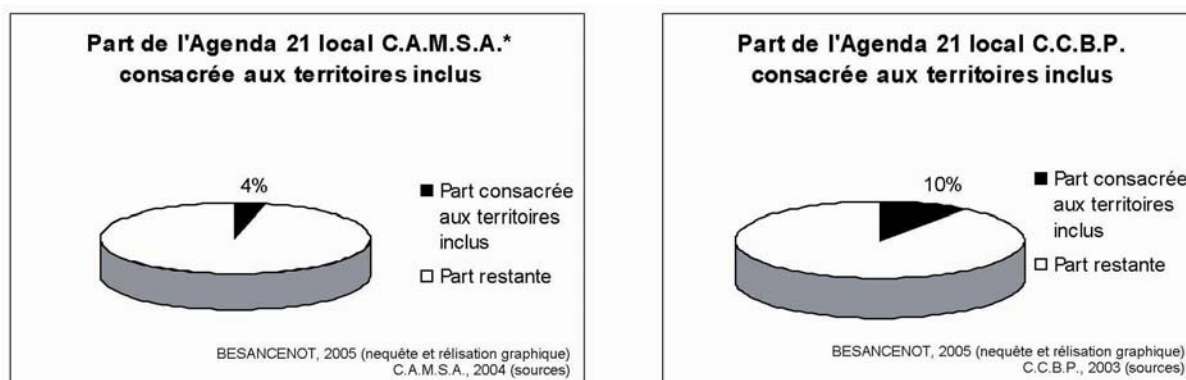


Figure 123: Une part plus importante consacrée aux territoires inclus dans l'Agenda 21 local C.C.B.P. que dans celui de la C.A.M.S.A.

*proportion calculée en nombre d'objectifs consacrés aux territoires inclus rapporté au nombre total d'objectifs

Les thèmes faisant allusion aux territoires inclus relèvent essentiellement d'enjeux comme: l'aménagement du territoire, la politique de la ville, l'habitat, les risques, le mode de gouvernance, le paysage, le patrimoine, la sensibilisation et l'éducation. Ces domaines touchent de près à l'identité, la territorialité d'un individu et de sa collectivité. Ce qui est moins le cas de l'économie, même si ce thème est évoqué, mais sous un intitulé plus global: "forces et faiblesses du Bassin potassique". Les domaines comme l'eau, l'air, la propreté urbaine, l'énergie, la santé publique et la formation-recherche ne sont, en revanche, pas nécessairement à rattacher à une identité particulière (Figure 124).

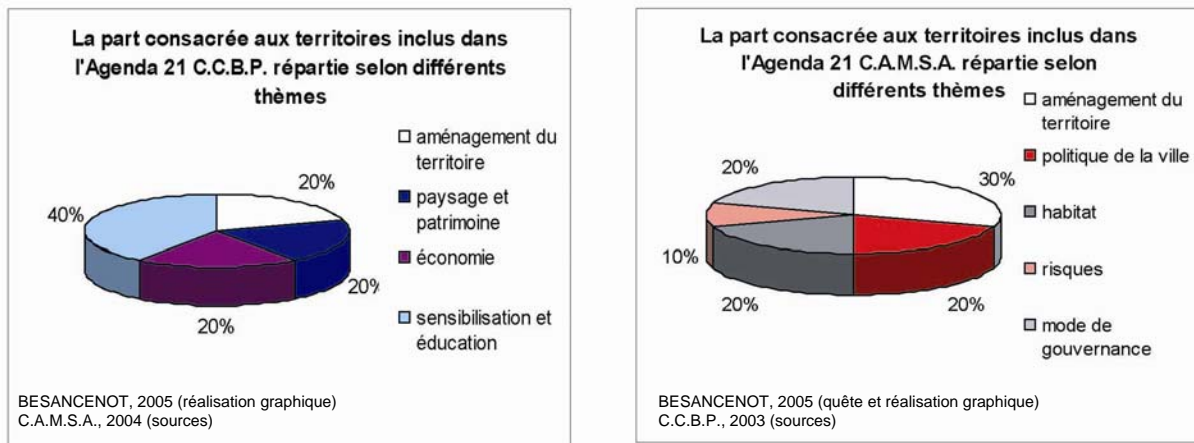


Figure 124: Une répartition de la part consacrée aux territoires inclus différente dans l'Agenda 21 local C.A.M.S.A. et dans celui de la C.C.B.P.

En définitive, dans les deux Agendas 21 locaux, la part consacrée aux différents territoires est plutôt faible. Si la C.A.M.S.A. évoque beaucoup moins le Bassin potassique que ne le fait la C.C.B.P., cette dernière ne se montre pas avare de revendications identitaires. La première partie de cette thèse a permis de prouver la légitimité du Bassin potassique en tant que territoire cohérent d'étude et de projet. Ce sont ses spécificités, c'est à dire les caractéristiques qui ont fait de cet espace un territoire différent des autres, qui ont aussi permis de l'identifier. Or, dans l'énumération des objectifs de l'Agenda 21 local C.C.B.P., ces spécificités ne sont guère soulignées. La plupart des objectifs pourraient d'ailleurs se transposer à des espaces de projet tout à fait différents ! Il se peut que la moindre prise en compte des territoires dans l'Agenda 21 local C.A.M.S.A., par rapport à celui de la C.C.B.P., s'explique par l'éloignement de l'espace de projet par rapport aux territoires régis. Comment toutefois expliquer, à la lecture de l'Agenda 21 C.C.B.P., la distance prise par rapport au territoire, lorsque l'espace de projet s'y superpose quasi parfaitement ? C'est certainement l'hypothèse d'un nécessaire consensus à trouver entre les territoires contenus dans l'espace de projet, lors de l'élaboration d'un Agenda 21 intercommunal, qui peut être retenue. En attendant, il convient d'apporter un deuxième élément de réponse à la légitimité ou non de la moindre prise en compte du territoire au fur et à mesure que l'espace de projet s'élargit: les compétences obligatoires et optionnelles des communautés d'agglomération et de communes.

1.2 Faut-il un Agenda 21 local par territoire?

Est-ce parce que l'espace de projet s'est élargi qu'il est pour autant nécessaire de s'éloigner des préoccupations territoriales des espaces régis ? Il convient de savoir si, dans son Agenda 21 local, l'intercommunalité se cantonne à ses domaines de compétence ou non. Il sera donc intéressant de rappeler le rôle et les compétences d'une communauté d'agglomération ainsi que d'une communauté de communes; d'évaluer la proportion dans chacun d'eux des objectifs

exclusivement intercommunaux, à la fois intercommunaux et communaux et exclusivement communaux. L'objectif sera de savoir si l'élargissement communautaire privilégie nécessairement les préoccupations intercommunales. Il s'agira enfin de savoir la proportion, au sein des deux Agendas 21 locaux, des responsabilités qui dépassent les compétences de la C.A.M.S.A. et de la C.C.B.P.. Ainsi, chercher à savoir si le choix de prendre en compte les préoccupations intercommunales relève de la nécessité de rester dans ses domaines de compétence propres, compètera cette analyse.

1.2.1 Un Agenda 21 local limité par les compétences de la communauté d'agglomération et de la communauté de communes?

A l'issue des différents débats consacrés en France à l'approche territoriale du développement durable, l'association 4D a fait une synthèse des avis recueillis. Le rôle et la mise en œuvre de l'Agenda 21 local ont ainsi pu être éclaircis: « *l'Agenda 21 local est à la fois un document stratégique et opérationnel : c'est un projet de territoire à long terme qui se décline en programmes d'action soumis à une évaluation régulière. Ce projet résulte d'un large débat organisé à l'échelle de chaque territoire, notamment à l'échelle de l'agglomération ou du pays. C'est un cadre pour l'action à 10-15 ans* » (4D, 2001). Cette définition, issue semble-t-il d'une longue série de débats entre acteurs des collectivités, ne donne toutefois pas d'information sur le type de domaines dans lesquels la collectivité, selon sa taille et le nombre de communes qu'elle comprend, doit s'investir. Bref, il n'est pas dit si le contenu de l'Agenda 21 local doit varier selon l'échelon territorial qu'il implique, ou si, au contraire, il doit traiter, avec le même niveau de précision, les territoires qu'il met en jeu, quel que soit d'ailleurs la taille de l'espace de projet.

On le voit néanmoins à travers les Chartes de Pays, les Projets d'Agglomération ou encore les Schémas de Cohérence Territoriale ou SCOT, prévus par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (L.O.A.D.D.T.). Les missions de développement durable, qui pourraient se comparer à celles de l'Agenda 21 local, ne sont pas tout à fait les mêmes selon l'échelle de l'espace de projet. Les Chartes de Pays tout d'abord, document de référence qui détermine la stratégie du territoire en matière de développement socio-économique, de gestion de l'espace et d'organisation des services, fixe les grandes orientations pour l'avenir du Pays à un horizon d'au moins dix ans. Si sa démarche se doit de ressembler à celle de l'Agenda 21 local, les préoccupations, liées à la territorialité des sous-espaces régis, ne sont pas pour autant explicitées. De plus, étant donné qu'elles doivent être communes à ces différents territoires, lesdites "grandes orientations" ne prennent pas nécessairement en compte la cohésion des territoires contenus. Les Projets d'Agglomération, réflexion issue de l'article 26 de la L.O.A.D.D.T., interdisciplinaires et fondés sur un diagnostic

partagé par l'ensemble des forces vives, définissent les grandes orientations pour l'agglomération concernée à moyen et à long terme, en distinguant les axes principaux des politiques publiques à mettre en œuvre et les initiatives privées à encourager. Là, encore, il s'agit de "grandes orientations" communes aux territoires contenus. Enfin, les SCOT, documents de planification stratégique, doivent mettre en cohérence les politiques d'urbanisme, d'habitat, de déplacement et d'équipement commerciaux. Même si on leur offre la possibilité de devenir des axes stratégiques arrêtés dans le cadre du projet d'agglomération, ils n'en demeurent pas moins des projets de politique commune qui ne sont pas forcément liés à la territorialité des sous-espaces régis.

Nous l'avons vu au chapitre 3, l'Agenda 21 local ne propose pas de recette toute faite. Le groupe d'acteurs à même de l'utiliser pour son espace de projet, respectera au mieux le cahier des charges du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, énoncé au chapitre 3 (Encart 49). Bien entendu, comme ces orientations ne sont pas précises ni imposées, les responsables n'élaboreront pas tous le même Agenda 21 local. C'est ainsi qu'une communauté d'agglomération comme la C.A.M.S.A., ayant assimilé au sein d'un espace plus grand, la majeure partie d'une communauté de communes comme la C.C.B.P., envisagera certainement son Agenda 21 local autrement. Eu égard aux nouvelles compétences conférées à la communauté d'agglomération et aux préoccupations plus globales qui évidemment apparaissent, la manière d'envisager la planification de son espace de projet à long terme ne sera certainement plus la même qu'avant l'élargissement. Entre l'Agenda 21 C.A.M.S.A et celui de la C.C.B.P., le diagnostic préalable, la qualité du débat public lors de la phase d'élaboration et sa mise en œuvre, la cohérence de la zone géographique retenue pour ce projet et enfin la qualité de la transversalité dans la démarche seront certainement très différents.

- *« Un choix de domaines transversaux, à définir en large concertation, pour élaborer un diagnostic en termes de durabilité (...) »*
- *Un diagnostic qui s'attache à l'observation des modes de vie dans leur diversité et dont l'élaboration s'effectue avec les acteurs du développement (acteurs publics et privés) et la population. Le diagnostic doit donner le temps aux acteurs de faire émerger une vision commune du territoire et de s'approprier le projet de développement durable. Prospectif, il doit mettre en évidence les tendances et les évolutions possibles, par le croisement des projets des acteurs et par celui des savoirs-faire des experts en charge habituellement, chacun pour leur compte, des seuls diagnostics économique, urbain, sociétal ou environnemental.*
- *La participation de la population et des acteurs du développement est indispensable à une approche transversale et prospective. Elle est nécessaire à l'appréhension de la complexité des fonctions urbaines dans la perspective du développement durable. Elle accompagne toutes les phases du projet: l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation. [...]*
- *L'organisation: pour s'adapter aux transversalités indispensables au développement durable, une réorganisation des services s'impose ainsi qu'une clarification des compétences entre niveaux de collectivités. Cette organisation devra être à même de gérer l'emboîtement des compétences et des territoires, de mettre en place de nouveaux modes de relations en réseau et de faire appel, en*

conséquence, à de nouvelles méthodes de management des hommes et des projets, s'appuyant sur des programmes de formation adaptés.

- *La mise en œuvre d'actions susceptibles d'apporter des réponses en terme de proximité, d'utilité sociale, d'appel à l'intelligence collective pour répondre à des besoins fondamentaux souvent non satisfaits dans le cadre du marché ou par les services publics. [...]*
- *L'existence de critères et référentiels d'évaluation qui existent désormais pour apprécier la "durabilité" d'un projet global ou d'une action. Quel que soit le degré d'élaboration du projet ou d'avancement du programme, l'évaluation "en continu" à l'aide de critères permettra d'apprécier le caractère durable du projet, du programme ou des actions. » (M.E.D.D., 2005).*

Encart 49: Les acquis méthodologiques des expériences Agenda 21 local en France

Néanmoins, le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (M.E.D.D.) préconise actuellement, dans ses acquis méthodologiques des expériences Agenda 21 en France, la prise en compte des territorialités et ce quelle que soit l'ampleur de l'espace de projet. On peut souligner parmi les principes relevés : chacune des fonctions urbaines, déclinées selon les situations locales devra « être analysée en fonction de ses caractéristiques environnementales, sociales et économiques [...] ; le diagnostic doit s'attacher à l'observation des modes de vie dans leur diversité et dont l'élaboration s'effectue avec les acteurs du développement (acteurs publics et privés) de la population [...] ; la participation de la population et des acteurs du développement est indispensable à une approche transversale et prospective [...]. L'organisation devra être à même de gérer l'emboîtement des compétences et des territoires [...] » (J.O., 2002).

S'il est vrai que l'Agenda 21 local se doit de respecter des niveaux d'échelle décisionnels différents, rien ne précise ces prérogatives. Il est indiqué que le diagnostic, préalable au choix des actions de développement durable, doit s'attacher aux modes de vie dans leur diversité et être élaboré avec les acteurs du développement. Si, lors du passage d'une communauté de communes à une communauté d'agglomération, les acteurs ne sont plus les mêmes, alors l'attention portée aux sous-territoires risque aussi de changer ! Très probablement, cette attention sera d'autant moins importante que l'espace de projet s'élargira.

On constate que les missions attribuées à la communauté d'agglomération ainsi qu'à la communauté de communes relèvent d'enjeux communautaires. Plus précisément, si l'on respecte les compétences citées précédemment, l'intercommunalité n'a pas à s'immiscer dans les affaires qui ont trait à la seule commune ou dans des préoccupations territoriales qui ne relèveraient en aucun cas d'enjeux communautaires (Figure 125).

Domaines de compétence de l'intercommunalité	C.A.	C.C.
Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, tertiaire, artisanale, commerciale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire	●	●
Actions de développement économique d'intérêt communautaire.	●	●
Schémas directeur et de secteur : création et réalisation de ZAC d'intérêt communautaire, transports urbains	●	●
Programme local de l'habitat, politique du logement d'intérêt communautaire (y compris du logement social) et action par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire	●	○
Dispositifs contractuels (développement urbain, local et insertion économique et sociale) d'intérêt communautaire	●	
Dispositifs locaux d'intérêt communautaire de prévention de la délinquance.	○	
Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire	○	
Assainissement	○	
Eau	○	
Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, nuisances sonores, élimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés (ou traitement et opérations connexes seulement)	○	○
Création, aménagement et entretien de la voirie, construction, fonctionnement et entretien d'équipements sportifs et culturels et d'enseignement préélémentaire et élémentaire		○

BESANCENOT, 2005 d'après MINEFI, 2005

- Compétence obligatoire
- Compétence optionnelle

Figure 125: Les compétences obligatoires et optionnelles de la communauté d'agglomération (C.A.) et de la communauté de communes (C.C.) selon le Code Général des collectivités locales

Aussi, le risque est que l'Agenda 21 local d'une communauté d'agglomération ou de communes, s'il reprend les principes du développement durable et donc préconise l'articulation des échelles spatiales dans la prise de décision, néglige les préoccupations territoriales des sous-espaces que l'intercommunalité contient. Afin de vérifier si l'élargissement de l'intercommunalité a tendance en effet à laisser de côté les enjeux propres aux territoires régis, il convient de vérifier si les objectifs de l'Agenda 21 local de la C.A.M.S.A. découlent

directement ou non des compétences de la communauté d'agglomération. La même expérience sera reproduite à partir de l'Agenda 21 de la C.C.B.P..

1.2.2 Part des objectifs intercommunaux, communaux, territoriaux dans les deux Agendas 21 locaux

Sera relevée, dans les deux Agendas 21 locaux C.A.M.S.A. et C.C.B.P., la proportion d'objectifs concernant l'intercommunalité, la commune et l'intercommunalité ainsi que la commune. L'objectif est de savoir si l'Agenda 21 local d'une intercommunalité privilégie les préoccupations intercommunales, au détriment de celles des territoires inclus. Il serait bien entendu hâtif, à ce stade de l'étude, de faire des généralisations. Les conclusions qui émaneront de ces statistiques, valables pour les deux Agendas 21, si elles peuvent être généralisables ailleurs, ne feront pas l'objet de loi universelle pour tous les autres Agendas 21 locaux. Cette étude permet surtout de donner les raisons légitimes et moins légitimes d'une mise au second plan des préoccupations territoriales dans les deux Agendas 21 à l'étude.

Ce n'est pas l'intercommunalité la plus étendue, c'est à dire la C.A.M.S.A., qui possède dans son Agenda 21 local la plus grande proportion d'objectifs propres à l'intercommunalité. Pour près d'un quart, ces objectifs concernent la commune seule. Malgré l'élargissement, la préoccupation des sous-territoires semble résister (Figure 126). Du côté de l'Agenda 21 C.C.B.P. en revanche, les communes ne sont évoquées que dans 12% des objectifs. Ce qui aussi peut s'expliquer: du fait que l'espace de projet était déjà un territoire à part entière (le Bassin potassique), il est important de se focaliser sur celui-ci et pas sur d'autres entités plus factices sur le plan identitaire. En un mot, cet argument ne contredit aucunement l'affirmation formulée en 1.1. Si l'on ne relève que les objectifs ayant trait au territoire en tant que tel, c'est la C.C.B.P. qui l'emporte. En effet, sans évoquer chaque commune (qui, soit dit en passant, ne représente pas forcément d'unité territoriale pertinente), le Bassin potassique est assez fréquemment évoqué.

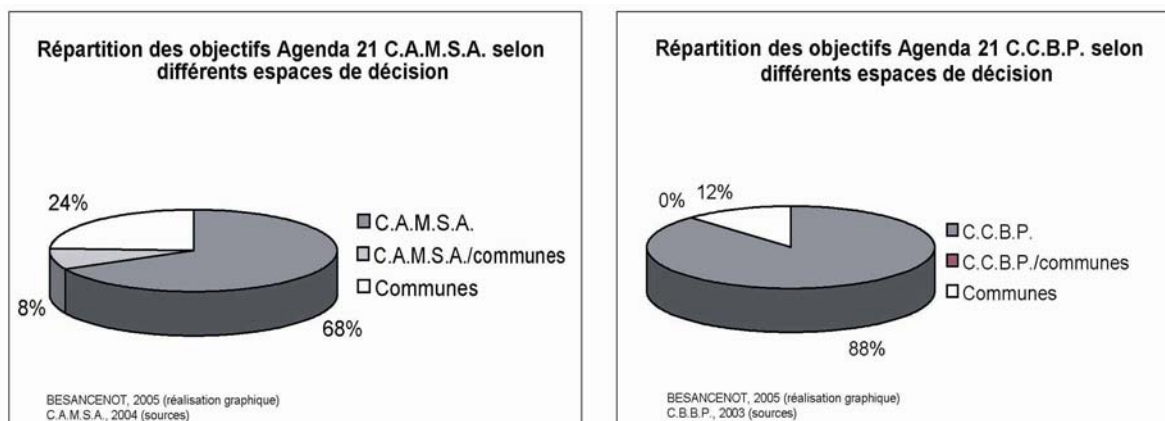


Figure 126: Une grande majorité des objectifs de l'Agenda 21 local C.A.M.S.A. et C.C.B.P. concernant l'intercommunalité

Voyons désormais s'il existe une seconde raison de mettre au second plan les sous-territoires. Il s'agit alors de savoir si les domaines de compétence des deux intercommunalités les obligent à cantonner leurs objectifs Agendas 21 dans le strict cadre de leurs compétences.

Pour éviter de procéder à une typologie exhaustive de tous les objectifs de développement durable C.A.M.S.A. et C.C.B.P., sera d'abord proposée la manière de les classer ainsi qu'un exemple à partir d'un thème choisi. Ceci doit permettre d'illustrer la démarche de classification. Sera ensuite présentée, sous forme de graphique, la proportion, selon qu'ils sont intercommunaux, les deux à la fois ou seulement communaux, de chaque objectif au sein de l'Agenda 21 local.

C'est à partir des Agendas 21 locaux C.A.M.S.A. et C.C.B.P. qu'ont été classés, pour les besoins de cette thèse, selon des thèmes correspondant aux compétences d'une communauté d'agglomération et d'une communauté de communes, les objectifs de développement durable. Certains objectifs débordent de ces compétences. Ils ont été signalés en "non gras", en haut de chaque colonne des tableaux présentés ci-dessous. Comme le montrent ces tableaux, qui ne sont que des "échantillons", ont été reportés en rouge les objectifs concernant l'intercommunalité (C.A.M.S.A. ou C.C.B.P.), en noir ceux concernant à la fois l'intercommunalité et la commune et en bleu la commune. En ce qui concerne l'Agenda 21 C.A.M.S.A., 73 objectifs sur 231 relèvent de la responsabilité d'organismes différents de la communauté d'agglomération (Action Environnement Alsace, Agence Locale de la Maîtrise de l'Energie, Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne, etc., ou non précisés). On peut ainsi considérer que ces objectifs concernent l'intercommunalité et non pas un niveau d'échelle territorial inférieur. Précisons que les domaines de compétence d'une communauté d'agglomération tels que les "dispositifs locaux d'intérêt communautaire de prévention de la délinquance" ainsi que la "création, aménagement et entretien de la voirie" et bien d'autres, ne figurent pas dans l'Agenda 21 de la C.A.M.S.A.. De nouveaux domaines ne relevant pas directement des compétences dévolues à la communauté d'agglomération se retrouvent sous les intitulés suivants: "santé", "sensibilisation au développement durable", "formation et recherche", "mode de gouvernance", "coopération décentralisée", "mise en œuvre et suivi du développement durable". En effet, les domaines du développement durable étant transversaux, il n'était pas évident de les retrouver dans les domaines de compétence d'une communauté d'agglomération qui eux sont présentés de manière sectorielle (Figures 127 à 129).

Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, tertiaire, artisanale, commerciale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire	Développement économique d'intérêt communautaire	Schémas directeur et de secteur : création et réalisation de ZAC d'intérêt communautaire, transports urbains	Programme local de l'habitat, politique du logement d'intérêt communautaire (y compris du logement social) et action par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire	Dispositifs contractuels (développement urbain, local et insertion économique et sociale) d'intérêt communautaire
Application du concept de Trame Verte adaptée au contexte communautaire BESANCENOT, 2005 C.A.M.S.A., 2004	Etablissement d'un observatoire foncier économique	Elaboration du SCOT de la région mullousienne et des P.L.U. communaux	Réaménagement des abords d'immeubles collectifs	Préservation d'un maximum de coupures d'urbanisation

Figure 127: Classement des objectifs de développement durable de l'Agenda 21 C.A.M.S.A. selon les compétences obligatoires d'une communauté d'agglomération⁵⁴

Dispositifs locaux d'intérêt communautaire de prévention de la délinquance.	Assainissement	Eau	Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, nuisances sonores, élimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés (ou traitement et opérations connexes seulement).	Création, aménagement et entretien de la voirie, construction, fonctionnement et entretien d'équipements sportifs et culturels et d'enseignement préélémentaire et élémentaire
BESANCENOT, 2005 C.A.M.S.A., 2004	Poursuite du programme d'extension et d'amélioration de la collecte sélective	Programme de travaux d'aménagement des bassins versants ruraux contre les problèmes posés par les eaux pluviales	Suivi de l'impact de la réalisation des actions du Plan de Déplacements Urbains	

Figure 128: Classement des objectifs de développement durable de l'Agenda 21 C.A.M.S.A. selon les compétences facultatives d'une communauté d'agglomération

⁵⁴ En haut de chaque colonne des tableaux présentés ci-dessous, les objectifs, débordant des compétences d'une communauté de communes ou d'agglomération, ont été signalés en "non gras". Comme le montrent ces tableaux, qui ne sont que des "échantillons", ont été reportés en rouge les objectifs concernant l'intercommunalité (C.A.M.S.A. ou C.C.B.P.), en noir ceux concernant à la fois l'intercommunalité et la commune et en bleu la commune.

Santé	Sensibilisation au développement durable	Formation et recherche	Mode de gouvernance	Coopération décentralisée	Mise en œuvre et suivi du développement durable
Création d'un Centre de Ressources Santé <small>BESANCENOT, 2005 C.A.M.S.A., 2004</small>	Sensibilisation des jeunes en milieu scolaire ou durant leurs loisirs	Programme du Laboratoire Gestion des Risques et environnement	Conseils de quartiers	Echanges techniques et administratifs avec la Roumanie	Poursuite de l'intervention de la Mission du Développement Durable

Figure 129: Classement des objectifs de développement durable de l'Agenda 21 C.A.M.S.A. en dehors des compétences d'une communauté d'agglomération

L'Agenda 21 de la C.C.B.P. a, quant à lui, moins de domaines à gérer. De plus, il fait fi d'un de ses domaines de compétences obligatoires qui est la gestion des "schémas directeurs de secteur: création et réalisation de Z.A.C. d'intérêt communautaire, transports urbains". On retrouve toutefois cinq domaines en dehors des compétences d'une communauté de communes: "assainissement", "formation", "sécurité", "assistance" et "sensibilisation au développement durable" (Figures 130 à 132).

Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, tertiaire, artisanale, commerciale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire	Développement économique d'intérêt communautaire	Schémas directeur et de secteur : création et réalisation de ZAC d'intérêt communautaire, transports urbains
Mettre en commun des moyens au service d'un grand projet de mémoire <small>BESANCENOT, 2005 C.A.M.S.A., 2004</small>	Diagnostiquer les forces et les faiblesses du Bassin potassique	

Figure 130: Classement des objectifs de développement durable de l'Agenda 21 C.C.B.P. selon les compétences obligatoires d'une communauté de communes

Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, nuisances sonores, élimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés (ou traitement et opérations connexes seulement).	Création, aménagement et entretien de la voirie, construction, fonctionnement et entretien d'équipements sportifs et culturels et d'enseignement préélémentaire et élémentaire
Transférer la forêt dans le Domaine Public <small>BESANCENOT, 2005 C.A.M.S.A., 2004</small>	Faciliter les déplacements à valo

Figure 131: Classement des objectifs de développement durable de l'Agenda 21 C.C.B.P. selon les compétences facultatives d'une communauté de communes

Assainissement	Formation	Sécurité	Assistance	Sensibilisation au développement durable
Contribuer à la réduction des tonnages de déchets ultimes en optimisant la valorisation des déchets <small>BESANCENOT, 2005 C.A.M.S.A., 2004</small>	Sensibiliser dès le plus jeune âge à des thématiques liées à l'environnement et à la citoyenneté	Assurer un traitement coordonné global et réactif des phénomènes d'insécurité	Mettre en réseau et coordonner des actions relevant de la parentalité	Sensibiliser tous les publics à ce nouveau concept

Figure 132: Classement des objectifs de développement durable de l'Agenda 21 C.C.B.P. en dehors des compétences d'une communauté de communes

Dans l'Agenda 21 C.A.M.S.A., dix domaines sur quinze comprennent essentiellement des objectifs propres à l'intercommunalité. Les domaines dans lesquels la commune est privilégiée sont: le "programme local d'habitat", la "politique du logement d'intérêt communautaire" et l'"action par des opérations d'intérêt communautaire (...)"; l'"amélioration du parc immobilier (...) " ou encore la "gestion de l'eau". On pourrait ajouter, parmi les domaines exclus des compétences d'une communauté d'agglomération: le "mode de gouvernance" et la "coopération décentralisée". Les domaines, dans lesquels la commune est minoritaire mais malgré tout bien présente, sont les "schémas directeurs et de secteur", les "dispositifs contractuels d'intérêt communautaire", l'"assainissement" et la "protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie"(Figure 133). Etant donné que ces domaines ne sont propres ni à une intercommunalité ni à une commune ou un territoire en tant que tel, il est délicat d'émettre des conclusions sur les raisons pour tel ou tel objectif de négliger plus ou moins les communes ou d'autres territoires régis par la C.A.M.S.A..

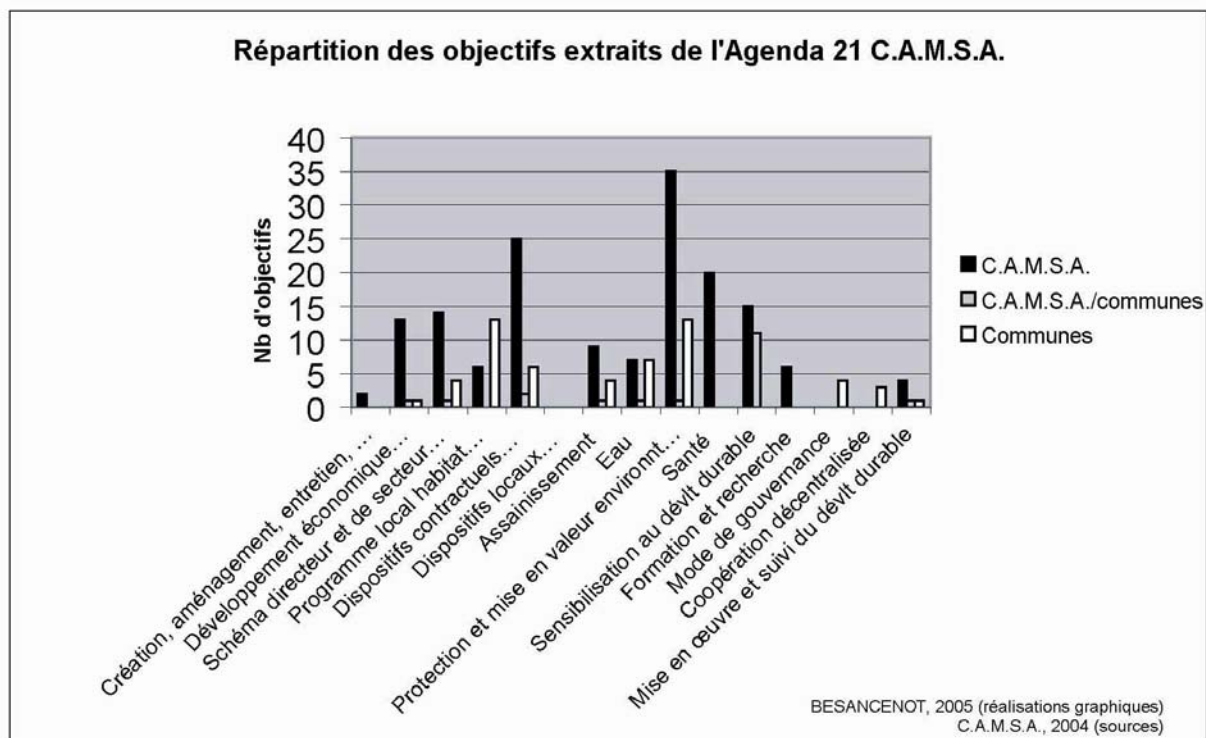


Figure 133: Des objectifs Agenda 21 C.A.M.S.A. à dimension essentiellement intercommunale⁵⁵

⁵⁵ Cinq domaines présents sur les deux graphiques (Figures 133 et 134) sont incomplets: il s'agit de: création, aménagement et entretien de la voirie, construction, fonctionnement et entretien d'équipements sportifs et culturels et d'enseignement préélémentaire et élémentaire; développement économique d'intérêt communautaire; schémas directeur et de secteur : création et réalisation de Z.A.C. d'intérêt communautaire, transports urbains; protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, nuisances sonores, élimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés (ou traitement et opérations connexes seulement); création, aménagement et entretien de la voirie, construction, fonctionnement et entretien

Quant à l'Agenda 21 C.C.B.P., la quasi totalité des objectifs concernent exclusivement l'intercommunalité; à une exception près: "la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité industrielle, tertiaire, artisanale, commerciale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire". Là encore, il est difficile, pour cet objectif, de justifier la priorité donnée à la commune. Nous pouvons néanmoins maintenir notre hypothèse d'une focalisation intercommunale due à la superposition quasi parfaite de l'espace de projet (C.C.B.P.) au territoire d'étude (Bassin potassique) (Figure 134).

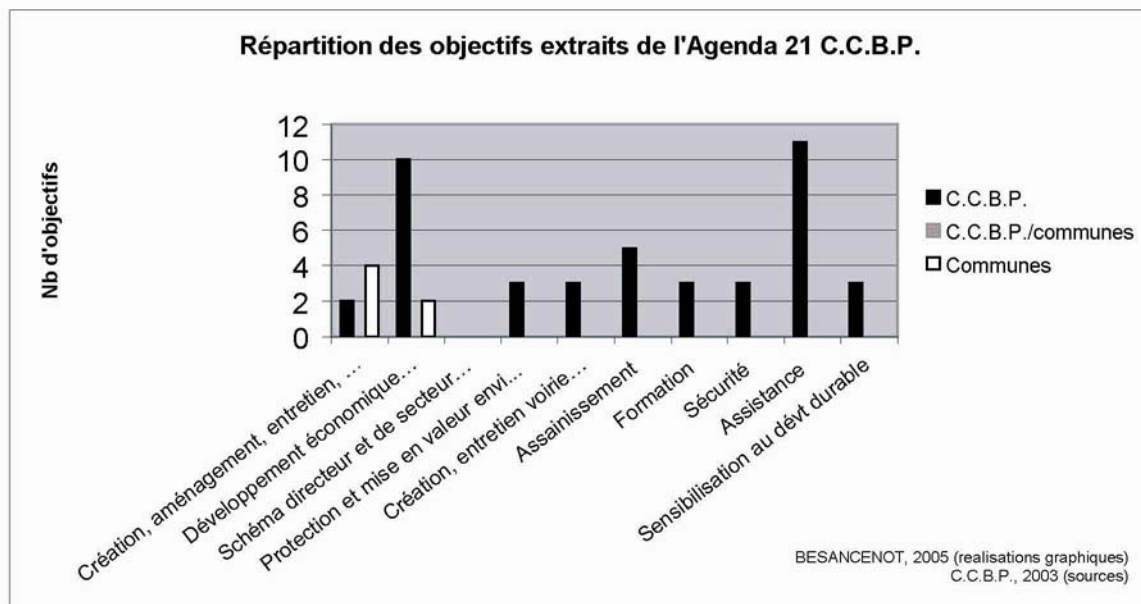


Figure 134: Des objectifs Agenda 21 C.C.B.P. à dimension essentiellement intercommunale

Il semble, à la lecture des deux Agendas 21 C.A.M.S.A. et C.C.B.P., que la priorité donnée aux enjeux intercommunaux relève des compétences conférées à chacune d'elles. La prédominance des préoccupations intercommunales est certainement le prix à payer pour atteindre le consensus politique entre les différentes communes! On trouve une seconde raison essentielle à la compréhension du désengagement intercommunal vis à vis des territoires et de leurs spécificités. L'argument nous a été transmis par la chargée de mission Agenda 21 local pour la C.A.M.S.A. : « L'A21 de la CAMSA est un document sur la durée alors que celui de la CCBP était dans la mise en oeuvre immédiate. Il n'y a pas de comparaison à faire; c'est comme pour tous les A21. L'avantage de celui de la CAMSA est qu'il englobe maintenant le territoire de la CCBP dans les plans d'actions proposés : en effet sa construction et sa rédaction laisse l'ouverture à d'autre commune ou acteurs ».

Toutefois, l'observation des Agendas 21 est-elle suffisante? Ne s'agit-il pas de pousser plus loin l'analyse, de manière à savoir si les objectifs de développement durable, développés dans ces documents (même s'ils semblent ne pas se préoccuper directement des territoires),

d'équipements sportifs et culturels et d'enseignement préélémentaire et élémentaire; dispositifs locaux d'intérêt communautaire de prévention de la délinquance; mise en œuvre et suivi du développement durable.

n'émanent pas d'une démarche diagnostique intégrant les spécificités territoriales ? Sans vouloir à tout prix vérifier si la C.A.M.S.A. ou la C.C.B.P. ont repris la démarche diagnostique telle que nous l'avons envisagée aux chapitres 4 et 5, il serait intéressant de voir si la collectivité en question, quelle que soit sa démarche diagnostique, a su intégrer dans son questionnement les préoccupations territoriales. Si tel est le cas, nous serons aussi attentifs aux raisons pour lesquelles ces questions ont été retenues. Et puisque, dans le contexte actuel, il fait désormais légion, ne sera traité ici que l'Agenda 21 C.A.M.S.A..

2 Quel diagnostic pour l'Agenda 21 local C.A.M.S.A. ?

Afin de connaître les obstacles à la prise en compte des territoires dans l'Agenda 21 local de la C.A.M.S.A., il convient d'identifier les raisons plus ou moins légitimes de cette prise en compte ou de cette non-prise en compte. Une enquête, portant sur la manière dont la C.A.M.S.A. a procédé pour élaborer ses objectifs de développement durable, permettra d'apporter des éléments de réponse. Il s'agit, dans un premier temps, de procéder à un diagnostic "à l'envers", de manière à remonter plus en amont de la démarche et découvrir les causes du choix des objectifs (équivalents aux I.D.D. des chapitres 4 et 5). A quelle démarche cette dernière s'emploie-t-elle pour aboutir à la formulation des objectifs de l'Agenda 21 local ? Sur quels principes de développement durable ces objectifs sont-ils fondés ? La C.A.M.S.A. considère-t-elle et, si oui, pourquoi considère-t-elle comme importante la prise en compte de la territorialité de l'espace concerné par les I.D.D. ? Dans ce cas, comment cette territorialité peut-elle être prise en compte ?

Autant de questions en suspens ne laissant place à la candeur. Il est en effet possible que les informations attendues ne soient pas toutes disponibles. Il n'est guère certain, par exemple, que nous obtenions le détail de la démarche qui a conduit la C.A.M.S.A. à élaborer les objectifs de son Agenda 21 local. Ce qui, en définitive, importe le plus, c'est d'obtenir quelques éléments, quelques pistes permettant de donner les raisons plus ou moins légitimes d'une non prise en compte des territoires dans les objectifs, les stratégies et les actions engagées par la Communauté d'Agglomération.

2.1 Un diagnostic inverse pour comprendre le choix des objectifs de l'Agenda 21 local

Si l'on recherche par exemple la manière dont la Communauté d'Agglomération s'y est prise pour retenir l'objectif "réduction des points noirs et des principaux sites pollués", il faudra préalablement vérifier si les risques pour l'environnement dus à l'exploitation minière ont été

pris en compte; en un mot, si la territorialité du bassin a participé au choix des enjeux de l'espace de projet qui le contient. Cette première investigation doit permettre de relever les divergences et les convergences qu'il existe entre le diagnostic de territoire du Bassin potassique -celui présenté au chapitre 5- et celui qui a permis d'établir une liste d'objectifs pour l'Agenda 21 de la C.A.M.S.A.. En un mot, il importe de savoir dans quelles problématiques, dites de développement durable et énoncées par la C.A.M.S.A., le territoire minier est pris ou non en considération.

Un moyen d'y parvenir est celui du diagnostic inverse. Il consiste à interroger les responsables politiques de la C.A.M.S.A. sur la manière dont les enjeux énoncés dans l'Agenda 21 local ont été choisis. En remontant jusqu'à la formulation des problématiques et éventuellement jusqu'aux spécificités territoriales, il sera éventuellement possible d'identifier les territoires ainsi que leurs spécificités: celles qui ont inspiré tel ou tel objectif C.A.M.S.A.. La démarche devra ainsi se faire en plusieurs étapes: après présentation de la démarche "diagnostic à l'envers", il s'agira de choisir les objectifs C.A.M.S.A. les plus en lien avec les I.D.D. retenus pour le Bassin potassique, puis d'essayer d'en identifier les spécificités territoriales: celles qui ont inspiré les objectifs (Figure 135).

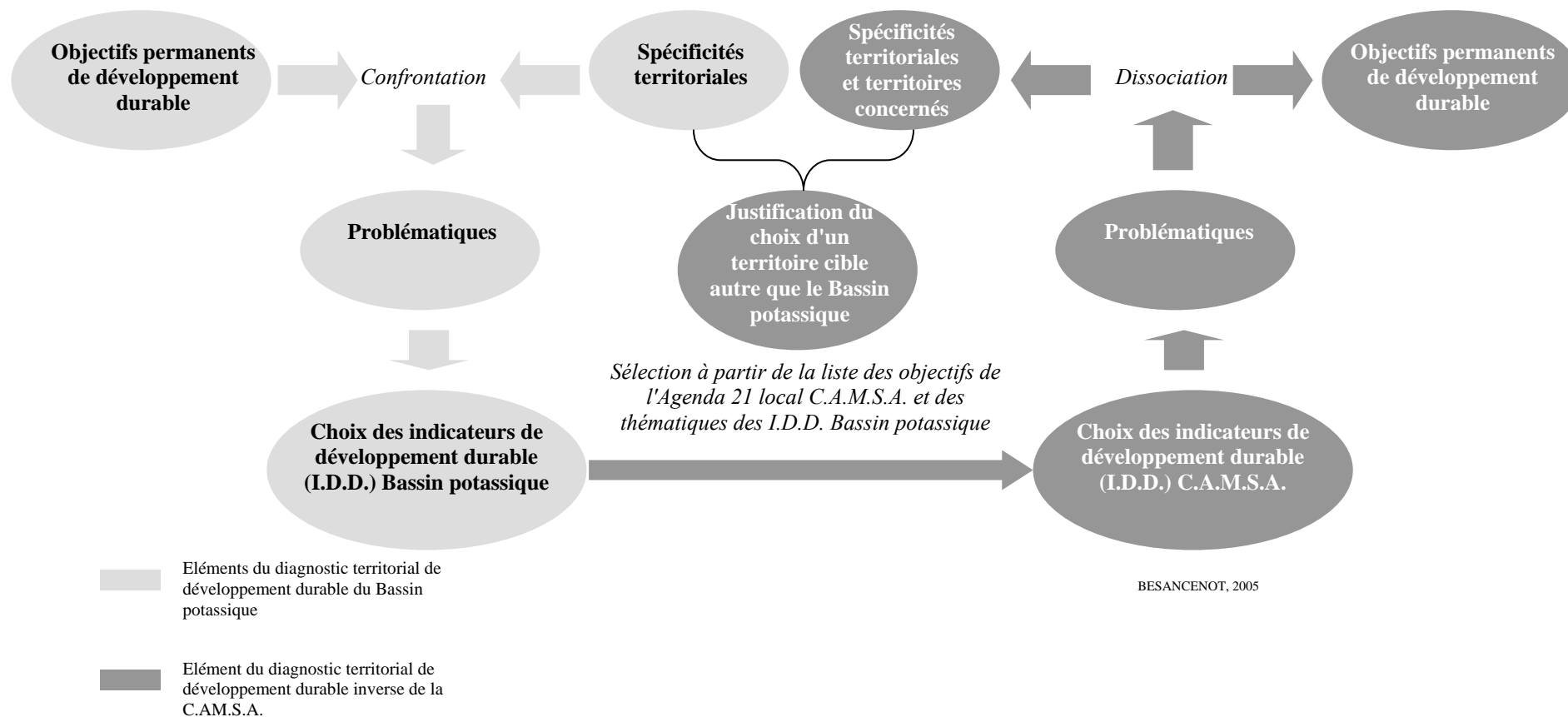


Figure 135: Démarche d'investigation: quels territoires ont inspiré les questionnements et les I.D.D. de l'Agenda 21 C.A.M.S.A.?

Pour retrouver les causes du choix des objectifs de l'Agenda 21 local C.A.M.S.A., la démarche diagnostique énoncée au chapitre 4 sera reprise. Il convient pour cela de sélectionner les objectifs en lien avec les I.D.D., retenus pour le Bassin potassique. L'objectif est d'obtenir, en amont de la démarche, des spécificités territoriales que nous pourrions comparer à celles que nous avons retenues au chapitre précédent.

2.2 Choix des objectifs de développement durable

Dans un premier temps, il est nécessaire de choisir les objectifs "Agenda 21 local C.A.M.S.A." en fonction des thématiques soulevées par les I.D.D. retenus pour le Bassin potassique (voir chapitre 5). Il est en effet possible de comparer les problématiques de l'une à l'autre à condition qu'au départ, I.D.D. "Bassin potassique" et objectifs " C.A.M.S.A." fussent semblables ou tout du moins comparables.

Avant de procéder à cette comparaison, il importe de vérifier la similitude "éthique" des deux démarches: celle de l'Agenda 21 local "C.A.M.S.A." et la nôtre. Il s'agit de faire en sorte que, dans l'élaboration de leur questionnement, la première comme la seconde démarche se fondent sur des principes de développement durable semblables.

Si le chapitre 3 a permis d'identifier des objectifs de développement durable revisités pour les besoins d'une application territoriale, ces derniers émanent du principe objectif d'interdépendance. Rappelons qu'il considère comme systémique les liens unissant les échelles de temps, d'espaces, de domaines (social, environnement et économique) et de décisions. Le tableau ci-après permet ainsi de vérifier la cohérence entre les principes d'interdépendance et les objectifs de développement durable issus de l'Agenda 21 C.A.M.S.A. (deuxième colonne) (Figure 136). Il permet aussi une vérification supplémentaire: la prise en compte explicite du territoire dans les principes de développement durable de l'Agenda 21. Il est en effet possible de comparer deux démarches de diagnostic (celle de la Communauté d'Agglomération et celle exposée dans cette thèse) si l'on parle d'un développement durable territorial et non "a-spatial"(troisième colonne).

Principes fondateurs de l'Agenda 21 C.A.M.S.A.	Prise en compte de la territorialité de l'espace d'étude	Principes clés de la déclaration de Rio* correspondants	Principes d'interdépendance correspondants
Penser les actions à long terme en respectant les générations futures	Préserver une territorialité à laquelle on tient en ayant le souci des générations futures.	Équité inter-générationnelle	Interdépendance des échelles de temps
Développer l'éco-citoyenneté par l'éducation et la sensibilisation	Aboutir à de nouveaux comportements respectueux de son environnement économique, social, écologique propre à l'espace de vie.	Équité intra-générationnelle et inter-territoriale, transversalité sociale, environnementale et économique, gouvernance, participation	Interdépendance des échelles d'espaces Interdépendance des domaines social, environnemental et économique Interdépendance des acteurs
Inscrire les actions locales dans une vision globale: notion de solidarité planétaire	Prendre en compte dans les décisions locales, dans les comportements quotidiens, les impacts sur l'environnement planétaire, c'est préserver sur le long terme l'intégrité sociale, environnementale et économique de son propre territoire.	Spatialité ou équité intra-générationnelle	Interdépendance des échelles d'espaces
Régler les problèmes à la source et éviter de générer des difficultés futures.	Prendre en compte l'interaction des espaces, des territoires entre eux dans les externalités produites. Anticiper le problème de manière à mieux préserver.	Équité inter-générationnelle, spatialité ou équité intra-générationnelle	Interdépendance des échelles de temps Interdépendance des échelles d'espaces
Tout faire pour concilier développement économique et respect de l'environnement	La préservation du territoire passe par une harmonisation des actions en faveur du social, de l'environnement et de l'économique de manière à préserver chacun de ces domaines participant de la territorialité de l'espace d'étude.	Transversalité sociale, environnementale et économique	Interdépendance des domaines social, environnemental et économique
Penser la dimension santé publique dans les choix décisionnels et les opérations	La qualité de l'environnement, l'ambiance sociale et l'emploi, participant de la territorialité de l'espace, influent directement sur la santé publique.	Transversalité sociale, environnementale et économique, gouvernance	Interdépendance des domaines social, environnemental et économique
Pratiquer une démocratie participative	Pour faire vivre le territoire et rendre les décisions unanimes, c'est à dire faire en sorte qu'elles incarnent un groupe représentatif de son identité, de son territoire.	Participation, gouvernance	Interdépendance des acteurs
Favoriser le respect de l'épanouissement des cultures	Respecter l'identité d'un espace et de ses sous-espaces.	Spatialité ou équité intra-générationnelle ou interterritoriale, participation, gouvernance	Interdépendance des échelles d'espaces Interdépendance des acteurs

BESANCENOT, 2005
C.A.M.S.A., 2004

Figure 136: Des objectifs Agenda 21 local C.A.M.S.A. inspirés des principes de Rio⁵⁶ et du territoire

⁵⁶ Principes "clés": résultant de la synthèse des principes de Rio, énoncés au 1.2.1 du chapitre 3.

Les principes de la déclaration de Rio (synthétisés au chapitre 3) prennent naturellement place dans les objectifs contenus dans l'Agenda 21 C.A.M.S.A.. Ces principes, que nous avons pris soin de synthétiser au 1.2.1 du chapitre 3, mettent ainsi en évidence le respect par l'Agenda 21 du principe objectif d'interdépendance, premier pilier du développement territorial durable (le second étant le principe normatif d'équité). La prise en compte de l'équité intergénérationnelle met en évidence le respect de l'articulation des échelles de temps; l'équité intra-générationnelle et interterritoriale marque l'acceptation de l'articulation des échelles d'espaces; l'évocation d'une transversalité sociale, environnementale et économique accueille volontiers le principe articulant ces trois domaines; de la même manière, le souci d'une participation citoyenne et d'une meilleure gouvernance laisse à croire que l'articulation des échelles décisionnelles est essentielle à la durabilité. La troisième colonne du tableau renforce les arguments d'une intégration du territoire aux principes énoncés en préambule de l'Agenda 21 local C.A.M.S.A..

Maintenant qu'entre les principes de développement durable C.A.M.S.A. et le diagnostic élaboré pour le Bassin potassique, ont été repérés des fondements communs, on est en droit de procéder à une comparaison entre les enjeux de développement durable de ces deux entités respectives. Précisons cependant que les objectifs C.A.M.S.A. ressemblent davantage à des principes qu'à des objectifs de développement territorial durable. En effet, "penser les actions à long terme en respectant les générations futures" ou encore "régler les problèmes à la source et éviter de générer des difficultés futures" ne sous-entendent pas nécessairement un rattachement à un territoire spécifique. Ces principes peuvent, à maints égards, être considérés comme a-spatiaux. Ils ne correspondent pas clairement aux sous-systèmes territoriaux identifiés au chapitre 3. Sur ce dernier point, aucun des principes énoncés dans l'Agenda 21 C.A.M.S.A. ne s'insère parfaitement dans un des objectifs permanents de développement territorial durable (issus eux-mêmes de ces sous-systèmes). Cette précision est importante, car elle permet de comprendre de quels objectifs émanent les enjeux Agenda 21 C.A.M.S.A., et ainsi de saisir l'organisation des enjeux qui en découlent (Figure 137).

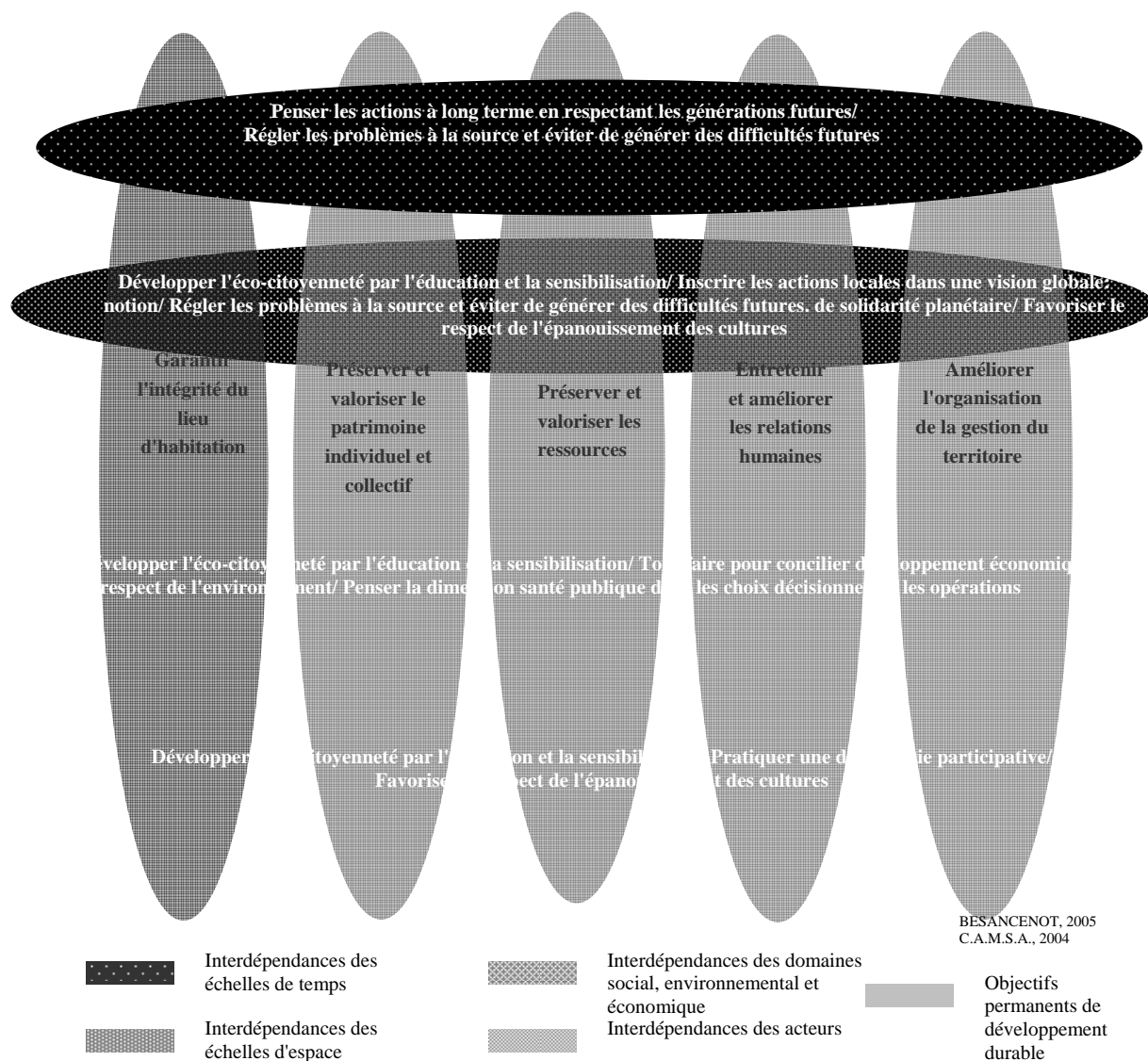


Figure 137: Relations entre objectifs permanents de développement territorial durable* et objectifs de l'Agenda 21 local de la C.A.M.S.A.**

*écrit en noir **écrit en blanc

Ainsi, pour procéder à leur comparaison avec les objectifs "C.A.M.S.A.", seuls 14 I.D.D. "Bassin potassique" ont été retenus. Il est évident que ces derniers ne sont pas nécessairement inspirés des spécificités du Bassin potassique. Néanmoins, pour multiplier les chances de trouver un objectif inspiré de ces spécificités, il importe d'en proposer un maximum (Figure 138).

I.D.D. BASSIN POTASSIQUE	SOUS-INDICATEUR D'ETAT CORRESPONDANT	OBJECTIF AGENDA 21 LOCAL C.A.M.S.A.
<p>2. Qualité paysagère des centre-ville, des périphéries, des villages et des cités minières/ 5. Qualité du patrimoine foncier bâti/ Qualité du patrimoine non-bâti</p>	Qualité paysagère des centre-ville	Préservation d'un maximum de coupures d'urbanisation
	Qualité paysagère des périphéries	Utilisation économe de l'espace, combinée à des politiques de renouvellement urbain, de densification modérée du tissu urbanisé et de reconversion des espaces en friche
	Qualité paysagère des cités minières	Réserves foncières pour une maîtrise des urbanisations futures et pour la création de jardins familiaux et autres espaces de loisirs
		Définition d'un Plan paysager (sur la base du futur SCOT) visant à préserver les éléments marquants du paysage naturel et urbain et à requalifier les espaces dégradés (entrées de ville notamment)
		Renforcement des exigences au titre du "volet paysager" des permis de construire
		Mise en valeur du patrimoine architectural, urbain et paysager
		Recherche de qualité dans le traitement des espaces publics (requalification de places publiques, accompagnement du TRAM-TRAIN et opérations connexes, zones d'aménagement concerté, poursuite de la restauration des places en pavés mosaïques, réaménagement des rues principales des communes et quartiers, réduction de l'impact des panneaux publicitaires)
		Poursuite de la création de nouveaux espaces verts publics
		Poursuite de la politique de plantation d'arbres d'alignement pour une amélioration de l'environnement
		Développement, à travers les P.L.U., d'une présence végétale accompagnant les constructions, notamment le long des rues; protection des espaces boisés existants et des arbres remarquables
		Préservation des berges des cours d'eau, aménagement de promenades et itinéraires cyclables
		Restauration des paysages agricoles
<p>3. Qualité des sols et sous-sols</p>	Risques d'affaissements miniers/ Mouvement avéré des sols	Réduction des points noirs des principaux sites pollués: développer une politique de traitement systématique des sols pollués --Sols agricoles: problèmes et conséquences liés à l'utilisation des boues d'épandage
	Risques de résurgence de la nappe phréatique/ Immersion avérée des sols	Recherche de nouvelles formes d'agriculture de proximité, à la périphérie des zones urbaines
		Diffusion puis actualisation du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.) et développement de l'information communal sur les risques
<p>6. Qualité et pérennité des paysages industriels et miniers</p>	Qualité et pérennité des paysages industriels et miniers : terrils, cités minières, bâtiments miniers remarquables, Ecomusée/qualité de pérennité des	Identification et protection du patrimoine architectural, urbain et paysager : développement des savoir-faire en matière de reconversion des bâtiments anciens et de gestion d'attente des sites en friche

<i>et des ensembles architecturaux pré-miniers</i>	ensembles architecturaux pré-miniers	
7. Qualité de valorisation des forêts et zones humides (inféodées ou non inféodées à la mine)	Qualité de valorisation des forêts et zones humides	Inventaire et protection des zones naturelles sensibles afin de mieux les connaître et les protéger
		Protection des espaces remarquables: mettre en place des outils de protection (au niveau du Plan d'Occupation des Sols ou du futur Plan Local d'Urbanisation) afin de stopper les dégradations diverses observées et mettre en valeur ce patrimoine
		Programmes spécifiques sur la faune remarquable ; par exemple l'adaptation du bâti pour l'avifaune
		Protection des forêts par une classification aux Plans Locaux Urbains (P.L.U.) et une volonté de sauvegarde
		Réalisation d'un Plan Vert d'agglomération : afin de créer une homogénéité, mettre en commun des actions planifiées sur plusieurs années en matière d'espaces verts urbains et périurbains au niveau de l'agglomération
		Réalisation d'un circuit de découverte du patrimoine naturel
		Restauration du paysage agricole
		Préservation d'ensembles d'arbres remarquables
		Promotion d'une biodiversité adaptée au contexte d'habitat dans le cadre de l'aménagement des espaces périphériques aux cités de logement social
		Promotion des espaces de nature en ville, si possible organisés en réseau
		Conseil pour l'intégration de l'avifaune dans les jardins particuliers ou familiaux
		Formation du personnel d'entretien à l'intérêt des espaces et des espèces naturels
		Intervention du Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement et du Service Environnement et Information du Parc Zoologique et Botanique pour la sensibilisation des scolaires et du public sur le respect de la faune et de la flore
		Inventaire actualisé de la faune sauvage
	Définition d'une trame verte reliant les noyaux d'espaces naturels remarquables par des corridors verts, comprenant bosquets, cours d'eau et zones agricoles multifonctionnelles, et dégageant des espaces centraux pour l'aménagement ou l'agriculture	

12. Qualité des eaux souterraines et de surface et alimentation en eau potable	Qualité des eaux souterraines, eaux de surface, alimentation en eau potable, pressions de prélèvement, gestion globale de la ressource en eau, restauration et entretien des cours d'eau	Mise en œuvre des Schémas d'Aménagement et de gestion des Eaux (SAGE) de la Doller et de l'Ill-Nappe-Rhin
	Qualité biologique des cours d'eau: indice biologique diatomées; indice biologique global normalisé invertébrés; indice poisson; qualité physique des cours d'eau; qualité des eaux souterraines (p4): niveau de potabilité, teneur en nitrates, teneur en atrazine, teneur en chlorure	Programme de travaux d'aménagement des bassins versants ruraux contre les problèmes posés par les eaux pluviales
	Qualité des eaux souterraines: dégradaion et vulnérabilité	Programme du S.I.V.O.M.: épuration
	Zones vulnérables (RS-33)	Protection des cours d'eau
		Mise en place d'un Plan Bleu: pour le réaménagement des cours d'eau avec notions de qualité de vie, chaîne de vie, faune, flore, lieux d'agrément, itinéraires de promenade, ...
		Poursuite de la mise en place de systèmes de collecte des eaux de pluies alternatifs (chaussées, réservoirs, fossés, ...)
		Reconquête de la qualité de l'eau de la Hardt
		Poursuite de la maîtrise foncière des terrains situés en amont des captages de la Doller
		Réduction des pollutions existantes connues: intensifier les actions de dépollution (puits de pompage)
		Utilisation de produits phytosanitaires "propres" par les services
		Programme de travaux d'extension de la station d'épuration afin de traiter l'azote et le phosphore
		Poursuite du diagnostic de bon fonctionnement des systèmes d'assainissement non collectif avec obligation de réparation pour les habitants
		Sensibilisation au respect de la qualité de l'eau
		Sécurité de l'environnement: pré-étude des effluents aqueux dans les procédés chimiques
16. Qualité des zones d'activités à haute valeur environnementale		Etude de la dépollution thermique des sols pollués par les hydrocarbures; recherches sur les sols pollués par les métaux lourds
		Qualification environnementale des zones d'activités
		Etablissement d'un observatoire foncier intégrant un diagnostic de situation et les prescriptions environnementales
		Conseil et incitation au développement durable dans les investissements économiques structurants
		Aide au développement et à la pérennisation des PME/PMI
		Prise en compte du développement durable dans la réalisation des villages artisanaux
		Mise en place d'un management environnemental des zones d'activités
	Prise en compte de l'environnement par les entreprises: paysage, tarification différenciée des terrains, bâtiment économe en énergie, déchets	

19. Mise en œuvre du schéma de formation pour le Bassin potassique	Présence et qualité de l'enseignement et de la formation professionnelle: présence et qualité	P.L.I.E.: développement des points forts en relation avec la cohésion sociale dans le cadre du développement durable: mise en œuvre de parcours d'insertion professionnelle
	Présence et qualité de la formation	Soutien et travail avec les entreprises et associations d'insertion, en particulier avec les régies de quartiers
20. Qualité de la socialisation	Présence et qualité des espaces publics	Développement des liens intergénérationnels permettant à plusieurs générations de cohabiter harmonieusement dans le même immeuble
		Développement des liens interculturels et interethniques dans le cadre d'une mission "intégration"
21. Importance du tissu associatif, relais pris par les municipalités des œuvres sociales M.D.P.A.	Qualité du tissu associatif	Promotion de la vie associative par la dotation forfaitaire annuelle aux associations pour leur frais de fonctionnement et le suivi associatif
33. Développement des transports en commun/ Infrastructures de communication (routes, pistes cyclables, trottoirs)		Réalisation du TRAM-TRAIN et promotion de ce mode de déplacement
		Développement de l'offre ferroviaire péri-urbaine
		Aménagement de parkings relais en périphérie
35. Répartition des services de santé		Développement de la prise en charge des personnes, de leur santé et de leur qualité de vie, par le biais d'actions et projets conjoints entre socioprofessionnels, institutions et habitants
43. Mutualisation des moyens, développement de l'intercommunalité, organisation d'une politique communautaire		Application du concept de Trame Verte adaptée au contexte communautaire : préservation et création d'un maillage continu d'espaces naturels, agricoles ou urbains à vocation écologique, paysagère, sociale et économique
		Développement des politiques de réseaux de villes, permettant le partage ou la mutualisation de fonctions et d'équipements de niveau supérieur
		Projet de Pays de la Région Mulhousienne et Projet d'Agglomération développant
		Opérations d'aménagement respectant les objectifs du développement durable
44. Volonté fédératrice des communes au sein d'un même territoire de projet		Projet de Pays de la Région Mulhousienne et Projet d'Agglomération développant des complémentarités entre ces deux échelles de territoire et partageant une même stratégie de développement durable

BESANCENOT, 2005
C.A.M.S.A., 2004

Figure 138: Choix des objectifs Agenda 21 C.A.M.S.A. en fonction des I.D.D. Bassin potassique

Partant des objectifs de l'Agenda 21 C.A.M.S.A. retenus, et à condition de les assimiler à des I.D.D., il convient de se renseigner sur les problématiques qui les ont engendrés.

2.3 A la recherche des problématiques de développement durable C.A.M.S.A.

L'objectif est de déterminer, pour chaque objectif Agenda 21 local en cohérence avec un I.D.D. propre au Bassin potassique (cf. liste des I.D.D. retenue pour le Bassin potassique), les raisons de la prise en compte ou non de ce territoire dans les questionnements (effectués en amont des objectifs Agenda 21 local). Il s'agit aussi de savoir quel territoire et plus exactement quelles spécificités du territoire ont pu susciter ces questionnements. Par exemple, quel territoire et quelles spécificités ont pu faire prendre conscience de la nécessité d'une "mise en valeur du patrimoine architectural, urbain et paysager" ou de la "préservation d'ensembles d'arbres remarquables"? Bien entendu, le meilleur moyen de trouver ces raisons est de consulter les premiers responsables, c'est à dire les acteurs à l'origine du choix des objectifs Agenda 21 local.

Il convient avant tout de connaître les premiers arguments justifiant de la prise en compte d'un territoire plutôt qu'un autre dans les objectifs Agenda 21 local. Il s'agit donc de déterminer à la fois les stratégies volontaires et involontaires d'une prise en compte plus ou moins affirmée d'un territoire (ici le Bassin potassique alsacien) dans le projet. Elles nous seront données par l'analyse:

- des arguments en faveur d'une intégration du territoire d'étude - le Bassin potassique - à un espace de projet non calqué sur ce dernier - la C.A.M.S.A..
- du type de démarche (diagnostique ou non) utilisée pour la formulation des objectifs Agenda 21 local.

Le questionnaire est destiné au responsable de l'Agenda 21 local à la C.A.M.S.A.. Cette personne est en effet chargée de son élaboration ainsi que du respect de ses objectifs. Elle est censée se situer ainsi au cœur des échanges concernant les politiques à mener au sein de la Communauté d'Agglomération dont l'organigramme ci-après donne une certaine idée de leur organisation (Figure 139). L'entretien comprend deux séries de questions permettant de connaître les raisons d'une prise en compte ou non des spécificités territoriales du Bassin potassique dans le questionnement Agenda 21 local C.A.M.S.A..

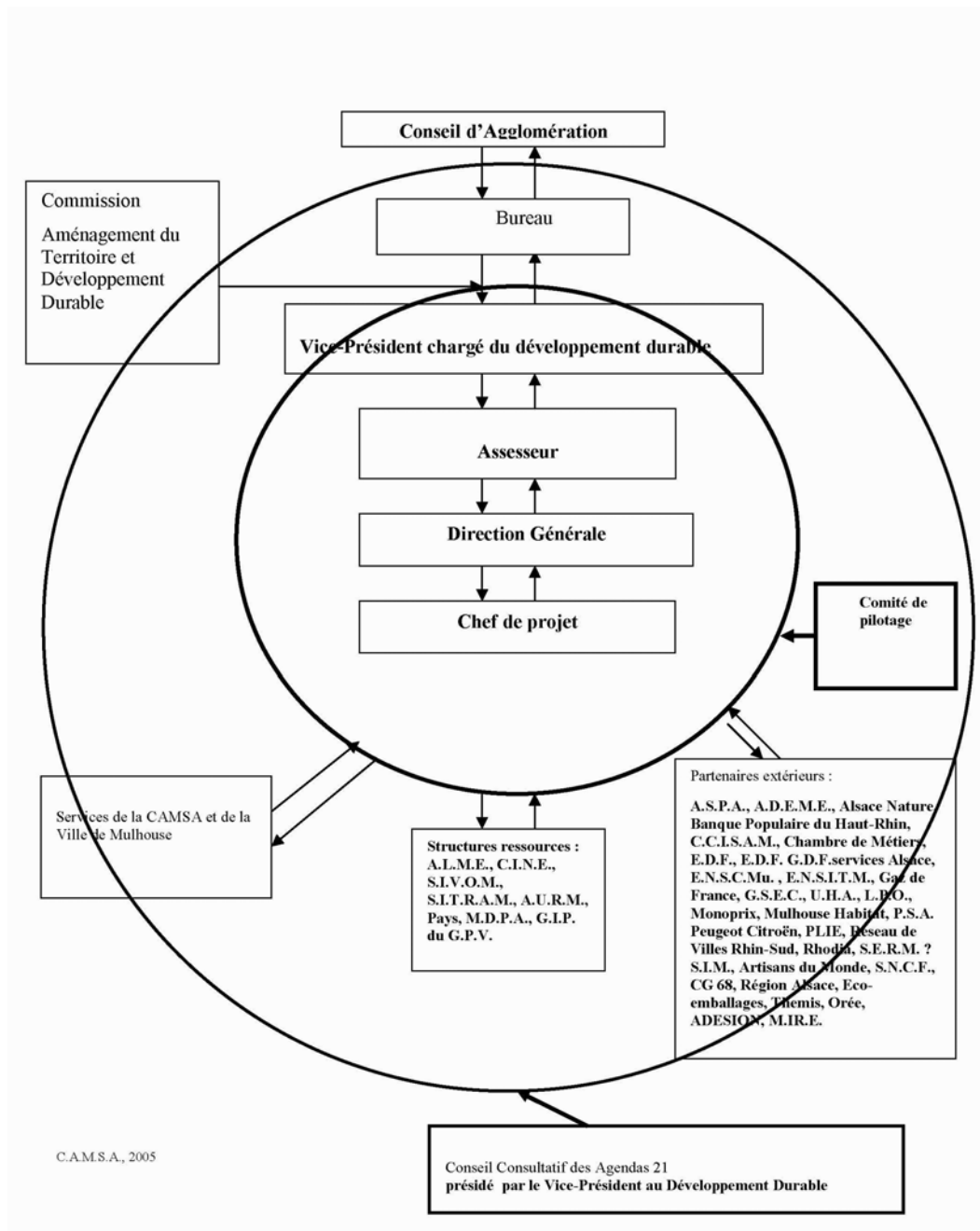


Figure 139: L'organigramme de l'Agenda 21 local C.A.M.S.A.

Le questionnaire est directif et ne comprend que des questions ouvertes. Il laisse libre cours au commentaire de la personne interrogée ainsi qu'à la discussion. Les informations recueillies devront faire partie intégrante de notre analyse. Les premières réponses sont en effet souvent complétées par des informations supplémentaires parfois inattendues recueillies au cours de l'entretien (Encart 50).

Questionnaire

1) Questions préliminaires

- a) Quel est l'intérêt d'une intégration du territoire d'étude - le Bassin potassique - à un espace de projet non calqué sur ce dernier - la C.A.M.S.A.?
- b) Quelle est, dans votre démarche, la méthode permettant d'aboutir à la formulation de vos objectifs Agenda 21 local ?
- c) Sur quels principes de développement durable fondez-vous ces objectifs Agenda 21 local ?

2) Questions portant sur chaque objectif C.A.M.S.A.

Ces questions portent sur les objectifs Agenda 21 local figurant dans le tableau ci-dessous:

- a) Quel enjeu (ou quelle problématique) de développement durable sous-tend l'objectif Agenda 21 local ?
- b) Quel territoire est-il le plus représentatif des enjeux sous-tendus par l'objectif Agenda 21 local ?
- c) A quelle spécificité de ce territoire faites-vous ici référence ?

BESANCENOT, 2005

Encart 50: Un questionnaire pour mieux saisir la construction de l'Agenda 21 local C.A.M.S.A.

Les résultats de la consultation n'auront finalement pas permis de procéder, comme nous l'avions souhaité, au diagnostic inverse. Du fait de l'absence de documents d'archives précis ainsi que d'une démarche de consultation (nécessaire au recueil des enjeux pour l'Agenda 21 local) non fondée sur une méthodologie précise⁵⁷, les personnes interrogées à la C.A.M.S.A. n'ont pas été en mesure de nous communiquer les circonstances exactes du choix des objectifs de leur Agenda 21 local. S'il est vrai que l'intérêt d'une intégration d'une partie du Bassin potassique à la C.A.M.S.A. ainsi que les principes de développement durable, sur lesquels est fondé l'Agenda 21 C.A.M.S.A., ont été évoqués, la démarche devant conduire à l'énoncé des objectifs et surtout des problématiques et des spécificités territoriales n'a pas rempli sa mission.

La démarche diagnostique, ayant permis de choisir les objectifs de l'Agenda 21 local C.A.M.S.A., ne relève pas d'une démarche précise et cadrée. Ces objectifs ont été choisis à partir d'enjeux existant au sein des différentes communes de la Communauté d'Agglomération. Avec l'aide de leurs directeurs généraux, des grands objectifs ont pu être retenus. La quête de ces enjeux a débuté en 2000 dans le cadre de la Mission Environnement. Elle s'est achevée en 2003, lors de la parution de l'Agenda 21 local, puis a été réajustée lors de l'intégration de dix communes de la C.C.B.P. à la C.A.M.S.A. en janvier 2004. Pour définir les problématiques de développement durable, des réunions (organisées et animées par le responsable de l'Agenda 21

⁵⁷ Ces arguments nous ont été fournis par la chargée de mission pour l'Agenda 21 local C.A.M.S.A..

local) ont été envisagées comme des entretiens individuels auprès de chaque service (en interne ou avec les directeurs de communes), parfois avec deux services ou acteurs extérieurs pour assurer la convergence des thématiques.

Les acteurs politiques ainsi que les responsables administratifs des mairies ont été consultés sans que leur démarche de questionnement (ayant conduit à la formulation de leurs enjeux) leur soit demandée. Une fois rassemblés, ces derniers ont ainsi été classés selon plusieurs grands thèmes correspondants aux missions confiées aux différents services de la C.A.M.S.A.. Il s'est révélé délicat, étant donné que l'organisation administrative n'y est guère préparée (au dire de certains élus), de choisir des objectifs conformes aux principes de développement durable. En effet, le responsable Agenda 21 local insiste aussi sur le fait que « *la structure verticale des organigrammes ne favorise pas forcément la transversalité ; il faut une impulsion forte des instances dirigeantes pour rendre lisible la démarche et faire des piqûres de rappel le plus souvent possible.* ».

Aussi, pour rester fidèle aux principes du développement durable, l'Agenda 21 "C.A.M.S.A." propose une lecture transversale. Certains objectifs sont renvoyés à d'autres. Ils se voient alors regroupés au sein d'une même thématique. Par exemple, l'objectif "qualification environnementale des zones d'activités" (7.13) figurant à la rubrique 4: "l'aménagement du territoire" est relié au 7.13: "mise en place d'un management environnemental des zones d'activités" figurant à la rubrique 7: "l'économie". Si l'on conçoit l'Agenda 21 local fidèle aux principes de durabilité, cette lecture, somme toute, est logique. Elle devient inopérante dès l'instant qu'on la propose en l'état à l'organisation de la collectivité territoriale, dont les services, trop souvent cloisonnés, n'entrent pas dans une logique de transversalité.

2.4 Les priorités de l'Agenda 21 local

Finalement, la difficulté pour l'Agenda 21 local à considérer comme prioritaire la préservation de la territorialité, ne viendrait-elle pas de la configuration actuelle de la Communauté d'Agglomération ? Si la C.A.M.S.A, selon son Président, « *représente l'échelle la plus pertinente et la structure la mieux adaptée pour répondre à trois exigences fortes (...): offrir aux habitants des services de qualité que les communes seules ne peuvent envisager (...), s'engager avec détermination à placer le développement durable au cœur de notre action (...), être capable de peser sur la scène nationale européenne* » (C.A.M.S.A., 2003), elle n'en demeure pas moins un espace de projet permettant avant tout d'opérer des économies d'échelle (Encart 51).

« Partager les outils, les machines, les équipements, mais aussi les savoirs. "L'enjeu majeur est de passer d'un mode de gouvernance relativement cloisonné entre les collectivités territoriales vers un mode de gouvernance horizontal, mieux partagé". (Spiegel, 2004). »

« Le nombre fait la force. Le pari de la Communauté d'Agglomération est de préserver l'identité de chacun, mais aussi de conjuguer les énergies des 16 communes pour défendre les intérêts des habitants et préparer leur avenir. Il s'agit notamment de maintenir les grandes entreprises dans l'agglomération, de se donner les moyens d'en accueillir d'autres et de développer les technologies nouvelles (Bockel, 2004). »

« Le pari des élus des 16 communes est d'unir leurs forces pour conjuguer leurs atouts et préparer leur avenir, avec plus de services, répartis de manière équilibrée entre les communes. Mais c'est aussi s'associer de manière réfléchie et réaliser d'importantes économies. Au 1^{er} janvier, les habitants des 16 communes pourront bénéficier des mêmes services au même tarif préférentiel, qu'ils soient proposés par la Communauté d'Agglomération (crèches, structures périscolaires, Parc zoologique et botanique...) ou par les communes (école de musique, écomusée, piscines, patinoire, bibliothèque...) [...]. Une crèche sera construite à Kingersheim début 2004 et des structures périscolaires seront mises en place dans chaque commune en fonction des besoins dès 2007 [...]. Une nouvelle piscine devrait voir le jour à Wittenheim, la construction d'une médiathèque intercommunale est en réflexion et le plan d'eau de Reiningue, jusque là réservé à la base de voile, sera aménagé pour y permettre également la baignade (vestiaires, sanitaires...) et en faire un espace de promenade agréable. ».

C.A.M.S.A., décembre 2003, L'agglomération Mulhouse Sud Alsace, n°5.

Encart 51: L'élargissement de la C.A.M.S.A. à onze autres communes: motivé avant tout par les économies d'échelle

Ajoutons qu'à la lecture des deux brochures d'information sur la C.A.M.S.A. destinées aux administrés et aux élus, l'information sur les communes fonctionne assez bien. En revanche, les autres logiques territoriales, comme celle du Bassin potassique, sont très rarement voire jamais évoquées.

Dans "L'Agglomération Mulhouse Sud-Alsace", magazine de la C.A.M.S.A. à destination des administrés (trimestriel, devenu mensuel en octobre 2004), entre décembre 2002 et novembre 2005, l'intégration de la C.C.B.P. à la C.A.M.S.A. en 2004, a permis au Bassin potassique d'exister au travers de seulement quelques enjeux tels que l'éducation civique aux enfants (mars 2004), la question de l'usage de la Maison du Bassin potassique (ancien siège de la C.C.B.P.) (mars 2004), la fête du centenaire de la découverte de la potasse (mars 2004), un bref aperçu de l'histoire des Mines de Potasse à l'occasion de son centenaire (juin 2004), la collecte des déchets autrefois orchestrée par la C.C.B.P. (mars 2005), l'ouverture à la visite du carreau de mine Rodolphe dans l'enceinte de l'Ecomusée (mai 2005), la "Route du Bassin potassique" (itinéraire touristique) (mai 2005) et enfin la Maison des parents (septembre 2005) (Figure 140).

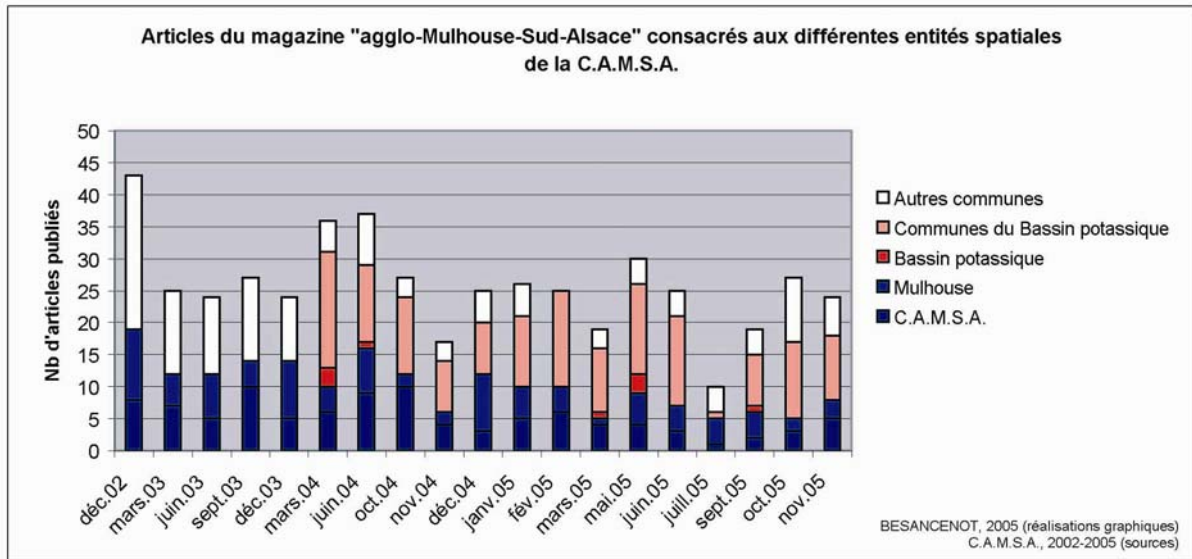


Figure 140: Des territoires (autres que les communes), tel le Bassin potassique, rarement évoqués dans le magazine de la C.A.M.S.A.

La lettre aux élus, entre octobre 2002 et novembre 2004, ne consacre pas davantage d'articles au Bassin potassique, même si depuis janvier 2004, dix communes du territoire minier font désormais partie de la C.A.M.S.A.. Ils sont moins nombreux aussi parce que le nombre total d'articles y est moins important que dans le magazine de l'Agglomération. Les thèmes abordés sont: la charte de gouvernance avec les nouvelles communes du Bassin potassique adhérentes à la C.A.M.S.A. (octobre 2003), le centenaire de la potasse (avril 2004), le tri sélectif (juillet, octobre 2004 et septembre 2005), la Maison des parents (septembre 2005), la Maison de services installée dans la Maison du Bassin potassique (octobre 2005) et enfin la "Route du Bassin potassique" (novembre 2005) (Figure 141).

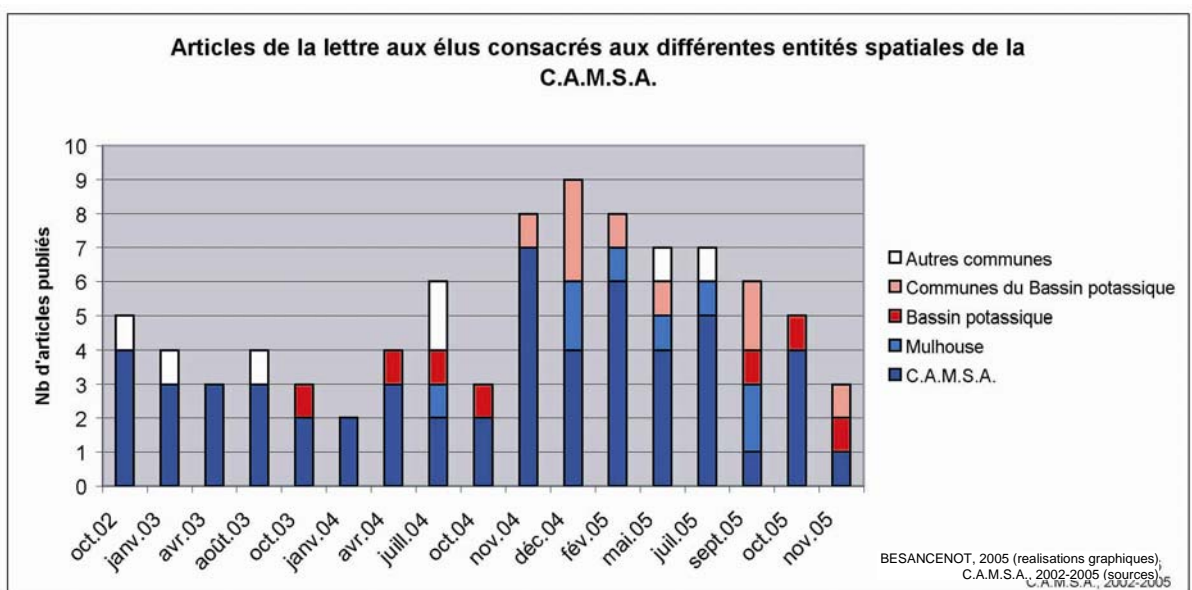


Figure 141: Des territoires (autres que les communes), tel le Bassin potassique, rarement évoqués dans la lettre aux élus

Aussi, l'Agenda 21 local semble se focaliser sur les enjeux dont seule la C.A.M.S.A. a la responsabilité: tout de qui concerne les compétences d'un espace de projet. Cela signifie que les problèmes liés à la territorialité des espaces inclus ne feront pas nécessairement l'objet d'enjeux prioritaires. Seuls les enjeux communs aux différents territoires seront pris en compte.

Conclusion de chapitre

Savoir si l'espace de projet, dans la construction de son diagnostic et dans la formulation de ses objectifs de développement durable, est suffisamment attentif au(x) territoire(s) qu'il contient, semble, à l'issue de ce chapitre, possible... Comprendre pourquoi l'intercommunalité a tendance à rester éloignée des préoccupations territoriales aussi. Les expériences des deux Agenda 21 C.A.M.S.A. et C.C.B.P., trahissent à la fois des similitudes et des différences.

On peut souligner deux obstacles majeurs à la prise en compte des territoires dans l'Agenda 21 local. C'est d'abord la manière de concevoir le diagnostic en amont. Ce sont ensuite les compétences des communautés d'agglomération et de communes qui obligent parfois les intercommunalités à mettre la priorité sur des enjeux purement communautaires. Si l'on prend l'exemple des Agendas 21 C.A.M.S.A. et C.C.B.P., les objectifs de développement durable ne mettent pas forcément en évidence une attention portée aux sous-territoires. Certes, la C.C.B.P. évoque, à de nombreuses reprises, le Bassin potassique, mais on ne retrouve pas systématiquement dans ses objectifs les spécificités du territoire minier. La C.A.M.S.A. évoque aussi très rarement l'existence de territorialités spécifiques. Puisqu'il n'a pas été possible de savoir dans le détail comment le diagnostic C.A.M.S.A. avait été construit pour aboutir au choix des objectifs de l'Agenda 21, on suppose que les spécificités territoriales n'ont pas forcément fait l'objet d'une étude approfondie de la part des protagonistes. Cependant, à leur corps défendant, les compétences conférées aux communautés d'agglomération et de communes peuvent expliquer la nature des priorités attribuées aux objectifs.

Des différences maintenant peuvent être signalées. Du côté de la C.C.B.P., l'intercommunalité était considérée comme aboutie; c'est à dire qu'elle devait rester calquée sur le Bassin potassique ; autrement, le risque était de voir se perdre l'identité d'un espace de projet. Le mince espoir de voir revenir Wittelsheim et Ensisheim dans son giron la vouait à conserver une communauté de dix communes fédérées autour d'un même passé, d'une même culture. Ainsi, les objectifs de son Agenda 21 ne craignaient pas d'être éloignés du territoire. Le territoire pertinent, en effet, à la fois dans son identité et dans son administration, c'était le Bassin potassique. La C.A.M.S.A., en revanche, a conçu son Agenda 21 dans la perspective d'accueillir d'autres communes. Aussi, outre le souci de ne pas déborder de ses compétences propres, la communauté d'agglomération a privilégié des enjeux purement intercommunaux, et pas nécessairement liés aux préoccupations d'un territoire spécifique.

Sommes-nous désormais en mesure de savoir si l'élargissement d'un espace intercommunal à d'autres communes, comme ce fut le cas lors du passage de la C.C.B.P. à la C.A.M.S.A., contribue à l'éloignement des préoccupations des territoires ? Par rapport à ce qui vient d'être

exposé, il n'est pas encore possible de généraliser ce phénomène à toute intercommunalité engagée dans une dynamique d'élargissement communautaire. Cette position relève encore d'hypothèses qu'il restera à infirmer ou à confirmer à la suite de cette thèse.

Conclusion de partie

Si le doctorant, que je suis, semble rester sur sa faim, le champ des possibles, dans le but de mieux comprendre la démarche de choix des objectifs Agenda 21 C.A.M.S.A., reste ouvert à d'autres investigations. Le travail de recherche est toutefois indispensable pour convaincre les élus de l'utilité de la démarche diagnostique de développement territorial durable telle que nous l'avions envisagée au chapitre 5.

Le diagnostic ne préconise pas nécessairement un bouleversement complet de l'administration, considérée par les pourvoyeurs de l'Agenda 21 local comme trop cloisonnée et donc difficilement sujette à assumer la charge de la transversalité. Si l'on analyse vraiment ce qui éloigne l'Agenda 21 C.A.M.S.A. d'un véritable développement territorial durable, c'est davantage la manière de choisir les problématiques en amont du diagnostic. Elles ne couvrent pas l'ensemble des champs de la durabilité de l'espace de projet. Si les problématiques prennent correctement en compte les spécificités territoriales contenues dans l'espace de projet, il y a des chances que le questionnement soit complet. Il rendra ainsi compte des véritables préoccupations territoriales de l'espace de projet.

Il semble aussi précoce de vouloir recueillir des enjeux de développement durable sans avoir fixé une fois pour toutes des objectifs de développement durable valables quel que soit le territoire. Ce sont eux qui, une fois fusionnés avec les spécificités territoriales, permettront d'émettre des problématiques pertinentes. Une fois ces problématiques formulées, il conviendra de choisir les I.D.D. correspondant à chacune d'elles et de déceler, en partant de la démarche D.P.E.I. exposée au chapitre 4, les sous-indicateurs mesurables.

Après, il est vrai que l'organigramme peut faire défaut, car si la collectivité décide de répartir les responsabilités des I.D.D. dans chaque service, ce dernier risque d'être freiné par des principes de développement territorial durable (articulations des échelles de temps, d'espace, des domaines social, environnemental et économique, des acteurs entre eux) qu'il ne maîtrise pas forcément.

Aussi, c'est cette phase qu'il sera intéressant d'analyser et de gérer. Il sera par exemple possible de déléguer la veille et la gestion des sous-indicateurs à ces différents services dits "cloisonnés" pour envisager un suivi spécialisé de chaque sous-indicateur qui eux mêmes sont spécialisés dans un domaine particulier.

La condition de la réussite sous-entend la présence d'un pilote chargé de la gestion d'un tableau de bord regroupant ces sous-indicateurs et de conclure de la valeur "bonne" ou "moins bonne" à donner à l'I.D.D..

Conclusion générale

Dans le domaine du développement durable, des rencontres régionales, nationales et internationales se poursuivent. Des avancées en matière d'application de la durabilité au territoire peuvent être soulignées. En France, les rencontres régionales, nées de la conférence internationale Habitat II organisée par les Nations Unies en 1996, ont, par exemple, permis de sensibiliser les élus, les responsables locaux et le milieu associatif aux enjeux de l'Agenda 21 local. L'organisme de coopération Euro-Méditerranée a, quant à lui, développé un réseau de réseaux d'Agendas 21 locaux sur le pourtour méditerranéen ainsi que leur jumelage. A cela s'ajoute tout le capital de méthodologies et d'outils nécessaires à leur mise en place. Aussi, les collectivités locales et territoriales, territoires ou espaces de projets (communes, communautés de communes, Pays, Eurodistricts, etc.) semblent désormais bien armés pour arpenter le sentier souvent chaotique de la durabilité et de tous les principes qu'elle sous-tend.

Cette thèse, sans prétendre répondre aux attentes et à toutes les questions que peuvent se poser les collectivités sur la durabilité et les conditions idéales de mise en place de l'Agenda 21 local, aura néanmoins permis de faire avancer la réflexion. Quatre idées essentielles en ressortent :

- **Justifier le choix de l'histoire pour prendre ce qu'il y a de meilleur serait le premier argument clé.** D'abord, il faut tenir compte du passé pour mieux saisir l'identité d'un territoire et donc envisager plus justement un projet de développement en lien avec les attentes des habitants. Ensuite, il y a, dans la politique des M.D.P.A., des idées qui, sans révéler leur identité, semblent être en phase avec les objectifs permanents de développement durable. Les mines ont produit du développement durable non pas avant l'heure (car l'histoire ne manque pas de modèles de société conçus dans une perspective de préservation et de renouvellement des ressources dans la perspective d'un bien vivre durable de l'homme), mais plutôt avant que le concept ne soit révélé au grand public (cf. Rapport Brundtland, 1987). Plus de soixante ans sépare le discours de politique sociale de Pierre de Retz, Directeur Général des Mines de Potasse dans les années 1930, et le Sommet de Rio de 1992. Pourtant, si « (...) lorsqu'une affaire fait des bénéfices importants, ses collaborateurs et au premier chef ses ouvriers, ont droit à une certaine participation à ses bénéfices », n'y voit-on pas le souci d'une transversalité entre les sphères économique et social ? Si le même directeur dit qu' « il doit être possible de faire comprendre (...) aux ouvriers et aux employés qu'on s'intéresse à eux et qu'on a cœur d'améliorer leur sort [...]. Si nous l'avions oublié, les syndicats de toutes couleurs étaient là pour nous le rappeler », n'y voit-on pas une allusion involontaire au principe de participation, cette fois transposé à

l'entreprise ? S'il pensait, en développant l'activité économique de la mine, améliorer « *les conditions de vie et d'hygiène d'une foule de braves gens très travailleurs, mais par la force des choses, pas aussi heureux que nous le souhaiterons* » (BERTRAND et SCHOTT, 1989), ne nous rapprochons-nous pas d'un principe de durabilité encore plus synthétique : celui d'une aspiration à maintenir voire à améliorer le confort de l'homme. Synthétique, car nous l'avons vu, le confort humain est certainement le meilleur indice de développement durable existant. Il montre qu'il n'y a pas de pérennité sans préservation des ressources et sans considération à long terme d'un projet de développement économique. De plus, sous des prétextes de maintien de la main d'œuvre, cette politique d'œuvres sociales aura permis le maintien et l'amélioration du confort des travailleurs aussi bien à la maison (maisons et terrains spacieux, configuration conviviale des cités, services de proximité commerciaux et sanitaires, avantages sociaux, etc.), au club (association et clubs gérés directement par les Mines au service des mineurs et de leur famille), qu'au travail (amélioration continue des conditions de sécurité et de confort au travail).

- **Le second argument porterait sur la nécessité de corriger, au regard de l'expérience, les erreurs passées.** L'histoire du Bassin potassique a montré que toute ressource non renouvelée n'est pas pérenne. Cette état de fait, souvent hasardeux, entraîne la précarité de tout ce que la ressource induit d'activité économique, d'emploi, de richesses permettant le maintien voire l'amélioration du confort de ses travailleurs et de leur famille. La potasse a eu son heure de gloire. Il a donc manqué une chose essentielle au développement durable du bassin et donc à la politique économique et sociale des M.D.P.A. : la considération écologique des ressources. Cette expérience prouve, une fois de plus, que la durabilité ne peut s'accomplir sans une considération complète de ce qui fait la base même du confort durable de l'homme : le territoire dans toute sa complexité avec son principe essentiel : l'interdépendance objective. Cette dernière ne peut bien entendu se concevoir sans l'interaction des trois sphères social, écologique et économique. Notons que dans le cas des M.D.P.A., un phénomène en cascade entre ces trois systèmes s'est produit. Il a mis en évidence un déséquilibre des cinq sous-systèmes territoriaux, dont l'harmonie conditionne, nous l'avons vu, l'accomplissement de la durabilité. La non-rentabilité de l'exploitation de la ressource (dans notre cas, la potasse) a entraîné une crainte légitime et parfois exagérée des conditions de l'"habitation" (confort au quotidien favorisé par le logement en cité minière et les œuvres sociales des M.D.P.A.) et de l'"appropriation" (attachement à une histoire, une épopée minière, à un cadre de vie propre au bassin potassique, à une identité dont on est fier). Le sous-système "échanges et communication" a quant à lui souffert d'une remise à plat de plusieurs pratiques : les relations à la cité reproduisant les relations dans le travail (camaraderie, hiérarchie, solidarité, etc.), les échanges opérés au sein des structures sociales (clubs, associations, services sociaux favorisant la socialisation des habitants, etc.), les moyens de communication ainsi que les

infrastructures de transport (certaines n'ont plus lieu d'être du simple fait qu'elles permettaient, pour la plupart, une desserte entre le domicile et le lieu de production). Enfin le sous-système "gestion" du territoire a aussi été remis en question. L'espace minier, depuis les premiers temps de la reconversion, ne s'est plus suffi à lui-même et a dû, pour des raisons d'abord économiques, recourir à d'autres ressources d'emploi extérieures. Les communes dites minières ont ainsi réalisé qu'elles ne pourraient plus compter comme avant sur la "vache à lait" M.D.P.A. et qu'elles devraient désormais faire attention aux dépenses prévues pour la collectivité. Le pilote a changé de nom et de fonction. L'industriel M.D.P.A. a progressivement passé le témoin à une collectivité territoriale: la C.C.B.P.. Cela a permis une reconversion douce du bassin, avec la possibilité d'opérer des économies d'échelle. Ce dernier motif a donc incité dix communes d'entre elles à rejoindre en 2004 la C.A.M.S.A..

- **Il est ensuite important de souligner la pertinence du Bassin potassique comme territoire de projet et en particulier dans une perspective de développement durable.** L'étude historique du bassin potassique ainsi que le recueil des perceptions et des représentations ont permis de confirmer l'existence d'un territoire en tant que tel : un espace de vie approprié, administré et porté par un même projet de développement. Cette identification dépasse le simple cadre du bassin. Elle est la première étape du diagnostic territorial de développement durable. Vouloir envisager la durabilité, c'est à dire l'équité des interdépendances territoriales et donc harmoniser les cinq sous-systèmes territoriaux, exige un support cohérent. Se pose alors, pour reprendre l'expression d'Olivier GODARD, le problème de la non-fractalité du développement durable. Aucun territoire, si ce n'est une civilisation insulaire n'entretenant aucune relation avec l'extérieur, ne peut se suffire à lui-même. Il a besoin pour perdurer et se développer avec d'autres territoires vers lesquels il exporte des hommes, des ressources, des déchets, etc ; et desquels il importe le même type de biens matériels ou immatériels. Le mythe du "terrarium" de Mathis WACKERNAGEL et William REES (1999) ou encore de Biosphère 2⁵⁸ en Arizona n'existent qu'à l'échelle du globe... et encore: les effets produits par les gaz à effet de serre sur le réchauffement présumé de la planète sont là pour nous rappeler le contraire. Aussi, il faut faire avec. Puisque le territoire est forcément ouvert sur les autres, le développement durable ne peut se focaliser sur un seul. Si certains de ses indicateurs peuvent se contenter d'un "univers stabilisé" (inscrit dans la localité), la durabilité a plutôt souvent à faire à un "univers controversé" (inscrit dans la globalité) (GODARD, 1993). Néanmoins, choisir un territoire, le plus cohérent possible, en début de diagnostic, trouve une justification dans le fait que le projet appartient aux hommes. Ce projet, qu'il soit de

⁵⁸ Pyramide de verre de 122000 m³ construite à la fin des années 1980 dans le désert de l'Arizona. Le but de ce projet est de transformer la biosphère terrestre en laboratoire artificiel d'expérimentation. Il sert à stimuler la biosphère terrestre, les interactions entre tous ses composants, dans un monde artificiel, copie conforme de l'écosystème terrestre que l'on pourrait appeler "Biosphère 1", mais isolé de l'extérieur et autosuffisant en eau et en nourriture.

développement durable ou non, doit, pour être unanime et juste, être accepté par la majorité des personnes concernées. Une identité et une culture communes sont donc essentielles au respect des attentes de chacun, de leurs repères, de leurs perceptions et de leurs représentations. Ainsi, un territoire de projet sera choisi en fonction de la cohérence de son identité mais aussi de la fiabilité de son pilote. On l'a d'ailleurs observé dans les attentes des élus et des administrés du Bassin potassique lors de son intégration partielle (dix communes minières) à la C.A.M.S.A.: les craintes, formulées par l'ensemble des personnes interrogées, portaient sur la perte d'une identité et d'un certain bien-vivre propre à ce territoire et que la mine avait mis tant de temps à mettre en place.

- **Précisons que, fait inattendu, au cours de cette thèse, la question de l'adaptabilité d'un plan de développement durable, émanant d'un territoire cohérent sur le plan identitaire, à un espace de projet différent, s'est posée.** Le problème est apparu à partir du glissement en 2004 de la C.C.B.P. vers un espace de projet plus vaste: la C.A.M.S.A.. Les conditions d'adaptation du diagnostic de développement territorial durable à un espace de projet mouvant, nous l'avons vu, n'ont pas été faciles à identifier. Il est néanmoins certain que la qualité du diagnostic dépend à la fois, lors de la formulation des problématiques de développement durable nécessaires à l'identification des I.D.D., du choix d'un territoire capable de faire vivre un projet, et du respect des éléments de territorialité. Nous le verrons plus bas, l'essentiel est que les informations les plus justes possibles, sur l'articulation des sous-systèmes territoriaux contenus dans un même territoire, remontent le plus fidèlement possible jusqu'au pilote de l'espace de projet. Pour donner le plus souvent la parole aux territoires contenus (cités minières, quartiers, communes, terroirs par exemple), une modification de la hiérarchie administrative et politique de l'espace de projet sera, dans la plupart des cas, recommandée.

Ajoutons que, suite à ce travail de recherche, plusieurs domaines déjà abordés resteront à approfondir. C'est le cas: du problème de l'échelle de l'espace de projet, de la manière d'élaborer un bon diagnostic, de la nature et du rôle que l'on attribue à l'I.D.D., à l'indicateur brut (sous-indicateur) et de la nature et du rôle que l'on attribue à la relation qu'il existe entre territorialité et durabilité.

Certaines questions demeureront aussi en suspens. Prend-on réellement le temps, au sein des collectivités locales et territoriales, de réfléchir, dans la perspective d'un développement durable, sur la relation étroite qu'il existe entre territoire et projet de développement, quel qu'il soit ? A-t-on vraiment pris conscience de la proximité qu'il existe entre durabilité et territorialité ? Lui préfère-t-on des principes de développement durable a-spaciaux que l'on essaie tant bien que mal d'accoler à des thèmes de politiques locale existant depuis déjà tant d'années ? "Perdre du temps" à chercher les relations, les corrélations entre accomplissement territorial et développement durable ne permettra-t-il pas de prendre de l'avance sur les autres

collectivités obligées, pour reprendre l'expression d'Aurélien BOUTAUD (2005), de "changer le pansement" faute de vouloir "penser le changement ?".

Si tous les objectifs n'ont pas été atteints, il est néanmoins satisfaisant de constater que la réflexion sur l'applicabilité du développement durable au territoire a avancé. Demeure toutefois un certain nombre de points à aborder. Ils permettront à la fois de préciser nos résultats mais aussi de poursuivre vers d'autres perspectives de recherches, suite logique de ce travail de thèse:

- **La réflexion sur le choix des sous-indicateurs au sein d'un même I.D.D.:** pour savoir si tel sous-indicateur d'*Impact*, par exemple, convient à tel sous-indicateur d'*Etat*, il est nécessaire de les utiliser et de les tester. Cette étape n'a pas encore été franchie faute d'un nombre suffisant de sous-indicateurs mesurables disponibles. Ainsi, savoir si l'articulation entre deux sous-indicateurs d'une même chaîne d'effets D.P.E.I. est la bonne, sous-entend le test de chacun d'eux. Il conviendrait aussi de savoir qui doit les mesurer et les gérer. Aussi, les sous-indicateurs doivent-ils relever d'une seule instance spécialisée ou être suivis par un même pilote ? Dans ce cas, qui, afin de répondre comme il se doit aux problématiques de développement durable, doit s'occuper de les agréger en I.D.D.?
- **La question du respect des principes de développement durable au sein des Agendas 21 locaux de la C.C.B.P. et de la C.A.M.S.A.:** ils ont mis en évidence la difficulté de respecter les principes fondamentaux du développement territorial durable : le principe d'interdépendance mettant en relations les échelles spatiales, temporelles, les différents domaines social, écologique et économique ainsi que les différents acteurs et différents services d'une même collectivité territoriale. Une communication sur le développement durable doit donc être opérée au niveau de tous les services. Le but est de décloisonner et donc de respecter au mieux les principes de durabilité au sein des I.D.D.. Leur construction dépendra d'ailleurs de la qualité de la communication entre ces services et entre les acteurs de tous bords.
- **La question du mode de gouvernance:** il paraît indispensable que le responsable de l'Agenda 21 local ait des moyens de faire respecter les principes fondamentaux du développement durable et donc de ce que devrait contenir l'Agenda 21 local. Aussi, il serait intéressant d'étudier les modifications possibles de l'organigramme de la C.A.M.S.A. ou de toute autre collectivité, pour enfin faire correspondre l'organisation administrative et politique aux objectifs de l'Agenda 21 local. Le gouvernement actuel a nommé récemment Christian BRODHAG, délégué interministériel au développement durable. Autrefois rattaché au Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, ce poste dépend désormais du Premier Ministre. Sa mission est, entre autres, d'« *animer et coordonner l'action de l'ensemble des administrations de l'Etat en faveur du développement durable et de contribuer à la coordination de l'action des*

établissements publics de l'Etat dans ce domaine » (M.E.D.D., 2005). Cette décision semble cohérente au regard de la dimension globalisante de la durabilité. Elle n'est pas sectorielle, mais au contraire, pour pouvoir être entendue et avoir des chances de se réaliser, doit se situer au sommet de la hiérarchie. Dans le cas de la C.A.M.S.A., la difficulté à appliquer un plan de développement durable, correspond à ce que nous venons de dire : la mission Agenda 21 local n'est pas directement reliée à la présidence, mais constitue un service à part entière sous tutelle de plusieurs responsables. Etre directement rattaché au plus haut de l'échelle permettrait ainsi de recueillir tous les retours d'information sur l'effet des actions décidées au sommet ; d'agir et d'influencer plus efficacement les services ; d'obtenir les moyens logistiques et financiers nécessaires au plein accomplissement de la communication, la négociation, le retour d'informations ainsi que des réformes au niveau des services.

- **Un moyen plus juste (ou plus équitable) de recueillir les spécificités du ou des territoires inclus dans l'espace de projet:** l'objectif est d'obtenir, avant formulation des problématiques de développement durable, une photographie relativement complète du territoire ; de donner les moyens aux différentes instances concernées (collectivités territoriales et locales, associations, etc.) de construire eux-mêmes des sous-indicateurs intégrables à la chaîne d'effets D.P.E.I. que le politique, suite au diagnostic, a décidé ; d'informer les responsables sur les effets bénéfiques de cette démarche ; enfin, d'entretenir des réseaux de relation avec d'autres collectivités, d'autres villes en France, en Europe et dans le monde, ayant opté pour l'Agenda 21 local. L'objectif serait alors de repérer plus facilement les dysfonctionnements du diagnostic et améliorer sans cesse son organisation.

A un moment crucial de son histoire et à la croisée d'enjeux locaux, régionaux, nationaux et transfrontaliers, le Bassin potassique n'a certainement pas fini de susciter les curiosités et les intérêts de certains (chercheurs, acteurs politiques en particulier). A la rencontre de l'histoire et de la géographie, ce territoire se cherche, tout comme de nombreux autres, une véritable identité. Le développement durable est certainement l'idée la mieux trouvée pour l'aider à trouver le juste équilibre entre espace identitaire et espace de projet, entre intérêts locaux et enjeux régionaux, nationaux, européens et planétaires! Ainsi, l'expérience acquise lors de cette thèse ainsi que les possibilités d'envisager un développement plus durable du Bassin potassique trouveront aussi leur raison d'être dans une application à d'autres territoires: de reconversion, transfrontaliers ou espaces identitaires plus généralement.

Bibliographie

Ouvrages, articles, dictionnaires et diplômes scientifiques
Ouvrages, rapports et périodiques d'organismes
Sites Internet

Ouvrage :

NOM Prénom, année, **Titre**, Lieu d'édition, Maison d'édition, nombre de pages.

Chapitre d'ouvrage :

NOM Prénom, année, « **Titre de chapitre** », in NOM Prénom (directeur de publication), *Titre de l'ouvrage*, Lieu d'édition, Maison d'édition, de la page... à la page...

Article publié dans une revue :

NOM Prénom, mois et année, « **Titre de l'article** », *Nom de la revue*, Lieu d'édition, Maison d'édition, de la page... à la page...

Article publié dans une revue Internet :

NOM Prénom, (jour, mois et année de consultation du site), « **Titre de l'article** », *Nom de la revue*, adresse du site Internet, nombre de pages.

Dictionnaire :

NOM DU DICTIONNAIRE, année, **Titre**, Lieu d'édition, Maison d'édition, nombre de pages.

Diplôme scientifique (thèse, mémoire de D.E.A. ou mémoire de maîtrise) :

NOM Prénom, année, **Titre**, Lieu de soutenance, Université, Laboratoire de rattachement (éventuellement), nombre de pages.

Ouvrage d'organisme :

NOM DE L'ORGANISME, année, **Titre**, Lieu d'édition, Maison d'édition, nombre de pages.

Rapport ou périodique d'organisme :

NOM DE L'ORGANISME, année, **Titre**, Lieu d'édition, Maison d'édition, nombre de pages.

Rapport ou périodique d'organisme sur Internet

NOM DE L'ORGANISME, (jour, mois et année de consultation du site), **Titre**, Adresse Internet, nombre de pages.

Site Internet

Nom du site : adresse du site : commentaire sur le site

Afin de repérer plus rapidement les auteurs, cette bibliographie distingue les écrits de personnes des écrits d'organismes collectifs.

Ouvrages, articles, dictionnaires et diplômes scientifiques

A

AKOUN André, 1990, « **Formes de sociabilité** », in Encyclopaedia Universalis, Paris, tome 21, pp. 116-118.⁵⁹

ANDON André (d') et DOUFFIAGUES Joseph-André, 1948, *Une exploitation industrielle d'Etat : Les Mines Domaniales de Potasse d'Alsace*, Centre National d'information économique, 228 p.

ANTOINE Serge, 2002, « **Vous avez dit "développement durable" ?** », in DUCROUX Anne Marie, *Les nouveaux utopistes du développement durable*, Paris, Autrement, coll. Mutations, pp. 267-273.

ARNOULD Paul et CLEMENT Vincent, juillet 2004, « **Forêts et développement durable. De l'impératif de la durabilité à la question controversée des indicateurs** », in MIOSSEC Alain, ARNOULD Paul et VEYRET Yvette, *Vers une géographie du développement durable*, revue *Historiens et Géographes*, n°387, numéro spécial, Colloque de Glasgow, pp. 163-174.

B

BACHELARD Georges, 1957, *La poétique de l'espace*, Paris, P.U.F., coll. Bibliothèque de philosophie contemporaine, 214 p.

BAILLY Antoine (coord.), 1998, *Les concepts de la géographie*, Paris, A. Colin, 333 p.

BAILLY Antoine et FERRIER Jean-Paul, 1986, « **Savoir lire le territoire** », *L'espace géographique*, n°4, pp. 259-264.

BAILLY Antoine, BRUN Philippe, LAWRENCE Roderick et REY Marie-Claire, 2000, *Développement social durable des villes. Principes et pratiques*, Canton de Genève, éd. Economica, Anthropolos, programme U.N.E.S.C.O.-Management of Social transformations, Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, 170 p.

BAILLY Antoine, FERRAS Robert, PUMAIN Denise (dir.), 1992, *Encyclopédie de Géographie*, Paris, Economica, 1132 p.

BAUD Pascal, BOURGEAT Serge, BRAS Catherine, 1995, *Dictionnaire de géographie*, Paris, Hatier, 432 p.

⁵⁹ Les documents non paginés ainsi que ceux dont il manque les prénoms des auteurs ont été consultés en début de thèse. Le relevé du nombre de pages ainsi que du prénom complet des auteurs avait alors été omis. Ces informations n'ont pu être recueillies a posteriori.

BAUDELLE Georges, 1998, « **La reconquête des friches industrielles d'origine minière. Le cas du Nord-Pas-de-Calais** », in WACKERMANN Gabriel (dir.), *Nouveaux espaces et systèmes urbains*, livre jubilaire en hommage au professeur Bernard Dézert, Paris, SEDES, pp 283-291.

BAVOUX Jean-Jacques, 2002, *La géographie. Objet, méthodes, débats*, Paris, A. Colin, Coll.U Géographie, 239 p.

BERQUE Augustin, 2000, *Eucomène. Introduction à l'étude des milieux humains*, Paris, Belin, 271p.

BERQUE Augustin, 1996, *Etre humain sur la terre*, Paris, Gallimard, coll. Le Débat, 212 p.

BEAUJEU-GARNIER Jacqueline, 1971, *La Géographie, méthodes et perspectives*, Paris, Masson, Coll. Géographie Appliquée, 141 p.

BECKERMAN Wilfred, 1994, « **Sustainable Development : Is it a Useful Concept ?** », *Environmental Values*, n°3, pp. 191-209.

BELLAVANCE Claude, 1993, « **Le paternalisme des dirigeants des grandes firmes modernes : stratégie d'entreprise et rapports identitaires** » in SCHWEITZER Sylvie (dir.), *Logiques d'entreprises et politiques sociales des XIXe et XXe siècles*, Lyon, 5èmes entretiens du Centre Jacques Cartier, Programme Rhône-Alpes, Recherches en Sciences Humaines, éd. par le Centre de coopération inter-universitaire franco-québécois, pp. 117-135.

BENHAYOUN Gilbert, GAUSSIÉ Nathalie, PLANQUE Bernard, 1999, *L'Ancrage territorial du développement durable : de nouvelles perspectives*, Paris, L'Harmattan, 351 p.

BERTRAND Georges, 1998, « **L'environnement : vers une science diagonale ?** », Actes du Colloque PIREVS, Paris, C.N.R.S., pp.40-45.

BERTRAND Georges et Claude, 2002, *La géographie traversière. L'environnement à travers territoires et temporalités*, Paris, éd. Argument, 310 p.

BERTRAND Eugène, 2 et 3^{ème} trim. 1987, « **Les Mines de Kali Sainte-Thérèse. L'épopée des mines de Kali Sainte-Thérèse** », *Les Hommes et la Potasse*, Maison du Mineur et de la Potasse, bulletin 7 et 8, Wittelsheim, édition spéciale, 51 p.

BERTRAND Eugène et SCHOTT Denis, 1989, *Puits et Cités des Mines de potasse d'Alsace (1904-1939)*, Wittelsheim, Maison du mineur et de la potasse, 122 p.

BERDOULAY Vincent et SOUBEYRAN Olivier (dir.), 2000, *Milieu, colonisation et développement durable. Perspectives géographiques sur l'aménagement*, Paris, l'Harmattan, Géographie en liberté, 254 p.

BESANCENOT François, juin-décembre 2003, **Un modèle de développement durable territorial. Exemple du bassin potassique alsacien. I. Pour une meilleure lisibilité du développement durable; II. Le diagnostic territorial de développement durable; III. Les Indicateurs de développement durable**, Rapport Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (A.D.E.M.E.), 89 et 42 p.

BESANCENOT François, 2002, « **Le Bassin potassique alsacien : éléments de recomposition sociale et territoriale** », in SAJALOLI Bertrand, THIRY Médard (dir.), octobre 2002, *Etude de faisabilité d'un plan de développement durable des sites de reconversion du Bassin potassique alsacien*, Centre de Biogéographie-Ecologie (C.N.R.S. U.M.R. 8505, Ecole Normale Supérieure, Lettres et Sciences humaines), Centre d'Information Géologique (Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris), Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, Mines de Potasse d'Alsace, pp. 4-43.

BESANCENOT François, 2001, **Perceptions et représentations de la reconversion du Bassin potassique alsacien**, Mémoire de DEA en Géographie, Univ. Paris I-Panthéon-Sorbonne, 146 p + annexes.

BIGAZZI Duccio, 1993, « **Les permanences du paternalisme : les politiques sociales des entrepreneurs en Italie aux XIX-XX^{èmes} siècles** », in SCHWEITZER Sylvie (dir.), 1993, *Logiques d'entreprises et politiques sociales des XIXe et XXe siècles*, 5èmes entretiens du Centre Jacques Cartier, Lyon, Programme Rhône-Alpes, Recherches en Sciences Humaines, éd. par le Centre de coopération inter-universitaire franco-québécois, pp. 79-115.

BLAIS René, 2000, « **Rêve technocratique, aménagement et développement durable** », in BERDOULAY Vincent et SOUBEYRAN Olivier, *Milieu, colonisation et développement durable*, Paris, L'Harmattan.

BLANCHARD Georges, novembre 2002, « **Le diagnostic : un moyen d'organisation de la réflexion** », in M.E.D.D., *Des outils et des démarches pour l'élaboration d'un agenda 21 local. Le diagnostic territorial inscrit dans une démarche de développement durable*, suivi de l'appel à projets « les outils et les démarches en vue de la réalisation d'Agenda 21 locaux », pp. 6-7.

BLANCHET Corinne, NOVEMBER Andràs, 1997, *Indicateurs de développement durable appliqués à l'aménagement du territoire*, Genève, CES/ Centre d'Ecologie Humaine, non pag.

BLOCH Oscar et WARTBURG von Walther, 1996, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Paris, P.U.F., 11^e édition, 682 p.

BLOCH Marc, 1995, *Histoire et Historiens*, Textes réunis par Etienne Bloch, Paris, A. Colin, 278 p.

BONNEMAISON Joël, 1996, « **Le territoire du local au global dans le développement** », in ADDELMALHI L. et COURLET C. (éd.), *Les nouvelles logiques du développement*, Paris, l'Harmattan, Paris.

BORDAS, 1985, « Nouvelle encyclopédie Bordas », PASCAL Georges (dir. publication), Paris, Focus, p 4023.

BOURGEOT André, 1991, « **Territoire** », BONTE Pierre, IZARD Michel (Ed.), *Dictionnaire d'ethnologie*, Paris, P.U.F., pp. 704-705.

BRODHAG Christian avec la participation de GONDRAN Natacha, HUSSEINI Renate et BREUIL Florent, (12 mars 2003), **Glossaire pour le développement durable**, version 1, Agora 21, [html], <http://www.agora21.org>, 20 avril 2001.

BRODHAG Christian, (21 octobre 2002), **Les enjeux de l'information en langue française sur le développement durable**, www.agora21.org/univ-ete-fr/Christian-Brodhag.html, 13 p.

BRODHAG Christian, 2002, « **Articuler le jeu des acteurs autrement** », in DUCROUX Anne-Marie (dir.), *Les nouveaux utopistes du développement durable*, Paris, Autrement, coll. Mutations, pp. 48-52.

BRODHAG Christian, 1999, « **Le développement durable et l'aménagement du territoire : les enjeux du débat actuel en France** », in SEDJARI Ali (dir.), *Aménagement du territoire et développement durable : Quelles intermédiations ?*, Groupe de recherche et d'échanges technologiques, Paris, L'Harmattan, pp. 31-56.

BRUNDTLAND Gro Harlem (The World Commission on Environment and Development), 1987, *Our Common Future*, New York, Oxford University Press, 318 p.

BRUNEL Sylvie, 2005, *Le développement durable*, Paris, P.U.F., coll. Que sais-je ?, 127 p.

BRUNET Roger, FERRAS Robert, THERY Hervé, 2001, *Les Mots de la Géographie. Dictionnaire critique*, cinquième édition, Paris, Reclus, La Documentation française, 518 p.

BRUNET Roger, 1990a, "**Le déchiffrement du monde**", *Mondes nouveaux*, in BRUNET (dir.), *Géographie Universelle*, tome 1, Livre premier, Paris, Hachette-Reclus, pp. 9-271.

BRUNET Roger, 1990b, *Le territoire dans les turbulences*, Montpellier, C.N.R.S., Giproclus, 223 p.

BRUNET Roger, FERRAS Robert, THERY Hervé, 1998, *Les Mots de la Géographie. Dictionnaire critique*, cinquième édition, Paris, Reclus, La Documentation française, 518 p.

BURLAT Patrick, 1996, **Contribution à l'évaluation économique des organisations productives: vers une modélisation de l'entreprise-compétence**, Thèse de doctorat en sciences économiques, économie de la production, Université Lyon 2, janvier 1996, 391 p.

C

CALAME Pierre, (07 février 2003), **La gestion des territoires, Villes et développement durable**, www.environnement.gouv.fr/villedurable/intro2.html, 28 octobre 1997, 10 p.

CAMAGNI Roberto, GIBELLI Maria-Christina (dir.), 1997, *Développement urbain durable : quatre métropoles européennes à l'épreuve*, La Tour d'Aigues, éd. de l'Aube-D.A.T.A.R., 174 p.

CHASSANDE Pierre, 2002, *Développement durable. Pourquoi ? Comment ?*, Aix-en-Provence, Edisud, 191 p.

CHAUTARD Guy et ZUINDEAU Bertrand, mars 2001, « **L'enjeu d'une reconversion durable des territoires de tradition industrielle : l'exemple du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais** », *Espace, Populations, Sociétés*, pp. 325-339.

CHAUTARD Guy., ZUINDEAU Bertrand, 2000, « **La dimension spatiale du développement durable : une application aux territoires de conversion** », in THEYS Jacques (éd.), *L'environnement au XXI^e siècle*, volume II " Visions du futur ", Cahiers du GERMES, n°16, Paris.

CHAUTARD Guy, 1997, 1^{er}, 2 et 3 septembre, « **Les apports du développement durable dans les politiques de conversions des anciennes zones minières** », *Renouveau Régional, Renouveau Urbain*, Lille, XXXIII^{ème} de l'ASRDLF.

CHAUTARD Guy et ZUINDEAU Bertrand, 1996, 8-11 septembre, « **La dimension spatiale du développement durable : une application aux territoires de reconversion** », *Quel environnement au XXI^{ème} siècle ? Environnement, maîtrise du long terme et démocratie*, Colloque international, Abbaye de Frontevraud, Centre « Economie et politiques européennes », Université des Sciences et Technologies, Lille 1 (IFRESI, C.N.R.S.), 16 p.

CHESNAIS Michel, 1982, *Réseaux et niveau de territorialité*, Géopoint 82, Avignon, Groupe Dupont, pp. 275-280.

CHOAY Françoise, 1965, *L'urbanisme utopies et réalités*, Paris, Le Seuil, 447 p.

CLAVAL Paul, 2001, *Epistémologie de la géographie*, Paris, Nathan Université, 266p

CLAVAL Paul, 1977, *La nouvelle géographie*, Paris, P.U.F., coll. *Que sais-je ?*, 126 p.

COHEN DE LARA Michel et DRON Dominique, 1997, *Evaluation économique et environnement dans les décisions publiques*, Rapport au Ministre de l'Environnement, La Documentation Française., 413 p.

D

DANAIS Michel, 2001, « **Durabilité et soutenabilité : dynamique des systèmes locaux** », in JOLLIVET Marcel, *Le développement durable, de l'utopie au concept. De nouveaux chantiers pour la recherche*, Natures, Sciences, Sociétés, Elsevier, pp. 253-268.

DAUMAS Jean-Claude, 1993, « **Paternalisme et sociabilité ouvrière dans la draperie elbeuvienne à la fin du XIX^{ème} siècle : le cas Blin et Blin** » in DAUMAS Jean-Claude, *La sociabilité d'une ville industrielle : Elbeuf, une microsociété originale* (journée d'études de l'Université de Rouen du 13 février 1993), Bulletin de la Société de l'Histoire d'Elbeuf, n° spécial, septembre 1993, pp. 71-83.

DAUPHINE André, 1998, « **Espace et pouvoir** », in BAILLY Antoine et al., *Les concepts de la géographie humaine*, Paris, A. Colin, pp. 51-62.

DAUPHINE André, 1979, *Espace, région et système*, Paris, Economica, 167 p.

DEBARDIEUX Bernard, 1995, « **Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique** », *L'Espace géographique*, pp.97-112.

DEBARDIEUX Bernard, VANIER Martin (dir.), 2002, *Ces territorialités qui se dessinent*, préface de Jean-Louis GUIGOU, Paris, éditions de l'Aube, D.A.T.A.R., 268 p.

DEBONNEUIL Michèle, 2002, « **Aujourd'hui, prévoir est plus complexe** », in DUCROUX Anne-Marie, *Les Nouveaux utopistes du développement durable*, Paris, éd. Autrement, Coll. Mutations n° 216, pp. 235-238.

DEFFONTAINES Jean-Pierre, 2001, « **Ressources naturelles et développement durable en agriculture. Le point de vue d'un agronome** », in JOLLIVET Marcel, *Le développement durable, de l'utopie au concept. De nouveaux chantiers pour la recherche*, Natures-Sciences-Sociétés, Paris, Elsevier, pp. 131-142.

DELACHE Xavier, 2002, juillet, « **Les indicateurs environnementaux : contexte, pratiques et questions soulevées pour l'évaluation des politiques publiques** », *Revue de l'Association d'Economie Financière*, n° 66, pp.269-305.

DELBOS F., 1990, **Une problématique de reconversion industrielle : le Bassin minier d'Alès**, Mémoire de DEA, Univ. Paris-I Panthéon-Sorbonne, 35 p.

DI MEO Guy, 1998, *Géographie sociale et territoires*, Paris, Nathan Université, Fac Géographie, 320 p.

DI MEO Guy, 1991, *L'Homme, la Société, l'Espace*, Paris, Anthropos, 319 p.

DOBSON Andrew, 1996, « **A typology of environmental sustainabilities** », *Environmental policies*, Vol. 5, n°3, pp. 401-428.

DORTIER Jean-François, 1998, *Les Sciences humaines. Panorama des connaissances*, éd. Sciences humaines, 487 p.

DUBAR Claude, 1991, *La socialisation: construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, A. Colin, 278 p.

DUBAR Claude, GAYOT Gérard, HEDOUX Jacques, juin 1982, « **Sociabilité minière et changement social à Sallaumines et à Noyelles-sous-Lens (1900-1980)** », *Revue du Nord*, vol. LXIV, n° 253, pp. 363-463.

DUCROUX Anne Marie (dir.), 2002, *Les nouveaux utopistes du développement durable*, Paris, Autrement, Coll. Mutations n°216, 342 p.

DUFOURT Daniel, 2004, « **Economies d'échelle** », in TEULON Frédéric (dir.), 2004, *Dictionnaire. Histoire, Economie, Finance, Géographie. Hommes-Faits-Mécanismes-Entreprises-Concepts* ; Paris, P.U.F., p 241.

DUMEZ Guy, 1995, *Le Centre d'Apprentissage des mines de potasse d'Alsace. Une voie originale pour une réussite pédagogique et humaine (1940-1973)*, Wittelsheim, Maison du Mineur et de la Potasse, 240 p.

DURON Philippe, 12 juillet 2002, « **L'évaluation des politiques publiques et les indicateurs du développement durable** », *Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment*, cahier détaché n°3, n°5146, 87 p.

DUTILLEUL Christelle, décembre 2002, **Un site laboratoire pour la définition d'une gestion durable du Bassin potassique : l'écosystème industriel du complexe SECOIA-Rothmoos**, in SAJALOLI Bertrand, THIRY Médard (dir.), *Un patrimoine industriel et environnemental, le Parc d'activités SECOIA-terril-écosystème Rothmoos. Etude de faisabilité d'une plan de développement durable des sites de reconversion industrielle du Bassin potassique*, Centre de Biogéographie-Ecologie (CNRS UMR 8505, Ecole Normale Supérieure, Lettres et Sciences humaines), Centre d'Information Géologique (Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris), Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, Mines de Potasse d'Alsace, 103 p + annexes.

E

ELAME Esah, 2002, *Géographie du développement durable. Plaidoyer*, Paris, Anthropos, 135 p.

EMELIANOFF Cyria, janvier/février 2004, « **Les villes européennes face au développement durable : une floraison d'initiatives sur fond de désengagement politique** », *Les cahiers Science, Environnement, Société*, Paris, Pôle intégré de recherche et d'enseignement, Proses, Sciences Po, 27 p.

EMELIANOFF Cyria, (30 septembre 2003), **Comment définir une ville durable ?**, Villes et Développement : des expériences à échanger, www.environnement.gouv.fr, 3 p.

EMELIANOFF Cyria, 1999, **La ville durable, un modèle émergent. Géoscopie du réseau européen des villes durables (Porto Strasbourg, Gdansk)**, Thèse de Géographie, 3^{ème} cycle, Université d'Orléans, Faculté des Lettres et Sciences-Humaines, 745 p.

ENCYCLOPEDIA UNIVERSALIS, 1996, *Ressources naturelles*, Thésaurus, Paris, 2^{ème} édition, p 3112.

F

FARRACHI Armand, 1999, *Les Ennemis de la Terre*, Paris, Exils éditeur, 232 p.

FAUCHEUX Sylvie et O'CONNOR M. (Eds), 1998, *Valuation for Sustainable Development : Methods and policy Indicators*, Cheltenham, Edward Edgar, 326 p.

FREY Yves, 1992, *Des Polonais au pays de la potasse*, Maison du Mineur et de la Potasse, Les Hommes et la Potasse, bulletin n° 13, Mulhouse, 64 p.

FRIED Jean J., 2001, **Développement et co-développement durable : outil programmatique et mode d'action**, XIX^{èmes} rencontres universitaires de Génie Civil, Lille-Villeneuve d'Ascq, 3 et 4 mai 2001, 4 p.

FRIED Jean J., avril-juin 1995, « **Le codéveloppement durable** », *Revue française d'administration publique*, n°74, avril-juin 1995, pp. 287-291.

FUNTOWITZ Silvio, O'CONNOR Martin, RAVETZ Jerry, 1997, « **Emergent Complexity and Ecological Economics** », in van den BERGH J.C.V.M., van der STRAATEN J. (Eds), *Economy and Ecosystems in Change*, Edward Elgar, Cheltenham, pp. 75-95.

G

GARNIER Laurent, 1999, « **Une expression organisationnelle du développement durable** », in BENHAYOUN Gilbert, GAUSSIÉ Nathalie, PLANQUE Bernard, *L'Ancrage territorial du développement durable: nouvelles perspectives*, Paris, L'Harmattan, pp. 125-149.

GEORGE Pierre, 1978, *Les méthodes de la géographie*, Paris, P.U.F., coll. Que sais-je ?, 121 p.

GEORGE Pierre, VERGER Fernand, 1990, *Dictionnaire de la géographie*, Paris, Presses Universitaires de France, 510 p.

GEORGE Pierre, VERGER Fernand, 2004, *Dictionnaire de la géographie*, Paris, Presses Universitaires de France, Nouvelle édition, 462 p.

GODARD Olivier, 2002, « **Durabilité du développement et principe de précaution** », in DUCROUX Anne-Marie., *Les Nouveaux utopistes du développement durable*, Paris, Autrement, Coll. Mutations n° 216, pp. 186-189.

GODARD Olivier, 1994, « **Le développement durable : paysage intellectuel** », *Nature-Sciences-Sociétés*, 2, (4), Paris, Elsevier, pp. 309-322.

GODARD Olivier, décembre 1993, « **Stratégies industrielles et conventions d'environnement : de l'univers stabilisé aux univers controversés** », *I.N.S.E.E.-Méthodes*, n°39-40, pp. 145-174.

GORGEU Yves, JENKINS Catherine, GENTIL Anne, BLANCHARD Annie, 1997, *La Charte de territoire: une démarche pour un projet de développement durable*, F.P.N.R.F. (Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France), Paris, La Documentation Française, Coll. Pratiques de l'intercommunalité, 311 p.

GOUHIER Henri, 1993, « **Pensées** », in *Œuvres complètes de Blaise Pascal*, rééd. de 1963, Paris, Seuil, 676 p.

GRUNFELDER Albert, 3^{ème} trim. 1989, *Le Chemin de fer aux Mines de Potasse d'Alsace*, Les Hommes et la Potasse, édition spéciale, Mulhouse, bulletin n° 11, 32 p.

GUERIN-SCHNEIDER, (12 mai 2004), **L'intérêt des indicateurs de performance dans la gestion des services d'eau et d'assainissement**, Paris, Laboratoire Gestion de l'eau et Assainissement, www.engref.fr/labogea/Article_SHF.pdf, 8 p.

GUERMOND Yves, 1984, (sous la direction de), *Analyse de système en géographie*, Lyon, Presses Univ. de Lyon, 324 p.

GUESLIN André, (dir.), 1993, *Michelin, les hommes du pneu*, L'Atelier, 271 p.

GUGNI Fulvia, 1999, *Les collectivités et les indicateurs urbains de développement durable*, Fédération mondiale des villes jumelées cités unies, 26 p.

GUMUCHIAN Hervé, 1991, *Représentations et Aménagement du territoire*, Paris, Anthropos, 145 p.

GUTH Marie-Odile, (07 février 2003), **Pourquoi un réseau de villes durables ?**, Villes et développement durable : des expériences à échanger, www.environnement.gouv.fr/villedurable/intro1.html, 3 p.

H

HABBARD Anne-Christine et GUIRAUD Marie, 2002, « **A la recherche des droits perdus** », in DUCROUX Anne-Marie, *Les Nouveaux utopistes du développement durable*, Paris, Autrement, Coll. Mutations n° 216, pp. 239-243.

HARTMAN Madeleine, 1989, *Kali-Graphies, Fernand-Anna*, ACMISA-Rectorat de Stasbourg, 115 p.

HERBOURG A.M., LALLEMENT G. et LOUBIGNAC P., avril 2000, « **La recomposition des territoires, un facteur déterminant de l'action régionale** », *Revue Géographique de l'Est*, Tome XL, pp. 221-225.

HERNU Patrice, (16 janvier 2002), **Indicateurs pour un développement durable. Les initiatives internationalesmarquantes**, www.ecologiebleue.com/ecologie/Developpement_durable/indicateurs_2.htm, 15 p.

HITTER René, 1989, *Au Pays des gens de la Potasse, Colonie Langenzug*, Mémoire Collective, 40 p.

HOLEC Nathalie, (07 février 2003), **Les Agenda 21 locaux en France**, Association 4D, www.association4d.org/enjeux/documents/ag21_France.html, 4 p.

HOLZ Jean-Marc, 1988, **La Ruhr, crise, reconversion et dynamique régionale**, Thèse d'Etat, Univ. Metz, 3 tomes, 1405 p.

HOULES-CORNET Annick, 1986, **Un espace industriel en voie de restructuration: le Bassin potassique d'Alsace**, Thèse de doctorat en géographie, U.L.P., Strasbourg, 330 p.

HUMIERES Patrick de, 2002, « **Une aspiration de vérité** », in DUCROUX Anne-Marie, *Les Nouveaux utopistes du développement durable*, Paris, Autrement, Coll. Mutations n° 216, pp. 121-123.

J

JAEGER Gérard, 1994, *Joseph Vogt 1847-1921. Pionnier du bassin potassique*, Maison du mineur et de la potasse, Wittelsheim, 45 p.

JOLLIVET Marcel, 2001, *Le développement durable, de l'utopie au concept. De nouveaux chantiers pour la recherche*, Paris, Elsevier, coll. Environnement ; 288 p

JONAS Stéphan, 1978, « **La fondation des villages ouvriers des mines de potasse du Haut-Rhin (1908-1930) : une solution rhénane et alsacienne particulière de la relation ville-campagne** », *Revue des sciences sociales de la France de l'Est*, numéro spécial.

JUSSILA Heikki, MAJORAL Roser, CULLEN Bradley, 2002, *Issues of population, environment, globalization and education in marginal regions*, Great Britain, éd. Ashgate, 364 p.

K

KELLER Henry, 1976, *Amélie I*, Paris, L'Harmattan, rééd. Gallimard, coll. La France Sauvage, préfacé par Simone de Beauvoir, 137 p.

KLEINSCHMAGER Richard, 2000, **Bassin Potassique**, document inédit, 32 p.

KLEINSCHMAGER Richard, 1^{er} trimestre 1996, « **Les nouveaux rapports de l'Alsace et de l'Allemagne** », *Périls géopolitiques en France, Hérodote*, n°80, pp. 157-172.

KOLHER David, 1989, **Essai d'analyse comparative des politiques de traitement et de reconversion des friches sidérurgiques dans le Nord-Pas-de-Calais et dans la Ruhr**, Mémoire de Maîtrise, Paris I Panthéon-Sorbonne, 185 p.

KOURCHID Olivier, 1993, **Production et travail dans une industrie stratégique. Sociologie-histoire-archéologie du monde de la mine**, Thèse d'Etat en Sociologie, tome I, pp. 1349-1373.

L

LACOSTE Yves, 2004, *De la géopolitique aux paysages*, Dictionnaire de la géographie, Paris, A. Colin, 413 p.

LAFFERTY William M. (éd.), 2001, *Sustainable Communities in Europe*, UK and USA, 314 p.

LAGADEC Emmanuel, 2002, « **La démarche de mise en œuvre d'un Agenda 21 local** », in *Développement durable et politiques d'agglomération – Citoyenneté*, Actes des Journées du développement durable, Orléans – 11 et 12 janvier 2002 organisées par 4D, pp. 157-159.

LAGANIER Richard, VILLALBA Bruno, ZUINDEAU Bertrand, (12 janvier 2002), « **Le développement durable face au territoire ; éléments pour une recherche pluridisciplinaire** », *Développement Durable & Territoires* [revue Internet], n°1, 2002, www.revue-ddt.org.

LAGARDE-DUPRAZ Sandrine, 1998, **Contribution à l'élaboration d'une méthodologie de construction d'indicateurs du développement durable à l'usage des industriels**, Thèse ès Sciences, 3^{ème} cycle, INSA Lyon, 323 p.

Bibliographie

LAMOTTE Maxime et DUVIGNEAUD Paul, 1990, « **Biosphère** », in Encyclopaedia Universalis, Paris, vol. 4, pp. 193-195.

LAROUSSE, 2004, *Le Petit Larousse illustré, grand format*, Paris, éd. Larousse, 1870 p.

LAROUSSE, 1969, *Larousse- trois volumes en couleur*, Paris, éd. Larousse.

LAVOUX Thierry, 1996, *Indicateurs de performance environnementale de la France*, Orléans-Paris, IDF-Lavoisier Tec et Doc, 125 p.

LAVOUX Thierry, PIVETEAU Vincent, RECHATIN Cécile, THEYS Jacques, 1997, *Indicateurs de développement durable : bilan des travaux étrangers et éléments de réflexion*, Institut Français de l'Environnement, 72 p.

LEBERRE Maryvonne, 1995, « **Territoires** », in *Encyclopédie de géographie*, Paris, Economica, pp. 608-621.

LE ROBERT (dir. Josette REY-DEBOUE et Alain REY), 2004, *Le nouveau Petit Robert. Dictionnaire de la langue française*, Paris, Dictionnaire Le Robert, 2841 p.

LEROY-GOURHAN André, 1965, *Le geste et la parole, tome I : Technique et langage ; tome II La mémoire et les rythmes*, Paris, Albin Michel, 287 p.

LETOMBE Gwénaél et ZUINDEAU Bertrand, 2001, 13-14 décembre, **Externalités environnementales et dynamiques territoriale : l'exemple du bassin minier du Nord-Pas de Calais**, The Third Congress on Proximity « New Growth and Territories », Paris, Université Paris Sud, Institut National de la Recherche Agronomique, 21 p.

LEVARLET François, 2001, « **Les modèles économiques du développement durable sous le feu de l'interdisciplinarité : quelques éléments de réflexion** », in JOLLIVET Marcel, *Le développement durable, de l'utopie au concept. De nouveaux chantiers pour la recherche*, Natures-Sciences-Sociétés, Paris, Elsevier, pp. 215-242.

LEVY Jacques, 1999, *Le tournant géographique*, Paris, Belin, 399 p.

LEVY Jacques, LUSSAULT Michel, (dir.), 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Saint-Just-la Pendue, Belin, 1034 p.

LEYRIT Christian, POUTCHY-TIXIER Jean-Charles (10 octobre 2005), **Glossaire des concepts de développement et de transports durables**, Association Mondiale de la Route, février 1999, Groupe Transport Durable, http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/html/doc_dd/glossaire.htm, non pag.

LIPIETZ Alain, 1999, *Qu'est-ce que l'écologie politique ?*, Paris, La Découverte, 125 p.

LITRE Emile, 1998, *Dictionnaire de la langue française*, Chicago, Encyclopaedia Britannica, réédition.

M

MAC INTYRE Stuart, juin 1982, « **Les mineurs au Pays de Galle jusqu'à la Seconde Guerre mondiale** », in DUBAR Claude, GAYOT Gérard, HEDOUX Jacques « Sociabilité minière et changement social à Sallaumines et à Noyelles-sous-Lens (1900-1980) », *Revue du Nord*, vol. LXIV, n° 253, pp. 401-422.

MAHIEU François Régis, (04 décembre 2001), **Les indicateurs du développement durable**, www.globenet.org/horizon-local/webdev/9905indic.html , 11 p.

MARTIN Jean-Yves (dir.), 2002, *Développement durable ? Doctrine, pratiques, évaluations*, Paris, I.R.D., 344 p.

MATHIEU Nicole, ROBIC Marie-Claire, 2001, « **Géographie et durabilité : redéployer une expérience et mobiliser de nouveaux savoir-faire** », in JOLLIVET Marcel, *Le développement durable, de l'utopie au concept. De nouveaux chantiers pour la recherche*, Natures-Sciences-Sociétés, Paris, Elsevier, pp. 167-190.

MAYER Sylvie et GUILLOU Serge, (04 décembre 2001), **Environnement sciences et technologies : à la recherche du développement durable**, Parti communiste français, www.pcf.fr/environnement/developpement.html, 22 p.

MAZEL Olivier, VAZARD Pascal, WERNER Klaus, (février 2003), **Construire un projet de territoire. Du diagnostic aux stratégies**, Paris-la-Défense, éditions villes et territoires, 1997, 73 p. voir www.logement.equipement.gouv.fr

MERENNE(-SHOUMAKER) Bernadette, 2002, *Analyser les territoires. Savoirs et outils*, Bonchamps-lès-Laval, Presses Univesitaires Rennes, 166 p.

METRAL Grégoire (10 janvier 2005), **L'altérité en géographie: introduction au débat**, www.unige.ch/ses/geo/pls/pls55.html, 1998, non pag.

MEYER Catherine, 2000, **La cohérence d'un territoire remise en cause ? L'exemple de la reconversion du Bassin Potassique**, Mémoire de Maîtrise en Géographie, Univ. Strasbourg, 178p.

MICOUD André, janvier-mars 2004, « **Des patrimoines aux territoires durables. Ethnologie et écologie dans les campagnes françaises** », *Ethnologie française*, pp. 13-22.

MIOSSEC Alain, ARNOULD Paul, VEYRET Yvette (dir. scientifique), 2004, « **Vers une géographie du développement durable** », *Historiens et Géographes*, N° 387, Union Géographique Internationale, Comité National Français de Géographie, 260 p.

MONGEAU Serge, 1998, *La simplicité volontaire, plus que jamais...*, Saint-Laurent, Québec, Ecosociété, 264 p.

MONOD Théodore, 2000, *Et si l'aventure humaine devait échouer*, Paris, Grasset, 284 p.

MOSCOVICI Serge, 1961, *Reconversion Industrielle et changements sociaux. Un exemple : la chapellerie dans l'Aude*, Préface de Frédéric Simon, Cahiers de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris, A. Colin, 322 p.

MOUSEL Michel, (04 décembre 2001), **Du développement durable aux agendas 21 locaux**, 1999, www.globenet.org/horizon-local/4d/agenda21.html, 8 p.

N

NICOLAS Eric, POROT Véronique et WERNERENGEL Heinz, 2002, 06 décembre, **Environmental Managment System and Local Agenda 21**, Round table on integration of Local Agenda 21 and Environmental Management System, Divonne les Bains, 9 p.

NIJKAMP Peter , LASSCHUIT P., SOETEMAN F., 1992, « **Sustainable Development in a regional System** », in BREHENY Michael. J. (dir.), *Sustainable Development and Urban Form*, London. Series editor P.W.J. Batey, pp. 39-66.

NIR Dov, 1990, « **Region as a socio-environmental system- An introduction to a systemic regional geography** », *The GeoJournal Library*, 16, Kluwer academic publishers, Dordrecht/Boston/London, 182 p.

NOEL Jean-François, O'CONNOR Martin, 1998, « **Strong Sustainability and Critical Natural Capital** », in FAUCHEUX Sylvie, O'CONNOR Martin. (Eds), *Valuation for Sustainable Development: Methods and Policy Indicators*, Edward Edgar, Cheltenham, pp. 75-97.

P

PASSET René, 1979, *L'économie et le vivant*, Payot, 287 p.

PASSET René et THEYS Jacques, 1995, « **Le développement durable pour impératif** » in *Héritiers du futur*, D.A.T.A.R., Paris, éd. de l'Aube, 269 p.

PEARCE David and WARFORD J.J., 1993, *Measuring Sustainable Development*, London, Earthscan Publications, 210 p.

PIECHAUD Jean-Pierre, 2002, « **Les Agenda 21 locaux: Bilan et perspectives** », in *Développement durable et politiques d'agglomération – Citoyenneté*, Actes des Journées du développement durable, Orléans – 11 et 12 janvier 2002 organisées par 4D, pp. 38-45.

PIGEON Patrick, 2000, « **Développement durable et géopolitique du risque: l'exemple des posettes et de Chamonix** », *La Géographie*, n° 173, pp. 70-79.

PINCHEMEL Philippe et Ginette, 1997, *La face de la Terre- Eléments de géographie*, Paris, A. Colin, U. Géographie, 6^{ème} édition, 519 p.

PIVETEAU Jean-Luc, 1995, *Temps du territoire : continuités et ruptures dans la relation de l'homme à l'espace*, Carouge-Genève, Ed. Zoé, 275 p.

POBLOTZKI Ursula, mars 1999, *Transformation einer Landschaft*, Topos. European Landscape Magazine, pp. 43-52.

POIRIER Nicolas, février 2002, **Les méthodes du diagnostic territorial, Note de synthèse**, D.E.S.S. Aménagement du Territoire et Développement Economique Local, Faculté de Sciences Economiques de Poitiers, 8 p.

R

RAFFESTIN Claude, 1986, « **Ecogenèse territoriale et territorialité** », in AURIAC Franck et BRUNET Roger (dir.), *Espaces, Jeux et Enjeux*, Fayard, Paris, pp. 175-185.

RAMADE François, « **Pollution** », in Encyclopaedia Universalis, Paris, vol. 18, pp. 572-573.

RECHATIN Cécile, THEYS Jacques, LAVOUX Thierry, PIVETEAU Vincent, 1997, *Indicateurs de développement durable : bilan des travaux étrangers et éléments de réflexion*, Paris, Institut Français de l'Environnement, 72 p.

RECLUS Elysée, 1998, *L'homme et la Terre*, Introduction et choix des textes par Béatrice Giblin, Paris, La Découverte, 398 p.

REQUIER-DESJARDIN Denis, (04 décembre 2001), **Dimensions territoriales du développement durable**, www.globenet.org/horizon-local/webdev/9905territ.html, 4 p.

ROSNAY (de) Joël, 1975, *Le Macroscop*, Paris, Seuil, 346 p.

ROTH Catherine, mars 1998, *Projet culturel du musée de la mine, du sel, et de la potasse*, rapport pour la commune de Wittelsheim, SEMHA, 90 p + annexes.

ROUGERIE Gabriel, BEROUTCHACHVILI Nicolas, 1991, *Géosystèmes et paysages : bilan et méthodes*, Paris, A. Colin, 302 p.

ROUXEL Françoise, RIST Dominique 2000, *Le développement durable, approche méthodologique dans les diagnostics territoriaux*, Lyon, Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques, éd. C.E.R.T.U., 147 p.

ROUXEL François, 1999, *Héritage urbain et la ville de demain*, Paris, Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction, 28 p.

S

SACHS Ignacy, 2002, « **Une civilisation de l'être** », in DUCROUX Anne-Marie., *Les Nouveaux utopistes du développement durable*, Paris, Ed. Autrement, Coll. Mutations n° 216, pp. 27-39.

SACHS Ignacy, 1993, *L'écodéveloppement. Stratégies de transition vers le XXI^{ème} siècle*, Paris, Syros, 120 p.

SACQUET Anne-Marie, 2002a, *Atlas mondial du développement durable, Concilier économie, social et environnement*, Paris, Autrement, Collection Atlas/Monde, 80 p.

SACQUET Anne-Marie, 2002b, « **Donner corps aux principes** », in DUCROUX Anne-Marie., *Les Nouveaux utopistes du développement durable*, Paris, Ed. Autrement, Coll. Mutations n° 216, pp. 53-58.

SAJALOLI Bertrand, THIRY Médard (dir.), BESANCENOT François, DUTILLEUL Christelle, octobre 2002a, **Un patrimoine industriel et environnemental, le parc d'activités SECOIA-terri-écosystème Rothmoos. Etude de faisabilité d'un plan de développement durable des sites de reconversion du Bassin potassique alsacien**, Centre de Biogéographie-Ecologie (CNRS UMR 8505, Ecole Normale Supérieure, Lettres et Sciences humaines), Centre d'Information Géologique (Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris), Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, Mines de Potasse d'Alsace, 110 p.

SAJALOLI Bertrand, BESANCENOT François, DUTILEUL Christelle, décembre 2002b, **Programme de recherche pour l'élaboration du plan de développement durable du Bassin potassique alsacien**, Centre de Biogéographie-Ecologie (CNRS UMR 8505, Ecole Normale Supérieure, Lettres et Sciences humaines), Centre d'Information Géologique (Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris), Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, Mines de Potasse d'Alsace, 27 p + annexes.

SANDRETTO René, 2004, « **Externalités** », in TEULON Frédéric (dir.), 2004, *Dictionnaire. Histoire, Economie, Finance, Géographie. Hommes-Faits-Mécanismes-Entreprises-Concepts* ; Paris, P.U.F., p 281.

SAUVEZ Marc, 2001, *La ville et l'enjeu du développement durable*, La documentation française, 436 p.

SAUVIN Thierry, mars 1998, « **L'assise territoriale du développement durable** », *Natures-Sciences-Sociétés*, vol. 6 n°2, Paris, Elsevier, pp. 55-58.

SCHEIBLING Jacques, 1994, *Qu'est ce que la géographie ?*, Hachette, Carré géographie, 200 p.

SCHWEITZER Sylvie (dir.), 1993, *Logiques d'entreprises et politiques sociales des XIXe et XXe siècles*, 5èmes entretiens du Centre Jacques Cartier, septembre 1992, Schweitzer Sylvie dir., Lyon, Programme Rhône-Alpes, Recherches en Sciences Humaines, Montréal, éd. par le Centre de coopération inter-universitaire franco-québécois, 255 p.

SEDJARI Ali (sous la direction de), 1999, *Aménagement du territoire et développement durable : quelles intermédiations ?*, Groupe de recherche et d'échanges technologiques, Paris, L'Harmattan, 326 p.

SELLIER Dominique, nov.-déc. 1999, « **Allemagne: Emscher Park, le bilan. Transposable ou non, une aventure urbaine, économique et écologique** », *Diagonale*, n° 140, pp. 17-22.

SELLIER Dominique, nov. 1991, *Emscher Park: l'architecture réparatrice*, *Diagonale*, n° 92, pp. 36-38.

SIMON Jean-Marie, 2002, « **Concertés parce que concernés** », in DUCROUX Anne-Marie, *Les Nouveaux utopistes du développement durable*, Paris, Autrement, Coll. Mutations n° 216, pp. 59-62.

SOLOW Robert, 1986, « **On the intergenerational allocation of natural resources** », in *Symposium on the Economics of Exhaustible Resources*, Scand. J. Econ., 88, pp. 141-149.

SORRE Maximilien, 1943, *Les fondements biologiques de la géographie humaine : essai d'une écologie de l'homme*, Paris, Colin, 440 p.

SOUGAREVA Nediaalka et HOLEC Nathalie, (14 mars 2003), **L'histoire des villes durables européennes**, www.environnement.gouv.fr, 4 p.

STOFFAËS Christian, 2002, juillet, « **Développement durable : l'idéologie du siècle** », *Revue de l'Association d'Economie Financière*, pp. 283-306.

T

TEULON Frédéric (dir.), 2004, *Dictionnaire. Histoire, Economie, Finance, Géographie. Hommes-Faits-Mécanismes-Entreprises-Concepts* ; Paris, P.U.F., 722 p + index.

THEYS Jacques, (10 septembre 2002), « **L'approche territoriale du développement durable, condition d'une prise en compte de sa dimension sociale** », *Revue Développement Durable et Territoires*, www.revue-ddt.org/dossier001/D001_A05.htm, 15 p.

THEYS Jacques, 2001, « **A la recherche du développement durable : un détour par les indicateurs** », in JOLLIVET Marcel, *Le développement durable, de l'utopie au concept. De nouveaux chantiers pour la recherche*, extrait du colloque organisé par Natures Sciences Sociétés en 1997, Natures-Sciences-Sociétés, Paris, Elsevier, pp. 131-142.

THEYS Jacques, 2000, *Développement durable villes et territoires. Innover et décloisonner les ruptures*, Notes du Centre de Prospective et de Veille Scientifique, n° 13, Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement. Direction de la Recherche et des Affaires Scientifiques et Techniques, 135 p.

THOUVENOT Thierry, 2002, « **Notre île** », in DUCROUX Anne-Marie, *Les Nouveaux utopistes du développement durable*, Paris, Autrement, Coll. Mutations n° 216, pp. 205-211.

TINELLI Léon, 1999, *L'histoire inédite des Mines de Potasse, 1904-1945. Les luttes des mineurs*, Préface de M. Moissonnier, l'Alsace Imprimés, 176 p.

TIZON Philippe, 1996, « **Qu'est ce que le territoire** », in DI MEO Guy (dir.), *Les territoires du quotidien*, L'Harmattan, pp. 17-33.

TORRES Emmanuel, 2000, « **Adapter localement la problématique de du développement durable: rationalité procédurale et démarche qualité** », in ZUINDEAU Bertrand, 2000, *Développement durable et territoire*, Lille, Septentrion, Presses Universitaires, pp 71-106.

TORRES Félix, 1999, *L'envol des cigognes : histoire du groupe EMC*, Paris, Albin Michel, 400 p.

TOURAINÉ Alain, 1966, *La conscience ouvrière*, Paris, Seuil, 387 p.

V

VEYRET Yvette (dir.), 2005, *Le développement durable, approches plurielles*, Paris, Hatier, 288 p.

VIAUX Philippe, nov. 2003, « **Pour une agriculture durable. Vous avez dit durable, mais est-ce vraiment mesurable ?** », *Perspectives agricoles*, n°295, 14 p.

VICTOR Peter A., 1991, *Indicators of Sustainable Development*, *Ecological Economics* 4, pp. 191-213.

VIVIEN Franck-Dominique et ZUINDEAU Bertrand, 2001, « **Le développement durable et son espace : antécédents intellectuels** », in Cahiers lillois d'économie et de sociologie, *Développement durable et territoires*, n° 37, Paris, L'Harmattan, pp. 11-39.

W

WAGNER R., 1996, *La Région de Mulhouse à travers les âges*, Mulhouse, 493 p.

WACKERMANN Gabriel, 2002, *Géographie régionale*, Paris, Ellipses, coll. U Géographie, 240 p.

WACKERMAN Gabriel, 1989, *Le Pays de la potasse. Des lieux et des hommes*, Illkirch, Le Verger éditeur, 112 p.

WACKERMAN Gabriel, (dir.), 1986, « **Potasse, un bassin de savoir-faire** », *Saisons d'Alsace*, n° 92, Strasbourg, 1986.

WACKERNAGEL Mathis et REES William, 1999, *Notre empreinte écologique*, Canada., Ecosociété, 214 p.

WEISSENBERGER Roger, 2003, *1972 à 2002 : l'Ere des Machines. Chronique des Mines de Potasse d'Alsace et de la Société Kali-Sainte-Thérèse*, tome 2, Strasbourg, Le Carré Blanc, 312p + annexes.

WILLINGER Marc, 1997, « **La modélisation du développement durable : approches économiques** », in BLASCO François (dir.), *Tendances nouvelles en modélisation pour l'environnement*, Journées du Programme Environnement, Vie et Société du C.N.R.S., Paris, C.N.R.S., Elsevier, pp. 135-150.

Z

ZACCAI Edwinn (02 septembre 2004), « **Les indicateurs de développement durable** » in: *Le dictionnaire du développement durable*, Institut pour un Développement Durable- Ottignie/ Centrum voor Duurzame Ontwikkeling – RUG. SSTC, www.billy-globe.org/fr_2001/dico-dd_I.D.D._final-def%20doc.pdf , 2003, 8 p.

ZUINDEAU Bertrand (éd.), 2000, *Développement durable et territoire*, Lille, Presses Universitaires Septentrion, 289 p.

ZUINDEAU Bertrand, 1997, 16 octobre, **Le développement durable : les enseignements de l'approche spatiale**, Communication pour le 45^{ème} séminaire de l'O.I.P.R., Lille, Centre Economie et politiques européennes, Université des Sciences et Technologies, 16 p.

tel-00097780, version 1 - 22 Sep 2006

Ouvrages, rapports et périodiques d'organismes

A

ACADEMIE DE STRASBOURG, (10 septembre 2005), **Situation géographique: le Rhin Supérieur**, www.ac-strasbourg.fr/sections/espace_germanophone/espace_transfrontali/situation_geographiq/view, 2005, 1 p.

A.E.R.M., (20 mars 2005a), **Rapport sur la gestion de l'azote des sols par l'agriculture en Alsace et en Lorraine**, Agence de l'eau Rhin-Meuse, www.eau-rhin-meuse.fr/telechargement.htm, non pag.

A.E.R.M., (20 mars 2005b), **Bilan de l'évolution de la qualité des milieux sur le Bassin Rhin-Meuse**, Agence de l'eau Rhin-Meuse, www.eau-rhin-meuse.fr/telechargement.htm, non pag.

A.E.R.M., (20 mars 2005c), **Dépollution des eaux usées des industries**, Agence de l'eau Rhin-Meuse, www.eau-rhin-meuse.fr/telechargement.htm, non pag.

A.F.N.O.R., **Prise en compte des enjeux du développement durable dans la stratégie et le management de l'entreprise**, Référentiel de bonnes pratiques, Agence Française de Normalisation, 43 p.

APRONA, (12 mai 2005), **Accès aux données des eaux souterraines**, site ades, www.aprona.net/index20001.html, non pag.

A.R.P.E., 1999a, **Développement durable urbain des villes de la région Midi-Pyrénées. Méthode de diagnostic**, Toulouse, Agence Régionale pour l'Environnement Midi-Pyrénées, Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, 6 p.

A.R.P.E., 1999b, **Diagnostic développement durable urbain. Le questionnaire**, Toulouse, Agence Régionale Pour l'Environnement Midi-Pyrénées Méthode réalisée pour le réseau des villes durables de Midi-Pyrénées, 76 p.

A.U.R.M., (30 septembre 2005), **Le Pays et le Schéma de Cohérence Territoriale : deux démarches complémentaires pour un même territoire**, La lettre de l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne, www.aurm.org/dn/images_messages/image2/35.dat, n°32, septembre 2002.

B

B.B.C. (BERNARD BRUNHES CONSULTANT), 2002, **Rapport final de l'enquête sur les représentations et les pratiques en matière de développement durable dans les collectivités territoriales**, Association Nationale des Directeurs Généraux et des Directeurs Généraux Adjointes des Régions et des Départements, 52 p.

C

CAISSE DES DEPOTS, (15 octobre 2004), **Le groupe Caisse des dépôts et le développement durable**, www.caissedesdepots.fr/fr/devdurable/dev_durable_demarche1.asp.

C.A.M.S.A. (2005), Rapport d'activité 2004, **Communauté d'Agglomération de Mulhouse Sud-Alsace**, 43 p, www.agglo-mulhouse.fr/images/pdf/Rapport_activite_2004.pdf

C.A.M.S.A., juin 2003-nov.2005, **L'Agglo**, Magazine trimestriel de la Communauté d'agglomération, n°3-n°20, Mulhouse.

C.A.M.S.A., sept 2004-nov. 2005, **Lettre de la CAMSA**, Lettre des élus de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud-Alsace, n°1 – n°10, Mulhouse.

C.A.M.S.A., 2004, **Mulhouse Sud-Alsace, le projet de la Communauté d'agglomération**, Mulhouse, Communauté d'Agglomération de Mulhouse Sud-Alsace, 27 p.

C.A.M.S.A., octobre 2002-juill. 2004, **Ensemble**, Lettre d'information aux élus de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace, n°1-n°8, Mulhouse.

CASSINI, 2005, (24 novembre 2005), **Des villages de Cassini aux communes aujourd'hui, Territoire et population, deux siècles d'évolution**, E.H.E.S.S., www.cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/index.htm .

C.C.B.P., 2003, **Agenda 21 Bassin Potassique**, Communauté de Communes du Bassin Potassique, M.D.P.A., A.D.E.M.E., Région Alsace, 55 p.

C.C.B.P., 2002, **Plan de référence 2000-2006 du Bassin potassique**, Communauté de Communes du Bassin Potassique, non pag.

C.C.B.P., 2001, **Les maillage administratifs du Bassin potassique**, Communauté de Communes du Bassin potassique, document inédit, sources I.N.S.E.E..

C.D.F., (10 octobre 2005), **Les carreaux, les corons**, site des Charbonnages de France, http://www.charbonnagesdefrance.fr/dArticle.php?id_rubrique=121&id_article=702 .

C.D.F., (27 mars 2001), **La réhabilitation des sites**, www.groupecharbonnages.fr/version_francaise/Environnement.../rehabilitation.htm

CERDD, dernier trimestre 2001, **Aide à la décision, diagnostic territorial, évaluation : la grille de lecture du développement durable pour une investigation élémentaire**, Guide des collectivités pour comprendre et agir, Centre de ressources du développement durable, Collection "construire une politique de développement durable", 24 p.

C.E.R.T.U., 2005a, **Evolution de la qualité de l'aire en France**, Lyon, C.E.R.T.U., 50 p.

C.E.R.T.U., 2005b, **Déplacements et politiques de la ville: articuler les cultures professionnelles**, Lyon, C.E.R.T.U., 112 p.

Bibliographie

C.F.D.D., (16 avril 2004), **Avis sur les mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto**, Commission Fédérale du Développement Durable, <http://www.belspo.be/frdocfdd/fr/pubfr/avis/1999a10f.htm> .

C.F.S.M.D.D., oct. 2002, **Recueil des témoignages des membres du Comité au retour du Sommet**, Comité français pour le Sommet mondial du développement durable, Johannesburg, Premier Ministre, 112 p.

C.M.E.D., 1989, *Notre Avenir à Tous*, Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement ou Commission Brundtland, Les Editions du Fleuve, traduction française de "Our Common Future" paru en 1987, 432 p.

C.N.U.E.D., 1993, *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. Action 21. Déclaration de principes relatifs aux forêts*, Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement , New York, 256 p.

COLLEGE J. MERMOZ, 1989-91, **Sentier de découvertes du Bassin potassique. Secteur Joseph Else**, Wittelsheim, 32 p.

COMITE DE BASSIN, juin 2003a, **Méthodologie de mise en œuvre de la DCE et aspects communs aux deux districts Rhin et Meuse**, Directive 2000/60/CE du parlement européen et du conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, documents annexes, 101 p.

COMITE DE BASSIN, juin 2003b, **Eléments de diagnostic de la partie française du district Rhin**, Directive 2000/60/CE du parlement européen et du conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, 262 p.

COMITE DE BASSIN, juin 2003c, **Eléments de diagnostic de la partie française du district Rhin**, Directive 2000/60/CE du parlement européen et du conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, documents annexes, non pag.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE LORIENT, janv. 2002, **Charte pour l'Environnement et le Développement Durable du Pays de Lorient**, Phase 3-Programme d'actions, non pag.

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MOSELLE, 21 et 22 mai 1987, **Paysage et Reconversion des vallées sidérurgiques de Moselle**, Actes de Colloque de Rombas, 101 p.

CORRAL Namur, (04 décembre 2001), **Une pédagogie pour les temps qui courent**, www.globenet.org/horizon-local/iteco/6.html, 5 p.

C.C.E., 1992, *Programme communautaire de politique et d'action pour le développement durable et respectueux de l'environnement, volume II*, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés Européennes, 105 p.

C.C.I., (20 mai 2004), **Indicateur et tableau de bord économique du Sud-Alsace**, www.mulhouse.cci.fr/dyn/fr/rubrique/infos_eco/tableaudebord/ , non pag.

C.P.A.U., nov. 2001, **Le développement durable en question. Du concept à la pratique**, bulletin Conférence Permanente sur l'Aménagement et l'Urbanisme Aquitaine, Université de Bordeaux I, 61 p.

D

D.A.T.A.R., 1991, *La réhabilitation des friches industrielles*, Paris, La Documentation française, 45p.

D.B.R.M., (11 mai 2004), **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Le tableau de bord**, Délégation de Bassin Rhin-Meuse, version 2003, www.lorraine.ecologie.gouv.fr/bassin/tbsdage/IndicateursSDAGE2003.pdf, 94 p.

Département du Haut-Rhin, (11 mai 2004), **Observatoire du bruit RN 66. Suivi des stations de surveillance**, www.rn66.net/telechargement/mesures_bruit/rapportbruit_2003.pdf, 2003, 31 p.

DEXIA Crédit Local de France, (15 octobre 2004), **Stratégies et valeurs**, www.dexia.com/f/discover/sustainable_strategy.php.

DEXIA, 2002a, **Développement durable 2002**, Paris, Direction de la communication externe du groupe Dexia, 39 p.

DEXIA, 2002b, **Les outils et méthodes pour un plan d'action développement durable d'une collectivité locale**, Paris, novembre 2002, 5 p.

DIREN Alsace (4 avril 2004), **Profil Environnemental de la région Alsace : Avant propos - Partie 1 : Diagnostic-Partie 2 : Enjeux et indicateurs - Partie 3 : Atlas cartographique**, DIREN Alsace, M.E.D.D., www.alsace.ecologie.gouv.fr/Profil_Environnemental.htm, décembre 2004, 183 p.

E

EAUFRAANCE, (15 mai 2005), **Santé. Qualité de l'eau potable**, www.eaufrance.fr/rubrique.php3?id_rubrique=19&id_article=68, non pag.

ENQUETE ET OPINION, août 2001, **Enquête publique à propos du Bassin potassique**, en collaboration avec l'ADEME, les M.D.P.A., BESANCENOT François, Metz, 89 p.

E.T.D., juin 2001, **Repères sur la charte de Pays**, Entreprises Territoires et Développement, D.A.T.A.R., Paris, coll territoires en développement, 12 p.

EUROSTAT, 2001, **Measuring Progress Towards a More Sustainable Europe, Proposed Indicators for Sustainable Development**, Eurostat, Commission européenne.

G

GAZETTE DES MINES DE POTASSE, 1954, *50 ans d'activité aux Mines de Potasse d'Alsace*, Wittelsheim, 88 p.

GLOBENET, (04 décembre 2001), **Aménagement du territoire et développement durable, propositions pour une intégration des deux approches**, www.globenet.org/horizon-local/ailes/amenag.html, 5 p.

GRANDET Gaëlle, nov. 1999, **Rothmoos et Silbermaettle. Communes de Wittelsheim et Richwiller, Plan de Gestion 1999-2004**, Conservatoire des Sites Alsaciens, 6 p.

GROUPE CAISSE DES DEPOTS, juin 2002a, **Introduction à la responsabilité sociétale des entreprises**, Mission Développement durable et Qualité, Groupe Caisse des dépôts, non pag.

GROUPE CAISSE DES DEPOTS, juin 2002b, **Les racines du développement durable**, Mission Développement durable et Qualité, Groupe Caisse des dépôts, non pag.

GROUPE RODOLPHE, 2003, *Le Carreau Rodolphe, le puits des paysans, scénario de visite n°1*, Pulversheim, document inédit, 7 p.

I

I.A.U.R.I.F., 1996-97, *Mise en place d'indicateurs de développement durable dans le périmètre du programme Marne Pollution Zéro*, Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région Ile-de-France,, Atlas, 186 p.

IFEN, (10 mars 2004), **45 indicateurs de développement durable : une contribution de l'Ifen**, Etudes et Travaux n°41, décembre 2003, www.ifen.fr/publications/ET/pdf, non pag.

IFEN, (08 octobre 2002a), **L'IFEN lance une consultation sur le développement durable et les indicateurs**, www.ifen.fr/enquetes/I.D.D./I.D.D..htm, 2002, 26 p.

IFEN, (12 mars 2002b), **Programme test pour le choix de 134 indicateurs de développement durable**, Institut Français de l'Environnement, www.ifen.fr/onu/intro.htm, 1999, 4 p.

IFEN, (15 janvier 2002c), **Liste des indicateurs de développement durable proposés par les Nations-Unies**, www.ifen.fr/onu/134.htm, 4 p.

IFEN, 2001, *Proposition d'indicateurs de développement durable pour la France*, Etudes et Travaux, Institut Français de l'Environnement, n° 35, 106 p.

IFEN, 1999, **Les indicateurs de développement durable : méthode et perspectives**, Orléans, Institut Français de l'Environnement, non pag.

I.N.S.E.E., (22 mars 2004a), **Recensement de la population, mars 1999. Les résultats**, www.recensement.insee.fr, non pag.

I.N.S.E.E., (12 mars 2004b), **Inventaire communal 1998**, www.insee.fr/fr/ico98/ico98.asp, non pag.

I.N.S.E.E., 2000, **L'Alsace Industrielle, secteur "produits minéraux"**, Schiltigheim, I.N.S.E. Alsace, 287 p.

J

J.D.S.D. (Johannesburg Declaration on Sustainable Development), (15 octobre 2004), **Johannesburg Declaration on Sustainable Development**, www.joburg.org.za/clean_city/johannesburgdeclaration.pdf, 2002, 4 p.

J.O., 2002, Modifiées par la loi du 27 février 2002 ([article L5214-16 du CGCT](#) relatif aux compétences des communautés de communes). M.I.N.E.F.I., collectivités locales, Intercommunalité, structures et périmètres, http://www.colloc.minefi.gouv.fr/colo_struct_intercom/form_fonc/comm_comm.html

J.O., 2000, **loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain**, Journal Officiel loi n° 2000-1208, n°289.

J.O., 1997, **article sur les schémas directeurs**, Journal Officiel art. L222-1.

J.O., 1992, art. 71, loi n° 92.125

J.O., 1992, **définition de la communauté de communes**, Journal Officiel,

JOSSERAND Marie-France, SCHUMP Céline, 21 janvier 2002, **Proposition d'intervention pour assistance à la Communauté de Communes du Bassin Potassique dans le cadre de l'élaboration de son Agenda 21 local, Etape préliminaire au développement de l'Agenda 21 local du Bassin Potassique**, 10 p.

JOURNAL DE L'ECONOMIE, (15 février 2001), **Les mines de potasse alsaciennes**, www.alsanet.com/alaeco/97_07/histoire.htm, 3 p.

K

KALIVIE, (15 février 2001), **La Saga des Mines et des mineurs**, www.kalivie.free.fr/saga.htm, 2 p.

L

LA VOIE VERTE (11 mars 2002), **Glossaire environnement économie**, Environnement Canada, 2003, <http://www.on.ec.gc.ca/env-econ/glossary-f.html>, non pag.

L.D.F., (12 septembre 2005), **Collectivités locales, collectivités territoriales, quelle différence ?** Site de La Documentation Française, www.vie-publique.fr/decouverte_instit/instit/instit_3_1_0_q1.htm, 1 p.

LE GRAND LYON, COMMUNAUTE URBAINE, 2002, 25 juin, **Indicateurs de développement durable**, Synthèse des actes du colloque, Lyon, 38 p.

LEVARLET François, 1999, **Les indicateurs de développement durable – méthodes et perspectives**, Etudes et travaux, 24 p.

M

MAISON DU MINEUR ET DE LA POTASSE, 3^{ème} trim. 1994, **Villes et villages du Bassin Potassique : Ensisheim et Bollwiller**, Les Hommes et la Potasse, bulletin n°14, Wittelsheim, 28 p.

MAISON DU MINEUR ET DE LA POTASSE, 3^{ème} trim. 1990, **Joseph-Else II**, Les Hommes et la Potasse, Wittelsheim, 30 p.

MAISON DU MINEUR ET DE LA POTASSE, 4^{ème} trim. 1988, **Joseph-Else I**, Les Hommes et la Potasse, Wittelsheim, 30 p.

M.A.T.E., 1997, **Le diagnostic, cahiers méthodologiques pour l'élaboration des plans et chartes pour l'environnement**, n°4, DNP, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Paris.

M.D.P.A., E.M.C., 2002, **Perspectives 21^{ème} siècle**, brochure, Groupe E.M.C., M.D.P.A., 14 p.

M.D.P.A. : **Potasse Magazine**, Journal d'entreprise des Mines de Potasse d'Alsace : n° 117 à 123 (nov. 1997 à avril 2001).

M.D.P.A., avril 2001a, **SECOIA (Sphère ECO-Industrie d'Alsace), opération réalisée conjointement par Wittelsheim, SEMHA, MDP A**, 14 p.

M.D.P.A., mars 2001b, **La fin de la reconversion du Bassin Potassique**, Groupe de Travail Bassin Potassique et Développement Durable, rapport d'étude, 20 p plus annexes.

M.D.P.A., 1999, **Patrimoine des M.D.P.A.**, Mines de Potasse d'Alsace, document inédit, 1 p.

M.D.P.A., 1997, **Kali'stoire**, bande dessinée, Saint-Cloud, Mines de Potasse d'Alsace, 14 p.

M.D.P.A., avril 1997; « **Transmission du patrimoine immobilier** », *Potasse Magazine*, Wittelsheim, Meyenheim, Edition Potasse-Magazine, p 14.

M.E.D.D., (12 novembre 2005a), **Agendas 21 locaux. L'expérience française, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable**, www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/Agenda21JF.pdf, 4 p.

M.E.D.D., (10 septembre 2005b), **Une charte pour compléter le pacte social de la Nation**, www.ecologie.gouv.fr, 1 p.

M.E.D.D., 2004, **Reconnaître les Agenda 21 locaux et caractériser les démarches de développement durable dans les territoires**, Paris, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale, 17 p.

M.E.D.D., (14 mai 2003), **Charte des villes européennes pour la durabilité-Charte d'Aalborg, 27 mai 1994**, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, sept. 2002, www.environnement.gouv.fr, 7 p.

M.E.D.D., novembre 2002, **Des outils et des démarches pour l'élaboration d'un agenda 21 local. Le diagnostic territorial inscrit dans une démarche de développement durable**, Suivi de l'Appel à projets *les outils et les démarches en vue de la réalisation d'Agenda 21 locaux*, 25 p.

M.E.D.D., mars 2003, **Troisième appel à projet sur les outils et les démarches en vue de la réalisation d'Agenda 21 locaux**, Paris, M.E.D.D., document Acrobat Reader, 9 p.

M.E.L.T.T., sept. 1995, **Le co-développement durable : du concept à la pratique. Actes du colloque interministériel**, Ministère de l'Equipement, du Logement, des Transports et du Tourisme, Conseil Général des Ponts et Chaussées, 51 p.

MINEFI, (30 novembre 2005), **Intercommunalité**, Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, Un Ministère au service du développement local, www.colloc.minefi.gouv.fr/colo_struct_intercom/index.html.

Ministère de l'Industrie, (15 février 2001), **Mines de Potasse d'Alsace: signature sur l'avenir du personnel**, www.industrie.gouv.fr/energie/matieres/textes/se_potas.htm, 1 p.

O

O.C.D.E., (15 octobre 2004), **A propos de l'O.C.D.E.**, www.oecd.org/about/0,2337,fr_2649_201185_1_1_1_1_1_1,00.html.

O.C.D.E., octobre 2001, **Développement durable : les grandes questions, Organisation de Coopération et de Développement Economiques**, non pag.,

O.E.C.D., 2000, *Towards Sustainable Development, Indicators to Measure Progress, Rome Conference, Proceedings of the Rome Conference*, O.E.C.D. Publishing, 420 p.

O.N.U., 1999, *Indicateurs du développement durable : structures générales et aspects méthodologiques*, éd. des Nations Unies, New-York, 443 p.

ORCADES, (15 octobre 2004), **site Internet ORCADES**, www.orcades.org.

OREE, 2001, **Liste des indicateurs environnement pour les zones d'activités classés par thématique**, Association Orée, document préparatoire pour le groupe de travail du 9 nov. 2001, Plastic Omnium, non pag.

O.U.V.D.D., février 2002, « **Développement urbain durable** », *Vues sur la ville*, Observatoire Universitaire de la Ville et du Développement Durable, 7 p.

P

P.A.S.E., sept. 2001, **Surveillance des effets de la pollution de l'air sur la santé et l'environnement. Propositions préliminaires à une réflexion sur le programme alsacien de surveillance des effets de la pollution de l'air sur la santé et l'environnement**, Association pour la prévention de la pollution atmosphérique en Alsace, 48 p.

PLANETECOLOGIE, (08 octobre 2002), **L'Agenda 21 local : un outil privilégié pour la mise en œuvre du développement durable**, www.planetecologie.org/JOBOURG/Français/Agenda21.html, 11p.

P.N.U.D., (10 avril 2004), **La Gouvernance en faveur du développement humain durable : Document de politique générale du P.N.U.D.**, 1997, <http://magnet.undp.org/Docs/!UN98-21.PDF/Govfre.htm>

POLITIS, oct.-nov. 2002, **Démocratie participative, économie solidaire : entre espoirs et obstacles**, *Politis*, hors-série, n°36, Paris, 51 p.

PORTAIL DE L'ENVIRONNEMENT (03 septembre 2004), **Illustration du modèle DPSIR**, www.environnement.public.lu/glossaire/DPSIR/, 2003, 1 p.

PREMIER-MINISTRE (12 novembre 2005), **Les enjeux du Sommet de Johannesburg**, www.premier-ministre.gouv.fr/information/lettre_gouvernement_50/les_enjeux_sommet_johannesbourg_35329.html, 1 p.

P.R.M. (Pays de la Région Mulhousienne), (30 septembre 2005), **Le Pays de la Région Mulhousienne**, www.pays-region-mulhousienne.org/pays_region_mulhousienne.php, 2005.

PROJET URBAIN, revue, sept. 2000, **L'IBA Emscher Park. Un anti-modèle**, n°21, 27 p.

R

REGIOTRIRHENA, 2005, **Thèmes et problèmes actuels de la coopération transfrontalière dans la région du Rhin Supérieur et dans la RegioTriRhena**, document non publié, 7 p.

RHONALPENERGIE ENVIRONNEMENT, 2002, **Le développement durable : comment les collectivités se sont engagées en Rhône-Alpes**, Contribution à Rio+10, Johannesburg, Rhonalpernergie Environnement, 22 p.

RHONALPENERGIE ENVIRONNEMENT, mars 1998, **Éléments de définition opérationnelle et recommandations méthodologiques pour la réalisation d'Agendas 21 locaux en région Rhônes-Alpes**, 1^{ère} génération, 108 p.

S

SAISONS D'ALSACE, juin 1986, *Potasse : un bassin de savoir-faire* in n° 92, Ed. de la Nuée-Bleue.

SCOT (Syndicat mixte pour le schéma de la cohérence territoriale de la Région Mulhousienne) (30 septembre 2005), **Sur quel territoire ?**, www.scot-region-mulhousienne.org/territoire.php, 2005.

SERVICE AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE, juillet 2005, **Résumé des propositions examinées par l'atelier SCOT du 15 juin 2005**, non pag.

S.G.A.R., 1995, *Des villes et des hommes : le devenir de l'ancien bassin minier*, Secrétariat Général aux Affaires Régionales Nord-Pas-de-Calais, Lille, 191p.

SYNDICAT C.F.D.T. DES MINEURS DE POTASSE, 1990, **25 années d'action syndicale**, Imprimerie Centrale, Mulhouse, 35 p.

U

U.-E., (15 octobre 2004a), **Cinquième programme communautaire d'action pour l'environnement: vers un développement soutenable**, <http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/lvb/l28062.htm>, 1993.

U.-E., (15 octobre 2004b), **Traité de Maastricht sur l'Union Européenne**, 1992, www.info-europe.fr/europe.web/document.dir/fich.dir/QR000890.htm, 2004.

U.I.C.N., (15 octobre 2004), **L'U.I.C.N. en bref**, www.U.I.C.N.fr/index/html, 2004, 1 p.

U.N., 1993, *Report of the United Nations Conference on Environment and Development, Rio de Janeiro, 3-14 June 1992*, United Nations, New York, Volume I, Resolutions Adopted y the Conference, 486 p.

V

VERT ET BLEU; (30 septembre 2005), **Le syndicat mixte pour le schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la région mulhousienne**, Vert et Bleu, Le journal d'information du S.I.V.O.M. de l'agglomération mulhousienne, septembre 2003, 1 p, www.vertetbleu.S.I.V.O.M.-mulhouse.fr/vb/septembre2003/rubrique/partenaires/scot/

4

4D, octobre 2002, **Après le Sommet Mondial de Johannesburg, quelles perspectives pour le développement durable ?, vu par les O.N.G., les syndicats, les collectivités locales, les entreprises, la recherche et les pouvoirs publics**, Collectif Jo'burg 2002, non pag.

4D, 2001, *Approche territoriale du développement durable. Repères pour l'Agenda 21 local*, Groupe Caisse des dépôts, M.A.T.E., D.A.T.A.R. et association 4D, 136p.

tel-00097780, version 1 - 22 Sep 2006

Sites Internet

Informations sur les Mines de Potasse d'Alsace, le Bassin potassique et la région de Mulhouse

Académie de Strasbourg : www.ac-strasbourg.fr: portail de l'éducation nationale en Alsace.

ALSAPRESSE : www.alsapresse.com et www.lalsace.presse.fr : site du journal L'Alsace, deuxième quotidien régional alsacien.

ALSANET : www.alsanet.net: annuaire des sites alsaciens.

A.U.R.M. : www.aurm.org: site de l'Agence d'urbanisme de la région mulhousienne. Association de personnes publiques au service du développement et de l'aménagement de la Région Mulhousienne. Lieu de débat, de réflexion et de prospective sur le devenir du territoire, elle rassemble les métiers et les savoir-faire de l'urbanisme, de l'aménagement et du développement.

D.N.A.: www.dna.fr: site du journal DNA (Dernière Nouvelles d'Alsace), premier quotidien régional alsacien.

Groupe E.M.C.: www.groupe-emc.com: site de l'Entreprise Minière et Chimique dont font partie les M.D.P.A..

Groupe charbonnages de France : www.groupecharbonnages.fr: site officiel des Charbonnages de France

Intercommunalités, le site de référence de l'intercommunalité : www.intercommunalités.com: Depuis sa création en 1989, l'Assemblée des Communautés de France s'est attachée à promouvoir le mouvement intercommunal et à se faire l'écho des attentes des présidents de structures intercommunales à fiscalité propre auprès des pouvoirs publics.

Ministère de l'Industrie : www.industrie.gouv.fr: site officiel du Ministère de l'Industrie

P.R.M. : www.pays-region-mulhousienne.org: site officiel du pays de la région mulhousienne

Préfecture Région alsace : www.alsace.pref.gouv.fr: site officiel de la préfecture de la région Alsace

Kalivie : www.kalivie.free.fr: site de l'association Kalivie sur l'histoire technique, économique et sociale des Mines de potasse d'Alsace.

Scot région mulhousienne : www.scot-region-mulhousienne.org: site du syndicat mixte pour le schéma de cohérence territoriale de la région mulhousienne.

S.C.P.A.: www.scpa.fr: site de la Société Commerciale des Mines de Potasse d'Alsace

Université de Mulhouse: www.univ-mulhouse.fr : site de l'Université de Mulhouse (les paysages alsaciens: formation plaine d'Alsace)

Vert et bleu : www.vertetbleu.sivom-muhlouse.fr: journal d'information du SIVOM de l'agglomération mulhousienne.

Informations sur le développement durable, le territoire et les collectivités territoriales et locales

Associations pour le développement durable

Association e-Développement (AEDEV): <http://www.aedev.org> : a pour objectif d'encourager l'usage des technologies de l'information et de la communication dans les pays du Sud et de les mettre au service du développement durable.

Association 4D : Dossiers et Débats pour le développement durable : www.association4d.org: créée en 1993 après le Sommet de Rio, l'association a pour mission de constituer un réseau citoyen pour la promotion du développement durable et le suivi des engagements pris par la France, comme par les autres Etats membres de l'O.N.U..

Agora 21 : www.agora21.org: site francophone du développement durable réalisé par l'Ecole des Mines de Saint-Etienne.

Billy Globe : www.billy-globe.org: site de vulgarisation sur le développement durable

Le site francophone du développement durable : www.mediaterre.org : système d'information mondiale francophone pour le développement durable : initiative de type II, définie à l'occasion du Sommet Mondial sur le Développement Durable. Cette initiative s'inscrit en droite ligne de l'application du paragraphe 52 du Plan d'action de Johannesburg qui recommande « *d'assister les pays en développement et les pays avec des économies en transition pour réduire la fracture numérique ... et dans ce contexte soutenir le Sommet Mondial de la Société : de l'Information* ».

Centre de Ressource du Développement Durable (CERDD) : www.cerdd.org: centre de ressource à l'initiative de la région Nord-Pas de Calais, de l'État, de l'A.D.E.M.E., du F.E.D.E.R. et de Gaz de France. Le centre permet de faciliter l'accessibilité des attendus, des pratiques et des intervenants susceptibles d'outiller et d'épauler les acteurs de notre région, en faveur du développement durable.

Comité 21 : www.comite21.org: centre de ressource de référence sur le développement durable, très utilisé par les collectivités territoriales et locales. Le *Comité français pour l'environnement et le développement durable* est né en 1995 pour faire vivre en France l'Agenda 21 – programme d'actions pour le 21e siècle, ratifié au Sommet de la Terre de Rio.

Equiterre : www.equiterre.ch: association qui s'engage à promouvoir un développement durable en Suisse. Elle est particulièrement active dans les domaines de la promotion de la santé, l'aménagement du territoire, la participation citoyenne, l'éducation et la formation ainsi que les outils du développement durable.

Igapura : www.igapura.org : lieu de réflexion, d'échanges et de débats sur le développement durable et les relations Nord-Sud. Ce site est animé par Benoît Théau, journaliste et consultant, qui travaille sur ces questions depuis plus de 25 ans.

M & C, l'Agence des acteurs du développement durable : www.mc-durable.com: son objectif est de remettre la Communication, à l'interne comme à l'externe, et les supports Média qu'elle utilise, au service de la performance globale, économique, sociale et environnementale, de toute entreprise humaine., publique ou privée, associative ou commerciale.

Associations de solidarité internationale

Centre de Recherche et d'Information sur le Développement (C.R.I.D.) : www.crid.asso.fr: fondé en 1976 par 8 associations, le C.R.I.D. avait alors pour objectif de produire une réflexion sur le développement et la coopération internationale. Il rassemble aujourd'hui une cinquantaine d'associations françaises promotrices de partenariats avec des associations du Sud et de l'Europe de l'Est engagées dans le développement de leur communauté, soit un réseau de 1 500 partenaires dans ces pays.

Cites Unies France : www.cites-unies-france.org: Association française de collectivités territoriales engagées dans la coopération décentralisée : créée en 1975, Cités Unies France (C.U.F.) fédère, au niveau national, les collectivités territoriales engagées dans la coopération internationale. Elle est issue de la Fédération mondiale des Villes Jumelées (créée en 1957), devenue Fédération Mondiale des Cités Unies dans les années 80. Aujourd'hui Cités Unies France est association nationale partenaire de la Fédération mondiale où elle représente les collectivités territoriales françaises adhérentes. Au delà, à travers 21 groupes-pays et 4 groupes-thématiques, Cités Unies France anime un réseau d'environ 2000 collectivités locales. Grâce à ces structures de travail et de réflexion, ces collectivités échangent leurs expériences et élaborent des programmes d'action communs.

CRISLA : www.crisla.org: centre de Réflexion, d'Information et de Solidarité avec les peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine - est une association lorientaise s'impliquant à la fois dans la solidarité internationale et le développement local. La Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient s'est associée au CRISLA et à Nature et Culture pour présenter au Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (M.A.T.E.) un projet "Agenda 21 local" qui a été retenu en juin 2000. En octobre 2001, le CRISLA a signé une convention avec la CAPL pour offrir au public un Centre de Ressources sur le Développement Durable (CRDD).

Orcades : www.orcades.org: organisation pour la recherche, la communication et l'action en faveur d'un développement solidaire entre le Nord et le Sud.

Associations de démocratie locale, citoyenne

A.D.E.L.S. : www.adels.org: association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale. L'Adels regroupe depuis son origine, en 1959, des élus locaux, des militants associatifs, des professionnels intervenant dans le champ local et des citoyens engagés dans la vie locale. Au travers de groupes de travail, de publications, de formations ou de colloques, l'Adels agit pour que de nouveaux rapports s'établissent entre les citoyens et leurs représentants politiques, rapports construits autour de la participation des citoyens à des processus de délibération collective au niveau local et portés par une volonté des élus d'établir une démocratie participative impliquant réellement les citoyens.

A.T.T.A.C. : Association pour une Taxation des Transactions Financières pour l'Aide aux Citoyens : www.attac.org: Fondée en 1998, Attac (Association pour la Taxation des Transactions pour l'Aide aux Citoyens) promeut et mène des actions de tous ordres en vue de la reconquête, par les citoyens, du pouvoir que la sphère financière exerce sur tous les aspects de la vie politique, économique, sociale et culturelle dans l'ensemble du monde. Mouvement d'éducation populaire, l'association produit analyses et expertises, organise des conférences, des réunions publiques, participe à des manifestations.

Association pour l'environnement

Agir pour l'environnement : www.agirpourenvironnement.org: née début 1996, à l'initiative d'une quinzaine de personnes, responsables associatifs, militants écologistes, professionnels de l'environnement, son but est de constituer un outil efficace au service de la mobilisation citoyenne en matière d'environnement.

Association Orée, management environnemental : www.oree.org: Association travaillant en étroite relation avec les entreprises. Depuis 10 ans Orée réunit entreprises et collectivités pour développer une réflexion commune sur la prise en compte de l'environnement par ces acteurs, et en particulier le management environnemental et sa mise en application à l'échelle d'un territoire.

Ecologie Bleue : www.ecobleue.com: réseau écologie et développement durable de la majorité présidentielle.

Energie-Cités : www.energie-cites.org: association des municipalités européennes, un centre d'animation et de veille sur la maîtrise de l'énergie dans la ville. Créer une agence locale de maîtrise de l'énergie, magazine semestriel "Energie-Cités INFO", études et rapports.

Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement (FNE) : www.fne.asso.fr: rassemblant près de 3000 associations réparties sur tout le territoire français, la fédération est un lieu de convergence de savoirs et de connaissances au service de l'environnement.

Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme : www.fnh.org: créée en 1990 et reconnue d'utilité publique en 1996. ONG apolitique et non-confessionnelle, la Fondation a pour but de développer l'éducation à l'environnement. Il s'agit d'un engagement éducatif, scientifique et culturel au service du patrimoine naturel de l'humanité.

Greenpeace : www.greenpeace.fr: site de l'organisation. A but non-lucratif et présente dans 40 pays, en Europe, en Amérique du Sud et du Nord, en Asie et dans le Pacifique, Greenpeace s'occupe avant tout des problèmes écologiques les plus critiques à l'échelle planétaire.

La Voie Verte : www.ec.gc.ca/fenvhome.html: ressource Internet d'information météorologique et environnementale d'Environnement Canada. La Voie Verte aide les Canadiens à entrer en communication, à échanger de l'information et à partager des connaissances afin d'être en mesure de prendre des décisions en matière d'environnement.

Les Amis de la Terre : www.amidelaterre.org: association de protection de l'homme et de l'environnement, démocratique et solidaire

P.C.F. : www.pcf.fr/environnement/developpement.html: portail du Parti Communiste Français consacré à l'environnement et au développement.

Planetecologie : www.planetecologie.org: encyclopédie en ligne proposée et mise à jour par l'association pour le développement des outils multimédias appliqués à l'environnement.

Portail de l'environnement : www.portail-environnement: annuaire écologique de la nature et du développement durable.

Union Internationale pour la Conservation de la Nature, Comité français (U.I.C.N. France) www.iucn.org: Créé en 1992, le Comité français pour l'UICN est la représentation officielle de l'Union mondiale pour la nature en France. Il regroupe au sein d'un partenariat original le gouvernement français (ministères de l'écologie et des affaires étrangères), 5 établissements publics et

Bibliographie

33 organisations non gouvernementales. Il abrite également un réseau d'environ 200 experts regroupés au sein de commissions spécialisées et de groupes de travail thématiques.

W.W.F.-France : www.wwf.fr: site de la première organisation mondiale de protection de la nature. Le W.W.F. recherche dans le monde entier la concertation pour la mise en œuvre de solutions concrètes et durables. L'organisation a une réelle volonté d'impliquer l'ensemble des acteurs concernés: communautés locales, entreprises, gouvernements, organisations internationales et non gouvernementales.

Organismes publics

A.D.E.M.E., Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie : www.ademe.fr: établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de l'Ecologie et du Développement durable, de l'Industrie et de la Recherche. Ses missions sont: susciter, animer, coordonner, faciliter ou réaliser des opérations ayant pour objet la protection de l'environnement et la maîtrise de l'énergie.

Caisse des dépôts : www.caissedesdepots.fr: Grand acteur financier au service de la Nation et des collectivités territoriales et locales, la Caisse des Dépôts permet un accompagnement financier des pouvoirs publics nationaux et locaux. Elle progresse aujourd'hui dans la prise en compte de sa responsabilité sociétale sur ces dimensions et, de plus en plus, en matière environnementale.

Cassini-E.H.E.S.S. : www.cassini.ehess.fr: site de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales: donne les populations communales pour l'ensemble des communes métropolitaines pour les 19 et 20^{ème} siècles; très utile pour l'étude de l'évolution démographique des douze communes du Bassin potassique.

C.F.D.D. : www.belspo.be: Le Conseil Fédéral du Développement Durable donne des avis à l'autorité fédérale belge sur la politique fédérale de développement durable. Le conseil organise aussi des activités destinées à agrandir la base sociale pour un développement durable.

Conseil national du développement durable : www.premier-ministre.gouv.fr: conseil centralisé régi par le Premier Ministre pour faciliter la coordination des actions en faveur du développement durable au niveau des différents ministères.

Dexia : www.dexia.com: Dexia est né en 1996 de l'alliance de deux acteurs de premier plan dans le financement du secteur local en Europe : le Crédit Communal de Belgique et le Crédit Local de France. Dexia constitue une des toutes premières fusions transfrontalières dans le secteur bancaire européen. Le développement durable se retrouve dans son engagement sur le long terme (au niveau de la typologie des clientèles et la nature des opérations réalisées) et dans les rapports et les réflexions qu'elle fournit sur le sujet.

Etat de Genève : www.geneve.ch/dip/dd.html: site officiel de l'Etat de Genève mettant à disposition des collectivités territoriales et locales des méthodologies et des outils de référence pour le développement durable.

Globenet : www.globenet.org: association militante au service de la liberté d'expression hébergeant et offrant des services Internet.

IFEN, Institut français de l'environnement : www.ifen.fr: service statistique du ministère chargé de l'écologie et du développement durable, point focal de l'agence européenne pour l'environnement.

I.N.S.E.E. : www.insee.fr: site officiel de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

Intercommunalités, le site de référence de l'intercommunalité : www.intercommunalites.com: Depuis sa création en 1989, l'Assemblée des Communautés de France s'est attachée à promouvoir le mouvement intercommunal et à se faire l'écho des attentes des présidents de structures intercommunales à fiscalité propre auprès des pouvoirs publics.

I.R.D., Institut de recherche pour le développement : www.ird.fr: depuis 1984, l'I.R.D. (ex-Orstom) est un établissement public français à caractère scientifique et technologique, palcé sous la double tutelle des ministères chargés de la recherche et de la coopération. L'I.R.D. conduit des programmes de recherche centrés sur les relations entre l'homme et son environnement dans les Pays du Sud, dans l'objectif de contribuer à leur développement.

Juritravail : www.juritravail.com/index.html: site de l'information pratique en droit du travail.

MACEI : www.dfait-maeci.gc.ca/menu-fr.asp: site officiel du Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce International canadien.

MECSL : www.logement.equipement.gouv.fr ou www.cohesionsociale.gouv.fr: site officiel du Ministère de la cohésion sociale et du logement.

M.E.D.D. : www.ecologie.gouv.fr: site officiel du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

MINEFI : www.minefi.gouv.fr: site officiel du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

O.C.D.E. : www.oecd.org/home: site officiel de l'Organisation de coopération économique. L'O.C.D.E. joue un rôle phare en favorisant la bonne gouvernance des secteurs public et privé. Grâce à sa surveillance structurelle, elle permet aux gouvernements de maintenir compétitifs les secteurs économiques clefs. Par son travail sur les questions émergentes et en identifiant les politiques qui marchent, elle permet aux décideurs d'adopter des orientations stratégiques. Elle est également renommée pour ses études par pays.

Pays de bocage bressuirais : www.paysbocagebressuirais.com: site officiel du Pays

P.N.U.D. : www.undp.org/french/: réseau mondial de développement dont dispose le système des Nations Unies. Il prône le changement, et relie les pays aux connaissances, expériences et ressources dont leurs populations ont besoin pour améliorer leur vie.

Premier Ministre : www.premier-ministre.gouv.fr: site officiel du Premier Ministre français.

Réseau des villes durables de Midi-Pyrénées : www.villesdurables-mip.com: animé par l'Agence Régionale pour l'Environnement, ce site est avant tout un réseau d'échanges et de savoir-faire des collectivités sur le développement durable (liste de discussions, rencontres, expertises, etc.).

U.-E. : www.eu.int/index_fr.htm: site officiel de l'Union-Européenne

Université de Genève : www.unige.ch/ses/geo/pls/pls55.html: site officiel de l'Université de Genève

Revues et dictionnaires en ligne

La Documentation française : Documentation Française, www.vie-publique.fr/decouverte_instit/instit/instit_3_1_0_q1.htm: Vie publique: site proposé par la Documentation française.

La Revue Durable : www.larevedurable.com: première revue de vulgarisation francophone sur le développement durable. Elle offre une approche rigoureuse et interdisciplinaire à cette notion d'actualité, qui suscite de l'intérêt, maintes interrogations et de nombreuses critiques.

La revue Territoires : www.adels.org/territoires: éditée par l'association A.D.E.L.S. (Association pour la Démocratie et l'Éducation Locale et Sociale), elle propose tous les mois 2 cahiers visant à promouvoir les initiatives locales de citoyenneté. Les articles proposés traitent de thèmes aussi larges que : l'environnement, la culture, la santé, l'interculturalité, l'économie locale, la décentralisation, les collectivités locales, l'international, etc. La revue Territoires, guides pratiques et dossiers de réflexion sur la vie politique et associative locale, la participation, le développement local, données bibliographiques, formations, débats.

Revue Développement Durable & Territoires : Economie - Géographie - Politique - Droit – Sociologie : www.revue-ddt.org: revue scientifique en ligne proposant une approche interdisciplinaire du développement durable à l'échelle du territoire.

WIKIPEDIA : www.fr.wikipedia.org: encyclopédie libre en ligne.

Glossaire

Le choix des mots présents dans ce glossaire se fonde sur quatre points:

Le sens que nous leur avons attribué est fixé une fois pour toutes. Leur présence dans ce glossaire s'explique par le fait que leur définition exacte ne figure pas systématiquement dans cette thèse. Si une définition très développée a déjà été donnée, le glossaire permet, pour une lecture plus rapide, d'en donner un sens synthétique.

Y figurent les notions clés de cette thèse. Elles peuvent être des noms communs, propres ou mots composés. Certaines d'entre elles, considérées comme trop secondaires (par rapport à notre problématique de thèse) ou trop évidentes, n'ont pas été mentionnées.

Certaines définitions sont mises en relation avec le sujet de thèse. Elles rejoignent les problématiques de la thèse. Elles font le plus souvent allusion aux enjeux de développement durable, au Bassin potassique ou aux deux.

Le choix des définitions s'est fait selon le sens que l'on a voulu donner aux mots clés. Leur clarté et leur caractère synthétique ont aussi orienté ce choix.

Ce qu'on entend par...

A

acteur: « Entité active et autonome qui connaît un certain nombre d'autres acteurs (ses accointances) et qui suit un comportement propre défini par un ensemble de procédures » (BURLAT, 1996).

Action 21: « Constitutive du Sommet de la Terre (Rio de Janeiro, 1992), l'Action 21 recommande aux nations un certain nombre d'actions en matière d'écodéveloppement, invitant les gouvernements à élaborer des stratégies nationales en faveur du développement durable » (ROUXEL, 2000)

Agenda 21: Programme d'actions de l'Action 21, « déclinant les problèmes qui se posent pour l'environnement et le développement, fixe les objectifs à atteindre pour faire de l'écodéveloppement une réalité pour le XXI^{ème}, et en précise quelques règles et orientations » (ROUXEL, 2000). La démarche Agenda 21, se fonde sur la prise en compte conjointe de la dimension économique, socio-culturelle et environnementale et englobe un ensemble de principes clairement définis dans la déclaration de Rio en 1992 sur l'environnement et le développement parmi lesquels l'équité, la solidarité sociale et spatiale, la gestion économe des ressources, des espaces et des biens collectifs, la diversité, l'innovation, la précaution, la prévention, la pérennité, la subsidiarité, la transversalité, le partenariat, la participation et la transparence. C'est un projet de territoire à long terme qui se décline en programmes d'actions soumis à une évaluation régulière.

Agenda 21 local (voir thèse : 2-chapitre 3): « Processus de réflexion stratégique proposé dans l'Agenda 21 de Rio §28.3 pour mettre en place un projet collectif de développement durable » (BRODHAG, 2003). L'Agenda 21 local repose sur :

- un diagnostic territorial, stratégique et prospectif, élaboré avec l'ensemble des acteurs
- l'élaboration d'une stratégie et d'un programme d'actions à long terme qui devra répondre progressivement aux finalités du développement durable
- la mise en œuvre d'un programme d'actions transversales cohérentes

L'évaluation continue et concertée des politiques et des actions au regard des préoccupations du développement durable.

agglomération : « Dans un contexte de description architecturale et gendarmesque, le terme d'agglomération désigne à la rigueur un groupe d'habitations plus ou moins proches les unes des autres (selon l'I.N.S.E.E. hébergeant au moins 50 personnes) et entourées d'étendues non bâties. Un hameau, un village, un lotissement isolé peuvent ainsi être considérés comme agglomération [...]. Mais le mot agglomération est surtout utilisé pour désigner une grande ville (ou plusieurs villes) entourée de nombreuses localités moins importantes qui constituent ce que l'on appelle parfois sa banlieue. Une agglomération forme un même ensemble urbain différencié où des migrations journalières concernant une notable partie de la population assurent la complémentarité fonctionnelle des activités d'un centre et de plusieurs périphéries. » (LACOSTE, 2004).

appropriation: « attribution à soi. Acte social fondamental, et même fondateur en géographie. S'emploie dans deux sens associés : 1. Prise de possession d'une étendue de terrain. L'acte peut être individuel mais, s'exprimant par rapport aux autres, il est bien un acte social. Il peut également être collectif, le fait d'un groupe, d'une communauté, d'un peuple [...] 2. Au second sens, qui est complémentaire du premier, affection de

l'espace à une activité ou une production déterminée [...]. Les psychologues emploient volontiers appropriation dans un sens proche de l'apprentissage : c'est un "faire sien" au sens idéal: faire siens une culture, un ensemble d'expériences accumulées par soi et par les autres. » (BRUNET, FERRAS et THERY, 1998). Dans cette thèse est développé au 4-chapitre 3 le contenu du sous-système territorial "appropriation".

axes stratégiques : Directions générales concernant un ensemble d'actions coordonnées, de manœuvres en vue d'un objectif précis. Dans le cadre d'un plan de développement durable, ils interviennent en aval du diagnostic.

B

Bassin potassique : Nom donné à l'ensemble des douze communes sur lesquelles sont venus d'établir les structures propres aux Mines de Potasse d'Alsace : carreaux, cités principalement. Bien que le gisement exploité dépasse ces limites, le bassin se limite officiellement aux frontières communales.

bien-être : « *En géographie, anglicisme intempestif qui traduit mal "welfare" comme théorie de la production de biens et de la redistribution en vue d'une certaine "justice sociale", la puissance publique cherchant à atténuer les disparités spontanées de revenus et de moyens, voire certains effets différentiels des situations géographiques. »* (BRUNET, FERRAS et THERY, 1998). Dans la thèse, il est aussi question de "bien-vivre" qui est aussi à prendre au sens de bien-être. La seule différence est que "bien-vivre", parce que peut-être moins idyllique et moins utopique, se prête mieux à des revendications citoyennes. On le retrouve donc plus souvent lors des enquêtes effectuées dans le Bassin potassique.

biocénose : « *Ensemble des êtres vivants d'un biotope ou d'une station donnée »* (LE ROBERT, 2004). Synonyme d'écosystème qui l'a supplanté.

biodiversité (ou diversité biologique) : « *Variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris, entre autres, les éco-systèmes terrestres, marins et*

autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes » (C.N.U.E.D., 1993).

biosphère: « *Vue sous l'angle fonctionnel qui prend en considération les interactions des êtres vivants avec les composantes physico-chimiques du milieu, la biosphère est un gigantesque système formé par l'ensemble des éco-systèmes (et non pas seulement des biocénoses) du globe »* (LAMOTTE et DUVIGNEAUD, 1990).

bonne gouvernance: « *Elle alloue et gère les ressources de façon à résoudre les problèmes collectifs ; elle se caractérise par la participation, la transparence, la responsabilité, la primauté du droit, l'efficacité et l'équité. »* (P.N.U.D., 1997) (voir gouvernance).

Bottom-Up (approche) : Traduit de l'anglais : "qui vient d'en bas". C'est une approche politique permettant de faire participer les acteurs au plus bas de l'échelle décisionnelle, c'est à dire les "simples" citoyens. « *(...) une approche Bottom-Up ne peut être utile que si elle contribue à l'amélioration des axes stratégiques appliqués dans une approche Top-Down. Il s'agit d'abord de reboucler avec les stratégies d'échelles supérieures afin de vérifier la cohérence entre les actions de terrain et ces stratégies. Cette combinaison d'approches se retrouve dans l'application du principe de subsidiarité. »* (LAGARDE-DUPRAZ, 1998).

C

canton : « *En France, le canton est une unité électorale qui regroupe plusieurs communes pour les élections cantonales : l'élection d'un conseiller général qui participera avec d'autres à celle d'un sénateur. »* (LACOSTE, 2004).

Charte de Pays : « *Document de référence qui détermine la stratégie du territoire en matière de développement socio-économique, de gestion de l'espace et d'organisation des services. Elle fixe de grandes orientations pour l'avenir du pays à un horizon d'au moins dix ans et doit correspondre à*

un projet global de développement durable, c'est à dire un Agenda 21 local. » (4D, 2001).

Charte des Nations-Unies : texte fondateur des Nations unies. Elle fut signée à la fin de la Conférence de San Francisco le 26 juin 1945 (WIKIPEDIA, 2005).

Charte de Territoire : document qui détermine la stratégie du territoire en matière économique, sociale, culturelle, de gestion de l'espace et d'organisation des services. Elle décrit les orientations et priorités du Pays à un horizon de 10 ans. Ce document est réalisé conjointement par les élus et le Conseil de Développement mais également par toutes les personnes de la société civile qui le souhaitent (Paysbocagebressuirais, 2005).

Charte d'Aalborg : Charte des villes européennes pour la durabilité, signée le 27 mai 1994. *« En première partie, la déclaration commune: les villes européennes pour la durabilité, définit la notion et les principes de la durabilité. Ses objectifs sont de préserver le capital naturel, promouvoir la justice sociale, diminuer les besoins de mobilité, éviter la contamination des écosystèmes. La méthode proposée, fondée sur un processus d'innovation et d'équilibre local fondée sur la négociation et la coopération entre tous les acteurs concernés avec accès à l'information, et l'utilisation de méthodes spécifiques: approche écosystémique, intégration des politiques, comptabilité et bilans appuyés sur des indicateurs de viabilité des systèmes urbains. La deuxième partie propose un campagne de mobilisation à l'échelle européenne. La troisième propose pour participer au processus local d'Action 21, d'élaborer des plans locaux en faveur de la durabilité [...] » (BRODHAG, 1999).*

Charte pour l'Environnement : *« La Charte serait une troisième étape dans l'affirmation des principes fondamentaux de la République, après la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 sur les droits civiques et politiques et le préambule de la Constitution de 1946 sur les droits sociaux. Ces principes s'imposeraient à toutes les lois. Ainsi, dans le contrôle de constitutionnalité, ces nouveaux principes pourraient être pris en compte*

au même titre que d'autres déjà consacrés, comme l'égalité, sur lesquels repose notre démocratie. Ils apporteraient une cohérence d'ensemble au droit de l'environnement. Ils pourraient donner un fondement légal à des instruments efficaces de protection de l'environnement, notamment incitatifs et fiscaux. Par ailleurs, une charte à valeur constitutionnelle indiquerait, au plan international, la volonté des pouvoirs publics français de s'engager à être exemplaires en faveur de l'environnement. » (M.E.D.D., 2005).

collectivité locale : *« institution qui gère un territoire limité (la commune, le département) » (BRUNET, FERRAS, THERY, 2004). « L'expression collectivité locale désigne dans le langage courant ce que la Constitution nomme "collectivité territoriale". En effet, jusqu'à la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, les deux termes apparaissaient dans la Constitution : collectivité locale à l'article 34 et collectivité territoriale au titre XII. Mais depuis seule cette dernière expression figure dans la Constitution. Les collectivités sont donc désormais des « collectivités territoriales », l'expression « collectivité locale », n'étant plus juridiquement fondée. » (L.D.F., 2005). Dans cette thèse, "collectivité locale" a été maintenue en référence à la commune.*

Club de Rome : *« Le Club de Rome, association à but non lucratif de droit suisse fondée en 1968, conduit des réflexions inspirées de craintes de même nature que celles de Malthus, mais portant sur les dangers que présente une croissance économique et démographique exponentielle vis à vis de l'épuisement des ressources, de l'accumulation de la pollution, et de la surexploitation des systèmes naturels » (CHASSANDE, 2002).*

collectivité territoriale : *« Les collectivités territoriales sont des structures administratives françaises, distinctes de l'administration de l'État, qui doivent prendre en charge les intérêts de la population d'un territoire précis. Ainsi une commune est-elle chargée des intérêts des personnes vivant sur son territoire » (L.D.F., 2005).*

cité-jardin : « Dans son acception originelle, qu'un usage abusif a souvent tronquée, cité-jardin est la traduction de l'expression anglaise *garden-city* créée par le socialiste anglais Ebenezer Howard [...]. Cette solution répond à une triple critique politico-sociale, hygiéniste et culturelle de la société industrielle dont les tares et les contradictions se résumant se résumant dans l'antagonisme de la ville et de la campagne. La cité-jardin permet en effet la « combinaison saine, naturelle et équilibrée de la vie urbaine et de la vie rurale, et cela sur un sol dont la municipalité est propriétaire » (Howard) ; elle offre tous les avantages respectifs de la ville et de la campagne (jouissance de la nature et vie sociale animée, hauts salaires et vie bon marché, nombreux emplois et travail proche, absence de pollution et distractions) sans leurs inconvénients (exploitation du travailleur, taudis, sous-équipement, centralisation industrielle). » (ENCYCLOPAEDIA UNIVERSALIS, 1990). On retrouve tout à fait cette configuration résidentielle dans le Bassin potassique.

Circonscription : « De *circum scribere*, écrire autour, circonscrire, c'est à dire tracer une ligne sur une carte de façon à délimiter un territoire, dans le cadre d'un Etat que l'on subdivise pour des raisons administratives ou électorales. Départements, cantons, districts, communes sont des circonscriptions, c'est à dire des ensembles spatiaux de différents ordres de grandeur. [...]. Le tracé par le ministère de l'Intérieur des limites des circonscriptions électorales a d'importantes conséquences politiques : ainsi, une ville où l'on vote majoritairement à gauche peut être divisée en plusieurs circonscriptions électorales, chacune d'elles incluant des communes rurales plus ou moins nombreuses où l'on vote majoritairement à droite. » (LACOSTE, 2004).

Communauté d'agglomération : « établissements publics de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes formant, à la date de sa création, un ensemble de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave autour d'une ou plusieurs communes centre de plus de 15 000 habitants. Ces communes s'associent au sein d'un espace de solidarité, en vue d'élaborer et conduire

ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire. La Communauté d'agglomération a été créée par la loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999 ». (I.N.S.E.E., 2005).

Communauté de communes : « établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. Les conditions "d'un seul tenant et sans enclave" ne sont pas exigées pour les communautés de communes existant à la date de la publication de la loi du 12 juillet 1999 ou issues de la transformation d'un district ou d'une communauté de villes en application de cette même loi (cf. art. 51 et 56). » (I.N.S.E.E., 2005).

concept : « Représentation mentale et abstraite d'un objet » (LE ROBERT, 2004). « Représentation générale, de nature abstraite, clairement définie et même consensuelle, susceptible de guider la recherche et de fonder ses hypothèses. » (BRUNET, FERRAS et THERY, 2004). Le développement durable, bien que considéré comme concept, n'est pour le moment ni clairement défini, ni même consensuel. Cependant il guide la recherche et tend vers une perception relativement unanime de ses principes. De plus, notons que la définition de Brundtland fait désormais légion dans la plupart des esprits.

concession (en référence à la concession minière) : « Type d'organisation où les pouvoirs publics confient contractuellement à une personne publique ou privée de leur choix (le concessionnaire) la charge d'assurer l'exécution d'une service public, moyennant le paiement du service par l'usager. » (TEULON, 2004). Pour extraire la potasse du sol alsacien, les Mines Domaniales de Potasse d'Alsace ainsi que la Société des Mines de Kali Sainte-Thérèse ont acheté au début du XX^{ème} siècle plusieurs concessions situées à la fois dans et en dehors du bassin (que l'on connaît aujourd'hui).

Conférence des Nations-Unies sur l'environnement : « Tenue en juin 1972, la Conférence des Nations-Unies sur l'environnement a été l'événement qui a fait de l'environnement une question majeure au niveau international. La Conférence a réuni les pays développés et en développement, mais l'Union soviétique d'alors et la plupart de ses alliés n'y ont pas participé. La Conférence de Stockholm a produit une déclaration de vingt-six principes et un plan d'action de 109 recommandations. Quelques objectifs spécifiques ont été fixés : un moratoire de dix ans sur la chasse commerciale à la baleine, la prévention des rejets délibérés de pétrole en mer au plus tard en 1975 et un rapport sur les utilisations de l'énergie, au plus tard en 1975. La Déclaration de Stockholm sur l'environnement et les principes de Stockholm constituent le premier exemple de "droit international non contraignant" concernant l'environnement » (BRODHAG et BREUIL, 2004).

Conférence des Nations-Unies sur l'Environnement et le Développement (C.N.U.E.D.)°, synonyme : **Sommet de la Terre :** « L'Assemblée Générale des Nations Unies du 22 décembre 1989, avait demandé la convocation d'une réunion mondiale pour élaborer des stratégies visant à « encourager le développement durable et écologiquement rationnel dans tous les pays ». Cette réunion, la CNUED, appelée aussi Sommet de la Planète Terre, qui s'est tenue du 3 au 14 juin 1992 à Rio de Janeiro, a permis l'élaboration de plusieurs textes dont la Déclaration de Rio, un texte énonçant vingt-sept principes, le programme Action 21 ou Agenda 21, une déclaration de principe relative aux forêts. Deux conventions élaborées précédemment ont été signées à Rio : la Convention cadre sur les changements climatiques et la Convention sur la biodiversité. En s'appuyant sur les travaux de la Commission Brundtland publiés cinq ans auparavant, cette conférence s'appuie sur le concept de développement durable pour prôner un développement solidaire respectueux de l'environnement et préservant les ressources pour les générations futures » (BRODHAG et BREUIL, 2003).

Conférence des Nations-Unies sur les établissements humains - Habitat II : « Tenue à Istanbul du 3 au 14 juin 1996, cette conférence a pris acte du bouleversement occasionné par le phénomène de métropolisation, et a identifié comme principal défi au développement urbain durable pour le XXI^{ème} siècle celui qui consiste à freiner la métropolisation [...]. Le message principal de la conférence concerne la nécessité d'une décentralisation démocratique des pouvoirs et du renforcement de l'autonomie locale, s'imposant comme des lignes de conduite les plus favorables à l'essor des gouvernements nationaux et des peuples. » (BRODHAG, 2004).

Conférence de Johannesburg : « Le Sommet de la Terre ou Sommet mondial du développement durable (SMDD) s'est tenu du 26 août au 4 septembre 2002 durable, à Johannesburg (Afrique du Sud). Organisé par les Nations unies, ce sommet a réuni des chefs d'Etat et de gouvernement, des dirigeants d'organisations non gouvernementales, des représentants des milieux économiques, etc., autour de deux objectifs principaux : faire le bilan du processus engagé au niveau international depuis les Sommets de Stockholm en 1972 et de Rio en 1992 ; relancer les initiatives pour promouvoir le développement durable dans le monde. Ce Sommet de la Terre était l'aboutissement d'un ensemble de rencontres internationales, dans la lignée du Sommet de Rio (juin 1992) ou, plus récemment, des Conférences de Doha sur le lancement d'un nouveau cycle de libéralisation du commerce (novembre 2001) et de Monterrey sur le financement du développement (mars 2002). » (PREMIER-MINISTRE, 2005).

convention : « La convention est un dispositif qui permet la coordination des actions des agents. La théorie des conventions estime que les comportements des individus ne peuvent s'expliquer uniquement à partir du principe de rationalité individuel. » (TEULON, 2004). La convention peut ici faire référence au cadre strict que certains réclame du développement durable, afin que le concept devienne compréhensible par tous, applicable au territoire et donc opérationnel.

coron : « Cité ouvrière construite au XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècle pour loger les mineurs d'une concession minière, en France (Nord et Pas-de-Calais) et en Belgique. » (GEORGE, 2004). Ce type d'urbanisation, serré, très minéral, souvent exigu, contraste avec la cité-jardin.

croissance (dans le sens de croissance économique) : « La croissance d'une économie est l'augmentation continue de ses principales dimensions, se traduisant par un accroissement brut des valeurs produites et consommées, c'est à dire l'augmentation du P.I.B. par tête. » (LACOSTE, 2004). La croissance n'est pas le développement à elle seule. Une croissance est une tendance à l'augmentation quantitative des biens et des richesses, alors que le développement ressemble davantage à une amélioration qualitative des conditions de vie.

D

démocratie participative : La démocratie étant « la doctrine politique par laquelle la souveraineté doit appartenir à l'ensemble des citoyens ; organisation politique dans laquelle les citoyens exercent cette souveraineté » (LE ROBERT, 2004), l'expression "démocratie participative" apparaît quelque peu redondante. En effet, elle invite les citoyens de tous bords à prendre part aux décisions politiques du territoire. La souveraineté populaire est sensée être incluse dans "démocratie".

désertification : « Evolution bioclimatique tendant à transformer une région en désert. En dehors des changements climatiques d'origine naturelle, on a parfois attribué la désertification des pays au sud de la Méditerranée à l'activité pastorale des nomades et au déboisement corrélatif. » (GEORGE, 1998).

développement : « Progrès en extension ou en qualité » (LE ROBERT, 2004). « Le développement implique l'idée d'une amélioration du bien-être de toute la population se traduisant par une hausse du revenu par tête, un accroissement de la ration alimentaire et un meilleur accès aux services de santé et d'éducation. Le développement est à distinguer de la croissance économique qui se

définit uniquement comme la progression quantitative de la production. [...] Le développement permet une hausse du bien-être social, des changements dans les structures (...) et finalement une mutation de la société tout entière. [...] Le développement est une notion relative : il ne prend sens que dans la comparaison : par rapport à une situation initiale et par rapport à d'autres pays. Il ne se définit pas, en effet, par un niveau de richesse atteint une fois pour toutes. Un pays de développe s'il est capable d'acquérir et de défendre un statut dans une économie mondiale hiérarchisée dont les différents éléments (les nations) sont en lutte. Le développement est étroitement lié à l'époque où on le considère. Pour le XIX^{ème} siècle, il signifie décollage économique à partir d'industries comme le textile ou la métallurgie, aujourd'hui représente plutôt la scolarisation de la population, l'accès à un système de soin ou la capacité pour un pays à s'insérer de manière profitable dans la division internationale du travail. » (TEULON, 2004).

développement durable (ou développement soutenable) - voir thèse chapitre 3: « Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. » (BRUNDTLAND, 1987).

diagnostic – voir thèse chapitre 4 : « En médecine, action de déterminer une maladie d'après ses symptômes. Prévion, hypothèse tirée des signes. Méthode de recherche et de correction des erreurs (...) » (LE ROBERT, 2004).

diagnostic territorial – voir thèse chapitre 4 : « Le diagnostic territorial est avant tout un recueil de données qualitatives et quantitatives pour établir un jugement. Le jugement devient la base de l'action à préparer. Le diagnostic n'est pas une fin en soi, ni une production de connaissance pour elle-même. Le but du diagnostic est de faire ressortir les caractéristiques, les atouts et les faiblesses, le potentiel de développement du territoire. » (POIRIER, 2002). « Le diagnostic territorial est un état des lieux s'inscrivant dans une démarche stratégique de développement d'un territoire. Il

n'est donc pas une monographie, une simple description soi-disant objective du territoire. Il est un référentiel qui prépare le débat concernant un espace habité et doué d'une identité, aménagé et supportant des logiques de développement (...) Mais quelles que soient les finalités du diagnostic et spécificités du territoire, le diagnostic territorial devra répondre à un questionnement. (...). La volonté de rechercher une meilleure pertinence des projets et une plus grande appropriation de ceux-ci par les acteurs locaux a conduit à renouveler les diagnostics territoriaux en les inscrivant davantage dans une approche plus qualitative et plus participative. » (ROUXEL, 2000)

diagnostic territorial de développement durable – voir thèse chapitre 4 : diagnostic territorial intégrant la problématique de développement durable. Il constitue la première étape de l'Agenda 21 local, il précède l'élaboration d'une stratégie et d'un programme d'action à long terme qui devra répondre progressivement aux finalités du développement durable.

durabilité (ou soutenabilité): Caractère de ce qui est durable. Par extension, qui respecte les principes du développement durable. « *Les processus et les institutions durables répondent à certains critères : ils n'épuisent pas les ressources nécessaires aux générations futures ; ils renforcent continuellement les capacités des individus et des institutions ; les responsabilités et les avantages sont largement partagés.* » (P.N.U.D., 1997). « *La faible durabilité nécessite que le stock général de capital soit constant, indépendamment du capital environnemental. Une forte durabilité nécessite que le stock général et le stock naturel soit constant.* » (PEARCE, 1993). Dans cette thèse, durabilité vient très souvent remplacer développement durable.

E

écodéveloppement : « *La notion d'écodéveloppement, sur laquelle travaille l'équipe d'Ignacy Sachs en France, s'attache à rapprocher deux approches apparemment antagonistes, celle du développement et celle de l'environnement, indissociables l'une de l'autre, et contribue à*

remettre en cause les modes de développement du Nord et du Sud, générateurs de pauvreté et de dégradations environnementales. La conférence de Stockholm qui devait, à l'origine, être consacrée à l'environnement, s'ouvre donc modestement aux questions de développement. La notion d'écodéveloppement aura cependant une vie courte puisque Henry Kissinger lors de la conférence de Cocoyoc l'écartera du vocabulaire institutionnel international. Mais l'idée d'un développement qui ne soit pas uniquement guidé par des considérations économiques mais également par des exigences sociales et écologiques va faire son chemin ; la notion d'écodéveloppement fera, en effet, l'objet d'une réappropriation par les Anglo-saxons qui lui substitueront la notion de « Sustainable Development ». (4D, 2001).

éco-industrie (industrie verte) : « *Industries qui sont axées sur la technologie, sur la connaissance, sur les méthodes d'assainissement de l'environnement ou sur celles qui assurent le maintien d'un environnement salubre* » (LA VOIE VERTE, 2002). Dans le Bassin potassique, par exemple, le parc éco-industriel SECOIA, fait office de modèle type de concept favorisant l'industrie verte.

écologie : L'écologie, terme créé en 1865 par le zoologue Reiter, étudie les relations entre les êtres vivants et leur environnement. Par analogie, le même mot sert souvent à désigner le courant de pensée aussi appelé "écologisme" pour le distinguer de la science (BRODHAG et BREUIL, 2004).

écoco-centré – voir thèse 1-chapitre 3 (ou écosystémique : relatif à la durabilité forte) : La priorité de l'approche écosystémique ou "écoco-centrée" est la prise en compte des équilibres de l'écosystème. Elle pourrait se résumer ainsi: « *la sphère des activités économiques est incluse dans la sphère des activités humaines, elle même incluse dans la biosphère (...); la conséquence de cette relation d'inclusion est que l'activité économique ne saurait durer, et encore moins se développer sur le long terme si la nature (qui lui fournit gratuitement des ressources matérielles et énergétiques, ainsi que des capacités épuratrices que l'on a longtemps cru*

illimitées) venait à être trop gravement endommagée » (PASSET, 1979).

économico-centré – voir thèse 1-chapitre 3 (ou économiste : relatif à la durabilité faible) : Ce modèle, relatif à la durabilité dite "très faible", consiste, selon Robert Solow, prix Nobel 1987, à maintenir constant dans le temps le niveau de consommation par tête. Le revenu d'une collectivité par exemple durant une période donnée devra être entendu comme la consommation maximale compatible avec le maintien du capital pendant cette même période. Si cette règle est respectée de période en période, le revenu peut-être dit "durable" (GODARD, 1994).

économies d'échelle: « *Les économies d'échelle se rencontrent à l'occasion d'un accroissement de dimension des opérations productives lorsque, à la suite de cette variation de l'échelle de la production, les coûts de production unitaires enregistrent une augmentation proportionnellement moins importante que celle du niveau de production* » (DUFOURT, 2004). Au niveau d'une collectivité locale ou territoriale par exemple, l'élargissement communautaire entraîne, et c'est la principale motivation de la fédération, entraîne généralement une réduction des dépenses publiques par habitant. Dans le cas de l'intégration de dix communes du Bassin potassique à la C.A.M.S.A., la principale motivation à cet élargissement était la possibilité, grâce aux économies d'échelle, de parvenir à des réductions de coût pour les aménagements.

écosystème: « *(..) système biologique complexe formé par les divers organismes vivant ensemble - une biocénose- dans un milieu donné, et par les éléments de ce milieu qui interviennent dans leur existence - ce que l'on appelle souvent le biotope. Ce fragment de la biosphère constitue une entité relativement autonome par rapport aux écosystèmes voisins et dont il est donc possible - c'est là l'intérêt essentiel du concept- d'analyser la structure et le fonctionnement.* » (LAMOTTE et DUVIGNEAUD, 1990).

effet de serre: « *Réchauffement de l'atmosphère (et de la surface de la Terre) dû au fait que certains gaz*

absorbent le rayonnement infra-rouge thermique dégagé par la terre et le renvoient en partie vers la surface de celle-ci. Cet effet est un phénomène naturel renforcé par l'émission anthropique (c'est à dire due aux activités humaines) de dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre. » (C.F.D.D., 2004)

empreinte écologique : « *Désigne la surface de sol (et de l'eau) qui serait requise pour soutenir indéfiniment une population humaine et des niveaux de vie donnés, pendant un temps illimité* » (WACKERNAGEL et REES, 1999).

énergie : « *Le secteur de l'énergie, à l'amont des activités industrielles et agricoles, est un vaste ensemble d'activités dans lequel on regroupe la production et la consommation, les ressources et les réserves, le commerce et les politiques énergétiques.* » (FUMEY, 2004). « *Force en action ou latente, capacité de produire un travail.* » (BRUNET, FERRAS et THERY, 2004).

énergie alternative : « *énergie tirée d'autres sources que les combustibles fossiles* » (BRODHAG et BREUIL, 2004).

énergie renouvelable : « *Les énergies renouvelables utilisent des sources inépuisables d'énergie d'origine naturelle : rayonnement solaire, vents, cycles de l'eau et du carbone dans la biosphère, flux de chaleur interne de la Terre, effet de l'attraction lunaire et solaire sur les océans. Elles s'opposent ainsi aux énergies fossiles, dont les stocks forcément limités se sont constitués lors de la formation du système solaire (uranium, thorium), ou, au cours des âges géologiques, à partir d'une fraction infime de la biomasse terrestre qui a pu se fossiliser (charbon, pétrole, gaz naturel).* » (BRODHAG et BREUIL, 2004).

enjeu : « *Préoccupation majeure qui peut faire pencher la balance en faveur ou en défaveur du projet. Les enjeux les plus courants sont : santé et sécurité publique, développement économique, qualité de vie, exploitation ou protection des ressources et de territoires exceptionnels, protégés, exploités ou exploitables, modes de vie traditionnels, déplacements de population* » (BRODHAG et

BREUIL, 2004). Les enjeux relatifs au Bassin potassique sont contenus dans les problématiques de développement durable citées au chapitre 5.

entité : « *Objet considéré comme un être doué d'unité matérielle, alors que son existence objective n'est fondée que sur des rapports.* » (LE ROBERT, 2004)

entropie : « *Terme emprunté à la thermodynamique pour évoquer la variabilité d'un système et l'instabilité d'un modèle.* » (GEORGE, 1998). « *Fonction qui exprime une dégradation de l'énergie ou de l'ordre (in-tropos : changement interne).* » Proposé par Clausius à partir du grec exprimant une involution, un repliement sur soi, le mot est réservé d'abord aux questions d'énergie. « *Dans un système fermé, la seconde loi de la thermodynamique dit que tout mouvement tend à accroître l'entropie, ce qui se marque par la diminution de la différence, la dissipation de l'énergie, l'augmentation du bruit, le phénomène n'étant pas réversible [...].* » (BRUNET, FERRAS et THERY, 2004).

environnement : « *Ensemble des conditions naturelles (physiques, chimiques, biologiques) et culturelles (sociologiques) susceptibles d'agir sur les organismes vivants et les activités humaines.* » (LE ROBERT, 2004). « *Ensemble, à un moment donné, des agents physiques, chimiques, biologiques et des facteurs sociaux susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect immédiat ou à terme sur les êtres vivants et les activités humaines* » (JOLLIVET et PAVE, 1993).

équité : « *Notion de la justice naturelle dans l'appréciation de ce qui est dû à chacun ; vertu qui consiste à régler sa conduite sur le sentiment naturel du juste et de l'injuste* » (LE ROBERT, 2004). « *Juste répartition des coûts et avantages des activités humaines. Ses deux composantes sont l'équité intergénérationnelle et l'équité actuelle entre personnes ou groupes de personnes.* » (intragénérationnelle) (M.A.E.C.I., 1999). Le principe normatif d'équité, quant à lui, préconise un rééquilibrage juste et honnête des interdépendances entre domaines (social, écologique et économique),

entre échelles de temps, entre échelles d'espaces et entre rôle des acteurs (voir 3-chapitre 3).

équité intergénérationnelle : équité qui se réfère aux droits des générations futures. « *Les intérêts des enfants à naître (générations futures) (...) posent un problème de prise en compte dans les méthodes de gouvernance et de processus participatifs. En complément de leur prise en compte par la puissance publique, il appartient aux médiateurs sociaux et aux facilitateurs d'assurer la représentation des intérêts des tiers absents dans les démarches participatives.* » (LEYRIT, POUTCHY-TIXIER, 1999).

équité intragénérationnelle (équité à l'intérieur d'une génération) : équité qui se réfère à nos contemporains. Elle concerne le plus souvent la question de l'équité entre les territoires et au même moment.

espace de projet : l'espace de projet correspond à l'aire d'intervention de l'acteur territorial. Le projet correspond à un programme de politique territoriale applicable dans un périmètre spatial bien défini. Un espace de projet, au sens géographique du terme, peut donc ne pas correspondre au territoire. Dans le cas du territoire d'étude bassin potassique, la C.A.M.S.A. est, depuis janvier 2004, son espace de projet.

Etablissements Publics de Coopération intercommunale (E.P.C.I.) : regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de "projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité". Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI (I.N.S.E.E., 2005), site du Ministère de l'Économie et des Finances.

externalité (coût externe) : « *Les externalités (ou effets externes) désignent les influences positives ou négatives, intentionnelles ou non, qu'un agent exerce à l'égard d'autres agents, sans que ces avantages ou ces dommages fassent l'objet d'une*

évaluation par le marché et, partant, sans compensation monétaire spontanée. » (SANDRETTO, 2004).

F

fonçage : « action de creuser un puits de mine » (LAROUSSE, 2004).

fractal : « se dit d'objets mathématiques dont la création ou la forme ne retrouve ses règles que dans l'irrégularité ou la fragmentation (...) » (LAROUSSE, 2004) Le développement durable, par exemple, n'est pas fractal, c'est à dire qu'il ne peut s'appliquer de la même manière à toutes les échelles d'espaces (GODARD, 1994).

G

global : « Qui s'applique à un ensemble, qui est pris en bloc. » (LE ROBERT, 2004). Remarque : « le terme anglais de global fait référence à mondial (le globe terrestre). C'est par un abus de traduction que le mot global est utilisé en français comme synonyme de mondial. » (BRODHAG, 2003). « Les masses d'air, les masses océaniques, une bonne part des eaux continentales n'ayant pas de frontières, les grandes questions environnementales qui se posent à la planète aujourd'hui ne peuvent trouver de solutions durables et globales que dans le cadre de concertations et d'harmonisations à des échelles transnationales ou globales. Mais la plupart des questions relatives au développement durable ont des dimensions à la fois locales, régionales et globales. Ainsi les systèmes climatiques peuvent être étudiés à des échelles allant du local (moins de 100000 km²) au régional (100000 à 10 millions de km²) jusqu'à la planète entière » (GEOCONFLUENCE, 2005). Les pourvoyeurs du développement durable attendent beaucoup d'une relation entre le global et le local. Ils aspirent à une entente voire une harmonisation entre ces deux échelles spatiales. Le tout est de penser "glocal"!

gouvernance : « La gouvernance peut être considérée comme l'exercice de l'autorité

économique, politique et administrative en vue de gérer les affaires d'un pays à tous les niveaux. Elle englobe les mécanismes, les processus et les institutions par le biais desquels les citoyens et les groupes et les groupes expriment leurs intérêts, exercent leurs droits juridiques, assument leurs obligations et auxquels ils s'adressent en vue de régler leurs différends. » (P.N.U.D., 1997).

H

Habitat II : « Habitat II est un des noms donnés à la conférence des Nations Unies sur les Etablissements Humains qui s'est tenue à Istanbul du 3 au 14 juin 1996. Cette conférence des Nations Unies a pris acte du bouleversement occasionné par le phénomène de métropolisation et a identifié comme principal défi au développement urbain durable pour le 21^{ème} siècle celui qui consiste à freiner la métropolisation » (LEYRIT et POUTCHY-TIXIER, 1999).

Haute qualité environnementale (H.Q.E.): « Ensemble des caractéristiques d'un bâtiment, de ses équipements (produits et services) et du reste de la parcelle, de l'opération de construction ou d'adaptation du bâtiment, qui lui confèrent l'aptitude à satisfaire les besoins de maîtrise des impacts sur l'environnement extérieur et de création d'un environnement intérieur confortable et sain » (BRODHAG et BREUIL, 2004).

I

identité : « Vient du mot latin idem qui signifie le même. Terme ambigu car il signifie caractère de ce qui est identique à d'autres, mais aussi de ce qui est un et de ce qui demeure identique. [...] Au sens culturel, on fait référence à une tradition religieuse, linguistique (ce qui est resté pareil) qui serait l'expression d'un groupe (où chacun est soi-disant pareil aux autres membres d'un groupe) » (LACOSTE, 2004).

indicateur : « Valeur observée comme représentative d'un phénomène à étudier, qui fait mettre le doigt (index) sur sa signification- syn :

variable. [...]Indicateur pertinent : adapté à l'objet d'étude, car la plupart des indicateurs qu'ils utilisent sont tirés de mesures qui n'ont pas été faites en vue de leur propre demande. Tout indicateur a un degré de pertinence par rapport à un objet de recherche ; il suffit de préciser son champ de validité et sa marge d'erreur. Il n'y a pas d'indicateur pertinent en soi.» (BRUNET, FERRAS et THERY, 1998). Ainsi l'indicateur de développement durable ou I.D.D. est bien un indicateur composite et non un indicateur brut. Ce qui rend ardue la manière d'agrèger ces indicateurs bruts pour aboutir à une évaluation possible de la durabilité d'un territoire.

Indicateur de Développement Durable – voir thèse chapitre 4: L'indicateur de développement durable (I.D.D.) a été retenu comme outil d'application, de modification et d'élaboration (pour indicateurs préexistants). L'I.D.D. est un indicateur intégrant les enjeux du développement durable, les préoccupations de gestion globale. Attention, ce n'est pas parce qu'il utilise les descripteurs pour son élaboration qu'il se pense après. L'objectif global, le thème principal de l'I.D.D. devra être choisi pendant le diagnostic territorial.

indice : « Valeur qui résulte d'un rapport plus ou moins complexe entre deux ou plusieurs variables. Valeur mesurée par rapport à une valeur de référence dite de base : permet de comparer des variables dans le temps ou des écarts à une moyenne. » (BRUNET, FERRAS et THERY, 1998). Commentaire : l'intervention de ce terme dans le glossaire s'explique par la confusion qui règne entre indicateur et indice. Si l'indicateur est une variable rendant compte d'une évolution, alors l'indice serait une agrégation d'indicateurs, et donc à même de rendre compte d'un phénomène complexe propre à la vocation de l'indicateur de développement durable.

infrastructure : « L'usage du mot infrastructure (au pluriel) en est venu à désigner l'ensemble des voies de circulation et des réseaux de distribution d'eau et d'énergie dans un pays. » (LACOSTE, 2004).

L

local : « Tout ce qui a trait au lieu. Plus précisément, ce qui porte sur la dimension locale des questions sociales, politiques, économiques » (BRUNET, FERRAS, THERY, 2004).

M

maillage : « Tracé d'un réseau de collecte ou de distribution (eau, électricité, voies ferrées, etc.) dont les tronçons enveloppent totalement les espaces de taille variée. » (GEORGE, 1998). « Terme à la mode parmi les géographes qui se réfèrent à des modèles. Ils fondent leurs discours sur la constatation que l'espace est maillé de diverses façons comme s'il était tricoté de nombreux fils formant une sorte de trame. Les principales mailles de ce maillage sont les frontières d'Etat, les limites des diverses circonscriptions et des communes, mais aussi celles des parcelles agraires ou des îlots urbains [...]. » (LACOSTE, 2004).

N

nappe phréatique (ou aquifère) : « Nappe d'eau souterraine contenue dans les terrains poreux de l'écorce terrestre. Selon leur situation à l'intérieur de la structure géologique qui les contient et leur position par rapport aux cours d'eau, on distingue : les nappes libres [comprises dans un terrain qui reçoit l'eau d'infiltration par toute sa surface], les nappes captives [qui sont recouvertes partiellement par un terrain imperméable qui les maintient sous pression] et les nappes captives fossiles [qui sont prisonnières entre deux couches imperméables et échappent donc au cycle naturel de l'eau] » (GEORGE, 1998).

naturalité : « Caractère de ce qui est naturel : sert le plus souvent à légitimer les comportements animaux de l'humanité, appuyés par les idéologies du sang et du sol » (BRUNET, FERRAS, THERY, 2004).

norme : « Spécialisation technique approuvée par un organisme reconnu à activité normative pour

application répétée ou continue, et dont l'observation n'est pas obligatoire [...]. Document établi par consensus qui fournit, pour des usages communs et répétés, des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques, pour des activités ou leurs résultats, garantissant un niveau d'ordre optimal dans un contexte donné. C'est un document élaboré en consensus par l'ensemble des acteurs d'un marché : producteurs, utilisateurs, laboratoires, pouvoirs publics, consommateurs, etc. » (BRODHAG et BREUIL, 2004). Toute la difficulté du développement durable vient surtout de la mise au point de ses normes. Faut-il, au nom de son opérationnalité, chercher à enfermer le concept dans une normalisation trop draconienne et donc dans des certitudes excluant tout débat ?

O

objectivité : « 1. Qualité de ce qui existe indépendamment de l'esprit. 2. Qualité de ce qui donne une représentation fidèle d'un objet. 3. Qualité de ce qui est exempt de partialité, de préjugés » (LE ROBERT, 2004).

œuvres sociales : Dans le l'entreprise paternaliste du début du XX^{ème} siècle, les œuvres sociales correspondent à toutes les réalisations du patronat en vue d'une amélioration des conditions de vie de ses travailleurs et de leur famille. Dans le Bassin potassique alsacien, les œuvres sociales M.D.P.A. étaient d'ordre sanitaire (médecin, pharmacie gratuite), social (sécurité sociale spécifique) et récréatif (mise à disposition de clubs sportifs, vacances par le Comité d'Entreprise et autres associations) pour l'essentiel.

ozone : « Du grec ozein, qui exhale une odeur. Gaz de formule chimique O₃, formant dans la haute atmosphère une couche qui filtre une grande partie des rayons ultraviolets, ce qui protège les formes de vie sur les terres émergées » (LACOSTE, 2004).

P

parcelle : « Etendue de terrain élémentaire, délimitée et définie par sa double appropriation :

propriétaire ou exploitant, affectation du sol ». (BRUNET, FERRAS et THERY, 2004).

paradigme : « est paradigme ce que l'on montre à tire d'exemple, ce à quoi on se réfère comme à ce qui exemplifie une règle et peut donc servir de modèle. » (ENCYCLOPAEDIA UNIVERSALIS, 1990). Il est souvent question, lorsqu'on traite de durabilité, du paradigme de développement durable, même si ce dernier est encore sujet à des interprétations diverses et variées.

participation : « Littéralement, fait de prendre part. Il s'agit pour les personnes concernées par les questions de gouvernance de savoir si la participation est efficace. La participation est efficace lorsque les membres du groupe ont des possibilités suffisantes et égales d'inscrire les questions à l'ordre du jour et d'exprimer leurs préférences quant aux résultats dans le cadre du processus de prise de décision. La participation peut être directe ou s'exercer par l'intermédiaire de représentants légitimes. » (P.N.U.D., 1997).

paternalisme : « Système d'institutions patronales ayant pour objet de développer des œuvres sociales afin d'attacher les salariés à l'entreprise. » (TEULON, 2004). Le paternalisme M.D.P.A., nous l'avons vu au chapitre 1, est un modèle du genre. La politique d'œuvres sociale, faite au départ pour maintenir la main d'œuvre, a permis à une société et à un territoire de se constituer.

patrimoine : « Bien, héritage commun d'une collectivité, d'un groupe humain. Ensemble des richesses acquises au cours du temps, que chacun reçoit en héritage » (LAROUSSE, 2004). « Le patrimoine naturel est représenté par la diversité des espèces, des milieux, et commun à l'humanité. Le panda de Chine et les pyramides d'Egypte appartiennent au patrimoine mondial de l'humanité. Cette notion est contestée par des écologistes, qui la jugent anthropocentriste et possessive. » (FARRACHI, 1999). Dans le cas de la reconversion du Bassin potassique, il est question de la gestion du patrimoine minier rassemblant plusieurs entités matérielles: bâti, foncier non-bâti, forêts, voies ferrées, carreaux miniers, terrils, etc.

Pays : « En France, un pays est un territoire de projet caractérisé par une cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale, pour le développement de contrats de pays au sens de la loi du 4 février 1995, dite loi Pasqua ou LOADT (Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire). Elle est complétée par la loi du 25 juin 1999, dite loi Voynet ou LOADDT (Loi d'Orientation de l'Aménagement Durable du Territoire). La loi Voynet fait du pays un véritable territoire de projet, fondé sur une volonté locale. Elle a aussi pour but d'instaurer une solidarité entre espaces ruraux et espaces urbains. Le Conseil de développement réunit les élus et les acteurs économiques, sociaux, culturels ou associatifs au sein d'un organe de réflexion sur la politique de développement du territoire à mener (mais il ne prend aucune décision officielle); il émet des avis, des propositions et accompagne les projets. La Charte de Pays permet de fixer les enjeux et les objectifs du pays. Mais peu de structures sont reconnues comme pays Voynet, c'est-à-dire à l'échelon national, car les critères de reconnaissance sont parfois loin de ce que sont beaucoup de pays. En revanche, beaucoup de pays sont reconnus par la Commission Régionale d'aménagement et de développement du Territoire. Enfin, un Contrat de Pays peut être signé entre le pays, l'agglomération, le département, la région, ou encore l'État lorsque les enjeux sont bien identifiés. » (WIKIPEDIA, 2005).

paysage: « Partie d'un pays que la nature présente à un observateur. » (LE ROBERT, 2004). « Etendue de terre qui s'offre à la vue. » (LAROUSSE, 2004). « On peut définir un paysage comme l'espace géographique que l'on peut voir depuis un certain point. Plus ce dernier est élevé et plus on peut voir loin s'il n'y a pas d'obstacle qui empêche de voir ce qu'il y a derrière ». (LACOSTE, 2003). « Au sens plus large, la paysage est l'étendue géographique qui présente une vue d'ensemble. Il est donc l'expression visible, la représentation perceptible du milieu géographique ; il suppose une interprétation, une représentation de l'espace. » (BAUD, BOURGEAT et BRAS, 1995).

perception : « Acte de percevoir (...) par le moyen de sensations et à travers des filtres perceptifs qui tiennent aux organes des sens et aux cultures individuelles [...]. La perception de l'espace est sujette à des biais, tant en ce qui concerne l'espace sensible (appréciation des distances, perspectives) qu'en ce qui concerne l'espace représenté (proportions, distances, durées de déplacements, disposition des lieux les uns par rapport aux autres, qualités respectives des lieux. L'espace perçu (comme espace d'action immédiat ou comme espace reconstruit) se distingue à la fois de l'espace connu (ou cognitif), de l'espace représenté, de l'espace vécu et de l'espace réel [...]. La perception est un acte de terrain, la représentation est une construction mentale détachée du terrain ; mais la première n'est pas simple et implique des opérations d'abstraction et de mise en ordre qui introduisent des biais. » (BRUNET, FERRAS et THERY, 2004).

périurbain : « Qu'il soit employé comme adjectif ou comme substantif, ce mot désigne ce qui est autour d'une ville ou du centre de cette ville. » (LACOSTE, 2004).

plan de développement durable : inscription dans un territoire des politiques et des programmes de développement durable. Le plan de développement durable, dans cette thèse, fait très souvent référence à l'Agenda 21 local.

pluies acides (ou retombées atmosphériques) : « Pollution atmosphérique qui retombe sur le sol, en raison notamment des précipitations (pluie, neige, brouillard). Les retombées atmosphériques sont principalement causées par deux polluants : le plus important est l'anhydride sulfureux, ou dioxyde de soufre (SO₂) (...); les oxydes d'azote (NOx) constituent le deuxième polluant. Les principales sources d'émissions d'anhydride sulfureux sont industrielles [...]. Au cours de leur séjour dans l'atmosphère, ces gaz se transforment en sulfates et en nitrates, puis en acide sulfurique et en acide nitrique. » (BRODHAG et BREUIL, 2004).

pluridisciplinaire : « Qui concerne plusieurs disciplines ou domaines de recherches » (LE ROBERT, 2004).

polarisation : « [...] désigne dans les sciences économiques et sociales, des phénomènes d'attraction, d'attirances exercées par une zone ou une aire plus ou moins vaste par un centre dénommé pôle (le point autour duquel se concentrent les activités) ». (LACOSTE, 2004). Dans le cas du Bassin potassique, la grande majorité des communes se trouvent polarisées par Mulhouse.

pollution : « Bien que d'usage banal à l'heure actuelle, le terme de pollution recouvre des acceptations fort diverses et qualifie une multitude d'actions qui dégradent d'une façon ou d'une autre le milieu naturel. Certes, le vocable désigne sans ambiguïté les effets des innombrables composés toxiques rejetés par l'homme dans l'environnement ; cependant, il s'applique également à d'autres altérations du milieu de nature physique ou chimique (émission de gaz carbonique dans l'atmosphère par exemple) qui, sans être nocives par elles-mêmes pour la santé humaine, sont susceptibles de provoquer des perturbations écologiques d'ampleur catastrophique. » (RAMADE, 1990).

porion: contremaître dans une exploitation minière (LAROUSSE, 2004). Le chef porion était d'ailleurs, la personnalité la plus respectée au fond.

potasse: dérivé potassique (à base de potassium, métal alcalin), chlorure de potassium utilisé comme engrais. Favorisant la croissance de la plante, elle vient en complément de l'azote et du phosphore (potasse d'Alsace). Le minerai extrait du Bassin potassique, appelé aussi sel brut ou sylvinite, est formé essentiellement de trois substances: le chlorure de potassium (KCl), le chlorure de sodium (NaCl) et des schistes ou insolubles. En Alsace méridionale, la sylvinite a dans l'ensemble la composition suivante: 27% de KCl, 59% de NaCl et 14% d'insolubles (WACKERMANN, 1989).

principe de participation : « Principe de gestion de l'environnement et des ressources naturelles selon lequel : chaque citoyen doit avoir accès aux informations relatives à l'environnement, y compris celles relatives aux substances et activités dangereuses ; chaque citoyen a le devoir de veiller à

la sauvegarde de l'environnement et de contribuer à la protection de celui-ci ; les personnes publiques et privées doivent, dans toutes leurs activités, se conformer aux mêmes exigences ; les décisions concernant l'environnement doivent être prises après concertation avec les secteurs d'activité ou les groupes concernés, ou après débat public lorsqu'elles ont une portée générale. » (BRODHAG et BREUIL, 2004).

principe de précaution: « Mesures de protection de la santé et de l'environnement prises par les pouvoirs publics pour éviter les risques liés à l'utilisation d'un produit, en cas de doute sur son innocuité » (LAROUSSE, 2004). « La différence entre précaution (présomption de risque grave et irréversible) et prévention (risque identifié) est importante, car les deux situations conduisent à des décisions qui ne sont pas de même nature. Cette question est abordée dans le rapport officiel de la Commission française du développement durable de 1996. Au sens strict, la prévention ne peut intervenir qu'au moment où l'observation des faits et la connaissance des mécanismes en jeu permettent d'estimer les dommages (financièrement ou non), et de proposer une action qui proportionne aux coûts estimés les mesures d'évitement. Elle correspond à des risques connus pouvant être plus ou moins réduits par degré jusqu'à un état où toute réduction se traduirait par des coûts plus élevés que les avantages escomptés. En revanche, la précaution se situe dans un domaine où l'existence et l'ampleur du risque ne sont pas établies avec certitude (mais où ses conséquences peuvent être graves et irréversibles), ce qui rend difficile, voire impossible, l'estimation des enjeux. » (COHEN DE LARA et DRON, 1997).

principe de responsabilité : « Principe de gestion de l'environnement et des ressources naturelles selon lequel toute personne qui, par son action, crée des conditions de nature à porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement, est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination dans les conditions propres à éviter lesdits effets. » (BRODHAG et BREUIL, 2004).

principe de subsidiarité: « *Principe de délégation verticale des pouvoirs notamment dans les fédérations et dans l'Union Européenne.* » (LAROUSSE, 2004). « *La subsidiarité est "un principe selon lequel les pouvoirs sont délégués à différents niveaux". Le principe de subsidiarité active est basé sur "l'échange d'expériences entre communautés de base permettant de définir en commun des obligations de résultat qui s'imposent à tous.* » (LEYRIT, POUTCHY-TIXIER, 1999).

problématique : « *Construction ou exposé cohérent d'un dispositif de recherche, à partir de problèmes clairement posés (...). Permet notamment la recherche hypothético-déductive. Il va de soi que le mouvement est dialectique et que la problématique se modifie au fur et à mesure de la progression de la recherche ; elle peut même s'en trouver bouleversée.* » (BRUNET, FERRAS et THERY, 2004). Cette définition permet de mieux cerner le sens véritable d'une problématique de développement durable, exposée aux chapitres 4 et 5 de cette thèse.

Produit intérieur brut/ produit national brut (P.I.B./P.N.B.) : « *Ce sont des agrégats, c'est à dire l'addition des valeurs exprimées en monnaie par lesquelles les techniciens de la comptabilité nationale mesurent toutes les activités économiques effectuées en 1 an dans le cadre d'un Etat. Il s'agit de valeurs ajoutées (...) car sont déflaquées les valeurs des consommations intermédiaires, c'est à dire ce que chaque entreprise doit acheter aux autres pour réaliser sa production et produire davantage de valeur. Le produit national brut ajoute au produit intérieur le solde des revenus transférés de l'étranger ou à l'étranger* » (LACOSTE, 2004).

Protocole de Kyoto : adopté en décembre 1997, ce protocole issu de la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique, stipule la nouvelle attitude que la communauté internationale doit avoir face à l'environnement global. « *En vertu de ce protocole, les pays industrialisés se sont engagés à réduire d'au moins 5% leurs émissions de six gaz à effet de serre (dioxyde de carbone, méthane, oxyde nitreux, hydrofluorocarbure, hydrocarbure perfluoré et hexafluorure de soufre)*

par rapport au niveau de 1990, pendant la période 2008-2012. » (GEOCONFLUENCE, 2005).

R

Rapport Brundtland: Rapport intitulé "Notre Avenir à tous". Il est publié et présenté par Madame Gro Harlem Brundtland, ministre de l'Environnement en Norvège puis Premier Ministre, en 1987, à la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement des Nations Unies sur l'environnement et le développement des Nations Unies. Il a servi de base à la Conférence de Rio. « *Il définit le terme du développement durable, qui avait été énoncé auparavant par l'UICN.* » (BRODHAG, 2003).

reconversion : « *changement d'activité d'une usine, d'un lieu, d'une contrée, à la suite de baisse de résultats, vieillissement ou obsolescence des activités précédentes. La reconversion est parfois spontanée, du moins à l'échelle de l'entreprise. A celle de l'espace géographique, il y faut des décisions énergiques et une politique d'ensemble. La reconversion est censée en effet permettre à la population de se maintenir sur place, d'éviter la déprise et la ruine locale.* » (BRUNET, FERRAS et THERY, 2004). La reconversion du Bassin potassique alsacien a véritablement commencé en 1994 et se poursuivra jusqu'en 2008.

représentation : « *Présentation de quelque chose à l'esprit. En général, forme que prend dans l'intellect une idée, un phénomène, un objet, un espace.* » La représentation spatiale est d'ailleurs « *la représentation des phénomènes et objets quelconques dans l'espace, avec les évaluations de taille et de volume, les positions relatives en haut, bas, devant, derrière, à côté.* [...] *La représentation spatiale des espaces est une affaire individuelle, mais plus ou moins déterminée par les cultures, les informations, voire les mythes et les représentations collectives (...)* » (BRUNET, FERRAS et THERY, 2004).

réseau : « *Notion éminemment géographique de tracé convergent ou de maillage esquissant et, dans certains cas, promouvant une organisation de*

l'espace brut. Utilisée dans deux cas différents : à l'égard d'une projection concrète de lignes de relations ou de liaisons sur l'espace géographique : réseau hydrographique, réseau de chemin de fer, ou à partir d'une polarisation de points d'attraction et de diffusion, tels que les grandes villes. » (GEORGE, 1998).

ressource: « *Richesse potentielle, et dans certains cas ce qui sert à produire des richesses [...]. Ce mot est un des plus ambigus de la géographie, car une ressource est toujours relative : elle n'existe comme ressource que si elle est connue, révélée, et si l'on est en mesure de l'exploiter [...]* » (BRUNET, FERRAS et THERY, 2004). On appelle plus précisément ressource tout « *gisement doté de caractéristiques géologiques et/ou économiques plus incertaines que celle des réserves, mais qui sont considérées comme potentiellement récupérables compte tenu des progrès prévisibles de l'économie et des techniques* » (BRODHAG et BREUIL, 2004).

ressource naturelle : « *En toute rigueur, on ne devrait utiliser cette expression que pour désigner la "productivité" d'un lieu, ou biotope, par le seul jeu des facteurs naturels ou au premier chef l'activité des biocénoses animales et végétales qui le peuplent et composent l'écosystème. Autrement dit, il faudrait concevoir de telles ressources comme "dégagées par le rendement" d'un écosystème et non comme un capital biologique exploitable. Il est clair que les disponibilités que l'on peut recueillir ne doivent en aucun cas altérer le caractère renouvelable de la biocénose que l'on veut exploiter ou mesurer.* » (ENCYCLOPAEDIA UNIVERSALIS, 1996)

ressource non renouvelable : « *Ressource naturelle dont la quantité est fixe, mais dont la durée peut être allongée par une utilisation réduite ou plus efficace, par la réutilisation ou par le recyclage (minéraux, pétrole, charbon, etc.)* » (M.A.E.C.I., 1999). La potasse est un exemple de ressource non-renouvelable: l'exploitation disparaît lorsque la ressource est épuisée.

réversibilité: « *Découlant du principe de précaution, la réversibilité se traduit par des mesures conservatoires réservant le faisabilité et*

des décisions par étapes liées au progrès des connaissances, permettant de ne pas s'engager dans des impasses et de pouvoir revenir sur des décisions. » (LEYRIT et POUTCHY-TIXIER, 1999)

Révolution Industrielle: La première Révolution Industrielle (1830-1870 environ) est fondée sur l'apparition et le développement d'une source d'énergie : le charbon, d'un matériau de base : le fer et d'un moteur universel : la machine à vapeur. La seconde Révolution Industrielle (1870-1914 environ) se caractérise par l'apparition d'une nouvelle source d'énergie : l'électricité, de nouveaux matériaux dérivés du fer (acier) ainsi que par l'émergence de nouvelles industries (industrie lourde, chimie) et plus tard l'automobile (années 1880).

S

sociabilité : « *Caractère des relations entre personnes* » (LAROUSSE, 2004). Toute unité collective réelle implique de multiples manières, pour les individus, d'être liés au tout et d'être liés entre eux, c'est à dire de multiples formes de sociabilité. Ce dernier terme recouvre à la fois ce que Durkheim appelait les formes de la conscience collective et ce statut de l'identité personnelle qui permet à chacun d'être un sujet différent des autres sujets et en rapport avec eux. » (AKOUN, 1990).

socialisation : « *Le fait de développer des relations sociales, de s'adapter et de s'intégrer à la vie sociale.* » (LE ROBERT, 2004).

Sommet de la Terre (voir C.N.U.E.D.) : Intitulé donné à la Conférence des Nations-Unies sur l'Environnement et le Développement (C.N.U.E.D.). « *Tenue du 3 au 14 juin 1992 à Rio de Janeiro, elle a permis l'élaboration de plusieurs textes dont la Déclaration de Rio, un texte énonçant 27 principes, le programme Action 21 ou Agenda 21, une déclaration relative aux forêts* » (BRODHAG, 2003).

subjectivité : « *Caractère de ce qui appartient au sujet [...]. Caractère d'une personne qui considère*

les choses (...) en donnant la primauté à ses états de conscience ». (LE ROBERT, 2004).

superstructure : « (...) relations politiques et les activités culturelles et religieuses » (LACOSTE, 2004).

système: « Combinaison d'éléments réunis de manière à former un ensemble » (LAROUSSE, 2004). « L'introduction de la notion de système en géographie met en évidence les relations structurelles et dynamiques des différents éléments agissant sur l'ensemble des données d'ordre économique, social, culturel, technique et politique concernant une portion d'espace et conditionnant ses relations avec d'autres portions d'espaces » (GEORGE, 1998).

T

temporalité: « Caractère de ce qui existe dans le temps » (LAROUSSE, 2004). Par extension au développement durable, se dit du principe prenant en compte les différentes échelles de temps dans la mise en œuvre de projets (court, moyen et long terme ; passé, présent et futur)

terril : « tas de déblais, rejetés à proximité des mines, après séparation du minerai et des terres stériles. » (BRUNET, FERRAS et THERY, 2004). Les terrils du Bassin potassique sont constitués de chlorure de sodium (ou sel gemme) et de particules non solubles (schistes, déchets divers).

territoire : « On peut donner en première approche trois définitions du mot territoire, définitions ne s'excluant d'ailleurs pas mutuellement ; le terme peut désigner un découpage administratif (...) Un territoire est ensuite une étendue correspondant à un espace national (...) Un tel territoire est limité par des frontières et abrite une population particulière, voire une nation. (...) Le troisième sens du terme est celui le plus utilisé par les géographes, même si son usage est assez récent. On désigne par territoire tout espace socialisé, approprié par ses habitants, quelle que soit sa taille. Ces derniers ont en effet une mémoire, mais aussi une pratique, une représentation de cet espace. Un territoire est donc

l'œuvre des hommes et on pourra appeler territoires, des espaces n'ayant pas forcément d'unité naturelle ou historique et n'étant pas polarisés ou organisés par une ville. » (BAUD, BOURGEAT et BRAS, 1995)

territoire d'étude: se dit d'un territoire, c'est à dire un espace socialisé et approprié par ses habitants, pas forcément pourvu d'instance décisionnelle calquée sur son périmètre. Le Bassin potassique, territoire d'étude, n'est désormais plus calqué sur son espace de projet, la C.A.M.S.A..

territoire de projet : se dit d'un territoire qui en plus d'être espace socialisé et approprié, est administré dans ses frontières par une instance décisionnelle. Parce que le territoire se superposait parfaitement à l'espace de projet, le Bassin potassique était, du temps de la C.C.B.P., territoire de projet.

territorialité: « (...) si elle est faite de rapports entre les hommes et une parcelle d'espace, est aussi nourrie de rapport entre les hommes eux-mêmes. » (BAVOUX, 2002). « Le terme de territorialité est depuis quelques décennies utilisé pour désigner les rapports plus ou moins précis et conscients (y compris les représentations subjectives) d'un groupe social ou d'un groupe ethnique avec son territoire et plus généralement l'espace qui l'entoure. » (LACOSTE, 2004).

Top Down (approche) (ou démarche descendante) : « Démarche visant à formuler des politiques en se basant uniquement sur la législation. Ce type de démarche, caractérisée par un fossé entre les politiques et leur application a été dénoncée en 1996 par la Commission Européenne lors de la conférence de l'ONU sur les établissements humains. » (LEYRIT, POUTCHY-TIXIER, 1999).

topologie : « Etude des propriétés des figures géométriques, spécialement de leurs propriétés invariantes sous déformation continue. La topologie a permis des observations et des acquisitions importantes pour l'analyse des espaces géographiques et de leurs lois, notamment dans l'étude des réseaux, des emboîtements, des

connexions, des cheminements. » (BRUNET, FERRAS et THERY, 2004).

transversalité : caractère de ce qui utilise, prend en compte, recouvre plusieurs domaines ou techniques (LE ROBERT, 2004). Le développement durable préconise la transversalité, c'est à dire, entre autres, la considération croisée des domaines social, écologique et économique.

transdisciplinarité : caractère ce qui travers les frontières entre disciplines (LE ROBERT, 2004).

transnational : « *le terme récent, définit les entreprises, les institutions dont les activités et le poids outre-passent les limites nationales, tendant à une vision et un espace d'action planétaires. Ce mot double international, qui implique une idée de coopération entre plusieurs nations (...)* » (BRUNET, FERRAS et THERY, 2004).

Tribunal de Grande Instance : « *Le Tribunal de Grande instance est la juridiction de droit commun en matière civile. Il dispose d'une compétence générale pour statuer dans toutes les affaires que la loi ne confie pas spécialement à une autre juridiction. Il statue en particulier sur toutes les affaires en relation avec la nationalité et le statut des personnes (mariage, conflits de filiation, divorce, séparation de corps), avec le droit des successions, et, à l'exception des actions possessoires, sur les litiges se rapportant au droit de la propriété immobilière.* » (JURITRAVAIL, 2005).

U

unité urbaine : « *Espace entièrement ou partiellement urbanisé comptant au moins 2000 habitants et s'étendant sur une ou plusieurs communes.* » (LACOSTE, 2004).

V

viabilité : Caractère de ce qui « *est organisé pour durer* » (LAROUSSE, 2004). « *Le terme de viabilité est souvent utilisé comme traduction de l'anglais "sustainability" qui a les deux sens de pérennité et reproductibilité* » (BRODHAG, 2003).

viable : « *Apte à vivre. Qui présente les conditions nécessaires pour durer, se développer.* » (LE ROBERT, 2004)

vivable : « *Que l'on peut vivre, supporter dans la vie.* » (LE ROBERT, 2004).

Table des illustrations

Cartes

Carte 1: Situation du Bassin potassique (localisation et topographie)	49
Carte 2: Les douze "communes minières"	51
Carte 3: Limites administratives et limites du gisement (exploité ou à exploiter)	52
Carte 4: Vue partielle d'un gisement de potasse très étendu	54
Carte 5: Un territoire transformé par les M.D.P.A. durant tout le XX ^{ème} siècle.....	61
Carte 6: Une consultation à peu près proportionnelle à la population des communes	99
Carte 7: Un contraste démographique entre communes.....	99
Carte 8: Mise en relation de l'attachement communal au Bassin potassique avec la période d'affranchissement communal de l'activité minière,	107
Carte 9: Des éléments de liaison et de coupure entre cités et villages dans le Bassin potassique.....	119
Carte 10: Deux éléments de déconnexion entre cités : le système carreau-cité et la période d'arrêt de l'activité minière	121
Carte 11: Des contrastes dans l'aménagement du Bassin potassique.....	129
Carte 12: Un bassin essentiellement polarisé par Mulhouse	132
Carte 13: Un bassin découpé en trois unités urbaines principales.....	133
Carte 14: Guebwiller et Mulhouse, les deux principaux bassins d'emploi du Bassin potassique.....	134
Carte 15: Les trois bassins de vie du Bassin potassique.....	134
Carte 16: Une correspondance inexacte entre polarisations.....	136
Carte 17: Un bassin découpé en trois arrondissements préfectoraux	137
Carte 18: Un bassin découpé en deux Tribunaux de Grande Instance	138
Carte 19: Un bassin découpé en cinq cantons	138
Carte 20: Le Bassin potassique partagé en deux Chambres de Commerce et d'Industrie	139
Carte 21: Une partie seulement du Bassin potassique concerné par le SCOT de la Région Mulhousienne.....	142
Carte 22 : Une partie seulement du Bassin potassique dans le Pays de la Région Mulhousienne	144
Carte 23: Des flux de travailleurs représentatifs de la dimension transfrontalière du Rhin Supérieur	147
Carte 24: Disparités dans la répartition communale du patrimoine foncier M.D.P.A. en 1999	154
Carte 25: Un désengagement minier très étalé dans le temps	157
Carte 26: Le patrimoine forestier M.D.P.A. (carte fournie par l'O.N.F. Mulhouse).....	170
Carte 27: Un Bassin potassique partagé entre trois nouveaux espaces de projets.....	197
Carte 28: Situation de la Communauté de Communes du Bassin potassique (C.C.B.P.) par rapport à la Communauté d'Agglomération de Mulhouse Sud-Alsace (C.A.M.S.A.)	407
Carte 29: Localisation des clichés anciens et récents pris dans le Bassin potassique	521

Figures

Figure 1: Démarche de thèse	25
Figure 2: La formation de la territorialité sur le modèle de LE BERRE, 1995	39
Figure 3: Système d'exploitation de la potasse.....	53
Figure 4: Une croissance démographique spectaculaire dans la plupart des communes du Bassin potassique, durant le XX ^{ème} siècle.....	58
Figure 5: Des progrès en matière de sécurité entre 1919 et 1930.....	66
Figure 6: Les grandes étapes de l'industrialisation du Bassin potassique.....	72
Figure 7: Un éventail étendu de services collectifs miniers	83
Figure 8: Une idée du confort de la cité dans le Bassin potassique (maison à deux logements).....	84
Figure 9: Structure de l'échantillon pour l'enquête qualitative de 2001	96
Figure 10: Des thèmes (relevés lors de l'enquête qualitative) au questionnaire de l'enquête quantitative	97
Figure 11: Répartition de l'effectif global et de l'effectif interrogé par commune dans	98
Figure 12: Structure et proportions de l'échantillon de l'enquête quantitative	101
Figure 13: Les cinq principaux niveaux d'attachement à la mine et au Bassin potassique relevés lors de l'enquête qualitative.....	103
Figure 14: Des niveaux d'attachement à la mine et au Bassin potassique différents en	105
Figure 15: Un affection particulière portée aux repères miniers	106
Figure 16: Un attachement au Bassin potassique croissant avec l'âge	109
Figure 17: Un attachement au Bassin potassique corrélatif à la durée d'habitation dans le Bassin potassique, l'habitation d'une cité minière et l'étroitesse du lien familial à la mine	110
Figure 18: La formation de la territorialité du Bassin potassique sur le modèle de LE BERRE, 1995	112
Figure 19: Récapitulatif des polarisations, des unités urbaines et des bassins d'emploi	135
Figure 20: Récapitulatif des découpages administratifs et politiques du Bassin potassique	140
Figure 21: Des relations transfrontalières nombreuses et dynamiques dans le Sud-Alsace.....	145
Figure 22: Une diminution dès les années 1960 de la main d'œuvre, corrélative au nombre de puits	151
Figure 23: Importance du patrimoine foncier M.D.P.A. dans le Bassin potassique, en 1999 (en ares)	153
Figure 24: Une corrélation moyenne entre attachement des communes minières	155
Figure 25: Une corrélation globalement positive entre attachement des communes minières au Bassin potassique et importance du patrimoine M.D.P.A. sur leur sol.....	155
Figure 26: Ouvertures et fermetures des puits dans le Bassin potassique	156
Figure 27: Une sensibilisation particulière du Bassin potassique aux changements économiques.....	161
Figure 28: Réalisations ayant le plus marqué le changement dans le Bassin.....	161
Figure 29: Une sensibilisation à l'évolution économique et au patrimoine minier accrue selon la durée de résidence dans le bassin, l'habitation d'une cité et l'étroitesse du "lien familial" à la mine.....	162
Figure 30: Croquis d'interprétation des clichés.....	168
Figure 31: Plaquette de présentation de l'association Kalivie	171
Figure 32: Visite muséologique sur le carreau Rodolphe (Pulversheim).....	172
Figure 33: Corrélation positive entre consentement à garder des traces de la mine et les trois critères signalétiques d'identité minière	175
Figure 34: Des compétences élargies pour la Communauté de Communes du Bassin Potassique.....	166
Figure 35: Perceptions du rôle de la C.C.B.P.: une place privilégiée	181
Figure 36: Perceptions du rôle que doit jouer la C.C.B.P. à l'avenir: priorité donnée à l'économie, l'environnement et la sécurité.....	181
Figure 37: Programme des aides à la reconversion du Bassin potassique.....	182

Figure 38: Des avis privilégiant le rôle de la Région, du Département, de la C.C.B.P. et des M.D.P.A. dans la transformation du Bassin potassique.....	183
Figure 39 : SECOIA: la réhabilitation par les M.D.P.A. du carreau Joseph-Else en parc éco-industriel.	185
Figure 40: Les domaines concernés par la cession du patrimoine M.D.P.A.	187
Figure 41: Souhait unanime pour un renforcement de l'ensemble des douze communes minières	189
Figure 42: La "foi" dans un renforcement de l'ensemble des douze communes minières.....	189
Figure 43: La sécurité, l'emploi, l'environnement et le transport: des actions prioritaires	191
Figure 44: Des réalisations pour la reconversion plus ou moins reconnues.....	194
Figure 45: Les mots clés du développement durable selon les collectivités	214
Figure 46: Les acceptations dominantes du développement durable selon les collectivités locales et territoriales	215
Figure 47: Les acceptations dominantes du développement durable selon les maires du Bassin potassique.....	216
Figure 48: Les trois "piliers" dans les définitions du développement durable	224
Figure 49: Des développements durables plutôt consensuels: un équilibre entre les aspects social, économique et environnemental	227
Figure 50: Un développement durable plutôt social	227
Figure 51: Un développement durable en priorité écologique et économique.....	228
Figure 52: Un développement durable en priorité social et écologique.....	228
Figure 53: Un développement durable en priorité sociale et économique.....	228
Figure 54: Un modèle économiste de développement.....	230
Figure 55: Approche économiste ou "économico-centrée*" du développement: durabilité faible ou très faible.....	231
Figure 56: Système d'échange bouclé entre les quatre éléments de la sphère terrestre	232
Figure 57: Système d'échanges bouclé et échange avec l'extérieur	232
Figure 58: Approche écosystémique ou "écolocentrée" du développement: durabilité très forte.....	234
Figure 59: Approche consensuelle: durabilité forte	235
Figure 60: Un modèle consensuel ou durable de développement	236
Figure 61: Les quatre degrés de la durabilité	237
Figure 62: Les principes clés de la Déclaration de Rio: mise en lumière des récurrences thématiques	241
Figure 63: Les difficultés rencontrées par les collectivités territoriales et locales dans la mise en œuvre de leur Agenda 21 local.....	253
Figure 64: Déclin territorial de la durabilité.....	271
Figure 65: Interaction entre les trois "piliers" du développement durable	272
Figure 66: Les cinq systèmes de production de l'espace	288
Figure 67: Des sous-systèmes territoriaux aux objectifs permanents de développement territorial durable.....	290
Figure 68: Relations entre objectifs permanents* de développement territorial durable et principes d'interdépendance**	292
Figure 69: Le diagnostic dans la démarche Agenda 21 local	297
Figure 70: Le diagnostic environnemental au service des Chartes pour l'Environnement.....	299
Figure 71: Le diagnostic au service de la Charte de Territoire	300
Figure 72: Le diagnostic au service de la Charte de Pays	302
Figure 73: Le diagnostic au service du développement durable régional	304
Figure 74: Le diagnostic du Comité de Liaison des Comités de Bassin d'Emploi	305
Figure 75: Le diagnostic du Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques.....	306
Figure 76: Un diagnostic pour une investigation élémentaire.....	307
Figure 77: Diagnostic pour l'Agenda 21 local de la C.C.B.P.: l'exemple des pistes cyclables	309
Figure 78: Le diagnostic territorial de développement durable.....	312
Figure 79 : Elaboration des I.D.D. dans le Bassin potassique : l'exemple de la qualité des eaux souterraines et de la sociabilité	318
Figure 80 : Problématiques et désagrégation des I.D.D.	319

Figure 81: Interdépendance et équité entre les sous-indicateurs D.P.E.I.R.....	321
Figure 82: Les interdépendances d'échelles de temps, d'espaces, de domaines et de décision entre les sous-indicateurs D.P.E.I.R.	323
Figure 83: Intitulé des sous-indicateurs D.P.E.I. de chaque I.D.D. appartenant au sous-système "habitation".....	328
Figure 84: Intitulé des sous-indicateurs D.P.E.I. de chaque I.D.D. appartenant au sous-système "appropriation".....	330
Figure 85: Intitulé des sous-indicateurs D.P.E.I. de chaque I.D.D. appartenant au sous-système "exploitation".....	332
Figure 86: Intitulé des sous-indicateurs D.P.E.I. de chaque I.D.D. appartenant au sous-système "échange, communication".....	335
Figure 87: Intitulé des sous-indicateurs D.P.E.I. de chaque I.D.D. appartenant au sous-système "gestion".....	336
Figure 88: Classement parmi les cinq sous-systèmes territoriaux du sous-indicateur Etat et des I.D.D. concernant l'eau.....	338
Figure 89: Classement parmi les cinq sous-systèmes territoriaux du sous-indicateur Etat et des I.D.D. concernant l'air.....	338
Figure 90: Classement parmi les cinq sous-systèmes territoriaux du sous-indicateur Etat et des I.D.D. concernant l'alimentation.....	338
Figure 91: Classement parmi les cinq sous-systèmes territoriaux du sous-indicateur Etat et des I.D.D. concernant l'emploi.....	339
Figure 92: Classement parmi les cinq sous-systèmes territoriaux du sous-indicateur Etat et des I.D.D. concernant les services de soin.....	339
Figure 93: Classement parmi les cinq sous-systèmes territoriaux du sous-indicateur Etat et des I.D.D. concernant l'espace privé.....	339
Figure 94: Classement parmi les cinq sous-systèmes territoriaux du sous-indicateur Etat et des I.D.D. concernant l'espace public.....	340
Figure 95: Classement parmi les cinq sous-systèmes territoriaux du sous-indicateur Etat et des I.D.D. concernant les paysages remarquables.....	340
Figure 96: Classement parmi les cinq sous-systèmes territoriaux du sous-indicateur Etat et des I.D.D. concernant les ressources énergétiques.....	340
Figure 97: Classement parmi les cinq sous-systèmes territoriaux du sous-indicateur Etat et des I.D.D. concernant les déchets.....	341
Figure 98: Classement parmi les cinq sous-systèmes territoriaux du sous-indicateur Etat et des I.D.D. concernant l'emploi.....	341
Figure 99: Classement parmi les cinq sous-systèmes territoriaux du sous-indicateur Etat et des I.D.D. concernant l'enseignement, la formation.....	341
Figure 100: Classement parmi les cinq sous-systèmes territoriaux du sous-indicateur Etat et des I.D.D. concernant la socialisation.....	342
Figure 101: Classement parmi les cinq sous-systèmes territoriaux du sous-indicateur Etat et des I.D.D. concernant les services urbains.....	342
Figure 102: Classement parmi les cinq sous-systèmes territoriaux du sous-indicateur Etat et des I.D.D. concernant la prise de décision.....	342
Figure 103: Classement parmi les cinq sous-systèmes territoriaux du sous-indicateur Etat et des I.D.D. concernant l'intercommunalité.....	343
Figure 104: Classement parmi les cinq sous-systèmes territoriaux du sous-indicateur Etat et des I.D.D. concernant la planification et la gestion intégrée.....	343
Figure 105: Classement parmi les cinq sous-systèmes territoriaux du sous-indicateur Etat et des I.D.D. concernant l'intercommunalité et le développement durable.....	343
Figure 106: Niveaux d'alerte et couleurs attribuées aux couples de sous-indicateurs D.P.E.I.	346
Figure 107: Niveaux d'alerte et couleurs attribuées aux couples de sous-indicateurs D.P.E.I.: l'exemple de la qualité des eaux souterraines dans le Bassin potassique.....	347
Figure 108: Niveaux d'alerte et couleurs attribuées aux couples de sous-indicateurs D.P.E.I. tenant compte des pondérations.....	348
Figure 109: Classement des sous-indicateurs par niveau d'urgence de l'action à mener.....	349

Figure 110: Objets spatiaux d'un territoire en univers stabilisé (A) et en univers controversé (B).....	350
Figure 111: Sous-indicateurs D.P.E.I. classés par type de représentation spatiale possibles	352
Figure 112: Echantillon retenu pour l'enquête qualitative de 2004	370
Figure 113: Des domaines d'intervention de la collectivité, des objectifs permanents de développement durable aux thèmes retenus pour l'enquête de 2004	371
Figure 114: Les spécificités territoriales du Bassin potassique	376
Figure 115: Des objectifs permanents de développement durable aux I.D.D.	383
Figure 116: Facteurs de cohésion territoriale du Bassin potassique, a priori non attentifs à celle-ci, pris en compte par les I.D.D.....	386
Figure 117:Facteurs de cohésion territoriale du Bassin potassique, attentifs à celle-ci, pris en compte par les I.D.D.	390
Figure 118: Importance donnée à chaque facteur de territorialité pris en compte par les I.D.D.....	392
Figure 119: Une corrélation presque positive entre le niveau d'urgence de l'enjeu et le nombre d'I.D.D. concernés.....	393
Figure 120: I.D.D. attentifs à la cohésion territoriale du Bassin potassique complétés de leurs sous-indicateurs D.P.E.I.	398
Figure 121: Nombre de sous-indicateurs présents au sein de chaque I.D.D.	401
Figure 122: Les objectifs des Agendas 21 locaux de la C.C.B.P. et de la C.A.M.S.A. attentifs aux territoires contenus dans l'espace de projet	409
Figure 123: Une part plus importante consacrée aux territoires inclus dans l'Agenda 21 local C.C.B.P. que dans celui de la C.A.M.S.A.	410
Figure 124: Une répartition de la part consacrée aux territoires inclus différente dans l'Agenda 21 local C.A.M.S.A. et dans celui de la C.C.B.P.....	411
Figure 125: Les compétences obligatoires et optionnelles de la communauté d'agglomération (C.A.) et de la communauté de communes (C.C.) selon le Code Général des collectivités locales	415
Figure 126: Une grande majorité des objectifs de l'Agenda 21 local C.A.M.S.A. et C.C.B.P. concernant l'intercommunalité	416
Figure 127: Classement des objectifs de développement durable de l'Agenda 21 C.A.M.S.A. selon les compétences obligatoires d'une communauté d'agglomération	418
Figure 128: Classement des objectifs de développement durable de l'Agenda 21 C.A.M.S.A. selon les compétences facultatives d'une communauté d'agglomération.....	418
Figure 129: Classement des objectifs de développement durable de l'Agenda 21 C.A.M.S.A. en dehors des compétences d'une communauté d'agglomération	419
Figure 130: Classement des objectifs de développement durable de l'Agenda 21 C.C.B.P. selon les compétences obligatoires d'une communauté de communes	419
Figure 131: Classement des objectifs de développement durable de l'Agenda 21 C.C.B.P. selon les compétences facultatives d'une communauté de communes.....	419
Figure 132: Classement des objectifs de développement durable de l'Agenda 21 C.C.B.P. en dehors des compétences d'une communauté de communes.....	419
Figure 133: Des objectifs Agenda 21 C.A.M.S.A. à dimension essentiellement intercommunale	420
Figure 134: Des objectifs Agenda 21 C.C.B.P. à dimension essentiellement intercommunale	421
Figure 135: Démarche d'investigation: quels territoires ont inspiré les questionnements et les I.D.D. de l'Agenda 21 C.A.M.S.A.?	424
Figure 136: Des objectifs Agenda 21 local C.A.M.S.A. inspirés des principes de Rio et du territoire.....	426
Figure 137: Relations entre objectifs permanents de développement territorial durable* et objectifs de l'Agenda 21 local de la C.A.M.S.A. **	428
Figure 138: Choix des objectifs Agenda 21 C.A.M.S.A. en fonction des I.D.D. Bassin potassique ..	432
Figure 139: L'organigramme de l'Agenda 21 local C.A.M.S.A.	434
Figure 140: Des territoires (autres que les communes), tel le Bassin potassique, rarement évoqués dans le magazine de la C.A.M.S.A.....	438
Figure 141: Des territoires (autres que les communes), tel le Bassin potassique, rarement évoqués dans la lettre aux élus	438

Encarts

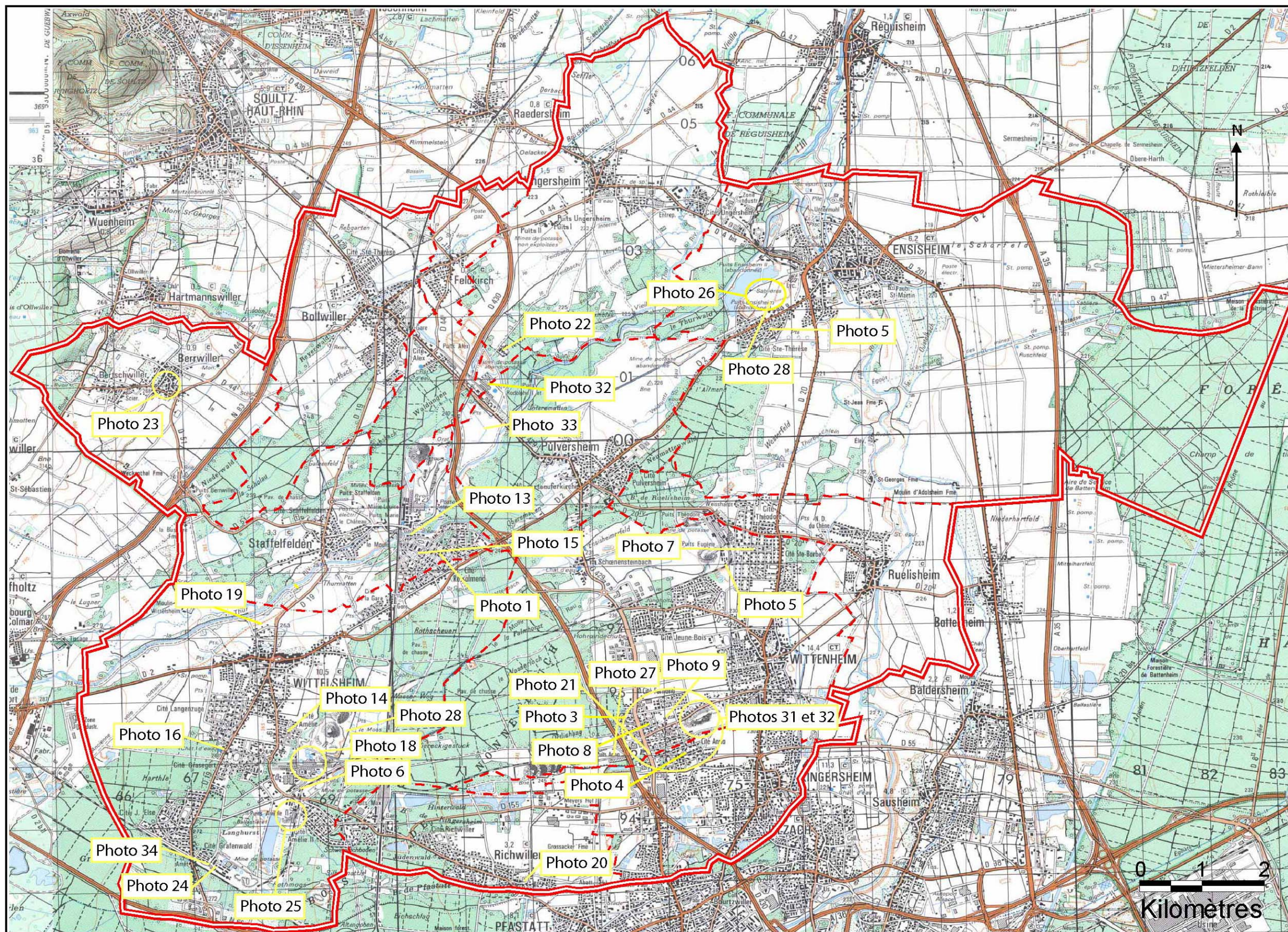
Encart 1: Naissance d'un bassin minier en Alsace.....	47
Encart 2: Le système industriel minier : l'exemple du carreau Joseph-Else à Wittelsheim.....	56
Encart 3 : La raison d'être des œuvres sociales, selon la direction des Mines.....	67
Encart 4: Une démarche méthodique de socialisation.....	68
Encart 5: Toute la mine au service de la population à la cité Graffenwald.....	77
Encart 6: Les réflexes du métier au sein de la cité.....	91
Encart 7: La mine au cœur de l'organisation familiale.....	92
Encart 8: Les services de santé, indicateur de disparité entre le nord et le sud du bassin.....	127
Encart 9: Le SCOT de la Région Mulhousienne : une planification territoriale dans une perspective de développement durable.....	141
Encart 10: Le Pays et le Schéma de Cohérence Territoriale : deux démarches complémentaires pour un même territoire.....	144
Encart 11: De nombreuses réalisations et projets transfrontaliers entre le Sud-Alsace, l'Allemagne et la Suisse.....	147
Encart 12: SECOIA, un parc d'activité soucieux de l'environnement.....	186
Encart 13: L'écosystème industriel SECOIA-Rothmoos comme site laboratoire pour la définition d'une gestion durable du Bassin potassique.....	192
Encart 14: Conserver les atouts du bassin pour construire un nouveau projet.....	195
Encart 15: Les motifs du basculement de la C.C.B.P. dans la C.A.M.S.A.....	196
Encart 16: La soutenabilité très faible selon Robert Solow.....	230
Encart 17: Vivre dans un terrarium.....	233
Encart 18: Pour une économie qui progresse sans consommer plus.....	234
Encart 19: Les fondements environnementalistes du développement durable (1): de Malthus à Brundtland.....	248
Encart 20: Les origines environnementalistes du développement durable (2): le tournant pris à Rio	249
Encart 21: Préserver l'homme en permettant à l'économie de préserver l'environnement.....	250
Encart 22: Le développement durable, mais sous réserve d'une stratégie de concertation inter-territoriale.....	251
Encart 23: Les étapes essentielles de l'Agenda 21 local.....	254
Encart 24: Les conseils aux collectivités pour la conception de leur propre Agenda 21 local.....	257
Encart 25: Les thèmes prioritaires abordés dans l'Agenda 21 local.....	259
Encart 26: Des ateliers de suivi Agenda 21 pour favoriser les échanges d'expériences.....	261
Encart 27: Les cinq critères du ministère pour le développement durable.....	262
Encart 28: Une loi en faveur d'une politique d'aménagement durable.....	264
Encart 29: Exigences du Troisième appel à projet du M.E.D.D.....	265
Encart 30: Développer durablement, c'est préserver les capacités des générations successives à faire leurs propres choix.....	268
Encart 31: Espace et temps: deux variables complémentaires lorsqu'elles appartiennent à un même système.....	269
Encart 32: Les Programmes locaux d'effet de serre: un exemple de prise en compte des différents niveaux d'échelles spatiales.....	270
Encart 33: Un principe objectif d'interdépendance pertinent pour l'étude du territoire.....	275
Encart 34: Des obstacles aux normes de développement durable.....	277
Encart 35: Des solutions pour surmonter les obstacles aux normes de développement durable.....	277
Encart 36: Réflexion sur l'équité territoriale (1): la durabilité interne au détriment de la durabilité externe.....	278
Encart 37: Réflexion sur l'équité territoriale (2): quelle échelle optimale de territoire pour le développement durable ?.....	279
Encart 38: La réalité géographique passe avant tout par l'homme.....	284
Encart 39: Les productions de l'espace.....	288

Encart 40: Les étapes de la mise en œuvre d'un Agenda 21 local et le positionnement du diagnostic	296
Encart 41: Le diagnostic territorial de développement durable.....	310
Encart 42: Le diagnostic territorial de développement durable à l'image du diagnostic médical.....	311
Encart 43: Une correspondance entre territoire d'étude et espace de projet pour une meilleure durabilité	315
Encart 44: Un exemple de démarche D.P.E.I. pour le Bassin potassique alsacien	322
Encart 45: Les neuf modules de classification des indicateurs de développement durable de l'IFEN	326
Encart 46: De l'utilité d'une représentation spatiale des indicateurs.....	344
Encart 47: Ce qu'on entend par "spécificités territoriales"	367
Encart 48: La mine, un exemple de spécificité territoriale.....	367
Encart 49: Les acquis méthodologiques des expériences Agenda 21 local en France	414
Encart 50: Un questionnaire pour mieux saisir la construction de l'Agenda 21 local C.A.M.S.A.	435
Encart 51: L'élargissement de la C.A.M.S.A. à onze autres communes: motivé avant tout par les économies d'échelle.....	437

Photographies

Photo 1: Une cité-jardin de type pavillonnaire caractéristique du Bassin potassique (cité Rossalmend à Staffelfelden dans les années 1930).	64
Photo 2 : Sainte-Barbe, protectrice et patronne des mineurs (galerie de mine dans le Bassin potassique).	65
Photo 3: L'étroite proximité cité-puits (Cité Fernand-Anna à Wittenheim).	74
Photo 4: La proximité cité/terril (cité Anna, Wittenheim).	74
Photo 5: Un paysage minier typique: la cité et le terril sur fond montagnard (cité Théodore et terril Eugène, Wittenheim).	75
Photo 6: Une cité sur fond de carreau minier (cité et carreau Amélie I, Wittelsheim).	75
Photo 7: La première église du Bassin potassique (cité Sainte Barbe, Staffelfelden)	79
Photo 8: Des écoles spacieuses et claires (école maternelle Fernand, cité Fernand, Wittenheim).	80
Photo 9: Une salle des fêtes (cité Fernand, Wittenheim).	80
Photo 10: Des installations de vacances en plein air	82
Photo 11: L'aspect coron (Puits Saint-Charles à Petite Rosselle, Lorraine).	85
Photo 12: L'aspect cité-jardin (cité Sainte-Thérèse, Ungersheim)	85
Photo 13: Une maison d'ingénieur (cité Rossalmend, Staffelfelden)	87
Photo 14: Une maison individuelle d'employé (cité Amélie I, Wittelsheim).	87
Photo 15: Une maison d'ouvrier à deux logements (cité Rossalmend, Staffelfelden).	87
Photo 16: Maison d'ouvrier à quatre logements (Cité Joseph-Else, Wittelsheim).	87
Photo 17 : Mineurs à l'époque du "tout manuel" (années 1920)	89
Photo 18: Des traces encore fraîches de l'activité minière à Wittelsheim (carreau Amélie I).....	122
Photo 19: Contraste entre centre-ville et grands ensembles (Quartier de la Thur, Wittelsheim).	123
Photo 20: Un centre ville très "urbain" à Richwiller.	124
Photo 21: Friction entre cite minière et agglomération mulhousienne (Wittenheim)	125
Photo 22: Un bref aperçu de l'Ecomusée d'Alsace: maisons du Sundgau (Ungersheim).	126
Photo 23: Berrwiller, visage rural du Bassin potassique.	127
Photo 24: Stocamine: l'un des puits Joseph-Else reconverti en site de stockage de déchets chimiques ultimes (Wittelsheim).	158
Photo 25: Un carreau minier désaffecté après fermeture (Amélie II, Wittelsheim)	159
Photo 26: Un carreau détruit et rasé après fermeture (Ensisheim Est, Ensisheim).	159
Photo 27: Un carreau reconverti en zone artisanale et commerciale (Anna, Wittenheim).	163
Photo 28: Abattage du chevalement Ensisheim I en mars 1999 (Ensisheim).	167
Photo 29: Dissolution d'un terril (site du carreau Amélie I, Wittelsheim)	167
Photo 30: Les cités Fernand et Anna autour du terril Fernand dans les années 1980 (Wittenheim)...	168
Photo 31: Les cités Fernand et Anna autour d'un terril aujourd'hui disparu (Wittenheim).	168
Photo 32: Le carreau Rodolphe réhabilité en musée (Pulversheim).	173
Photo 33 : L' Aire de la Thur, une zone artisanale conçue ex-nihilo	184
Photo 34: Un aperçu de SECOIA autour du puits Joseph-Else (carreau Joseph-Else, Wittelsheim)..	185

Localisation des clichés anciens et récents pris dans le Bassin potassique



Carte 29: Localisation des clichés anciens et récents pris dans le Bassin potassique

tel-00097780, version 1 - 22 Sep 2006

Index

Abréviations, noms propres et autres mots clés

Les mots figurant en capitale d'imprimerie correspondent soit aux références bibliographiques de la thèse soit à des sigles et abréviations. Ce lexique se veut synthétique. Pour cette raison, les prénoms de personnes ainsi que les traductions d'abréviations et de sigles n'y figurent pas.

A

A.D.E.M.E., 13, 20, 246, 264
 A.E.E., 321
 A.F.S.A., 327
 A.N.D.G.D.G.A.R.D., 213
 A.P.A., 178
 A.R.P.E., 303, 474
 A.S.C.A., 77
 A.S.P.A., 327
 A.T.B., 146
 A.U.R.M., 143, 188
 Action 21, 257, 258, 262, 476, 494, 496, 498, 509
 Action Environnement Alsace, 417
 ADEME, 19, 192, 455, 475
 ADESION, 178, 327, 376
 aération, 90, 172
 Agence de l'eau, 327
 Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne, 188, 417
 Agence Locale de la Maîtrise de l'Energie, 417
 Agenda 21, 20, 21, 191, 195, 200, 203, 211, 213, 238, 245, 246, 248, 251, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 273, 295, 296, 297, 300, 304, 308, 309, 310, 311, 324, 325, 326, 371, 376, 383, 390, 401, 425, 426, 427, 429, 456, 466, 475, 479, 480, 481, 483, 509
 Agenda 21 local, 15, 21, 24, 251, 253, 254, 255, 256, 257, 259, 261, 263, 264, 265, 295, 296, 297, 301, 303, 359, 365, 371, 394, 404, 405, 406, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 421, 422, 423, 425, 427, 428, 433, 434, 435, 436, 439, 440, 443, 445, 449, 450, 463, 479, 482, 488, 494, 496, 500, 506
 Agendas 21 locaux, 408, 412, 445, 449
 agglomération mulhousienne, 106, 127, 140, 141, 169, 187, 193, 198, 200, 374, 375, 382, 483
 Ain, 81
 Aire de la Thur, 184, 192, 194
 AKOUN, 454, 509
 Alex Von Pflaum, 47
 Allemagne, 19, 42, 144, 146, 200, 375
 Allemands, 45, 145
 Alsace, 19, 20, 47, 57, 67, 78, 141, 144, 145, 171, 198, 370, 382, 475, 477, 478, 480
 Amat, 13
 Amélie, 47, 77, 151, 157, 159, 165, 198
 Amélie II, 192
 Amis de la Terre, 254
 Ancien Régime, 42
 ANDON, 66

Angers, 261, 297
 Angleterre, 42, 63, 145
 Anil Markandya, 278
 ANTOINE, 270
 APA, 327
 API, 151, 186, 376
 APRONA, 327
 Ariège, 303
 ARIENA, 327
 Arizona, 233, 447
 Arnould, 13
 ARNOULD, 267, 312, 314, 315, 454
 a-spatiale, 21, 325
 Association de Colonies de vacances, 83
 Association des Eco-maires, 255
 Association des Maires de France, 224
 Ateliers 21, 296

B

B.B.C., 213, 214, 215, 245, 250, 252, 256, 272
 B.R.G.M., 327
 Bade-Wurtemberg, 144
 BAILLY, 250, 274, 281
 Bâle, 144, 145, 146
 Bas-Rhin, 66
 BAUD, 38, 506, 510
 BAVOUX, 281, 282, 283, 284, 285, 286
 BEAUJEU-GARNIER, 283
 BELLAVANCE, 44
 Benelux, 145
 Bernard Brunhes Consultant, 213, 245, 246, 252
 BERQUE, 281
 Berrwiller, 120, 124, 126, 127, 132, 135, 139, 148, 154, 155, 157, 193
 Berrwiller., 120, 127
 BERTRAND, 44, 47, 67
 BERTRAND et SCHOTT, 80, 446
 BESANCENOT, 56, 127, 135, 139, 186, 192, 248, 249, 311, 322, 344, 349, 370, 371, 375, 383, 386, 389, 392, 455, 477
 BIGAZZI, 42, 45
 biocénose, 495
 biodiversité, 495
 Bioscope, 125, 165, 166
 biosphère, 231, 280, 447, 495, 500, 501
 Biosphère 2, 447
 BioValley, 146
 BLANCHARD, 296, 456
 Blin, 43, 44, 45
 BLOCH, 39

Blum, 15
 Bollwiller, 120, 125, 126, 127, 132, 135, 139, 151, 193,
 196, 480
 BONNEMAISON, 316
 Bonnet, 13
 Bottom-Up, 202, 495
 Bouchard, 314
 BOURGEAT, 38, 454, 506, 510
 BOURGEOT, 285
 Boutaud, 15
 BOUTAUD, 229, 237, 449
 Boutefeu, 14
 BRAS, 38, 454, 506, 510
 BREUIL, 456, 498, 500, 501, 502, 503, 505, 506, 507,
 509
 BRODHAG, 220, 273, 274, 449, 456, 457, 494, 496, 498,
 500, 501, 503, 505, 506, 507, 508, 509, 511
 Brundtland, 248, 268, 278
 BRUNDTLAND, 21, 216, 220, 225, 268, 277, 499
 BRUNET, 38, 282, 286, 287, 288, 457, 467, 495, 496,
 497, 501, 502, 504, 505, 506, 508, 509, 510, 511
 Bulletin de l'Amicale des anciens élèves de l'Ecole
 Technique et Pratique des Mines de Mulhouse, 81
 BURLAT, 457, 494

C

C.A.F., 193
 C.A.H.R., 188
 C.A.M.S.A., 15, 19, 20, 24, 33, 94, 141, 149, 160, 163,
 176, 184, 188, 190, 194, 196, 198, 200, 202, 203, 211,
 308, 311, 324, 325, 326, 361, 366, 376, 377, 379, 381,
 382, 383, 386, 389, 391, 393, 394, 401, 402, 403, 405,
 406, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 415, 416, 417, 418,
 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429,
 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 443, 447,
 448, 449, 475
 C.C.B.P., 15, 19, 20, 28, 94, 95, 141, 142, 148, 149, 160,
 163, 169, 171, 173, 176, 177, 178, 180, 181, 183, 186,
 187, 188, 189, 191, 193, 194, 195, 196, 198, 200, 202,
 203, 308, 309, 326, 366, 371, 373, 375, 376, 406, 408,
 409, 410, 411, 412, 413, 416, 417, 418, 419, 421, 422,
 435, 437, 440, 447, 448, 449, 475
 C.C.E., 219
 C.C.I., 138, 139, 327, 376, 381
 C.C.R.E., 255
 C.E.R.T.U., 305, 306, 307, 310, 327
 C.F.D.D., 501
 C.F.D.T., 93
 C.F.T.C., 93
 C.G.T., 93
 C.I.M.A.B., 144
 C.L.C.B.E., 304
 C.M.E.D., 219, 267, 274, 476
 C.N.U.E.D., 220, 238, 257, 258, 263, 476, 495, 498, 509
 C.P.A.U., 254, 260
 C.R.I.D., 254, 259
 C.S.A., 327
 C.S.P., 327
 C.U.F., 254, 259
 CAISSE DES DEPOTS, 223, 475
 Caisse des dépôts, 223, 264, 475, 483
 Caisses de secours ouvrières, 82
 Calugaru, 14
 CAMAGNI, 271, 288
 Campagne européenne des villes durables, 255

Castres, 303
 Centre d'apprentissage féminin de Wittelsheim, 78
 Centre de Biogéographie-Ecologie, 20
 CERDD, 475
 Cernay, 77, 132, 139, 180
 Chambéry, 261
 CHARRIERE, 117
 Charte d'Aalborg, 21, 496
 Charte de Pays, 143, 301, 302, 495, 506
 Charte de Territoire, 300, 496
 Charte des Nations-Unies, 496
 Charte pour l'Environnement, 496
 Chartes de Pays, 301, 412
 Chartes pour l'Environnement, 298, 299
 CHASSANDE, 21, 217, 246, 247, 248, 253, 279, 457,
 496
 Château, 90
 CHAUTARD, 267, 275, 277, 457, 458
 Chevènement, 196, 252
 Cinquième programme communautaire de politique et
 d'action pour l'Environnement de l'Union Européenne,
 220
 cité Fernand, 80
 cité Rossalmend, 64
 cité Sainte Barbe, 79
 cité Sainte-Thérèse, 85, 120, 127
 cité-jardin, 40, 63, 64, 85, 86, 497
 Cités 21, 260
 CLAVAL, 270, 283, 284
 Clément, 14
 Club de Rome, 217, 496
 Cocoyoc, 500
 Code Général des collectivités locales, 415
 COHEN DE LARA, 458, 507
 Collines, 141, 198
 Colmar, 63, 139, 145
 Comité 21, 224, 254, 259, 260, 297
 comité de pilotage "Après Mines", 169
 comité de pilotage "Forêt", 169
 Comités de fêtes, 83
 Confédération des Universités du Rhin Supérieur, 146
 Conférence d'Istanbul, 254
 Conférence de Johannesburg, 224, 498
 Conférence des Maires de la Région Mulhousienne, 142
 Conférence des Nations-Unies sur l'environnement, 498
 Conférence des Nations-Unies sur les établissements
 humains - Habitat II, 221, 498
 Conférence Intergouvernementale du Rhin Supérieur,
 144
 Conseil Général de Midi-Pyrénées, 303
 Conseil Général du Haut-Rhin, 126, 144, 193
 Conseil Régional d'Alsace, 144
 Conseil RegioTriRhena, 146
 contrat de plan Etat-Région, 183
 Contrat de Plan Etat-Région, 180
 Contrat Intercommunal, 193
 Contrat Local de Sécurité, 193
 Convention Bassin potassique 2000-2006, 187
 conventions, 21, 22, 207, 211, 270, 319, 320, 384, 461
 coron, 64, 85, 499
 corons, 40, 83, 88, 367
 Côte d'Or, 81
 couche d'ozone, 233
 Culture de la Conférence du Rhin Supérieur, 146

D

D.A.T.A.R., 183
 D.D.A.F., 327
 D.D.A.S.S., 327
 D.D.E., 327
 D.P.E.I.R., 321
 D.R.A.F., 327
 D.R.A.S.S., 327
 D.R.I.R.E., 169, 327
 D2MIP, 303
 DANAIS, 315
 DAUMAS, 43, 44, 45
 David Pearce, 278
 DEBONNEUIL, 273
 Decazeville, 303
 Déclaration de Rio, 211, 220, 238, 248, 241, 253, 476
 DEFFONTAINES, 320
 déforestation, 217
 Délégation de Bassin Rhin-Meuse, 327
 désagrégation, 318, 319, 343, 361, 365, 393, 399
 désertification, 217
 développement, 211, 217
 DEXIA, 223, 477
 DI MEO, 38, 282, 285, 289, 327
 diagnostic, 186, 193, 202, 207, 254, 256, 258, 262, 265, 279, 293, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 310, 311, 312, 313, 314, 316, 324, 337, 344, 356, 357, 361, 365, 375, 427, 431, 455, 456, 465, 467, 474, 475, 480, 481
 diagnostic territorial de développement durable, 24, 27, 94, 195, 207, 265, 266, 291, 295, 298, 310, 311, 312, 357, 361, 366, 368, 404, 406, 447, 455
 diagnostique, 23, 251, 256, 295, 299, 312, 356, 361
 Direction Générale "Regio" de la Commission Européenne, 303
 DIREN, 327, 477
 DOBSON, 231, 234, 235, 237
 Dodane, 14
 Doll, 14
 Doubs, 81
 DOUFFIAGUES, 66
 DRE, 327
 DRON, 458, 507
 DUBAR, 40, 88, 91
 DUFOURT, 459, 501
 durabilité, 19, 20, 21, 22, 23, 27, 202, 203, 207, 209, 211, 212, 213, 214, 215, 223, 225, 229, 230, 231, 234, 235, 236, 237, 238, 244, 245, 247, 248, 249, 250, 251, 266, 269, 270, 271, 273, 274, 275, 276, 278, 279, 280, 281, 282, 285, 289, 291, 292, 295, 301, 307, 310, 313, 314, 315, 316, 318, 321, 325, 326, 344, 350, 356, 357, 361, 362, 365, 413, 414, 427, 436, 443, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 454, 501
 DUTILLEUL, 56, 186, 192
 DUVIGNEAUD, 464, 495, 501

E

E.D.A., 254, 260
 E.M.C., 57, 181, 183
 E.N.S.-L.S.H., 20
 E.P.C.I., 502
 E.T.D., 477
 écodéveloppement, 468, 494, 500
 éco-développement, 27, 248

écolo-centré, 500
 écolo-centrée, 229, 231, 500
 Ecomusée, 125, 126, 165, 166, 171, 172, 193, 196, 198, 374, 378, 387, 396, 429, 437
 économique-centrée, 231
 économiste, 229, 230
 écosystème, 56, 192, 231, 276, 447, 460, 468, 495, 500, 501, 509
 écosystémique, 229, 231, 233, 234, 243, 500
 Edward Barbier, 278
 effet de serre, 217, 233, 248, 259, 264, 270, 273, 277, 279, 447, 501, 508
 Elise, 47
 Else, 47, 158, 185, 186, 192
 EMELIANOFF, 21, 280, 315
 empreinte écologique, 22, 278, 280, 501
 ENCYCLOPAEDIA UNIVERSALIS, 497, 505, 509
 énergie alternative, 501
 énergie renouvelable, 501
 ENQUETE ET OPINION, 102, 164
 Enquête et Opinion, 95, 98, 102
 Ensisheim, 28, 47, 57, 106, 108, 125, 132, 133, 134, 135, 139, 154, 157, 158, 159, 167, 173, 184, 193, 194, 196, 197, 381, 410, 440
 Ensisheim Est, 159
 ENS-LSH, 13
 Entreprises 21, 260
 Entreprises, Territoires et Développement, 261
 entropie, 337, 502
 environnementalisme, 27
 équitable, 216, 219, 245, 247, 267, 272, 273
 équité, 244, 245, 249, 268, 269, 275, 277, 278, 279, 280, 285, 288, 289, 291, 295, 303, 313, 314, 316, 319, 321, 344, 347, 356, 365, 366, 426, 427, 447, 494, 495, 502
 équité intergénérationnelle, 268, 277, 316, 427, 502
 équité inter-générationnelle, 268, 277
 équité intra-générationnelle, 268, 269, 277, 426, 502
 Espace Pamina, 144
 espace tri-national du Rhin supérieur, 19, 144
 Etat, 19, 43, 46, 76, 180, 181, 183, 196, 217, 244, 257, 258, 264, 273, 274, 321, 322, 324, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 345, 346, 348, 361, 376, 391, 395, 399, 402, 404, 463
 EuroAirport, 146, 198
 Eurocités, 255
 Eurodistricts, 146, 445
 Euro-Méditerranée, 445
 Europe, 146, 198, 212, 220, 255, 257, 262, 376
 Evaluation, 345
 évaluation, 211
 externalités, 22, 269, 314, 350, 351, 426, 502

F

F.M.C.U., 255
 F.N.A.U., 259
 F.N.U., 254
 FARRACHI, 460, 505
 Feldkirch, 126, 127, 133, 135, 139, 157, 193
 Fernand Vogt, 47
 FERRAS, 38, 454, 457, 495, 496, 497, 501, 502, 504, 505, 506, 508, 509, 510, 511
 FERRIER, 281
 Figeac, 303
 Filature, 198
 fonçage, 33, 65, 155, 503

Foyer du personnel, 83
fractal, 251, 269, 503
fractalité, 251
Français, 145
France, 14, 19, 21, 42, 57, 69, 83, 144, 165, 196, 198,
200, 212, 218, 222, 223, 224, 254, 255, 257, 261, 325,
326, 375, 412, 414, 445, 450, 477, 478, 479
François d'Assise, 45
Fribourg en Brigau, 145
Fricktal, 146
FUMEY, 501
FUNTOWITZ, 267

G

G.D.F., 327
Gaillarde Thannberger, 13
Galochet, 14
Gardini, 14
GARDINI, 120
GAYOT, 40, 88, 91
Gazette des Mines de Potasse, 81
GAZETTE DES MINES DE POTASSE, 78
générations futures, 21, 216, 217, 219, 220, 243, 248,
249, 250, 262, 267, 277, 280, 326, 426
GEOCONFLUENCE, 503, 508
GEORGE, 38, 461, 499, 502, 504, 509, 510
George Pierre, 38
Géroyannis, 15
GERPLAN, 327
Gewerkschaft Amélie, 47
Giovanetti, 14, 152
globalité, 20, 69, 267, 280, 283, 285, 312, 349, 406
GODARD, 21, 202, 229, 234, 237, 251, 268, 270, 276,
277, 349, 350, 352, 447, 461, 501, 503
Göteborg, 263
GOUHIER, 284
gouvernance, 22, 23, 102, 183, 188, 195, 196, 221, 223,
244, 252, 258, 263, 265, 266, 267, 273, 274, 303, 326,
355, 361, 365, 380, 382, 410, 417, 420, 426, 427, 437,
438, 449, 491, 495, 502, 503, 505
GPV Lille Métropole, 261
Graffenwald, 77, 192
Grand Est français, 198
Grande Guerre, 57
gravière Michel, 192
Greenpeace, 255
Grégoire, 14
Greiner, 15
Grisez, 47
Gro Harlem Brundtland, 217, 243
Groupe Rodolphe, 171
Guebwiller, 86, 132, 133, 134, 135, 137, 139, 140, 180,
193
GUESLIN, 43, 45, 46
GUIRAUD, 272

H

H.Q.E., 186, 373, 374, 503
HABBARD, 214, 272
HABBARD et GUIRAUD, 214
Habitat II, 221, 254, 445, 503
Habsbourg, 173
Harmonie des Mines, 77, 79
Harth, 48

Hassid, 14
Haute-Alsace, 69, 380
Haut-Rhin, 44, 57, 63, 66, 97, 150, 180, 183, 188, 197,
366
HEDOUX, 40, 88, 91
Heiden, 192
Hillmeyer, 141
HITTER, 68, 76, 120, 148, 374
Holec, 15
HUMIERES, 211

I

I.A.U.R.I.F., 230, 232, 234, 236, 478
I.C.L.E.I., 255
I.D.D., 24, 311, 312, 313, 315, 317, 318, 319, 322, 323,
324, 325, 327, 328, 330, 332, 335, 336, 337, 338, 339,
340, 341, 342, 343, 344, 345, 347, 355, 356, 357, 361,
365, 366, 377, 378, 383, 384, 385, 386, 387, 390, 391,
392, 393, 394, 395, 399, 401, 402, 403, 404, 478, 504
I.D.H., 320
I.N.S.E.E., 28, 131, 132, 164, 320, 327, 461, 494, 497,
502
I.T.E.R., 223
IFEN, 325, 326, 478
Ile Napoléon, 141, 198
Infobest Palmrain, 146
Interreg, 146
Istanbul, 254, 259
Italie, 42, 63, 145
Italiens, 57, 68, 69, 93

J

J.O., 177, 264
Jean Bosco, 45
Johannesbourg, 224, 248, 263
Johannesburg, 261, 479
JOLLIVET, 192, 268, 314, 317
JONAS., 73
Joseph-Else, 14, 47, 56, 87, 120, 122, 157, 158, 185, 192,
480
Josserand, 14
JOURNAL OFFICIEL, 142
Julien-Laferrière, 15
Jura, 144
JURITRAVAIL, 511

K

K₂O, 151
Kaligone, 194
Kalivie, 171, 374
Karlsruhe, 146
KELLER, 88, 90, 91
Kingersheim, 106, 124, 131, 135, 139, 148, 193, 198, 373
Kissinger, 500
KLEINSCHMAGER, 86

L

L.D.F., 479, 496
L.O.A.D.D.T., 412

l'agglomération mulhousienne, 125, 126, 131, 133, 139, 140
 l'Ecole des mines, 71
 l'U.E., 391
 LA VOIE VERTE, 479, 500
 l'A.D.E.M.E., 17, 20
 LACOSTE, 463, 494, 495, 497, 499, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 510, 511
 LAGADEC, 259, 296
 LAGANIER, 251, 268, 275, 277, 278, 279, 314, 316, 463
 LAGARDE-DUPRAZ, 463, 495
 L'Alsace, 165
 LAMOTTE, 464, 495, 501
 Langenzug, 77
 LAROUSSE, 41, 393, 464, 503, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511
 LASSCHUIT, 278, 279, 314
 LE BERRE, 39, 112
 LE ROBERT, 39, 41, 464, 495, 497, 499, 502, 503, 505, 506, 509, 510, 511
 LEROY-GOURHAN, 327
 LEVARLET, 269
 LEVY, 281, 316
 LEYRIT, 464, 502, 503, 508, 509, 510
 Liégeois, 14
 Lille, 259, 261, 458, 483
 Limongi, 14
 localité, 20, 21, 267, 349
 Loestcher, 15
 Lons-le-Saunier, 261
 Lörrach, 145
 Lorraine, 57, 69, 85, 164, 375, 376
 LUSSAULT, 316
 Lycée Professionnel de Wittelsheim, 177

M

M.A.E.C.I., 502, 509
 M.A.T.E., 222, 255, 260, 298, 480, 483
 M.D.P.A., 20, 23, 33, 37, 41, 44, 45, 46, 54, 57, 69, 71, 72, 77, 79, 88, 90, 94, 95, 98, 102, 105, 109, 112, 117, 120, 127, 131, 149, 151, 152, 153, 154, 157, 160, 164, 165, 166, 169, 170, 171, 173, 176, 177, 178, 180, 181, 183, 185, 186, 187, 188, 190, 194, 195, 196, 198, 200, 202, 203, 322, 372, 373, 374, 375, 376, 378, 379, 380, 381, 385, 387, 388, 389, 391, 392, 395, 400, 401, 402, 432, 475, 477, 480
 M.E.D.D., 255, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 298, 300, 301, 312, 414, 450, 456, 477, 480, 481, 491, 496
 M.E.D.D.°, 414
 M.I.R.E., 178, 327, 376
 MAC INTYRE, 40
 Maison des Parents, 193
 MAISON DU MINEUR ET DE LA POTASSE, 76, 77
 Maisons Paysannes d'Alsace, 126
 Malthus, 248
 Marie, 64, 151, 188
 Marie-Louise, 151, 187, 188
 MATHIEU, 280
 Mauricie, 44
 Max Pohl, 47
 Mazamet, 303
 MAZEL, 465
 Médaille des Mines, 81
 Médaille du Travail, 81
 Mensch, 195

MENSCH, 203
 MERENNE, 287, 288, 330, 335
 METRAL, 384, 465
 Métropole Communauté Urbaine, 261
 Metzger, 14
 MEYER, 133, 142, 144
 Michelin, 43, 44, 45, 46
 MILL, 42
 mine, 20, 37, 39, 40, 41, 46, 63, 64, 65, 70, 71, 72, 73, 77, 78, 88, 90, 91, 92, 95, 96, 102, 103, 105, 106, 109, 110, 111, 112, 113, 117, 120, 126, 151, 152, 154, 162, 163, 164, 165, 171, 173, 174, 175, 178, 180, 187, 196, 198, 200, 322, 367, 373, 374, 378, 380, 387, 388, 396, 400, 402, 463, 467, 503
 Mines, 37, 44, 47, 54, 57, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 73, 78, 79, 81, 82, 83, 84, 89, 93, 98, 102, 111, 112, 113, 118, 119, 120, 140, 148, 150, 152, 154, 155, 160, 165, 171, 176, 177, 178, 180, 191, 193, 194, 370, 373, 375, 401, 403, 456, 460, 478, 495
 Mines de Potasse d'Alsace, 45, 57, 370, 456, 460, 478
 Mines Domaniales de Potasse d'Alsace, 57, 69, 79, 84, 120
 Mines Domaniales de Potasse d'Alsace, 44
 Ministère de l'équipement, du transport, du logement, du tourisme et la mer, 264
 Ministère de la culture et de la communication, 264
 Ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat et de l'aménagement du territoire, 264
 Ministère délégué à la ville et à la rénovation urbaine, 264
 Ministère des affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie, 264
 MIOSSEC, 267, 312, 314, 315
 Mission Environnement, 435
 monastère Sainte Brigitte de Schoenensteinbach, 173
 Moselle, 66
 MOUSEL, 222
 Moyen-Age, 145
 Mulhouse, 19, 57, 63, 68, 77, 86, 90, 94, 108, 123, 124, 125, 127, 131, 132, 133, 134, 135, 137, 139, 140, 141, 142, 145, 146, 149, 163, 165, 166, 180, 192, 193, 196, 198, 259, 308, 359, 370, 373, 375, 401, 403, 405, 408, 437, 475
 Musée de l'Automobile, 198
 Musée de l'Electricité, 198
 Musée de l'Impression sur Etoffes, 198
 Musée du Papier Peint, 198
 Musée National du Chemin de Fer., 198

N

Nantes, 259
 Nations Unies, 212, 217, 219, 223, 225, 248, 321, 322, 445, 476, 481
 naturalité, 214, 504
 NIJKAMP, 278, 279, 314
 Nonnenbruch, 168, 169, 192, 193, 374
 Nord, 69, 85, 88, 164, 166, 222, 254, 375, 376, 457, 459, 464, 465, 483
 normes, 20, 21, 22, 39, 244, 251, 270, 276, 277, 279, 281, 291, 319, 322, 344, 365

O

O.C.D.E., 212, 223, 321, 325, 481
 O.M.S., 255

O.N.F., 327
O.N.G., 244
O.N.U., 212, 270, 325
O.R.E.E., 193
O'CONNOR, 267
Objectif II, 184, 376
œuvres sociales, 33, 37, 41, 42, 43, 45, 46, 72, 83, 93,
165, 351, 373, 380, 388, 400, 402, 432, 505
ORCADES, 222, 254, 260
Orée, 186, 326
ozone, 505

P

P.C.R.R., 183
P.D.D.R.A., 254, 260
P.E.R., 321
P.I.B., 319
P.L.U., 379, 381, 385, 386
P.N.U.D., 219, 225, 320, 482, 491, 495, 500, 503, 505
P.R.M., 142
Pact urbain, 180
paradigme, 245, 272
Parmentier, 14
participation, 211, 426
Pascal, 284, 465
Pas-de-Calais, 88, 164, 166
PASE, 327
Pass Musées du Rhin Supérieur, 146
PASSET, 231, 235, 267, 501
paternalisme, 37, 38, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 72, 178,
391, 455, 456, 505
Pays, 40, 113, 142, 143, 144, 147, 148, 149, 178, 194,
197, 203, 259, 374, 412, 432, 445, 465, 474, 477, 482
Pays de la potasse, 113, 142, 149, 203
Pays de la Région Mulhousienne, 142, 143, 147, 149,
178, 482
Pays de la Thur, 194
Pays de la Thur-Doller, 197
Pays mulhousien, 148, 149
Paysbocagebressuirais, 496
PEARCE, 466, 500
Petite Rosselle, 85
Peugeot, 123, 163, 186
Pfastatt, 141
PIECHAUD, 259
Pigeon, 13
piliers, 216, 224, 225, 235, 245, 246, 267, 271, 272, 307
PINCHEMEL, 282, 284, 286, 287, 288, 327, 367
Plaine d'Alsace, 19
Plaine Saint-Denis, 259
plan "Delacôte-Friry", 151
Plan Bleu, 270, 431
Plan de conservation M.D.P.A./C.C.B.P./Associations,
188
plans de développement durable, 212
PLIE, 327
pluies acides, 217, 248, 506
POIRIER, 298, 305, 467, 499
Pologne, 57, 63, 69, 70
Polonais, 68, 69, 70, 93, 166
porion, 90
PORTAIL, 321, 482
Porte de France, 141
potasse, 46, 52, 53, 54, 63, 72, 88, 93, 94, 112, 113, 151,
467

Potasse Magazine, 81, 480
POUTCHY-TIXIER, 464, 502, 503, 508, 509, 510
précaution, 213
Préfecture du Haut-Rhin, 165
Première Guerre, 47, 55, 76
Première Guerre mondiale, 55, 57, 76
PREMIER-MINISTRE, 482, 498
Profil Environnemental, 327, 394, 477
Projets d'Agglomération, 412
Projets d'Agglomération, 412
Puits Saint-Charles, 85
Puits-de-Dôme, 44
Pulversheim, 71, 127, 133, 134, 135, 139, 157, 172, 184,
193

Q

Québec, 44

R

R.D.A., 150
R.F.F., 327
RAFFESTIN, 285
RAMADE, 467, 507
Rapport Brundtland, 21, 216, 217, 219, 246, 225, 248,,
267, 274, 445, 508
RAVETZ, 267
RECLUS, 268
Rees, 278
REES, 233, 250, 447, 470, 501
Réforme Sociale, 67, 68
Regio Basiliensis, 144, 146
Région Alsace, 183, 327, 475
région mulhousienne, 143, 374
Région Mulhousienne, 140, 141, 142, 143, 169, 188, 374,
382, 389, 474, 482, 483
RegioTriRhena, 145, 146
REGIOTRIRHENA, 146
Reich allemand, 57
Rencontre Nationale du Développement Durable, 261
Réseau des villes saines, 255
Réserve Naturelle Agrée, 186
responsabilité, 214
ressources naturelles, 217, 219, 220, 221, 222, 225, 230,
234, 242, 250, 262, 267, 272, 278, 314, 322, 330
Retz, 66, 67, 68, 83, 85, 445
RETZ, 44
Révolution Industrielle, 41, 42, 43, 509
revue "Potasse", 81
Rhénanie-Palatinat, 144
Rhin, 19, 97, 140, 141, 144, 145, 146, 147, 150, 198, 379,
382, 401, 403, 431, 474, 482
Rhin Sud, 141
Rhin Supérieur, 145, 146, 147, 474, 482
Richwiller, 106, 123, 131, 135, 139, 198, 373
RIETSCH, 64, 65
Rillieux-la-Pape, 261
Rio, 20, 21, 216, 219, 238, 248, 249, 254, 257, 259, 261,
263, 266, 267, 304, 426, 427, 482, 483, 487, 494, 498,
508, 509
ROBIC, 280
Rodolphe, 126, 171, 172, 173, 374, 437
Rolland, 14
ROSNAY, 235
ROTH, 71

Rothmoos, 169, 186, 192, 374
 Rouxel, 15, 310
 ROUXEL, 273, 297, 306, 310, 312, 366, 367, 467, 494,
 500
 Ruelisheim, 123, 131, 135, 139, 193
 Ruhr, 57
 Rulleau, 14

S

S.A.F.E.R., 327
 S.E.M., 327
 S.E.R.M., 188
 S.G.A.R., 221
 S.I.G., 351
 S.I.V.O.M., 140, 141, 177, 431
 S.N.C.F., 77, 327
 S.R.U., 140, 252, 263, 264
 Sachs, 500
 SACHS, 223, 275
 SACQUET, 254, 273
 Saint-Gobain, 44
 SAISON D'ALSACE, 89, 91, 92
 Sajaloli, 14
 SAJALOLI, 166, 186, 188
 SANDRETTO, 468, 503
 Sarrebruck, 259
 Sausheim, 123
 SAUVIN, 316
 Schleicher, 15
 SCHOTT, 44, 47, 67
 Schump, 14
 SCHWEITZER, 41, 45
 SCOT, 139, 140, 141, 142, 143, 379, 381, 385, 386, 483
 SCOT de la Région Mulhousienne, 140, 141, 381
 SECOIA, 14, 158, 184, 185, 186, 192, 194, 373, 374,
 460, 468, 480, 500
 Seconde Guerre mondiale, 40, 70, 71, 76, 87, 90, 465
 Secrétariat d'Etat au développement durable, 264
 Secrétariat d'Etat au tourisme, 264
 Section des Clairons et Tambours, 79
 Sécurité Sociale, 82
 Sedlegger, 15
 Sewen-Kruth, 77
 Sibermaettle, 192
 SIMON, 269
 sociabilité, 33, 37, 39, 40, 41, 72, 73, 88, 93, 94, 102,
 149, 165, 176, 201, 318, 385, 388, 391, 392
 socialisation, 37, 39, 42, 44, 45, 68, 69, 73, 112, 160,
 163, 165, 171, 332, 337, 342, 373, 380, 385, 388, 398,
 400, 432
 socialisé, 38, 39, 285, 510
 Société Bonne Espérance, 47
 Société coopérative, 83
 Société minière de Kali Sainte-Thérèse, 47, 57, 69, 173
 Société Mutualiste d'entreprise et des Centres
 d'Apprentissage, 83
 Société Mutualiste des Employés et Ingénieurs, 82
 SODIV, 188
 SOETEMAN, 278, 279, 314
 solidarité, 177, 213
 SOLOW, 229, 501
 Sommet de la Terre, 20, 21, 216, 217, 223, 238, 248, 254,
 258, 487, 494, 498, 509
 Sommet de Rio, 445
 Sommet du Développement Durable, 263

Sophia-Antipolis, 261
 SORRE, 284
 Soultz, 134, 135
 soutenabilité, 229, 230, 267
 Spatialité, 426
 Spicacci, 15
 Spiegel, 148, 178, 195
 SPIEGEL, 203
 Staffelfelden, 64, 79, 106, 122, 127, 131, 133, 135, 139,
 152, 155, 187, 188
 Stocamine, 190, 194, 373
 subsidiarité, 177, 188, 303, 315
 Sud-Alsace, 94, 142, 146
 Suisse, 19, 144, 145, 146, 200, 375
 Sundgau, 126, 141
 Syndicat de gestion des eaux, 327

T

T.G.V. Est, 198
 T.G.V. Rhin-Rhône, 198
 Tabarly, 14
 Tchékoslovaquie, 57
 temporalité, 211, 214, 243, 245
 temporalités, 33
 terrils, 105, 122, 126, 166, 190, 192, 337, 378, 387, 395,
 396, 429
 territoire d'étude, 23, 33, 39, 117, 118, 176, 207, 295,
 301, 308, 311, 315, 316, 325, 337, 354, 361, 366
 territorialisation, 33, 37, 38, 39, 41, 46, 47, 54, 72, 102,
 112, 117, 177, 313, 391
 territorialité, 19, 21, 23, 24, 27, 33, 35, 37, 39, 41, 94,
 112, 113, 117, 149, 165, 176, 189, 199, 200, 202, 251,
 267, 282, 284, 285, 286, 292, 361, 365, 366, 384, 391,
 392, 404, 406, 408, 410, 412, 422, 423, 426, 436, 439,
 448, 467
 TEULON, 459, 468, 469, 497, 498, 499, 505
 Thann, 86, 132, 137, 139, 180
 Théodore, 78, 151
 Thérèse, 47, 57, 120, 173
 THERY, 38, 457, 495, 496, 497, 501, 502, 504, 505, 506,
 508, 509, 510, 511
 THEYS, 235, 314, 315, 320
 THIRY, 56, 186, 192, 456, 460
 THOUVENOT, 271
 Thuet, 15
 TINELLI, 69
 Top-Down, 202, 406, 495
 TORRES, 70, 117, 151, 152, 249, 270, 276, 277, 279
 TOURAINE, 40
 Tourcoing, 261
 Traité de Maastricht, 220, 225, 483
 Traité de Versailles, 69
 Tram-Train, 193
 transversalité, 211, 213, 214, 242, 245, 246, 256, 262,
 263, 267, 426
 Trémolo, 15
 Tribunaux de Grande Instance, 137, 138

U

U.E., 146, 181, 220, 376
 U.I.C.N., 219, 483
 U.N., 274, 483
 U.N.I.C.E.F., 223
 U.R.S.S., 150

Ungersheim, 85, 125, 126, 127, 132, 135, 139, 157, 171
unité urbaine, 511
Université d'Orléans, 14
Université d'Aras, 14
Université de Haute-Alsace, 198
Université de Savoie, 13
Université Jean Monnet, 15
Université Lyon II, 15
Université Lyon III, 13

V

VAZARD, 465
Verger, 38
VERGER, 38
VERT ET BLEU, 141
VEYRET, 267, 312, 314, 315
viable, 207, 221, 272, 273
Vincent de Paul, 45
vivable, 221, 272, 273
Vogel, 15
Vogt, 47
Vosges, 48, 77, 144
Voynet, 142, 252

W

W.W.F., 255
WACKERMANN, 47, 63, 69, 70, 72, 73, 76, 79, 80, 85,
88, 93, 126, 150, 281, 283, 313, 317
Wackernagel, 278

WACKERNAGEL, 233, 250, 447, 470, 501
WERNER, 465, 466
Wicherek, 13
WIKIPEDIA, 492, 496, 506
WILLINGER, 216, 229, 231, 237
Wittelsheim, 47, 56, 75, 77, 87, 90, 122, 123, 124, 127,
131, 135, 139, 152, 157, 158, 159, 167, 184, 185, 186,
193, 194, 196, 198, 381, 440, 467, 480
Wittenheim, 47, 74, 75, 80, 106, 124, 125, 127, 131, 135,
139, 155, 157, 163, 165, 168, 173, 184, 193, 198, 373,
437

Z

Z.A.C. Joseph Else-Heiden, 186
ZACCAI, 319, 320, 321, 344, 471
ZUINDEAU, 22, 249, 268, 269, 270, 271, 275, 276, 277,
278, 279, 281, 314, 315, 457, 458, 463, 464, 471
Zürcher, 47

4

4D, 15, 212, 217, 218, 219, 221, 222, 223, 224, 235, 245,
246, 248, 249, 250, 251, 252, 254, 255, 257, 259, 260,
261, 272, 295, 297, 412, 462, 463, 466, 483, 487, 496,
500

Table des matières

SOMMAIRE.....	5
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	7
REMERCIEMENTS.....	13
AVANT-PROPOS.....	17
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	19
PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES	27
PREMIÈRE PARTIE: LE BASSIN POTASSIQUE ALSACIEN: D'UN PROJET DE TERRITOIRE À UN AUTRE.....	31
INTRODUCTION DE PARTIE.....	33
CHAPITRE 1: DU SEL AU TERRITOIRE	35
<i>Introduction de chapitre</i>	37
1 <i>Paternalisme d'entreprise, socialisation et territorialisation</i>	37
1.1 Pas de territoire sans société ni identité	38
1.2 Découverte de la sociabilité minière	39
1.3 Le rôle du paternalisme dans la territorialisation de l'espace.....	41
1.3.1 Acceptations du paternalisme.....	41
1.3.2 Un intérêt économique sous couvert d'intention sociale.....	42
1.3.3 Une stratégie portée par des valeurs personnelles et familiales.....	44
1.4 Quel type de paternalisme aux Mines de Potasse d'Alsace ?	45
2 <i>Les agents de territorialisation du Bassin potassique</i>	46
2.1 Un gisement comme support.....	47
2.2 Maintenir la main d'œuvre à tout prix	54
2.2.1 Les premières colonies	55
2.2.2 Des cités pour les travailleurs.....	63
2.2.3 La sécurité avant tout	64
2.2.4 Une politique sociale intéressée?.....	66
2.3 L'influence durable de la communauté polonaise.....	69
2.3.1 Une immigration encouragée mais une intégration difficile.....	69
2.3.2 Une identité qui déteint	70
2.4 L'apogée de la construction territoriale au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.....	71
3 <i>Observer et comprendre la sociabilité minière</i>	72
3.1 La cité, point d'observation de la sociabilité	73
3.1.1 Socialiser "ex-nihilo"	73
3.1.2 Les composantes socialisantes de la cité	77
3.1.3 Un certain confort de logement ouvrier.....	83

3.2	La sociabilité sous plusieurs formes.....	88
3.2.1	A la mine.....	88
3.2.2	A la maison.....	91
3.2.3	En formation organisée.....	93
3.2.4	A l'église.....	93
4	<i>Des perceptions et des représentations pour mieux saisir la territorialité du Bassin potassique</i>	94
4.1	La consultation des habitants.....	95
4.1.1	Une première enquête qualitative.....	95
4.1.2	... une seconde quantitative.....	97
4.2	Un attachement au bassin lié à l'histoire et à la géographie minière.....	102
	<i>Conclusion de chapitre</i>	112
CHAPITRE 2: D'UN TERRITOIRE A L'AUTRE.....		115
	<i>Introduction de chapitre</i>	117
1	<i>Des forces structurelles de décohésion territoriale</i>	117
1.1	Une constante historique: la clivage ville/cité et cité/cité.....	118
1.1.1	Le fossé identitaire ville/cité.....	118
1.1.2	Indifférence ou concurrence entre les cités.....	120
1.2	Un aménagement contrasté.....	122
1.3	Un territoire multipolarisé.....	131
1.3.1	Mulhouse, la conquérante.....	131
1.3.2	Des polarités principales et secondaires.....	132
1.4	Des disharmonies décisionnelles.....	137
1.4.1	La superposition discutable des maillages existants.....	137
1.4.2	Un découpage supplémentaire en domaines d'intervention et futures entités régionales.....	140
1.5	Une dimension transfrontalière.....	144
1.6	Des facteurs de cohésion a priori facteurs d'éclatement.....	148
1.6.1	Le clivage ville/cité minière, gage d'identité?.....	148
1.6.2	Le Pays, gardien du territoire minier?.....	149
2	<i>Reconversion et fragilisation territoriale</i>	149
2.1	Le désengagement minier.....	150
2.1.1	Des causes internes et externes.....	150
2.1.2	Une référence qui disparaît.....	151
2.1.3	Un désengagement spatialement hétérogène.....	154
2.2	Nouvelle donne économique et sociale.....	160
2.2.1	Fin de la mono-activité.....	160
2.2.2	La crainte d'une "dilution" identitaire.....	164
2.3	Une identité qui survit et qui revit.....	165
3	<i>Fédérer le territoire par le biais du projet</i>	176
3.1	Communauté de communes et Bassin potassique: l'accord parfait?.....	176
3.1.1	Naissance d'un premier espace de projet post-minier.....	177
3.1.2	Fondements et actions.....	177
3.1.3	Pour un territoire bien piloté.....	180
3.2	D'autres acteurs prêts à fédérer le territoire minier.....	188
3.3	De nouvelles perspectives intercommunales.....	190
3.4	Quel espace de projet aujourd'hui?.....	195
	<i>Conclusion de chapitre</i>	200
CONCLUSION DE PARTIE.....		202

DEUXIÈME PARTIE: LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SES OUTILS AU SERVICE DU TERRITOIRE 205

INTRODUCTION DE PARTIE..... 207

CHAPITRE 3: VERS UNE APPROCHE TERRITORIALE DE LA DURABILITE 209

Introduction de chapitre 211

1 Des interprétations nombreuses et variées..... 212

1.1 Des conceptions variées 212

1.1.1 Inventaire des perceptions des collectivités territoriales et locales..... 213

1.1.2 A chacun son développement durable ? 216

1.1.3 Pour une durabilité plus consensuelle 236

1.2 Des principes difficiles à décliner en actions 238

1.2.1 Reformulation des principes de Rio 238

1.2.2 Des difficultés du côté des collectivités territoriales et locales 245

1.2.3 La timidité des moyens de diffusion et de promotion du développement durable comme frein à l'action
253

2 Des démarches et des outils toujours en devenir 256

2.1 Capitalisation des démarches et des outils aujourd'hui disponibles 257

2.1.1 L'Agenda 21 local: la démarche phare du développement durable 258

2.1.2 Des organismes au service des collectivités locales 259

2.1.3 Un nouveau souffle institutionnel donné à l'Agenda 21 local 260

2.2 Troisième appel à projet : une attention particulière portée à l'aménagement du territoire 263

3 Refonte des principes du développement durable 266

3.1 Considérer l'interdépendance des temps, des espaces, des domaines et des décideurs..... 266

3.1.1 De l'articulation des échelles de temps à celle des échelles d'espace 267

3.1.2 Croiser les sphères du social, de l'environnement et de l'économie..... 271

3.1.3 Pour une bonne gouvernance 273

3.1.4 Un premier principe de durabilité: l'interdépendance objective 274

3.2 Comment articuler les interdépendances pour satisfaire la durabilité?..... 275

4 Vers des objectifs de développement territorial durable..... 280

4.1 Un lien légitime entre approche territoriale et développement durable 280

4.2 Justifier le lien entre territoire et interdépendances 283

4.3 Des interdépendances territoriales aux objectifs de développement durable..... 285

Conclusion de chapitre..... 291

CHAPITRE 4: UNE EVALUATION THEORIQUE DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE .. 293

Introduction de chapitre 295

1 La raison d'être du diagnostic territorial de développement durable .. 295

1.1 Son inscription dans l'Agenda 21 local..... 295

1.2 Des diagnostics en référence 297

1.2.1 Pour les Chartes de l'Environnement 298

1.2.2 Pour la Charte de Territoire..... 300

1.2.3 Pour la Charte de Pays 301

1.2.4 Pour un développement durable régional 303

1.2.5 Du Comité de Liaison des Comités de Bassin d'Emploi 304

1.2.6 Du Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les Constructions Publiques 305

1.2.7 Pour une investigation élémentaire 307

1.2.8 De la Communauté de Communes du Bassin potassique 308

1.3	Le choix d'un diagnostic	310
2	<i>Faire aboutir un diagnostic territorial via les Indicateurs de Développement Durable</i>	313
2.1	Le choix d'une échelle pertinente d'étude et de projet.....	313
2.2	Des indicateurs en réponse aux problématiques de développement durable	317
3	<i>Décomposer l'indicateur pour pouvoir l'évaluer</i>	318
3.1	La question de l'agrégation et de l'évaluation	319
3.2	Une mise en système force Directrice-Pression-Etat-Impact-Réponse.....	321
3.3	Faisabilité de la démarche	323
3.3.1	Dans la contiguïté des sous-systèmes territoriaux.....	324
3.3.2	Dans la continuité des sous-systèmes territoriaux.....	336
4	<i>Une évaluation et une représentation des Indicateurs de Développement Durable et de leurs sous-indicateurs</i>	344
4.1	Evaluation et représentation théorique	345
4.2	Classement par type de représentation spatiale.....	349
	<i>Conclusion de chapitre</i>	355
	CONCLUSION DE PARTIE	357

TROISIÈME PARTIE: DES INDICATEURS AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE DU BASSIN POTASSIQUE..... 359

INTRODUCTION DE PARTIE..... 361

CHAPITRE 5: IDENTIFICATION D'INDICATEURS DE DEVELOPPEMENT DURABLE POUR LE BASSIN POTASSIQUE..... 363

Introduction de chapitre

1 Expérimentation du diagnostic territorial de développement durable dans le Bassin potassique..... 366

1.1 Les spécificités subjectives et objectives du territoire

1.1.1 Recueil des perceptions..... 368

1.1.2 Des résultats fournis par les enquêtes et les sources officielles..... 372

1.2 Des indicateurs en réponse aux problématiques de développement durable

1.3 Choix d'Indicateurs de Développement Durable liés à la territorialité du bassin minier

1.3.1 Classement

1.3.2 Niveaux de priorité..... 391

2 Désagrégation des Indicateurs de Développement Durable..... 393

2.1 Désagrégation et validation par les élus

2.2 La difficulté à désagréger

Conclusion de chapitre..... 404

CHAPITRE 6: LA QUESTION DE LA TERRITORIALITE DANS L'AGENDA 21 LOCAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MULHOUSE SUD-ALSACE.....	405
<i>Introduction de chapitre</i>	406
1 <i>Raisons légitimes ou non d'une intégration moindre des territoires dans un contexte d'élargissement communautaire</i>	408
1.1 Le territoire dans les Agendas 21 locaux de la Communauté d'agglomération de Mulhouse Sud-Alsace et la Communauté de Communes du Bassin potassique.....	408
1.2 Faut-il un Agenda 21 local par territoire?	411
1.2.1 Un Agenda 21 local limité par les compétences de la communauté d'agglomération et de la communauté de communes?	412
1.2.2 Part des objectifs intercommunaux, communaux, territoriaux dans les deux Agendas 21 locaux.....	416
2 <i>Quel diagnostic pour l'Agenda 21 local C.A.M.S.A.?</i>	422
2.1 Un diagnostic inverse pour comprendre le choix des objectifs de l'Agenda 21 local	422
2.2 Choix des objectifs de développement durable	425
2.3 A la recherche des problématiques de développement durable C.A.M.S.A.	433
2.4 Les priorités de l'Agenda 21 local	436
<i>Conclusion de chapitre</i>	440
 CONCLUSION DE PARTIE	 443
 CONCLUSION GÉNÉRALE	 445
 BIBLIOGRAPHIE.....	 451
GLOSSAIRE.....	493
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	513
CARTES	513
FIGURES	514
ENCARTS.....	518
PHOTOGRAPHIES	520
INDEX.....	523

ANNEXES

Sommaire

Annexe 1	541
Annexe 2	563
Annexe 3	573
Annexe 4	579

Annexe 1 : Rapport d'enquête qualitative (2001)

RAPPORT D'ENQUETE QUALITATIVE

(BP = Bassin potassique)

1. Personnes liées directement ou indirectement à la mine

- 1.1. L. Z : 39 ans, mineur de tir de 83 à 98, père de famille, originaire de Rouffach, habitant Wittenheim depuis 14 ans.

Adhérence

Poids syndical important a développé esprit solidarité
Beaucoup refusent disparition des mines
Lien très présent à la mine (exemple des bains-douches pris ensemble après retraite)
Pas isolé par son attachement à la mine car tout le monde concerné directement ou indirectement

Déf BP

Agglomération Mulhouse construite grâce aux MDPAs
Culture minière propre à la cité mais pas à tout le BP
Culture polonaise très présente (« reprend poil de la bête »)
Culture minière forte

Perception reconversion

Bien engagé

CCBP a très bien joué son rôle

Mal engagé

Déçu au départ par la première reconversion
Travail sous-qualifié
MDPA auraient du fermer plus tôt avec somme importante pour chacun
Installation précaire des entreprises après avoir profité des indemnités finissent par délocaliser

Ce qui reste à faire

Primauté donnée à l'aspect économique
Proposition gestion par instance suprême (commune, département, DATAR)
Développement entreprise
CCBP peut et doit fédérer BP
Pas de parc de loisirs
Pas de haute-technologie : on ne veut pas que des ingénieurs mais aussi emplois manuels

Conclusion

Très attaché à la mine, plus qu'à la culture minière, identité qui en découle. Conscient que MDPAs ont tout apporté dans le BP, surtout l'emploi qui était très valorisant jusqu'à aujourd'hui. Comme tout est toujours venu des MDPAs avec succès, tous reconversion et réaménagement sont suspects mais nécessaires néanmoins. Besoin de préserver l'intégrité du BP.

- 1.2. M. P, 60-65 ans, mineur retraité depuis 13 ans, habitant de

Wittenheim pendant 35 ans, depuis à Pulversheim, pêcheur à Kingersheim

Adhérence

Attaché au BP par son enfance
D'abord Alsacien, pas habitant du BP
Ne quittera jamais le BP
Quasiment plus de présence MDPAs aujourd'hui
Pas de nostalgie du travail à la mine
Attachement mine avant Alsace (racine, patrie)
Familles, habitudes

Déf BP

Paysage atypique, grande famille
Gagne-pain, certaine aisance de vie
Gestion totale par les MDPAs
Notion d'avant-gardisme évident insufflé par les MDPAs

Devenir

Inquiétude : inconnu
Jamais mieux qu'aujourd'hui ou qu'hier
Convoitises risquent entraîner éclatement BP
Ce qui est engagé

Bien engagé

Rôle bien joué par la CCBP : gère beaucoup de choses, grosses économies pour les communes concernées
Stocamine : bon pour la reconversion des mineurs

Mal engagé

Aire de la Thur : pas un moyen de reconvertir mineurs car il fallait être très qualifié pour y travailler, moyen de dynamiser mais pas de reconvertir
Environnement a beaucoup changé avec reconversion

Ce qui reste à faire

Inquiétude : inconnu
Garder cités, églises
Ne pas sauvegarder : chevalements car jeunes s'en foutent
Décalage entre ce que pensent les vieux des jeunes et ce que pensent réellement les jeunes (patrimoine par exemple : les jeunes y sont en fait attachés)
Le travail pour tous

Conclusion

Très attaché à la mine, moins au travail de mineur, moins au BP. CCBP prend correctement le relais et jouent bien carte reconversion : en témoigne en premier chef l'Aire de la Thur. Mais persuadé que ce ne sera jamais mieux qu'aujourd'hui. Inquiet pour la cohérence du BP, inquiet reconversion : travail trop qualifié ne répond pas à demande du mineur. Il faut sauvegarder partie du patrimoine.

- 1.3. M. W, 55 ans, mineur retraité (fin de carrière dans les ressources humaines), fils de mineur marié 3 enfants, habitant de Staffenfelden depuis années 60 (cité minière)

Adhérence

Changement mentalités au fur et à mesure, détachement de ce paternalisme
Epanouissement par le travail
Très attaché à la mine, a contribué à son fonctionnement, sentiment sur la fin d'être indispensable à la mine
Appartenance à l'Alsace, Europe avec racines alsaciennes

Déf BP

Histoire forgée par les MDPA, puissant paternalisme (dommage qu'on ait laissé en place personnes incompétentes)
Bande à part
Communauté soudée
Cités plus soudées que villes
N'a jamais été noyé dans la culture minière comme les autres

Devenir

Culture se perd
Problèmes physiques (comme affaissements)
Dès fermeture : regain d'activité pour entreprises environnantes puis dans tous les domaines (effet boule de neige)
Paternalisme terminé époque balayée

Ce qui est engagé

Bien engagé

Prouve que mineur est adaptable à beaucoup de fonctions extérieures, reconvertibles

Mal engagé

Reconversion a dévoilé avantages du mineur
Problèmes physiques (pollution, affaissement)

Ce qui reste à faire

Mise en valeur patrimoine minier
Garder traces mines
Pas convaincu qu'il faille entretenir mémoire
Aller de l'avant
Passer à autre chose
Jouer l'ouverture du BP, ne pas le renfermer sur lui-même
Reconversion du personnel
Exploiter compétences polyvalentes et extraordinaires du mineur
Impliquer davantage CCBP dans reconversion MDPA
Développer rôle ambassadeurs du savoir faire chez les mineurs à enseigner à d'autres entreprises

Conclusion

Très attaché aux MDPA, moins au BP, une page est tournée, il faut voir l'avenir, aller de l'avant, tout en mettant en valeur culture minière et l'entreprise nouvelle. Veut enseigner à l'économie nouvelle, la culture minière que lui, entre autre, a organisée. Sent les reconvertibles investis d'une mission d'ambassadeur d'un savoir-faire.

- 1.4. M. Z, 60 ans, mineur retraité, mineur pendant 41 ans, 32 ans au fond, président association folklorique polonaise « l'Aigle Blanc », Heimsbrun, ancien habitant de Wittelsheim

Adhérence

Alsacien avant polonais
Esprit camaraderie Très attaché au BP
Immigration polonaise

Déf BP

A fait vivre région pendant 90 ans
Dévlt de villages et de cités
CCBP ne dit rien
Région marquée par une culture surtout par le passé
Région (au-delà du BP) enrichie grâce aux MDPA
Culture BP représente Pologne et Alsace
Pas de mentalité particulière
BP a envahi toute la région Alsace

Devenir

On finira par tout raser
Signes mine disparaîtront avec ses vieux
Ce ne sera jamais mieux que les MDPA, gens ne vivront jamais mieux

Ce qui est engagé

Mal engagé
Mal au cœur que mine ferme
Scandaleux qu'on n'ait pas continué à exploiter potasse
Maisons des mines rachetées par l'extérieur
Terres revendues aux paysans et pas aux mineurs

Bien engagé

Personnel licencié reçoit le pactole

Ce qui reste à faire

Entretenir mémoire de la mine

Conclusion

Inconditionnellement attaché à la culture minière et polonaise. Persuadé que sans MDPA pas de salut car MDPA : boulot valorisant, économie florissante encore possible si on ne ferme pas inutilement la mine Soucis d'entretenir mémoire de la mine et sauvegarder la patrimoine. Inquiet quant à l'avenir.

- 1.5. MM. R et D, 50-60 ans, mineurs retraités, responsables association Kalivie, habitants inconditionnels de la cité minière à Wittelsheim

Adhérence

C'est toute une vie de bonheur dans la cité minière MDPA ont tout organisé pour le bonheur du mineur, incapable d'habiter ailleurs
Que du bonheur, n'a que des louanges à faire
Ecole aux mines a permis de s'épanouir

Déf BP

Région avant tout
Mémoire vivante en France car mine a permis faire travailler bien d'autres entreprises au-delà des limites du BP
Délimitation BP par les terrils qui ont par le passé déterminer frontières BP (en tout 21 puits)
Mentalité mineurs à part (manifestations, syndicats puissants, esprit de solidarité, culture polonaise)
Rivalités entre polonais et alsaciens car ces derniers voulaient toujours en faire plus
Mine a soudé les groupes ethniques
Aujourd'hui polonais a complexe supériorité, veulent toujours avoir mieux que le voisin (rivalités entre polonais aussi)
Bon voisinage malgré rivalités entre cités

Devenir

Cité perd de son âme : chacun transforme sa maison à son gré (autrefois les couleurs étaient plus strictes)
Les mentalités restent (d'autant plus favorisé que les gens peuvent résider à vie dans leur logement)
La vie continue
Si rien n'est fait d'ici à 2008, verra mal une entreprise mettre le pied dans ce projet de musée
Danger convoitises politiques si MDPA et EMC ne prennent pas choses en main

Ce qui a été engagé

Bon

Symboles d'un réaménagement bien engagé : SECOIA, Aire de la Thur, Ensisheim

Ce qui reste à faire

Important de garder patrimoine en place (chevalements)
Trouver financements pour musée de la mine
Pour l'éco-industrie mais freine du côté commune
Sauvegarder couronne verte autour carreau
Reconversion passe par l'industrialisation mais pas sans l'environnement

BP doit rester région unie par la valorisation du patrimoine, SECOIA (peut être moteur culturel de la mine), forum des entreprises : se servir du développement industriel SECOIA pour trouver financements culturels.

Développer le musée de la mine

Que mémoire collective reste en vie : telle est la missions de KALIVIE (avec musée du fond, il faut que les 20-30 ans sachent qu'il y avait BP)

« On dépense 200 M pour Bioscope, pourquoi ne verse-t-on pas un sou à une entreprise qui a rapporté des M à tout le BP pendant des dizaines d'années ? »

Allusion à Emscher Park en Allemagne : un modèle de mise en valeur du patrimoine.

Développer les communications pour le tourisme : chemins de fer pour promener les gens : musée et sentier de découverte (Rothmoos) afin de fédérer les communes entre elles

Donner envie aux jeunes de rester dans leur région

Pour unité BP : EMC et mines doivent s'intéresser à leur région

Conclusion

Très très attachés à la culture MDPA, au BP, à leur cité minière. Disent plutôt du bien de la reconversion engagée mais pensent qu'elle ne permettra pas à elle seule de préserver la singularité culturelle ainsi que la cohésion du BP. Pour eux le développement industriel doit se servir de la mémoire collective (histoire de la mine) pour se développer, et vice versa, conformément aux attentes conscientes et inconscientes de la population du BP.

- 1.6. M. H, 60-65 ans, maire de Feldkirch, 37 ans de mine au fond, avec sa conseillère

Adhérence

Attachement car a fait toute sa carrière dans la mine, seule destination possible était la mine

Déf BP

Puissant et riche, vie de père en fils
Centaines de petites entreprises vivaient grâce aux MDPA
Mentalité particulière
Pense que tout est dû aux mineurs

Devenir

Cependant crainte qu'au sein d'une intercommunalité, les petits ne soient pas écoutés
Mentalité minière se perd de plus en plus
Pas pessimiste

Ce qui est engagé

Aire de la Thur : très bonne chose : il est vrai parfois au détriment qualité
Content de l'action menée par communauté de communes mais aurait du aller plus loin
CCBP assez soucieuse des intérêts des petites communes

Ce qui reste à faire

Trouver un relais MDPA pour trouver subventions pour l'activité sociale : CLU : centre de loisirs utile

Pas sûr que les communes soient prêtes à assurer cette charge supplémentaire : gestion des locaux, personnel de ces locaux, comment faire fonctionner ces centres

Toutes ces structures MDPA ne doivent pas être à la charge des communes ni de l'intercommunalité

Il faut que entreprises apportent argent pour subventionner tout ça

Relais éventuel : Aire de la Thur mais retombées ne sont pas encore là

Il faudrait que redevance minière soit compensée par revenus Aire de la Thur, Décathlon, futur zone industrielle de Marie-Louise

Aussi longtemps qu'il n'y aura pas de retombées financières sur notre commune, on ne peut pas être optimiste

Il ne faut pas piéger commune et engager uniquement des projets intercommunaux (ex : l'éclairage public)

Participer à la CCBP d'accord mais sans augmentation d'impôts

Il faut développer l'accessibilité à Mulhouse (Tram-Train)

Absorption de Feldkich par agglomération Mulhouse pas gênante si cela rapporte de l'argent mais crainte étouffement donc nécessité maintenir CCBP pour défendre intérêts BP face à Mulhouse

Ne pas en faire village dortoir

Souhaiterait que les décisions viennent d'en bas (révolté par conservatisme français)

Trop de permissivité et d'opposition à tour de bras (exemple : farine de viande)

Conclusion

Attachement à la culture minière mais ne le montre pas. Est attaché au BP à condition qu'il serve, par l'intermédiaire de la CCBP, les intérêts des communes, de sa commune. Ne raisonne qu'en fonction des intérêts des habitants de Feldkirch. Sauvegarde du patrimoine architectural et social MDPA, oui, à condition que l'on ne débourse rien. Veut absolument développer l'industrie, au risque d'une absorption par Mulhouse, pour servir les intérêts économiques et sociaux de sa commune.

- 1.7. M. S, 45 ans, marié un enfant, mineur depuis 1976, membre football club, né à Bollwiler de parents et grandparents mineurs, Bollwiler

Adhérence

Cohésion BP a été surtout permise par communauté polonaise qui a soudé cette communauté minière

Habitant du BP avant sentiment d'appartenance à l'Alsace

Pas de caractère BP car l'Alsacien domine

Pas très attaché au BP et à sa cohésion : si la mère n'était pas encore là ils auraient déjà quitté le BP pour le Soleil : raisons climatiques et non sociales

Pas de regret communauté minière

Les communes se réunissent presque uniquement en cas de coup dur : autrefois jusqu'en 1985, il y avait tous les ans la fête du mineur, cela concernait toutes les

communes du BP et organisé par Comité Central d'Entreprise

Ce qui fait tenir, c'est l'esprit de camaraderie

Déf BP

Toute un vie, troisième génération de mineur, enfant polonais

Cités minières : mentalité particulière (tout le monde se connaît, solidarité, bonne ambiance malgré le commérage), rivalités entre cités

Mentalité particulière propre à chaque carreau

Bollwiler, Wittelsheim et Richwiller : communes symboles du BP car on y trouvait la plus importante concentration de mineurs

Communauté d'appartenance

Différent de Mulhouse où les gens ne se parlent pas

MDPA : entreprise qui a fait vivre, travailler plusieurs générations, organisé la société, seule entreprise à avoir fait cela

MDPA : métier de fonctionnaire à la différence qu'il n'y avait pas vraiment d'évolution de carrière

Pas vraiment de cohésion : aucun village n'est lié à l'autre, changement de mentalité d'un village à l'autre, ce qui importe, c'est la commune

Devenir

Autrefois on connaissait tout le monde et aujourd'hui on ne connaît plus les nouveaux arrivants : en plus les femmes et les jeunes étudient donc localement les gens se connaissent de moins en moins : pas plus mal pour la femme car moins d'observation et de commérage

Patrimoine continue à disparaître (terrils et chevalements) ; quelque chose de sa vie s'envole (choc destruction chevalement Ungersheim)

Changement visible de l'organisation sociale

Tout va se disloquer : identité et patrimoine : inévitable

Tout change car culture minière s'envole avec ancienne génération avec laquelle ils ont des contacts

Pas de contacts avec jeunes

Agonie du BP

Ce qui est engagé

Bon

On essaie de terminer doucement et bien, de passer correctement le relais

CCBP jouent bien son rôle dans la reconversion

Il n'y a pas eu mieux en matière de prise en charge des mineurs dans la reconversion

Aire de la Thur ; positif mais emplois précaires : il n'est pas sûr que ces entreprises puissent assurer l'emploi des gens jusqu'à leur retraite

Prise en charge du social par la CCBP (colo, sorties jeunes) : très bien et pas cher

Mal

Pas de sécurité de l'emploi

MDPA revende maison mine à n'importe qui : pour l'instant mineurs sont prioritaires mais cela ne durera pas

Ce qui reste à faire

Pas le soucis de maintenir l'entité BP

Conclusion

Grand attachement au BP avant Alsace, attachement à ses racines polonaises. Tout ceci a permis structuration sociale du BP. Malgré tout accepte dislocation inévitable de la culture minière. Le BP meurt avec sa population minière surtout présente chez les anciens. Lui-même se reconnaît plus chez les jeunes. Confiance en la CCBP pour prendre relai déjà bien engagé, bien que l'emploi créé soit voué à la précarité. Pas d'espoir de voir se pérennise cohésion BP : passivité.

- 1.8. J. T, 35-40 ans, mineur (depuis 1977) syndiqué CGT, de grand-père polonais, Cité Ste Barbe, Kingersheim depuis âge 18 ans

Adhérence

Tous les hommes étaient mineurs, se connaissaient tous, parlaient toujours de la même chose
Assez détaché de la mémoire de la mine

Déf BP

Cité : villages quasi autonomes autrefois
Chevalements
Femmes à la maison rendaient les cités vivantes et non dortoir
Identité : solidarité
N'est plus une région culturelle particulière, on retrouve les mêmes manières de vivre ailleurs

Devenir

Femmes travaillent de plus en plus donc visage cités a changé et va encore changer
Cités deviennent dortoir ou résidence weekend
Désormais mineur n'est plus le principal habitant de la cité : le changement a commencé au début années 80, au moment où les jeunes travailleurs qui n'habitaient pas la cité sont arrivés, donc dilution progressive de la culture minière : brassage s'est produit
Syndicats ont de plus en plus de mal à rassembler : esprit anti-syndicaliste dans l'air du temps
Si MDPA avaient duré, on aurait assisté au même changement de mentalité
Il manque une génération dans la mine
Changement des mentalités s'explique par fermeture MDPA et changement de société
Le lien qui existait parle travail n'existera bientôt plus
Ce qui amène les gens à être solidaire, c'est l'échange des idées : or grosses boîtes disparaissent donc changement
Syndicat devient le cabinet des réclamations : tous les gens à problème viennent demander conseil auprès syndicats
 Crainte que les nouveaux retraités ne s'investissent pas dans l'association
Culture BP va se diluer avec le temps
Convoitise cités minières, car une fois maison retapée : qualité de vie inégalée

Rien ne pourra jamais remplacer la qualité de l'emploi des mines

Ce qui est engagé

Travail proposé plutôt mal payé, souvent intérimaire ou précaire : Aire de la Thur, Ensisheim (exemple : PPE circuits imprimés pour téléphones n'ont pas de cadre mais uniquement main d'œuvre d'assemblage, non qualifiée, pas métiers très valorisants / THK plus pointue recrute m d'o plus qualifiée / implantation usine FOSS Nièvre uniquement pour chasser les primes
Qualité de l'emploi non prévue dans les plans de réaménagement : seul l'aspect vital est privilégié

Ce qui reste à faire

Coupe sombre : il va falloir gérer la misère, prendre mesures impopulaires (suppression par exemple des structures vacance CE)
Pas nécessaire d'entretenir le patrimoine (n'a pas adhérer à l'association chevalement Théodore car n'y trouvait pas d'intérêt particulier
Préserver la singularité de la région : sa « rurbanité »
Il faut faire venir l'emploi de qualité et pour ce faire la prime n'est pas une solution
L'idéal n'est pas de gagner des millions mais de vivre heureux dans son travail

Conclusion

Assez détaché au souvenir de la mine, en plus le passé de dilue très vite dans les cités. Sa préoccupation N°1, nous l'avions compris, n'est ni l'entretien de la mémoire minière ni la cohésion du BP, mais l'emploi et en particulier l'emploi de qualité, qui fait cruellement défaut dans les aménagements et plans d'aménagements à venir sur le BP. Il se soucie aussi beaucoup des mesures impopulaires qu'il va falloir prendre pour alléger la structure sociale MDPA.

- 1.9. Mme A, 45-50 ans, épouse de mineur, nièce de mineur ayant vécu à Strasbourg s'est toujours jurée de revenir vivre dans BP et épouser mineur ; Pulversheim

Adhérence

Prêt à quitter communauté minière à cause climat mais à condition d'y garder un pied à terre
Pas eu l'impression d'être cloisonné, car beaucoup d'activités
Enfants ont peu conscience de cet attachement

Déf BP

Mentalité particulière : BP faisait autrefois partie de toutes les discussions
Avantages sociaux
Mine a donné à manger à tous ses habitants

MDPA a créé travail même au-delà du BP, a relevé France après la guerre
Mineurs étaient déconsidérés par la grande ville : Mulhouse les traitait de voyous
Pas de mentalité particulière BP : elle s'est dissoute depuis longtemps

Devenir

Mal au cœur que tout s'arrête car les structures sont menacées (stades, asso, sécu, ...) (au moment où la mine était florissante, les stades de foot étaient blindés : 3 à 400 personnes alors qu'aujourd'hui 40 max
Avantages risquent de disparaître
Mentalités se perdent : une fois retraités les mineurs ne se cottoient plus car chacun vaque à ses activités
Tendance générale : isolationnisme des gens par la TV et le multi-média
Grands changements depuis 30-40 ans : sécurité de l'emploi a beaucoup diminuée
Grande mobilité géographique, alors qu'à l'époque le seul but était de rentrer à la mine
Ces changements incombent surtout au changement global de la société française
Autrefois on ne parlait que mine, aujourd'hui que des loisirs
Plus de région culturelle dans quelques années, envol du patrimoine
Pour lui : CCBP solide pour elle : fragile et inévitable éclatement car moyens ne sont plus les mêmes
Plus vraiment question de mine dans le BP

Ce qui est engagé

Effort pour absorber les pertes : Aire de la Thur, dynamisme culturel

Ce qui reste à faire

Communiquer le souvenir car la mine le mérite bien
Noyau culturel du BP à développer autour de l'éco-musée d'Ungersheim afin de développer le tourisme
Garder cohérence BP mais pas d'illusion
Empêcher de transformer BP en zone dortoir
Besoins avoir élus liés à la mine pour promouvoir passé minier

Conclusion

Attaché à la communauté minière mais prêt à partir pour le climat. Parle beaucoup de la société minière au passé car elle se délite depuis déjà longtemps. Triste de voir disparaître toutes les structures mises en place par les MDPAs. Souhaite que le souvenir soit entretenu encore longtemps malgré l'indifférence des jeunes. Conservatisme et passivité.

1.10. V. Hug, 19 ans, coiffeuse, fille de mineur (depuis 1982), originaire de Thann, Richwiller, cité Amélie II

Adhérence

Histoire à laquelle on se sent attaché : le pays

Pas d'appartenance à mentalité BP, d'abord alsacienne
Attachement à la cité, aux proches, pas vraiment au BP tout entier : mentalité mineur et village lui plaît beaucoup
Compte rester travailler ici plus tard

Déf BP

Solidarité entre mineurs
Pas de mentalité spéciale dans le village
Mentalité particulière : plus solidaire, chaleureux, ouvert qu'ailleurs (que l'Alsacien)
Peu d'étrangers dans les cités

Devenir

Assez pessimiste du fait d'entendre tous les ragots mineurs au salon
Après les MDPAs : plus rien, manquera à beaucoup de monde : pas d'influence sur l'économie locale mais sur les mentalités
Entreprises s'installeront sur terrains vendus par MDPAs

Ce qui est engagé

Mal

Suite à la fermeture et la retraite les mineurs se sentent démunis, n'ont plus de sens à donner à leur vie, n'ont plus l'impression d'être utiles : n'ont plus le statut du mineur donc plus de statut social
Dommage priorité donnée à la réindustrialisation car nuit à la qualité de vie, préférerait statu quo

Neutre

Stocamine

Ce qui reste à faire

Musée de la mine
CCBP doit prendre relais MDPAs pour transport ; déchets, décider du développement à entreprendre

Conclusion

Attachement à la cité, à un esprit qu'elle ne devine pas forcément minier. Pas d'attachement réel au BP. Consciente qu'une page se tourne d'après les nombreux témoignages qu'elle reçoit mais ne s'en sent pas touchées directement. Le souhait de voir le souvenir se pérenniser est important mais sans plus. Elle souhaite que le cadre de vie reste identique à ce qu'il est et désire s'installer dans le même cadre plus tard pour y travailler.

1.11. D. S, 17 ans, lycéenne, fille d'ingénieur MDPAs, habitant cité minière Staffelfelden depuis 6 ans (origine Bretagne)

Adhérence

Pas envie de partir
Pas envie d'y rester travailler

Déf BP

Ensemble communes ayant histoire commune, créé par MDPA
Esprit particulier dans les cités qui se maintient
Dialogue difficile avec les anciens
Avantages du mineur restent dans les mentalités
Mentalité difficile du mineur aussi bien dans les cités que dans les écoles : difficulté à côtoyer enfants de mineurs
Peu occasions de se réunir, peu d'assos pour jeunes
Paysage : mines délabrées
Beaucoup de gens bornés, idée fixe
Idées extérieures souvent mal acceptées
Extrême ou rien chez les mineurs

Devenir

Eclatement imminent
Ne se pose pas vraiment de questions
Début mélange entre mineurs et non-mineurs
Influence enfants de mineurs sur les autres

Ce qui est engagé**Mal engagé**

Domage disparition patrimoine
BP se referme sur lui-même
Peu échanges entre BP et extérieur
Gens protestent mais ne proposent rien
Anciens n'ont pas eu à trouver un travail donc ne d'engagent pas

Ce qui reste à faire

Faire musée de la mine
En savoir plus sur la mine
Prête à retransmettre culture minière
Donner travail aux licenciés
Relier communes entre elles
Développer transport pour le dévlt du BP
Développer les communications
Développer structures animations jeunes
BP doit attirer d'autres activités mais peur que les gens s'y opposent
Utiliser énergie de contradiction au constructif
Donner aux jeunes plus d'occasions de se rencontrer
Penser à de nouveaux emplois
Faire cohabiter jeunes et ancienne génération

Conclusion

Attaché quelque peu au souvenir de la mine mais pas au BP ni à la culture minière à laquelle elle fait beaucoup de reproches (mentalité égoïste, prétentieuse, conservatrice et contestatrice). La disparition des MDPA n'arrange en rien la prise en charge des jeunes, qui ont beaucoup de mal à communiquer avec les anciens. Il faut désormais transformer l'énergie contestatrice des mineurs en

énergie constructrice de vie pour l'emploi et pour les jeunes.

- 1.12. Mlle H : 20-25 ans, origine marocaine, fille de mineur retraité, contrôlease fabrication à Soulz, habitant de Ensisheim depuis 15 ans.

Adhérence

Par son père attachement à la mine prononcé, sentiment appartenance à une cité minière du BP
D'abord alsacienne, pas habitant du BP
Ne quittera pas le BP, y restera travailler

Déf BP

Regroupement de villes, relais MDPA pour organismes jeunes
Evoque son père mineur et rien si son père n'avait jamais travaillé à la mine
Pas de notion CCBP
Cité minière : pas d'ambiance, calme, bien construit, bien entretenu propreté, avantages et confort

Devenir

On peut s'attendre à tout car décisions MDPA sont imprévisibles (on pourrait même voir raser les maisons des mines du jour au lendemain)

Ce qui est engagé**Mal engagé**

Rien pour les jeunes
Pas de communication
Retard ouverture centres jeunes
Gaspillage terrains par promoteurs

Ce qui reste à faire

Pense à autre chose qu'à la mine (construire usines pour les jeunes)
Ne pas perdre identité urbaine du BP
Développer l'emploi et préserver qualité de l'environnement

Conclusion

Très attachée à la cité minière, grâce à son père, bien qu'elle fasse très peu d'efforts pour les jeunes. Rien de vraiment bien engagé. Il faut s'occuper de nos jeunes même après leur majorité et se préoccuper de l'intégrité urbain du BP. Développer l'emploi en priorité.

1.13. J-P M, 35-40 ans, responsable maintenance à AC2R, employé depuis 20 ans, né dans BP, habitant Bollwiller

Adhésion

Se sent habitant BP avant d'être alsacien, revendique racines polonaises (orgueil)

Déf BP

Expression dynamique fait suite à institution figée des MDPA : zone de reconversion

Expression plus récente que MDPA : c'est la fermeture des anciens puits Ensisheim, Rodolphe, Alex, Max et Amélie I qui ont fait prendre conscience de cela : fermeture des mines a fait que concentration mineur s'est plus faite qu'à certains endroits et de nombreux problèmes de gestion sont apparus (affaissement, pollution, pérennisation de l'emploi)

Autrefois on parlait de puits, de fosse, on ne disait pas BP C'est la prise de conscience collective (consensus politique, syndicaliste par rapport à ces problèmes) qui a fait naître BP : a moins de 10 ans

D'autres entreprises géantes arrivent à supplanter suprématie historique des MDPA : Manurin puis Peugeot, Laffarge

Mais c'est effectivement MDPA qui ont légué le plus de problèmes à la pop : pollution et affaissements miniers pour l'essentiel

C'est une région culturelle (de par la difficulté d'exploitation et la richesse pop)

Heure de gloire de l'action sociale MDPA uniquement due au Baby Boom

Devenir

Déclin structure sociale MDPA uniquement due au vieillissement de la pop

La nouvelle activité dilue l'identité minière

BP voué à l'éclatement : c'est bien, suite logique des choses

Ce qui est engagé

Très bonne logique d'implantation des entreprises

SECOIA : très bon concept, manque de communication

Ecomusée ; très bonne idée

Aire de la Thur : l'emploi qu'on y trouve ne diminue pas le statut social du mineur : il doit tout simplement s'adapter à industrie moderne / risque car équipementiers sont dépendants fluctuations économiques des assembleurs Reconversion AC2R très mal passée sauf pour la partie maintenance

MDPA joue son rôle : reconversion exemplaire

Ce qui reste à faire

Compte beaucoup sur les MDPA pour prendre choses en main

Confiance en : Aire de la Thur, SECOIA, TREDI

Conscient que MDPA iront jusqu'au bout du traitement du problème

Prise de relais : conscient qu'une autre raison sociale doit prendre le relais MDPA

CCBP déclencheur de projets mais pas moteur financier

Conserver mémoire de la mine

Il faut développer qualité de l'emploi

Développer zone activité autour AC2R

Conclusion

Très attaché au BP, car y a toujours vécu et a travaillé pour filiale des MDPA, à l'origine du BP. Associe sa région à la reconversion qui pour lui est une réussite : chacun a correctement joué son rôle et continuera à le jouer : totale confiance en MDPA pour gérer la suite de la reconversion. Pas inquiet du devenir BP mais attentif à l'emploi et à sa qualité.

2. Personnes non liées à la mine mais concernées par son devenir

2.1. D. K, 45-50 ans, cadre chez Clemessy, pompier, né à Wittelsheim, a baroudé pas mal pour le travail, cité Langenzug

Adhérence

De moins en moins attaché au BP car déçu
Ne s'intéresse pas à la mine en tant que telle

Déf BP

Région de grande richesse qui devient une poubelle (déchets ultimes, terrils sur lesquels on ne peut rien planter donc problème pour paysage et dangereux)

Devenir

Mentalité de moins en moins bonne : seulement bonne chez les anciens mineurs et chez les polonais

Inquiet pour avenir de Wittelsheim car rien est fait pour relayer MDPA

Ce qui est engagé

Mal

On a loupé reconversion : comment combler le vide du sous-sol, comment gérer des bâtiments voués à la démolition ?

On aurait pu mieux nous préparer, mieux nous informer EMC a de l'argent donc devrait mieux encadrer la reconversion

La fermeture des MDPA n'est pas inéluctable car on aurait pu rentabiliser l'entreprise : problème français

Déçu par : ce qu'on y installe, mentalité du mineur de plus en plus marquée : « on veut bine croire qu'ils ont trimé mais tout leur est dû », mesquineries, rivalités, tout ce qu'ils peuvent voler aux MDPAs, ils le volent
CCBP : n'évoque rien de bon (Kingersheim n'a rien à faire dans BP)

Joe Spiegel ne doit pas venir se mêler de nos affaires : il prêche pour sa paroisse, le personnage déçoit, contre trie sélectif, Spiegel n'a pas fait grand chose car a simplement appliqué les normes européennes

Aire de la Thur : trop concentrée sur une même commune, ne croit pas en son extension car coincée par routes : tout restera à Pulversheim

Aurait voulu répartir ponctuellement entreprises sur tout le BP

Déchets ultimes

Bon

Aire de la Thur : a permis compenser fermeture MDPAs
Secoia : permettra de caser jeunes licenciés après fermeture

Ce qui reste à faire

BP doit rester uni car tout seul on risque de se faire déborder

Eviter de brader les terrains et donc attirer les méchants promoteurs, non soucieux de la préservation d'un cadre de vie

Communiquer sur le passé : projet musée à condition assurer sécurité

Reconversion du BP car pour l'instant que des embryons
Réutiliser structures bâtiments pour éviter trop de dépenses et non pour sauvegarder patrimoine

Pomper l'eau : industries du papier qui ont besoin eau pourraient s'installer

Que reconversion se fasse de manière intelligente

Que l'Etat s'investisse plus dans reconversion

Plus d'information

Conclusion

Attaché au BP mais pas à son passé. Très déçu par la reconversion engagée car les MDPAs auraient pu rentabiliser leur production, les problèmes physiques du sol auraient pu être mieux gérés, la vente des terrains aurait pu mieux être négociée. Les activités ayant pris le relais des MDPAs contribuent à la dégradation de l'environnement essentiellement. En un mot, regrette que la reconversion ait gaspiller autant d'argent utile à autre chose.

- 2.2. M. W, 35-40 ans, fils de mineur, directeur général adjoint urbanisme et développement économique, ville de Wittelsheim, travaille souvent avec SECOIA, n'habite pas BP

Adhérence

Matérielle et non culturelle
Attachement à certains éléments :

- Cité minière : ce qui permet aux gens avoir vie agréable
- Pérenniser mémoire mine

Déf BP

Communauté de problèmes : à cause reconversion qui ne marche pas forcément de manière optimale

MDPA : substrat sur lequel tout s'est construit

Culture minière réelle au niveau du vécu : jeunes ont arde culture minière, assos s'organisent au niveau cités minière, organisation de vie centrée sur la cité minière, activité sociale beaucoup plus dense dans la cité que dans la ville

Fait historique, restera inscrit dans le paysage

Réalité culturelle : ce qui est vraiment réel, c'est le substrat qu'on y met :

- héritage minier
- gestion du foncier
- mentalités

Différence entre les mineurs ayant toujours vécu dans cité minière et ceux dont mine était seulement le lieu de travail

Paternalisme

MDPA : moyens sociaux jamais mis en place dans d'autres entreprises, vecteur développement pour toute une région, élément moteur du Sud département

Mine toujours très présente

Pas de mentalité particulière

Devenir

Non entretien participera de cette réalité historique

Danger Wittelsheim : convoitises Mulhouse

Menace intégrité BP : pression sur terrains, ne seront pas bradés, terrains MDPAs en zone constructible urbaine quasi inexistants

Terrains en partie vendus donc convoitises ne sont pas à venir

Gestion cités : spéculation future ?

Il n'y aura pas de grosse vente de terrain en 2003, tout se fait progressivement donc BP n'est pas sous menace éclatement brutal

Ce qui est engagé

Ce qui marque le plus le changement c'est le passage mono-industrie à plusieurs industries : Aire Thur, zone économique Wittelsheim, Kingersheim

Reconversion des hommes : travail extraordinaire (vu de l'extérieur : reconversion mise en route sur la durée), c'est la « fin prévisible » d'une industrie

Reconversion des sites : c'est la plus difficile : dans quelle logique souhaitent-on organiser la reconversion des sites ? Certains sites ne sont pas forcément bien placés ; Problème de structure du sol et de pollution
CCBP : traitement déchets, transport

Ce qui reste à faire

Gestion carreau minier doit être pris en charge à l'échelle intercommunale

Terrains miniers à exploiter car terrains de grande dimension sont extrêmement rares : ainsi serait bon grand projet dévlt sur ces sites (Toyota : BP était incapable de proposer terrain à l'échelle de ce projet)

Réindustrialisation du BP : normal et puis les gens sont habitués à 2 siècles d'industrie non stop

Important que BP reste soudé jusqu'au moment où il aura réglé tous ses problèmes miniers : une fois problèmes

réglés, chaque commune pourra rejoindre le bassin qu'elle voudra
Communes doivent s'unir pour des motifs matériels et non culturels
Souhait conserver mémoire mine
Rôle communes : gestion des bâtiments, prise en charge jeunes
Préserver ce qui doit l'être : cités minières, qlq chevalements, que ensemble communes aient retrouvé équilibre, gommer points noirs
Motif fédération communes BP : eau et gestion de l'après potasse

Conclusion

Attachement matériel et non culturel. Est pour la réindustrialisation de vastes espaces vendus par les MDPA. Veut fédérer commune le temps que tous les points noirs de la reconversion soient effacés.

- 2.3. M. T, 54 ans, artiste peintre, retraité du CE des MDPA, a commencé comme mineur, Ensisheim

Adhérence

Pour Europe des régions, européen avant tout
Attaché à identité minière, ouverture nuit à l'identité, attaché à la grande famille des mineurs
MDPA : identité, sa vie, aimait contact CE, comportement délégués syndicaux souvent épouvantable
Fait d'avoir vécu au fond de la mine l'a beaucoup marqué, cependant il ne faut pas rester prisonnier de la mine, il faut s'ouvrir
Ne peint jamais la mine, a besoin plutôt d'évasion et de voyage
A été forcé de rentrer à la mine après décès père, mais ne regrette rien car son passé minier lui a tout apporté
Membre de Kalivie

Déf BP

Evoque l'avance culturelle : tout est parti du BP (asso, club sportif autrefois subventionné par les MDPA)
Beaucoup de clubs au top grâce aux MDPA
Ce n'est pas un petit pays, ce qui lui plaît, c'est son ouverture sur l'extérieur
Aujourd'hui, il ne reste plus grand chose des MDPA
En 4 ans, depuis premier plan de restructuration : chute vertigineuse de l'identité minière
Chacun parle de reconversion et plus de MDPA immuable
Mentalité mineurs nettement moins importante et positive qu'avant
MDPA : c'est l'anti-évasion : mineurs très casaniers
Pas de mentalité commune entre Wittelsheim et Ensisheim
Staffenfelden et Wittelsheim symbolisent le mieux la société minière : symbole vivant : MJC Wittelsheim

Devenir

Il n'est plus nécessaire de garder BP fermé : ceci appartient au passé
Fermeture MDPA : c'est le changement de mentalité qui est le plus flagrant
Mentalité minière appartient au passé, entretien mémoire ne restera que dans le cadre musée
Convoitises politiques : réelles, prêt à donner terrains à qui veut

Ce qui est engagé

Pas inquiet par rapport à sauvegarde territoire
Aire de la Thur, usines Ensisheim
Regrette départ Ensisheim de la CCBP
On a mal accompagné les mineurs, mal informés

Ce qui reste à faire

Pour le chamboulement complet : on ne peut pas s'accaparer un passé, ne pas être possessif, besoin d'ouverture
Il faudrait garder quelques éléments du patrimoine en place
Petit à petit, on doit faire le deuil
Organiser activités autour de ce souvenir : Kalivie
Dommage, du fait soucis reconversion, on fait passer le culturel en second plan
Développer le plein emploi
Pour disparition terrils, tout reverdir
Mise en place pôle culturel central sous forme son et lumière
Il faut faire venir touristes dans BP car actuellement ils le contournent

Conclusion

Sentiment d'appartenance à la grande famille de la mine mais est pour l'ouverture sur l'extérieur. Ce besoin d'ouverture l'a toujours incité à vouloir délivrer les mineurs de leur territoire jalousement défendu et d'une mentalité qui s'est progressivement dégradée ces cinq dernières années. L'emploi et la qualité de l'environnement d'après lui sont « les mamelles de la reconversion ».

- 2.4. M. W, 30 ans, directeur de service à la CCBP, habitant Colmar et M. Spicacci, 28 ans, directeur de cabinet CCBP, habitant BP depuis cette année

Adhérence

Déf BP

Mines, exploitation mine, reconversion, établissement public
Sans CCBP, BP ne serait pas grand chose
CCBP n'est pas MDPA bis (exemple pour les CLU, les mineurs ont demandé à la CCBP de se substituer aux MDPA)
Mentalité : les mineurs tiennent assos, milieux politiques, infiltrent tout

Ainsi comme ces mineurs représentent BP, la CCBP ne rencontre que des mineurs : ainsi contact avec BP est déformé

Mentalité mine spécifique au BP : capacité à se mobiliser

Confrontation à cette mentalité souvent difficile

Ainsi BP a très souvent des interlocuteurs (mineurs !)

Présence très marquée mine dans BP

Paradoxe BP : tout le pousse à exploser entrecroisement administrations différentes) et pourtant il se maintient

Pas d'éclatement mais pas d'unité non plus

Devenir

MDPA vont se dessaisir du territoire : forêts par exemple, les communes ne pourront pas à elles seules gérer toute la forêt

Mentalité déclinera au fur et à mesure décès des mineurs

On ne retrouvera jamais le même niveau de cohésion

Devenir foncier MDPA : Giovanetti a pu avoir vision globale de la gestion foncier, car maîtrise très bien l'histoire du site

Périmètre communal n'est plus pertinent : CCBP et même « pays » la serait plus

Transport : danger pour identité BP

Ce qui a été engagé

CCBP mis en place pour mener politique plus large que SIVOM avec apparition nouvelle problématique : reconversion des mines

Le problème immédiat était au départ économique : amener au départ entreprises afin de générer ressources aux collectivités et offrir reconversion professionnelle pérenne dans le temps

Approche globale du territoire afin de ne pas le gaspiller

Rôle CCBP : - action sur le long terme : tout à l'honneur des politiques car ils ont su raisonner sur le long terme : on a mieux anticipé qu'en Lorraine

- unité des acteurs dans un but commun

Aspect économique : est désormais traité, on le met de côté

Ce qui reste à faire

Soucis CCBP : faire effet de levier

Difficulté de trouver une unité : autrefois rôle joué par les MDPA

Ce qui peut lier : mentalité particulière d'un Bassin de vie Conservation patrimoine : entretenir mémoire (harmonie des mines, sites cultes,)

Aujourd'hui, motivation : amélioration cadre de vie, reconversion

L'identité ne passera plus par l'économique

Conception aménagement et développement durable beaucoup plus présent car problématique de reconversion Unité se fera sur ensemble territoire

Prochain objectif : gestion forêt, environnement

Pour transport : obligation collaboration avec agglomération Mulhouse

Dvlt transport et maîtrise dvlt industriel et urbain : pas contradictoire avec soucis de mémoire

Conclusion

Détachés du BP mais très attachés à son devenir. Pour eux le BP est représenté par le mineur, qui compte sur CCBP pour prendre relais MDPA. Ce n'est pas son objectif. De plus son souhait est de maintenir et développer BP au sein d'un Pays de vie plus large lui assurant ainsi un développement économique durable et moins coûteux . L'aspect qualité de vie du BP est actuellement la priorité de la CCBP.

2.5. Docteur C, 45 ans, médecin des mines, habitant BP depuis 20 ans à Feldkirch, Bollwiller

Adhérence

Se sent très redevable aux MDPA

Très attaché à la région culturelle : il faut défendre intérêts région Alsace avant l'intérêt de la cité minière

Se sent bien parmi les mineurs, se sent appartenir à la communauté minière

Tiens un rôle d'intérêt public et les gens le lui rendent bien

Aime l'Alsace car confort de l'exercice

Très attaché à culture locale, aimerait que cela reste : Alsaco-polono-italien

Polonais : gens très bien, entretiennent très bien leur culture

Déf BP

Ce sont avant tout les MDPA

A pu faire études supérieures grâce au régime MDPA

Aujourd'hui MDPA ne représentent plus grand chose

Culture minière propre au BP : facilité contact avec les gens, homogénéité du personnel, mentalité rurale (pas de cas sociaux, toxico) contrairement à la ville et au centre où pop beaucoup plus hétérogène

Devenir

Il cotoie personnes âgées donc ne perçoit pas problèmes jeunes concernés par le réaménagement

Se voit terminer carrière avec les retraités

Méconnaissance enjeux géopolitiques

Les jeux sont faits : la plupart des mineurs sont reconvertis

Ce qui est déjà engagé

Mal

Stocamine : premier mobile de discorde

CCBP : peu d'avenir, ne sait pas exactement ce qu'elle fait

Aire de la Thur : moche, pas très écologiste

Regrette liquidation puits, chevalements : regrette que l'on ait pas tout gardé

Reconversion engagée depuis longtemps : ce n'est pas un changement radical, ce n'est pas un événement central

La fermeture des mines est déjà faite

Ce qui reste à faire

Il faut garder chevalements

Conclusion

Originaire des Cévennes, médecin des mines depuis 20 ans, s'est très bien intégré à la culture locale, aux gens des mines, auxquels il est très attaché et qui le lui rendent bien. Respectueux des valeurs de ces gens là et surtout de la culture polonaise, reproche aux nouveaux immigrants de ne pas faire le même effort d'intégration que les polonais. De sensibilité écolo et régionale, espère que reconversion préservera les intérêts culturels et environnementaux du BP et de l'Alsace.

2.6. V. H, 30 ans, commissaire de police, P. F, 40 ans, capitaine de police, Wittelsheim-Wittenheim

Adhérence

Il faut être mineur pour se sentir attaché
Trouvent cette communauté minière très attachante
Comprennent cet attachement, cette solidarité minière car la police reproduit aussi ce sentiment à Wittenheim
Grand attachement au patrimoine minier : trouvaient terrils moches au départ mais maintenant apprécient

Déf BP

Encadrement social était très important autrefois, fait cruellement défaut aujourd'hui
Cités : très présentes à Wittelsheim, a su garder structure associative, différent de Wittenheim
La mine : manif régulières le vendredi, activité syndicale
Ensuite après la mine, c'est un territoire : entité politique hétérogène, communes très étendues, c'est d'abord la cité pour les gens
C'est toujours la cité qui se mobilise : le maire a d'ailleurs gagné car avait mobilisé représentants de quartiers
Très fort sentiment d'appartenance à la cité, en particulier à Wittelsheim
Wittelsheim : peu de grands projets comme à Wittenheim, car forte présence minière, donc plus de conservatisme et d'opposition à tout changement
Polonais ne conçoivent pas que les nouveaux immigrés ne fassent pas le même effort d'intégration qu'eux : frustration
Le mineur tient à se distinguer par rapport à l'autre : concurrence matérielle
Mineurs ressentent le même attachement qu'en All de l'Est
La disposition des arrondissements ne favorise pas cohésion BP : 2 députés interviennent dans BP : Wittelsheim est dans même circonscription que Cernay alors que rien ne lie ces deux communes sur plan culturel
BP est la région minière tout comme région viticole de Colmar : porteur de valeurs morales : « Moi, j'suis pas un con, j'suis mineur, monsieur ! »
Lorsqu'un mineur se présente, il dit d'abord qu'il est mineur

Devenir

Tout ce qu'on entreprend ne sera jamais aussi bien qu'avant

Ce qui a été engagé

Mal

On a trop donné aux mineurs avant la fermeture donc frustration : les mineurs ont obtenu ce qu'ils réclamaient donc basta
CCBP : structure politique, fragile car très politique
En terme sécurité : pas cohérent : on rassemble communes qui ne connaissent pas les mêmes problèmes de délinquance
Montée de l'insécurité du fait désengagement MDP
Aire de la Thur : sentiment que cela se situe un peu en dehors

SECOIA : représente conflit entre Vogt et Riesemann : connotation exotique qui ne colle pas à la région, beaucoup trop prétentieux par rapport à ce que c'est
Reconversion, réaménagement n'intéresse pas trop les gens, ils n'en parlent pas, pensent que cela relève de l'élu

Bien

Emballés par l'Ecomusée : richesse pour l'Alsace

Ce qui reste à faire

Développer le sentiment de vie en communauté, de combat syndical, de sentiment d'appartenir à une commune, fraternité

Conclusion

L'intervention policière conjointe dans les deux communes de Wittenheim et de Wittelsheim leur a fait prendre conscience de l'importance des valeurs morales inhérente à la culture minière. En effet, Wittelsheim a su garder une présence minière importante sur son sol et la délinquance est négligeable par rapport à Wittenheim où cette culture est davantage diluée dans la nouvelle urbanisation. Voudraient pérenniser ces valeurs, auxquelles ils sont désormais attachés, par l'entretien du souvenir et l'engagement associatif par exemple.

2.7. M et Mme H, 35-40 ans, usine chimique à St Louis, fils de mineur, Ensisheim

Adhérence

Leur région, c'est l'Alsace, on fait partie du Haut-Rhin
MDPA ont fait vivre parents et grand-parents : ne jouent plus aucun rôle pour lui
Pas attaché culturellement au BP
Pas d'attachement particulier, se sent d'abord européen
Ne resterait peut-être pas dans BP s'il n'y avait pas amis, famille

Déf BP

Page tournée, passé, va disparaître
Représente patrimoine minier pour l'Alsace

Devenir

Pense que culture va se maintenir : en témoigne Ecomusée de Bollwiller
Sur long terme BP éclatera mis à part cités qui perdureront
Région à économie tournée vers l'Allemagne et la Suisse dans 10-20 ans

Ce qui a été engagé

CCBP : ne représentent rien

Aire de la Thur : pas un relais des MDPA

Ce qui reste à faire

Que faire des ouvriers, des logements : qui va entretenir tout ça ?

Conclusion

Enfant de mineur, la culture minière des parents et grand-parents mineurs a quasiment disparu de son champs conceptuel. Pour eux, un page est tournée et il est désormais nécessaire de se tourner vers l'économie extérieure ; ceci n'est pas contradictoire avec l'entretien d'une mémoire de la mine.

- 2.8. M. C, 40 ans, chauffeur poids lourd, fils de mineur, habitant cité souche polonaise, Pulversheim

Adhérence

Son père lui a toujours déconseillé d'être mineur
La cité ne représente plus rien
Appartenance néanmoins au BP
Culture BP : oui : y réside quelque chose de vrai
Très forte mentalité BP qu'il ne défend pas (car œillères)
D'abord Alsacien mais aussi habitant BP car souches sont là
BP uni car culture alsacienne veut cela
Sans MDPA : vie serait pareille

Déf BP

L'a aidé à vivre, à créer son commerce
MDPA : empire en décadence
Par grosses différences entre communauté BP et villes voisines
Mineurs : fainéant, revendicateurs, la planque : un entrepreneur ne prendra jamais un mineur en priorité dans son entreprise, compétition matérielle (c'est à celui qui aura la plus belle voiture), argent utilisé n'importe comment

Devenir

Menace promoteurs

Ce qui a été engagé

On ne sait pas pourquoi on ferme la mine
Aire de la Thur, en face Ecomusée : devrait servir à quelque chose, prendre le relais des MDPA
Implantation industries : content mais pas top

Ce qui reste à faire

Tout ce qu'il faudrait qu'il se fasse en matière d'industrie reste à venir

S'occuper du devenir des sous-traitants MDPA

Pas de soucis MDPA

Soucis environnement très marqué (déchets nucléaires, affaissements miniers, farines animales) : quelle prise de relais ?

C'est à l'Etat d'entretenir tout la patrimoine, les communes s'en massent

Prise de relais par la CCBP

Travail pour tout le monde et transformation friches en parc

Conclusion

Bien que fils de mineur, a finalement rejeté les valeurs du mineur, le culture mine. Ne renie pas ses origines minières mais indifférent au devenir des MDPA. Il est pour une reconversion réussie, dans un environnement à améliorer, mais ne veut pas que les habitants assument financièrement cette reconversion. La mission doit naturellement revenir à l'Etat ou à la CCBP.

- 2.9. L. S, 35 ans, chef de projet informatique à Mulhouse, Felfkirch

Adhérence

Communauté alsacienne
Attachement à l'association sportive
En fait attaché à vie de village en Alsace

Déf BP

Revente patrimoine MDPA, vache à lait, présent dans toutes les assos
Cité minière très particulière par rapport à la ville : les maisons ont une âme
Région culturelle de par son patrimoine et ses hommes

Devenir

Structures sociales vont disparaître avec MDPA

Ce qui a été engagé

CCBP : pas informé sur son rôle et son efficacité
Aire de la Thur : mal desservie : pas de transport en commun, a cependant beaucoup contribué à reconversion BP

Trop de chômeurs, non pas parce qu'il n'y a pas de travail mais parce qu'ils sont trop vieux

Ce qui reste à faire

Compter sur MDPA pour revendre terrains à sociétés privées afin d'assurer la reconversion économique comme Aire de la Thur qui est une réussite
Trouver le juste équilibre : industrialisation, environnement

Conclusion

Attaché à la vie de village alsacienne et non à une culture minière particulière. Pour une gestion privée du BP : rachat terrains MDPa par privée par exemple. Est pour le juste équilibre : industrialisation, environnement.

2.10. M. H, 24 ans, automaticien, habitant BP depuis 1987, Richwiller

Adhérence

Alsace
Pas vraiment attaché au BP
Attaché aux Vosges
Compte pas travailler dans BP

Déf BP

Les mines représentées surtout par Wittelsheim, Richwiller et Staf
Première ligne de chemin de fer de France
Stocamine
Grande histoire : structures encore présentes (médecin des mines, cités minières)
Cité minière : s'y sent pas vraiment assimilé
Présence mine par les clubs, sirènes, assos
Cités : grande différence par rapport autre cités minières (mine du Nord) : impression que les gens sont plus soudés, mine est plus présente au quotidien
Entend souvent parler de la mine pour évoquer le passé : quasi tous les jours au bistrot
Mentalité mineur particulière (exemple clés à molette)
Pour lui MDPa est un groupe sans chef
Tous les jours on entend parler de reconversion au bistrot
Région culturellement unie contrairement à région Mulhouse

Devenir

Vente en masse de tout le patrimoine minier
Eclatement certain, regroupement en plusieurs agglomérations

Ce qui a été engagé

Danger farines animales

Ce qui reste à faire

Pas le soucis réindustrialisation
Avenir BP : important car il y vit et voudrait voir se conserver esprit solidarité entre mineurs
Le relais doit être pris ou par l'Etat ou par la région
Soucis : bien vivre, calme, bonne desserte

Conclusion

N'est pas issu de famille de mineur donc n'a pas intégré la mentalité du mineur mais l'apprécie

beaucoup. Attaché donc à la cité minière mais pas au BP en tant que telle, lui préfère les Vosges. L'avenir du BP lui importe peu mais la préservation d'une identité minière le rend soucieux

2.11. M et Mme F, 35-45 ans, transporteur et femme barman, membre comité consultatif Bioscope, dans BP depuis 6 ans, Ungersheim

Adhérence

On parle très souvent BP
Appartenance au BP avant Alsace
Tient à rester dans BP, n'ira jamais travailler ailleurs
Bonne ambiance : on se sent tous mineurs même si on n'y a jamais travaillé

Déf BP

Mine, patrimoine
Gens diff, beaucoup plus soudés qu'ailleurs, esprit mine
Communauté polonaise
Gens qui ont de l'argent, avantages, patrimoine : que va-t-on en faire ?
Région à part entière : pays de vie
C'est un grand village : c'est Berrwiller qui le représente le mieux
Au départ pensait que mineurs étaient fainéant mais sa descente l'a fait changer d'avis

Devenir

Fermeture MDPa diminue le nombre de clients : plus le temps de venir boire un verre
Pas de soucis

Ce qui s'est engagé

Bien car on a fait du BP CCBP
CCBP : a bien joué rôle traitement déchets
Contre projet Bioscope car nuit au commerce et à l'environnement
Reconversion des hommes réussie car tous les mineurs qu'il connaît sont devenus chef d'entreprise
Sans CCBP, Ungersheim ne serait rien
Frustration car sel gemme aurait pu être commercialisé : en veut à l'Etat et aux salins du midi

Ce qui reste à faire

Préserver quelques monuments des mines
Faire un max de zones industrielles car il y a place : en plus communes ont priorité sur reprise terrains
Préserver environnement, il y aura toujours emploi
Communiquer sur la mine
CCBP doit prendre relais MDPa et tout gérer dans BP
Emploi avant tout : préfère zones industrielles aux parcs attraction
Régler problème sel déneigement : qui nous approvisionnera ?
Régler le problème du matériel et des terrains

Conclusion

N'appartient pas du tout à la mine mais y est très attaché : aime la mentalité du mineur, se sent lui-même mineur dans l'âme. Il est pour une prise de relais MDPA par CCBP qui, il l'espère, saura tout gérer dans BP. Frustré que l'on n'exploite pas davantage la mine (sel gemme). Assez conservateur, privilégie tout de même la réindustrialisation du BP et la préservation de l'environnement.

2.12. G. T, 25 ans, employé intérimaire en Suisse, Berrwiller

Adhérence

Alsacien de Berrwiller
Habitant du BP car c'est une région culturelle
Attaché au BP car : fêtes, bals, feu St Jean, folklore, tranquillité, gens soudés

Déf BP

MDPA, ambiance, village
Cités minières
Région culturelle fait beaucoup pour ses habitants (parc pour les jeunes par exemple)
Mines et chevalement (y a travaillé pendant une semaine)

Devenir

Que vont-ils faire des mineurs, des puits ?
Risque éclatement BP
Que va devenir matériel et bâtiments des mines ?

Ce qui est engagé**Ce qui reste à faire**

Conserver beauté villages
Pas d'industrie : assez de travail pour tout le monde donc privilégions l'environnement
Conserver le patrimoine

Conclusion

Attaché avant tout à l'identité de son village et donc par la force des choses au BP (certes attaché à ses festivités). Ne se pose pas vraiment la question du devenir du BP, de la mine. Espère tout de même que l'on gardera souvenir mine. Veut que tout reste identique à aujourd'hui : pas d'industrialisation, préservons notre environnement.

2.13. A. L., 17 ans, élève de Première au Lycée Amélie Zürcher, Wittelsheim (originaire de Cernay)

Adhérence

A toujours été fasciné par le patrimoine minier (terrils : « montagne magique »)
Côte à côté beaucoup de familles de mineurs
Préfère mentalité BP à Cernay : a terriblement de mal à vivre à Cernay
Mineur a pris l'habitude d'accueillir le voisin qui n'est pas de la famille forcément
Enfants de mineurs au Lycée donnent envie d'aller vers eux, attirée par l'ambiance du groupe
Se sent autant italienne qu' habitante du BP

Déf BP

Maisons des mines, mentalité bien particulière, communauté des cités très liée dans les cités, impression d'une grande famille
Camaraderie bien particulière à la mine et à la ville
Chaleur humaine des cités meilleure que dans petits villages
MDPA : fierté pour le mineur mais aussi pour l'Alsace
Séparation naturelle mais pas conflictuelle entre enfants de mineurs et de non mineurs
Enfants de mineurs beaucoup plus calmes qu' enfants des villes : ces enfants ont réussi à garder des repères qui les rassurent quelque part

Devenir

Soucis : perdre cette ambiance de quartier caractéristique des mines
Tendance à se séparer
Peur que cette identité disparaisse en se refermant sur elle-même
Danger extension mulhousienne

Ce qui est engagé**Ce qui reste à faire**

Faut pas que dynamisme économique ne gâche le paysage
Avenir et passé doivent fonctionner en ensemble : allier le dvl économique et le souvenir de la mine
Interroger les gens pour savoir qui prendra relais
Renforcer CCBP car seule commune devant Mulhouse n'a aucun poids ; mais persuadée que communes vont s'isoler
Laisser BP comme il est : qu'il ne devienne pas comme Mulhouse

Conclusion

Cas très original car habitant Cernay et n'ayant aucune attache minière par sa famille, est farouchement attaché à la société minière, matérialisée par la cité minière. Cherche à préserver à tout prix l'identité minière, le patrimoine et l'environnement du BP.

3. Personnes peu soucieuses du devenir du BP

3.1 M. B, 38 ans, chef d'entreprise menuiserie SARL, Kingsersheim

Adhérence

Culture alsacienne
Attachement à tout ce qui est bon pour l'emploi, l'attachement c'est l'entreprise
Ni alsacien ni français mais citoyen du monde
Pas d'attachement au BP

Déf BP

Quelque chose de culturel, cité minière
Communauté polonaise

Devenir

Région autrefois unie et progressivement rachetée par les enfants
Les 12 communes finiront par se séparer, seuls resteront les souvenirs, les musées
L'avenir du BP lui est bien égal

Ce qui a été engagé

Aire de la Thur : bonne chose : donne possibilité à entreprise de s'implanter sur site voué à la reconversion

Ce qui reste à faire

Trouver nouveaux débouchés
Gérer l'eau, l'écologie surtout

Conclusion

Pas attaché du tout à la culture minière. Complètement indifférent au devenir du BP. Son seul soucis, c'est l'entreprise et parfois l'environnement. Semble complètement détaché des problèmes inhérents à l'effacement des MDP.

3.2 R. H, 55 ans, prêtre diocésin (Bollwiller, Pulversheim), depuis 7 ans dans BP, Bollwiller

Adhérence

Pas d'attachement au BP mais rôle de témoin : on ne peut pas être indifférent à l'histoire des gens dans le bon sens du terme
Entend parler du BP
D'après lui les gens restent dans cités minières car ont leur maison à prix intéressant
Se sent d'abord habitant de Bollwiller

Déf BP

Côté Colmar on en parle comme modèle d'organisation sociale, une école, le subjectif
Ce qui travaillent dans le BP ont une mentalité de lutte sociale
Esprit de solidarité : se battent pour des choses précises, se manifeste encore aujourd'hui
N'est pas sûr de devoir parler de culture ouvrière dans le BP
Tout le monde s'y reconnaît : la mine a beaucoup marqué les esprits

Devenir

Ce qui a été engagé
A toujours eu plus à faire avec non mineurs qu'avec mineurs
CCBP a permis à Spiegel de bénéficier d'aides au niveau européen pour reconversion
Aire de la Thur
CCBP a évité le chacun pour soi

Ce qui reste à faire

Est contre nostalgie stérile
Pas de données pour savoir s'il faut garder BP
Lotissements se construisent mais transport ne suit pas : donc développer transport

Conclusion

Depuis peu dans le BP, ne se sent pas vraiment concerné par les problèmes de reconversion du BP. Est cependant attentif aux réactions des autres. Pense que la reconversion est bien amorcée mais que le transport ne suit pas.

3.3 Mme M, 35 ans, éleveur de porc, BP depuis 96 (bretonne), Ensisheim

Adhérence

BP n'évoque rien
Villes favorites : Colmar, Richwir, Riboviller
Entend parler du BP car : autrefois ferme appartenait aux mines, autorisations épandage lisier
Ne sait pas ce qu'est la potasse
Structure très à part : médecin, boutiques propres
N'a jamais côtoyé de mineur

Déf BP

Préfère mentalité Ungersheim à Ensisheim

Devenir

Indifférente au devenir BP

Ce qui est engagé

Ensisheim veut se croire plus qu'elle n'est : renie ses origines contrairement à Ungersheim
Plus Ensisheim s'éloigne de son passé minier plus elle devient bourgeoise
Dommage que sa ville ait quitté BP

Ce qu'il reste à faire

Conclusion

Très détachée du BP et de son devenir. Sensible à l'évolution mauvaise de Ensisheim reniant la mine, s'embourgeoisant

3.4 M et Mme H, 35 ans, menuisier, pompier, conseiller municipal, a toujours habité BP

Adhérence

Un peu excentré donc écarté du problème reconversion
Avant tout Alsacien
Pas très attaché au BP
Pas plus d'unité culturelle dans BP qu'ailleurs

Déf BP

A fait vivre toute une région
Mentalité minière particulière : prétentieux, ont profité système minier, en sortant difficile pour mineurs de s'adapter au nouveau boulot
Plutôt région économique
Culture est restée alsacienne bien que Polonais aient influencé cette société
Ne voit pas vraiment d'unité au BP
Souvenir ancré dans la conscience collective

Devenir

Région économique ne va pas durer car les gens voient noir, autrefois tout passait par la mine
BP risque de se disloquer et communes de se refermer sur elles-mêmes
Problèmes induits : affaissements, pompages

Ce qui est engagé

CCBP : très bien, faite pour recaser mineur de potasse, leur donner travail
CCBP a bien pris les choses en main
Le ramassage se passait bien mais ceux qui s'en occupent ne connaissent pas besoins habitants

Ce qui reste à faire

Bâtiments à remettre en état, terrils, usines à l'abandon à raser ou retaper
Pas grand chose, on vit suffisamment bien
Unir les communes : plus de force, plus d'impact niveau décision, dommage départ Ensisheim, résoudre points noirs

Conclusion

Ne se sent pas habitant BP, auquel il ne trouve pas d'attache culturelle particulière. Très détaché de la culture minière et de la reconversion du BP. Se soucie du devenir de sa commune et donc de la CCBP

3.5 C. B et trois secrétaires, psychologue scolaire école primaire, Kingersheim

Adhérence

Sentiment d'appartenance à l'Alsace pour trois d'entre elles.

Sentiment d'appartenance au BP pour celle habitant une cité minière mais n'ayant aucun lien avec la mine (originaire de Franche Comté, en Alsace depuis 30 ans) : très sensible à l'activité historique du BP car est elle-même issue d'une région industrielle

Les quatre considèrent Alsace comme une terre d'accueil, brassage de populations, modèles figés, région économique dynamique, sens du projet, rigueur
C'est par les amis que l'on a conscience que BP a une identité minière

Déf BP

Peu connue des trois

Très bien connu par francomtoise : une identité (respect des traditions, humabilité rattachée à la terre)

- Francomtoise : Kingersheim n'a pas d'identité propre, cette identité est noyée dans le BP. CCBP forme un tout car identité commune due à l'activité minière

- Les autres : Kingersheim est un carrefour, dépasse la dimension restreinte du BP, y habite car très bonne desserte, vivant car ouverte sur l'extérieur, ce n'est pas vraiment une commune de vie. Souche BP : c'est la Pologne. Pour elles l'Alsace n'est pas la mine : c'est avant tout le vignoble, l'architecture, la gastronomie et le convivialité

Devenir

Ce qui est engagé

Reconversion a été pensée suffisamment tôt mais exagération des proportions prises par la zone d'activité
Kalgone, laid : ne respecte pas le cadre de vie
Réussite Ecomusée

Ce qui reste à faire

Toutes sont attachées au souvenir donc volonté de ne pas faire n'importe quoi du BP
Réseau routier bien trop dense
Prendre davantage en compte l'équilibre environnemental et industriel puisque le BP reste une ceinture verte précieuse en Alsace qui est une des régions les plus denses de France !
Tout doit se réfléchir sur le long terme

Conclusion

Deux groupes distincts : trois qui ne sont pas particulièrement attachées au BP et habitant cette région pour son ouverture extérieure et sa desserte, et , une pourtant la moins alsacienne des quatre, très attachée à l'identité minière du BP : prône la préservation de cette identité. Toutes les quatre sont attentives à la préservation d'un cadre de vie particulier sur le plan environnemental

3.6 M. D., 54 ans, responsable association musicale, Wittenheim, fils de mineur

Adhérence

Déf BP

Devenir

Dans quelques années asso mourront car de moins en moins de bénévolat
Esprit minier voué à se diluer
Du fait disparition MDPa, esprit mineur va disparaître et Bassin Potassique avec
CCBP maintiendra cohésion BP un temps mais comme les personnes changent, le BP éclatera
Tout ce qui est privé contribuera au bon vivre

Ce qui est engagé

Trop d'avantages donnés aux mineurs : oublient toujours qu'ils sont favorisés : « il n'y a que les mineurs qui savent travailler, qui prennent des risques ! (ironique) »
Reproches faits aux mineurs : niveau intellectuel pas très poussé (sauf ingénieurs), gueulards : se ressoudent uniquement s'il y a intérêts personnels en jeu. Ils se séparent vite.
Il a toujours vécu son enfance avec des mineurs mais ils ne lui plaisaient pas.
En côtoyant des mineurs, les autres acquièrent une mentalité d'égoïste
A Wittenheim : beaucoup de mal à faire sortir les gens à cause de l'esprit minier
Mineur : froid, pas chaleureux, préfère participer à la vie de sa cité et pas à celle du village
Alsacien est une chose, le mineur en est une autre
Rapprochement viticulteur, mineur : bon accueil certes mais y habiter est une autre chose, ils râlent l'un autant que l'autre
Scandaleuse reconversion : mineur reçoit indemnité de licenciement énorme payée par les impôts des contribuables.
Camaraderie seulement dans le travail sinon chacun pour soi
Lieux de reconversion : zones commerciales à Wittenheim et Kingersheim

Ce qui reste à faire

Le premier intérêt de la reconversion industrielle est le changement des mentalités

Conclusion

« Viscéralement » anti-mineur car trouve anormal et scandaleux leur comportement et leurs avantages (travail, indemnités de licenciement. Ne regrette pas du tout le passé minier bien que fils de mineur. Est pour l'entreprise privée, l'initiative libérale, l'allègement des impôts au profit des fonctionnaires. Pour lui la reconversion va enfin effacer la mentalité minière dans le BP, qu'il ne désire pas voir se maintenir politiquement.

3.7 M. P., 30 ans, éleveur, cultivateur, pompier, Berrwiller (depuis sa naissance), a travaillé chez Sanders

Adhérence

Attachement à Berrwiller avant tout
Pas vraiment concerné par BP car habite commune périphérique
Excepté la présence des puits, plus grand chose le lie à la mine, au BP
Important de communiquer sur la mine car beaucoup y ont laissé leur vie, MDPa ont fait vivre beaucoup de monde pendant un siècle
Espoir dans Ecomusée
Il faut communiquer sur la mine
Le fait côtoyer mineurs l'attache à la mine

Déf BP

Plaine minière

Devenir

Jour où MDPa ne seront plus là, problèmes hydro demeureront
Pas de peur avenir BP car confiance en la CCBP

Ce qui est engagé

Signes les plus visibles : affaissements miniers : entraînent problèmes écoulement d'eau
Bonne chose : on a tout drainé
Aire de la Thur : bon relais aux MDPa mais Berrwiller par exemple touchera-t-elle les taxes de l'Aire de la Thur ?

Ce qui reste à faire

Enjeu principal : c'est l'eau
S'occuper de ce qui a été laissé par la mine : que cela va-t-il devenir
Donner plus le droit de parole aux petites communes comme Berrwiller dans la CCBP. Sa commune ne fait pas le poids
Conseil Général devrait s'investir dans reconversion

Conclusion

Attaché à la mine par ses contacts et par son emploi chez Sanders avant de devenir agriculteur. Se soucie de la reconversion surtout à cause des problèmes d'eau et d'affaissement minier. Se dit attaché à la mémoire de la mine car elle le mérite vraiment beaucoup (a apporté richesse à la région)

3.8 Responsable de café, 35-40 ans, Kingersheim

Adhérence

Pas vraiment concernée par problèmes du BP mais plutôt à ceux de sa ville
D'ailleurs d'après elle, les gens ne parlent pas spontanément du BP

Individualiste de plus en plus car constate qu'il est très difficile de mobiliser des Alsaciens ensemble (exemple du désistement au dernier moment des commerçants contre les aménagements du maire)

Les Alsaciens râlent beaucoup dans le dos mais ne se mobilisent que très rarement.

Déf BP

Espace de problèmes géré par un président qu'elle ne souffre pas car il est lui même l'instigateur d'une politique néfaste à son commerce à Kingersheim
C'est la mine et la communauté polonaise

Devenir

Crainte de l'étranger (ne supporte ni les arabes ni les turques)

Ce qui est engagé

Manque d'information pour ce qui concerne les problèmes d'environnement : stockage des déchets nucléaires par exemple

Est persuadée que l'on cache beaucoup de choses sur le stockage : peur du nucléaire qui d'après elle est déjà stocké

Ce qui reste à faire

Conclusion

Très remontée contre la société et en particulier contre la mentalité alsacienne, considérée comme trop lâche face au devoir de mobilisation. Très négative envers les politiques locales (sécurité, aménagements,...). Très soucieuse du devenir de l'environnement de sa commune et de ses alentours : menace du nucléaire la scandalise.

**Annexe 2: Questionnaire pour le recueil
des perceptions et des représentations de
la population du Bassin potassique à
propos de la reconversion (2001)**

QUESTIONNAIRE D'ENQUETE PUBLIQUE A PROPOS DE LA RECONVERSION DU BASSIN POTASSIQUE

L'objectif de l'enquête, est lié à la cessation d'activité des Mines de Potasse d'Alsace (MDPA) et par là même la fermeture de sites, pour recueillir l'avis des résidents de votre commune sur les changements en cours ou à venir, afin de l'intégrer dans les aménagements envisagés et de s'en servir de modèle pour d'autres sites en France et à l'étranger.

L'Ecole Normale Supérieure et l'Ecole des Mines de Paris s'engagent dans un programme de recherche, financé par l'Agence pour l'Environnement et la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et relatif à l'avenir du secteur.

1. Questions préalables

1.1. Habitez-vous bien la commune où nous vous appelons ?

- oui
 non*

** si non demandez la commune, si la personne n'habite pas une des douze communes (voir ci-dessous) fin du questionnaire.*

Berrwiller	Feldkirck	Richwiller	Ungersheim
Bollwiller	Kingersheim	Ruelisheim	Wittelsheim
Ensisheim	Pulversheim	Staffelfelden	Wittenheim

1.2. Sentiment d'appartenance

• A quoi vous sentez-vous le plus appartenir ?

- votre quartier
 votre cité minière
 votre commune
 un ensemble plus vast lequel : _____

1.3. Connaissance des entités

• Connaissez-vous l'expression "Bassin Potassique" ?

- oui
 non

** si non, passez directement à la question : "Connaissez-vous la Communauté des Communes du Bassin Potassique ?".*

• Habitez-vous une cité minière ?

- oui
- non

• Vous ou un membre de votre famille travaille-t-il ou a-t-il travaillé aux mines de potasse ?

- oui
- non

• Quelle est votre profession ?

- agriculteurs - exploitants
- artisans, commerçants, chefs d'entreprise
- cadres, professions intellectuelles supérieures
- professions intermédiaires
- employés
- ouvriers
- retraités
- autres personnes sans activité professionnelle

• Vous êtes :

- un homme
- une femme

• Votre commune :

- Berrville
- Bollville
- Ensisheim
- Feldkirck
- Kingersheim
- Pulversheim
- Richwille
- Ruelishei
- Staffelfelden
- Ungersheim
- Wittelsheim
- Wittenheim

- Si oui, que représente le Bassin Potassique pour vous ? (*SPONTANEE - ne pas proposer de réponses*)

plusieurs réponses possible

- un espace du passé
- un espace économique
- un espace culturel
- une identité
- une communauté de communes
- autres : _____

- Etes-vous attaché au Bassin Potassique ?

- beaucoup
- un peu
- pas du tout

- Connaissez-vous la Communauté des Communes du Bassin Potassique ?

- oui
- non*

* si non, passez directement à la question : "2. Perception des changements".

- Que fait-elle ?

- Que représente pour vous la Communauté des Communes du Bassin Potassique ?

plusieurs réponses possible

- un relais aux Mines de Potasse d'Alsace
- une communauté économique
- une communauté culturelle
- le ramassage et le tri des ordures
- autres : _____

- Vous diriez que la Communauté des Communes du Bassin Potassique est utile ?

- oui
- non
- sans avis

2. Perception des changements

2.1. Perception des changements dans l'espace de vie

- Qu'est-ce qui a le plus changé autour de vous, ces dernières années ?
(à préciser par des exemples) - (SPONTANEE - ne pas proposer de réponses)

plusieurs réponses possible

exemple

- l'environnement _____
- le social _____
- le patrimoine bâti _____
- l'économique
(industrialisation, création d'emploi) _____
- autres _____
- sans avis _____

- Où se localisent les changements les plus importants ? (SPONTANEE - ne pas proposer de réponses)

- dans votre quartier, votre cité
- dans votre commune
- dans le Bassin Potassique
- autres : _____

- En quoi ces changements vous ont-ils concerné ?

2.2. Connaissance des changements dans le Bassin Potassique et opinion à leur sujet

- Qu'est-ce qui a changé dans le Bassin Potassique ces dernières années ? (à préciser par des exemples) - (SPONTANEE - ne pas proposer de réponses)

plusieurs réponses possible

exemple

- l'environnement _____
- le social _____
- le patrimoine bâti _____
- l'économique
(industrialisation, création d'emploi) _____
- autres _____
- sans avis _____

- Quelles réalisations ont, selon vous, le plus marqué ce changement dans le Bassin Potassique ?

- Parmi les réalisations suivantes, quelles sont celles que vous connaissez et qu'est-ce que vous en pensez ?

	Connaissance			Bilan		
	bonne connaissance	assez bonne connaissance	pas de connaissance*	positif	négatif	sans avis
Aire de la Thur	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Carreau Anna	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Kaligone	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
SECOIA	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Stocamine	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Tri sélectif	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Réhabilitation de bâtiments publics	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Traitement des terrils	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

* attention : si la personne répond "pas de connaissance", ne pas poser la question du bilan.

- Qui, selon vous, a joué un rôle important et positif dans la transformation du Bassin Potassique ces dernières années ?

	Importance			Bilan		
	très important	pas important	sans avis	plutôt positif	plutôt négatif	sans avis
l'Etat	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
la Région	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
le Département	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
la Communauté des Communes du Bassin Potassique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
la Commune	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
la Population	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
l'Entreprise Minière et Chimique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
les Mines de Potasse d'Alsace	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
le Mineur	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Autres _____

2.3. Ce que vous souhaitez pour les années à venir

- Pour les années à venir que souhaitez-vous pour votre cadre de vie ?

- Quelles sont, selon vous, les actions prioritaires à mener dans le Bassin Potassique **(SPONTANEE - ne pas proposer de réponses)**

plusieurs réponses possibles

- le transport
- l'environnement
- l'emploi
- les activités sociales
- le tourisme
- la mémoire de la mine
- autres : _____

- Qui, selon vous, doit jouer un rôle dans les transformations du Bassin Potassique, ces prochaines années ? **(ne pas proposer de réponses)**

plusieurs réponses possibles

- l'Etat
- la Région
- le Département
- la Communauté des Communes du Bassin Potassique
- la Commune
- la Population
- l'Entreprise Minière et Chimique
- les Mines de Potasse d'Alsace
- les Mineurs
- autres : _____

- Vous souhaitez qu'à l'avenir l'ensemble des 12 communes du bassin minier :

- éclat
- soit renforcé
- soit absorbée par une autre agglomération, laquelle : _____
- sans avis

- Comment voyez-vous évoluer l'ensemble des 12 communes du bassin minier ?

	très probable	probabl	peu probable	sans avis
éclatement	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
renforcement	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Absorption par une autre agglomération, laquelle : _____

- Dans quel domaine pensez-vous que la Communauté des Communes du Bassin Potassique a un nouveau rôle à jouer ?

- Etes-vous d'accord pour conserver des traces de la mine ?

- tout à fait d'accord
 plutôt d'accord
 pas du tout d'accord*
 sans avis*

** si réponse "pas du tout d'accord ou sans avis", passez directement à la question : "Savez-vous ce qu'est le développement durable".*

Laquelle ? _____

Où ? _____

- Savez-vous ce qu'est le développement durable ?

- oui
 non*

** si non, passez directement à la question : "3. Eléments de signalétique".*

Si oui, quelle définition lui donnez-vous ? _____

- Le développement durable est-il important pour vous ?

- oui
 non
 sans avis

3. Eléments de signalétique

- Quel est votre âge

- 15 à 24 ans 50 à 59 ans
 25 à 29 ans 60 à 74 ans
 30 à 39 ans 75 ans et plu
 40 à 49 ans

- Depuis combien de temps habitez-vous le Bassin Potassique ?

- moins de 10 ans
 plus de 10 ans

Annexe 3: Structure de l'échantillon pour l'enquête de 2001

Afin d'avoir un échantillon représentatif de la population initiale, nous avons effectué un redressement afin de restituer une image fidèle de la répartition de la population dans les différentes communes du Bassin Potassique :

	Coefficient de pondération	Effectif modifié	% modifié
Berrwiller	0.283483	17	1,68%
Bollwiller	0.719493	56	5,65%
Ensisheim	1.311124	105	10,56%
Feldkirch	0.232029	14	1,45%
Kingersheim	1.601891	189	19,04%
Pulversheim	0.559969	36	3,61%
Richwiller	0.656846	53	5,29%
Ruelisheim	0.711386	42	4,23%
Staffelfelden	0.720101	56	5,66%
Ungersheim	0.379406	26	2,60%
Wittelsheim	1.306885	162	16,32%
Wittenheim	1.930703	237	23,92%

1.1. La structure de l'échantillon

993 habitants du Bassin Potassique ont été interrogés par téléphone, du 5/07/2001 au 19/07/2001.

L'échantillon interrogé se distribue de la manière suivante :

- Critère de signalétique : âge

	Age			
	Effectif global		Effectif interrogé	
	Effectif	%	Effectif	%
15 à 24 ans	8371	16,49%	87	8,76%
25 à 29 ans	3784	7,46%	52	5,24%
30 à 39 ans	9324	18,37%	204	20,54%
40 à 49 ans	10112	19,92%	237	23,87%
50 à 59 ans	7134	14,06%	192	19,34%
60 à 74 ans	8866	17,47%	181	18,23%
75 ans et plus	3163	6,23%	38	3,83%
non-réponse			2	0,20%
total	50754	100,00%	993	100,00%

- Critère de signalétique : ancienneté de résidence dans le Bassin Potassique

	Ancienneté de résidence dans le Bassin Potassique			
	Effectif global		Effectif interrogé	
	Effectif	%	Effectif	%
moins de 10 ans	-	-	184	18,53%
plus de 10 ans	-	-	809	81,47%
total	-	-	993	100,00%

- Critère de signalétique : résidence dans une cité minière

	Résidence dans une cité minière			
	Effectif global		Effectif interrogé	
	Effectif	%	Effectif	%
oui	-	-	370	37,26%
non	-	-	618	62,24%
sans réponse	-	-	5	0,50%
total	-	-	993	100,00%

- Critère de signalétique : vous ou un membre de votre famille travaille-t-il ou a-t-il travaillé aux mines de Potasse ?

	Vous ou un membre de votre famille travaille-t-il ou a-t-il travaillé aux mines de Potasse ?			
	Effectif global		Effectif interrogé	
	Effectif	%	Effectif	%
oui	-	-	627	63,14%
non	-	-	363	36,56%
sans réponse	-	-	3	0,30%
total	-	-	993	100,00%

- Critère de signalétique : profession

	Profession			
	Effectif global		Effectif interrogé	
	Effectif	%	Effectif	%
agriculteur - exploitant	-	-	2	0,20%
artisan, commerçant, chef d'entreprise	-	-	49	4,93%
cadre, profession intellectuelle supérieure	-	-	47	4,73%
profession intermédiaire	-	-	190	19,13%
employé	-	-	183	18,43%
ouvrier	-	-	116	11,68%
retraité	-	-	219	22,05%
autre inactif	-	-	184	18,53%
sans réponse	-	-	3	0,30%
total	-	-	993	100,00%

- Critère de signalétique : sexe

	Sexe			
	Effectif global		Effectif interrogé	
	Effectif	%	Effectif	%
homme	31223	49,71%	447	45,02%
femme	31591	50,29%	545	54,88%
sans réponse	-	-	1	0,10%
total	62814	100,00%	993	100,00%

- Critère de signalétique : commune

	Commune			
	Effectif global		Effectif interrogé	
	Effectif	%	Effectif	%
Berrwiller	1058	1,68%	59	5,94%
Bollwiller	3550	5,65%	78	7,85%
Ensisheim	6635	10,56%	80	8,06%
Feldkirch	910	1,45%	62	6,24%
Kingersheim	11957	19,04%	118	11,88%
Pulversheim	2267	3,61%	64	6,45%
Richwiller	3324	5,29%	80	8,06%
Ruelisheim	2655	4,23%	59	5,94%
Staffelfelden	3553	5,66%	78	7,85%
Ungersheim	1632	2,60%	68	6,85%
Wittelsheim	10251	16,32%	124	12,49%
Wittenheim	15022	23,92%	123	12,39%
total	62814	100,00%	993	100,00%

Annexe 4: Liste des Indicateurs de Développement durable et de leurs sous-indicateurs prévus pour le Bassin potassique

I.D.D.	Force Directrice	Lien D-P	Pression	Lien P-E	Etat	Lien E-I	Impact	Lien I-D
<i>Accessibilité pécuniaire au logement : valeur, aides, disponibilité foncière pour construire</i>	Besoins fonciers et immobiliers	Légitimité de la pression foncière au regard des besoins fonciers et immobiliers	Pression foncière : valeurs foncières	Relations de cause à effet entre pression foncière et accessibilité pécuniaire	Accessibilité pécuniaire	Relations de cause à effet entre accessibilité pécuniaire et préférences, insatisfactions déclarées	Préférences et insatisfactions déclarées	Légitimité des préférences et insatisfactions déclarées au regard des besoins fonciers et immobiliers
<i>Qualité paysagère des centre-ville, des périphéries, des villages et des cités minières</i>	Besoins fonciers et immobiliers	Légitimité de la pression foncière au regard des besoins fonciers et immobiliers	Pression foncière : valeurs foncières	Relations de cause à effet entre pression foncière et qualité paysagère des centre-ville	Qualité paysagère des centre-ville	Relations de cause à effet entre qualité paysagère des centre-ville et préférences, insatisfactions déclarées	Préférences et insatisfactions déclarées	Légitimité des préférences, insatisfactions déclarées au regard des besoins fonciers et immobiliers
	Besoins fonciers et immobiliers	Légitimité de la pression foncière au regard des besoins fonciers et immobiliers	Pression foncière : valeurs foncières	Relations de cause à effet entre pression foncière et qualité paysagère des périphéries	Qualité paysagère des périphéries	Relations de cause à effet entre qualité paysagère des périphéries et préférences, insatisfactions déclarées	Préférences et insatisfactions déclarées	Légitimité des préférences, insatisfactions déclarées au regard des besoins fonciers et immobiliers
	Besoins fonciers et immobiliers	Légitimité de la pression foncière au regard des besoins fonciers et immobiliers	Pression foncière : valeurs foncières	Relations de cause à effet entre pression foncière et qualité paysagère des cités minières	Qualité paysagère des cités minières	Relations de cause à effet entre qualité paysagère des cités minières et préférences, insatisfactions déclarées	Préférences et insatisfactions déclarées	Légitimité des préférences, insatisfactions déclarées au regard des besoins fonciers et immobiliers
<i>Qualité des sols et sous-sols</i>			Risques d'affaissements miniers	Relations de cause à effet entre risques d'affaissements miniers et stabilité des sols	Mouvement avéré des sols	Relations de cause à effet entre stabilité des sols et qualité des terrains à bâtir	Qualité des terrains et du bâti	
			Risques de résurgence de la nappe phréatique	Relations de cause à effet entre résurgence de la nappe phréatique et niveau d'immersion avéré ou potentiel des sols	Immersion avérée des sols	Relations de cause à effet entre niveau d'immersion avéré ou potentiel des sols et qualité des terrains et du bâti	Qualité des terrains et du bâti	

Accessibilité domicile-travail	Besoins en transports	Légitimité du stationnement et du transport au regard des besoins en transports	Stationnement, trafic	Relations de cause à effet entre stationnement, trafic et qualité de la desserte	Qualité de la desserte : infrastructures et transports	Relations de cause à effet entre qualité de la desserte et préférences, insatisfactions déclarées	Préférences et insatisfactions déclarées	Légitimité des préférences, insatisfactions déclarées au regard des besoins en transports
Qualité du patrimoine foncier bâti/ Qualité du patrimoine non-bâti	Besoins fonciers et immobiliers	Légitimité de la pression foncière au regard des besoins fonciers et immobiliers	Pression foncière : valeurs foncières	Relations de cause à effet entre pression foncière et qualité du patrimoine foncier bâti	Qualité du patrimoine foncier bâti en particulier hérité des M.D.P.A. : logements et équipements collectifs/ qualité du patrimoine non-bâti en particulier hérité des M.D.P.A. : terres agricoles, forêts, terrains individuels, canal bétonné, terrils, galeries minières intactes ou en service, matériel minier, collection d'objets	Relations de cause à effet entre qualité du patrimoine bâti et préférences, insatisfactions déclarées	Préférences et insatisfactions déclarées	Légitimité des préférences, insatisfactions déclarées au regard des besoins fonciers et immobilier
			Qualité et fréquence de l'entretien	Relations de cause à effet entre qualité et fréquence de l'entretien et qualité du patrimoine foncier bâti et du patrimoine non-bâti	Qualité du patrimoine foncier bâti en particulier hérité des M.D.P.A. : suite identique au précédent	Relations de cause à effet entre qualité du patrimoine foncier bâti et du patrimoine non-bâti et préférences, insatisfactions déclarées	Préférences et insatisfactions déclarées	
Qualité et pérennité des paysages industriels et miniers et des ensembles architecturaux pré-miniers	Besoins fonciers et immobiliers	Légitimité de la pression foncière au regard des besoins fonciers, immobiliers	Pression foncière : valeurs foncières	Relations de cause à effet entre pression foncière et qualité et pérennité des paysages industriels et miniers et des ensembles architecturaux pré-miniers	Qualité et pérennité des paysages industriels et miniers : terrils, cités minières, bâtiments miniers remarquables, Ecomusée/qualité de pérennité des ensembles architecturaux pré-miniers	Relations de cause à effet entre qualité et pérennité des paysages industriels et miniers et des ensembles architecturaux pré-miniers et préférences, insatisfactions déclarées	Préférences et insatisfactions déclarées	Légitimité des observations, plaintes au regard des besoins fonciers et immobiliers
			Mesures de gestion et de protection : associations de protection et de valorisation/Protection des sites: nombre et surface de sites régionaux classés au titre de leur valeur paysagère/	Relations de cause à effet entre mesures de gestion et de protection et qualité et pérennité des paysages industriels et	Qualité et pérennité des paysages industriels et miniers : terrils, cités minières, bâtiments miniers remarquables, Ecomusée/qualité de pérennité des ensembles	Relations de cause à effet entre qualité et pérennité des paysages industriels et miniers et des ensembles architecturaux pré-	Préférences et insatisfactions déclarées	

			Démarche de prise en compte globale du paysage: territoires couverts par des démarches de préservation du paysage (charte, GERPLAN, ...)/ Mesures de protection et de gestion des ensembles architecturaux remarquables/ Valorisation: nombre et répartition géographique des espaces naturels faisant l'objet d'une valorisation (par type d'action)	miniers et des ensembles architecturaux pré-miniers	architecturaux pré-miniers	miniers et préférences, insatisfactions déclarées		
			Evolution des plans d'urbanisme	Relations de cause à effet entre Evolution des plans d'urbanisme et qualité et pérennité des paysages industriels et miniers et des ensembles architecturaux pré-miniers	Qualité et pérennité des paysages industriels et miniers : terrils, cités minières, bâtiments miniers remarquables, Ecomusée/qualité de pérennité des ensembles architecturaux pré-miniers	Relations de cause à effet entre qualité et pérennité des paysages industriels et miniers et des ensembles architecturaux pré-miniers et préférences, insatisfactions déclarées	Préférences et insatisfactions déclarées	
			Fréquence de l'entretien	Relations de cause à effet entre fréquence de l'entretien et qualité et pérennité des paysages industriels et miniers et des ensembles architecturaux pré-miniers	Qualité et pérennité des paysages industriels et miniers : suite identique au précédent	Relations de cause à effet entre qualité et pérennité des paysages industriels et miniers et des ensembles architecturaux pré-miniers et préférences, insatisfactions déclarées	Préférences et insatisfactions déclarées	
			Transformation d'activités et d'usages	Relations de cause à effet entre transformation d'activités et d'usages et qualité et pérennité des paysages industriels et miniers et des ensembles architecturaux pré-miniers	Qualité et pérennité des paysages industriels et miniers : suite identique au précédent	Relations de cause à effet entre qualité et pérennité des paysages industriels et miniers et des ensembles architecturaux pré-miniers et préférences, insatisfactions déclarées	Préférences et insatisfactions déclarées	

			Fréquentation	Relations de cause à effet entre Fréquentation et pérennité des paysages industriels et miniers et des ensembles architecturaux pré-miniers	Qualité et pérennité des paysages industriels et miniers: suite identique au précédent	Relations de cause à effet entre qualité et pérennité des paysages industriels et miniers et des ensembles architecturaux pré-miniers et préférences, insatisfactions déclarées	Préférences et insatisfactions déclarées	
Qualité de valorisation des forêts et zones humides (inféodées ou non inféodées à la mine)	Besoins fonciers et immobiliers	Légitimité de la pression foncière au regard des besoins fonciers et immobiliers	Pression foncière : valeurs foncières	Relations de cause à effet entre pression foncière et qualité de valorisation des forêts et zones humides	Qualité de valorisation des forêts et zones humides	Relations de cause à effet entre qualité de valorisation des forêts et zones humides et préférences, insatisfactions déclarées	Préférences et insatisfactions déclarées	Légitimité des préférences, insatisfactions déclarées au regard des besoins fonciers et immobiliers
	Demande et offre touristique	Légitimité des fréquentations au regard de la demande et de l'offre touristique	Fréquentation	Relations de cause à effet entre fréquentation et qualité de valorisation des forêts et zones humides	Qualité de valorisation des forêts et zones humides	Relations de cause à effet entre qualité de valorisation des forêts et zones humides et préférences, insatisfactions déclarées	Préférences et insatisfactions déclarées	Légitimité des préférences, insatisfactions déclarées au regard de la demande et de l'offre touristique
	Besoins fonciers et immobiliers	Légitimité de la pression foncière au regard des besoins fonciers et immobiliers	Pression foncière : valeurs foncières/ Associations de protection et de valorisation; Protection des sites: nombre et surface de sites régionaux classés au titre de leur valeur paysagère; Démarche de prise en compte globale du paysage: territoires couverts par des démarches de préservation du paysage (charte, GERPLAN, ...); Mesures de protection et de gestion des ensembles architecturaux remarquables; Valorisation: nombre et répartition géographique des espaces naturels faisant l'objet d'une valorisation (par type d'action)	Relations de cause à effet entre pression foncière et qualité de valorisation des forêts et zones humides	Qualité de valorisation des forêts et zones humides	Relations de cause à effet entre qualité de valorisation des forêts et zones humides et préférences, insatisfactions déclarées	Préférences et insatisfactions déclarées	Légitimité des observations et plaintes au regard des besoins fonciers et immobiliers

Qualité des activités économiques	Légitimité des risques technologiques et industriels au regard de la: qualité des activités économiques	Risques technologiques et industriels (Seveso seuils haut et bas) et d'I.C.P.E. soumises à autorisation: fréquence des accidents : nombre annuel d'accidents sans les I.C.P.E., établissements Seveso et INB, par type d'installation et par niveau de gravité/ vulnérabilité aux catastrophes technologiques/Actions de contrôle : nombre actuel des contrôlés au sein des établissements Seveso, ICPE et installations nucléaires; nombre d'établissements et part de ces contrôles suivies de mise en demeure; maîtrise de l'urbanisation aux abords des sites à risque	Relations de cause à effet entre risques technologiques et qualité de valorisation des forêts et zones humides	Qualité de valorisation des forêts et zones humides	Relations de cause à effet entre qualité de valorisation des forêts et zones humides et préférences, insatisfactions déclarées	Préférences et insatisfactions déclarées	Légitimité des préférences, insatisfactions déclarées au regard de la qualité des activités économiques
		Évolution de l'occupation du sol : surfaces de grandes cultures (dont maïs) et de STH + surface des espaces boisés; surfaces occupées par les espaces urbanisés à rapporter à la surface totale et à l'évolution de la population/Maîtrise de l'urbanisation : POS; Niveau de concertation à propos d'aménagements à venir	Relations de cause à effet entre évolution de l'occupation du sol et qualité de reconversion des forêts et zones humides	Qualité de valorisation des forêts et zones humides	Relations de cause à effet entre qualité de reconversion des forêts et zones humides et préférences, insatisfactions déclarées	Préférences et insatisfactions déclarées	
		Transformation d'activités et d'usages	Relations de cause à effet entre transformation d'activités et qualité de valorisation des forêts et zones humides	Qualité de valorisation des forêts et zones humides	Relations de cause à effet entre qualité de valorisation des forêts et zones humides et préférences, insatisfactions déclarées	Préférences et insatisfactions déclarées	

Qualité des activités économiques	Légitimité de la qualité de l'air au regard de la qualité des activités économiques	Qualité de l'air: valeur de l'indice ATMO dans les principales agglomérations : nombre de jours par niveau de l'indice; concentration moyenne annuelle en NO2 dans les principales agglomérations; exposition de la population par secteur géographique (O3); pouvoir acide équivalent	Relations de cause à effet entre qualité de l'air et qualité de valorisation des forêts et zones humides	Qualité de valorisation des forêts et zones humides	Relations de cause à effet entre qualité de valorisation des forêts et zones humides et préférences, insatisfactions déclarées	Préférences et insatisfactions déclarées	Légitimité des préférences, insatisfactions déclarées au regard de la qualité des activités économiques
Qualité des activités économiques : activités polluantes: Pollutions urbaines et industrielles: rejets urbains (et rejets industriels connectés aux stations d'épuration urbaine) et efficacité des systèmes épuratoires existants: pollution totale estimée (matières organiques, phosphorées ou azotées) et taux de dépollution; quantité totale de pollution rejetée par les industriels (matières organiques, phosphorés ou azotés, métaux toxiques AOX); utilisation agricole des sols: pollution d'origine agricole	Légitimité de la qualité de l'eau au regard de la qualité des activités économiques	Qualité des eaux souterraines, des eaux de surface Qualité du sol : sites et sols pollués : nombre de site et sols pollués inventoriés et état d'avancement de leur traitement; anciennes décharges; érosion des sols agricoles	Relations de cause à effet entre qualité de l'eau et qualité de valorisation des forêts et zones humides	Qualité de valorisation des forêts et zones humides	Relations de cause à effet entre qualité de valorisation des forêts et zones humides et préférences, insatisfactions déclarées	Préférences et insatisfactions déclarées	Légitimité des préférences, insatisfactions déclarées au regard: de la qualité des activités économiques
Activités économiques bruyantes	Légitimité du bruit au regard de la qualité des activités économiques bruyantes: type d'activité bruyante et niveau sonore	Bruit	Relations de cause à effet entre bruit et qualité de valorisation des forêts et zones humides	Qualité de valorisation des forêts et zones humides	Relations de cause à effet entre qualité de valorisation des forêts et zones humides et préférences, insatisfactions déclarées	Préférences et insatisfactions déclarées	

			Pression grande faune : évolution des dégâts forestiers : indice de pression floristique pour le chevreuil : liste des peuplements dégradables et de leur niveau de dégradation pour le cerf	Relations de cause à effet entre pression grande faune et qualité de valorisation des forêts et zones humides	Qualité de valorisation des forêts et zones humides	Relations de cause à effet entre qualité de valorisation des forêts et zones humides et préférences, insatisfactions déclarées	Préférences et insatisfactions déclarées	
Qualité chimique de l'air	Besoins énergétiques de toutes sortes : consommation d'énergie : énergie primaire consommée par secteur d'activité et par type d'énergie	Légitimité des sources de pollution: au regard des besoins énergétiques de toutes sortes	Sources de pollution	Relations de cause à effet entre sources de pollution et qualité chimique de l'air	Qualité chimique de l'air : valeur de l'indice ATMO dans les principales agglomérations : nombre de jours par niveau de l'indice; concentration moyenne annuelle en NO2 dans les principales agglomérations; exposition de la population au NO2; nombre de dépassements de l'objectif de qualité de l'air pour la protection de la santé humaine, par secteur géographique (O3); pouvoir acide équivalent	Relations de cause à effet entre qualité chimique de l'air et préférences, insatisfactions déclarées	Préférences et insatisfactions déclarées	Légitimité des préférences, insatisfactions déclarées au regard des besoins énergétiques de toutes sortes
							Santé: surveillance à court terme: symptômes et/ou pathologies collectées par les réseaux de médecins sentinelles; enregistrement des ventes de médicaments, activité des services hospitaliers d'urgence et/ ou des services spécialisés et/ ou des spécialisés libéraux (pneumologie, cardiologie, ophtalmologie, dermatologie); surveillance à long terme: études de prévalence	Légitimité de l'état de santé au regard des besoins énergétiques de toutes sortes

							Impacts environnementaux: indicateurs de pollution dioxyde de soufre (SO2), particules (PM10, PM 2,5), les oxydes d'azote (NO, NO2) et autres (benzène, toluène, xylène, etc.) + paramètres météo, nb de cas grippe journalier, comptes polliniques	Légitimité des impacts environnementaux au regard des besoins énergétiques de toutes sortes
	Qualité des activités économiques (par type)	Légitimité des risques technologiques et industriels au regard de la qualité des activités économiques	Risques technologiques et industriels (Seveso seuils haut et bas) et d'ICPE soumises à autorisation: fréquence des accidents : nombre annuel d'accidents sans les ICPE, établissements Seveso et INB, par type d'installation et par niveau de gravité/ vulnérabilité aux catastrophes technologiques	Relations de cause à effet entre risques technologiques et industriels et qualité chimique de l'air	Qualité chimique de l'air : valeur de l'indice ATMO dans les principales agglomérations : identique au précédent	Relations de cause à effet entre qualité chimique de l'air et préférences, insatisfactions déclarées	Préférences et insatisfactions déclarées	Légitimité des préférences, insatisfactions déclarées au regard de la qualité des activités économiques
Niveau de nuisance sonore	Qualité des activités économiques (par type)		Sources de bruit: nuisances des infrastructures : linéaire de voies classées bruyantes	Relations de cause à effet entre sources de bruit et niveau sonore	Niveau sonore : nombre de points noirs et nombre de logements concernés par le bruit; population résidant dans les zones de bruit (PEB) des aérodromes (ou nombre de logements);			
Qualité des eaux souterraines et de surface et alimentation en eau potable	Besoins domestiques, collectifs et industriels en eau	Légitimité des prélèvements et de la consommation en eau souterraine et superficielle au regard des besoins domestiques, collectifs et industriels en eau	Prélèvements et consommation en eau souterraine et superficielle (AEP, industrie, irrigation)	Relations de cause à effet entre prélèvements et consommation en eau souterraine et superficielle et qualité des eaux souterraines	Qualité des eaux souterraines, eaux de surface, alimentation en eau potable, pressions de prélèvement, gestion globale de la ressource en eau, restauration et entretien des cours d'eau (Groupements d'assainissement (p 71));	Relations de cause à effet entre qualité des eaux souterraines et santé	Santé	Légitimité de l'état de santé au regard des besoins domestiques, collectifs et industriels en eau

			Qualité du réseau d'assainissement, stations d'épuration /Maintenance, entretien du réseau	Relations de cause à effet entre qualité du réseau d'assainissement et qualité des eaux souterraines, eaux de surface et alimentation en eau potable	Qualité des eaux souterraines, eaux de surface, alimentation en eau potable, pressions de prélèvement, gestion globale de la ressource en eau, restauration et entretien des cours d'eau	Relations de cause à effet entre qualité de eaux souterraines ... et état de santé	Santé	
	Qualité des activités économiques	Légitimité des risques technologiques au regard de la: qualité des activités économiques	Risques technologiques et industriels (Seveso seuils haut et bas) et d'ICPE soumises à autorisation: fréquence des accidents : nombre annuel d'accidents sans les ICPE, établissements Seveso et INB, par type d'installation et par niveau de gravité/ vulnérabilité aux catastrophes technologiques	Relations de cause à effet entre risques technologiques, industriels et qualité des eaux souterraines, eaux de surface et alimentation en eau potable	Qualité des eaux souterraines, eaux de surface, alimentation en eau potable, pressions de prélèvement, gestion globale de la ressource en eau, restauration et entretien des cours d'eau	Relations de cause à effet entre qualité des eaux et préférences, insatisfactions déclarées	Préférences et insatisfactions déclarées	Légitimité des préférences, insatisfactions déclarées au regard de la qualité des activités économiques
	Qualité des activités économiques des industries: nombre de PME-PMI et localisation des principales industries par type (p 68)	Légitimité des rejets des industries au regard de la qualité des activités économiques des industries	Rejets des industries raccordées aux réseaux urbains et demande chimique en oxygène	Relations de cause à effet entre rejets des industries et qualité biologique des cours d'eau	Qualité biologique des cours d'eau et des eaux souterraines: qualité biologique des cours d'eau: indice biologique diatomées; indice biologique global normalisé invertébrés; indice poisson; qualité physique des cours d'eau; qualité des eaux souterraines (p4): niveau de potabilité, teneur en nitrates, teneur en atrazine, teneur en chlorure	Relations de cause à effet entre qualité biologique des cours d'eau et préjudice causé à l'environnement	Préjudice causé à l'environnement	Légitimité du préjudice causé à l'environnement au regard de la qualité des activités économiques des industries

	Qualité des activités économiques industries: nombre de PME-PMI et localisation des principales industries par type (p 68)	Légitimité des rejets des industries isolées en azote total au regard de la qualité des activités économiques	Rejets des industries isolées en azote total (RS-15)	Relations de cause à effet entre rejets des industries isolées en azote total et qualité biologique des cours d'eau et des eaux souterraines	Qualité biologique des cours d'eau et des eaux souterraines: suite identique au précédent	Relations de cause à effet entre qualité biologique des cours d'eau et des eaux souterraines	Préjudice causé à l'environnement	Légitimité du préjudice causé : préjudice causé à l'environnement et qualité des activités économiques
	Qualité des activités économiques industries: nombre de PME-PMI et localisation des principales industries par type (p 68)	Légitimité des rejets des industries isolées en phosphore total au regard de la qualité des activités économiques	Rejets des industries isolées en phosphore total	Relations de cause à effet entre rejets des industries isolées en phosphore et qualité biologique des cours d'eau et des eaux souterraines	Qualité biologique des cours d'eau et des eaux souterraines: suite identique au précédent	Relations de cause à effet entre qualité biologique des cours d'eau et des eaux souterraines et préjudice causé à l'environnement	Préjudice causé à l'environnement	Légitimité du préjudice causé à l'environnement au regard de la qualité des activités économiques
	Qualité des activités économiques des industries: nombre de PME-PMI et localisation des principales industries par type (p 68)	Légitimité des rejets des industries isolées en metox au regard de la qualité des activités économiques des industries	Rejets des industries isolées en metox (RS-17)	Relations de cause à effet entre rejets des industries isolées en metox et qualité biologique des cours d'eau et des eaux souterraines	Qualité biologique des cours d'eau et des eaux souterraines: suite identique au précédent	Relations de cause à effet entre qualité biologique des cours d'eau et des eaux souterraines et préjudice causé à l'environnement	Préjudice causé à l'environnement	Légitimité du préjudice causé à l'environnement au regard de la qualité des activités économiques des industries
			Cours d'eau soumis aux actions anthropiques en période d'étiage et localisation des origines (RS-22)	Relations de cause à effet entre cours d'eau soumis aux actions anthropiques et qualité biologique des cours d'eau et des eaux	Qualité biologique des cours d'eau et des eaux souterraines: suite identique au précédent	Relations de cause à effet entre qualité biologique des cours d'eau et des eaux souterraines et préjudice causé à l'environnement	Préjudice causé à l'environnement	

				souterraines				
			Enjeux relatifs aux eaux souterraines (RS-25); lithologie et perméabilité des formations affleurante (doc annexe)	Relations de cause à effet entre enjeux relatifs aux eaux souterraines et qualité des eaux souterraines	Qualité des eaux souterraines: dégradation et vulnérabilité			
			Zones à risque élevé de pollution des eaux souterraines par les cultures (RS-26)	Relations de cause à effet entre zones à risque élevé de pollution et qualité des eaux souterraines	Qualité des eaux souterraines: dégradation et vulnérabilité			
			Évaluation du risque de non respect des objectifs environnementaux pour les rivières (RS-27)	Relations de cause à effet entre évaluation du risque de non respect des objectifs environnementaux pour les rivières et qualité biologique des cours d'eau et des eaux souterraines	Qualité biologique des cours d'eau et des eaux souterraines: suite identique au précédent	Relations de cause à effet entre qualité biologique des cours d'eau et préjudice causé à l'environnement	Préjudice causé à l'environnement	
			Toutes les pressions précédentes réunies	Relations de cause à effet entre toutes les pressions précédentes réunies et les zones vulnérables	Zones vulnérables (RS-33)		Préjudice causé à l'environnement	
Qualité et type de service de la collecte et qualité de tri des déchets ménagers	Besoins du consommateur: budget des ménages	Légitimité de la quantité des déchets produits par type au regard des besoins du consommateur	Quantité de déchets produits par type: quantité	Relations de cause à effet entre quantité des déchets produits par type et qualité de traitement des déchets ménagers	Qualité de traitement des déchets ménagers: méthode ACV: optimisation des conditions de stockage	Relations de cause à effet entre qualité de traitement des déchets ménagers et pollution de l'air et de l'eau	Qualité de l'air et de l'eau	Légitimité de la pollution de l'air et de l'eau au regard des besoins du consommateur M.A.T.E.ur
Qualité de la reconversion des anciens mineurs/ formation et adéquation avec la demande des entreprises	Besoins économiques conjoncturels et structurels	Légitimité de la délocalisation, du niveau de formation au regard des besoins économiques conjoncturels et structurels	Délocalisation, niveau de formation	Relations de cause à effet entre délocalisation, niveau de formation et présence et qualité de l'emploi	Présence et qualité de l'emploi	Relations de cause à effet entre présence, qualité de l'emploi et préférences, insatisfactions déclarées	Préférences et insatisfactions déclarées	Légitimité des préférences, insatisfactions déclarées au regard des besoins économiques conjoncturels et structurels

<i>Mise en œuvre du schéma de formation pour le Bassin potassique</i>			Instruction des parents	Relations de cause à effet entre instruction des parents et présence, qualité de l'enseignement et de la formation professionnelle	Présence et qualité de l'enseignement et de la formation professionnelle	Relations de cause à effet entre présence et qualité de l'enseignement et de la formation professionnelle et préférences, insatisfactions déclarées	Préférences et insatisfactions déclarées	
			Chômage	Relations de cause à effet entre chômage et présence, qualité de la formation	Présence et qualité de la formation	Relations de cause à effet entre présence, qualité de la formation et préférences, insatisfactions déclarées	Préférences et insatisfactions déclarées	
					Présence et qualité des établissements d'enseignement primaire et secondaire	Relations de cause à effet entre présence et qualité des établissements d'enseignement primaire et secondaire et taux de 18-25 ans sans qualification	Taux de 18-25 ans sans qualification	
			Activités non qualifiées: %	Relations de cause à effet entre activités non qualifiées et formation	Formation: % de salariés à qui l'on propose une formation	Relations de cause à effet entre formation et préférences, insatisfactions déclarées	Préférences et insatisfactions déclarées	
			Offre en associations culturelles et éducatives / Budget de la collectivité alloué à la culture et à l'éducation	Relations de cause à effet entre offre en associations culturelles et éducatives et adhésion à des associations culturelles et éducatives	Adhésion à des associations culturelles et/ou éducatives: %	Relations de cause à effet entre adhésion à des associations culturelles et/ou éducatives et préférences, insatisfactions déclarées	Préférences et insatisfactions déclarées	
<i>Qualité de la socialisation</i>			Centralités, pôles commerçants	Relations de cause à effet entre centralités, pôles commerçants et présence et qualité des espaces publics	Présence et qualité des espaces publics	Relations de cause à effet entre présence, qualité des espaces publics et préférences, insatisfactions déclarées	Préférences et insatisfactions déclarées	

	Besoins en transports	Légitimité du stationnement et du trafic au regard des besoins en transports	Stationnement, trafic	Relations de cause à effet entre stationnement, trafic et présence et qualité des espaces publics	Présence et qualité des espaces publics	Relations de cause à effet entre présence, qualité des espaces publics et préférences, insatisfactions déclarées	Préférences et insatisfactions déclarées	Légitimité des préférences, insatisfactions déclarées au regard des besoins en transports
			Qualité et fréquence de l'entretien	Relations de cause à effet entre fréquence de l'entretien et présence, qualité des espaces publics	Présence et qualité des espaces publics	Relations de cause à effet entre présence et qualité des espaces publics et observations, plaintes	Préférences et insatisfactions déclarées	
			Concertation à propos d'aménagements à venir	Relations de cause à effet entre niveau de concertation et présence, qualité des espaces publics	Présence et qualité des espaces publics	Relations de cause à effet entre présence et qualité des espaces publics et observations, plaintes	Préférences et insatisfactions déclarées	
			Isolement: desserte	Relations de cause à effet entre isolement et présence, qualité des espaces publics	Présence et qualité des espaces publics	Relations de cause à effet entre présence, qualité des espaces publics et observations, plaintes	Préférences et insatisfactions déclarées	
<i>Développement des transports en commun/ Infrastructures de communication (routes, pistes cyclables, trottoirs)</i>	Fonctions urbaines	Légitimité des liaisons entre quartiers au regard des fonctions urbaines	Liaisons entre quartiers, éléments de coupure	Relations de cause à effet entre liaisons entre quartiers et desserte en transports en commun, infrastructures de communication	Qualité de la desserte en transports en commun/ Infrastructures de communication (routes, pistes cyclables, trottoirs)	Relations de cause à effet entre desserte en transports en commun, infrastructure de communication et préférences, insatisfactions déclarées	Préférences et insatisfactions déclarées	Légitimité des préférences, insatisfactions déclarées au regard des fonctions urbaines
<i>Qualité des services de proximité</i>			Coût des transports en commun	Relations de cause à effet entre prix des transports en commun et qualité des services de proximité	Qualité des services de proximité	Relations de cause à effet entre qualité des services de proximité et préférences, insatisfactions déclarées	Préférences et insatisfactions déclarées	

Sous-indicateur synthétique	Indicateurs D, P, E, I	Type (force Directrice, Pression, Etat ou Impact)	Faisabilité	Organisme responsable de la production de l'indicateur	Origine des données
Accessibilité pécuniaire	Accessibilité pécuniaire	D			
Activité économique	Type d'activités économiques: nombre de PME-PMI et localisation des principales industries par type	I		CCI, chambre des métiers	
Activités économiques bruyantes	Activités économiques bruyantes	D, P			
Activités non qualifiées	Activités non qualifiées	D, P			
Adhésion à des associations culturelles ou éducatives	Adhésion à des associations culturelles ou éducatives	E			
Alphabétisation, enseignement et formation permanente	Evolution du taux d'illétrisme (comparaison hommes femmes)	E		IFEN	
	Evolution du coefficient d'efficacité de l'enseignement (indicateur de l'UNESCO)	E		IFEN	

	Evolution des dépenses pour la formation permanente/population active	E		IFEN	
	Nombre et qualité des personnes déclarant avoir fait l'objet de discrimination à l'embauche ou ayant déposé une plainte pour ce motif	E		IFEN	
	Part des personnes ayant atteint une catégorie sociale supérieure à celle de leurs parents	E		IFEN	
	Comparaison des revenus moyens (y compris retraites et prestations sociales diverses) obtenus au cours d'une vie entre les générations	E		IFEN	
	Evolution du taux de chômage des personnes sans qualification/évolution du taux de chômage global	E		IFEN	
Associations de protection et de valorisation		P			
Besoins domestiques, collectifs et industriels en eau		D			
Besoins du consommateur, budget des ménages	Besoins du consommateur, budget des ménages	D			
Besoins économiques	Activités dans l'industrie: indice de la production industrielle, enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie, enquête trimestrielle de conjoncture dans l'industrie,	D	1	INSEE	INSEE-indicateurs de conjoncture
	Investissements et stock: enquête sur les investissements dans l'industrie	D	1	INSEE	INSEE-indicateurs de conjoncture
	Emploi et marché du travail: chômage et emploi, statistiques mensuelles des demandeurs d'emploi, emploi salarié: résultats provisoires, emploi salarié: résultats révisés	D	1	INSEE	INSEE-indicateurs de conjoncture

	Revenus et consommation des ménages: dépenses de consommation des ménages et produits manufacturés, enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages, indice trimestriel sur les rémunérations	D	1	INSEE	INSEE-indicateurs de conjoncture
	Indice des prix à la consommation: résultats provisoires, indice des prix à la consommation: résultats définitifs, indice de prix à la production dans l'industrie, indice du coût de la construction	D	1	INSEE	INSEE-indicateurs de conjoncture
	Comptes de la nation: comptes nationaux trimestriels: estimation précoce, comptes nationaux trimestriels: premiers résultats, comptes nationaux trimestriels: résultats détaillés	D	1	INSEE	INSEE-indicateurs de conjoncture
	Evolution de la consommation de services/évolution de la consommation de biens	D		IFEN	
	Part de la consommation de produits verts dans la consommation (en évolution)	D		IFEN	
	Evolution de la mobilité professionnelle/PIB	D		IFEN	
	Evolution du commerce électronique (nombre de transactions)/évolution des transports	D		IFEN	
Besoins en activités et logements		D			
Besoins en transport		D			
	Trafic routier: trafic sur un panel d'axes (en cours de définition par DDE)	D	1	DRE	DDE
	Transports de marchandises: flux et répartition du transport de marchandise par mode (route/fer/voie d'eau)	D	1	DRE	base de données SITRAM
	Transport de personnes en milieu urbain et inter-urbain: Répartition de déplacements de personnes par mode de transports dans les grandes agglomérations	D	3	DRE	Enquête ménages
	Offre en transports collectifs urbains: nombre de km parcourus par habitant (pour les principales agglomérations)	D	1	DRE	CERTU
	Fréquentation des transports collectifs urbains: nombre de voyages/habitant/an (pour les principales agglomérations)	D	1	DRE	CERTU
	Fréquentation des TER (en voyageur km)	D	1	DRE ou Région	SNCF
	Densité en infrastructure de transport (distinction entre zones urbaines et zones rurales)	D		IFEN	
	Evaluation de la congestion des infrastructures de transport	D		IFEN	
	Part du temps quotidien ou hebdomadaire passé dans les transports	D		IFEN	

Besoins énergétiques de toutes sortes		D			
Besoins fonciers et immobiliers		D, P		CAMSA, communes	
Budget alloué à l'entretien		D			
Budget de la collectivité	Budget de la collectivité	D			
Centralités, pôles commerçants		E		INSEE	
Chômage	Chômage	P		INSEE	
Classement, inscription de site		P			
Cohérence des documents d'urbanisme		E			
Compostage: mise en place	Mise en place compostage de la fraction fermentescible des déchets ménagers dans le cas où les OM résiduelles sont stockées	P		ADEME	
Conjoncture et structure économique	Taux de chômage	D		INSEE	
	Evolution du taux d'activité (population active occupée/population active)/variation du PIB	D		IFEN	
	Evolution de la part relative du capital employé (dans l'ensemble des inputs)/évolution de la part relative du travail employé	D		IFEN	
	Evolution de la fiscalité sur le travail/évolution de la fiscalité sur le capital	D		IFEN	
	Différence de la part du capital immatériel (savoirs, informations)/capital total	D		IFEN	
	Evolution de l'intensité capitalistique de la production	D		IFEN	

	Evolution de la part relative des investissements totaux/consommation totale	D			
	Part relative des investissements pou l'environnement/investissements totaux	D		IFEN	
	Evolution de la production dans le PIB/production immatérielle (savoirs, informations) de l'économie dans le PIB	D		IFEN	
	Evolution de l'emploi dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication/ évolution du taux d'activité dans l'ensemble de l'économie	D		IFEN	
	Evolution de la part de la population active occupée dans les activités liées à l'information et à la communication	D		IFEN	
	Evolution de la part des services liés à l'environnement dans les services (en terme de chiffre d'affaires)	D		IFEN	
	Variation de la valeur ajoutée des services liés à l'environnement/évolution du PIB	D		IFEN	
	Evolution du rang de la France en termes d'exportation et d'importation	D		IFEN	
	Evolution des importations et des exportations de produits verts et des services environnementaux	D		IFEN	
	Evolution de la part de l'investissement à l'étranger/évolution de la part de l'investissement étranger	D		IFEN	
	Evolution de la part des capitaux des entreprises françaises détenues par des non-résidents/part des capitaux des entreprises étrangères détenues par des français	D		IFEN	
	Evolution du bilan de l'ouverture à l'international en termes d'emplois créés et détruits	D		IFEN	
Consommation de l'espace					
Cours d'eau soumis aux actions anthropiques	Cours d'eau soumis aux actions anthropiques en période d'étiage et localisation des origines (RS-22)	D, P		Agence de l'eau	
Coût des transports en commun		P		Département, CAMSA, communes	
Délocalisation, niveau de formation	Délocalisation, niveau de formation	P			
Demande sociale		D			

Développement de la concertation (entre citoyens et acteurs politiques)	Nombre de branches du droit codifiées et de réglementation en vigueur	E		IFEN	
	Evolution de l'activité de conciliation dans un cadre judiciaire	E		IFEN	
	Nombre de procédures d'enquêtes publiques	E		IFEN	
	Evaluation de la décentralisation, la déconcentration, l'intercommunalité, l'interministérialité	E		IFEN	Tableau de bord ARIENA
Développement de la formation au développement durable	Sensibilisation du grand public: nombre de personnes sensibilisées / type de public et durée de la sensibilisation	E	1	Région ou ARIENA (indicateur RAE)	
	<i>Moyens mis en œuvre pour la sensibilisation et l'éducation à l'environnement:</i>	E			ARIENA
	<i>Budget du réseau régional d'éducation à l'environnement</i>	E	1	Région ou ARIENA	ARIENA
	<i>Nombre de salariés (équivalent temps plein), qui se consacrent à l'éducation à l'environnement dans le réseau ARIENA</i>	E	1	Région ou ARIENA (indicateur RAE)	
	<i>Évolution des comportements: cf. indicateurs relatifs au tri des déchets, aux consommations d'énergie, au développement des ENR, à l'utilisation des transports en commun</i>	E			
	<i>Formation professionnelle à l'environnement:</i>	E			?
	<i>Nombre de formations environnement existant en Alsace et population concernée annuellement</i>	E	?	Région ?	?
	<i>Nombre de formations professionnelles intégrant un volet environnement et population concernée annuellement</i>	E	?	Région?	Organismes de certification
	<i>Intégration des préoccupations environnementales dans les entreprises</i>	E	1 ou 2 ?	DRIRE	
	Nombre d'Agendas 21 locaux	E			
Nombre de fondations ou d'associations à but non lucratif faisant explicitement référence au développement durable dans leurs statuts	E				

	Nombre d'outils de planification environnementale et de développement durable, prévus notamment par la loi Voynet	E			
	Dépenses intérieures de recherche développement dans les secteurs intéressant particulièrement le développement durable	E			
	Budget des dispositifs de veille et de prospective	E			
Différence de performance entre énergies nouvelles et énergies traditionnelles (atouts des énergies éoliennes, solaires, géothermiques, ...)		E			
Divisions administratives du territoire		D			
Dotations des collectivités		D, P			Base de données Ministère de la Santé
Eaux de surface: qualité	Qualité des eaux de baignade: nombre de sites de baignade (faisant l'objet d'un suivi) par classe de qualité	E	1	Agence de l'eau (indicateur SDAGE D421)	DIREN, département 68 (si prise en compte points RID)
	Contraintes liées au débit d'étiage: nombre de points avec défaillance des objectifs de quantité, période et nombre de jours correspondants (aux points nodaux)	E	1	DIREN (indicateur SDAGE E423)	
Economies d'échelle		I			

Economies d'énergie/ performances énergétique						
Efforts de dépollution	Evolution de la valeur ajoutée des branches les plus polluantes/valeur ajoutée des branches les moins polluantes (distinguer au minimum énergie, transport, agriculture, services)	P		IFEN		
	Evolution relative de l'investissement dans les équipements de dépollution/évolution des émissions de polluants	P		IFEN		
	Evolution relative de l'investissement dans les technologies propres, dans la recherche-développement et les aides publiques dans ce domaine/évolution des émissions de polluants	P		IFEN		
Enjeux relatifs aux eaux souterraines	Eau souterraine et superficielle (AEP, industrie, irrigation): prélèvement et consommation	D, P		Agence de l'eau	Agence de l'eau (réseau national de bassin- 67 stations)	
	Évolution de la contamination des nappes par les phytosanitaires: teneur en produits phytosanitaires des nappes: répartition des points de mesure par classe de concentration* en ug/l (0-0,05; 0,05-0,1; 0,1-0,5; 0,5-2,5; sup. à 2,5); moyenne des tenues maximales en atrabile et desethylatrazine; liste des substances les plus fréquemment retrouvées *somme de triazines, urées substituées, composés organophosphorés (ne conserver que les classes les plus significatives?)	D, P		1	Agence de l'eau	Inventaire régional nappe d'Alsace (Région)
	Évolution de la contamination de la nappe d'Alsace par les chlorures: teneur en chlorure de sodium de la nappe d'Alsace: répartition des points par classe de concentration en mg/l (0-25; 25-100; 100-200; sup. à 200) (ne conserver que les classes les plus significatives?)	D, P		1	Région/ APRONA	Inventaire régional nappe d'Alsace (Région)
	Aptitude à la production d'eau potable de la nappe d'Alsace: proportion de la surface de la nappe rhénane impropre à la production d'eau potable sans traitement	D, P		1	Région/ APRONA	Agence de l'eau (réseau national de bassin- 67 stations)
	Évolution de la contamination des nappes par les nitrates: teneur en nitrates des nappes: teneur moyenne; répartition des points de mesure par classe de concentration en mg/l (0-10, 10-25, 25-50, sup. à 50): ne conserver que les classes les plus significatives?	D, P		1	Agence de l'eau Région/APRONA	
	Eaux souterraines: dégradation et vulnérabilité	D, P			Agence de l'eau	
	Lithologie et perméabilité des formations affleurantes (doc annexe)	D, P			Agence de l'eau	
	Dégradation et vulnérabilité des cours d'eau et des eaux souterraines: qualité biologique des cours d'eau: indice biologique diatomées; indice biologique global normalisé invertébrés; indice poisson; qualité physique des cours d'eau; qualité des eaux souterraines (p 4); niveau de potabilité, teneur en nitrates, teneur en atrazine, teneur en chlorure	D, P			Agence de l'eau	

Evaluation du risque de non-respect des objectifs environnementaux pour les rivières	Evaluation du risque de non-respect des objectifs environnementaux pour les rivières	P			
Evolution de l'occupation du sol	Plans d'urgence: état d'avancement et de mise à jour (POI, PPI, ...) et PPRT	P		Préfecture, DRAF, DDAF	DRAF (Enquête Teruti), réseau Cigale
	Surfaces de grandes cultures (dont maïs), et de STH + Surfaces des espaces boisés Surfaces occupées par les espaces urbanisés et les infrastructures à rapporter à la surface totale et à l'évolution de la population	P	1	DRAF?	
Evolution des plans d'urbanisme	Evolution des plans d'urbanisme	P			
Fonctions urbaines		E			
Formation au développement durable		E			
Fréquence de l'entretien	Fréquence de l'entretien	M		CAMSA, communes	Relevé de terrains (comme cela a déjà été pratiqué sur certains massifs)
Fréquentation	Évolution des dégâts forestiers: indice de pression floristique (établi par le CEMAGREF) pour le chevreuil; liste des peuplements dégradables et de leur niveau de dégradation pour le cerf	P	3	DRAF (indicateur ORF 3)	
	Trafic sur la route des crêtes? (à voir en fonction de ce que les PNR mettent en place (cf. Région)	D, P		CAMSA, communes	
	Linéaire des parcours de ski de fond et raquette? (à voir en fonction de ce que les PNR mettent en place (cf.région))	D, P	?	CAMSA, communes	Exploitation Corine Land Cover + données DRE
	Répartition par classe de taille des uni(tés territoriales non fragmentées par les réseaux de transport ou les zones urbaines?	D, P	3	DRE? DIREN?	

	Transports et déplacements:	D, P			INSSE: inventaire communal 1998 transports et déplacements, département 68
	Distance à la bretelle d'autoroute ou à la route à 4 voies la plus proche	D, P	1	INSEE	INSSE: inventaire communal 1998 transports et déplacements, département 68
	Temps d'accès à la bretelle d'autoroute ou à la route à 4 voies la plus proche	D, P	1	INSEE	INSSE: inventaire communal 1998 transports et déplacements, département 68
	Ville la plus fréquentée	D, P	1	INSEE	INSSE: inventaire communal 1998 transports et déplacements, département 68
	Commune la plus fréquentée	D, P	1	INSEE	INSSE: inventaire communal 1998 transports et déplacements, département 68
	Temps d'accès à la ville la plus fréquentée	D, P	1	INSEE	
Gestion de l'espace		D, P, E			
Hostilité à une collaboration intercommunale		P			
Immersion avérée des sols	Immersion avérée des sols	E			
Impacts environnementaux	Impacts environnementaux	I			

Impératifs économiques		D			
Instruction des parents	Instruction des parents	P			INSEE
Intérêts municipaux		P			INSEE- Inventaire communal 1998: données de cadrage département 68
Isolement	Données de cadrage: environnement, éloignement des services et produits, éloignement des équipements	P, I	1	INSEE	INSEE- Inventaire communal 1998: services généraux département 68
	Services généraux: attractivité des notaires, attractivité des vétérinaires	P, I	1	INSEE	INSEE- Inventaire communal 1998: artisans du bâtiment département 68
	Artisans du bâtiment: présence d'une entreprise générale du bâtiment, présence d'un plâtrier ou d'un service équivalent, présence d'un plombier ou d'un service équivalent, présence d'un maçon ou d'un service équivalent, présence d'un menuisier ou d'un service équivalent, présence d'un électricien ou d'un service équivalent	P, I	1	INSEE	INSEE- Inventaire communal 1998: alimentation département 68
	Alimentation: présence de commerces alimentaires et d'une supérette	P, I	1	INSEE	INSEE- Inventaire communal 1998: autres services département 68
	Autres services: attractivité des salons de coiffure, disparition des cafés, disparition des tabacs, disparition des restaurants, vente de gaz, vente de journaux, photocopies (hors mairie), présence d'une agence bancaire ou d'un service équivalent, les marchés, présence de cafés, présence de tabacs, présence de restaurants, vente de poisson frais, vente de tabac, maisons de Service Public, distributeurs de billets, présence d'un bureau de poste ou agence postale	P, I	1	INSEE	INSEE- Inventaire communal 1998: services publics département 68
	Services publics: présence de pompiers centres de secours, présence de gendarmeries, commissariats	P, I	1	INSEE	INSEE- Inventaire communal 1998: transports et déplacements département 68

	Transports et déplacements: distance à la bretelle d'autoroute ou à la route à 4 voies la plus proche, temps d'accès à la bretelle d'autoroute ou à la route à 4 voies la plus proche, ville la plus fréquentée, commune la plus fréquentée, temps d'accès à la ville la plus fréquentée	P, I	1	INSEE	INSEE- Inventaire communal 1998: grandes surfaces département 68
	Grandes surfaces: attractivité des supermarchés et des hypermarchés	P, I	1	INSEE	INSEE- Inventaire communal 1998: commerces spécialisés non alimentaires département 68
	Commerces spécialisés non alimentaires: attractivité des magasins de vêtements, des librairies, papeteries, des magasins de meubles, des magasins de chaussure, des magasins d'électroménager, des drogueries, des quincailleries et des magasins bricolage	P, I	1	INSEE	
	Part de la population passant plus d'une heure quotidiennement sur le trajet domicile-travail	P, I		IFEN	
	Part de la population ou des communes dépendant de modes de transport individuel (non desservies par les transports collectifs)	P, I		IFEN	
	Superficie des territoires enclavés	P, I		IFEN	
	Evolution de la taille des réseaux par rapport à la superficie des régions (AEP, EDF, Télécoms haute densité, routes, SNCF...)	P, I		IFEN	
	Evolution de la taille des réseaux par habitant (AEP, EDF, Télécoms haute densité, routes, SNCF...)	P, I		IFEN	
	Evolution du degré d'enclavement des communes rurales	P, I		IFEN	
	Part de la population ou des communes n'ayant pas accès à certains services collectifs	P, I		IFEN	
	Proportion de la population vivant dans les communes dont les ressources fiscales sont inférieure à un certain seuil	P, I		IFEN	
	Proportion du territoire que représentent ces communes	P, I		IFEN	
	Nombre de communes respectant les quotas de 20% de logements sociaux	P, I		IFEN	
	Développement des transports en commun desservant les zones défavorisées	P, I		IFEN	
	Développement routier et autoroutier des zones enclavées	P, I		IFEN	DRAF (enquête Teruti)
Liaisons entre quartiers, éléments de coupure	Surfaces occupées par les espaces urbanisés et les infrastructures (à rapporter à la surface totale)	E	1	DRE ou DRAF	
Marché foncier de l'immobilier		D			

Membres clubs et associations		E			
Mesures de gestion et de protection		P			
Mesures de protection des écosystèmes	Réponse globale : mesures de protection et de gestion : surface d'espaces annotatrices protégées et/ou gérées par catégorie de mesure; au sein des réserves naturelles, surfaces pour lesquelles les mesures de gestion (travaux, entretien, ...) sont en place/ surface où ces mesures sont nécessaires; avancement mis en oeuvre Natura 2000 sur lesquelles des mesures de gestion appropriées sont effectivement en place/ surfaces sur lesquelles elles doivent être mises en place; gestion forestière; gestion des zones agricoles, actions concernant les espèces (nombre d'espèces bénéficiant d'un plan de conservation/ nombre d'espèces éligibles; surface de trame verte reconstituée/surface à reconstituer; protection et suivi des zones humides, démoustication; maintien de la population de cigognes; extension des espaces naturels: proportion d'espaces naturels en Alsace par type/surface totale	P		DIREN, CSA, DRAF	
	Zones Natura 2000 relatives au milieu aquatique: directive oiseaux (RS-30); zones Natura 2000 relatives au milieu aquatique: directives habitat(RS-30)	P			DIREN, ONF, DDAF, Région, Départements, CSA
	Bilan global des mesures mises en œuvre sur les espaces naturels: surface d'espaces annotatrices protégés et/ou gérés, par catégories de mesure*: protection réglementaire**, acquisitions et/ou gestion conservatoire contractuelle, MAE biodiversité... (à rapporter aux surfaces des espaces d'intérêt (inventaires espaces naturels sensibles Départements hors zones agricoles pour acquisition et gestion conservatoire, zones éligibles pour MAE) * sans doute compte dans le calcul d'un total, compte tenu des superpositions de mesures; ** réserves nationales et régionales, réserves biologiques, arrêtés protection flore, APB, forêt protection	P	2	DIREN ou Région	Gestionnaire des réserves
	Au sein des réserves naturelles, surfaces pour lesquelles les mesures de gestion (travaux, entretien...) sont en place/surface où ces mesures sont nécessaires	P	3	DIREN	Opérateurs des sites
	Avancement mise en œuvre Natura 2000 sur lesquelles des mesures de gestion appropriées sont effectivement en place/surfaces sur lesquelles elles doivent être mises en place	P	3	DIREN	ONF, CRPF?
	Surface de forêts bénéficiant d'un traitement irrégulier/surface totale de forêt (à calculer pour les forêts publiques qui représentent 80% de la forêt alsacienne, et pour forêt privée?)	P	1	ONF ou DRAF?	PEFC, FSC?
	Proportion des forêts certifiées (en distinguant forêts publiques et privées)	P	1	ONF ou DIREN	DDAF
	Gestion des zones agricoles: part de la SAU couverte par des mesures agri-environnementales répondant à l'enjeu biodiversité (déjà compris dans le bilan global des mesures)	P	2	DRAF	ONF

	Surface de forêts publiques gérées prioritairement pour la biodiversité* (à rapporter aux surfaces de forêt publique, et parmi elles à celles reconnues d'intérêt pour la biodiversité (ZNIEFF type I quand mise à jour?) * réserves biologiques et séries d'intérêt écologique, forêts de protection, APB, réserves, sites Natura 2000?, sans double compte pour le calcul du total compte tenu des superpositions de mesures	P	1	ONF	
	Gestion forestière	P			DIREN
	Actions concernant les espèces: nombre d'espèces bénéficiant d'un plan de conservation/nombre d'espèces éligibles (à définir)	P	3	DIREN	DIREN, Région, Départements
	Surface de trame verte reconstituée/surface à reconstituer	P	2	Région	
	Protection et suivi des zones humides	P	3	CSP, CSA	
	Démoustication	P	3	DIREN	
	Maintien de la population de cigognes	P	3	CG 68 (inventaire des milieux aquatiques)	DRAF, DDAF
	Développement des mesures agro-environnementales: nombre d'exploitations et surfaces concernées par des mesures agro-environnementales (dans ou hors cadre CTE/CAD...) répondant à l'enjeu eau, par type (y compris CIPAN) -et part dans la zone vulnérable; dépollution des élevages (PMPOA puis PMPLEE): nombre d'élevages et nombre d'UGBN correspondants pour lesquels les travaux sont achevés, rapportés au nombre d'élevages et d'UGBN concernés (zones prioritaires) ; développement de l'agriculture biologique, nombre d'exploitations et superficie correspondante pratiquant l'agriculture biologique (en distinguant surfaces en reconversion), et part de la SAU	P			DRAF, DDAF
	Nombre de communes déclarées en catastrophe naturelle par coulées boueuses; surfaces faisant l'objet de mesures de prévention/érosion; dépollution dues aux démolitions industrielles, désalinisation et revégétalisation des terrils, suivi des affaissements miniers (PPRm), préservation: limiter l'imperméabilisation des sols, agriculture raisonnée, défrichement non abusif	P			
	Nombre d'associations concernées	P		CSA, DIREN, DRAF	
Mode de valorisation et de traitement des déchets	Recyclage des emballages et des journaux-magazines: qualité	E		ADEME	
	Méthode ACV: optimisation des conditions de stockage	E		ADEME	

Méthode ACV: compostage des biodéchets	E		ADEME	ADEME (enquête ITOMA), département 68
Modes de valorisation et de traitement des déchets:répartition selon les différents modes de traitement/valorisation (recyclage, valorisation organique, valorisation énergie, stockage)	E	1 (RAE)	ADEME (indicateur RAE)	Départements (SATESE)
Modes de valorisation et de traitement des boues de STEP: répartition selon les différents modes de traitement/valorisation (recyclage, valorisation organique avec ou sans compostage, valorisation énergie, stockage)	E		1 ADEME	ADEME (enquête ITOMA), DRIRE
Capacité régionale de traitement/valorisation: tonnage de déchets traités en région et exportés hors de la région (et éventuellement transferts interdépartementaux au sein de la région)	E		1 ADEME	ADEME (enquête déchèterie)
Équipement du territoire en déchèteries: Population desservie par une déchèterie/ population totale et taux de valorisation des déchets réceptionnés	E		1 ADEME	ADEME (enquête déchèterie)
Taux de valorisation (recyclage, organique, énergie) des déchets réceptionnés en déchèterie	E		1 ADEME	ADEME (enquête déchèterie)
Proportion de déchèteries accueillant des déchets toxiques et tonnages accueillis	E		1 ADEME	ADEME (enquête déchèterie)
Effort de réhabilitation des décharges: nombre de décharges brutes ayant fait l'objet de travaux de réhabilitation/ nombre de décharges brutes identifiées comme à réhabiliter	E		1 ADEME	
Gisement DIB: tonnage de déchets banaux produits par les activités économiques (pas de source de données globales, enquête ITOMA ADEME ne donnant qu'une vision partielle)	E		3	ADEME (enquête ITOMA) pour parts incinérées, stockées)
Modes de valorisation/traitement DIB: répartition selon des différents modes de traitement/valorisation: valorisation énergie, stockage (pas de source de données globales pour les quantités recyclées)	E		2 ADEME	DRIRE (enquête annuelle auprès d'environ 300 entreprises)
Gisement des déchets dangereux: gisement régional DIS (principalement à partir gros producteurs)	E		1 DRIRE	DRIRE (enquête annuelle auprès d'environ 300 entreprises)
Modes de valorisation/traitement des déchets dangereux: répartition selon les différents modes de traitement/valorisation (principalement à partir gros producteurs)	E		1 DRIRE	DRIRE (enquête annuelle auprès d'environ 300 entreprises)
Modes de valorisation/traitement des boues industrielles	E		1 DRIRE	DDE?
Progression du recyclage des déchets du BTP: quantité de granulats issus de concassage de déchets inertes régionaux?	E	?	DRE?	ADEME

	Avancement mise en œuvre certaines filières? État des filières mises en place ou en cours de mise en place	E	1	ADEME	
	Mise en place du recyclage en cas de traitement des déchets résiduels par incinération avec valorisation électrique seule	E		ADEME	
	Recyclage: mise en place en cas de traitement des déchets résiduels par incinération avec valorisation énergétique optimisée	E		ADEME	
	Recyclage: mise en place en cas de traitement des déchets résiduels par incinération avec valorisation électrique seule	E		ADEME	
	Amélioration du recyclage; amélioration du taux de valorisation	E		ADEME	
	Mise en place du recyclage des emballages et journaux magazines dans le cas où les déchets résiduels sont stockés	E		ADEME	
	Optimisation des conditions d'incinération	E		ADEME	
	Incinération par la gestion des sous-produits et le traitement des fumées	E		ADEME	
	Incinération des déchets résiduels avec valorisation électrique seule	E		ADEME	
	Incinération des déchets résiduels avec valorisation énergétique moyenne	E		ADEME	
	Incinération des déchets résiduels avec valorisation énergétique optimisée	E		ADEME	
	Amélioration du taux de captage du bio gaz; valoriser le bio gaz émis; diminuer le taux de fuite du lixiviat; limiter la consommation des engins	E		ADEME	
	Evolution de la production de déchets industriels spéciaux/évolution des capacités de traitement	E		IFEN	
	Evolution des parts des différents modes de traitement (en volume d'ordures traitées) en distinguant la mise en décharge et l'incinération sans récupération d'énergie des autres modes	E		IFEN	
	Taux de mise en décharge illicite	E		IFEN	
Moyens mis à disposition pour réunir les citoyens	Nombre d'adhérents à des associations de défense d'intérêts collectifs	P		IFEN	
	Nombre d'adhérents à des associations intervenant dans le domaine de l'environnement	P		IFEN	
	Nombre d'adhérents d'associations de quartier, de sports et loisirs ou d'associations culturelles	P		IFEN	
	Nombre adhérents à des syndicats du monde du travail	P		IFEN	
	Nombre de personnes impliquées dans des réseaux d'économie alternative et solidaire ou SEL	P		IFEN	

Niveau de concertation à propos d'aménagements à venir		D, P, E			
Niveau sonore	Niveau sonore	D, P		DRE, DDE, RFF, SNCF	
	Limitation des nuisances sonores: nombre de logements ayant bénéficié d'action de réduction des nuisances sonores / nombre de logements concernés (pour infrastructures terrestres et aéroports) ; linéaire de voies et investissements correspondants (pour infrastructures terrestres)	D, P		DRE, DDE, RFF, SNCF	
Nombre de services supplémentaires proposés sur l'intercommunalité		P			
Nombre d'élus participant aux séances plénières		P			
Pistes cyclables (aménagements)	Linéaire d'itinéraires cyclables par type	D		DRE, CAMSA, communes	DRAF (enquête Teruti ou RGA ou déclaration PAC)
Politiques de promotion du commerce local		P			
Pollutions agricoles	Utilisation agricole des sols: part de la SAU en grandes cultures (dont maïs)*, vignes, STH-idem pour la seule zone vulnérable et/ou? des sols nus en hiver-idem pour la seule zone vulnérable	P	1	DRAF	?
	Consommation en produits phytosanitaires et engrais	P	?		DDAF, Agence de l'eau
	Développement des mesures agro-environnementales: nombre d'exploitations et surfaces concernées par des mesures agri-environnementales (dans ou hors cadre CTE/CAD...) répondant à l'enjeu eau, par type (y compris CIPAN) - et part dans la zone vulnérable	P	2	DRAF	DDAF
	Dépollution des élevages (PMPOA puis PMPLEE): nombre d'élevage et nombre d'UGBN correspondants pour lesquels les travaux sont achevés, rapportés au nombre d'élevages et d'UGBN concernés (zones prioritaires)	P	1	Agence de l'eau ou DRAF (indicateur SDAGE C331)	DDAF, CA, Agence bio

	Développement de l'agriculture biologique: nombre d'exploitations et superficie correspondante pratiquant l'agriculture biologique (en distinguant surfaces en conversion), et part de la SAU	P	1	DRAF	
Pollutions émises par les incinérateurs et les décharges	Déchets résiduels de classe II; effet de serre; production de compost	P		ADEME	
	Consommation d'énergie; consommation d'uranium; émissions de cadmium et de mercure dans l'air; acidification de l'air	P		ADEME	
	Emission de cadmium dans l'air; émission de mercure dans l'air; consommation d'énergie; acidification de l'air; consommation d'énergie; acidification de l'air; consommation d'uranium	P		ADEME	
Préférences et insatisfactions déclarées	Déclarations lors d'enquête ou de sondage (à décliner par PCS, sexe, tranche d'âge) PCS: Profession et catégorie sociale:	I		IFEN	
	Indice: pourcentage de personnes interrogées se déclarant globalement satisfaites d'après le baromètre du CREDOC ou de l'INSEE sur la satisfaction des ménages	I		IFEN	
	Pourcentage de personnes se déclarant satisfaites du fonctionnement des institutions	I		IFEN	
	Pourcentage de personnes se déclarant satisfaites de leurs conditions de travail	I		IFEN	
	Pourcentage de personnes se déclarant satisfaites de leurs conditions de logement	I		IFEN	
	Pourcentage de personnes se déclarant satisfaites du système de protection sociale	I		IFEN	
	Pourcentage de personnes se déclarant satisfaites du système de santé	I		IFEN	
	Taux d'abstention aux élections (à décliner par type de consultation)	I		IFEN	
	Evolution de l'activité des juridictions administratives: nb de requêtes déposées	I		IFEN	
	Nombre d'affaires portées avant les conseils des prud'hommes	I		IFEN	
	Nombre de recours juridictionnels devant le tribunal administratif pour les litiges liés à l'environnement	I		IFEN	
	Nombre de conflits et manifestations liés à la protection de l'environnement	I		IFEN	
	Nombre de conflits et de manifestations liées au monde du travail (sur les conditions de travail, de rémunération...)	I		IFEN	
Prélèvement et consommation d'eau	Prélèvement et consommation d'eau	D, P		Agence de l'eau	Enquête à conduire selon le principe de celle de l'étude "l'énergie en Alsace"

	Consommation d'énergie: énergie primaire consommée par secteur d'activité et par type d'énergie	D, P	1	ADEME (indicateur RAE)
	Evolution des prélèvements d'eau/ évolution du PIB	D, P		IFEN
	Evolution des prélèvements d'eau par secteur (en distinguant au minimum les principaux secteurs utilisateurs: agriculture, énergie...)	D, P		IFEN
Prélèvements de ressources	Evolution des prélèvements d'énergie fossile/stock	D, P		IFEN
	Nombre d'années de réserves des différents ressources épuisables à taux d'exploitation constante	D, P		IFEN
	Nombre d'années de réserves des différentes ressources épuisables à taux d'exploitation constant	D, P		IFEN
	Utilisation des énergies renouvelables/potentiel de production	D, P		IFEN
	Intensité d'exploitation des ressources en eau (eau de surface, eau souterraine)	D, P		IFEN
	Volume de bois exploité/accroissement biologique	D, P		IFEN
	Erosion réelle/érosion potentielle	D, P		IFEN
	Mise en évidence des domaines où les énergies renouvelables sont déjà compétitives	D, P		IFEN
	Evolution de l'utilisation de biocarburants de GPL, d'électricité de GNV ou de piles à combustible/évolution de l'utilisation de carburants conventionnels	D, P		IFEN
	Evolution de l'indice d'usure de la disponibilité des ressources en eau	D, P		IFEN
	Evolution du taux de recyclage du papier-carton	D, P		IFEN
	Evolution du taux de recyclage du verre	D, P		IFEN
	Evolution du taux de recyclage des matières premières	D, P		IFEN
	Evolution de la consommation d'espace liée à l'activité économique nationale	D, P		IFEN
	Evolution de l'importation des bois tropicaux	D, P		IFEN
Evolution des prélèvements sur les stocks de pêche dans les eaux internationales	D, P		IFEN	
Evolution des recettes du commerce illicite des espèces menacées et des produits qui en sont tirés	D, P		IFEN	
Présence et qualité de la formation		P, E		

Présence et qualité de l'emploi		P, E			
Présence et qualité des espaces collectifs, publics	Sports, loisirs, culture: présence de ports de plaisance, présence de plages ou baignades aménagées, présences de sentiers aménagés, circuits de randonnée, attractivité des piscines, attractivité des salles de cinéma, présence de bibliothèques, présence de centres socioculturels et de centres culturels, présence de foyers ruraux ou salles polyvalentes, présence de clubs 3ème âge, présence d'associations sportives, présence de stations de ski, présence de bases de plein air et de loisirs, présence simultanée des pistes d'athlétisme, de terrains de grands et petits jeux et d'installations sportives couvertes, attractivité des tennis, attractivité des salles de spectacle, présence d'écoles de musique, présence de centres aérés, présence de lieux de rassemblement, de distractions, présence d'un groupe musical ou de théâtre, présence de musées	D	1	INSEE	
Pression foncière	Valeurs foncières	P		CAMSA, communes	
Pression grande faune	Evolution des dégâts forestiers : indice de pression floristique pour le chevreuil : liste des peuplements dégradables et de leur niveau de dégradation pour le cerf	P		DIREN	
Priorités budgétaires		D, P			
Proportion d'adhésion à des associations culturelles et/ou éducatives		E			
Proportion de salariés à qui l'on propose une formation		E			
Qualité biologique des cours d'eau		E			
Qualité chimique de l'air	Qualité chimique de l'air: valeur de l'indice ATMO dans les principales agglomérations: nombre de jours par niveau de l'indice; concentration moyenne annuelle en NO2 dans les principales agglomérations; exposition de la population au NO2; nombre de dépassements de l'objectif de qualité de l'air pour la protection de la santé humaine par secteur géographique (O3); pouvoir acide équivalent; exposition population au NO2	D, P		ASP, PASE	INSEE: inventaire communal 1998, enseignement

Qualité d'accueil de la petite enfance	Accueil de la petite enfance	E	1	INSEE	
Qualité de la formation au développement durable		P, E			
Qualité de l'emploi	Evolution de l'investissement français dans les PVD/évolution du taux de croissance du PIB dans les PVD	E		IFEN	
Qualité de concertation à propos d'aménagements à venir		E			
Qualité de gestion de l'espace	Extension de l'artificialisation/superficie totale	E		IFEN	
	Part du territoire urbain occupé par des infrastructures de transport et des parcs de stationnement	E		IFEN	
	Taux de reconstruction de la ville sur elle-même	E		IFEN	
	Extension des friches urbaines et industrielles	E		IFEN	
	Evolution de la superficie des zones de silence et des paysages non perturbés	E		IFEN	
	Superficie occupée par des espaces protégés/superficie totale des espaces remarquables (distinguer les différents types ou classes d'espaces protégés)	E		IFEN	
	Evolution de la superficie des zones humides	E		IFEN	
	Evolution de la superficie des espaces de bocage (linéaire de haies)	E		IFEN	
	Evaluation de l'effet de coupe des paysages (en référence aux espaces d'un seul tenant) par exemple pour les forêts péri-urbaines	E		IFEN	
Qualité de l'alimentation (sécurité quantitative et qualitative)		E			

Qualité de l'emploi	MIRE (emploi de proximité), ADESION	E		CCI, chambre des métiers	
	Insertion, emploi: CDD, stage, entretien d'embauche	E		MIRE ADESION, PLIE	
	Pourcentage d'activités non qualifiées	E		INSEE	
Qualité de la desserte	Transports en commun: desserte; infrastructures de communication (routes, pistes cyclables, trottoirs)	E		Département, CAMSA, communes	INSEE: inventaire communal 1998, enseignement, département 68
Qualité de la formation	Les collèges	D	1	INSEE	INSEE: inventaire communal 1998, enseignement, département 68
	Les écoles primaires publiques	D	1	INSEE	INSEE: inventaire communal 1998, enseignement, département 68
	Les lycées	D	1	INSEE	
Qualité de la santé	Surveillance à court terme: symptômes et /ou pathologies collectées par les réseaux de médecins sentinelles; enregistrement des ventes de médicaments, activité des services hospitaliers, d'urgence et/ou des services spécialisés libéraux (pneumologie, cardiologie, ophtalmologie, dermatologie), surveillance à long terme: études de prévalence	E		ASPA, PASE, (voir doc)	
	Evolution de l'état de santé de la population (comparaison à intervalles de 5 ou 10 ans de l'espérance de vie aux différents âges en comparant hommes et femmes)	E		IFEN	
	Nombre de médecins conventionnés/nombre de médecins en secteur libre	D, P		IFEN	
Qualité de l'alimentation en eau potable		E			
Qualité de l'animation jeunesse		E			DDASS
Qualité de l'eau	Qualité de l'eau distribuée: pourcentage de population desservie par classe de qualité (nitrates, bactériologie, phytosanitaires)	D, P, E	1	DRASS	
	Mesures de protection de la ressource: nombre de captages (et volumes d'eau correspondants) protégés*/ nombre total (et volumes correspondants) * DUP prononcée	D, P, E	1	Agence de l'eau ou DRASS?	
	Part des captages pour lesquels sont mis en œuvre et suivi des mesures renforcées de protection (type de mesure à prendre en compte à définir)	D, P, E	3	Agence de l'eau ou DRASS?	DDASS?

	Sécurité de l'alimentation en eau potable: pourcentage d'unités de distribution alimentées par au moins deux sources d'approvisionnement ou nombre de situation où l'alimentation en eau a été affectée par un pollution accidentelle ou sécheresse	D, P, E	2 ou 3?	DRASS?	DDASS
	Qualité de l'eau distribuée: pourcentage de population desservie par classe de qualité (nitrates, bactériologie, phytosanitaires)	D, P, E	1	DRASS	
Qualité de l'habitat	Qualité de l'habitat	E			
Qualité de retraitement des déchets		P, E			
Qualité des activités économiques des industries		D, P			
Qualité des écosystèmes remarquables	Dégradation et vulnérabilité	E		CSA, DIREN, DRAF	DIREN, Région, Départements, CSA
	Nombre et répartition géographique des espaces naturels faisant l'objet d'une valorisation (par type d'action)	E	2 ?	DIREN	
	Evolution de la qualité des fleuves et des rivières	E		IFEN	
	Indicateur de santé des forêts: évolution de la perte de feuillage dure à l'action de différents polluants	E		IFEN	
	Evolution du nombre d'individus des espèces menacées/ évolution des dépenses directement engagées pour la conservation de ces espèces	E		IFEN	
	Evolution du nombre d'espèces endémiques	E		IFEN	
	Evolution du nombre de cultivars	E		IFEN	
	Evolution d'espèces d'animaux d'élevage	E		IFEN	
	Evolution du budget des politiques de conservation des espèces	E		IFEN	
	Evolution des espaces remarquables en superficie/évolution des dépenses engagées pour leur gestion et conservation	E		IFEN	
	Représentation cartographique de la diversité des paysages et de son évolution	E		IFEN	
	Evolution de la part des forêts monospécifiques /peuplement mélangés	E		IFEN	
Evolution de la qualité agronomique des sols (érosion)/évolution des dépenses engagées pour la protection de cette ressource	E		IFEN		

	Evolution de l'indice de qualité de l'eau (carte)/évolution des dépenses engagées pour la protection de cette ressource	E		IFEN	DIREN
	Protection des sites: nombre et surface de sites régionaux classés au titre de leur évaluer paysagère	P		1 DIREN	DIREN
	Protection des sites: nombre et surface de sites régionaux classés au titre de leur évaluer paysagère	P		1 DIREN	DIREN, DRE/DDE ?, Départements
	Démarche de prise en compte globale du paysage: territoires couverts par des démarches de préservation du paysage (charte, GERPLAN...)- à définir précisément ce qu'on prend en compte charte de pays avec volet paysager? Jugé peu pertinent comme mode d'appréciation de la prise en compte du paysage	P		3 DIREN	
	Gestion de l'espace agricole et forestier: voir indicateurs de l'enjeu relatif aux milieux	P			Départements, RTE/EDF, France Télécom
Qualité des ensembles architecturaux	Intégration des réseaux: linéaire d'enfouissement/effacement des réseaux électriques et téléphoniques. À conserver? Jugé peu pertinent?	P	2 ou 3	?	
	Age moyen du parc de logement	P		IFEN	
	Evolution des dépenses de réhabilitation et d'entretien des logements	P		IFEN	
	Evolution de la variation du nombre de logements insalubres/variation du parc de logement	P		IFEN	
	Estimation de la valeur du parc de logement	P		IFEN	
	Age du patrimoine industriel	P		IFEN	
	Evolution des dépenses d'entretien et de maintenance du patrimoine industriel/dépenses de réhabilitation	P		IFEN	
	Age moyen des bâtiments publics (hôpitaux, écoles, prisons,...)	P		IFEN	
	Evolution des dépenses d'entretien et de maintenance des réseaux/dépenses de création, nouveaux investissements (transports, électricité, eau)	P		IFEN	
	Variation du kilométrage de voies ferrées/variation du kilométrage de routes	P		IFEN	
Dépenses du ministère de la culture pour l'entretien du patrimoine culturel/nombre d'éléments du patrimoine culturel	P		IFEN		
Qualité des infrastructures de communication (routes, pistes cyclables)		E			

Qualité des offres culturelles et de loisirs		E			
Qualité des services de soins	Qualité des services de soin	D, P			
Qualité des traditions locales		E			
Qualité de valorisation des forêts et zones humides		P			
Qualité du patrimoine bâti en particulier hérité des MDPA		E			
Qualité du réseau d'assainissement	Groupements d'assainissement (p 71); type de traitement des stations d'épuration urbaines de 2000 à 10000 équivalent-habitant (RS-12); type de traitement des stations d'épuration urbaines de moins de 2000 équivalent-habitant (RS-13)	D, P			Agence de l'eau
	Procédures réglementaires d'assainissement des collectivités d'avancement de la mise aux normes de stations d'épuration	Etat D, P			CAMSA INSEE: inventaire communal 1998: eau, assainissement département 68
	Logements raccordés à un réseau collectif d'assainissement	D, P		1	INSEE INSEE: inventaire communal 1998: eau, assainissement département 68
	Réseau d'assainissement	D, P		1	INSEE INSEE: inventaire communal 1998: eau, assainissement département 68

	Réseau d'eau potable	D, P	1	INSEE	INSEE: inventaire communal 1998: eau, assainissement département 68
	Stations d'épuration	D, P	1	INSEE	DRIRE (base de données BASOL)
Qualité du sol	Sites et sols pollués: nombre de sites et sols pollués inventoriés et état d'avancement de leur traitement	D, P, E	1	DRIRE	Préfectures
	Nombre de communes déclarées en catastrophe naturelle par coulées boueuses: à voir possibilités de le distinguer des inondations	D, P, E	?	DIREN ?	
	Anciennes décharges: cf enjeux déchets	D, P, E			
	Érosion des sols agricoles:	D, P, E			Chambres d'agriculture? Départements?
	Surfaces faisant l'objet de mesures de prévention/érosion: possibilités de la rapporter aux zones sensibles?	D, P, E	2 ?	?	
	Dépollution dues aux démolitions industrielles	D, P, E	1	SAFER (remembrement)	
	Pollution du sol par produits phytosanitaires	D, P, E	1	BRGM	
	Désalinisation des terrils, revégétalisation des terrils	D, P, E	1	MDPA, GERPLAN	
	Affaissements: suivi du PPRm (affaissement)	D, P, E		GDF	
	Préservation: limiter l'imperméabilisation des sols, agriculture raisonnée, défrichement non abusif	D, P, E	3	DDAF, DIREN, DRIRE (sites et sols pollués)	
Qualité du service automobile		P, E			
Qualité du sol		P, E			
Qualité du terrain et du bâti		P, E			
Qualité du tissu associatif	Associations culturelles et éducatives	E		INSEE	
Qualité du tourisme	Qualité du tourisme: capacité des campings, capacité des maisons familiales de vacances, capacité des gîtes ruraux, capacité des auberges de jeunesse, gîtes d'étape, refuges, capacité des chambres d'hôtes	I		CAMSA, communes	

Qualité et pérennité des paysages industriels et miniers-		P, E			
Quantité et qualité des déchets produits par type	Quantité de déchets à incinérer produits	E		ADEME	
	<i>Préférence pour la cogénération; optimisation du rendement de valorisation énergétique, optimisation du choix de la ressource énergétique substituée</i>	E		ADEME	
	Quantité des déchets	E		ADEME	ADEME (enquête ITOMA), département 68
	Gisement par habitant	E	1	ADEME	
	Variation de la production de déchets ménagers/variation de la consommation	E		IFEN	
	Variation de la production de déchets (DIB) ou rejets industriels/variation du PIB de l'industrie	E		IFEN	
	Variation des rejets de métaux lourds/évolution du PIB industriel	E		IFEN	
	Variation des rejets de composés organo-phosphatés COP/évolution du PIB industriel	E		IFEN	redevances Agence de l'eau
Rejets des industries	Rejets urbains (et trajets industriels connectés aux stations d'épuration urbaine) et efficacité des systèmes épuratoires existants: Quantité de pollution totale estimée (matières organiques, phosphorés ou azotées) et taux de dépollution	D, P	1	Agence de l'eau (indicateur SDAGE C41)	DIREN, Agence de l'eau
	Suivi des procédures réglementaires d'assainissement des collectivités: état d'avancement de la mise aux normes des stations d'épuration (traitement N et P) par classe de taille, en nombre de stations et équivalent-habitant	D, P	1	DIREN (indicateur SDAGE C232)	redevances Agence de l'eau
	Rejets industriels: quantité de pollution industrielle rejetée par les industries non raccordées au réseau d'assainissement public (matières organiques, phosphorées et azotées, métaux toxiques, AOX) et/ou?	D, P	1	Agence de l'eau (indicateur SDAGE C422)	DRIRE (enquête annuelle auprès d'environ 300 entreprises)
	Quantité totale de pollution rejetée par les industriels (matières organiques, phosphorées ou azotées, métaux toxiques, AOX)	D, P		DRIRE	
Risques naturels	Risques naturels	P			
	Suivi PPR (pluies centennales)	P	3	MDPA	

	Étude battement de nappes	P	3	Préfecture, DRAF, DDAF	DDAF (atlas), DDE (documents d'urbanisme), INSEE
	Vulnérabilité aux inondations: surfaces des zones construites (et %) en zones inondables (68) ou inondées (67)*, et populations concernée *d'après délimitation des atlas	P	2 ou 3?	DRAF	
	Cartes des zones présentant des risques naturels, en distinguant les différents types de risques (inondations, avalanches, incendies, mouvements de terrain, risques sismiques...)	P		IFEN	
	Fréquence des catastrophes naturelles	P		IFEN	
	Population touchée par les catastrophes naturelles	P		IFEN	
Risques technologiques et industriels	Contrôle et prévention: Nombre actuel des contrôlés au sein des établissements Seveso, ICPE et installations nucléaires; nombre d'établissements et part de ces contrôles suivies de mise en demeure; maîtrise de l'urbanisation aux abords des sites à risque : état d'avancement de la prise en compte des risques dans les documents d'urbanisme; Information de la population : population ayant bénéficié d'une information sur les risques dans les 2 ou 5 dernières années/population des zones à risques	D, P		DRIRE	DRIRE
	Etablissements à risque (Seveso seuils haut et bas), et d'ICPE soumises à autorisation	D, P	1	DRIRE	DRIRE
	Nombre de communes concernées par les risques liés aux établissements Seveso	D, P	1	DRIRE	DRIRE
	Fréquence des accidents: nombre annuel d'accidents sans les ICPE, établissements SEVESO et INB, par type installation et par niveau de gravité? Évolution de cet indicateur à interpréter avec prudence	D, P	1	DRIRE	DIRE, DDE, INSEE
	Vulnérabilité aux catastrophes technologiques: surfaces des zones urbanisées et urbanisables dans les zones à risques*, et population résidant dans ces zones * pour périmètre de maîtrise urbanisation et périmètre PPI	D, P	3	DRIRE ou DRE	
	Fréquence des catastrophes technologiques et industrielles	D, P		IFEN	
	Population touchée par les catastrophes technologiques et industrielles	D, P		IFEN	
Source de bruit	Nuisance des infrastructures: linéaire de voies classées bruyantes	D		DRE, DDE, RFF, SNCF	DRE/DDE, RFF/SNCF
	Nombre de points noirs et nombre de logements concernés par le bruit	D		DRE	CCI
	Population résidant dans les zones de bruit (PEB) des aérodromes (ou nombre de logements)	D		?	
Sources de pollution	Rejets des industries isolées en azote total (RS-15)	D, P		Agence de l'eau	
	Rejets des industries isolées en metox (RS-17)	D, P		Agence de l'eau	
	Rejets des industries isolées en phosphore total	D, P		Agence de l'eau	
	Rejets des industries raccordées aux réseaux urbains et demande chimique en oxygène	D, P		Agence de l'eau	ASPA

	Émissions globales par polluant et par secteur d'activité, émissions de gaz à l'effet de serre (pouvoir de réchauffement global)	D, P	1	ADEME	
	Présence de bactéries et virus	D, P			
	Emission de polluants par énergie, usage et secteur: pollution de l'air, de l'eau, quantité de déchets solides générés	D, P		ADEME	
	Effet de serre; eutrophisation; consommation d'énergie; acidification de l'air; déchets résiduels de classe II; émissions de métaux dans l'air; émission de cadmium et de mercure dans l'air	D, P		ADEME	
	Indicateurs de pollution au dioxyde de soufre (SO2), particules (PM10, PM 2,5), les oxydes d'azote (NO, NO2) et au stress (benzène, toluène, xylène, etc.) + paramètres météo, nb de cas de grippe journalier, comptes poliniques	D, P		IFEN	
	Evolution des prélèvements de granulats/stock	D, P		IFEN	
	Evolution de l'indice ATMO multipolluants	D, P		IFEN	
	Evolution des pollutions transfrontalières de l'eau	D, P		IFEN	
	Evolution de la contribution à l'effet de serre (émission totale de gaz à effet de serre)	D, P		IFEN	
	Evolution de la contribution à la dégradation de la couche d'ozone	D, P		IFEN	
	Evolution de la contribution à la pollution des océans	D, P		IFEN	
	Evolution des importations et exportations d'OGM	D, P		IFEN	
	Evolution des importations et exportations de déchets dangereux (listes rouge et orange de l'OCDE)	D, P		IFEN	
Stationnement, trafic		D, P		CERTU, CAMSA	
Structures intercommunales et compétences		E			
Subventions de la collectivité		D, P			
Superposition des documents d'urbanisme		P			
Trafic automobile		P			

Transformation d'activités et d'usages		P			
Type d'activités économiques	Type d'activités polluantes: pollutions urbaines et industrielles: sources de pollution : émissions globales par polluant et par secteur d'activité, émission de gaz à l'effet de serre (pouvoir de réchauffement global); rejets urbains (et trajets industriels connectés aux stations d'épuration urbaine) et efficacité des systèmes épuratoires existants: pollution totale estimée (matières organiques, phosphorées ou azotées) et taux de dépollution	D	1	ASPA, PASE	
Unité identitaire		I			ADEME ou Région (via aides accordées)
Utilisation et développement d'énergies alternatives renouvelables/ Niveau de valorisation énergétique	Développement des énergies renouvelables: nombre d'installations ou surfaces (solaires), TEP économisées et émissions de CO2 évitées par la mise en place d'énergies renouvelables (solaire thermique, bois énergie, éolien, photovoltaïque, bio gaz ...)	E	1	ADEME	
	Part des ENR dans la consommation régionale d'électricité	E	?	ADEME	
Vulnérabilité/ zones vulnérables	Zones à risque élevé de pollution des eaux souterraines par les cultures (RS-26)	P		Agence de l'eau	
	Zones vulnérables (RS-33)	P		Agence de l'eau	
	Répartition par PCS de la population vivant dans des zones soumises à des aléas naturels récurrents (incendies, inondations, avalanche)	P		IFEN	
	Cartes des zones présentant des risques naturels, en distinguant les différents types de risques (inondations, avalanches, incendies, mouvements de terrain, risques sismiques...)	P		IFEN	
	Cartes des zones présentant des risques d'exposition à des pollutions ou à des accidents industriels ou technologiques (localisation des installations nucléaires et des établissements "Seveso")	P		IFEN	
	Part des cultures en monoculture	P		IFEN	
	Plantations monospécifiques en sylviculture	P		IFEN	

Zones à risque de pollution élevées	Zones à risque de pollution élevée	D, P		IFEN	
	Cartes des zones présentant des risques d'exposition à des pollutions ou à des accidents industriels ou technologiques (localisations des installations nucléaires et des établissements "Seveso")	P		IFEN	
	Pourcentage d'adhésion	E			